



HAL
open science

Une immersion dans le projet "Réinventons nos places" à Paris (Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille): une analyse de situations de travail et de productions de connaissances au sein des services de la Ville de Paris

Morgane Delarc

► To cite this version:

Morgane Delarc. Une immersion dans le projet "Réinventons nos places" à Paris (Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille): une analyse de situations de travail et de productions de connaissances au sein des services de la Ville de Paris. Géographie. Université Paris-Est, 2018. Français. NNT : 2018PESC1089 . tel-02067281

HAL Id: tel-02067281

<https://theses.hal.science/tel-02067281>

Submitted on 14 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Thèse de doctorat d'Université Paris-Est
École Doctorale Ville, Transports et Territoires**

**Thèse pour l'obtention du doctorat en URBANISME, AMÉNAGEMENT
et POLITIQUES URBAINES**

Présentée par Morgane Delarc

UNE IMMERSION DANS LE PROJET « RÉINVENTONS NOS PLACES » À PARIS (PLACES
DES FÊTES, DE LA NATION ET DE LA BASTILLE)

-
UNE ANALYSE DE SITUATIONS DE TRAVAIL ET DE PRODUCTIONS DE
CONNAISSANCES AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE DE PARIS

Thèse dirigée par Viviane Claude

Soutenue publiquement le 1^{er} octobre 2018

Composition du jury :

Mme Viviane Claude, Professeure à l'Université Lumière Lyon 2 – Directrice

M. Charles Gadéa, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Rapporteur

Mme Pascale Philifert, Professeure à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense – Rapporteur

Mme Véronique Biau, Architecte-urbaniste en chef de l'État, HDR, chercheuse à l'École Nationale Supérieure d'architecture de Paris – La Villette, Examinatrice et Présidente

M. Marcus Zepf, Professeur à l'École d'Urbanisme de Paris, Examinateur

Mme Céline Richet-Martin, Cheffe de projet, Direction de la Voirie et des Déplacements, Mairie de Paris - Examinatrice

Résumé de la thèse

Cette thèse étudie les évolutions de pratiques et de savoirs au sein des services de la Ville de Paris, en entrant par un grand projet d'espaces publics parisien : « Réinventons nos places ». En s'appuyant plus particulièrement sur trois réaménagements de places publiques (Place des Fêtes, Place de la Nation et Place de la Bastille), elle a souhaité observer des situations de travail au sein de ce projet. Elle vise ainsi à analyser l'adaptation des professionnels à divers défis posés par la Mairie de Paris dans ce cadre (intégration du genre dans un projet d'espace public, objets numériques, nouvelles temporalités dans les processus de projet et de gestion des espaces...). L'étude de cette adaptation des services « en situation de travail » conduit à décrire, pour partie, des processus de productions de connaissances théoriques et/ou pratiques dans un contexte situé. *In fine*, la Mairie de Paris à travers des modifications apportées progressivement au travail, aux schémas d'acteurs et aux objectifs du projet, semble vouloir construire un « nouveau modèle » d'aménagement des espaces publics. Nous étudions une première étape de cette construction, au cours de laquelle les ingénieurs et les architectes de la Ville s'adaptent et participent à travers, notamment, la construction et la traduction de ces objets encore inconnus à un territoire spécifique et à un contexte qu'ils connaissent : les espaces publics à Paris.

Mots-clés : savoirs; pratiques professionnelles; acteurs et métiers de l'aménagement; espaces publics (places publiques).

Title

An immersion into the Parisian project called “Réinventons nos places” (with a focus on three public squares : Place des Fêtes, Place de la Nation, and Place de la Bastille) : an analysis of working situations and of the generation of knowledge within the city of Paris' technical services.

Abstract

The aim of this thesis is to observe the evolution of the specific knowledge and practices of the City of Paris' technical services and this, through the example of an ambitious Parisian urban development project called “Réinventons nos places”. The study focuses on the professional activities performed in the development of three public squares (Place des Fêtes, Place de la Nation, and Place de la Bastille), with the purpose to see how the specialists adapted themselves to the various challenges offered by the City council (for instance, to take into account : the Gender in the development of a public space, digital objects, innovation in project management and in the way of managing space)... To examine this process “in a work situation” will lead us, for example, to describe the way these specialists will assimilate new knowledge and know-how in this particular context. Ultimately, the City Council, when progressively adapting the work and the work organization of the various actors, as well as the project goals themselves, seems to be aiming at the creation of a “new model”, a new way of developing public spaces. We are going to examine the first step within this new way, in which engineers and architects have to reconsider their habits in order to meet new demands – they do this, notably, by making still unknown objects and by fitting them into both a specific area and a background they know well : Paris' public spaces.

Keywords : knowledge and experience; professional practices; people and professions involved in urban planning and development; public spaces (squares).

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier Viviane Claude, ma directrice de thèse, qui m'accompagne depuis la réalisation de mon mémoire de recherche en Master. Je te remercie Viviane pour ton aide et ton soutien. J'ai toujours été très impressionnée à tes côtés par ton intelligence, ton humilité, ta sagesse. Je suis une grande admiratrice et je peux fièrement écrire que j'ai réalisé une thèse sous ta direction. C'est sans doute le plus beau des honneurs. Tu es une femme formidable et je suis infiniment heureuse d'avoir eu la chance de te rencontrer. Peu de gens ont la chance d'avoir pu réaliser une thèse sous la direction d'une directrice comme toi. Tu m'as consacré du temps, beaucoup de temps. Tes encouragements étaient mes piliers. Ta présence, mon réconfort. Merci.

Je tiens à remercier, mon conjoint, Cyril Francis, l'homme de ma vie, pour son soutien et son amour depuis cinq années maintenant. Il a du tenir bon face à mes doutes et mes incertitudes tout au long de la thèse... Merci mon amour.

Je remercie aussi mes amies Amandine Mille, Emilie Roudier et Cecilia Almeida. Cecilia, nous nous sommes rencontrées à mon arrivée alors que tu finissais ta thèse et nous avons partagé un temps ce bureau A338, je ne l'oublierai jamais. Je te remercie encore pour tout. C'est aussi toi qui m'a conduite à apprendre le portugais du Brésil et qui m'a fait découvrir les brigadeiros (merci querida !). Amandine et Emilie, nous avons toutes trois remplies ce bureau A338. A de très nombreuses reprises, vous avez été mes piliers, deux femmes incroyables sans qui la thèse n'aurait pas été la même. Vous êtes mes amies, de vraies amies. Cette page ne suffirait pas à vous remercier ni à vous exprimer mon amitié.

Je remercie Jérôme Rollin (qui a aussi été mon psy durant ces quelques années ! Le pauvre...). Merci Jérôme. Nous avons écrit ensemble, nous avons travaillé sur le mobilier urbain ! Je n'oublierai jamais ton aide et l'oreille attentive et bienveillante que tu m'as tendue. Je t'avais écouté au RAMAU alors que j'étais en master... Si j'imaginais pouvoir te voir en vrai un jour... !

Pedro Gomes, un grand merci également. Toute isolée dans ce grand labo fin 2014, tu m'as proposé de t'accompagner à Beyrouth pour une communication puis nous avons été à l'APERAU à Rennes, tu as été un soutien permanent et d'une grande gentillesse, merci. Je n'oublie bien sûr pas Lorraine Peynichou. Lorraine, j'ai eu la chance de mieux te connaître à l'occasion de la constitution de notre « smart crew » et j'ai eu beaucoup de chance. Et te souviens-tu du Salon du Livre... ? Jérôme et Lorraine, notre travail sur le numérique avec Benoît... ? Quelle aventure ! Je pense également à Rachel Mullon, Pauline Silvestre et Anne-Laure Pailloux, merci les filles. Je remercie également Njaka Ranaivoarimanana pour sa gentillesse, son amitié et ses retours toujours optimistes. Je remercie également Séverin Guillard bien sûr, Nicolas Cuervo, Vincent Prié, Pascale Bosboeuf, Lucile Biarrotte, Clio Hôte.

Je tiens également à remercier toute l'équipe du Lab'Urba. A commencer par Florine Ballif qui m'a fait confiance, m'a confié des cours à ses côtés. J'espère garder cette amitié car elle m'est précieuse. Sophie Didier, merci. Notre communication croisée à l'équipe était une très belle expérience pour moi, ton accueil et ton humour m'ont toujours été chers. Merci. Je remercie également Clément Orillard, Laurent Coudroy de Lille pour leur regard bienveillant et leur gentillesse. Je remercie également Alain Bourdin

pour son écoute et sa bienveillance. Je remercie Sabine Hermenault également, notamment lorsque j'ai connu quelques coups durs et qui a été là pour m'aider.

Je remercie les professionnels du SAGP de la Ville de Paris mais également tous ceux qui ont accepté de m'ouvrir les portes de leur bureau. Je remercie tout particulièrement Céline Richet-Martin et Blanche Rivière d'Agostino, deux femmes incroyables, grâce à qui j'ai pu suivre ce beau projet du réaménagement de la Place des Fêtes et venir si souvent à la Direction de la voirie. Ces heures étaient sans doute les plus belles de ma thèse. Je ne les remercierai jamais assez pour leur aide, leur réponse, leur soutien, leur gentillesse. Vous faites un travail magnifique et j'espère que mon travail, bien que petit et franchement modeste, montrera une partie de votre travail, de sa valeur.

Je remercie également mon papa bien sûr qui a essayé de comprendre ce qu'est l'urbanisme et les activités d'un « urbaniste » (merci et ne t'inquiètes pas, peu de monde le sait en réalité...).

Je remercie également Jean-Claude Driant. Si l'on ne s'est pas vus depuis longtemps, je me souviens de mon entrée en thèse et de son sourire plein d'encouragements et de gentillesse alors que je stressais quelque peu avant, pendant et après l'audition !

Je remercie les étudiants qui m'ont écouté une fois ou à plusieurs reprises à l'École d'Urbanisme de Paris, car leur écoute et leur gentillesse m'ont toujours donné beaucoup de force pour continuer.

Enfin, je remercie Francisco. Tu as compris la thèse, mon sujet et les difficultés rencontrées en un rien de temps. Tu es l'un des rares, tu sais, à ne pas m'avoir dit que je ne faisais rien parce que je reste souvent à mon domicile pour rédiger. Et tous nos dîners et apéros tous les trois avec Cyril ont toujours été des moments de bonheur qui m'ont aidé à tenir bon. Merci.

A tous ces amis et rencontres qui à un moment ou à un autre m'ont dit que j'avais le droit d'être ici, que mon travail valait la peine, qui m'ont accompagné, merci.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
SOMMAIRE	7
AVANT PROPOS	9
LISTE DES SIGLES	10
INTRODUCTION	15
Une première présentation succincte du projet	16
Le choix des places étudiées	18
Une première immersion dans le projet : quand les services doivent inventer une Nouvelle doctrine de l'aménagement de l'espace public	19
Du projet aux métiers : notre démarche	20
L'émergence d'une problématique autour de la production de connaissances en cours d'action	21
Hypothèses de la recherche	23
Quelques apports souhaités	24
Trois niveaux d'analyse	25
Construction du dispositif de recherche	26
UN OBJET AU CROISEMENT DE PLUSIEURS CHAMPS DISCIPLINAIRES : UN ETAT DES LIEUX DES RECHERCHES	37
Travail, savoir, apprentissage : plusieurs entrées thématiques pour construire notre objet de recherche	38
Projet urbain et urbanisme	45
Quelques recherches qui croisent projet, savoirs et apprentissage	51
Suite à l'examen de la littérature	53
Quelques appuis conceptuels et notions empruntées : un cadre théorique	55
Quelques notions choisies	62
STRUCTURE DE LA THESE	65
PREMIÈRE PARTIE	
« Réinventons nos places » (2014-2017) : Essai de construction d'un récit du projet et de ses protagonistes	67
CHAPITRE 1	
LE RÉAMÉNAGEMENT DE SEPT GRANDES PLACES PARISIENNES : DE NOMBREUX OBJECTIFS ET ACTEURS IMPLIQUÉS AU FIL DU TEMPS	69
Section I - Un récit du projet des sept places : de la Place des Fêtes aux sept places parisiennes, des objectifs municipaux et des protagonistes nombreux	71
Section II - Les acteurs du projet – des schémas complexes et changeants	132
CHAPITRE 2	
LA VILLE DE PARIS, SES SERVICES MUNICIPAUX ET SES AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS	144
Section I - Présentation et tentative de définitions des groupes (de) professionnels des services de la Ville de Paris	145
Section II - L'espace public à Paris : son histoire, ses acteurs, quelques tournants dans sa conception et sa gestion	181
DEUXIÈME PARTIE	
La production de connaissances dans « Réinventons nos places » : les défis posés par le projet et l'adaptation des professionnels	193
CHAPITRE 3	
L'AGENCEMENT DU PROJET PAR LA VILLE DE PARIS : DE NOUVELLES METHODES ET OBJETS POUR FAIRE EVOLUER LES CULTURES ET SAVOIRS PROFESSIONNELS	196

Section I - Des défis posés aux services techniques par la municipalité : la modification du travail quotidien, de nouveaux professionnels et objets	198
Section II - « Réinventons nos places », des temps dédiés à la production et à la circulation des connaissances	220
CHAPITRE 4	
FAIRE AVEC ET COMPOSER : LA REPRISE EN MAIN DES PRECONISATIONS DE LA VILLE PAR SES SERVICES	236
Section I - Quelques complexités posées par le projet	238
Section II - Au-delà d'une adaptation, la prise en main de ces défis par les services : produire des connaissances et composer entre l'exceptionnel et le routinier	268
TROISIEME PARTIE	
Des savoirs-faire en construction, des métiers qui évoluent : les évolutions en cours et le rôle tenu par les services de la Ville dans ce qui serait un nouveau modèle de connaissances et d'aménagement des espaces publics	281
LA SUITE DU PROJET	
L'AVANCEMENT DU PROJET « REINVENTONS NOS PLACES » AU FIL DU TRAVAIL DE THESE ET L'INTEGRATION PROGRESSIVE DE CES ELEMENTS DANS LA REFLEXION	287
Section I - Une première production illustrée, rendue publique, des services de la Ville	287
Section II - L'intervention des « collectifs de MOE 2 » sur les sept places et un processus « classique » de projet qui se réinvente : des éléments factuels, des interrogations	300
CHAPITRE 5	
LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONNAISSANCES POUR CONCEVOIR DES ESPACES PUBLICS A PARIS : LE ROLE CENTRAL DES SERVICES	315
Section I - La constitution collective de nouveaux savoirs par et pour les services de la Ville	318
Section II - Un rôle tenu par les services : l'adaptation de ces nouveaux sujets à un territoire et à des process de travail	329
Section III - Essai de schématisation de cet « espace des savoirs »	339
CHAPITRE 6	
LE REPOSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE NOUVELLES PRATIQUES	345
Section I - L'évolution dans le temps de l'organisation, des rôles et des tâches des acteurs de la production des espaces publics : une recomposition de certains métiers	348
Section II - Une évolution des métiers et de la posture du SAGP dans un temps court et incertain : pour trouver une place dans un nouveau modèle de production des espaces publics ?	356
CONCLUSION GENERALE	367
Conclusions de ce travail de recherche : les apports de la thèse	367
Mais alors quel est ce « modèle » et quelles questions se posent donc aujourd'hui ? Proposition d'un regard porté à ce projet, à ses suites	376
BIBLIOGRAPHIE	383
LISTE DES ILLUSTRATIONS	402
ANNEXES	407

AVANT PROPOS

Ce manuscrit de thèse relate un travail mené entre octobre 2014 et mai 2018 – mois de fin de rédaction de ce texte. Il témoigne d'un travail d'observation et d'analyse qui propose de voir le projet de réaménagement « Réinventons nos places » (2014-2020) à Paris sous l'angle du renouvellement des pratiques et des savoirs. Les défis posés et d'éventuels changements sont observés à travers le travail des services de la Ville de Paris et tout particulièrement, le Service des Aménagements et des Grands Projets. Nous proposons de poser un regard sur ces situations, que nous nommons des situations de résolutions de problèmes dans la lignée d'auteurs comme Donald A. Schön. Nous avons compris au fil du temps que ce projet suscitait divers débats ; ce projet est également perçu de diverses manières en fonction des opinions et des intérêts. Aussi, ce travail modeste propose un regard spécifique posé sur ce projet et souhaite analyser le travail des services de la Ville au sein de ce projet, en relation aux autres acteurs et face à la succession de défis posés (défis pour et dans le déroulement de leurs activités de travail et défis pour le projet en lui-même. Il faut aménager ces espaces publics avec de nouveaux objets, de nouveaux acteurs...). Cette expérience de recherche retranscrite partiellement ici suscitera, nous l'espérons, l'intérêt, mais également des questions. Nous espérons enfin que l'avenir nous permettra de largement le compléter, de le prolonger pour davantage encore observer et analyser les pratiques professionnelles des acteurs de l'aménagement des espaces publics.

Dans ce manuscrit de thèse :

Les extraits tirés de réunions sont issus d'échanges non enregistrés.

Les principaux schémas et frises sont présentés dans un volume séparé pour plus de lisibilité. Des symboles y renvoient dans le texte (voir liste des sigles).

LISTE DES SIGLES

ABF – Architectes des Bâtiments de France (appartiennent au corps des architectes et urbanistes de l'État, AUE)

ACO – Agence de Conduites d'Opérations, Ville de Paris

AEAT – Agence des Études Architecturales et Techniques, *ibid.*

APUR – Atelier Parisien d'Urbanisme, (son président est un conseiller de Paris)

CTMU - Commission Technique du Mobilier Urbain, Ville de Paris

DDEEES – Direction du Développement Économique, de l'Emploi, de l'Enseignement Supérieur, *ibid.*

DEVE – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, *ibid.*

DPA – Direction du Patrimoine et de l'Architecture, *ibid.*

DVD – Direction de la Voirie et des Déplacements, *ibid.*

EIVP – Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris

LER-VP – Laboratoire des Équipements de la Rue, *ibid.*

PAVEX (Mission) – Préfiguration, Aménagement, Valorisation, Expérimentation au Secrétariat Général de l'Hôtel de Ville, *ibid.*

RATP – Régie Autonome des Transports Parisiens (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial - EPIC)

SAGP – Service des Aménagements et des Grands Projets, Ville de Paris

SE ou SEP – Service de l'Eclairage, Ville de Paris

SG – Secrétariat Général de la Ville de Paris

STIF – Syndicats des Transports d'Île-de-France (aujourd'hui, Ile-de-France Mobilités), Conseil régional d'Île-de-France

STV – Section Territoriale de Voirie

Précisions

Le maître d'ouvrage (MOA) - (dans le cas présent, la Ville de Paris : Mairie centrale et services de la Ville) - Par maître d'ouvrage, on désigne le responsable légal de l'ouvrage à construire et le client des autres acteurs de la construction (maître d'œuvre et entreprises du bâtiment). La loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) définit les responsabilités et les missions : responsabilités politiques (représentation, définition des objectifs, communication), techniques (organisation, spécifications, contrôle des réalisations), financières (évaluation socio-économique, relations au marché, financement) – (PUCA, 2001).

Le maître d'œuvre (MOE) - ou son activité est définie dans le code des marchés publics : « Les marchés de maîtrise d'œuvre ont pour objet, en vue de la réalisation d'un ouvrage ou d'un projet urbain ou paysager, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article (...) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ». Dans notre cas, ceux que l'on désigne ici sont les ingénieurs et architectes (puis les différents professionnels sélectionnés suite à un marché passé par la Ville) qui mènent les études, des diagnostics, proposent des aménagements, se chargent de la programmation et pour certains, qui aménagent l'espace public en question. Ils répondent, complètent et réécrivent une commande, ici publique.

La régie signifie ici que le projet étudié est réalisé (au début) uniquement par les services de la Ville, donc en interne à la Ville.



Symbole qui renvoie vers le volume séparé.

« *Il s'agit de dégager des pistes, des solutions, des méthodes de travail pour réaménager 7 places.* »
(Extrait du livret présentant le séminaire « Réinventons nos places, du 29 mai 2015)

...

Ingénieure SAGP-DVD : « *On doit inventer une nouvelle doctrine de l'aménagement de l'espace public, la doctrine Hidalgo. On repense la manière d'aménager l'espace public. Disons une philosophie de l'aménagement... PAVEX et l'APUR s'y mettent.*
Architecte-voyer SAGP-DVD : c'est difficile de raconter une histoire avant de l'avoir faite. »
(Extrait de réunion au SAGP-DVD, 24 septembre 2015 - suite à une conversation menée avec le Secrétariat Général de la Ville de Paris)

...

« (...) *Il y a beaucoup de gros travail pour rendre ça pratique et lisible et comment on peut aider une voirie ou un urbanisme de ville à travailler ça. Mais encore une fois la réponse, elle n'est pas écrite, nous on l'a pas. Par contre, on veut être dans l'histoire et (...) on va apprendre aussi de ce que la DVD va faire avec les données (...) et ça aidera aussi dans notre approche sur les villes du monde où on va faire ce genre de sujet* ». A propos de la collaboration entre CISCO et les services initiée au sein du projet « Réinventons nos places ».
(Extrait d'entretien avec un chef de projet chez CISCO en charge du travail avec les services, notamment sur la Place de la Nation, 29 avril 2016)

...

« (...) *c'est dans la résolution de situations problématiques que se situe la source de la connaissance* »
(Pastré, Mayen, Vergnaud, 2006, p.152).

INTRODUCTION

Il est coutume d'écrire une introduction à la fin d'un travail. Tandis que la réflexion avance, il est pourtant difficile de retracer l'intégralité du raisonnement mené. Cette introduction a pour objectif, après relecture des différents textes rédigés les années passées, d'introduire le cheminement qui nous a conduit à présenter cette thèse dans la forme qu'elle a aujourd'hui.

Ce travail de thèse est d'abord né d'un mémoire de recherche à l'Institut d'Urbanisme de Paris¹. Ce mémoire s'intéressait à l'usage de la notion d'ambiance par les différents acteurs du projet de réaménagement de la Place de la République. Cette notion de plus en plus visible, notamment par l'intermédiaire du laboratoire CRESSON à Grenoble, était également utilisée dans les plaquettes de ce projet. A la fois dans la recherche et dans les pratiques des professionnels, l'emploi effectif de la notion d'ambiance ou d'usage par les professionnels de la maîtrise d'oeuvre était interrogé. Ce grand projet d'espace public, sous la mandature de Bertrand Delanöe, a mobilisé une équipe de maîtrise d'oeuvre « externe », sélectionnée suite à un concours. Ce réaménagement a coûté près de vingt-quatre millions d'euros. Le mémoire a principalement étudié le travail de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire était les architectes de l'agence TVK. Ce projet largement médiatisé regroupait plusieurs agences et bureaux d'études au sein de l'équipe de maîtrise d'oeuvre : l'équipe pour la concertation – BazarUrbain – se joignait à TVK ou AIK Yann Kersalé pour la conception lumière. L'équipe de Jean-Max Llorca – JML Consultant, prenait en charge l'aménagement et la mise en valeur de la fontaine. Le budget et la mise en visibilité du projet étaient exceptionnels pour la Ville de Paris.

Philippe Chouard, alors chef de projet à la Direction de la voirie et des déplacements, à cette occasion, nous fait part d'un éventuel projet « *dans les cartons* » de la Ville de Paris : réaménager d'autres places publiques. Fin 2014, est effectivement annoncé le lancement d'un vaste projet de réaménagement de sept places parisiennes pour un budget de trente millions d'euros. Dans les grandes lignes, la Ville lance le réaménagement de la Place de la République pour vingt-quatre millions, et la nouvelle mandature lance le réaménagement de sept places pour à peu près le même budget ; il s'agit cette fois de sept places publiques pour le même budget qu'une seule. Ce décalage est un premier point intéressant.

Ces réaménagements seront par ailleurs réalisés en régie, c'est-à-dire en interne à la Ville de Paris. Là, n'est pas – contrairement à ce que l'on a pu croire longtemps – le point exceptionnel. L'exception était bien le réaménagement de la Place de la République. Étudier le travail de la Ville de Paris dans le cadre du projet des sept places est le premier point à nous avoir intéressé. Il y a ensuite la volonté de la Mairie de Paris. Celle-ci porte avec ces projets, l'objectif de faire évoluer les pratiques de conception des aménagements d'espaces publics à Paris. Ce qui au regard de la Place de la République transforme complètement la conception des espaces publics. La municipalité souhaite que ses services et que l'ensemble des partenaires de la Ville par l'intermédiaire des services traitent d'usages et fassent évoluer leurs pratiques dites traditionnelles. La commande de la municipalité est, en 2014, encore floue. Elle

¹ *De la recherche à la pratique professionnelle, l'ambiance dans un aménagement d'espace public : l'exemple du réaménagement de la place de la République (Paris)*, 2014, Dir. Viviane Claude. (Master 2, Espaces Urbains et Démarches de Projets, Espaces publics, à l'IUP).

parle d'évolutions de pratiques, de réduction de la place de la voiture et d'usages. Toutes ces situations intriguent.

La question qui se pose au jeune chercheur est alors celle-ci : comment les professionnels en charge de ces projets allaient-ils approcher et faire avec tous ces défis ? Par suite, le choix est d'étudier ce projet dès son lancement avec de premiers entretiens avec les acteurs impliqués et la participation à plusieurs réunions à la Ville et/ou sur site.

UNE PREMIÈRE PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Il est nécessaire de présenter rapidement le projet. Il est présenté plus précisément en première partie de ce manuscrit. D'ores-et-déjà il faut relever que son observation a été notre première entrée dans ce monde de la recherche. L'immersion dans ce projet et la découverte des mondes professionnels rencontrés ont été une première étape ; celle d'une démarche sensible et inductive pour construire petit à petit notre objet de recherche.

La Maire de Paris annonce ces réaménagements dans son programme politique « *Paris qui ose* » : « *Je lancerai un plan d'embellissement de toutes les grandes places parisiennes, qui subissent excessivement la pression de la voiture (...)* »². Après avoir étudié le réaménagement de la Place de la République, ce programme est d'autant plus intéressant. La nouvelle municipalité fait le choix de poursuivre le réaménagement des places parisiennes, des places dont la forme urbaine est jugée comme étant celles des carrefours autoroutiers. Les premières places publiques choisies sont les Places des Fêtes – dont le réaménagement a débuté dès 2012, et qui fut notre premier terrain – de la Nation et de la Bastille. Progressivement, quatre autres places sont désignées : la Place Gambetta, la Place d'Italie, la Place de la Madeleine et la Place du Panthéon. Pour ces sept places publiques, la Mairie propose de grandes orientations générales. Plusieurs principes sont donnés, d'autres enjeux s'ajoutent au fil du temps. Entre les mots choisis par la Ville et ce que l'on a vu du projet de l'intérieur, la présentation du projet est un peu différente.

Cinq orientations majeures sont fixées par la Mairie de Paris : rééquilibrer les usages au profit des piétons, répondre aux attentes des usagers et aux impératifs écologiques, renouveler et réinventer l'espace public parisien dans un aménagement et dans les méthodes de conception, de travail et enfin, réaliser des espaces plus « souples » et « sobres »³. La Mairie indique avoir choisi ces sites en raison de leur importante fréquentation automobile. Ce sont des places encombrées par des sorties de métro, des signalétiques et du mobilier urbain. Elles sont aussi le lieu de richesses patrimoniales avec des lieux touristiques et des lieux très fréquentés. Ces grands principes seront les invariants du projet ; c'est-à-dire des principes communs aux sept projets de places. D'autres invariants seront ajoutés, tandis que des points spécifiques à chaque place vont être précisés ; à l'instar de la question de l'accueil des étudiants Place du Panthéon. De manière globale, il s'agit de diminuer la place dédiée à la voiture, répondre à la question de la prise en compte des usages, de repenser les manières d'aménager les espaces publics, notamment pour les services techniques de la Ville de Paris. Ce projet, par l'accumulation progressive de

² Programme de la Maire de Paris, chapitre « Aménagement, urbanisme et architecture. Une ville belle et durable », publié en ligne en décembre 2013.

³ Ces termes sont ceux de la Ville de Paris.

ses ambitions, se rapproche finalement de l'ambition du réaménagement de la Place de la République : faire « *une place du 21e siècle* »⁴ mais l'équipe de TVK n'est plus présente ; elle laisse place aux services de la Ville – principalement le Service des Aménagements et des Grands Projets de la Direction de la voirie et des déplacements – qui vont devoir répondre à l'ensemble de ces attentes municipales.

La maîtrise d'ouvrage, la DVD et la DEVE – deux directions de la Ville – sont rejointes par la Mission PAVEX - acteurs de la scénographie intégrés au Secrétariat Général de l'Hôtel de Ville – et l'APUR. La Mission PAVEX est alors encore peu connue. Ces acteurs conseillent et proposent de renouveler le regard porté sur l'espace public, les façons de l'aménager. Puis, la municipalité confie aux services la tâche de travailler avec une grande entreprise du numérique qui souhaite, pour la première fois, comme PAVEX, être intégrée à un projet urbain d'aménagement d'espace public. C'est ensuite la notion de genre, aménager les espaces publics pour tous, y compris pour et avec les femmes, qui est introduite dans les ambitions du projet par la Mairie : les services rencontrent des associations puis des experts sur les questions de genre. Des lieux de réflexion sont organisés – des séminaires « Réinventons nos places » - qui mettent en situation des professionnels – pas uniquement des spécialistes de l'espace public – avec les services pour réfléchir. Les services, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre détenteurs de savoir-faire pour aménager l'espace public parisien doivent intégrer progressivement de nouvelles notions et construire ces objets aux côtés d'autres acteurs qui proposent leur vision propre, parfois étrangère à l'espace public à Paris et à l'organisation des services de la Ville de Paris. Ces situations sont inédites : elles visent à expérimenter de nouvelles façons de faire, de nouvelles organisations et à élargir le champ de compétences des services de la Ville. Les services au centre de ce projet font avancer le projet et manient l'ensemble des attendus, des réflexions et approches qui leur sont étrangers jusque là. Il ne s'agit pas uniquement de faire avec l'incertitude ou les demandes politiques. Il s'agit aussi de faire avec et de (re)construire les façons de travailler, modifier des productions de travail et des pratiques pour arriver à des aménagements concrets. « Réinventons nos places » est un projet complexe : ses grands objectifs sont eux-mêmes pluriels et plein d'inconnues. Le budget restreint, le temps court et l'objectif de réduction de la circulation en font un projet urbain fait d'incertitudes. Les services de la Ville de Paris et les autres acteurs du projet font face à l'incertitude à chaque nouvel épisode. Les revirements, les tâtonnements ou les réorganisations successives sont le lot commun à divers grands projets d'aménagements. Dans « Réinventons nos places », le programme intriguait d'autant plus qu'il interroge la culture professionnelle et les façons de faire.

Ce travail de thèse a débuté fin 2014 en même temps que « Réinventons nos places » et a pris pour point de départ cet étonnement et ces questionnements. A partir de ces premières données de terrain et intuitions, ce travail s'est appuyé sur des recherches portant sur les professionnels - et/ou les métiers, les activités professionnelles -, les pratiques professionnelles, l'expérience et les savoir-faire, les cultures professionnelles. Progressivement, l'intérêt s'est porté sur le projet, comme objet d'analyse, car la Ville de Paris modifie aussi les étapes du projet d'aménagement d'espace public et les pratiques des acteurs qui le conduisent. L'approche s'est ensuite affinée grâce aux notions issues des sciences de l'éducation et les disciplines traitant de l'apprentissage en situation ou en cours d'action.

4 Programme d'aménagement de la Place de la République : MAIRIE DE PARIS, 2009, Marché public de maîtrise d'oeuvre passé selon la procédure de concours restreint européen. Aménagement de la Place de la République. *Le programme d'aménagement*. 09/06/2009, 13 p.

LE CHOIX DES PLACES ÉTUDIÉES

Trois places sont rapidement privilégiées dans le cadre de ce travail : les Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille. Ce choix se justifie du fait des temporalités du travail et de raisons très pragmatiques. Au lancement du projet et de notre temps de thèse, seules ces trois places sont lancées et connues des acteurs. Du fait de la temporalité du projet, il apparaît nécessaire de suivre les projets qui s'engagent alors. Par ailleurs, nous rencontrons les chefs de projets et chefs de division de ces trois places, ce qui nous engage encore davantage à suivre ces trois projets. Il ne s'agit en aucun cas d'une comparaison mais bien d'un suivi de trois projets en parallèle. Certains objectifs d'aménagement sont communs aux sept places, d'autres divergent.

Plusieurs professionnels de la Direction de la voirie nous ouvrent leurs portes et plus encore l'équipe du SAGP pour la Place des Fêtes. Nous avons ainsi accès aux réunions. Cependant, cet accueil n'est pas toujours le même et certains projets, notamment celui de la Place de la Bastille, était plus difficile à suivre avec le même niveau de détail. La présence à des réunions pour les sept places a permis de collecter certaines données manquantes. C'est ainsi que nous avons eu accès à l'avancement du projet et aux jeux d'acteurs sur la Place de la Bastille, notamment, mais aussi sur l'ensemble des places de ce programme.

Cette sélection de trois projets s'est avérée – plus tard – être un choix judicieux. La Place des Fêtes a été inscrite au sein d'un projet d'aménagement dit classique de 2012 à 2014, son inscription dans le projet « sept places » permet de mesurer les écarts entre les pratiques et les exigences politiques, avant et après cette fin 2014. Elle a été l'objet de beaucoup d'attentions du fait de la volonté de l'équipe en charge de son réaménagement, de la Mairie du 19^e arrondissement et des différentes associations d'habitants très présentes. Les Places de la Bastille et de la Nation sont très différentes du fait de leur superficie et de leur attrait touristique. La Place de la Bastille bénéficie, *in fine*, du budget le plus important. Toutes trois sont l'objet d'une attention toute particulière tout au long de notre thèse. La Mairie centrale engage un renouvellement des pratiques par l'introduction de la notion du genre sur les Places de la Bastille et des Fêtes. Le numérique va principalement concerner la Place de la Nation. Deux diagnostics sonores sont réalisés sur les Places de la Bastille et de la Nation. Deux expérimentations de collectifs sont menées Place des Fêtes et Place du Panthéon. Place de la Bastille et Place de la Nation sont toutes deux très médiatisées.

A la fin de ce travail de thèse, courant 2017, avec l'arrivée des collectifs, la Place du Panthéon fait figure d'exemple pour la Mairie de Paris au sujet de l'intégration du genre dans un projet d'espace public. Elle est l'objet du travail d'un collectif – Les Monumentales – dont l'une des préoccupations majeures est celle du genre dans l'espace public. Ce projet de la Place du Panthéon, qui n'est pas au centre de notre travail mais dont le projet a néanmoins été suivi tout du long, est abordé à la fin de ce manuscrit.

UNE PREMIÈRE IMMERSION DANS LE PROJET : QUAND LES SERVICES DOIVENT INVENTER UNE NOUVELLE DOCTRINE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

« Nous pouvons réinventer ce qu'on veut mais aussi la façon dont on va le faire »

(Anne Hidalgo, Séminaire « Réinventons nos places », 29 mai 2015)

Notre démarche a d'abord été empirique. Il s'agissait de comprendre le fonctionnement et les jeux d'acteurs et de faire en sorte de pouvoir suivre le projet au plus près. Le travail a débuté tandis que le projet « Réinventons nos places » était officiellement lancé : nous avons suivi les différentes évolutions du projet de près et rencontré les différents acteurs alors chargés de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Des entretiens ont été menés un mois après le début de notre thèse ; puis nous avons pu être présente à des réunions des services de la Ville et rencontrer d'autres acteurs du projet. Loin d'être un frein, cette intégration pleine dans les réunions et le suivi du travail des professionnels a permis de révéler très rapidement des difficultés que soulève le déroulement du travail des équipes du projet.

Cette immersion a également permis de tirer les premiers fils de ce projet. Le mémoire de master s'était intéressé aux usages et en cela, la nouvelle prise en compte des usages aurait pu être interrogé. Pour autant, ce mémoire s'intéressait déjà au travail des professionnels, ce, durant la mandature de Bertrand Delanöe. A présent, la Maire de Paris, Anne Hidalgo, aborde la « façon dont on va le faire » puis fait passer aux services par l'intermédiaire du Secrétariat Général qu'il s'agit d'inventer « une nouvelle doctrine de l'aménagement ». Les services – composés majoritairement de professions prestigieuses, architectes ou ingénieurs, doivent prendre en main tous ces objectifs. Certains d'entre eux sont très vastes ou flous : réinventer les façons de faire ou intégrer par exemple la question du genre, alors que cette notion est encore inconnue pour la plupart des acteurs impliqués dans l'aménagement des espaces publics à Paris.

« Réinventons nos places » doit être l'emblème d'un espace public innovant, fait pour tous les usagers et regroupant divers sujets ou préoccupations récentes (à l'image des usages réversibles ou des usages numériques). S'il s'agit de faire des espaces publics innovants mais aussi de constituer une culture commune aux équipes de la Ville ; les services doivent faire évoluer leur façons de faire. Or, si les équipes de la Ville sont hautement qualifiées, elles possèdent des savoir-faire techniques, très spécialisés et empiriques pour partie. Ils maîtrisent par exemple les plans de voirie, l'état des réseaux en sous-sol ou les localisations et essences végétales sur le territoire parisien pour la DEVE.

Afin d'associer ces compétences aux expertises d'autres professionnels, la Mairie centrale constitue une « équipe projet » par place. Chaque équipe se compose de deux ingénieurs et d'un architecte-voyer du Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP-DVD), d'un paysagiste de la DEVE mais aussi de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (représenté par trois de ses membres) et de la Mission Préfiguration Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public (PAVEX) du Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Parmi les grands défis posés par la municipalité : construire une culture commune de l'espace public au sein des services. Ce n'est pas un nouvel objectif mais les moyens qui sont donnés à cette construction sont exceptionnels : mobilisation de la Mission PAVEX, les conseils de l'APUR, l'organisation de séminaires par exemple. La réduction de la circulation est loin d'être un objectif récent ; elle devient dominante car le budget est restreint et les moyens de parvenir à la réduction des voies de circulation sont à négocier. De nouveaux partenariats s'installent, notamment avec la Mission PAVEX ou des collectifs de professionnels ; ces situations doivent s'intercaler dans le déroulement des étapes du projet au quotidien.

Cette présentation rapide conduit à s'interroger sur les professionnels, en particulier les ingénieurs et architectes. C'est aussi un intérêt tout particulier pour l'apprentissage ou les questions de l'évolution dans et des pratiques professionnelles que ces premières observations ont convoqués. Ci-dessous, un schéma représente une frise chronologique mettant en parallèle les temps du projet et ceux de la thèse.



Illustration 1 — Les temps du projet et de la thèse.

DU PROJET AUX MÉTIERS : NOTRE DÉMARCHE

Notre démarche dans l'exploration de ces cas d'études a suivi nos interrogations, les évolutions du projet en lui-même et l'exploration progressive de la littérature.

Ce travail de thèse entre par un projet spécifique : le projet de réaménagement des sept places, « Réinventons nos places ». Dans la continuité du travail mené sur la Place de la République ; il propose de prendre « Réinventons nos places » comme entrée. En suivant à la fois le projet et nos premières interrogations, ce travail va observer et décrire le travail, les activités quotidiennes des acteurs du projet des sept places; à commencer par les services. Ils sont un des acteurs principaux et portent l'ensemble des demandes faites par la municipalité.

Ce projet est un des fils conducteurs de ce travail, doit être un temps d'expérimentation et d'évolution des façons de faire; des pratiques professionnelles doivent évoluer, des actions communes doivent être pensées. Le projet est alors observé à travers les adaptations des professionnels face à de récentes injonctions ou demandes municipales.

A la lecture des différentes recherches, il semble qu'il est tout particulièrement intéressant de s'interroger sur ces adaptations. Les uns s'interrogent sur les évolutions organisationnelles dans le projet, les autres aux évolutions dans les métiers. Notre parti-pris, au croisement d'une démarche empirique et d'une approche pluridisciplinaire : s'interroger - en observant le travail - sur l'adaptation d'une collectivité, en cours d'action tandis qu'elle doit résoudre des problèmes qui ne lui avaient pas été posés en ces termes jusqu'ici. Ce projet se fait le lieu du renouvellement des pratiques et par là-même, des corps de connaissances pour faire un espace public. A travers l'intérêt porté aux services de la Ville, la thèse regarde et analyse alors la constitution de nouvelles pratiques dans un projet et s'interroge sur ses effets sur ces groupes professionnels, leurs activités, leur posture professionnelle.

L'objet de cette thèse est alors de s'intéresser à la construction et à la production de savoirs le temps d'un projet par ses acteurs. Un objet – comme celui du genre – est amené par un ou plusieurs individus/ services pour être repris, traduit, introduit dans le projet, repris de nouveau et interprété. Il s'agit de voir des acteurs changer, éventuellement, de position dans la division des tâches d'un projet d'espace public ou face à d'autres acteurs qui entrent dans ce jeu. Il s'agit enfin de voir des acteurs qui peuvent se poser des questions face aux transitions engagées par et dans ce projet.

Ces différentes étapes correspondent à nos entrées thématiques successives. Cette progression retracée ici vise à présenter la démarche globale de la thèse; elle est le résultat d'itérations entre le terrain, la problématisation et ses évolutions, et les apports théoriques.

Ce travail part donc de la description d'activités de travail au cours d'un projet pour s'intéresser aux processus de renouvellement des savoirs et pratiques des professionnels. Le fil directeur est ce projet des sept places et permet de s'intéresser à deux groupes de professionnels qui font face à des situations de résolutions de problèmes (Schön, 1983, 1994).

Cette démarche tout comme la problématique qui suit, se sont construites à partir d'une revue de littérature, présentée ultérieurement.

L'ÉMERGENCE D'UNE PROBLÉMATIQUE AUTOUR DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES EN COURS D'ACTION

Ce projet est à l'image d'une situation réflexive. La Mairie de Paris souhaite voir dans ce projet des sept places un ensemble de conversations réflexives avec des situations et constitue, à nos yeux, un « système d'apprentissage organisationnel » (Schön, 1983, 1994) pour conduire à un renouvellement des pratiques de conception et des espaces publics. L'ensemble des modifications apportées visent une évolution des pratiques – notamment pour répondre à de récents problèmes – de culture professionnelle et donc une certaine (re)structuration des rôles des acteurs (Schön, 1983, 1994).

Dès lors, à partir de premières données issues du terrain et d'une approche théorique, cette recherche considère que ces situations de travail interrogent et du point de vue de la sociologie du travail, la capacité des professionnels à faire dans des situations d'incertitudes, à adapter de façon continue leurs connaissances mais aussi à redistribuer des tâches à chaque métier mobilisé ; les uns se spécialisant, les

autres élargissant leurs domaines de compétences. L'articulation entre le travail, ses modifications ; et les changements de pratiques et de savoirs de professionnels pour faire – dans ce projet - interrogent.

Notre problématique met ainsi en lien des situations de travail et les savoirs en construction :

Elle s'intéresse ainsi à l'adaptation des professionnels en situation, à la traduction de défis en savoirs ou pratiques et aux professionnels qui font. L'analyse de ces éléments sera appuyée par un intérêt pour les professionnels et leur expérience.

Dans quelles mesures des professionnels « au travail » vont-ils parvenir à « faire le travail », à le faire évoluer dans son organisation, ses processus et objets privilégiés ?

A l'image des travaux de Donald A. Schön, il s'agit d'observer la résolution de problèmes que font des professionnels en cours d'action. Cette problématisation met en évidence l'intérêt de décrire et d'analyser des processus d'adaptation et de production de connaissances en entrant par un projet d'aménagement d'espace public, et permet de s'intéresser à des acteurs en situation de travail.

Plusieurs questions entrent dans cette problématisation et se posent plus ou moins directement :

En premier lieu, ce projet propose des objectifs nouveaux au regard des pratiques des services de la Ville. De nouveaux défis s'accumulent ensuite et se diversifient (le genre, la scénographie, l'usage de données numériques, les diagnostics sonores, la préfiguration... mais aussi les temps de séminaires, des échanges avec des experts...). Le projet en lui-même pose question dans sa forme : il est choisi politiquement comme le lieu de l'évolution des pratiques professionnelles et les acteurs du projet doivent trouver leur place. La situation organisée par la Ville pour faire évoluer des savoir-faire, de façon progressive, sans image précise de ce que les professionnels doivent faire et comment ils doivent le faire pose question et nous intrigue. Comment un objectif tel que l'intégration de la notion de genre dans les projets d'espace public est mis en pratique concrètement dans un projet ? Ces nouveaux sujets peuvent-ils et doivent-ils être transférés d'un territoire professionnel à un autre, être intégrés comme compétences par les services ?

Dans ces situations professionnelles, de nouveaux acteurs de l'espace public entrent en jeu quand d'autres sont incités à revoir leurs pratiques dites traditionnelles. A travers l'observation de situations de travail et de temps de réflexion ou d'apprentissage, les situations de travail et les activités qui s'y passent posent question. De façon sous-jacente, la problématisation faite autour de la question des savoirs et du travail, pose aussi des questions relatives aux acteurs du projet, à leurs activités reconnues comme légitimes au sein de leur profession, à la place qui leur est concédée dans un tel projet. Un professionnel de la scénographie est chargé de piloter l'intégralité de ce projet et il « fait » de l'espace public... Dans quelle mesure les jeux d'acteurs sont-ils modifiés ? Dans quelle mesure les activités professionnelles et le travail évoluent-ils au fil du temps ?

Cette problématique conduit à articuler la description de ces situations de travail et leur analyse sous un angle spécifique ; un regard porté à l'adaptation et à l'évolution de savoir faire à travers et par les services

de la Ville. Cette thèse propose alors de lire des changements en étudiant le travail de professionnels qui doivent s'adapter en situation de projet.

HYPOTHÈSES DE LA RECHERCHE

Ce travail repose sur quatre ensembles hypothèses. Ces hypothèses ont été reprises et complétées à plusieurs reprises au cours de ce travail de thèse.

- **Apprentissage des professionnels**

L'Hôtel de Ville a pour objet de faire de ce projet, un processus de conception à la fois participatif et itératif selon les termes de la Mairie. Ce projet vise également à répondre à une diversification des usages dans l'espace public. Dans la forme et le fond, le projet doit évoluer. En entrant dans ce travail de thèse, la recherche d'« une culture commune des acteurs »⁵ sera visible en raison des objectifs et des dispositifs mis en place par l'Hôtel de Ville. Cette hypothèse, une fois posée, permet à la fois de regarder les dispositifs mis en place par la Ville, en faveur d'un apprentissage progressif des acteurs, et la réaction de ces acteurs face à ces dispositifs. Au stade des hypothèses, le terme d'« apprentissage » désigne la démarche engagée par l'Hôtel de Ville, une démarche qui vise à faire évoluer des pratiques professionnelles pour et dans le cadre de projets urbains d'espaces publics.

- **Evolution de pratiques professionnelles le temps d'un projet urbain d'espace public**

Par suite, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses quant à la manière dont ces adaptations pourraient se faire. Si ce projet permet de faire évoluer des pratiques professionnelles, traditionnellement ancrées, le travail collectif avec des experts ou la circulation d'idées peuvent ne pas être aisés. La façon dont les professionnels vont y faire face pose question.

Aussi, nous émettons l'hypothèse que les apprentissages quels qu'ils soient vont se faire par à-coups, au fil du temps. Cette hypothèse s'est renforcée au fil du suivi du projet.

Nous émettons également l'hypothèse selon laquelle le renouvellement de pratiques va être favorisé par la forme même du projet. Cette hypothèse conduit à recenser l'ensemble des situations organisées par l'Hôtel de Ville pour engager ses équipes à faire différemment.

Une autre hypothèse s'intéresse au travail concret et pratique des équipes. L'adaptation des services et des autres acteurs à ces différents défis va être visible à plusieurs niveaux. Nous postulons ainsi à la fois une adaptation rapide aux volontés municipales des acteurs du projet mais également certaines résistances tant administratives qu'à l'échelle de certains individus.

- **Evolution de savoirs professionnels le temps d'un projet et évolution des métiers de l'espace public**

⁵ Mairie de Paris, APUR, *Actes du séminaire du vendredi 29 mai 2015*, 67 p. : p.5-6, discours de Didier Bailly, Directeur Général de la Voirie et des Déplacements.

La Ville de Paris parle très tôt de culture qui doit être commune. Elle engage par ailleurs des modifications dans l'organisation du travail et introduit des temps de réflexion, des experts et d'autres compétences professionnelles. Nous supposons alors que les métiers, notamment ceux des services de la Ville, vont être amenés à connaître des modifications ou des transitions tant au niveau des activités qui leur sont reconnues légitimement que de la culture de métier (puisque l'Hôtel de Ville propose aussi de voir différemment les choses). Une autre hypothèse suppose l'évolution des rôles et postures des professionnels, notamment dans la division du travail. Si des savoirs circulent et de nouveaux acteurs de l'espace public entrent en jeu, nous pouvons alors supposer, en effet, que les rôles et compétences dévolus à certains professionnels changent dans le cadre de futurs aménagements d'espaces publics.

Nous émettons également l'hypothèse selon laquelle des savoirs professionnels vont être élargis et d'autres créés par de nouvelles coopérations professionnelles. Leur analyse serait permise par la description des situations de travail collectif.

Ces hypothèses engagent ainsi à s'intéresser à /aux :

- L'organisation du projet mise en place par l'Hôtel de Ville,
- L'adaptation supposée, notamment, des services de la Ville,
- Les étapes du projet, ses évolutions et adaptations successives,
- L'évolution des activités et cultures de métiers engagés dans ce projet.

Certaines hypothèses ont été très vite dépassées au profit d'un affinement des notions, de l'introduction de nouvelles notions ou problématiques telles que celles de temporalités, du rôle des services dans un processus de construction de savoirs.

QUELQUES APPORTS SOUHAITÉS

Ce travail de thèse a plusieurs souhaits et intentions. Il vise à :

- Analyser l'adaptation des activités de travail d'une part et l'adaptation d'un corps de connaissances ; relatifs à l'aménagement des espaces publics à Paris ; par et pour les services municipaux d'autre part, en lien à une commande récente de l'Hôtel de Ville ; une commande vaste, floue, qui se complète et s'écrit au fil du temps.
- Voir à travers l'adaptation de ces professionnels en cours d'action, l'émergence de récentes questions posées par la Mairie de Paris et le traitement qui est fait de ces questions et objets par ceux qui aménagent les espaces publics.
- Voir des « résolutions de problèmes » par des professionnels en situation (Schön, 1983, 1994) et proposer une analyse d'un processus de construction de connaissances (et d'adaptation de pratiques) au cours du travail mené pour réaménager les sept places publiques au programme de la Ville de Paris.

- Observer un projet d'aménagement d'espace public à travers une focale bien spécifique, ici principalement le Service des Aménagements et des Grands Projets. Par exemple, l'émergence de la notion de « genre » est étudiée à travers le travail et l'adaptation des services techniques. Dans ce cas bien précis, par exemple, il n'est pas question d'étudier l'arrivée de la question du genre en tant que telle mais plutôt de voir dans quels termes et quand cette question a été posée aux services, puis la réception et le traitement qu'ils en font à travers leurs interrogations et leur travail.

- Livrer une observation de bout en bout de « Réinventons nos places » afin de proposer une analyse de ce projet. Au fil de la médiatisation du projet et de sa visibilité, souhaité par la Mairie, les opinions se font. Le travail des services s'efface tout comme les interrogations et les étapes de ce projet depuis 2014 (ou 2012 dans le cas de la Place des Fêtes).

- Retranscrire une infime partie du travail observé pour brosser un portrait des activités de travail des ingénieurs et architectes voyers du Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP) de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris.

- Et par là-même, décrire des métiers qui évoluent à la Ville de Paris, et qui connaissent à la fois une évolution des pratiques quotidiennes et l'intégration d'objets et d'acteurs nouveaux.

- Analyser ce projet au-delà de ce qui a pu être diffusé à ce sujet. L'observation et l'analyse des activités de travail, des pratiques et des adaptations successives permettent d'accéder à une réalité qui n'est pas toujours celle qui est visible dans les récentes publications relatives à ce projet. Derrière l'arrivée de la question du genre dans l'espace public, il y a eu un travail de compréhension de la part des acteurs, un travail collectif que nous analysons pour voir ce qu'il en sort concrètement pour les acteurs des projets et pour la forme même du projet d'espace public à Paris. Ce processus qui est décrit et analysé dans ce travail vise notamment à montrer comment l'arrivée des collectifs est vécue, quelle est la (re)division – induite - des tâches.

- Mener une analyse d'un projet en cours et de l'adaptation de professionnels au sein de ce projet urbain. Pour ce faire, des références et des mots sont empruntés, pour partie, à des disciplines variées, qui selon nous, sont parlantes pour décrire des situations d'adaptation de professionnels au sein d'un projet urbain.

- Ce travail s'intéresse, en regardant les activités de travail en situation, à la transformation de l'espace mais aussi à l'acteur qui « se transforme lui-même » (Pastré, Mayen, Vergnaud, 2006, p.154).

TROIS NIVEAUX D'ANALYSE

Pour ce faire, trois niveaux d'analyse sont proposés avec des approches méthodologiques et théoriques spécifiques.

(1) Nous proposons de regarder dans un premier niveau d'analyse les activités quotidiennes des services de la Ville. Il s'agit de décrire et d'analyser ce que font les ingénieurs et architectes, voir l'adaptation et les questions qui surviennent dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espace public.

(2) Dans un second niveau d'analyse, il s'agit de regarder les circulations et échanges d'objets, de connaissances et leurs effets entre les différents acteurs du projet. Une commande politique est formulée et s'affine, se complète au fil du temps. Des acteurs issus de mondes professionnels différents travaillent ensemble pour faire circuler leurs expériences, leurs connaissances et vocabulaire professionnel. Il s'agit de décrire et d'analyser ces échanges et leurs effets comme des temps d'adaptation à une situation et de constructions de solutions à divers problèmes posés par ces acteurs et/ou la Mairie de Paris.

(3) Nous proposons enfin de regarder plus largement le projet d'aménagement d'espace public à Paris. Observer le travail des acteurs de la Ville permet notamment de voir comment ces derniers répondent à la commande faite par l'Hôtel de Ville et quel forme et/ou processus de projet se font progressivement.

CONSTRUCTION DU DISPOSITIF DE RECHERCHE

- **Choix méthodologique**

En menant des entretiens dans le cadre de notre mémoire de recherche, nous avons commencé à construire un projet de thèse. En avril 2014, nous étions encore étudiante en master et avons posé quelques questions à Philippe Chouard alors à la Direction de la voirie⁶. Il indiquait alors que Bastille et Italie étaient des projets de la nouvelle Maire sans pour autant que ces choix soient arrêtés. Nation, Denfert et Gambetta étaient envisagés. C'est en octobre-novembre 2014, lors de notre inscription en thèse, que le projet des sept places est officialisé. Pour autant, seules trois places sont alors l'objet du travail des équipes sur les sept. La Place des Fêtes avait commencé en 2012, l'équipe poursuit son travail et intègre ce plus large programme. Les Places de la Nation et de la Bastille sont lancées. Nous partons donc de ces trois projets pour s'intéresser progressivement aux autres places au sein de réunions dites AGORA et/ou dédiées aux sept places (en se focalisant toujours sur ces trois places). Lors de ces premiers mois, il n'était pas question que d'autres places soient réalisées en même temps. Pourtant, peu de temps après, les autres places sont lancées simultanément. Le nombre d'acteurs à voir s'est accru avec le temps tout comme les thèmes à étudier. Notre terrain était fait d'incertitudes – comme tout projet – et ses temporalités et sites n'étaient pas fixes. Philippe Chouard nous donne alors un premier contact – ingénieur de la DVD en charge du réaménagement des Berges de Seine. Ce dernier identifie deux premiers contacts – chefs de division au SAGP-DVD – qui travaillent respectivement sur les Places de la Bastille et des Fêtes. Les premiers entretiens sont menés en novembre 2014, un mois après notre inscription en thèse. Ce sont les professionnels du SAGP, en charge du réaménagement de la Place des Fêtes, qui, les premiers, nous font confiance et nous permettent d'être présente sur le terrain. L'accès au terrain n'est pas aisé ; certaines portes ont été fermées tandis que d'autres opportunités se sont présentées. La Ville de Paris représente un univers politique et administratif complexe. Accéder aux élus est une chose, accéder aux réunions techniques en est une autre. Ce sont *in fine* les imprévus, les portes

⁶ Philippe Chouard était alors à la Direction de la voirie. Lors de ce second entretien en vue de préparer notre projet de thèse, il était à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, chef du STEGC (Service Technique de l'Énergie et du Génie Climatique). Mail du 18 avril 2014.

ouvertes ou fermées qui nous permis d'accéder à un ensemble riche de données. Il était ainsi prévu de collecter diverses données et d'élargir ou de restreindre certains points en fonction des possibilités qui étaient offertes. Au fil de ces étapes, en raison du tissage d'un réseau et de la confiance qui nous est accordée, nous avons aussi accès à davantage de données, d'avis personnels et de ressenti.

L'objectif premier et le plus important qui a guidé cette démarche est l'analyse du travail. Il s'agit de voir des situations de travail et leur transformation mais aussi des changements et des processus de changements du côté des pratiques et des savoirs de professionnels qui interviennent ici dans un projet d'espace public. Notre démarche tient en quatre étapes principales et quelques imprévus :

- Une recherche bibliographique sur les acteurs de l'aménagement et les pratiques professionnelles, notamment, et documentaire (documents relatifs au projet, documents produits par la Ville de Paris, vœux du Conseil de Paris, documents de restitutions des ateliers publics). C'est aussi le maintien d'une veille permanente par l'intermédiaire des acteurs du projet et de listes de diffusion par mails (Mairies d'arrondissement des 11e et 12e,, associations de la Maison de la Place des Fêtes, d'une partie du Secrétariat Général de la Ville).

- Une enquête menée par entretiens. Les entretiens ont été menés avec la quasi-intégralité des acteurs concernés par ces projets de places : depuis les acteurs institutionnels en passant par les services de la Ville et les différents autres acteurs impliqués (PAVEX, Cisco, APUR, Cabinets de la Maire, ThinkPhonic, etc.).

- De façon parallèle à ces entretiens, nous avons pu intégrer les réunions organisées en interne à la Ville de Paris, des réunions fermées liées au projet (réunions de travail traditionnelles ou plus atypiques : DVD/associations de quartier pour préparer une présentation commune, par exemple), mais aussi les différents séminaires liés au projet. Ces réunions ont permis à la fois de dépasser la méfiance parfois présente en entretiens, d'obtenir davantage d'informations sur le projet et les pratiques et choix des acteurs, d'être intégrée aux listes d'envois des mails d'informations et de réunions, notamment, de la Ville de Paris. La participation à plusieurs réunions a aussi été accompagnée de l'intégration à des échanges entre professionnels par mails ou lors d'échanges informels ; ne serait-ce que pour recevoir les confirmations de participations aux réunions, le numéro des salles réservées pour les services, etc.

- Une dernière grande étape est l'organisation de derniers entretiens avec des professionnels déjà rencontrés ou des professionnels moins directement concernés par ce projet afin de recueillir cette fois des informations relatives à leur formation, leur parcours, leur métier. Ces entretiens ont été menés avec les ingénieurs et architectes de la Ville de Paris.

- A ces différentes étapes préparées dans le cadre de choix méthodologiques, s'ajoutent différentes autres activités qui se sont présentées comme des opportunités. Ces activités ont pu permettre de s'intégrer davantage au projet, de rencontrer davantage d'acteurs non rencontrés par voie d'entretiens ou de saisir davantage le contexte institutionnel et administratif de la Ville de Paris ; à l'image de la participation imprévue à la campagne « Harcèlement de rue » 2016 de la Mairie de Paris qui a permis de voir un événement supplémentaire lié au genre à Paris mais aussi l'importance du projet « sept places » pour les femmes qui ont pris en charge cette campagne. Les deux séminaires « Réinventons

nos places » auxquels nous avons pu accéder grâce à l'une des professionnelles de la DVD ont été d'une grande richesse tout comme le séminaire Genre & espace public. Une primo-intégration permet ensuite de justifier, de légitimer une présence, de la rendre naturelle aussi. Il y a enfin la réponse à l'appel d'offre de MOE 2 présentée en première partie. Nous avons pu intégrer une équipe pour y répondre et donc recevoir les documents de l'appel, entendre ce que d'autres professionnels extérieurs pensaient du projet, recueillir leurs incompréhensions comme celles des services. Toutes ces activités supplémentaires étaient imprévues. Elles entrent cependant dans les aspects méthodologiques. Au-delà des choix méthodologiques, les activités imprévues ont apporté des appuis relationnels au sein du projet, des ressources supplémentaires, des éléments de contexte et une vision plus fine du projet.



- **Analyser un projet et saisir des professionnels « en cours d'action » : une démarche progressive d'immersion et d'acculturation entre observation en réunions et entretiens**

Les premiers entretiens ont été menés dès le 19 novembre 2014⁷. Ils ont d'abord concerné les équipes projet des trois places étudiées : les ingénieurs (chef de division et chef de projet) et les architectes voyers des Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille. D'autres entretiens ont été menés, parallèlement, avec des ingénieurs d'autres services de la Ville (service de l'éclairage ou Agence de la Mobilité par exemple). Chaque professionnel, progressivement intégré au projet, a été contacté pour mener un entretien, de la Mission PAVEX à l'agence de concertation en passant par les élus et conseillers de l'Hôtel de Ville (Alice Tercé, chargée de l'urbanisme au bureau de Jean-Louis Missika ou Aurélien Rousseau, alors au Secrétariat Général, etc.). Nous avons mené certains entretiens de façon à avoir un regard spécifique sur une place donnée et d'autres de façon à avoir une vision globale sur le projet. Quelques entretiens supplémentaires portant sur la question du métier ont été menés, pour certains auprès de professionnels déjà rencontrés. En tout, **41 entretiens ont été effectués.**

Nous avons commencé une série d'entretiens qui visait à rencontrer la majorité des acteurs du projet – tout du moins en lien aux réaménagements des Places des Fêtes, de la Bastille et de la Nation – avec des questions assez larges. De premiers entretiens au SAGP ont permis d'accéder à d'autres ingénieurs et architectes de la Ville. Des entretiens menés à l'Hôtel de Ville ont pour certains été plus complexes. L'un de ces entretiens – assez difficile à vivre en tant que jeune doctorante⁸ – nous a finalement donné accès à une autre parole du côté des acteurs du projet. En partageant ces quelques déconvenues avec l'un des acteurs de l'Hôtel de Ville, les autres acteurs ont formulé les mêmes réserves quant à cette personne et nous ont fait confiance. Les entretiens menés à l'Hôtel de Ville notamment avec Aurélien Rousseau⁹, alors au Secrétariat Général ont été très riches pour comprendre les orientations données au projet

7 (Inscription en thèse au 1er octobre 2014).

8 Ces accès facilités ou au contraire, ces portes fermées posent la question de l'accès au terrain, ici à la Ville de Paris. L'accès aux activités et à la parole des services a pu être difficile en raison d'une crainte quant à la fuite d'informations ou au jugement parfois. L'accès aux élus et conseillers de l'Hôtel de Ville et des mairies d'arrondissement peut tout autant être aisé que difficile (toute information est secrète). L'accès a, ici, été permis et facilité par une des équipes projets sur les places (côté services). Progressivement, ma présence a été acceptée et nous avons pu nous entretenir avec davantage de professionnels et/ou d'acteurs grâce à des « intermédiaires » (un professionnel en recommande un autre, etc.).

9 Nous le remercions par la même occasion pour son accueil chaleureux et son intérêt pour notre tout récent sujet de thèse à l'époque.

du point de vue du politique et pour comprendre l'organisation administrative générale de la Ville. La majorité des autres entretiens se sont faits au sein des services ou par leur intermédiaire pour rencontrer l'agence de design sonore ThinkPhonic, l'entreprise Cisco ou encore l'agence de communication et de concertation, Trait Clair. L'accueil a le plus souvent été chaleureux et notre présence récurrente a permis de poser davantage de questions précises.

La grille d'entretien dans un premier temps très large s'est recentrée progressivement et s'est adaptée à chaque professionnel. Il ne fallait parfois qu'orienter la discussion autour d'une thématique pour obtenir le plus d'informations possibles. Avec le temps, des questions beaucoup plus précises, en intégrant des notions inconnues au début de la thèse telles que « conducteur d'opérations » - qui est un titre de poste spécifique – ont pu être posées. Parallèlement, et cela dès le début, grâce à plusieurs ingénieurs qui ont accepté notre présence, il a été possible d'être présente au sein des réunions en interne à la Ville de Paris.

« Elle (la réunion) suppose aussi implicitement l'existence d'un langage commun permettant la discussion. Il est donc particulièrement fécond de s'intéresser (...) à des réunions se déroulant dans des contextes de forte asymétrie, mettant aux prises des participants appartenant à des « mondes » hétérogènes, agissant en référence à des échelles différentes, et où l'existence d'un langage commun – au sens propre et figuré – ne peut être postulée a priori. » (De l'Estoile, 2015, p.3).

Cette citation de Benoît de l'Estoile dans son introduction sur l'observation en réunion¹⁰ signale tout l'intérêt d'assister à des réunions pour accéder à des mondes hétérogènes, dans notre cas des mondes professionnels. Elles permettent d'accéder notamment à des langages. Elles permettent aussi, et c'est là le principal intérêt, d'observer et d'analyser in situ des pratiques dans un contexte de changement.

Pour y accéder, nous avons promis, à notre initiative, et tenu la promesse de ne pas extraire et publier des informations le temps du projet. Par ailleurs, il ne s'agissait pas de s'intéresser aux questions de budget ou aux échanges au niveau politique. Il a fallu leur prouver que nous tenions simplement à observer leur travail, comprendre et analyser ce que les acteurs du projet font et comment. En commençant cette thèse, il n'y avait pas de stratégie donnée quant aux réunions à observer ou non, tout simplement parce que l'accès n'était pas aisé. Nous avons assisté aux réunions auxquelles nous pouvions assister puis complété d'éventuelles lacunes par d'autres entretiens, lectures de compte-rendus ou présence en réunions de concertation. Aucun enregistrement n'a été fait car nous avons promis aux équipes de ne pas les enregistrer. Des prises de notes les plus complètes possibles ont été faites pour chaque réunion ou séminaire. Observer en réunion a été un jeu de composition et a donné l'occasion de mieux connaître la Ville et les acteurs du projet. Sur les premières notes prises en réunion, la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), était orthographiée « DEV »... Il n'y avait pas de noms mais des moyens de distinguer tel ou tel professionnel par son service. Progressivement, les noms sont naturellement précisés ou seules les initiales suffisent, ce qui simplifie notamment la prise de notes. Ces prises de notes ont aussi été un exercice car des termes techniques sont échangés : « La réunion est un dispositif spécifique d'interaction combinant, dans des proportions variables, circulation de la

¹⁰ Cet ouvrage part d'un article de Gluckman (2008) pour décrire des réunions, réaliser une ethnographie des modes de gouvernement en action dans des configurations dites post-coloniales. C'est donc un contexte très différent. Mais du point de vue méthodologique, cette introduction d'ouvrage convient à nos choix méthodologiques.

parole et formalisation » (Comerford, 1999 ; In : De l'Estoile, 2015). **Nous avons suivi 40 réunions.** Par l'entremise de ces réunions, nous avons pu rencontrer 21 autres professionnels, non rencontrés dans le cadre d'entretiens (en raison d'un refus notamment). Parmi elles, il faut distinguer les réunions organisées par la Direction de la voirie de la Ville de Paris, celles organisées conjointement par les services et Cisco ou encore par Maturescence/Genre et Ville. Une liste des entretiens réalisés est en annexe mais elle est anonymisée car nous souhaitons respecter l'anonymat des équipes de la Ville et des autres professionnels rencontrés. Nous y précisons les titres professionnels et montrons ici où se situent ces entretiens dans un organigramme. Les réunions sont quant à elles symbolisées sur un schéma en fin de première partie, afin d'accompagner la lecture du manuscrit de thèse.

Les réunions ici :

- (1) sont le lieu d'une réflexion commune à un ensemble de professionnels travaillant dans un même domaine, se reconnaissant entre eux comme « pairs ».
- (2) permettent d'accéder donc autant au « travail ordinaire » qu'aux conversations informelles qui suivent souvent les réunions.
- (3) permettent aussi de rencontrer d'autres professionnels à travers une focale spécifique, de prendre la mesure des différences de vocables et de mondes professionnels.
- (4) sont un accès privilégié à un processus de résolution de problèmes en cours.
- (5) sont enfin, bien qu'assimilées souvent à une perte de temps, le lieu au sein duquel des choix sont faits ou des argumentaires préparés en vue d'une présentation aux élus. L'évolution du projet, dans les orientations qui lui sont données, est mis en évidence.

Comme le précédent schéma souhaite le montrer, ces étapes se sont fait successivement ou parallèlement, me donnant accès progressivement à d'autres types de réunions et à des entretiens supplémentaires.

Au-delà de ces réunions et entretiens, nous avons pu participer aux deux séminaires Réinventons nos places – les 29 mai et 19 novembre 2015 - et au deuxième séminaire Genre & Espace publics le 10 octobre 2016. Nous avons pu accéder au premier séminaire « Réinventons nos places » par l'intermédiaire d'une ingénieure du SAGP et de Trait Clair¹¹ qui nous a inscrite parmi les participants. Quelques jours avant ce séminaire – pour lequel la forme et le fond posaient question aux services comme aux organisateurs (services, APUR, Trait Clair) – nous apprenons davantage quant à sa nature. « *Il s'agit de faire intervenir des experts internationaux de l'aménagement des espaces publics, de réunir les différents acteurs (techniques et politiques) et de réfléchir ensemble lors de tables rondes à comment faire des aménagements innovants, plus souples, économes et écologiques à décliner sur les 7 places retenues dans cette mandature (...)* » (mail d'une ingénieure, mai 2015). Nous y participons alors en intégrant une des tables rondes de réflexion organisées l'après-midi et sommes rapporteure de cette table. Les détails seront donnés au sein du manuscrit. Cet événement a donné une première vision globale, à

¹¹ Agence de « communication de projet », en charge de la concertation pour la Place des Fêtes puis les six autres places.

l'époque, du projet des sept places et de ses enjeux politiques : une mise en situation des services avec d'autres professionnels pour faire évoluer des pratiques professionnelles. C'est aussi une première rencontre avec des « experts » désignés sur les places, des différents services et de leurs échanges avec le collectif ETC par exemple, assis à notre table. C'est en plus un accès direct au discours politique lié à cet apprentissage en cours, puisque la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et Jean-Louis Missika¹² y firent un discours en fin de journée.

Le second séminaire, organisé le 19 novembre, prend une forme différente. Le premier séminaire était divisé en une matinée de présentation des experts de projets réalisés – international ou français – et une après-midi de tables rondes de réflexions pour finir sur une restitution globale de la journée, de ses apports pour le projet. Le second séminaire est divisé en une matinée fermée aux extérieurs, d'échanges entre les experts et les architectes¹³ et en une après-midi de présentation des services devant le public de l'avancement de leur travail. Les experts autour de l'écran réagissaient en direct pour faire des propositions. Les services ont en charge de faire état de la programmation faite place par place. Le premier séminaire était organisé à la Cité de la Mode et du Design dans une grande salle moderne et vitrée. L'après-midi, les participants avaient travaillé autour de plusieurs petites tables rondes. Tandis que le second séminaire était organisé à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris. L'après-midi, les services présentaient leur travail sous la forme d'un exposé oral accompagné de diapositives projetées à l'écran. Les experts étaient répartis autour de part et d'autre de l'écran. Les participants étaient assis dans l'amphithéâtre, spectateurs de la présentation.

Le 10 octobre 2016, c'est un autre séminaire qui se tient à la Cité de la Mode et du Design, traitant cette fois du Genre et de l'espace public, consacré en partie au projet des sept places mais pas uniquement. Nous y sommes conviée par l'intermédiaire de Christine Guillemaut, qui est un acteur important, aux côtés de Jean-Christophe Choblet, dans l'inscription du genre comme question à poser dans le projet « Réinventons nos places ». Ce séminaire est le second organisé sur cette thématique. Le mail d'invitation qui nous a été adressé le 26 septembre 2016 nous renseigne sur les objectifs de cette journée :

« La ville de Paris s'est engagée depuis deux ans dans un travail à long terme sur les enjeux de genre et d'espace public. Ce thème, nouveau dans le monde de l'aménagement urbain et de la planification de la Ville, a été choisi pour améliorer encore nos pratiques, nos méthodes et nos outils pour ce qui concerne la prise en compte des aspirations différenciées des femmes et des hommes dans la cité.

Le projet des « 7 places » sur le réaménagement de l'espace public a été une formidable opportunité pour se poser ces questions : Comment les femmes se saisissent-elles de la ville dans le quotidien ? Comment se manifeste « le genre » dans l'espace public ? La ville est-elle conçue et aménagée pour répondre aux attentes des femmes et des jeunes filles ? Femmes et hommes bénéficient-ils des mêmes installations, établissements, structures publiques ?

(...)

12 Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.

13 La maîtrise d'ouvrage n'y était pas conviée.

Dans la continuité du travail des 7 places et de la volonté d'Anne Hidalgo de construire un Paris de l'égalité, cette seconde édition sera l'occasion de découvrir « les bonnes pratiques » mises en place à Barcelone, Berlin et Vienne. Et de participer à la présentation du guide méthodologique « Genre & espace public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », fruit d'un an de travail d'expert-es, d'associations et des services de la ville. »

Ce séminaire se divise là encore en plusieurs exposés de « bonnes pratiques » et en tables-rondes pour émettre des idées, sur plan, et les restituer ensuite. Ici, le guide « Genre & espace public » était distribué. Comme la Boîte à Outils, présentée ultérieurement, il s'agit d'un « guide » réunissant des orientations, idées et images destinées à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et plus particulièrement ici aux collectivités.

Par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'Égalité intégré au Secrétariat Général de la Ville de Paris, nous avons été conviée à des « focus-groupes », organisés le 10 février 2016, pour réfléchir à la prochaine campagne « Harcèlement de rue » (2016) de la Ville de Paris. La Ville envoie une invitation le 15 janvier 2016 qui renseigne sur les liens faits par la Ville entre espace public et genre – la thématique « espace public » justifie notre présence :

Mail du 5 janvier 2016 de Christine Guillemaut, cheffe de projet à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au Service égalité intégration inclusion de la Ville de Paris : « (...) L'objectif est la réappropriation de l'espace public par les femmes, leur légitimité à être présente dans l'espace public, quelle qu'en soit la raison, non seulement les activités dites traditionnelles que les femmes réalisent : accompagner les enfants et les personnes âgées, faire les courses... mais aussi « flâner » au sens être présente dans la rue sans avoir a priori une raison d'être là, comme bon leur semble à toute heure du jour et de la nuit, sans être abordée sans cesse et être l'objet d'une tentative de « rencontre/séduction ».

Pour ce faire, nous vous sollicitons pour participer à un « focus-groupe » avec comme objectifs : Faire émerger des messages précis pour la campagne envisagée, des propositions sur la forme et les supports les plus adaptés (affiches, réseaux sociaux, événements, etc) ainsi que des propositions de réponses face au harcèlement de rue (prévention, aide, urgence).

Une réunion est programmée le mercredi 10 février 2016 de 9h30 à 12h30 à l'Hôtel de Ville, 4 rue Lobau, salle 373 (à gauche escalier A ou ascenseur – 3er étage)

Les propositions du « focus-groupe » seront examinées par l'élue qui ensuite, en fonction des ressources, des coûts et des possibilités de mise en œuvre, pourra choisir la forme finale de la campagne.

Sont convié-es au focus-groupe : Marylène Lieber, sociologue ; La plate-forme « Genre et ville » ; Osez le féminisme ; Stop Harcèlement de rue ; Cheekmagazine ; Madmoizelle.com ; Morgane Delarc (Doctorante au Lab'Urba) ; App-elles ; Projet Crocodiles ; Collectif « A nous la nuit ! » ; Collectif féministe contre le viol ; Dugudus (graphiste).

Et pour la Ville : Conseil de la jeunesse ; Conseil de la nuit ; Direction prévention protection ; service communication de la DDCT. »

Cette immersion au sein d'un focus-groupe mené par des spécialistes du genre a permis de s'acculturer là encore à un nouveau monde de spécialistes et associatifs et de percevoir leur vision de l'espace public.

Enfin, de manière inattendue, nous avons participé à une réponse à l'appel d'offres de la Ville de Paris destiné à réunir des « collectifs de compétences pluridisciplinaires » (MOE 2) pour reprendre la concertation, la programmation et l'installation de mobiliers légers et peu coûteux sur les sites. Du point de vue méthodologique, cette observation et ce travail n'étaient en rien prévus. Le lancement – soudain – d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre dit « 2 » a conduit à prévoir de nouveaux entretiens et à étudier le CCTP du marché. De manière tout à fait imprévue, nous avons été intégré avec trois collègues doctorants et chercheur associé à une équipe (classée 2e *in fine*) pour le lot 2 qui réunissait les Places du Panthéon et de la Madeleine. Cette autre immersion a eu plusieurs bénéfices pour davantage encore appuyer méthodologiquement ce travail et connaître plus précisément le projet, ses acteurs. L'immersion dans cette équipe¹⁴ a d'abord permis d'accéder à de nombreux documents reliés au projet et de voir la sélection faite par la Ville pour adresser l'avancement du projet (et le diagnostic fait sur des sites). Les réunions organisées avec cette équipe ont également permis d'une part, de voir le projet du côté d'acteurs qui ne s'intéressaient au projet que depuis peu et qui souhaitaient traduire la commande de la Ville – ni la Ville ni les équipes de maîtrise d'œuvre « extérieure » ne comprenaient ce que pouvaient recouvrir cette idée de « collectifs » sur les places¹⁵ - et d'autre part, d'observer la manière dont les architectes (agence ou collectifs), paysagistes, sociologues ou philosophe de l'équipe comprenaient ce projet et l'appréhendaient.

L'association de ces entrées (Ville/Cisco... ; séminaires/réunions techniques/ réponse au marché d'appel d'offres) et de ces méthodologies ont plusieurs avantages. Deux sont déclinés ici. Le premier avantage a été d'être en mesure de suivre l'intégralité des sept projets de places et/ou d'accéder à des données sur les trois places étudiées lorsque nous ne pouvions y accéder directement. Le deuxième avantage est l'immersion avec les acteurs du projet, une proximité avec ces derniers, le croisement des voix et des ressources, et donc l'accès à des données et opinions inaccessibles par voie d'entretiens ou d'observations ponctuelles en réunion.

Par ailleurs, au sein des sciences de l'éducation et de la sociologie du travail - y compris les méthodes cliniques -, des méthodologies différentes sont développées pour accéder aux pratiques en situation, aux pratiques régulières (Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Ces méthodologies ne permettent pas uniquement d'observer les pratiques mais retiennent également que les acteurs sont potentiellement réflexifs et permettent d'objectiver ces pratiques situées (Rix, Biache, 2004 ; Rix, Lièvre, 2008, In : Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Parmi ces méthodologies, Clot ou Theureau (1992) développent l'autoconfrontation croisée¹⁶ ou l'entretien d'explicitation – élaboré par Vermesch (1996) – pour accompagner les acteurs dans la réflexion sur leur pratique. Les auteurs cités ici ont noté que l'entretien sociologique ne permettait

14 Avant d'accepter cette proposition de participation, nous avons demandé l'avis à trois ingénieurs et architectes qui nous ont beaucoup aidé tout au long de la thèse afin d'avoir leur accord ou désaccord (au mois de mai 2016).

15 Ces « collectifs » ne désignent pas les collectifs comme le Collectif ETC par exemple. Un tel collectif composerait le collectif de MOE 2 aux côtés d'autres acteurs aux compétences plus diversifiées (liées au genre ou au numérique notamment).

16 Ces méthodologies tirées de l'analyse du travail permettent de regarder les professionnels travailler mais également d'aider le professionnel à réfléchir sur sa pratique. Ces auteurs veulent redonner le « pouvoir d'agir » aux professionnels (ils reprennent eux-mêmes cette notion de Spinoza et Ricoeur ; Clot, 1997, 1999 ; Clot, Faïta, 2000, p.8). Leurs méthodologies ont une visée pratique.

pas nécessairement d'accéder aux pratiques professionnelles et au raisonnement de l'acteur dans « l'agir professionnel » pour reprendre la formule de Schön. Pour autant, la mise en place d'un dispositif (tel que celui-ci) est lourd et complexe : l'accès au terrain n'a pas été aisé, de premiers entretiens classiques de type semi-directifs avaient déjà été menés, l'ensemble des acteurs n'était pas connu et les objectifs de notre travail se sont étoffés avec le temps. Pour autant, ces méthodologies semblent intéressantes. Plusieurs façons de recueillir du matériau, une fois associés, permettent de restituer des récits de pratiques, des avis et réflexions de professionnels sur leur action, sans développer précisément l'autoconfrontation croisée d'Yves Clot :

- les entretiens bien entendu et plus encore des entretiens réitérés avec un même professionnel le temps du projet (ce qui a notamment pu être fait avec les « entretiens métiers »).
- les conversations informelles, suite parfois aux réunions, permettent d'accéder à un retour et à une parole entre professionnels sur des événements immédiats.
- les réunions en comité restreint qui suivent et/ou précèdent des réunions plus ouvertes, parfois en présence d'élus. Ce type de réunions permet d'accéder à ce que pensent les professionnels du projet, la stratégie de présentation de leur travail et la distribution des rôles entre eux.

L'association de ces différents canaux permet de recueillir une parole sur la pratique et de comprendre comment s'organisent les pratiques et journées des professionnels.

Nous avons pu accéder par deux autres moyens inattendus – et donc difficilement prévisibles dans une démarche méthodologique – à la réflexion des professionnels sur leur action et sur celle de la Ville de Paris. Ceci fut le cas grâce à des discussions privées ou informelles mais aussi et c'est là un point important, lors de réunions inhabituelles pour les services de la Ville. Elles sont inhabituelles car elles réunissent un ou plusieurs services de la Ville de Paris avec un ou des acteurs qu'ils ne connaissaient pas jusqu'alors ; Cisco par exemple. Dans ce cadre bien précis, les acteurs de la Ville doivent se présenter, expliquer quelles sont leurs façons de faire et de s'organiser à un acteur jusqu'ici étranger au champ de l'espace public à Paris. Ces échanges étaient très intéressants car ils permettaient notamment de relever des formes d'explicitation sans que le chercheur n'intervienne.

Enfin, l'ensemble de ces échanges ou de ces temps de travail observés ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du système technique, politique et administratif à Paris et de saisir pour partie plusieurs langages de mondes professionnels différents, du monde de l'ingénieur de la Ville à celui des acteurs travaillant sur les discriminations liées au genre (comme elles le disent, il faut porter des « lunettes genre »). Cette acculturation progressive a été permise par l'ensemble de ces réunions et échanges.

- **Les postures et les prises de positions sur le terrain**

Outre les difficultés relatives d'accès au terrain, il y a également la question de l'identité, de la place prise et donnée au doctorant, à la fois par et pour les services, les autres acteurs et au sein du projet. Cette posture est intimement liée aux choix méthodologiques et dépend aussi d'une part de hasard. Si nous pensions accéder simplement au terrain comme simple observateur – récurrent – et jeune universitaire,

nous nous trompons. Cela peut paraître évident avec le recul, mais en aucun cas en accédant à ce terrain pour la première fois. L'évolution de notre posture se fait dans le temps.

Il y a bien sûr la première question qui se pose, celle de la présentation que l'on fait de soi au professionnel rencontré. « Étudiante (en doctorat) » : le mot rassure mais décrédibilise aussi. « Urbaniste » : le terme parle à certains acteurs comme les architectes voyers mais le plus souvent, cela pouvait signifier, aux yeux des professionnels, que nous prenions partie et que nous pouvions juger de tel ou tel choix. La prise de posture du professionnel rencontré changeait. La première casquette a été celle de l'étudiante, jeune universitaire.

Nous sommes le plus souvent intégré aux réunions par la Ville de Paris. Cet attachement est soulevé par les services eux-mêmes lorsque nous sommes invité par Cisco, cette fois, à observer une réunion entre ces derniers et les services. Une ingénieure en nous voyant demande : « Vous êtes aussi là ? », relevant que pour la première fois ce n'était pas la Ville qui nous y avait conviée. La neutralité du statut de la jeune universitaire n'était sans doute plus conservée. Certains professionnels d'autres services en réunion nous demandent si nous sommes stagiaire au SAGP. Notre présence, récurrente, est d'ailleurs soulevée par un ingénieur qui nous surnomme « la doctorante des sept places ».

Le plus souvent associée à la Ville (à ses services), nous participons au premier séminaire « Réinventons nos places » en tant que doctorante (extérieure ? Ou presque CIFRE ?). C'est tout à fait banal, cette intégration au travail des acteurs de la Ville est une ouverture incroyable pour notre travail mais camoufle en partie la neutralité de notre position.

La participation à ce séminaire et à d'autres événements mais aussi des entretiens menés avec certains professionnels ou refusés par d'autres, nous conduisent à être totalement associée au projet. L'une des professionnelles nommée « expert » sur les places se confie davantage en nous apercevant en photographie dans le compte-rendu du séminaire « Réinventons nos places ». Nous ne sommes peut-être plus seulement étudiante. L'approche empirique choisie ici a conduit à adopter plusieurs titres et postures.

Pour suivre ce projet, il a donc fallu, dans un premier temps, entrer en contact avec un panel d'acteurs : au lancement en 2014, peu de monde a entendu parlé de ce projet, plusieurs informations ne doivent pas être médiatisées et la Mission PAVEX est relativement peu connue. Le travail de terrain au début du travail de thèse a d'abord visé à accéder au terrain, à saisir les premières informations. Dans un second temps, il a fallu, au contraire, faire face à la démultiplication des informations et des voix : le travail des collectifs est médiatisé, la notion de genre fait florès et les étudiants, notamment de l'Ecole d'Urbanisme de Paris s'en saisissent dans le cadre de mémoires ; la Ville diffuse certaines informations et les journaux les publient pour partie, etc. Analyser les activités des acteurs de « Réinventons nos places » a été un défi dans l'accès et le traitement des données mais aussi dans l'adaptation et l'assimilation des discours et vocables des différents milieux professionnels, de l'ingénieur au scénographe.

- **Deux points d'observation : observer le travail des équipes d'un point de vue extérieur et observer les nouveaux objets et sujets du côté des services**

La présence aux réunions a eu plusieurs objectifs. Le premier objectif était d'observer pour comprendre : comprendre les relations professionnelles de confiance ou de défiance, le rôle et la position de chacun ; repérer aussi les termes récurrents issus du vocabulaire professionnel, les professionnels et leur poste. Le second objectif devait être celui du recueil d'informations : le déroulement du projet, les étapes et thématiques successives, les idées et actions de chaque professionnel. Le troisième objectif enfin était de saisir les évolutions dans les pratiques (en traitant et en analysant l'ensemble des séquences d'observation) et d'analyser les pratiques en elles-mêmes : que font-ils ? Pourquoi et comment ? Avec quels effets ?

Ce travail d'observation s'est fait d'un point de vue extérieur, universitaire autant que possible, tandis que les péripéties liées au projet étaient observées par la focale des services, à travers leurs pratiques ; à l'instar de l'exemple de l'arrivée de la notion de genre dans le projet, abordé plus tôt.

Ce travail s'est appuyé sur une revue de littérature, pour partie, restituée ci-dessous : il importait de présenter le raisonnement de la thèse dans son ensemble avant d'entrer davantage dans l'analyse de la littérature. Par suite, notre cadre théorique et quelques notions empruntées sont présentés. Ils ont mené et ont appuyé notre problématique et ce travail.

UN OBJET AU CROISEMENT DE PLUSIEURS CHAMPS DISCIPLINAIRES : UN ETAT DES LIEUX DES RECHERCHES

Cet état des lieux souhaite restituer notre démarche, la construction de ce travail à travers les ressources principales et expliciter les choix d'appuis théoriques.

A l'issue de la rédaction du mémoire de recherche de Master 2, les différents travaux sur les projets d'espaces publics à Paris et les travaux sur les ambiances urbaines du CRESSON – objet de recherche de notre mémoire, nous étaient connus. Aux vues de notre formation initiale – qui n'est pas la sociologie – et des entrées thématiques qui s'annonçaient comme étant centrales – les professionnels et/ou les activités professionnelles – notre démarche s'est d'abord appuyée sur la littérature scientifique sur les professionnels puis les activités et le travail. Progressivement, ces lectures ont permis de voir les différentes approches possibles pour relire ensuite les textes plus familiers – ceux du RAMAU, du PUCA par exemple. Ces textes plus familiers ont été relus après une première mise au point de ce que peuvent être les recherches qui s'intéressent à l'évolution des mondes professionnels, de leur pratiques et savoir-faire.

Parmi les entrées proposées ci-dessous, certaines ont donc été des évidences : ce travail devait être appuyé sur des recherches sur les mondes professionnels. Par ailleurs, il semblait nécessaire de s'appuyer sur des travaux sur l'apprentissage, ne serait-ce qu'en raison de la richesse que constitue, à nos yeux, l'ouvrage de Donald A. Schön. Cependant, ce qu'il fallait retenir en la matière était beaucoup moins évident. Par suite, les entrées que nous présentons n'ont pas toutes le même statut : certaines sont apparues tardivement, d'autres réintroduites plus tard. Par exemple, la notion de temporalité, si nous l'avions abordée intuitivement, s'est présentée comme étant une notion clé. A l'appui de ces quelques textes et des attaches propres à notre formation initiale, les fils de notre problématisation se sont tissés.

Cet état des lieux vise d'une part à signaler les principales ressources qui ont appuyé notre réflexion parallèlement aux premières explorations sur le terrain. Il témoigne d'autre part de la pluralité des appuis choisis. Il est fait mention de références de recherche qui parlent, par exemple, des savoirs professionnels. Ces textes ne sont pas uniquement tirés de travaux qui s'inscrivent en urbanisme. Dans l'exploration qui est faite des textes traitant des différentes entrées – qui entourent et nous ont permis de faire de notre curiosité un objet de recherche -, deux ensembles de références sont relevés ici. Il y a d'un côté, et c'est important dans nos références théoriques et notre revue de la littérature, des références qui s'inscrivent dans une recherche en/sur l'urbanisme et qui parlent pour partie et globalement de nos entrées thématiques (professionnels, travail, l'évolution des savoirs en contexte de projet urbain, etc.). Ces textes font appel à des champs disciplinaires tels que la sociologie urbaine ou la sociologie de l'action organisée. Il y a de l'autre côté, des références qui s'inscrivent dans d'autres champs disciplinaires - sociologie des groupes professionnels, sciences de l'éducation, didactique - qui ne s'inscrivent guère dans le champ urbain mais qui parlent des savoirs professionnels, de l'identité ou de la culture de ces professionnels dans l'action. Ces différents textes n'ont pas le même statut dans ce travail : les textes qui

traitent de sciences de l'éducation, par exemple, parlent d'acteurs qui apprennent à faire en situation d'urgence, dans l'action. Ils appuient notre travail tant dans ses cadres théoriques que méthodologiques.

Cet état des lieux à partir de plusieurs entrées s'appuie sur diverses références issues de champs disciplinaires différents :

- Nous souhaitons restituer notre raisonnement qui a été progressif. Chaque entrée thématique a permis de croiser plusieurs champs disciplinaires.
- La présentation de cet état des lieux avec plusieurs sensibilités théoriques, qui ne s'inscrivent donc pas toutes en urbanisme, reflète notre démarche et nos appuis théoriques. N'ayant ni champ ni espace connu ou de prédilection, la curiosité et l'éloignement des seuls travaux sur le projet urbain ont guidé ce travail. Un regard différent a pu être posé sur ces situations dans le projet.
- Chaque entrée a été étudiée au fil de l'exploration du terrain. Les principaux fils littéraires sont, ici, explorés. Une partie conclusive croise ces premiers éléments avec des données relatives aux objectifs de la municipalité pour construire une problématique. Le contexte précis dans lequel s'inscrit le projet est quant à lui décrit en première partie du manuscrit.

TRAVAIL, SAVOIR, APPRENTISSAGE : PLUSIEURS ENTRÉES THÉMATIQUES POUR CONSTRUIRE NOTRE OBJET DE RECHERCHE

La première entrée est celle du travail et ce que font les professionnels. L'Hôtel de Ville propose de modifier directement les activités de travail des services de la Ville et c'est le travail qui est observé en priorité.

- **Le travail ou les activités de travail, des objets privilégiés pour observer l'évolution des pratiques professionnelles**

S'intéresser au travail conduit à s'intéresser au monde de l'entreprise, de l'usine, de l'administration. Le travail, observé à travers les activités des travailleurs ou employés, est l'objet de mutations ou de changements. La sociologie du travail, discipline qui s'intéresse de façon centrale au travail, interprète les relations entre « la division du travail, son organisation et le « progrès technique » » (Stroobants, 1993, p.21).

Pour reprendre les termes de Marcelle Stroobants (1993), Friedman dénonçait « l'éclatement progressif des « anciens métiers unitaires » comme une « dégradation de l'habileté professionnelle » » (Stroobants, à propos de Friedmann, 1993, p.22). Le travail est le lieu de l'activité et de la mobilisation des compétences. Un grand nombre d'études qui s'inscrivent en sociologie du travail ou en sociologie de la connaissance mobilisent des cas, des situations particulières de travail qui fournissent des données sur le travail concret, les gestes du professionnel, ses connaissances tacites et son adaptation à des situations contraignantes ou mouvantes. Il ne s'agit pas de faire une histoire en accéléré de la sociologie du travail, des travaux de Friedmann ou de Naville. La compréhension de la classe et de la condition ouvrière s'éloigne de notre objet de recherche. Ce qui est intéressant, c'est l'approche qu'elle adopte : la sociologie du travail en France, comme l'écrit Sabine Erbès-Seguin, vise soit à analyser le travail sur les lieux où

il se réalise et ses transformations, soit les relations collectives de travail ou relations professionnelles (Erbès-Seguin, 2010, p. 8). Qu'elle étudie les aptitudes, les formations ou l'action collective, la sociologie du travail s'adapte au contexte et au milieu du travail qui évolue pour s'intéresser à l'internationalisation de la production plus récemment (Bevort, Jobert, 2008, In : *ibid.*, 2010) ou à la précarisation de l'emploi. Des travaux plutôt inscrits en sociologie du travail ont traité des professions à l'image des textes de Georges Benguigui et/ou de Dominique Monjardet qui étudient le travail des ingénieurs à travers leur emploi du temps (Benguigui, Monjardet, 1984).

Plusieurs textes s'éloignent de l'objet « travail » pour parler de « pratiques professionnelles » et des activités du travail. Le travail est ce qui est prescrit tandis que la pratique est ce qui est réalisé, voici une distinction faite par Marguerite Altet (2002). L'analyse des pratiques renvoie le plus souvent à une méthodologie qui s'inscrit dans des textes sur la/en pédagogie et traitent, par exemple, du métier d'enseignant (Altet, 2002). L'analyse de pratiques a une visée méthodologique pour améliorer ces mêmes pratiques ; elle cherche à construire une identité professionnelle en permettant à l'acteur de mener une démarche réflexive.

Des recherches récentes observent le travail pour décrire des savoir-faire propre à certains métiers à l'image du travail de Bonault-Cornu et Cornu (1991). Les auteurs montrent notamment que la tradition et les habitudes de travail des ouvriers dans une conserverie nantaise, expliquent la réticence à employer le système métrique universel. Le travail et son observation sont pris comme point de départ pour décrire et expliquer le maintien de termes jugés anciens mais privilégiés dans la transmission des pratiques, ici, entre ouvriers et artisans. Lorsque l'on regarde de plus près les textes portant sur l'observation de professionnels au travail, la notion d'expérience revient régulièrement. Les textes portant sur l'expérience professionnelle ne sont pas étrangers à ce qui constitue l'activité de travail et les problématiques portées par la sociologie du travail. L'expérience est le résultat de ce travail, il en résulte parfois de nouveaux savoir-faire : « (...) *l'expérience désigne ce que le sujet acquiert par la pratique, c'est-à-dire par l'exécution de tâches d'un domaine professionnel, sur un temps plus ou moins long* ». (Rogalski, Leplat, 2011, p.4)¹⁷ ; c'est aussi le temps de l'expérience, « *une formation par contact direct, mais réfléchi. Par contact direct, c'est-à-dire sans médiation de formateurs, de programme, de livre, d'écran et même de mots...* » (Courtois, Pineau, p.29, 1991 ; cités par Rogalski, Leplat, 2011, p.5).

Le lien se fait entre l'étude du travail et celui des savoirs et savoirs faire des professionnels. La sociologie du travail au cours des années quatre-vingt parle de savoirs, de savoirs faire et de compétences (Stroobants, 1993) : travail et connaissance sont intimement liés (l'automatisation et la déqualification de l'ouvrier par exemple). Ce lien entre celui qui fait un travail et ses qualifications (ou déqualification avec l'image de l'ouvrier « robot ») est aussi l'objet d'apprentissages en didactique ou en sciences de l'éducation. Dans ce projet d'espace public, la Mairie de Paris souhaite faire évoluer les pratiques professionnelles en introduisant de nouveaux acteurs et en réorganisant le travail. Il est alors intéressant d'observer le

¹⁷ Il est important de préciser également que l'expérience, le vécu professionnel et « ce qui reste » des activités et des situations de travail dépendra pour partie de la personnalité, de l'âge, etc. du professionnel. En cela, les résultats sont, pour partie, orientés par les données issues du terrain (les professionnels plus propices à parler et partager leur expérience avec une personne extérieure). Si nous avons rencontré l'ensemble des acteurs engagés sur les projets étudiés, tous ne sont pas engagés au même niveau dans l'aménagement par le genre, le numérique, etc. Par ailleurs, « L'expérience est fondée sur la perception sensorielle, mais elle n'est pas confinée à cela. L'expérience porte les empreintes de toute la personne. Elle contient des idées et des concepts, des pensées et des émotions et elle ne se confond donc pas avec la perception immédiate » (Fischer, 2002 ; cité par Rogalski et Leplat, 2011, p.5). L'expérience se construit aussi par la pratique.

travail pour en percevoir les difficultés, les transformations mais aussi l'évolution des savoirs de ces professionnels au travail.

- **La piste du savoir¹⁸ au travail : savoirs, savoir faire et compétences des professionnels**

Lorsque l'on s'intéresse au(x) savoir(s) du professionnel, on peut être surpris par le contexte de la naissance de cette question qui semble apparaître dans les années 1960 aux États-Unis. Schön parle de la naissance d'une industrie des savoirs – des professionnels - pour une société active « postindustrielle » s'organisant autour de la compétence professionnelle. Cette industrie des savoirs (Schön, 1983, 1994, p.28) est un premier point. La notion de savoir rejoint celle de compétence ici car il s'agit de savoir propre à un professionnel. L'industrie automobile, pour partie décrite par Christophe Midler (1995), s'intéresse également à la production de ces savoirs et compétences dans le cadre d'une réorganisation et d'une évolution de l'entreprise. Dans les années 1990, explique Marcelle Stroobants, Coriat désigne les savoir-faire et les qualifications comme les « ingrédients » pour gérer la production (Stroobants, 1993, p.48).

Il s'agit souvent d'observer un professionnel pour décrire et catégoriser les savoirs détenus et élargir les définitions relatives aux typologies de savoirs et savoir-faire. Ces savoirs, ce sont des savoirs professionnels ou savoirs d'action. Ils sont fortement liés à des pratiques et à des identités professionnelles. La recherche s'est intéressée progressivement à la catégorisation de ces savoirs et à leur construction. Les savoirs sont l'objet de typologies et de catégorisation¹⁹ ; ils sont étudiés comme des éléments issus de l'expérience. Leur formation est aussi permise par l'« adaptabilité au changement technique » (Stroobants, 1993, p.49) des professionnels. La division est même faite entre « savoirs », « savoir-faire » et « savoir-vivre » (Mandon ; In : Stroobants, 1993). Zarifian dans les années 1980 identifie un « savoir de procédé, savoir d'expertise, savoir de gestion » (Zarifian, 1988 ; In : *ibid.*, p.61). Ces derniers sont attachés à l'ouvrier ou à l'« ouvrier-technicien ».

Plusieurs recherches, notamment en sciences de l'éducation, s'intéressent au savoir d'action (Cosnefroy, 2005). Laurent Cosnefroy identifie la naissance de cette notion à un intérêt pour les transformations des professions, la question de la formation professionnelle et l'organisation du travail. Ces travaux portent sur le monde professionnel des enseignants comme la plupart des textes qui s'inscrivent en didactique ou en sciences de l'éducation. De « nouveaux modèles de formation » seraient recherchés. Le savoir d'action est étudié presque en opposition au savoir théorique jusqu'ici privilégié, notamment en sciences de l'éducation (Barbier, 1996, In : Cosnefroy, 2005). Il existe une diversité de termes qui permettent de définir les différents savoirs, de catégoriser les savoirs et savoir-faire professionnels. Les sciences de l'éducation en proposent plusieurs. Ces termes ont d'abord été développés pour le monde de l'enseignement. Laurent Cosnefroy cite le savoir pratique, le savoir faire, le savoir d'expérience et les routines²⁰ (*ibid.*, 2005). Les savoirs théoriques ne suffisent pas à eux-seuls à donner lieu à des pratiques professionnelles (Schön, 1994 ; Cosnefroy, 2005). Des travaux en pédagogie les définissent comme

18 Titre repris à Marcelle Stroobants – 1993, p.25.

19 Pour faire écho à la sociologie du travail, on retrouve ici souvent encore la figure de l'ouvrier. Cette figure de l'ouvrier dans l'étude des savoirs est importante (nous pensons notamment aux travaux de Friedmann et Reynaud dans les années 1950, Coriat dans les années 1970, Stroobants dans les années 1990...). Il s'est agi des années 1970 à 1990 de définir quelles sont ses compétences, si elles dépendaient uniquement des gestes qui lui étaient confiés, si elles étaient issues de l'expérience.

20 Cette notion de routine a un sens positif dans ce travail. Elle désigne des habitudes de travail mais ne constitue pas nécessairement un frein. Elle est le signe d'une maîtrise professionnelle, d'un savoir-faire.

des savoirs « pluriels, divers, composites, hétérogènes » (Altet, 2002). En lien toujours au métier d'enseignant, il y a les « savoirs à enseigner, les savoirs pour enseigner, les savoirs sur enseigner, les savoirs de la pratique », ce qui en fait un « montage de savoirs composites de natures différentes » (*ibid.*, p. 2). Les savoirs de la pratique sont ceux qui se constituent au fil des expériences professionnelles.

Une partie de ces savoirs tacites n'est pas toujours connue des professionnels qui les détiennent. Laurent Cosnefroy, dont les travaux s'inscrivent en sciences de l'éducation, parle de « *faire qui échappe au dire* » (Cosnefroy, 2005) car le professionnel n'a pas toujours les mots pour définir ces savoirs ou n'a pas conscience de les détenir. L'auteur cite par ailleurs deux autres chercheurs qui travaillent sur la formation et la pédagogie : « *L'enseignant possède des compétences (...) sans forcément qu'il en ait une connaissance explicite* » (Tardif, Lessard, 1999, In : *ibid.*). Ce sont des savoir-faire pratiques (Cosnefroy, 2005) qui se rapprochent des savoir-faire tacites²¹ de Schön (1994). Le savoir tacite selon Donald A. Schön est un savoir caché dans l'agir professionnel. Michael Polanyi utilise et conceptualise cette notion de savoir tacite (la reconnaissance de visages fait partie de ces savoirs). Ces savoirs tacites sont des connaissances tirées des sensations et expériences et participent à l'habileté de toute personne et tout acteur au travail. Dès lors qu'il y a une connaissance, il y a des savoirs tacites qui permettent de ne pas se tromper, de savoir comment faire. Le savoir tacite « *est un savoir relevant de l'expérience personnelle et mobilisant les croyances et les valeurs subjectives de l'individu* » (Polanyi, 1962²², In : Davel, Tremblay, 2012). Il est donc propre à l'expérience de l'acteur qui agit. A ces savoirs, s'opposent les « savoirs explicites », également conceptualisés par Michael Polanyi (1962). Ces derniers sont ces connaissances dont on peut parler. Ces travaux s'inscrivent pour beaucoup en sciences de l'éducation et en psychologie, notamment avec Piaget. Celui-ci, dans les années 1970, et les psychologues du travail, les ergonomes dans les années 1990 ont construit une démarche de recherche pour étudier les « *connaissances pratiques des acteurs en situation* » (Rix-Lièvre, Lièvre, paragraphe 3, 2012). Les connaissances tacites sont explorées en sciences de l'éducation (Schön, 1983), en épistémologie de la pratique, mais aussi en management des connaissances (Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Michael Polanyi²³ comme l'écrit également Donald A. Schön est le premier à avoir conceptualisé ces connaissances pratiques, ici principalement, celles du quotidien. Les travaux de Piaget conceptualisent ensuite ces connaissances dites tacites. Ces dernières sont également étudiées en sociologie du travail quand elles sont reconnues comme des qualifications issues de leur expérience au travail. Elles sont principalement reprises et étudiées par Schön (1983, 1994), Stroobants (1993) ou Jones et Wood (1984, par Stroobants, 1993). Ces derniers dans les années 1980 justifient leur existence car les travailleurs exécutent des « *tâches routinières* » qui « *demande une prise en charge partiellement inconsciente des procédures* » (Jones & Wood, 1984 : 411 ; In : Stroobants, 1993, p.38). Le second argument mobilisé par les auteurs est que les situations de travail demandent des « *degrés variables de vigilance pour réagir adéquatement aux imprévus* ». Ils parlent des « *trucs du métier* » (Jones & Wood, 1984; In : *ibid.*, p.38). Les adaptations au travail demandent enfin « *une évaluation des*

21 Le savoir tacite est d'abord adapté à la gestion par Nonaka et Takeuchi (Nonaka et Takeuchi, 1995, *The knowledge-creating company : How Japanese companies create the dynamics of innovation* », Oxford / En France : 1997, *La connaissance créatrice : la dynamique de l'entreprise apprenante*, De Boeck Supérieur, Paris). Nous n'avons pas davantage exploré cet auteur qui est d'une grande complexité. Il explique cependant que le savoir tacite peut être transformé en « savoir explicite ». Davel et Tremblay dans l'ouvrage référencé ici proposent un schéma pour résumer une partie de la pensée de cet auteur : (Figure 3.1. Les mouvements de création de connaissances selon Nonaka (1991)).

22 Polanyi Michael, 1962, « Tacit knowing : its bearing on some problems of philosophy », *Reviews of modern physic*, Vol.34, n°4. « Tacit knowing » est le plus souvent traduit par « connaissance implicite ».

23 Polanyi travaille notamment dans le domaine de la philosophie des sciences.

relations entre les postes » selon l'expression de Marcelle Stroobants (1993, p.38) au-delà de la reprise simple des consignes.

Les savoir-faire sont notamment traités comme des savoirs nés de l'action (Piaget, 1974, In : Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Ces savoirs sont dit inconscients comme le sont les connaissances tacites. La prise de conscience de ces savoirs par l'acteur suppose une démarche réflexive et une prise de distance (Schön, 1983, Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Plusieurs méthodologies sont développées et notamment l'autoconfrontation croisée, explicitées par Yves Clot. Le savoir-faire signifie notamment la bonne « *maîtrise du process de travail* » (Stroobants, 1993, p.49). Ce savoir-faire est « *fonction* » de changements techniques et « *source d'innovation* ». Ces « *capacités opérationnelles* » (Barcet, 1983 ; In : Stroobants, 1993) naissent de l'expérience et du travail.

Les savoir faire et les pratiques sont souvent rapprochés parce que les savoir faire se traduisent en pratiques ou en actions (Vergnaud, 1996, In : Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). Des références en sciences de l'éducation ou en management des connaissances distinguent des « connaissances en acte » ou de « connaissances tacites » (Rix-Lièvre, Lièvre, 2012) mais aussi des connaissances discursives. Les connaissances en acte sont donc mobilisées, notamment en situation professionnelle, au quotidien, sans qu'elles soient connues de l'acteur. L'action est en train de se faire et l'acteur n'a pas conscience d'agir et de mobiliser des savoirs. Ces principales notions et références permettent de mentionner les grands travaux ayant porté sur les savoirs au travail et leur catégorisation.

- **Les enjeux politiques et techniques de la maîtrise des savoirs**

Derrière la catégorisation de savoirs et de savoir-faire, il y a le plus souvent la volonté de décrire un métier, une évolution dans le travail, de conduire à une amélioration des conditions de travail et/ou de mieux gérer un process de travail. Il s'agit aussi de questions d'ordre politique. Par exemple, la figure de l'expert porte des savoirs valorisés qu'il peut mettre à profit dans une situation donnée et/ou faire circuler ses connaissances dans un projet. La question de la circulation et construction de ces savoirs semblent aussi être analysée du côté de l'entreprise, de la chaîne de production et du côté des projets urbains d'aménagement. La production de connaissances ou de savoirs pour l'action est issue d'un vocabulaire propre au management. Des chercheurs spécialisés en gestion travaillent sur les transferts de savoirs en entreprises, en société dans le domaine du divertissement technologique (Ingerman, Lamothe, Poirier, Ricard, 2006). Ces textes liés à la gestion des savoirs en entreprises visent en priorité à définir des facteurs qui favorisent la création et la circulation des savoirs dans un projet ou entre plusieurs projets.

La mobilisation des savoirs par le politique et/ou la maîtrise d'ouvrage se fait par l'intermédiaire de la nomination d'experts mais aussi par la sélection de « bonnes pratiques » et de références à d'autres projets et/ou acteurs. Ces entrées sont d'autant plus intéressantes ici qu'elles concernent directement nos cas d'études²⁴. Plusieurs textes récents dans la recherche en urbanisme ou en géographie revendiquent l'attribution de compétences « expertes » aux usagers et habitants (Nez, 2011), alors que le professionnel est souvent désigné comme le seul expert de ses questions. Pour autant, ce qu'est « l'expert » varie en

24 L'Hôtel de Ville de Paris désigne des « experts » propres au réaménagement des sept places et initie le recueil d'expériences et de références étrangères. Ces références sont compilées pour former une « Boîte à Outils ».

fonction là encore des champs disciplinaires mais aussi du point de vue que l'on adopte – celui des politiques publiques ou celui des professionnels et de la légitimité des savoirs qu'ils détiennent.

Certains travaux s'attachent à définir l'expert en s'appuyant sur ses savoir-faire et ses qualités (ce qu'il détient en plus face à d'autres professionnels). Au début des années 2000, une définition de l'expert autour des connaissances qu'il détient, est donnée. L'expert possède des « intelligences pratiques » qui se fondent elles-mêmes sur les expériences vécues. L'expert : « *prend des décisions rapidement et efficacement, considère le contexte (...), a la capacité d'extrapoler une nouvelle situation pour trouver une solution, peut faire de subtiles distinctions, sait quand les règles ne s'appliquent pas, possède un grand répertoire (issu de l'expérience) de possibilités d'action, prend des décisions largement fondées sur le savoir tacite* » (Leonard, Swap, 2004²⁵, In : Davel, Tremblay, 2012). Dans le cas de la Ville de Paris, le terme d' « expert » est repris pour distinguer certains professionnels – qui ont exercé en dehors de la Ville – distincts de ceux qui exercent en interne à la municipalité.

Si la circulation des savoirs et expériences peut être analysée en interne à un groupe de professionnels, il est souvent question d'analyser la circulation de ces objets entre projets et entre acteurs politiques ; l'expert joue un rôle majeur dans ces circulations. Nadia Arab parle de « *bonnes pratiques* » qui font l'objet de la « *circulation des savoirs et des normes techniques* » (Arab, 2007, paragraphe 1). Ces bonnes pratiques font, pour partie, référence pour l'auteur au transfert de modèle de développement urbain, à des réalisations urbaines exemplaires (*ibid.*, paragraphe 2). L'auteur identifie ici les questions de l'apprentissage et de la connaissance qui se posent derrière le « transfert » de ces bonnes pratiques (*ibid.*). Cet enjeu dans le développement et la maîtrise de la circulation des savoirs est par ailleurs souligné par Stéphane Cadiou²⁶ (In : Bourdin, Idt, 2016). L'auteur note que les politiques « *se drapent derrière un ensemble de catégories, mi-techniques, mi-savantes, qui dessinent la référence à une ville dense, mobile, équipée, mixte, créative ou encore durable* » (Cadiou, In : *ibid.*, p. 24). Cette phrase explique pour partie l'enjeu que représente la mise en valeurs de ces savoirs par la municipalité parisienne. L'auteur fait par ailleurs le lien entre le changement de contexte (et les défis qui se posent à l'aménagement) et la circulation des savoirs d'action et expériences initiée par les politiques publiques :

« *La mobilisation d'exemples (...) est devenue une technique courante dans l'action publique (BRUNO, DIDIER, 2013) et les politiques urbaines en particulier. (...) La circulation d'expériences dans cet espace tient alors de la mise en scène de performances urbanistiques qui (...) se muent en modèles. La circulation permet de désingulariser (...) des projets (...). En ce sens, dans les multiples scènes de l'aménagement urbain ne circulent pas seulement des valeurs et des principes normatifs, mais aussi des expériences, des villes et des projets. C'est cette dynamique itérative qui nourrit la construction de savoirs de l'action (PINSON, VION, 2000). (...)*
(...) premièrement, les sociétés urbaines sont confrontées à de nouveaux défis dans la mesure où le contexte, évoluant, s'avère porteur de menaces (environnementales, sociales, économiques, etc.) ; deuxièmement, ces transformations appellent une redéfinition des pratiques gestionnaires et professionnelles urbaines pour conjurer ces défis et en gérer les conséquences (...) » (Cadiou,

25 LEONARD Dorothy, SWAP Walter, 2004, *Deep smarts*, Harvard Business Review.

26 L'auteur livre un état des lieux sur la circulation des savoirs et fait une distinction : les circulations des savoirs peuvent être étudiées en elles-mêmes comme « espace de médiation » (Saunier, 2004, 2006 ; Verdeil, 2005 ; Payre, 2011) ; les *policy mobilities* sont quant à elle étudiées par des auteurs comme Peck et Theodore en 2010. Ces références sont tirées du chapitre rédigé par Stéphane Cadiou, dans l'ouvrage dirigé par Alain Bourdin et Joel Idt (2016).

In : Bourdin, Idt, 2016, p. 32).

Ce contexte de défis engage une nécessaire redéfinition des pratiques. Stéphane Cadiou identifie l'ensemble de ce tableau et contexte à un espace des savoirs (Cadiou, 2016) qui symbolise tant les savoirs d'action détenus, que la circulation de nouveaux objets et l'intérêt sous-jacent des politiques publiques.

- **Apprentissage et accommodation des professionnels en situation**

D'autres travaux s'intéressent quant à eux à la production de ces connaissances et donc le plus souvent à l'apprentissage des professionnels en situation de travail (Pastré, Mayen, Vergnaud, 2006) ou de projet. Nous avons trouvé différentes recherches en la matière dans des champs disciplinaires qui nous étaient alors inconnus : Rogalski inscrit ses travaux du côté de la psychologie ergonomique et Leplat, notamment, en ergonomie ; les travaux de Pastré se trouvent du côté de la didactique professionnelle, y compris les sciences de l'éducation comme les travaux de Boreham et Fischer (avec le penchant nord-américain de la didactique - « *Work process knowledge* »), etc.

Donald Schön dans son ouvrage de 1983 (traduit en 1994) soulève l'importance de l'apprentissage et des savoirs d'action des professionnels. Les travaux de Schön et Argyris invitent à s'intéresser au savoir du professionnel et à ses capacités à vivre et réfléchir sur une expérience pour en tirer des savoirs. L'auteur s'attelle à décrire des modèles d'apprentissage issus de la réflexion sur l'action et « *l'agir professionnel* » (Schön, 1983, 1994). Ces travaux comme ceux qui s'inscrivent en sciences de l'éducation et en didactique s'intéressent à la production des savoirs, notamment à partir de l'expérience.

Le plus souvent, les auteurs s'accordent pour dire que la connaissance se nourrit de la pratique (Schön, 1983 ; Vygotski, 1997²⁷ ; Cohendet, Creplet, Dupouet, 2006, In : Rix-Lièvre et Lièvre, 2012). Les connaissances en acte naissent de cette pratique. Polanyi explique lui aussi que le raisonnement binaire divisant théorie et pratique doit être dépassé. Selon l'auteur, aucun savoir ne peut être totalement théorique, pas même les mathématiques pures (Davel, Tremblay, 2012, à propos de Polanyi). Même dans ce cas extrême, les auteurs expliquent que les mathématiciens doivent mobiliser des compétences personnelles et les utiliser de façon à en faire une pratique située. Le savoir naît donc toujours de la pratique ou doit s'adapter à la pratique. Plusieurs modèles de l'apprentissage ont attiré notre attention : la volonté de la Ville induit aussi une adaptation au fil du temps.

Kolb²⁸ propose un cycle d'apprentissage en 1984. Nous retirons deux points intéressants de ce travail complexe. Le premier est l'affirmation selon laquelle les apprentissages complexes ne consistent pas uniquement en l'acquisition de nouvelles techniques. Il s'agit également pour l'individu de développer ses propres modèles, de gérer les incertitudes et changements. Le second point est le cycle d'apprentissage divisé en quatre phases. La première est celle de l'expérience concrète au cours de laquelle l'individu – ou dans le cas présent, le professionnel – réalise la tâche qui lui incombe. La seconde phase est celle de « l'observation réfléchie » lors de laquelle l'individu réfléchit à ce qu'il a fait et vécu. La troisième phase est celle que l'auteur nomme « *conceptualisation abstraite* » ; l'individu interprète et tente de les intégrer

27 Vygotski Lev, 1934/1997, *Pensée et langage*, Paris, 536 p. Lire : Clot Yves, 2001, « Bakhtine, Vygotski et le travail », *Travailler*, 2001, vol. 6, no 2, p. 9.

28 KOLB David A., 1984, *Experiential Learning. Experience as the Source of Learning and Development*, Englewood Cliffs NJ, Prentice-Hall.

dans un système théorique. La dernière phase est celle de « *l'expérimentation active* » lors de laquelle l'individu peut réfléchir et prédire ce qu'il se passera lors de la reprise d'une activité semblable. Il existe un autre modèle, dans ces champs disciplinaires, depuis l'expérience jusqu'à l'intégration de nouveaux savoirs, de nouvelles pratiques. Chaque professionnel s'inscrit d'abord dans une routine – toute relative dans le cadre d'un projet urbain – à laquelle correspond des schèmes d'action²⁹, des réflexes. Lorsque deux chercheurs tels que Yves Clot et Daniel Faïta (2000) parlent du genre (professionnel, du travailleur – au sens des prérequis à son milieu professionnel) « *à l'épreuve du réel* », comme « *ressource à renouveler et méthode à ajuster* » (p.15), il s'agit de faire évoluer des pratiques en « *situation de travail* » (Clot, Faïta, 2000).

- **L'acteur réflexif et sa conversation avec une situation (Schön, 1994)**

Schön introduit cette expression pour désigner le professionnel qui réfléchit sur son action. S'il s'adapte à une situation, il peut être en mesure, même si cette tâche est ardue, de réfléchir sur sa pratique pour en tirer des solutions, une réflexion ou pour faire évoluer sa pratique elle-même. Perrenoud explique que la pratique réflexive « s'adosse » aux sciences sociales (Perrenoud, 2002) pour rappeler la complémentarité entre savoirs pratiques et théoriques. Une complémentarité à laquelle s'ajoutent les savoirs préalablement détenus par les professionnels, qui se composent tant de leurs expériences passées que de leur formation initiale, opinions et vécu individuels. Perrenoud a travaillé sur cette notion et l'a définie comme une pratique intellectuelle, une pratique langagière, dialogique et sociale (*ibid.*, p.2). Schön fait le lien entre cette pratique réflexive et le praticien (architecte, designer) qui exerce. Le praticien devient réflexif dès lors qu'il « *prend sa propre action comme objet de sa réflexion* » (*ibid.*, p.3). L'auteur fait par ailleurs le lien entre cette formule et l'abstraction réfléchissante de Piaget. Dans les deux cas, l'acteur se regarde « *agir comme dans un miroir* » (*ibid.*, p. 3).

PROJET URBAIN ET URBANISME

Ces diverses entrées qui s'inscrivent dans plusieurs champs disciplinaires peuvent paraître éloignés *a priori* du champ de l'urbanisme si ce n'est l'exemple des « planificateurs » (ou urbanistes) explorés par Schön. Pourtant, cette démarche a donné une grille de lecture et des notions pour compléter et comprendre les textes relatifs à des projets urbains ou à l'aménagement. Ils permettent de faire un état des lieux de recherche clés pour interroger notre terrain et de mettre en perspective les textes abordés plus tôt et les études et recherches faites dans le champ urbain.

- **A la recherche d'une définition du « projet », de ses « étapes » et de ce qu'est « la conception »**

Les travaux qui traitent de « projet urbain » essaient souvent de le définir. Or, comme l'écrit Nadia Arab : « *Projet urbain et identité collective, projet urbain et transformation de l'espace, projet de ville et stratégie, logique de projet..., dans le champs urbain, difficile de savoir à quel point se vouer dès qu'il s'agit de projet. (...) l'importance prise par la notion n'a d'égale que son ambiguïté* » (Arab, 2001, p. 58). Nadia Arab livre plusieurs facettes de cette définition et de ce que recouvre la notion de projet. L'auteure dans cet article publié en 2001 note que cette notion est « *incontournable dans tout discours sur l'action urbaine* » (*ibid.*, p.57), et elle fait référence à une démarche d'action et/ou à un « *nouveau* »
29 Concept développé par Piaget.

modèle d'action sur la ville » (*ibid.*, p.57) pour reprendre les termes tel qu'utilisés. C'est enfin « *une dimension productive* » que l'auteur relève : le projet mène à une production matérielle, visible dans l'espace, mobilise des acteurs et porte son lot d'incertitudes. Le projet est alors une action de production (*ibid.*) qui est un enjeu politique, porte des objectifs et des contraintes, est porté par de nombreux acteurs qui travaillent dans une certaine transversalité (Roncayolo, 2000). Genestier définit le projet à travers sa rhétorique et sa symbolique pour et par le politique. La popularité de la notion de projet symbolise, pour l'auteur, une mise en valeur des aspects qualitatifs et symboliques par rapport au quantitatif et au fonctionnel (Genestier, 2001). Il montre par ailleurs que la rhétorique du projet urbain se porte sur son passé, son identité et son devenir (*ibid.*, p.103). Camille Gardesse dans sa thèse de doctorat rappelle aux côtés des travaux de recherche, la définition donnée dans la loi MOP de 1985 ou le Code des Marchés Publics : le projet débute par un diagnostic, des études préalables, une programmation, une phase de conception, de réalisation puis une mise en service. Ces étapes se retrouvent finalement lorsque nous discutons avec les équipes de la Ville de leurs activités quotidiennes (la phase de diagnostic est la première étape, suivi d'un premier temps de dessin, etc.). Moins formellement, Olivier Chadoin découpe le projet en pôles d'acteurs : « celui de la commande (le maître d'ouvrage), celui de la conception et de l'ingénierie technique (l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur) et, celui de la réalisation (les entreprises de construction) » (Chadoin, 2001, p. 84). L'importance des acteurs dans le projet, pour son bon déroulement, est reprise par Melhado et Henry pour qui la réussite d'un projet dépend d'une bonne coopération entre architectes, ingénieurs de bureaux d'études, entrepreneurs et d'autres acteurs (Melhado, Henry, 2001, p.177).

- **Le projet : une entrée privilégiée pour observer des « changements »**

« L'analyse des pratiques de projets urbains montre que les acteurs tendent de plus en plus à mettre en place des dispositifs d'action marqués par un incrémentalisme assumé, dans lesquels les situations d'interactions sont multipliées afin de faire émerger de nouveaux problèmes, de nouvelles connaissances et de nouvelles solutions potentielles (...) » (Pinson, 2003, p.43).

La plupart des travaux qui ont appuyé ce travail s'intéressent au renouvellement des jeux d'acteurs, à la forme du projet, aux nouvelles pratiques et ambitions de la maîtrise d'ouvrage : le projet est porteur politiquement de changements et est l'objet lui-même de changements et d'innovations organisationnelles et/ou dans ses finalités. La forme du projet en elle-même évolue. Cristina Conrad écrit à la fin des années 1990 que le « schéma linéaire » est remis en cause. Il n'y a plus d'un côté le maître d'ouvrage et le programme, et le maître d'œuvre et le projet de l'autre (Conrad, In : Bonnet, PCA, 1997). Patrice Godier et Guy Tapie démontrent, quant à eux, que le projet permet d'initier des changements (Godier, Tapie, 2008). Les acteurs notamment techniques peuvent « évoluer » grâce à la forme même du projet. « *Ainsi, le projet urbain a permis aux professionnels de la ville, issus du secteur public comme du secteur privé, d'établir entre eux un nouveau système de relations. Il a contribué à forger de nouvelles formes d'organisation et de coopération et à procurer à ce milieu une identité et une compétence collective. [...] Il s'agit surtout pour les techniciens du projet urbain de faire l'apprentissage collectif d'une démarche et d'un processus nouveau qu'ils doivent mener en commun* » (Godier, PUCA, 2001). La maîtrise d'ouvrage est analysée à travers des logiques d'acteurs, des modes d'organisations ; elle est observée dans le cadre des évolutions du contexte législatif et réglementaire français (PUCA, tome 1, 2001). L'analyse se situe du côté de la maîtrise d'ouvrage, de ses difficultés de coordination avec d'autres acteurs et le travail

d'élaboration de la commande. La maîtrise d'ouvrage recouvre ici autant une collectivité que la maîtrise d'ouvrage de bâtiment. Alain Bourdin écrit dans cet ouvrage : « *Admettons l'existence d'un modèle français « traditionnel » de la commande publique, qui serait aujourd'hui confronté à l'émergence d'un nouveau modèle. En fait, les acteurs, les contenus et les modalités de la commande n'ont pas cessé d'évoluer, même si l'on considère une séquence historiquement courte comme celle de la cinquième République.* ». (Bourdin, PUCA, 2001).

Le projet est présenté comme un ensemble de complexités qui conduisent à ces changements. Olivier Chadoin relève « *l'allongement des chaînes de travail* » et donc la nécessité d'intégrer des acteurs « *médiateurs* » capables de traduire des compétences et un langage spécialisé à d'autres acteurs, en raison d'une « *complexification des processus* » et d'une « *spécialisation professionnelle croissante* » (Chadoin, 2001, p.83). Ces complexités sont induites par le nombre croissant d'intervenants et de méthodes et par les attentes différentes des « *décideurs* ». Les incertitudes s'accumulent. Les incertitudes, comme le rappelle Gilles Pinson, ont beaucoup été étudiées par les sociologues de l'organisation. Elles sont aujourd'hui tout particulièrement présentes en raison des privatisations, de l'ouverture des marchés notamment mais aussi en raison du nombre fluctuant d'acteurs « *mobilisables* », des aléas financiers (Pinson, 2003). Des incertitudes demeurent dans la demande du maître d'ouvrage (toutes ses demandes ne se trouvent pas dans un cahier des charges) et d'autres sont induites par l'intervention d'un architecte pour les entreprises (Evette³⁰, PUCA, 2001). Callon relève des « *incertitudes quant au contexte dans lequel l'action doit être menée ; incertitudes quant aux ressources disponibles pour mener à bien cette action ; incertitudes enfin quant aux buts même de l'action* » (Callon, 2001, In : Pinson, 2003, p.42). Thérèse Evette identifie plusieurs niveaux d'incertitudes : l'incertitude est inhérente à la situation de projet – qui se dissipe progressivement³¹ –, elle est également liée aux projets d'investissements ou aux relations entre professionnels et à l'inexpérience de la maîtrise d'ouvrage (Evette, PUCA, 2001). Inès Ramirez-Cobo dans sa thèse résume ainsi les évolutions de prise en considération de l'incertitude dans un projet urbain, depuis l'incertitude comme contrainte (Raynaud, 2004), à l'incertitude comme menace (Pinson, 2009) pour finalement l'étudier comme opportunité (Zepf, Ramirez-Cobo, 2016 ; Ramirez-Cobo, 2016, p.23). Elles sont ensuite prises comme élément positif pour renouveler l'action tant du côté des discours politiques (la Ville de Paris en fait partie) que des textes de chercheurs (Zepf, Ramirez-Cobo, 2016).

Le projet, lieu du changement, est donc porteur d'incertitudes techniques et/ou politiques pour ses acteurs. Le projet et le « *mode projet* » sont par ailleurs jugés comme dépassés par de récents textes comme la thèse d'Inès Ramirez-Cobo qui explore d'autres formes de conception et reprend les travaux de Marcus Zepf. Parmi ces freins actuels identifiés dans le mode projet, l'auteure énumère une logique du marché ou les « *rôles « clos » des acteurs* » (Ramirez-Cobo, 2016, p.426). Ce rôle clos est une division des tâches en fonction des compétences très spécifiques des acteurs. Dépasser ces freins au profit de l'incertitude, permettrait de développer d'autres formes de projet qui comprendraient une démarche collective, inclusive et horizontale pour reprendre les termes de l'auteure. Dans le projet des sept places, les professionnels porteurs de connaissances spécialisées sont mis en situation de faire face à

30 Evette Thérèse, « *Architecture et stratégie d'entreprise : formulation de la commande et prise en charge des incertitudes* », dans la publication du PUCA en 2001.

31 L'incertitude qui diminue au fil du projet fait écho au schéma de Midler sur le niveau de connaissance qui grandit tandis que le temps imparti au projet diminue.

l'incertitude, d'en tirer profit pour faire évoluer des pratiques, des relations de coopération et *in fine* travailler à la réorganisation d'un processus de conception.

- **Les acteurs du projet et leur adaptation perpétuelle aux aléas d'un projet**

Le projet évolue dans ses formes ; il est le lieu du changement ; il est porteur d'incertitudes : les professionnels qui le prennent en charge, et c'est une entrée privilégiée dans ce travail, doivent adapter leur travail et faire avec ces aléas pour avancer. Depuis la fin des années 1990, les acteurs et les pratiques doivent évoluer face à diverses modifications, de la commande au « *traitement de la demande sociale* » (Prost, 1998, In : Bonnet, PUCA, p.12³²). Les acteurs sont de plus en plus nombreux et spécialisés dans un projet, d'autant plus dans les projets d'espace public qui recouvrent une multiplicité de thématiques (techniques, « d'usages », du mobilier pérenne au mobilier numérique...). Ces acteurs spécialisés sont visibles dans la filière de construction française (Melhado, Henry, 2001). De cette spécialisation, les auteurs soulignent l'élargissement des compétences et des savoirs mobilisés (*ibid.*, p.178). Robert Prost écrit : « *Nombreux sont les professionnels qui doivent redéfinir et réactualiser leurs compétences et leurs modes d'organisation pour contribuer à ce gigantesque chantier de la transformation urbaine (...), une transformation des enjeux, des marchés et des pratiques dans ce secteur (du bâtiment) (...) tant sur les plans du traitement de la demande sociale, de l'élaboration de la commande et de la conception que sur les plans de la réalisation et de la gestion* » (Prost, 1998, In : Bonnet, PUCA, p.12). Les changements répertoriés sont nombreux.

Les modalités de travail ou les modes de travail ont été étudiés lorsqu'ils sont en cours d'ajustement ou de modifications. Les professions de la maîtrise d'œuvre sont étudiées, par exemple, en partie à travers l'évolution de leur activités et organisation de leur travail (Godier, Tapie, Courdurier, Evette, Haumont, 2000). Dans le cas de la maîtrise d'œuvre, ce texte qui traite de l'interprofessionnalité expose les évolutions dans les processus de production qui conduisent ces professionnels à faire évoluer leur travail et/ou leurs cultures professionnelles. Les constructions sont de plus en plus complexes, les exigences en termes de coûts et de qualité sont plus fortes et les clients – dans les projets ici d'infrastructure, d'industrie et de bâtiment – attendent que les risques soient maîtrisés. Les professionnels de la maîtrise d'œuvre font face à la modification de leur travail, à la multiplication des expertises ou encore à la nécessité d'intégrer de nouveaux spécialistes. Dans ce cas précis, le travail recouvre un ensemble d'activités professionnelles et/ou des méthodes spécifiques à une profession. Patrice Godier (2000 ; in Biau, Tapie, 2009³³) s'intéresse ainsi aux nouvelles coopérations professionnelles et à la confrontation de cultures professionnelles qui conduisent à des changements dans les métiers. Il donne pour exemple un projet d'infrastructure de tramway : « *Ainsi, les valeurs participant des cultures professionnelles partagées au sein de cet espace relèvent toutes d'un ensemble d'autoréférences qui se sont instituées progressivement au fil des expériences, contribuant à constituer une communauté d'experts, de familles d'intervenants tramway. [...] Le tout forgeant un sentiment collectif d'appartenance à un métier qui s'est constitué empiriquement avec une base culturelle commune (...)* » (Godier, 2009, page 133).

32 BONNET Michel, 1998, L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, Publications du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, Vol.3 : Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux, 233 p.

33 Chapitre 9 de l'ouvrage de Véronique Biau et Guy Tapie (2009), « L'interprofessionnalité en actes : le cas des infrastructures de transport urbain ».

Au début des années 2000, les partenariats se réinventent, les cadres des projets changent. Patrice Godier soulève la nécessaire adaptation de acteurs de la ville à ces nouvelles conditions d'exercice et à ce modèle de production plus flexible et ouvert (Godier³⁴, PUCA, 2001). Patrice Godier identifie déjà le passage d'un urbanisme « hiérarchique » à un urbanisme « négocié ou partagé ». Les acteurs doivent « tisser des partenariats » (*ibid.*, 2001). Du côté des services techniques, la nécessité de faire évoluer des pratiques est un peu moins étudié. Au sein de travaux du PUCA, il est bien question d'évolution et d'accroissement des tâches qui nécessitent de nouvelles compétences en interne comme l'analyse urbaine, la conduite d'opération ou la négociation avec les promoteurs (Conrad, Renaudie, PUCA, 2001). Plusieurs thèses récentes regardent le travail des services plus précisément, à l'image des travaux de Camille Gardesse en 2011, de Julie Roussel qui a soutenu une thèse CIFRE à la Ville de Paris en 2016 ou Joël Idt qui a soutenu une thèse sur les relations entre les services techniques et le politique en 2009.

« Il est nécessaire de faire évoluer les savoirs, les savoir-faire et les comportements des acteurs de la production architecturale et urbaine pour répondre à une exigence croissante d'adaptabilité dans un contexte de renouvellement et de complexification des problématiques à traiter » (Fenker, 2009³⁵, p.153).

La nécessaire adaptation et/ou la construction d'une action des/par les professionnels est observée à travers l'évolution de leurs pratiques dans des contextes différents de la construction de normes par des services techniques au Cap (Didier, 2016³⁶) aux récentes questions de participation dans les projets urbains à Paris (Gardesse, 2011). Les publications du RAMAU développent aux débuts des années 2000 la question de l'évolution des compétences en lien à une « interprofessionnalité » induite par la complexification des projets urbains. Cette adaptation des professionnels est identifiée comme une évolution de compétences et une évolution des professions.

Ces adaptations sont nécessaires dans les relations professionnelles pour une meilleure coopération entre des métiers toujours plus nombreux et spécialisés (Tapie, 1999, In : Melhado, Henry : Ramau 2, 2001). La question de l'organisation (et des innovations organisationnelles) croise le plus souvent l'ensemble de ces recherches. Elle est directement étudiée dans les travaux qui se rattachent à la sociologie des organisations ou la sociologie de l'action organisée. Elle est étudiée sous les traits d'interactions au sein d'une écologie professionnelle par Abbott (1988) ou comme organisation du travail et d'un « collectif » d'individus en clinique de l'activité³⁷ (Clot, Faïta, 2000).

34 Godier Patrice. « Les nouvelles logiques d'action de la maîtrise d'ouvrage : le cas du projet urbain de Bordeaux », dans la publication du PUCA de 2001 (référéncé en bibliographie).

35 Chapitre 11 de l'ouvrage de Véronique Biau et Guy Tapie, « Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage », pp.153-164.

36 Retour de terrain de/par Sophie Didier et Marianne Morange, mission au Cap (Afrique du Sud), 29 janvier 2016 : <https://dalvaa.hypotheses.org/639>

37 Ce terme fait référence à une méthode utilisée par Yves Clot. Ce dernier juge que les méthodologies utilisées en analyse du travail au sein de disciplines comme l'ergonomie et/ou la psychologie du travail sont proches de la « méthode clinique ». Elle vise la connaissance de l'activité et sa transformation. Elle vise ainsi l'acquisition de connaissances sur une situation de travail. Dans ce cas, une étude « médicale » d'un cas s'applique à une situation de travail pour étudier l'individu, le contexte, les activités de travail... Le terme de « clinique » peut sembler malencontreux, il est cependant utilisé par Yves Clot car il correspond à une étude minutieuse de l'activité. Un texte d'Yves Clot et de Jacques Leplat l'explique en détail : Clot, Yves, et J. Leplat. « La méthode clinique en ergonomie et en psychologie du travail », *Le travail humain*, vol. 68, no. 4, 2005, pp. 289-316.

Elle est tantôt source de cohésion. Elle structure un ensemble de professionnels qui se reconnaissent dans un même « monde » (De l'Estoile, 2015), une même configuration pour reprendre la notion de Norbert Elias. Elle est aussi plus ou moins formelle et formalisée (*ibid.*, 2015), régie par des conflits, ou plus ou moins structurée. Les interrelations professionnelles peuvent être lues à travers la question des cultures professionnelles qui se rencontrent. Guy Tapie et Patrice Godier proposent deux entrées. Chaque professionnel détient des savoirs différents. La question organisationnelle et institutionnelle s'attache à y voir les relations des services avec d'autres milieux professionnels, indépendants ou privés (*ibid.*, 2008). Ce sont donc des acteurs mis en réseaux. Il s'agit notamment de « *rompre avec des cultures professionnelles figées* » (*ibid.*, 2008, paragraphe 17). Les travaux portant sur les professionnels sont souvent étayés par une analyse des cultures de ces professionnels (*ibid.*, 2008) : « *Ces différentes cultures professionnelles s'accordent, ou, au contraire, se heurtent, en fonction de deux logiques* » (*ibid.*, 2008, paragraphe 10). La première logique identifiée est disciplinaire (est-ce l'ingénieur qui a le savoir de « fabrication de la ville » ou les architectes et paysagistes ?). La deuxième logique est organisationnelle et institutionnelle (le projet met en relation les services et les milieux professionnels indépendants), (*ibid.*, paragraphe 11 à 13).

- **Adaptation et donc évolution des métiers et des contours de groupes de professionnels**

Au sein de ces projets, des acteurs sont décrits au travail et/ou en situation d'incertitudes. Ils possèdent des compétences et se confrontent à de nouveaux métiers, leur territoire d'exercice et/ou géographique peut être concurrencé. C'est en cela que les recherches portant sur un projet urbain se combinent avec des travaux inscrits en sociologie des groupes professionnels. Au croisement de ces travaux qui s'inscrivent dans une étude de la commande et/ou du projet urbain, les travaux de la sociologie des groupes professionnels notamment font écho à la question des compétences et des métiers qui évoluent dans un contexte donné. Pour ne reprendre que les travaux qui ont alimenté notre réflexion, les cahiers du RAMAU sur l'interprofessionnalité, publiés en 2001, nous renseignent sur des questions de postures professionnelles et/ou de répartitions des tâches. L'architecte, notamment, le plus souvent mandataire d'une équipe de maîtrise d'oeuvre est celui qui « conduit la conception » (à partir de l'expression de Melhado, Henry, 2001 ; et Terrin, 1998). Or, cette posture peut être remise en question dans un contexte de « management de projet » et donc de co-construction, de collaboration, etc. Un contexte qui fait écho au contexte de la Ville de Paris et à la Mairie qui remet partiellement en question le rôle des architectes au sein de ses services.

Pour analyser une situation de projet telle que celle étudiée ici, il est nécessaire de prendre conscience de l'importance de l'identité professionnelle, de l'image qu'ils ont pour le politique notamment mais aussi les qualifications techniques et/ou spécialisées qui leur sont reconnues. Comme le rappelle Guy Tapie : « *La référence à la profession demeure essentielle dans le secteur* » (Tapie, 2001, p.163). L'auteur rappelle que les architectes défendent « *l'autonomie de la conception* » (*ibid.*, p.163). La plupart des travaux se focalisent sur l'évolution du métier de l'architecte. Ses compétences sont définies : il possède des compétences d' « homme de synthèse »³⁸ ou une compétence de leader (Melhado, Henry, 2001). Les travaux de Camus (2001, In : RAMAU, 2001), de Tapie (dans le même ouvrage) ou de Champy y font écho. Les quelques rares travaux sur les architectes voyers et sur les ingénieurs municipaux, et notamment parisiens, seront présentés en première partie. Les professions se définissent autant par une

38 Entre guillemets dans le texte.

formation, une expérience, une culture qu'une position et des tâches reconnues légitimes au sein d'un processus de projet. Cette position n'est pas celle des architectes et ingénieurs en libéral.

Or, cette identité peut être remise en question tout comme un ensemble d'activités jusqu'ici associé à une profession. L'un des articles récemment publiés par Charles Gadéa – qui fait office d'introduction au Dossier « Enjeux environnementaux et dynamiques des groupes professionnels » dans SociologieS – donne pour exemple les professionnels concernés par les problématiques environnementales. L'auteur explique s'intéresser à « *l'ensemble du système d'interactions formé par les groupes professionnels, appelé à connaître de profondes transformations dans ses aspects techniques, ses implications économiques, ses formes de coopération et de concurrence, ses dimensions cognitives et éducatives, ses institutions et formes de régulation et de contrôle, ainsi que dans ses valeurs et significations* » (Gadéa, 2015, paragraphe 1).

Le contexte de la Ville de Paris

Le contexte relatif à la Ville de Paris et à sa politique d'aménagements des espaces publics – tant dans sa gestion de la commande, de ses équipes que des objectifs de ces projets – est présent en première partie de ce manuscrit. Il accompagne la présentation du projet et de ses acteurs. Par ailleurs, plusieurs points plus précis tels que l'introduction de récentes préoccupations à Paris est faite à plusieurs endroits du manuscrit de thèse. Les analyses que nous faisons de ces nouveaux objets (genre, numérique, scénographie...) au fil du texte témoignent aussi d'une construction incertaine et progressive de l'action de la Ville et des pratiques de ses acteurs et appuient les extraits de réunions au-fur-et-à-mesure de la lecture.

QUELQUES RECHERCHES QUI CROISENT PROJET³⁹, SAVOIRS ET APPRENTISSAGE

« Les dispositifs interactifs d'action collective tels que les démarches de projet offrent justement un espace à ces logiques d'apprentissage et d'ajustement réciproque. (...) Dans un contexte d'incertitudes, de dispersion des ressources, d'interdépendances et de perte de légitimité des grands récits linéaires de transformation sociale (...), les processus d'élaboration des politiques urbaines n'ont plus pour objectif unique de mettre en œuvre des objectifs politiques préétablis (...). Ils ont aussi pour vocation de générer des connaissances sur les situations à traiter (...) ».
(Pinson, 2003, p.44-45).

39 Le projet urbain n'est pas le seul étudié : nous pensons par exemple à l'ouvrage de Christophe Midler (L'auto qui n'existait pas). Sihem Ben Mahmoud-Jouini cite par ailleurs Midler et Charue-Dubos dans un ouvrage du RAMAU : « *Chaque projet est singulier et permet de développer de nouvelles questions et de nouvelles explorations. Des connaissances nouvelles sont donc ainsi produites à l'occasion d'un projet. Bien plus, le projet va générer souvent plus de connaissances qu'il n'en faut. (...) Ces connaissances sont ainsi rarement exploitables pour un autre projet, compte tenu de leurs formes et du fait qu'elles ne sont pas capitalisées sauf à travers des individus qui ont participé à leur production* » (Charue-Dubos, Midler, 1998 ; cités par Sihem Jouini, In ; RAMAU, 2001, p. 57).

Ces textes qui se croisent parfois – Schön est pris pour référence par Champy ou Perrenoud par exemple - complètent ou permettent de poser un autre regard sur les travaux portant sur l'évolution des pratiques des professionnels dans un contexte de projet urbain. Cette brève revue de littérature dans l'espace qui lui est imparti vise ainsi à présenter les principales influences de ce travail qui appuie sa problématisation sur plusieurs entrées thématiques et disciplinaires qui s'intéressent à l'action. Cet ensemble de textes qui sont en réalité liés permettent de voir que ces différentes approches s'intéressent à l'une ou à plusieurs qualités du professionnel, ses savoirs, ses activités, l'acquisition « sur le tas » ou l'évolution de son métier.

Les publications de Nadia Arab (2007), de Gilles Pinson (2003) avec les travaux de Stéphane Cadiou (2016) ou de Patrice Godier (2000) sont des ressources précieuses qui étudient la production des savoirs en lien à des politiques publiques et/ou au cours d'un aménagement urbain. Nadia Arab étudie la diffusion et l'usage des bonnes pratiques ou expériences étrangères et parle alors d'une « *démarche d'apprentissage et de transfert d'expériences sur un mode simultanément empirique, pragmatique et territorialisé (...). Empirique parce que les savoirs sont acquis en faisant le « tour du monde », par multiplication d'explorations de visu de l'existant, de recueils d'expériences éprouvées par d'autres, d'observations in situ. Ce faisant il y a accumulation, pas à pas, cas par cas, visite après visite, d'un savoir d'action hétérogène et construction progressive d'une banque de données empiriques ; elle porte à la fois sur les programmes des équipements, leurs usages et usagers ainsi que leurs conditions de fonctionnement en termes d'investissement et d'exploitation* » (Arab, 2007, paragraphe 25). Les expériences ainsi reprises sont ensuite, par exemple, confrontées à la faisabilité opérationnelle. Le même article de Nadia Arab expose que les « tenants des « best practices » » privilégient la capitalisation et la diffusion des savoirs. Tandis que l'auteur émet l'hypothèse selon laquelle il faudrait s'intéresser au passage entre savoirs et actions. Ce passage serait notamment permis par la mobilisation d'un « *réfèrent territorial local* » (*ibid.*). Si l'auteur parle bien du recours aux connaissances territoriales et aux spécificités du territoire dans l'action, cette problématique se retrouve clairement dans notre travail.

En 2003, Pinson met en avant l'intérêt d'étudier la production des savoirs dans et pour l'action au niveau micro pour reprendre les termes de l'auteur, afin d'étudier la gouvernance. Pinson explique que des résultats au niveau « *macro* » sont connus ainsi que les « manifestations méso », au contraire des logiques d'acteurs et d'agence – l'échelle micro – peu exploitées. L'auteur souhaite « *voir comment ces changements macro ont un impact sur la manière dont les connaissances sont produites pour et dans l'action* » (Pinson, 2003, p. 41).

L'un des textes les plus intéressants quant à la mise en lien entre savoirs et professionnel « de l'urbain » est celui de Michael Fenker publié en 2009. L'auteur souligne l'importance pour les professionnels de s'adapter et d'acquérir, de transmettre, de faire valoir des savoirs et savoir-faire professionnels. Il prend pour cas d'études : la restructuration d'un bâtiment ancien qui est la cour d'appel de Bordeaux, la construction d'un bâtiment neuf (le centre hospitalier de la région d'Annecy) et la gestion du site du Technocentre Renault. L'auteur écrit :

« *L'enrichissement et la mobilité des savoirs ne sont ni nouveaux ni propres à ce secteur d'activité, mais dans ce domaine, l'acquisition, la transmission et la reconnaissance des savoirs se heurtent à un double problème : des pans entiers de savoirs ne peuvent pas être acquis par*

des formations professionnelles classiques ; leur légitimation s'effectue par le biais des situations opérationnelles. Ce problème découle à la fois de la nature largement tacite et difficilement formalisable de certains savoirs mobilisés, et du fait qu'ils ne sont que partiellement liés à la discipline d'origine ou à la profession des acteurs impliqués. La pratique apparaît alors comme un élément essentiel du processus d'apprentissage et de légitimation des savoirs » (Fenker, 2009, p.153).

Le lien est ainsi tissé avec les sciences de l'éducation, entre pratique, expérience et constitution de nouvelles connaissances. L'auteur fait le choix d'étudier l'expérience comme « *support de la coopération* » et comme « processus de mobilisation de connaissances collectives ». L'expérience est pour lui à la fois les savoirs détenus et réutilisés en situation par les professionnels, ce que les « *acteurs sont en train d'acquérir* » et les savoirs issus de la culture ou de l'histoire du ou des professionnels (*ibid.*). Il relève par ailleurs que l'expérience et ses relations à/avec l'action dans la production architecturale et urbaine « demeurent peu étudiées » (*ibid.*).

Les recherches qui s'intéressent aux acteurs dans les projets visent également à circonscrire et à catégoriser des savoirs et savoir-faire professionnels. Cette catégorisation s'inscrit toujours dans un contexte de complexification de ces projets (accroissement du nombre d'acteurs, (re)division technique des tâches, etc.). Fenker fait lui mention du déplacement des savoirs des et par les professionnels au sein d'un projet ; ici, des opérations immobilières complexes. Selon l'auteur, il peut y avoir un « transfert de savoirs » (il mentionne alors la question de l'apprentissage) ou un « déplacement » d'un savoir sur un autre terrain sans réel transfert vers un autre acteur, avec pour exemple la maîtrise d'ouvrage qui considère différemment les savoirs des « utilisateurs »⁴⁰.

SUITE À L'EXAMEN DE LA LITTÉRATURE

Nous retenons notamment que - et ces points ont guidé notre problématisation :

Les politiques des métropoles et notamment celle de la Ville de Paris évoluent sans cesse et suivent pour autant un mouvement commun (et ancien à Paris) de réduction de la circulation, de l'élargissement de ce que recouvre la notion d'usage et du passage du « hard » ou « soft », au moins partiellement. Sur ce dernier point, « *on produit toujours des objets urbains classiques et fortement bétonnés, mais ceux-ci se complexifient et de nouveaux objets apparaissent, liés aux techniques de communication et d'information ou à l'événement. Désormais le soft (les services, la gestion, l'information) l'emporte sur le hard (la construction, les infrastructures).* » (Bourdin, 2015, p.177). Le « soft » va au-delà dans le cadre de ce projet : scénographie, approche sociologique et/ou diagnostic d'ambiances sonores.

Le projet d'espace public

En cela, le projet, notamment d'espace public, est un lieu privilégié d'observation et d'étude des changements en termes de jeux d'acteurs et d'organisations. Le projet urbain en lui-même rassemble de nombreux acteurs anciens ou nouveaux, des « tiers acteurs » (Bourdin, 2015, p.179) ou au contraire des acteurs « institutionnels ». Il est le lieu de « *processus d'apprentissage et d'adaptation* » (*ibid.*, p.181).

40 Page 161-162 (Fenker, In : Biau, Tapie, 2009).

Un lieu d'apprentissage

S'il est convenu de dire que le projet est générateur de nouvelles pratiques – interprofessionnelles ou non – et de nouveaux savoirs, notamment face à la nécessaire évolution face aux commandes, il est intéressant d'analyser la manière dont ces savoirs sont constitués en cours de projet par et pour ses différents acteurs, et de voir concrètement comment ces derniers s'adaptent. Pour reprendre l'article de Gilles Pinson publié en 2003 sur la production des savoirs, l'échelle « micro » est importante à inclure. L'auteur note que « (...) *plus on se rapproche du niveau micro de l'analyse, moins les travaux sont précis. On peine à voir comment ces changements globaux, ces nouvelles contraintes et opportunités adviennent, par quelles courroies de transmission ils agissent à l'échelle des systèmes d'acteurs concrets. (...) Y a-t-il une nouvelle économie (...) de la production des savoirs pour l'action associée à ces changements ?* » (p.49).

Le projet de la Ville de Paris

Nous retenons pour point de départ que la municipalité parisienne souhaite faire de ce projet, le lieu d'un renouvellement de pratiques et peut-être d'une culture de travail de ses services. Elle souhaite également faire « différemment » sans nécessairement de vision définie de ce que doit être ce projet, ses finalités. Le programme du projet « Réinventons nos places » vise notamment une évolution dans les pratiques professionnelles. Or, « *la formalisation des expériences et savoir-faire ne signifie pas que ceux qui en sont les destinataires sauront les mobiliser et les mettre en œuvre* » (Arab, 2007, paragraphe 14). Le projet lancé par la Mairie de Paris propose de revoir des façons de faire en introduisant progressivement de bonnes façons de faire ou des experts qui conseillent. Mais voilà, le programme est flou, les résultats escomptés tout autant. Le voyage d'un point A au point B et son déroulement posent légitimement question dans ses formes. Il serait alors intéressant de regarder ce processus de l'intérieur, d'y voir les difficultés posées et cette trajectoire, ce à travers une focale spécifique celle des services de la Ville qui sont les acteurs au centre du projet.

Un regard sur la constitution des savoirs en cours d'action

Les savoirs et pratiques des professionnels sont analysés comme objet produit/détenu par un professionnel et/ou comme objet intégré dans un processus de construction de connaissances à partir d'une expérience. Les processus de construction de connaissances – qui regardent le travail des acteurs en situation et leurs pratiques évoluer - sont peu présents dans les travaux qui s'intéressent aux savoirs et pratiques des professionnels. En cela, la notion d'espace des savoirs de Stéphane Cadiou interpelle. L'ensemble de ces travaux semble engager à réfléchir aux pratiques qui évoluent « en cours d'action » (Schön, 1983, 1994). Par ailleurs, pour reprendre les travaux de Schön : « *La complexité, l'instabilité, et l'incertitude ne disparaissent pas ou ne sont pas résolues par l'application d'un savoir spécialisé pour des tâches précisément définies. On pourrait même dire que l'usage réel du savoir spécialisé passe par la restructuration préalable de situations complexes et mal définies* » (Schön, 1983, 1994, p.39).

Les services de la Ville, dont la culture professionnelle est assimilée à un aménagement traditionnel sur le territoire parisien, sont invités à faire face à toujours davantage de problématiques posées tout

au long du projet. Les services de la Ville sont des acteurs centraux dans le projet étudié. Ils détiennent un héritage culturel de l'aménagement des espaces publics et d'importants savoirs techniques. Ils sont ici en situation de devoir faire évoluer une partie de leurs pratiques et/ou façons de procéder. Il semble alors pertinent d'analyser un processus de (re)construction de savoir-faire voire de pratiques et ses effets également sur l'évolution des métiers de la Ville.

La recherche si elle regarde l'évolution des savoirs-faire pourrait alors analyser sous cet angle spécifique l'expérience professionnelle pour décrire et voir ce qu'il se passe du côté de la formation des connaissances et de l'action des professionnels qui font et apprennent « en situation singulière » (Rix-Lièvre, Lièvre, 2012). La question de la réflexivité sur l'action en cours, en suivant Schön, est sous-jacente. Dans quelle mesure les temps du projet et ces diverses modifications apportées par la Mairie centrale peuvent permettre et/ou conduire à une évolution dans les façons de faire ?

QUELQUES APPUIS CONCEPTUELS ET NOTIONS EMPRUNTÉES : UN CADRE THÉORIQUE

Notre démarche a d'abord été guidée par la curiosité. Ne pas être sociologue, de formation, peut être un réel frein. Ce travail a pour vocation de s'inscrire en urbanisme et prend appui sur un cas d'étude empirique, un projet urbain d'espaces publics. Il regarde des acteurs faire et faire face à diverses difficultés pour conduire un projet. Seulement, pour positionner ce travail, il est rapidement devenu nécessaire de le rattacher à des cadres théoriques, des disciplines auxquelles nous n'étions pas formées. Ce manque de confiance a d'abord été un frein. Il est devenu pour nous une chance car nous avons parcouru, peut être dans de mauvaises directions, divers chemins, lu divers textes sans aucun *a priori*. Cette démarche qui peut sembler sans appui et chaotique a été l'occasion de découvrir une grande richesse et de disciplines et de textes qui appuient une analyse de pratiques et de l'adaptation de professionnels au sein d'un projet urbain.

Cette thèse qui s'appuie pour majeure partie sur un travail de terrain, s'inscrit dans les recherches faites en urbanisme et notamment les travaux qui entrent par un projet urbain et/ou d'aménagement. Il vise également à s'appuyer sur des ressources plus éloignées de ces objets, comme la sociologie des groupes professionnels ou les sciences de l'éducation. Ces ressources sont des appuis et permettent également de voir différemment cette situation de projet et le travail, notamment, des services de la Ville. Ce travail reprend des mots, une façon de lire qui vient d'autres champs disciplinaires. Les sciences de l'éducation, le management des connaissances... développent des méthodologies pour mieux accéder au vécu des professionnels et mieux analyser les pratiques des professionnels.

- **(Au risque de choisir) la pluridisciplinarité**

« L'entrée « activité » est une approche privilégiée pour la construction d'outils de pensée transversaux à plusieurs champs de recherches » (Barbier, Durand, 2003).

On ne relève pas nécessairement le défi des deux auteurs de créer une entrée et un traitement qui permettent de réunir toutes les approches de l'activité et du rapport de l'acteur à une situation. Il y a pour autant quelques champs de recherches qui peuvent nourrir notre domaine. Les deux auteurs

notent aussi que l'entrée « activité » et dans notre cas, « activité de travail », est importante pour une « *meilleure connaissance des processus de transformation du monde* » (Barbier, Durand, 2003, p.114).

L'ouvrage de Donald A. Schön est une référence pour ce travail ; il a été un point de départ. Il engage à s'intéresser aux sciences de l'éducation mais aussi aux travaux portant sur les professionnels. La porte était ouverte à un très vaste panel de courants de recherches. Les sciences de l'éducation qui étudient les pratiques croisent souvent la didactique qui à l'origine étudie l'enseignement et l'apprentissage (Sensevy, In : Vergnioux, 2009). La didactique professionnelle a été créée à partir de plusieurs autres courants comme la psychologie du développement ou l'ergonomie cognitive. En continuant à regarder de plus près, l'ergonome fait mention de la clinique de l'activité d'Yves Clot. Ces recherches sont sans fin et les limites entre l'ensemble de ces recherches est d'une grande complexité car, le plus souvent, les distinctions entre tel ou tel courant se fait sur l'objectif de la recherche (théorique ou pratique : aide à la pratique ou à l'apprentissage) ou sur des modèles et des termes précis (l'apprentissage par la formation ou sur le tas, le monde du travail ou les écologies professionnelles d'Abbott). Toutes ces approches *a priori* éloignées disent pourtant beaucoup du rapport d'un acteur et/ou professionnel à l'action, à sa pratique, à/dans une situation donnée. Il ne s'agit, cependant, en aucun cas d'inscrire ce travail dans un ou plusieurs de ces courants. Nous en avons ni la prétention, ni les capacités. Il s'agit de montrer l'apport de ces références à un travail de recherche qui porte sur des professionnels au sein d'un projet d'aménagement, ici d'espace public.

Ce travail de thèse repose sur plusieurs appuis théoriques. Les plus importants sont les sciences de l'éducation (qui regroupent notamment l'analyse de l'activité ou les théories de l'apprentissage collectif), la sociologie des groupes professionnels et plusieurs références et notions proches de nos sensibilités d'origine, des travaux qui s'inspirent souvent pour leur part de la sociologie urbaine ou des sociologies des organisations ou de l'action organisée, perçus indirectement dans notre cas. Au second plan, la sociologie du travail est mobilisée bien que la sociologie des groupes professionnels et les sciences de l'éducation, elle-même, s'en distinguent.

Le travail est central dans cette thèse puisque l'observation des activités de travail au quotidien qui sont modifiées par l'Hôtel de Ville, est son entrée. La sociologie du travail offre un cadre pour penser les modifications du travail, de son environnement. Les rythmes et intitulés de réunions sont modifiés, les process de travail le sont tout autant. Il n'y avait rien d'évident à s'intéresser à la sociologie du travail. Celle des groupes professionnels s'en distingue et la sociologie du travail s'attache longtemps à l'étude du travail ouvrier en usine puis aux maux des employés en entreprise. Pour autant, nous observons des professionnels attachés à un cadre d'exercice donné, à des locaux, des gestes professionnels qui vont être mis en question. En toile de fond, le programme de l'Hôtel de Ville bouscule le monopole d'exercice des ingénieurs et architectes mais aussi la division traditionnelle des compétences reconnues et tâches entre les acteurs de l'espace public.

- **Ce que peuvent apporter les recherches sur l'apprentissage aux travaux qui s'intéressent à un projet urbain**

Ce travail s'appuie notamment sur les sciences de l'éducation et la didactique. Deux champs de recherche qui se recoupent par endroit et s'appuient eux-mêmes sur d'autres disciplines comme l'ergonomie, étudiée en sociologie du travail, ou des dispositifs méthodologiques tels que les méthodes dites cliniques

utilisées par Yves Clot. Ces champs accompagnent notre réflexion et ont permis de porter un regard spécifique sur notre objet ; il s'appuie sur le paradigme socio-constructiviste emprunté le plus souvent par les auteurs cités. C'est sans doute risqué, mais la découverte de l'ensemble de ces textes, dont l'usage reste malgré tout rare dans la recherche urbaine, montre que nos cas d'études peuvent en tirer parti. Les textes d'Yves Clot parlent de langage, de situations de travail et d'adaptation de professionnels, de résolutions de problèmes... Sans inscrire ce travail dans ces champs, notre regard sur des professionnels d'un projet urbain a été accompagné par ces textes.

L'une de ces disciplines qui semblent intéressantes est celle des sciences de l'éducation. Ce n'est pas sans risque. Philippe Perrenoud note en 2002 que les sciences de l'éducation sont le plus souvent ignorées voire méprisées (Perrenoud, 2002). Elles s'intéressent pourtant, en adoptant des objectifs différents, à des objets proches des préoccupations liées aux évolutions de modes de faire dans le projet urbain⁴¹.

La didactique quant à elle analyse le travail « en vue de la formation des compétences » (Pastré, Mayen, Vergnaud, 2006). Les trois auteurs expliquent que la didactique professionnelle est née dans les années 1990 au croisement de trois autres courants théoriques : la psychologie du développement, l'ergonomie cognitive et la didactique. Cette discipline s'appuie sur la théorie de la conceptualisation dans l'action inspirée de Piaget et comme les travaux de la sociologie du travail, s'est intéressé au monde de l'usine pour élargir ses travaux aux activités de service et à l'enseignement. Les sciences de l'éducation comme la didactique visent à décrire, analyser, comprendre mais proposent aussi des outils pour l'apprentissage.

Les textes relatifs à l'apprentissage touchent pour beaucoup à l'apprentissage des enfants et aux enseignants. Ces textes qui s'inscrivent en psychologie ou en sciences de l'éducation s'intéressent pour autant au rapport d'un individu à et dans une situation à laquelle il doit s'adapter. En cela, ces références semblaient propices à être lues, comprises et reprises pour partie, toujours en gardant la posture qui est celle d'un urbaniste. Sans s'inscrire totalement dans ces recherches, elles donnent des mots et des modèles à ce que l'on observe en aménagement pour aller au-delà de la description d'une situation. Nous avons souhaité analyser ce qu'il se passe au niveau des acteurs qui reçoivent des injonctions au changement.

D'autres objets développés dans ces cadres théoriques peuvent parler aux objets de la recherche urbaine. Le texte de Pastré, Mayen et Vergnaud (2006) rappelle quelques-uns de ces apports. La psychologie ergonomique avec les travaux de Leplat (1997) fait la distinction entre tâche et activité, donc entre tâche prescrite et tâche réelle. Les travaux de Piaget ou de Vygotski qui sont identifiés comme travaux en psychologie du développement visent à théoriser l'action et la connaissance issue de l'action. Piaget utilise le concept de schème⁴² qui est essentiel pour comprendre l'adaptation d'un individu à

41 Le 30 mars 2018 par exemple est organisé un colloque au CELSA (*Transnum : penser le numérique comme transformation*) par des chercheurs en sciences de l'éducation sur les transformations liées au numérique. Ils réfléchissent notamment à la transformation de la formation et souhaitent comprendre de quoi il s'agit, comment les préoccupations et compétences liées au numérique circulent...

42 Le schème, comme expliqué par Pastré, Mayen et Vergnaud (2006), est un ensemble de critères et de paramètres organisés, construits de façon invariante pour une situation donnée. L'activité du professionnel face à un autre professionnel sera différente en fonction de son expérience et de sa façon d'appréhender la situation. Les auteurs donnent l'exemple du travail de Jean-Claude Audin en 2004 qui fait état de l'expérience et de l'apprentissage de l'atterrissage par des pilotes (d'expérience inégale). Les schèmes d'action sont différents mais représentent tout de même un ensemble de caractéristiques qui permettent à un pilote d'agir de façon similaire dans chaque situation semblable.

une nouvelle situation. Les deux auteurs font partie de la pensée constructiviste qui s'intéresse à des situations individuelles ou collectives d'apprentissage. Dans ce rapport exclusif entre un individu et son expérience, Vygotski ajoute un médiateur et s'intéresse au langage, aux mots. Ces approches, aussi complexes soient-elles mobilisent des notions utiles pour notre travail telles que « situation », « compétence », « activité » ou les « schèmes » qui peuvent être un moyen d'identifier des routines de travail, des réflexes et un renouvellement dans les pratiques professionnelles.

Les textes qui s'intéressent directement aux acteurs des projets urbains ou au projet urbain lui-même s'entendent sur plusieurs points ; ils sont repris pour point de départ : le projet est incertain dans son processus et donc pour ses acteurs, il est le lieu privilégié de l'évolution des pratiques. Les outils de plusieurs sociologies comme celle de l'action organisée par exemple sont riches pour décrire ces situations. Mais dans le cas de ce travail de thèse, nous souhaitons voir également et analyser quels sont ces processus d'apprentissage dans un contexte d'incertitude, les décrire précisément. En cela, d'autres cadres de référence nous sont apparus comme nécessaires et riches.

- **Observer le travail et les pratiques : une entrée pour étudier des métiers**

L'analyse du travail étudie notamment le rôle tenu par l'individu dans l'évolution de son travail. « *Il existe, entre l'organisation du travail et le sujet lui-même, un travail de réorganisation de la tâche par les collectifs professionnels, une récréation de l'organisation du travail par le travail d'organisation du collectif* » (Clot, Faïta, 2000, p.9). Ces disciplines s'intéressent donc aussi aux activités de travail en cours, à la capacité des acteurs à faire face à des situations.

- **L'emprunt de notions issues de la sociologie des groupes professionnels**

Ce travail observe et analyse des pratiques d'acteurs en situation de travail et d'adaptation. Si la gouvernance ou la réorganisation des formes de projet sont des sujets de recherche récurrents, il s'agit de s'intéresser aux métiers qui font l'espace public. Les professionnels observés sont des acteurs concernés de près ou de loin par l'aménagement des sept places à Paris. Les services plus spécifiquement s'adaptent et voient les frontières de leur territoire professionnel se déplacer, réinventent leur place face à la mobilisation de nouvelles expertises, de nouvelles figures professionnelles.

Les auteurs de référence mobilisés sur le projet urbain ou les champs d'analyse des pratiques et des savoirs dans l'action doivent, à nos yeux, être complétés par un champ qui pense et théorise la question de l'identité professionnelle, les mouvements de (dé)construction des activités et des territoires professionnels.

Dans l'introduction de leur ouvrage de référence sur la sociologie des groupes professionnels, Charles Gadéa et Didier Demazière (2009) retracent l'histoire de ce champ. Cette sociologie semble naître de la sociologie du travail et s'émancipe par la suite de la sociologie des professions anglo-saxonne qui étudie les professions dans une définition restreinte à l'instar des travaux sur les ingénieurs de Benguigui et Monjardet (1968). Ces groupes professionnels ne sont pas « *des ensembles protégés, fermés ou codifiés, mais (...) des processus évolutifs, vulnérables, ouverts, instables* » (Gadéa, Demazière, 2009). Ce champ regarde ces groupes professionnels pour y voir des dynamiques professionnelles, des processus d'émergence, de différenciation et d'autonomie d'activités professionnelles et/ou de transformation

des activités professionnelles (*ibid.*). En cela, nous voyons le lien qu'il peut y avoir entre une analyse des activités professionnelles des services et un emprunt de concepts à la sociologie des groupes professionnels. Parmi ces notions, plusieurs sont empruntées à Abbott et plusieurs d'entre-elles seront mobilisées dans ce travail. Au sein des deux ouvrages dirigés par Didier Demazière et Morgan Jouvenet (2016) sur Abbott, plusieurs auteurs expliquent et reprennent une partie de ces notions. Stanislas Morel parle des « *logiques concurrentielles au principe de leur organisation et transformation* » (p.315) quand Geneviève Pruvost parle de domaine de compétence et du territoire professionnel. Abbott a notamment étudié les luttes juridictionnelles dans l'écologie des professions. Cette représentation des groupes sociaux/professionnels permet de penser les interdépendances entre les professionnels entre eux au sein d'un projet ou entre eux au sein d'un même service et de se représenter l'arrivée de nouveaux acteurs dans un projet, les effets sur les activités et les métiers « préexistants » sur un territoire donné⁴³.

- **Un rapprochement tardif avec les sociologies de l'organisation et/ou l'action organisée**

Ce point pourrait figurer en conclusion de ce travail. L'examen de la littérature a permis de rencontrer des références issues de la sociologie de l'organisation et de la sociologie de l'action organisée. Pour entrer dans l'objet de cette thèse, ces champs disciplinaires ne faisaient pas encore écho à nos observations.

Dans l'un de ses articles en 2015, Alain Bourdin situe son analyse dans l'action collective ou organisée, « *celle de groupes constitués, durables ou éphémères* » (Bourdin, 2015, p. 175). L'auteur expose en trois axes dans quelles mesures la sociologie de l'action organisée lui permet de mener son analyse. S'il ne faut citer que quelques références, nous nous appuyons sur ces axes qui nous ont permis de comprendre dans quelles mesures la sociologie de l'action organisée peut apporter aux recherches en urbanisme. Son analyse de l'action métropolitaine s'appuie sur trois axes :

« *Les caractéristiques des objets visés et produits par l'action contribuent fortement à sa structuration (...)*

On admet (...) qu'un acteur (individuel ou collectif) a la capacité, dans un contexte d'action donné, de construire une analyse de la situation, d'y définir des objectifs en fonction d'une évaluation de ses intérêts (...).

La régulation constitue le troisième axe. Toute action qui implique la collaboration d'une diversité d'acteurs ne dure que s'il existe un dispositif de régulation, qui remet sans cesse le système en équilibre » (ibid., p.176).

L'auteur le dit lui-même, c'est autant « *issus de la sociologie de l'action organisée (...) que du simple bon sens* » (*ibid.*, p. 175). Ces principes sont importants. Cette thèse analyse de près ou de loin des interactions, des réunions collectives, une organisation administrative ou de professionnels au sein d'un service d'une part et d'un projet d'autre part. Nous reprenons notamment, et en cela, ce sont des appuis théoriques, la notion de « jeu » de Norbert Elias et notamment définie par Alain Bourdin : « *Un « jeu » est une séquence d'interaction et de coopération qui réunit des acteurs autour d'un enjeu commun et dans une configuration relativement stable durant la séquence* » (Bourdin, 2015, p.181). Cette notion de jeu appuie ce travail, elle est presque un point de départ, un élément de contexte. Pour autant, ces

⁴³ « *Il forge ses savoirs et construit leur légitimité en se différenciant de ses voisins (...), il dépérit lorsque d'autres sont en mesure de traiter les problèmes dans lesquels il s'est spécialisé (...)* » (Gadéa, 2015, paragraphe 3).

thèmes de la sociologie ont été étudiés à travers d'autres références. Ils seront réintroduits en partie conclusive pour envisager les suites de ce travail.

La (une) lecture que ce travail propose du projet « Réinventons nos places »

Cette posture de recherche est une façon de regarder notre objet. Cette posture de recherche a été construite avec un regard spécifique sur ce que nous observions. L'association des travaux sur le projet urbain – qui ont pour point commun cet intérêt pour le projet, sa forme, ce qu'il s'y passe – et des sociologies du travail, des groupes professionnels, et des sciences de l'éducation permettent de construire ce regard sur une situation donnée.

Le croisement de travaux sur l'expérience du professionnel en cours d'action et l'adaptation permet d'analyser le projet « Réinventons nos places » sous l'angle de l'évolution des savoir-faire dans une organisation d'acteurs. Les travaux sur l'adaptation s'inscrivent en sociologie du travail ou en didactique mais aussi en sociologie des groupes professionnels. Il s'agit de regarder les professionnels agir en situation pour analyser des pratiques, des postures, des évolutions dans ce qu'ils font sur le terrain, à l'inverse d'autres travaux qui regardent plutôt du côté du choix de l'acteur public – la Mairie de Paris – comme la thèse récemment soutenue d'Ornella Zaza (2018).

Il s'agit de regarder les acteurs du projet concourir aux évolutions de pratiques souhaitées par la Mairie de Paris, car s'il y a des demandes municipales, il est intéressant d'en analyser le traitement et la traduction concrète et spatiale. Les quelques grandes références citées qui composent une partie du paysage des recherches sur le professionnel en situation permettent de mettre des mots sur cette analyse.

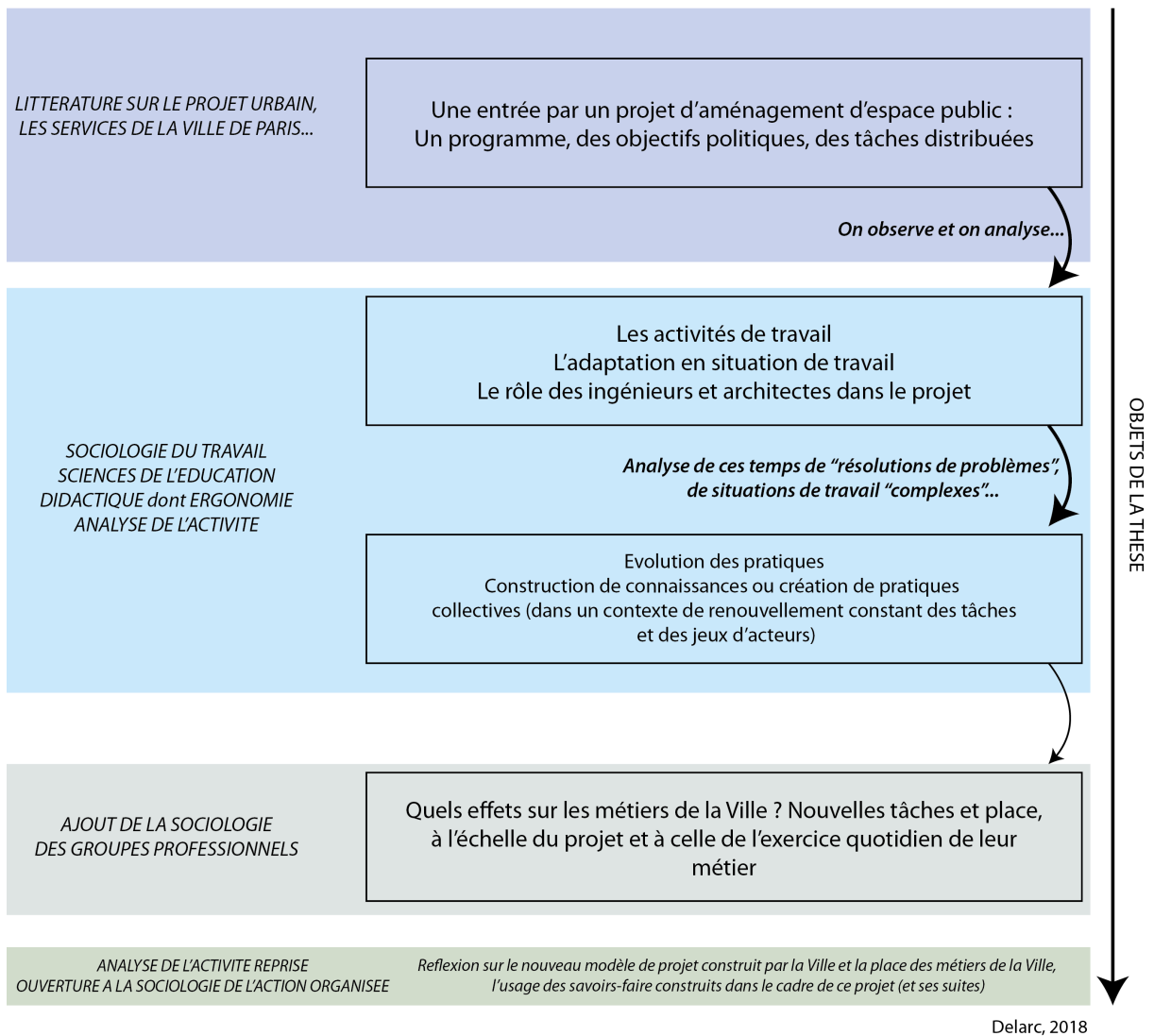


Illustration 2 — Une représentation schématique des appuis théoriques de ce travail

QUELQUES NOTIONS CHOISIES

Au fil du travail mené, des choix de définition ont été faits. Certains de ces termes ont fait ou ne peuvent faire l'objet d'une revue de littérature à eux-seuls, il est utile de donner les éléments de définition retenus.

La notion de projet est intéressante tout d'abord. Sans étudier un projet en lui-même, il est cependant l'objet et la situation de travail des professionnels observés dans cette thèse. *A priori*, la définition qui se rapproche le plus de ce type de projet est celle donnée par Nadia Arab qui distingue trois grands types de projets. Le projet qui semble être celui qui désigne le mieux le réaménagement des sept places est le « type C » (Arab, 2007). Ce sont des « projets urbains complexes » ou « grandes opérations d'urbanisme » qui « se traduisent par une transformation concrète de l'espace », il s'agit souvent de « périodes longues ». Nadia Arab désigne par ailleurs le programme comme une des activités les plus importantes du processus de projet. Au-delà d'une définition du type de projet, il s'agit de s'appuyer sur tout ce qui caractérise le projet dans les textes sur le projet urbain : sa temporalité, la commande politique, le nombre croissant de professionnels spécialisés en font un objet complexe et incertain pour ses acteurs. Pour être honnête, ces éléments de définition ont été pris comme un point de départ dans notre travail, un état de fait. Notre travail, sur le temps long, donne des éléments de définition de ce qu'est un projet d'espace public à Paris, sans que cela soit l'objectif de ce travail, à travers les activités et le regard des professionnels. La thèse vise à présenter notamment l'adjonction de ce qui serait un nouveau temps du projet d'aménagement d'espace public à Paris : la préfiguration. Il y a plusieurs façons de commenter ce changement. Ce choix est éminemment politique, le projet est un outil de discours politique pour reprendre le travail de Genestier (2001). Notre thèse a souhaité l'analyser à travers les réorganisations des acteurs, leurs réactions, ce que les acteurs du projet pensent et font de cette phase du projet – mais aussi, dans quelle(s) mesure(s) cette phase modifie peu ou prou la division des tâches entre ces acteurs. Aussi, le projet d'aménagement d'espace public accueille des acteurs qui s'y adaptent. En échange, ses réorientations par le politique principalement, ont des effets sur les métiers des espaces publics. Le projet est perçu différemment en fonction de l'action – politique ou technique – ou entre un ingénieur des services municipaux et un collectif de professionnels qui est intégré plus en aval. Cette perception change aussi dans le temps, à mesure que la forme du projet, ses objectifs évoluent. Le projet des sept places est ainsi un contexte donné, un ensemble d'objectifs politiques pris en main par plusieurs acteurs en charge de réaliser un programme puis des aménagements concrets dans un temps donné, celui d'une mandature municipale⁴⁴.

Il est ensuite nécessaire de distinguer les savoirs, des pratiques, des compétences professionnelles. « *La compétence professionnelle ne consiste pas à savoir choisir parmi divers modèles de pratiques qui se font concurrence* » (Schön, 1983, 1994). Elle renvoie directement à un savoir que possède un professionnel qui la fait valoir au titre de son corps professionnel ou de son territoire d'activité pour reprendre Abbott. Nous retenons l'idée selon laquelle la compétence est un savoir ou un savoir-faire propre à chaque professionnel. Une compétence, celle de l'ingénieur par exemple, est souvent associée soit à l'idée que l'on se fait d'une profession - l'ingénieur a des compétences techniques - soit aux savoirs

44 Il est important de dire que si le « projet » n'avait pas d'importance d'un point de vue théorique dans ce travail, il est *in fine* apparu important de mobiliser ce terme en tant que situation concrète – contexte - qui (1) dit beaucoup sur les objectifs de la Ville de Paris et (2) nous informe sur les évolutions des activités de certains corps professionnels.

venus des formations initiales ou à l'expérience professionnelle passée. Les savoirs ou connaissances seraient *a priori* des maîtrises - en théorie - de tel ou tel activité ou objet par un professionnel. La mise en pratique de ces connaissances renvoie quant à elle à la constitution d'une expérience : ce processus est souvent décrit en sciences de l'éducation et/ou en didactique, bien que des divergences demeurent sur l'origine de la constitution d'un nouveau savoir ; le savoir issu de l'expérience concrète et/ou d'une formation plus théorique.

D'autres notions ont été choisies dans des textes de références ou des champs disciplinaires pour appuyer la thèse. Ils permettaient le plus souvent de rendre compte de nos observations avec justesse ou de mener une réflexion à partir de ces observations. Les modes de travail et les « corps professionnels » ont été empruntés à Godier et Tapie (2008) et à la sociologie des groupes professionnels. Le terme de « corps » suppose une unité de ces professionnels mais implique des statuts et des parcours différents (une finalité et/ou un titre et/ou une culture commune). Claude Leclerc⁴⁵ (IUFM Créteil, In : Astolfi, 2005) s'interroge sur les formateurs d'enseignants : peuvent-ils être considérés comme appartenant à une profession. Il semblerait que ce corps de professionnels soit « disparate » (Leclerc, 2005, p.112) avec d'un côté des « permanents » et de l'autre, les « intervenants en temps partagé » (p.112). L'auteur indique qu'ils ont plusieurs statuts, différentes expériences professionnelles et donc plusieurs « pratiques de référence » (p.112). Ils ont ce faisant un but semblable, celui de former des enseignants. A celui de corps, s'adjoint celui de groupe professionnel ou de « groupe de professionnels » plus malléable lorsque plusieurs professions tels que les ingénieurs et les architectes peuvent être identifiés comme un même corps au sein d'un service technique.

L'étude des professions est l'objet de plusieurs champs disciplinaires. Ce terme de « profession » que l'on utilise le plus souvent semble être façonné dans ses contours en fonction du champ disciplinaire qui l'emploie. La notion de groupe professionnel, reprise à la sociologie des groupes professionnels, permet de ne pas mobiliser la notion de profession souvent attachée au modèle restreint de la profession. Dans ce dernier cas, la profession désigne un monopole d'exercice, des compétences reconnues légitimes, des règles éthiques ou encore « la valeur sociale et économique » d'une activité (Gadéa, Demazière, 2009, paragraphe 20). Ces professions désignent ici des professions très qualifiées, les ingénieurs en font partie mais aussi les professions libérales qui est l'exemple cité par les deux auteurs. Le groupe professionnel désigne quant à lui, et nous reprenons cette définition : « *Elle désigne alors des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique. Ils ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance juridique, mais du moins d'une reconnaissance de fait, largement partagée et symbolisée par leur nom, qui les différencie des autres activités professionnelles. En l'absence de réglementation et de codification formelles, les groupes professionnels sont des ensembles flous soumis à des changements continus, caractérisés à la fois par des contours évolutifs et une hétérogénéité interne* » (*ibid.*, paragraphe 23). Dans certains cas, au sein de l'organisation d'acteurs de « Réinventons nos places », il est difficile de définir si tel ou tel acteur est bien « professionnel » ou intégré à un « groupe professionnel ». Les acteurs qui portent une expertise sur le genre sont nommées ici « spécialistes du genre » car elles n'appartiennent pas nécessairement au même monde professionnel, n'ont pas de nom

45 Leclerc Claude, « Le formateur d'enseignants, entre directivité et réflexivité », chapitre au sein de l'ouvrage dirigé par Jean-Pierre Astolfi, 2005 (référéncé en bibliographie).

spécifique pour les distinguer. Elles se rassemblent cependant en raison de cette expertise et de cet objectif commun. Le scénographe de la Mission PAVEX est quant à lui désigné comme un professionnel : il est reconnu et a une forte légitimité pour la Mairie de Paris tant du côté des activités de la scénographie urbaine que de l'aménagement de l'espace public. A travers ce projet, le professionnel de la scénographie construit une légitimité de ses actions dans le champ de l'aménagement, après l'aménagement jugé réussi de Paris Plages. Il participe à un mouvement de professionnalisation tout en appartenant déjà à un groupe professionnel donné. Les ingénieurs et architectes de la Ville de Paris appartiennent, quant à eux, à des groupes professionnels qui acquièrent des spécificités en fonction de leur titre et des services au sein desquels ils exercent. Les notions de profession ou de groupe professionnel ne sont pas simples à comprendre ni à apposer. Cependant, les questions soulevées ici et les données empiriques recueillies permettent d'étayer notre problématisation : il s'agit de voir des adaptations de professionnels en situation, entre des demandes politiques et la réalité des tâches du travail dans un contexte de mouvement des professions qui se spécialisent, se concurrencent, élargissent leur territoire d'activité.

STRUCTURE DE LA THÈSE

La thèse s'organise autour de trois grandes parties.

La première partie de ce manuscrit de thèse introduit le projet « Réinventons nos places » et ses principaux protagonistes. Les ingénieurs et architectes voyers de la Ville de Paris sont présentés pour saisir leurs compétences, activités de travail et leur inscription sur le territoire parisien. Cette partie souhaite introduire une histoire du projet, construite à partir de données empiriques, d'une analyse de sa temporalité et des discours des acteurs. Plusieurs frises et schémas figurent les acteurs et les grandes étapes du projet. Les spécificités des places étudiées sont également exposées. La présentation des services de la Ville permet de saisir une première fois leurs activités quotidiennes et de saisir ce qui fait groupe. Définir leurs activités et spécificités permet de mettre en perspective, par la suite, les défis posés aux services et les évolutions auxquelles ils font face : spécialisation et élargissement des compétences à la fois, adaptation rapide de leurs pratiques professionnelles en cours d'action.

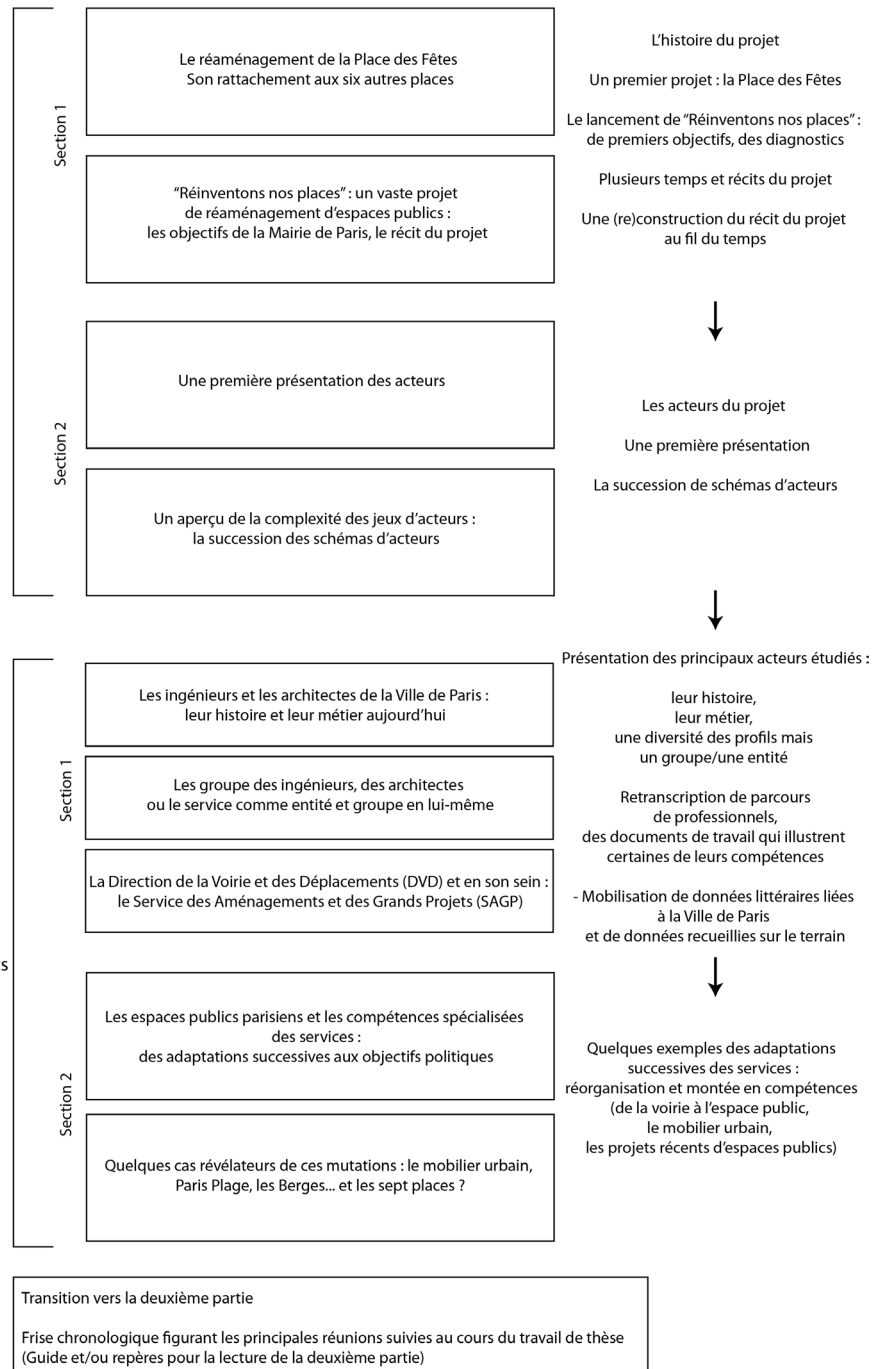
La deuxième partie de ce manuscrit de thèse regarde et décrit des situations de travail des services de la Ville de Paris avec les autres acteurs du projet. Elle s'intéresse aux défis posés par la Ville de Paris vers les services et aux modifications quant au travail quotidien, depuis l'organisation de séminaires jusqu'à la modification dans l'organisation des réunions de travail. L'analyse permet de montrer que des temps « extra » ordinaires sont organisés comme des temps de productions de connaissances. Ils s'ajoutent à des temps de travail quotidien. Les services de la Ville prennent en main ces demandes politiques pour les saisir et les intégrer au projet. Ce premier temps de l'analyse livre à partir de données principalement empiriques une lecture du projet comme temps de productions de connaissances par l'expérience et le travail déstabilisé.

La troisième partie de ce manuscrit de thèse regarde les effets de ces temps de productions de connaissances sur les organisations, les savoirs professionnels et les métiers. Plusieurs étapes du projet sont analysées. Cette analyse permet de parler des savoirs qui ont circulé et des pratiques collectivement construites en cours de travail. Dans ce processus, les services de la Ville participent à l'adaptation de ces nouveaux sujets et thématiques sur le territoire parisien. Ces circulations et constructions d'objets pour faire un espace public ont des effets sur les métiers et leurs activités : les services élargissent leur champ de compétences, participent aux réagencements des acteurs autour de ces nouveaux objectifs et se positionnent comme des praticiens réflexifs. Ils définissent et traduisent des thèmes et objets hors-sol en pratique professionnelle et action concrète, pour s'adapter autant que faire se peut à un territoire. Cette partie permet de s'interroger enfin de façon sous-jacente sur la visée principale de ces réajustements successifs que nous identifions comme la construction d'un nouveau modèle d'aménagement. « Réinventons nos places » serait une première étape dans cette construction. L'analyse centrée sur les adaptations en situation de travail a permis de regarder une partie des pratiques et actions construites par les professionnels et le repositionnement des services de la Ville de Paris, à la fois comme praticiens réflexifs aux compétences élargies et à la fois à la recherche d'une nouvelle place dans le jeu des acteurs de l'aménagement.

PREMIÈRE PARTIE

« RÉINVENTONS NOS PLACES » (2014-2017) : ESSAI DE CONSTRUCTION D'UN RÉCIT DU PROJET ET DE SES PROTAGONISTES

Chapitre 1
Le projet des sept places :
le programme, les acteurs



Chapitre 2
La Ville de Paris, ses espaces publics
et ses services techniques

INTRODUCTION

La première partie présente tout d'abord le projet de réaménagement des sept places. Le projet est présenté à travers son programme, ses dates clés. La Mairie de Paris, en lançant ce projet, fait le pari de renouveler les processus de conception et le type d'espace public programmé. Le renouvellement des formes de travail et l'intégration de plusieurs figures professionnelles, nouvelles dans le champ de l'espace public, forment une situation de projet inédite pour les services. Il s'agit alors de présenter les temps du projet – ceux que l'on identifie comme étant traditionnels – et les nouveautés introduites par la municipalité. Sont alors exposés les temps du projet, son programme, ses jeux d'acteurs et les volontés de la Mairie de Paris.

A la présentation du projet, s'ajoute une présentation des acteurs (chapitre 1). Par suite, l'un de ces acteurs – les services de la Ville – est décrit plus en détails. Il s'agit alors de dessiner les contours de ces groupes professionnels ; à la fois maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et en charge de mener le projet à son terme avec l'ensemble des difficultés déjà soulignées. Il sera alors possible d'identifier les spécificités des groupes des ingénieurs et architectes voyers de la Ville de Paris.

Les services, et plus spécifiquement, le SAGP est mis en situation de s'adapter à de récents défis et de faire face à de nouvelles coopérations et activités de travail. L'évolution des pratiques au sein de la Ville et la volonté de renouveler l'organisation administrative ne sont pas choses nouvelles à la Ville de Paris ; plusieurs autres outils et innovations ont été développés (chapitre 2).

Cette première partie est enfin, dans son intégralité, une tentative de narration d'un récit du projet. Ce dernier est fait d'enchevêtrements de plusieurs défis, professionnels ; il est fait de volontés imprécises et de revirements. Il importe alors d'en retracer une histoire : l'histoire retracée *a posteriori* par l'APUR est restituée tandis qu'une autre histoire, construite au fil des observations et des analyses est proposée. Celle-ci constitue les réflexions d'un témoin du projet *in situ* et complète les aspects méthodologiques en montrant l'angle de vue adopté.

CHAPITRE 1

LE RÉAMÉNAGEMENT DE SEPT GRANDES PLACES PARISIENNES : DE NOMBREUX OBJECTIFS ET ACTEURS IMPLIQUÉS AU FIL DU TEMPS

« *Et entre les improvisations religieuses des débuts et la représentation officielle qui seule nous est connue, les transitions font défaut : l'on est réduit aux hypothèses et les modalités s'enveloppent de mystère* ».

(J. de Romilly, *La tragédie grecque*, 1970, p.15).

Dans un premier temps, le projet de réaménagement est présenté, entouré de son contexte, dans le détail, à travers des objectifs municipaux, des temps du projet, des acteurs. Au-delà des apparences, écrire l'histoire de ce projet à travers ses documents officiels, ses dates précises mais aussi à travers le vécu que nous avons pu avoir n'a pas été chose aisée. Comme pour l'auteur de *La tragédie grecque*, les transitions font parfois défaut et les modalités s'enveloppent de mystère. Au-delà des manques, il y a la superposition des objectifs, l'arrivée progressive d'acteurs, les hésitations et tâtonnements. Il s'agit de commencer ce manuscrit de thèse par l'exposition du déroulement de ce projet. Pour ce faire, il s'agit autant que possible de proposer un récit simple en apparence et linéaire.

Ce premier chapitre est consacré à un récit du projet : un premier récit qui s'attache aux faits, à la reconstitution de la chronologie des événements à travers des documents officiels, des articles de presse, des entretiens formels ou informels et/ou des enregistrements faits en concertation. Une seconde narration s'attache à faire le récit du projet à travers notre expérience et les enchevêtrements décelés dans ce projet, car, nous l'avons compris, il y a autant de points de vue que de personnes. Au-delà des collages et de la reconstruction des temps du projet, l'observation et l'expérience que nous avons eu du projet nous permet d'en livrer un récit. Un récit parmi d'autres qui a pour vertu de livrer une histoire à travers notre vécu et le vécu des services de la Ville de Paris, à la fois maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et récepteurs des objectifs municipaux.

Ce récit présente l'intégration du projet dans la mandature de la Maire de Paris, le réaménagement de la Place des Fêtes lancé dès 2012 puis les objectifs et sites choisis du programme « Réinventons nos places » (Section 1). Il propose également de présenter les professionnels impliqués dans le projet. La Ville mobilise un large panel d'acteurs, depuis ses services techniques jusqu'à des professionnels nommés « experts » aux compétences de design industriel. La présentation de ces acteurs qui se veut à la fois englobante et précise permettra de comprendre plus facilement les échanges décrits par la suite. Une deuxième section présente plus précisément les acteurs du projet (Section 2).

Cette première présentation du projet dans son ensemble ne présente pas – volontairement – les productions finales des services de la Ville (scénario définitif, programmation) ni les réalisations, tardives dans le temps du projet, faites par les collectifs sur les places. L'ensemble de ces productions effectives sera peu à peu présenté au fil du manuscrit et fera office d'une section à la fin de la deuxième partie du

manuscrit. Pour suivre cette idée du récit, le projet puis le travail des professionnels sont présentés, pour finir sur les productions validées pour le projet et les interventions sur site avant la phase de travaux.

Cette première partie vise à :

- Présenter le projet de réaménagement « Réinventons nos places » autant par des éléments factuels que par l'analyse située du projet ;
- Soulever de premiers questionnements ;
- Présenter les professionnels impliqués dans ce projet et tout particulièrement, les services de la Ville de Paris, à la fois centraux dans le projet et dans notre travail ;
- Placer ce projet et ces évolutions dans les jeux d'acteurs dans le contexte de la politique municipale parisienne ;
- Proposer plusieurs documents (schémas, frises, organigrammes et repères) afin d'étayer le manuscrit et la présentation des différentes facettes de ce projet.

SECTION I — UN RÉCIT DU PROJET DES SEPT PLACES : DE LA PLACE DES FÊTES AUX SEPT PLACES PARISIENNES, DES OBJECTIFS MUNICIPAUX ET DES PROTAGONISTES NOMBREUX

Cette première section a pour visée de présenter le projet de réaménagement des sept places dans sa globalité à travers le contexte de son lancement à la Ville de Paris, les objectifs affichés par la Ville, les sites choisis et les schémas d'acteurs.

Avant d'entrer dans tous ces enchevêtrements, il s'agit de présenter le projet une première fois dans son ensemble. Cette première étape ne peut, pour autant, se faire sans une certaine attention au détail, en raison des nombreuses péripéties du projet. Elle est alors l'occasion de présenter certaines logiques spécifiques à la Ville, des concepts propres au projet ou qui lui sont associés afin d'offrir la lecture la plus claire possible du reste du travail de thèse. Il ne s'agit ici que d'un premier regard porté au projet de réaménagement des sept places.

Il s'inscrit dans une nouvelle mandature (2014-2020) et se démarque du réaménagement de la Place de la République (2008-2014) tout en reprenant pour beaucoup d'anciens principes d'aménagement de l'espace public à Paris. Il est le lieu de l'expérimentation, tant dans les types d'usages ciblés par exemple que dans les méthodologies de travail des professionnels. Les différents sites sélectionnés ont par ailleurs changé entre le programme de la Maire de Paris et le programme d'aménagement effectif (le projet concerne toujours la Place d'Italie mais plus la Place Denfert-Rochereau). La Place des Fêtes, dont la démarche de concertation pour son réaménagement a débuté deux années plus tôt, est rattachée aux six autres places désignées (Gambetta, Italie, Nation, Bastille, Madeleine et Panthéon). La Mairie de Paris propose des objectifs communs aux réaménagements de ces places tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre-elles.

La présentation de ces espaces publics et des objectifs municipaux en question dresse le portrait de projets urbains presque traditionnels : ce sont de grands projets d'espaces publics visant à réduire la place de l'automobile au profit des modes doux. En réalité, il s'agit de montrer que les objectifs et préconisations se multiplient - aménager par le genre, avec le numérique, faire un espace public événementiel et festif, etc. - et touchent aussi aux activités de travail - méthodes, outils et cultures professionnelles. Par moments, deux récits se croisent – à travers une reconstitution de documents officiels et à travers notre expérience de terrain – afin de présenter les péripéties du processus de projet ; un projet qui vise à faire évoluer l'aménagement des espaces publics parisiens tant sur le fond - les usages concernés, les idées et thématiques à aborder - que sur la forme - façon de voir un espace public, façon de travailler et forme d'équipements et/ou d'aménagements sur site.

La Ville de Paris suscite souvent des débats et la narration qui est faite du projet change dans le temps et selon la position de la personne qui la fait. Selon l'angle de vue adopté, le projet peut être compris de façon très différente. C'est la raison pour laquelle il est pris le parti de retracer ces temps du projet « sept places » à travers des éléments factuels et une lecture personnelle des choses, des questionnements et une expérience qui nous est propre.

A. LA PLACE DES FÊTES : UN PROCESSUS DE RÉAMÉNAGEMENT DÉBUTÉ EN 2012

a. Le réaménagement de la Place des Fêtes : le travail engagé en amont du lancement du projet des sept places

Une place qui a un statut particulier

Le réaménagement de la Place des Fêtes (*illustration* : « Localisation de la Place des Fêtes ») débute en 2012 avec des questionnaires distribués aux habitants. Le projet est rattaché aux six autres places par la suite en 2014. La Place des Fêtes, qui fait partie de nos trois cas d'études, a un statut particulier. Elle se distingue dans notre travail de terrain. Différents documents ont dû être recueillis pour prendre connaissance des démarches précédemment engagées avant le rattachement du projet au projet « Réinventons nos places », tandis que les autres aménagements de places évoluaient chaque semaine et suivaient le cours du travail de thèse. La démarche à avoir n'était donc pas la même entre la Place des Fêtes et les deux autres. C'est aussi l'équipe des services qui a en charge le réaménagement de la Place des Fêtes qui, la première, nous a aidé à intégrer les réunions de la Ville, à comprendre l'organisation de l'administration municipale, nous a intégré dans la boucle des mails. L'histoire de cette place et du travail qui y est attaché est donc particulière⁴⁶. La Place des Fêtes a également un statut particulier dans le projet pour les professionnels. Elle a donc d'ores-et-déjà été lancée, elle est petite en termes de superficie, peu connue des touristes mais populaire et portée par des associations d'habitants et la mairie du 19^e arrondissement. Elle a toujours un statut particulier au fil du temps (elle débute ses travaux en premier, les habitants attendent depuis longtemps son aménagement, elle bénéficie avec la Place de la Bastille du travail des spécialistes du genre, etc.) mais intègre peu à peu le projet des sept places. Dans les productions des équipes, la transition est visible, ne serait-ce qu'à travers la mise en page et la charte graphique (changement de charte avec l'intégration au projet des sept places). Quant à l'équipe de la Ville, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de la Place des Fêtes depuis 2012, elle intègre son travail au projet des sept places qui débute tout juste. Nous nous attachons alors à retranscrire le projet de réaménagement de la Place des Fêtes et les actions menées jusqu'à son rattachement au projet. Ci-contre figurent une carte de localisation de la Place des Fêtes à l'échelle de Paris et quelques photographies du site.

La Place des Fêtes débute donc son réaménagement en amont : cette particularité offre des repères. Cet aménagement se déroule, jusqu'en 2014, comme « un projet classique » : la consultation des partenaires, le travail des services et la place donnée aux contraintes techniques et à la programmation des usages permettent de faire des comparaisons avec le futur projet des sept places. L'intégration du projet de la Place des Fêtes aux autres et l'avancement ou la reprise du travail de l'équipe de la Ville en intégrant de nouveaux objectifs permettent aussi de prendre la mesure de l'exception que représente le projet des sept places.

46 Un nombre important de documents est disponible sur le projet de la Place des Fêtes : notamment, des documents liés à la concertation menée en amont du projet « Réinventons nos places », des documents de travail mais aussi les différentes publications annexes (Emission sur France Culture du 5 novembre 2014, un article dans Elle Magazine qui est passée entre les mains de plusieurs acteurs du projet, mailing liste des associations du quartier, etc.).

LOCALISATION DE LA PLACE DES FETES

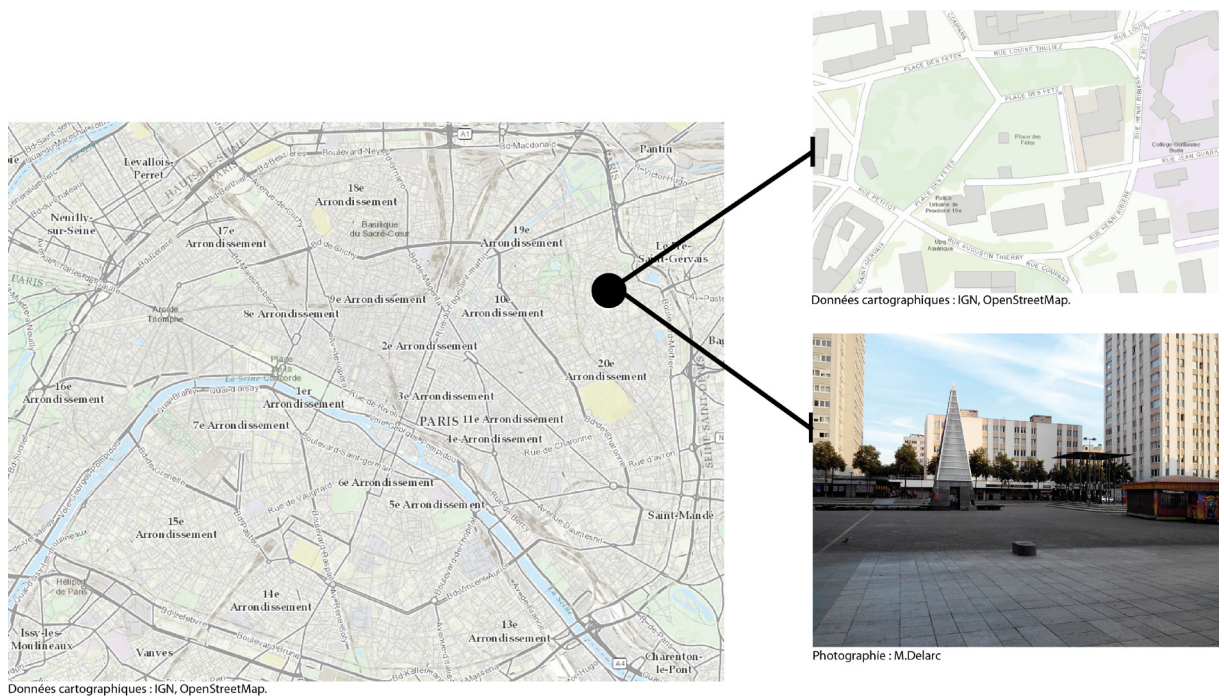


Illustration 3 — Carte de localisation de la Place des Fêtes



Illustration 4 — Place des Fêtes, vue du cœur de place. La pyramide en son centre. 24 juin 2015, source : M.Delarc.



Illustration 5 — Kiosque du square Monseigneur Maillet, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M. Delarc.



Illustration 6 — Fontaine Martha Pan, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M. Delarc.



Illustration 7 — Passage Compans, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M.Delarc.

Une place populaire, réaménagée dans les années 1990

L'histoire de la place est liée à celle de Belleville (source : DAC⁴⁷). Une première place se dessine dès le XVIIIe siècle entre les voies de la route du Pré-Saint-Gervais. L'étude menée par la DAC indique que le XIXe siècle voit arriver une population laborieuse venue de la campagne mais aussi des parisiens modestes parfois expropriés suite aux modernisations opérées par Haussmann. Ces migrations en faveur de Belleville constituent une population d'artisans et d'ouvriers. En 1836, est créée la Place dite « de la Fête » afin d'accueillir les manifestations publiques de la Ville. En 1861, les services de la préfecture y installent un réseau d'équipements afin de relier les faubourgs à Paris. La Place des Fêtes est alors transformée en « square de la place des Fêtes ». Dès la fin du XIXe siècle, le tissu urbain se densifie rapidement. La hauteur du bâti alentour est encore limitée à quatre ou cinq niveaux. Cette histoire de Belleville est aussi marquée par d'importants flux migratoires (juifs ashkénazes puis Grecs et Arméniens en 1915, puis les Espagnols après 1939). La période historique qui marque encore aujourd'hui la Place des Fêtes est l'opération de rénovation et de résorption des îlots insalubres dès 1956. Il ne semble pas que ce secteur urbain ait été sujet à l'insalubrité de ses îlots. La justification était davantage celle de l'adaptation à la vie moderne, aux nouvelles conditions de vie et de déplacements. Au début des années 70, la place est réaménagée. La Place des Fêtes aujourd'hui garde des traces de cet aménagement. Des tours d'habitation sont construites ainsi qu'une dalle commerciale et un parc de stationnement souterrain. Le milieu associatif, encore très présent aujourd'hui, porte l'idée d'une rénovation de la

⁴⁷ La Direction des Affaires Culturelles a d'ores-et-déjà publié des documents très fournis et synthétiques à la fois sur l'histoire de la Place des Fêtes et sur les six autres places. Publication de la DAC (Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris). Mairie de Paris, Historique des sept places. Ici, historique de la place des Fêtes (19e arr.), 26 p.

place dans les années 1990 auprès de Jacques Chirac. Une étude menée sur la place met en évidence trois objectifs que sont une meilleure identification de la place, la définition d'un parti d'aménagement pour une place « fédératrice » et le soutien du dynamisme économique local. Cette étude soulignait des points à nouveau mis en avant aujourd'hui. En effet, il s'agissait d'éloigner le stationnement au profit du piéton, de favoriser le marché qui se tient sur la Place des Fêtes. Une consultation a lieu en 1991 et retient six candidats : API Paysage-Farras & Soppopriso ; Atelier Ruelle ; M. Corajoud - M. Berri ; B. Fortier - I. Rota ; B. Huet - P. Raguin et enfin L. Tribel - F. Tribel. Le projet retenu fut celui de Bernard Huet. L'aménagement de Bernard Huet, qui date de 1995, a été le point de départ de la réflexion de l'architecte-voyer et des équipes de la Direction de la voirie et des déplacements pour le réaménagement de la Place des Fêtes. Il ne s'agit plus de faire « table rase » du passé. Les ouvertures Nord-Sud réalisées par Bernard Huet sont réaffirmées ou encore les pavés conservés. Le proche passé de la Place des Fêtes continue donc de marquer son identité.

Une vaste concertation lancée dès 2012 : des préconisations d'aménagement déjà connues au lancement du projet « Réinventons nos places »

Dès 2012, soit deux années avant son rattachement aux six autres places, une large concertation est menée. L'agence Traitclair, qui sera désignée par la suite pour mener la concertation sur les six autres places, conduit ces premiers temps d'échanges avec les habitants et usagers de la place. Ce temps débute par des questionnaires distribués aux habitants et usagers, puis une marche a été organisée ainsi que des réunions publiques et ateliers participatifs, pour finir par la votation en décembre 2014. La concertation Place des Fêtes est portée par Traitclair⁴⁸, AME, la Direction de la voirie mais aussi les habitants et notamment les associations. L'engagement des associations d'habitants⁴⁹ est une particularité de la place. Leur travail et leurs courriers pour soutenir ou proposer des aménagements sur la place permettent à la fois de retracer dans le temps le travail réalisé par les équipes de la Ville mais aussi de lire les différents enjeux, tels que perçus par les riverains et tels qu'affichés par la Ville. Ci-dessous, est repris un extrait d'une des réunions d'une association de riverains de la Place des Fêtes – Les Amis de la Place des Fêtes. Leur travail a permis de suivre l'avancement du projet mais aussi de voir quelles étaient les attentes quant au réaménagement de la place.

Extrait d'une réunion (non enregistrée) des Amis de la Place des Fêtes du 11 février 2015, centre d'animation rue des Lilas, 19^e arrondissement de Paris (retranscription de notes prises à la main) :
C. : C. est allé sur géoportail, rubrique « Remonter le temps ». On y trouve des photographies de 1945, mises depuis sur le site de l'association sur Facebook. Du coup, il manque le square Monseigneur Maillet construit en 1965.

[Les différents participants parlent ensuite de la date de construction du kiosque. Ils hésitent : non pas dans les années 40 ou 30 mais en 1897].

C. rappelle que c'est la 1^{ère} réunion depuis le référendum en concertation (19 novembre).

Au sujet du référendum : il traitait de l'extension du marché. Ce quartier s'est mobilisé. 2700

48 Les termes entre guillemets sont utilisés par l'agence de communication de projet et de concertation.

49 Sont mentionnées ici les associations de la place et notamment des Amis de la Place des Fêtes : si dans le corps de la thèse, il nous est plus difficile de les inclure dans le travail de projet et de programmation, ils sont très importants à chaque étape de la concertation mais aussi pour notre travail de thèse (suivi de leurs échanges, lecture de leurs lettres adressées à la Mairie et plusieurs entretiens menés).

votants. Notamment sur le marché (ce n'était pourtant pas le point principal).

Il rappelle qu'ils ont alors écrit une charte avec les grandes orientations.

Il y a une grande importance des invariants. Il ne faut pas une opposition entre le groupe A et B⁵⁰. Maintenant que le marché est sur la face Sud, il faut penser aux améliorations communes aux scénarios A et B. Au sujet des invariants : le talus va être élargi vers le Nord, la place de la voiture est réduite, le toit de la galerie commerciale⁵¹ va sauter et les passages piétonniers doivent être sécurisés.

Il y a une question budgétaire encore importante.

Que sera la végétalisation du cœur de place ? encore une question.

Le maire s'est engagé à la poursuite de la concertation.

(Ils ne veulent pas qu'un embellissement de la voirie (remarque de la salle), ils veulent aussi un pôle culturel qui va centraliser les usages).

(Autre intervention de la salle : sur les arrêts de bus et l'aménagement des Buttes Chaumont. On pourrait regarder ce qu'il s'y passe).

(...).

Ces différentes étapes de la concertation ont été retracées par des documents publiés avant l'entrée en thèse puis en suivant en direct la concertation (en réunions publiques, ateliers, et aux côtés parfois d'associations).

L'agence Traitclair s'engage dans plusieurs activités. Depuis décembre 2013, l'agence conduit cinq ateliers participatifs pour discuter avec les participants des usages et de la programmation. Elle a également organisé deux rencontres pendant le marché et à la sortie d'écoles, une réunion avec les commerçants, un démarchage avec l'ensemble de ces derniers, une réunion publique de restitution des ateliers de concertation et une réunion avec les représentants du marché forain. Traitclair organise plusieurs marches avec les participants afin de recueillir une parole des habitants et usagers, un vécu et constituer un premier diagnostic de la place (*illustration ci-dessous*) L'agence dans le cadre de cette concertation a également un travail avec les services, les bailleurs (ICF La Sablière et Paris Habitat), la RATP, la Préfecture de Police et les gestionnaires de parking (sous le cœur de place). Les usagers et habitants pouvaient également remplir « une boîte à idées » mise à disposition par l'agence Traitclair au centre d'animation, et dialoguer avec l'équipe via une adresse mail, placedesfetes@traitclair.fr (Document Ville de Paris, TraitClair) »⁵².

50 C. fait mention d'une des étapes de la concertation.

51 Casquette sur le passage Compans.

52 Document de la Ville de Paris (Mairie de Paris et Mairie du 19^e arrondissement), de Traitclair et d'AME, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords, présentation des scénarios, 19 novembre 2014 », 25 p.

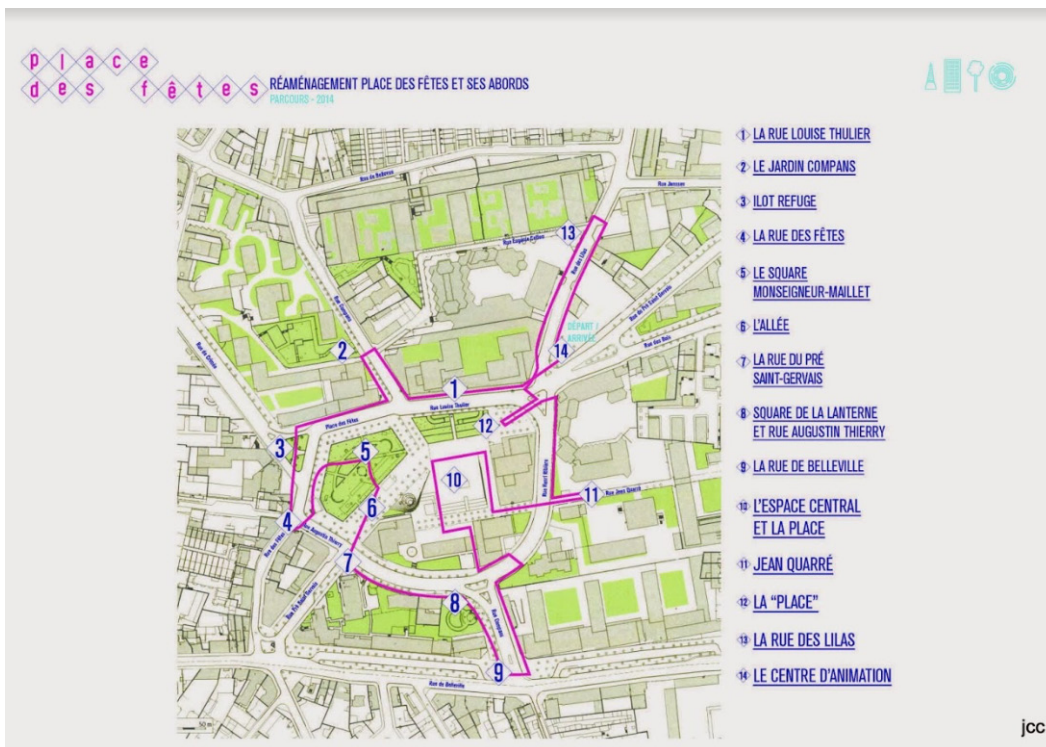


Illustration 8 — Carte des parcours réalisés par Traitclair et les habitants Place des Fêtes. Source : réalisation Traitclair, mail des Amis de la Place des Fêtes, J.-C. Convert.

Il a été possible de consulter différents compte-rendus de cette première phase de concertation, qui s’est donc déroulée en dehors du projet « Réinventons nos places ». Un compte-rendu d’une réunion de concertation pour la Place des Fêtes du 27 novembre 2012⁵³, signale les résultats des questionnaires (1ère étape de la concertation menée en 2012⁵⁴) et les perspectives du projet. Divers chiffres sont fournis sur la fréquentation du métro, sur le type de déplacements fait par les habitants, sur une forte présence de stationnement illicite sur la place, etc. Parmi les perspectives, des éléments de programme doivent ressortir d’une étude d’urbanisme réalisée en 2013 et précisera différents points importants : la végétalisation, le confort, les déplacements piétons, la circulation automobile et des deux-roues, les usages et événements festifs notamment. Ci-dessous, se trouve un extrait du compte-rendu de la Ville. Dès fin 2014, chaque présentation se dote d’une charte graphique spécifique au projet des sept places et donc d’un logo et de couleurs ; l’illustration ci-dessous n’a pas encore les codes couleurs et d’affichage du projet des sept places.

53 Power Point – compte-rendu rédigé par le SAGP-DVD. « Résultats du questionnaire. Perspectives », Réunion du 27 novembre 2012, 57 p.

54 Les questionnaires ont été la première étape de concertation lancée pour la Place des Fêtes en avril 2012. 5 800 questionnaires distribués (ou disponibles sur paris.fr). 937 questionnaires remplis et recueillis par la Ville fin juin 2012 (données de la Ville de Paris, SAGP-DVD, 2012).

Le mobilier de la place des Fêtes 14- les assises : bancs et lieux où s'asseoir

14-1 Utilisez-vous les différentes assises présentes sur la place?	627 réponses
non	27%
Oui	72%
Oui, dans le square Monseigneur Maillet	63%
Oui, autour du square	22%
Oui, sur le plateau central	11%

14-2 Les assises	satisfaisant	pas satisfaisant	sans avis
Quantité	22%	53%	25%
Localisation	30%	38%	32%
Entretien	26%	38%	36%
Qualité	28%	36%	36%

Illustration 9 — Extrait du compte-rendu du SAGP-DVD, p.42, 2012.



Illustration 10 — Photographie de la réunion de concertation pour le réaménagement de la Place des Fêtes, 19 novembre 2014, Source : M.Delarc.

La concertation, Place des Fêtes, est donc entamée en amont de tous les autres projets. Le projet se mène indépendamment des préconisations de l'équipe municipale jusqu'à son rattachement fin 2014. Les marches et le résultat des questionnaires font partie de cette concertation amont. Ci-dessus, une photographie d'une réunion de concertation menée pour le réaménagement de la Place des Fêtes le 19 novembre 2014 est jointe. Sont présents devant les habitants le maire du 19^e arrondissement, François Dagnaud et les deux acteurs principaux de l'agence de concertation Traitclair⁵⁵ et AMEnvironnement, Céline Steiger et Vincent Tanguy. La Place des Fêtes entre alors progressivement dans le projet des sept places tout en continuant le processus classique de projet entamé. Cette réunion de restitution, illustrée par la photographie, est à une date charnière, période de transition d'un projet à l'autre. Deux scénarios d'aménagement sont présentés aux habitants suite au travail mené par les équipes de la Direction de la voirie. Ces scénarios proposent deux possibilités de déplacement des étals du marché. A ces propositions, s'ajoute une question quant à la destruction ou à la conservation de la pyramide en cœur de place. En dépit du rattachement de la Place des Fêtes aux autres, ce scénario soumis à votation est conservé. Il prend en charge deux questions tout particulièrement importantes pour le projet : l'apaisement de la circulation et le déplacement du marché forain.

Les différents entretiens et les documents issus de la concertation menée en 2014 renseignent sur l'importance prise par l'apaisement de la circulation sur l'anneau de la place (voies autour de la place) et par le déplacement proposé du marché forain. Le marché doit être déplacé afin de libérer le cœur de place, souvent encombré par les véhicules du marché, les étals mais aussi du stationnement illégal. Courant 2014, l'agence de concertation et les services réfléchissent avec les habitants et riverains à plusieurs scénarios. Concernant le marché, il pouvait davantage être déployé au Nord, du côté des commerces, ou davantage être déployé au Sud. Le square Monseigneur Maillet était plus ou moins entouré des étals du marché. Quant à la circulation, plusieurs scénarios sont envisagés : un double sens, une piétonisation partielle, un rétrécissement des chaussées, etc. Les coupes réalisées par les services au fil du temps du projet témoignent de la difficulté de leur travail. Les chaussées passent en zone 30, le plan vélo doit être appliqué, la circulation doit demeurer fluide tout en permettant aux riverains – et notamment aux commerçants – de conserver suffisamment de places de stationnement. Le déplacement des étals du marché est lui aussi sujet à certaines complications. Le déplacement du marché suppose de pouvoir conserver le linéaire du marché. Si les étals sont déplacés, il est nécessaire de replacer – en accord à la Mairie et au service des marchés – les commerçants « officiels » et lesdits « volants ». Des bennes doivent pouvoir être installées, de même que des prises doivent pouvoir être accessibles par les commerçants.

De premières propositions sont faites (*image ci-dessous*). Elles sont alors discutées en concertation après un premier retour avec les services. Les deux premières possibilités sont retenues. La troisième quant à elle ne peut être maintenue en raison de la rupture de la continuité du linéaire des étals du marché.

55 Agence de concertation et de communication de projet.

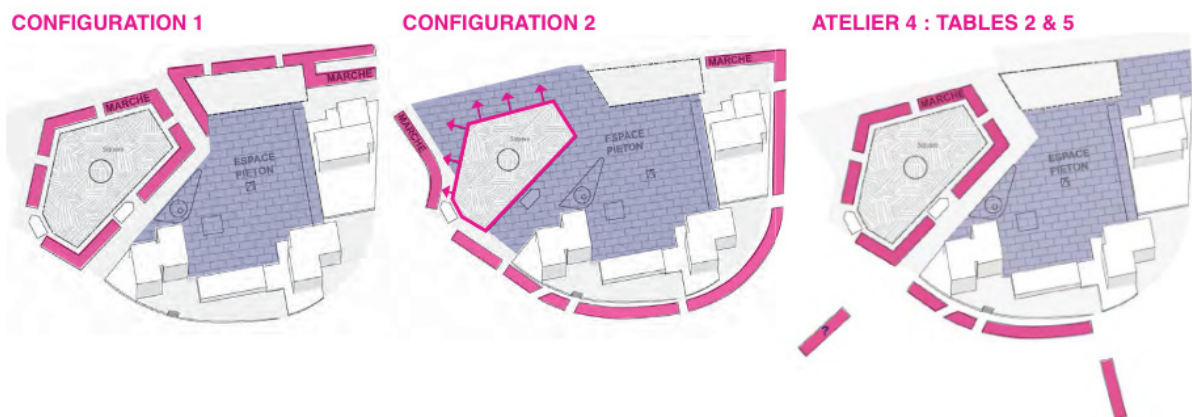


Illustration 11 — Extrait de la diapositive p.8 – Traitclair, AME, Ville de Paris, 5 avril 2014.

Après plusieurs échanges, deux scénarios sont proposés aux habitants à partir de ces principes généraux. Ces propositions sont faites fin 2014. Ces scénarios touchent l'ensemble de l'aménagement de la place mais le point central est bien le déplacement des étals du marché et la pyramide.

Le premier scénario propose le maintien du marché autour du square. Un marché qui se développe devant les jardinières de la rue Louise Thuliez. Les commerces sont ainsi concentrés puisque le marché fait face au Monoprix de la place. Un second scénario propose toujours de maintenir le marché autour du square Monseigneur Maillet mais d'installer les autres étals plus au Sud, rue Augustin Thierry et Henri Ribière. Cette dernière est une rue large et permettrait aisément ces installations. La prochaine illustration présente la proposition de déplacement des étals du marché sur plans. Aux côtés du plan de la situation actuelle, l'objectif central de libération d'espace sur le cœur de place se distingue ; une libération d'espace qui vise à permettre à des usages de se développer.

**RENFORCER LE MARCHÉ ET ÉTENDRE L'ESPACE PUBLIC :
DEUX SCÉNARIOS POURSUIVANT LES MÊMES OBJECTIFS**



Illustration 12 — Scénarios d'aménagement soumis aux habitants et usagers de la Place des Fêtes, Traitclair, AME, Ville de Paris, Diapositive n°16 du document de présentation en concertation, 19 novembre 2014.

Cette consultation réunit 2542 votants. Le scénario B l'emporte avec 58,76 % des votes. Quant à la pyramide, 86,30 % des votants sont contre son maintien. C'est à partir de ce scénario que les équipes de la Ville doivent continuer à travailler. C'est également à partir de celui-ci que les usages pourront être pensés par la Ville et les usagers de la place..

En dehors de cette grande étape, des orientations générales ont été définies pour ce projet de la Place des Fêtes à l'issue d'ateliers participatifs. Les mêmes objectifs que ceux définis précédemment se retrouvent, à savoir : la libération du cœur de place pour davantage d'usages, la végétalisation, l'interdiction des deux-roues au centre de la place et la diminution de la circulation automobile (définition d'une zone 30) ou « l'apaisement des circulations ». A ce vote, se joignent des attentes des commerçants et des habitants : revaloriser le marché et les commerces permettrait de sécuriser la place, de les rendre plus visibles depuis la rue Louise Thuliez, de changer certaines façades - notamment changer la destination du local occupé par la Préfecture de Police, dont les volets sont souvent baissés - ou encore de diversifier l'offre commerciale sur la place.



Illustration 13 — Photographies du marché de la Place des Fêtes prises rue Augustin Ribière et à l'entrée de la place, Delarc, 2018.

Le marché (*illustrations : deux photographies du marché de la Place des Fêtes ci-dessus*) est très apprécié des habitants, très fréquenté et doit être déplacé pour permettre de libérer l'espace sur le cœur de place. La plupart des objectifs, issus du travail des services et de cette phase de concertation, visent à retrouver un espace libre pour divers usages et déambuler au cœur de place – un cœur de place souvent occupé par des rodéos de deux roues-motorisés et qui peut offrir beaucoup de possibilités pour les habitants. Il est par ailleurs souvent occupé par des véhicules garés notamment les jours de marché. Le cœur de place serait donc disposé à accueillir de nouveaux usages. Parmi ces usages, les professionnels de Traitclair et les services proposent : des espaces ludiques, davantage d'éclairage, des espaces pour s'asseoir ou encore des animations. Le projet doit permettre de « réaffirmer le caractère piéton », problématique qui est commune à l'ensemble des projets parisiens, mais aussi limiter voire empêcher le stationnement en cœur de place. A partir de cet objectif précis de libération d'espace sur le cœur de place, les professionnels de Traitclair proposent de poursuivre le travail avec les habitants et usagers sur les usages à y développer : « *on libère de l'espace public mais pour quoi faire ?* » (T., AME, 19 nov. 14).

Les étals du marché doivent donc être déplacés. Le cœur de place est pour partie libre pour permettre à des équipements d'être installés. L'équipe de concertation reprend par ailleurs dans un document publié en avril 2014 une expression qui rappelle le travail de TVK pour la Place de la République : « l'espace des possibles ». La concertation doit être menée sur les usages souhaités par les habitants. Le travail sur les usages en cœur de place fait l'objet de temps d'échanges avec les habitants et usagers. Quant aux services, ils doivent programmer cet espace et le réaménager de façon à ce qu'il soit plus attractif. Les services proposent des assises, un kiosque (voire un food-truck conformément à la politique municipale qui propose d'en développer à l'échelle de Paris), d'aménager des parterres uniformes et attractifs devant les commerces (l'architecte de la DVD pour la Place des Fêtes fait des propositions en ce sens, pour réintroduire le bois et une trame, faire le lien entre les commerces de la place). Des images sont utilisées afin de présenter les aménagements que les services imaginent, peuvent réaliser ou qu'ils identifient à un usage possible (*illustration ci-dessous*).

D'autres principes d'aménagement ou souhaits des usagers apparaissent progressivement. En lien avec l'animation de la place et son attractivité, il est proposé de réfléchir à l'usage du local de la Préfecture de Police pour y implanter un nouveau commerce, ouvert à des horaires élargis, pour une présence sur la place et une présence rassurante le soir. La placette Louise Thuilliez doit permettre d'accueillir un espace de sociabilité (assises, espaces libres, etc.). La fontaine Martha Pan, jugée sale, peu entretenue et parfois dangereuse, doit être nettoyée voire remise en eau. Le travail des services sur les usages avance et entre dans une phase de programmation. En lien avec les usages, plusieurs images de références sont mobilisées. Elles s'attachent à l'aménagement d'assises ou proposent une « approche ludique » de la place.

I LES ORIENTATIONS POUR DE NOUVEAUX USAGES SUR L'ESPACE CENTRAL



Illustration 14 — Extrait du document de présentation de Traitclair, AME et de la Ville de Paris, novembre 2014.

I LES ASSISES

Les enjeux

- Favoriser la détente : inciter les usagers à rester sur la place.
- Intégrer au mieux les assises dans les aménagements urbains : emmarchements, murets,...
- Mutualiser les assises et les éléments de délimitation des espaces.
- Rapprocher la végétation du lieu de repos, de détente.

Limites

- > La dégradation des bancs publics ayant eu lieu il y a quelques années.

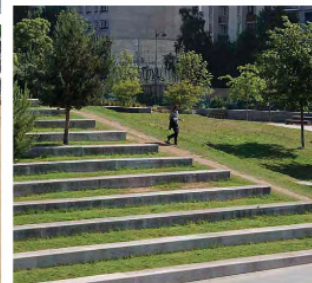


Illustration 15 — Diapositive 44 du document de présentation, concertation du 5 avril 2014, Traitclair, AME, Ville de Paris.

Sur la diapositive (*illustration ci-dessus*), se trouvent les premières propositions quant aux assises ou des préconisations : « inciter les usagers à rester sur la place » , « mutualiser les assises ». Nous y voyons également des images d'autres projets et aménagements de mobiliers urbains qui permettent aux participants à la réunion de voir plusieurs exemples d'assises qui pourraient être installées Place des Fêtes. A ces propositions, se joint un élément de diagnostic : « La dégradation des bancs publics ayant eu lieu il y a eu quelques années ». Le travail des services permet de mettre en lien le diagnostic fait de la place et de premières propositions d'aménagement pour le cœur de place.

Après le marché et la pyramide : des idées quant aux usages et d'autres préconisations.

La réunion publique précédemment citée, en novembre 2014, permet de voir où en est le projet alors qu'il est intégré au projet des sept places. D'autres préconisations, en novembre 2014, sont soulevées par l'agence Traitclair et les services de la Ville. Le projet doit « conforter l'attractivité du marché ». Le marché de la place reste au cours du projet une des préoccupations centrales en raison du rôle qu'il a dans la vie des habitants. Il doit également « rendre lisible l'offre d'équipements publics » , « rendre le quartier attractif et convivial à l'échelle de Paris » et « améliorer les liaisons avec les quartiers plus au Sud de la place », la rue de Belleville et le quartier Jourdain. D'autres objectifs se retrouveront dans les six autres projets de réaménagement de places publiques, tels que la régulation de la circulation automobile ou le nouveau partage des mobilités favorable aux modes doux (vélos, piétons). L'anneau (les voies autour de la place) doit être aménagé en zone 30 et ses voies doivent être réduites. Les cheminements entre les différents modes de transports doivent être plus sûrs et lisibles tandis que des aménagements pour les vélos doivent être proposés. Des zones précises sont ciblées dans ces premières préconisations : le passage d'accès au parking de la rue Louise Thuilliez doit être élargi et le passage Compans valorisé (notamment par la suppression de la casquette⁵⁶). Les pièces d'art doivent être plus visibles, mieux entretenues (l'Ombrière, le portique). C'est enfin le besoin de végétalisation qui est souligné. Quant aux usages à développer, les intervenants à la réunion de concertation font quelques propositions sous la forme d'images.

Ces quelques temps de concertations ont donné plusieurs résultats. Parmi ces résultats fin 2014, se trouvent de premières préconisations d'aménagements, une votation quant au déplacement du marché, à la libération d'espace dans le cœur de place et à la suppression de la pyramide. Ces principes d'aménagements seront toujours présents le temps du projet « Réinventons nos places ». Ils seront aussi cohérents avec le programme annoncé pour les sept places, qui souhaite voir la réduction de la circulation automobile, la réintroduction d'« usages » nombreux et diversifiés ou encore la végétalisation.

En dehors du cœur de place, trois lieux précis sont soumis à la réflexion des services et des participants à la concertation : le square Monseigneur Maillet, le Passage Compans et les terrasses.

56 Terme utilisé par les professionnels.

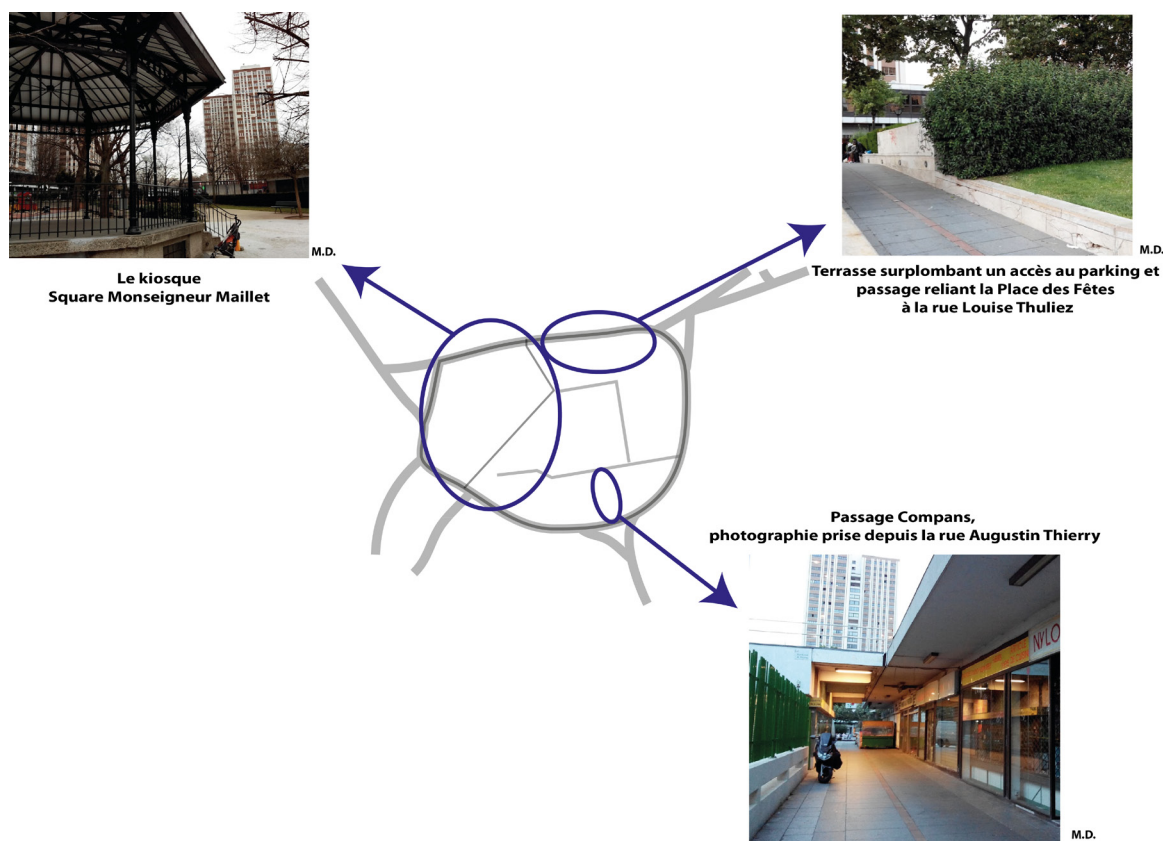


Illustration 16 — Le square Monseigneur Maillet, le Passage Compans et les terrasses : localisation des trois sites soumis à la concertation en dehors des usages du coeur de place, courant 2014, M. Delarc.

Plusieurs propositions d'aménagement sont formulées par les services sur ces espaces précis. Autour du square, le marché l'entoure plus ou moins, il doit être végétalisé. Il est proposé que l'allée qui y conduit côté place soit piétonisée, tandis que le carrefour au croisement de Crimée et de la rue de la Place des Fêtes peut être réorganisé. Le Passage Compans peut faire l'objet d'une valorisation de ses commerces. La casquette qui doit être retirée pourrait être remplacée par une verrière. Quant aux terrasses, trois possibilités sont soumises à concertation : le passage visible sur la photographie pourrait être élargi et l'avant des pelouses remplacée par des gradins ; les blocs pourraient être remplacés par des pelouses basses entourées d'assises. Un dernier scénario intègre des commerces à ces espaces avec une terrasse de café. Les scénarios d'aménagement et les programmations possibles sont donc avancés dans le projet de réaménagement de la Place des Fêtes.

De nombreuses contraintes posées aux services – un processus classique de projet

Le travail mené par les services et l'agence de concertation est très avancé en 2014. Ce travail mobilise plusieurs acteurs « traditionnels » ou partenaires habituels de la Ville de Paris.

Une des particularités de la place est qu'elle est habitée. Son pourtour est bâti. L'ensemble des immeubles, des commerces en rez-de-chaussée et le parking en sous-sol appartiennent à Paris Habitat et majoritairement à ICF la Sablière. La casquette qui recouvre le passage Compans appartient également aux bailleurs. Il y a des ayants-droits qui entrent dans la négociation pour faire avancer le projet : ils

possèdent notamment la pyramide et la fontaine Martha Pan. A ces nombreux interlocuteurs s'ajoutent la RATP. Cette dernière est notamment mobilisée en raison du futur prolongement de la ligne 7 bis ou sur la localisation d'une future issue de secours pour le prolongement de la ligne 11.

Parallèlement aux phases de concertation et de diagnostic, sont menées plusieurs études. La première est une étude technique des dalles, notamment de leur portance. Le parking en sous-sol appartient à ICF La Sablière et sa sortie est surplombée par la pyramide. Les accès, du côté des terrasses, doivent être élargis. Il est à la fois question de réaménager les accès au parking, de remplacer l'édicule sur la sortie du parking mais aussi d'aménager la place en son centre. Pour ce faire, il est nécessaire de savoir si les constructions en sous-sol peuvent supporter les charges posées en surface sur la place⁵⁷. Le foncier sur la place est complexe de même que les différents échanges que les services doivent avoir.

Une étude de circulation et une autre de simulation des reports de trafic sont conduites. Elles seront également menées sur les six autres places. Une étude commerciale est également commandée au bureau d'étude commercialité Intencité.

b. Le rattachement du projet de réaménagement de la Place des Fêtes aux six autres

La poursuite du projet engagé fin 2014

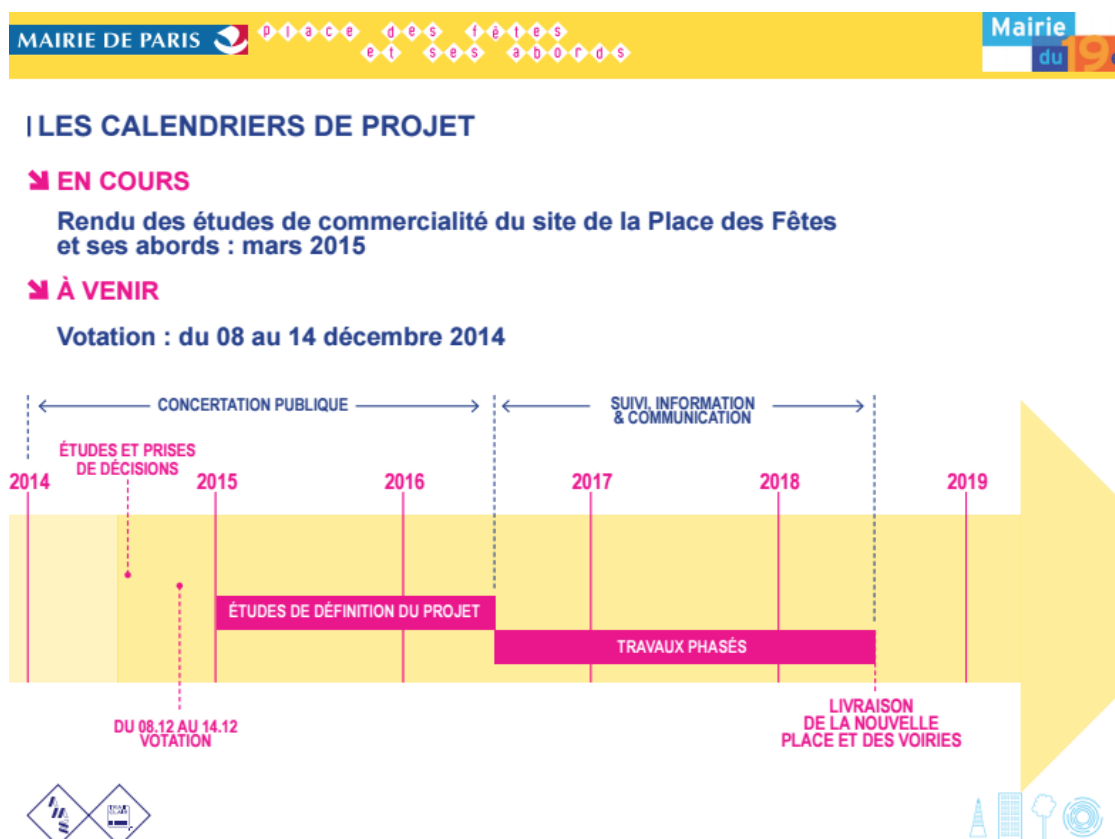


Illustration 17 — Calendrier du projet présenté en 2014, Traitclair, AME, Ville de Paris, 2014.

⁵⁷ L'aménagement de la Place de la République a donné à voir les mêmes problématiques de portance liées à la présence de nombreux ouvrages en sous-sol (lignes de métro et locaux RATP). Un deck en bois a par ailleurs été installé sur la place pour éviter à un véhicule de pouvoir circuler à cet emplacement.

La concertation est annoncée pour 2014 et 2015 dès le travail sur la votation des places. Comme mentionné sur le calendrier ci-dessus, un travail de programmation est prévu de décembre à juin 2014 pour définir les futurs usages et les coordonner. Puis une votation pour « consulter la population sur les scénarios proposés » est organisée du 8 au 14 décembre 2014, après quoi une phase de définition du projet (ou d'« élaboration du projet sur la base du scénario retenu dans une démarche participative ») est menée à partir de début 2015. Au mois de décembre 2014 pourtant, le projet de réaménagement de la Place des Fêtes rejoint les six autres places dont le processus de réaménagement débute. La Place des Fêtes intègre donc ce plus vaste projet avec des préconisations issues de la première phase de concertation.

Parallèlement au lancement du vaste projet de réaménagement des sept places, l'équipe de la Ville continue de suivre les étapes proposées. Comme mentionné sur le calendrier du projet, une étude de commercialité est menée en collaboration avec les services de la Ville. Une réunion de restitution de leur étude a lieu le 26 février 2015, échange auquel nous avons pu assister. Elle précède le comité technique de mars 2015 réunissant les différents services travaillant sur la Place des Fêtes. Cette étude mobilise principalement la Direction de la voirie et la Direction du Développement Économique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES).

L'équipe de la Direction de la voirie qui a en charge le réaménagement de la Place des Fêtes gère une grande diversité de problématiques. Certaines consultations ou études lancées en amont perdurent. Ces superpositions de temps font de la Place des Fêtes un projet d'une grande complexité dans ses temporalités et la gestion des objectifs et acteurs. Ci-dessous, une carte symbolise les grands objectifs d'aménagement pour ce projet.

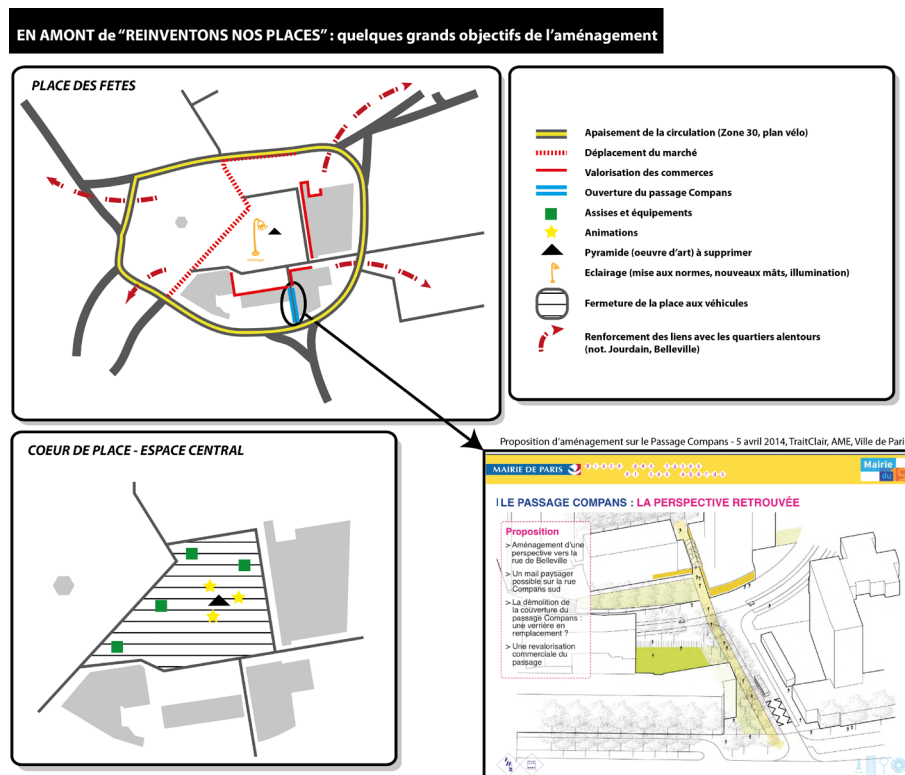


Illustration 18 — Les grands objectifs d'aménagement pour ce projet. M. Delarc.

Le rattachement au projet des sept places

Le projet de réaménagement de la Place des Fêtes avance tandis que le projet des sept places est tout juste annoncé. Un calendrier et un phasage sont présentés. Dès fin 2014, lors des différents temps de concertation organisés, les équipes de la Ville et la mairie d'arrondissement mentionnent le rattachement de ce projet aux six autres projets de réaménagements de places. Le Maire du 19^e arrondissement rappelle les différentes volontés qu'à la Ville et les habitants et usagers de la place en novembre 2014. Il rappelle qu'il est bien question de retirer la pyramide comme cela a été demandé lors de la votation, d'apaiser les modes de déplacements, de végétaliser la place jugée trop minérale. Les éléments issus de la votation des habitants et usagers sont conservés mais le projet est rattaché à un plus vaste projet de réaménagement de places à l'échelle de Paris. La date ou les conditions exactes de ce rattachement nous sont inconnues.

Fin 2014, sont d'abord annoncés les réaménagements de la Place de la Bastille et de la Place de la Nation, comme en témoignent divers articles de presse (par exemple dans *Le Parisien* en octobre 2014). Début 2015, de premiers articles de presse font mention des places de la Bastille et de la Nation – des places qui suivraient le processus de réaménagement de places publiques engagé par le réaménagement de la Place de la République. Les autres places ne sont pas encore mentionnées. La Place des Fêtes n'y figure pas non plus. Elle possède tout au long de ce projet un statut particulier.

Les places sont réunies par binôme du fait de leur forme et /ou de leurs problématiques principales. La Place des Fêtes se joint à la Place Gambetta, deux places dites populaires. La Place d'Italie se joint à la Place de la Nation, comme deux grandes places-carrefours à l'image de la Place de la République. La Place de la Madeleine se joint à celle du Panthéon. Ces deux places sont historiques et possèdent un monument en leur centre. La Place de la Bastille, quant à elle, se distingue souvent : par le budget – plus important - qui lui est alloué, par les appels d'offres qui la distinguent très vite en faisant appel à un architecte extérieur courant 2017. Le projet de réaménagement des sept places débute fin 2014 et comprend la Place des Fêtes : un rattachement visible par la charte graphique et le logo qui associe la place aux six autres.



B. « RÉINVENTONS NOS PLACES » - UN GRAND PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE SEPT PLACES PUBLIQUES PARISIENNES

Tout comme le projet de réaménagement de la Place des Fêtes, le projet « Réinventons nos places » est fait de plusieurs temps, d'enchevêtrements de jeux d'acteurs et d'objectifs politiques. A cela s'ajoute la superposition d'un récit construit par les documents officiels ou municipaux et le récit que nous avons reconstruit à partir d'une expérience de terrain et d'une analyse spécifique. L'avancement du projet a été suivi pour en saisir les objectifs et temporalités. Pourtant, en réunissant les différents documents du projet, son déroulement se fait plus obscur. C'est pourquoi, il importe d'exposer le projet dans ses détails avec la plus grande précision possible à travers un travail de lecture et de reconstitution d'informations et de documents liés au projet. Notre récit entre moins dans certains détails mais s'attache à restituer une certaine linéarité et cohérence du projet, accompagné de réflexions personnelles, d'anecdotes qui nous ont intrigué et intéressé. Cette présentation du projet propose aussi une certaine vision, donne un angle de vue. Il peut être critiqué, il a pour vertu de livrer un témoignage à travers le point de vue d'un jeune chercheur, témoin *in situ* du projet.

a. Un projet d'espace public qui doit marquer un changement d'équipe municipale : la « doctrine Hidalgo », un programme, des ambitions politiques

En 2013, la Place de la République est livrée réaménagée. Son budget aura été de près de 24 millions d'euros. La Ville de Paris change d'équipe municipale l'année qui suit. Bertrand Delanoë laisse place à Anne Hidalgo. Le mandat de la nouvelle équipe municipale court du 5 avril 2014, date de son élection par le Conseil de Paris, pour une durée de six années, jusqu'en 2020. A cette période correspond de nouveaux projets d'aménagements⁵⁸. Dans « Mon projet pour Paris, Oser Paris », programme de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, y fait figurer un chapitre « Aménagement, urbanisme et architecture. Une ville belle et durable ». Parmi les propositions du programme municipal, un projet d'aménagement de places est mentionné : « *Je lancerai un plan d'embellissement de toutes les grandes places parisiennes qui subissent excessivement la pression de la voiture. La place de la Nation, de la Bastille, Montparnasse, Denfert-Rochereau et la place du Panthéon seront les premières avec une priorité accordée à la nature, aux circulations douces et aux piétons* ». Le choix du réaménagement se porte finalement sur la Place du Panthéon, de la Madeleine, la Place de la Nation, de la Bastille, la Place d'Italie, la Place Gambetta et la Place des Fêtes. Cette dernière était d'ores-et-déjà engagée dans un processus de réaménagement. Les deux premières places annoncées dans le cadre de cet aménagement (en dehors des places proposées dans le programme de la Maire de Paris) sont les Places de la Bastille et de la Nation. Les autres places les rejoindront progressivement. Nous ne connaissons pas la raison de ces choix et le glissement entre les places annoncées dans le programme politique et celles sélectionnées. Des raisons d'ordre politiques sont évoquées. Nous émettons l'hypothèse d'un projet qui se positionne davantage dans l'Est parisien, à l'exception des deux places historiques, parce que la Ville souhaite rééquilibrer les aménagements et les budgets entre l'Ouest et l'Est parisien ; une politique ancienne que retrace Antoine Fleury dans sa thèse publiée en 2008. Le projet est lancé fin 2014 et les places doivent être livrées en 2020.

⁵⁸ Les services techniques de la Ville reçoivent une feuille de route à chaque mandat. Les projets doivent être réalisés dans ce temps donné.

b. Des projets qui interviennent après le réaménagement de la Place de la République

Ces projets s'inscrivent dans la suite du réaménagement de la Place de la République tout en s'en distinguant. Il s'agit là encore de réduire la place de l'automobile à Paris pour revaloriser les circulations douces y compris piétonnes. L'objectif de réduction de la circulation automobile n'est pas chose récente et ces projets s'inscrivent dans une histoire de la Ville de Paris. Une histoire que retrace notamment l'historien Mathieu Flonneau. La Maire de Paris prend cet objectif de réduction de la circulation automobile comme ambition centrale pour réaménager ces places, comme le précédent maire l'avait fait pour la Place de la République. Par rapport au réaménagement de la Place de la République, inscrite au programme de la précédente mandature, il y a pour autant plusieurs différences. Ces nouveaux projets de réaménagements s'inscrivent toujours dans le temps du mandat municipal mais sont lancés en régie - c'est-à-dire, en interne aux services techniques municipaux - avec un budget bien plus restreint. Le budget des sept places réunies ne devra pas excéder les trente millions d'euros contre les vingt-quatre de la Place de la République. Cette exigence est d'autant plus contraignante que la répartition de ce budget entre chacune des places ne sera révélée que tardivement après les premières restitutions de travail des équipes : le budget devant être attribué en fonction des nécessités et des aménagements nécessaires désignés par les services techniques. Autre différence majeure, le projet ne doit plus se faire avec une équipe de maîtrise d'œuvre externe sélectionnée par un concours. Il doit se faire en régie avec les équipes de la Ville puis en collaboration, tardive, avec des collectifs de professionnels (architecte, paysagiste, spécialiste du genre ou du numérique, constructeurs d'équipements légers...). Une équipe projet est créée. Elle regroupe maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : la Direction de la Voirie et la Direction des Espaces Verts côté services de la Ville, la Mission PAVEX (mission propre à l'événementiel et à l'animation des espaces publics intégrée à l'Hôtel de Ville) et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). L'ensemble du projet doit se faire en interne pour diverses raisons : la première est budgétaire, la deuxième est liée à la temporalité (les équipes de la Ville connaissent le territoire, ses contraintes, ses jeux d'acteurs et peuvent agir vite) et la troisième est la mise en valeur des compétences détenues en interne notamment liées au patrimoine parisien.

Le compte-rendu d'une séance au Conseil de Paris mentionne que ces projets « (...) *doivent aussi permettre de nouvelles méthodes d'élaboration des projets* ». « Réinventons nos places » a pour objectifs tant d'adapter l'aménagement des places parisiennes à de nouvelles demandes liées aux usages que de faire évoluer les pratiques des professionnels qui font ces aménagements. Il s'agit aussi de « *Réinventer la façon dont Paris aménage ses espaces publics, plus innovants, plus sobres, avec délicatesse et dans le respect à la fois du patrimoine parisien et des engagements environnementaux* »⁵⁹. Le réaménagement des sept places vise aussi à construire une nouvelle « doctrine »⁶⁰ de l'espace public parisien.

Le lien avec la Place de la République est, pour autant, souvent ambigu. Lors du lancement du projet, les places sont, dans la presse, très clairement mises en lien au réaménagement de la Place de la République. Les deux premières places qui sont au programme – la Place de la Nation et la Place de la Bastille – sont mentionnées comme tel dans la presse (cf. ci-dessous illustration tirée d'un article de presse, dans

59 Extrait du Cahier des clauses techniques particulières du Lot 1 – Mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement des sept places parisiennes en 4 lots séparés, juillet 2016, p.3. Nous présenterons par la suite les subtilités liées au lancement d'un appel d'offres pour des compétences externes, les trois maîtrises d'œuvres, etc.

60 Ce terme n'est pas anodin. Il est souvent employé par la Ville, nomme des services, représente de façon générale les objectifs municipaux à Paris (il y a une « doctrine » propre au vélo).

cet article, l'auteur fait le lien entre les deux aménagements, Bastille serait réaménagée à l'image de la République, janvier 2014). Cependant, dans les entretiens réalisés en début de thèse, notamment à l'Hôtel de Ville, ce lien est nié en raison des quelques critiques adressées au projet de la Place de la République : trottoirs peu favorables aux personnes déficientes visuelles notamment, dalles fragiles, etc. Progressivement, le lien avec la Place de la République est affirmé par les acteurs en raison de la continuité qui est établie, en dépit des contraintes budgétaires et du passage du concours au projet en régie. Ces hésitations semblent, *a priori*, étonnantes. Pour autant, il semble que l'histoire du projet et les façons de concevoir et d'aménager un espace se sont construites au-fur-et-à-mesure. Le lien avec République fait partie de cette construction. C'est également la construction d'un discours politique autour de ces aménagements. Il s'est construit au fil du temps et des tournants du projet.

Lors de la rédaction du manuscrit, la question reste ouverte. Il semblerait que d'un point de vue politique, l'héritage de République aux sept places soit à la fois revendiquée et niée. Du point de vue du projet, de ses objectifs et temporalités, les sept places reprennent clairement des orientations développées par l'équipe de TVK pour la République. Pour autant, un point majeur diffère : le traitement des usages est, à nos yeux, radicalement différent. L'équipe de maîtrise d'œuvre pour la Place de la République a pris le parti de laisser un espace ouvert « *à tous les possibles* », un grand espace libre sur lequel les usagers peuvent développer les pratiques qu'ils souhaitent. Le projet des sept places programme des typologies d'usages (sportifs, festifs, etc.) par zones puis prévoit un temps de réflexion avec les usagers pour occuper l'espace comme ils le souhaitent (avec des équipements légers et peu coûteux). Cette prise en compte des usages, au-delà des schémas d'acteurs et du budget, semble être une différence de taille entre ces deux projets d'espaces publics. L'intervention des collectifs est encore une autre pratique de conception qui les distinguent de la Place de la République.

Anne Hidalgo s'empare de la place de la Bastille

Auteur : Patrick Guyennon Dans Revue de Presse 26 janvier 2014 5 commentaires



c. Les principaux objectifs du projet

La Maire de Paris annonce au Conseil de Paris ses divers objectifs pour le réaménagement de ces places et fait voter le projet. La Place des Fêtes est déjà engagée et la Place de la Bastille fait l'objet d'une première concertation. Fin 2014, la Maire déclare au Conseil de Paris⁶¹ : « *L'ambition que je porte d'un Paris, ville bienveillante, harmonieuse et durable se concrétisera notamment par les aménagements en faveur d'un espace public accessible à tous, davantage végétalisé et rééquilibré au profit des piétons et des circulations douces. Parmi ces projets, l'embellissement de sept grandes places parisiennes a été inscrit au programme d'investissement de la mandature pour une enveloppe prévisionnelle de 30M€. (...) La priorité devra être donnée aux circulations douces et aux piétons, avec une attention particulière portée à leur sécurité et à leur confort tant lors de leurs déplacements que de moments de halte sur ces espaces publics qui s'y prêteront davantage. Ces aménagements qui favoriseront la création d'espaces offrant de nouvelles possibilités d'usages et le renforcement de la présence végétale seront conçus de manière à être accessibles à tous. (...)* ». Ce discours qui émane de l'Hôtel de Ville se présente comme l'un des premiers discours politiques portant sur ce projet.

Dans ce projet, se distinguent trois grands ensembles d'objectifs. Il y a d'abord les grands objectifs qui sont communs aux sept places publiques : par exemple, la réduction de la place dédiée à la voiture, qui est un objectif politique à l'échelle de Paris. Il y a ensuite les objectifs spécifiques à l'une ou l'autre des places. La question des rodéos et des véhicules gênants au centre de la place est propre au projet de réaménagement de la Place des Fêtes. Il y a enfin des objectifs généraux – qui correspondent à de grandes thématiques – qui s'appliquent à une ou deux places ; par exemple, l'usage de données numériques ou la notion de genre. Ces diverses thématiques qui sont des défis posés au travail des équipes arrivent progressivement et ne correspondent pas à un programme donné, uniforme, en amont du lancement du projet. Ces objectifs touchent également aux activités de travail et à l'organisation des acteurs.

Un programme commun et des points spécifiques à chaque place

Le projet « Réinventons nos places », pour le résumer simplement, s'attache à réduire la place, jugée excessive de la voiture et à diversifier les usages, notamment en diversifiant le mobilier et les équipements. C'est aussi un projet qui vise à végétaliser l'espace public et à mettre en valeur son patrimoine. Ces objectifs visent à améliorer les espaces publics parisiens à travers leurs équipements, leur conception et leur gestion. Nous nous sommes principalement intéressées aux réflexions autour des nouvelles formes de conception et aux réorganisations des acteurs, de leur travail.

Les objectifs du projet – aussi parce qu'ils s'attachent à l'objectif de renouvellement des façons de faire – sont nombreux. Il s'agit d'abord de trouver de nouvelles façons de faire alors que sont recherchés la sobriété et le moindre coût « sans rogner sur la qualité »⁶². Les aménagements doivent prendre en compte les usages (définis de façon de plus en plus large au fil du temps) et permettre un nouveau partage des voies entre les cheminements piétons, les espaces dédiés aux voitures et/ou aux cyclistes.

61 Projet de délibération – Exposé des motifs. Document officiel de la Mairie de Paris : « 2015 DVD 164 Aménagement des grandes places parisiennes – Délégation générale en matière de marchés publics ». 4 p.

62 Entretiens avec Anne Chabert, Céline Richet-Martin et Fabienne Gasecki (Mission Capitale, le magazine des personnels de la Ville de Paris) : <http://missioncapitale.paris.fr/56/missions/regards-croises/amenager-autrement/>

L'espace réservé aux voitures doit être réduit et les trottoirs doivent être élargis. Il s'agit également de végétaliser et de remettre en valeur le patrimoine de la Ville de Paris à l'instar de l'Opéra, Place de la Bastille.

Le partage des mobilités en faveur des piétons et des vélos

L'ambition principale de ce projet semble être de réduire la place de l'automobile. Il revient régulièrement. L'objectif de réduction de la circulation et de valorisation des espaces publics par et pour les circulations douces, les piétons et/ou les espaces verts est le plus important parce qu'au centre du programme de la Mairie centrale⁶³. La Ville et notamment les mairies d'arrondissement associent le projet à cet objectif de la mandature : « *J'adhère totalement à l'objectif de réduction de la place de l'automobile qui répond à un impératif de santé publique. Pour les circulations douces, notamment cyclables et piétonnes* » (Maire du 12e arrondissement, concerné par les projets de réaménagements de la Place de la Bastille et de la Nation)⁶⁴. En 2017, après la restitution des plans-programmes des équipes de la Ville, ce premier objectif est annoncé comme atteint avec les voies des plus grandes places réduites à quatre voies contre huit auparavant soit douze mètres, ce qui conduit à une réduction de 50 % de la place de l'automobile.

Proposer de nouveaux usages

Il s'agit d'aménager des lieux « *offrant de nouvelles possibilités d'usages* » (Conseil de Paris)⁶⁵. Celles-ci doivent pouvoir être proposées avec des équipements peu coûteux et réversibles, évolutifs dans le temps en fonction des besoins, de la demande, des saisons ou de l'heure. Dans la question des usages, se trouve la question de la scénographie. Cette notion, portée par le responsable de la Mission PAVEX, Jean-Christophe Choblet, accompagne les services comme un leitmotiv : à l'image de Paris Plages, les espaces publics et son mobilier sont supposés pouvoir s'adapter à une multiplicité d'usages et d'usagers dans le temps. La Mission PAVEX propose une nouvelle culture du regard ; elle permettrait de se mettre à la place de l'utilisateur pour faire un espace public qui puisse être adapté dans le temps. Les usages plus traditionnels et le mobilier qui y est associé sont aussi l'objet du travail des services.

Offrir davantage d'espaces verts

Le renforcement des espaces verts et l'augmentation du nombre d'arbres, ou tout du moins le remplacement des arbres abattus, est une autre préoccupation du projet. Une préoccupation que porte la Direction de l'environnement et des espaces verts, aux côtés de la Direction de la voirie. Pour illustration, ci-dessous, figure un extrait du document distribué par la Mairie de Paris à la réunion publique du Conseil de quartier du 1er décembre 2016, Place des Fêtes : les essences sont présentées aux habitants et soumises à concertation.

63 Cette expression désigne la Maire, Anne Hidalgo, ses équipes (conseils, cabinets) et le Secrétariat Général, situés à l'Hôtel de Ville de Paris. Elle permet de la distinguer des mairies d'arrondissement. Ce terme est notamment utilisé par les services techniques.

64 Baratti-Elbaz Catherine. Communiqué. Maire du 12e arrondissement, sur le projet de « réinvention des 7 places parisiennes », en particulier Bastille et Nation, publié par le Pôle Démocratie locale de la Mairie du 12e arrondissement, reçu par mail le 8 mars 2016.

65 Projet d'Anne Hidalgo (2015 DVD 164, Projet de délibération) : pour des « aménagements en faveur d'un espace public accessible à tous, davantage végétalisé et rééquilibré au profit des piétons et des circulations douces ».

**Choix des essences des arbres dans le cadre du réaménagement de l'anneau
de la Place des Fêtes - Rue Henri Ribière – 10 nouveaux arbres
Réunion publique du Conseil de quartier du 1^{er} décembre 2016**



1. Zelkova - Orme de Sibérie <input type="checkbox"/>	2. Ostrya carpinifolia – charme houblon <input type="checkbox"/>
Grand développement fastigié, tronc à écorce claire	Moyen développement, port conique, couleurs automnales intéressantes
 <p align="center">Exemple :Boulevard Victor, 16e</p>	 <p align="center">Exemple :Rue Boursault, 17e</p>

Illustration 20 — Extrait du document distribué par la Mairie de Paris à la réunion publique du Conseil de quartier du 1er décembre 2016.

La question de l'accessibilité

La Ville de Paris ne dispose pas de guide quant à la mise en place de dispositifs de guidage pour les personnes déficientes visuelles (Présentation Ville de Paris⁶⁶). Plusieurs associations, notamment l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) sont très impliquées dans le suivi des projets d'espaces publics pour faire entendre cette voix d'usagers. Le CEREMA a fourni un guide de recommandations (« Bande de guidage au sol ») en novembre 2015. La Ville s'inspire notamment de ce travail pour proposer un nouveau dispositif de guidage sur le projet des sept places. Ce travail est d'autant plus important que les associations ont émis des réserves quant au réaménagement de la Place de la République, peu adapté aux personnes déficientes visuelles : le sol de la voie nord ne se démarque que peu du reste de la place alors que les taxis et bus y circulent. Une marche avec les élus, techniciens et associations est organisée Place de la Bastille. Elle met les participants dans la situation de personnes déficientes visuelles (bandeau sur les yeux) afin de prendre la mesure des besoins quant à la signalétique

⁶⁶ Document de présentation de la Ville de Paris, « Dispositifs de guidage des personnes déficientes visuelles sur l'espace public. Démarche de concertation et principes retenus pour l'aménagement de la promenade plantée de Broussais » (Ville de Paris, document de travail de Tony Lim, ingénieur DVD, 20 février 2017, 43 p.).

et aux repères sur ce vaste espace public. Le travail des équipes dans le cadre du réaménagement des sept places permet de développer le « fil d'Ariane » qui est un cheminement « *libre de tout obstacle, accessible à tous, détectable visuellement ou à la canne pour les personnes déficientes visuelles* ». Le fil d'Ariane est un résultat du travail des équipes pour rendre accessibles ces sept places parisiennes.

Les objectifs liés au travail et aux méthodes de conception des espaces publics

Ces différentes thématiques s'accompagnent d'un vocabulaire qui forment des concepts. Ces mots circulent entre les professionnels du projet et s'imposent peu à peu dans les documents de travail. Dans ce vocabulaire, les mots les plus présents seraient « préfiguration », « co-conception » et « co-construction ». La préfiguration est en réalité une activité de travail déjà connue des services de la Ville de Paris, qui expérimentent un aménagement de façon « légère » sur site, à l'image de l'installation d'étals de marché Place des Fêtes pour expérimenter leur nouvel emplacement. Elle devient, par l'intermédiaire du responsable de la Mission PAVEX, une fin en soi, un temps du projet avant les travaux pour expérimenter des équipements et conduire à la programmation de l'espace public. C'est un temps présenté aux habitants et usagers lors des dernières réunions publiques. La préfiguration est un temps durant lequel des aménagements peuvent être testés, les usagers peuvent proposer des modifications ou de nouveaux équipements, avant d'aménager l'espace public « en dur ».

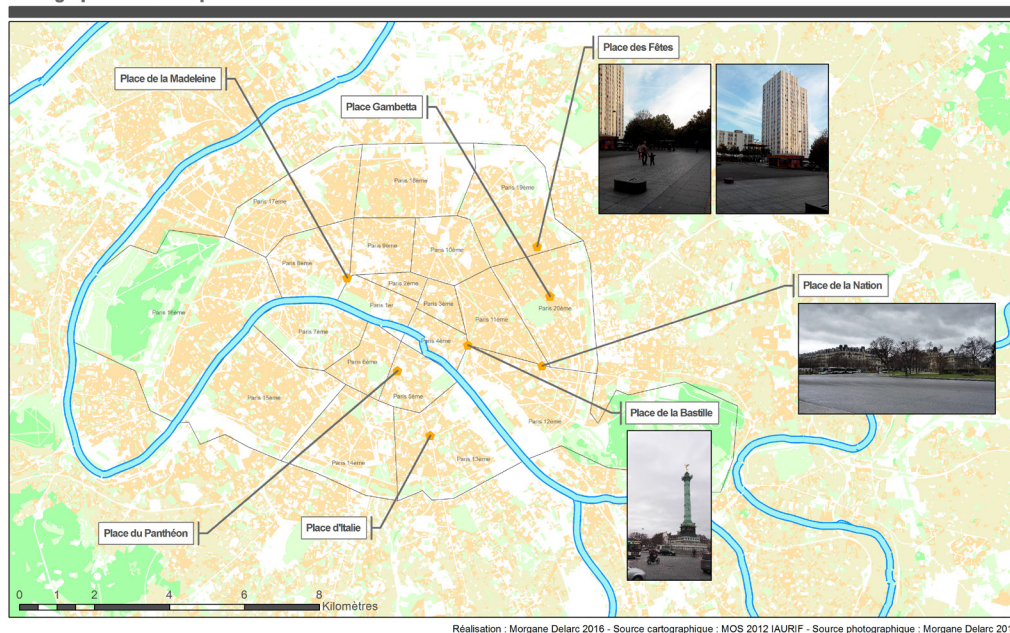
Ce changement majeur touche à l'emploi même du terme « projet ». Les services de la Ville travaillent à des plans-programmes pour lesquels les choix de programmation sont de grandes orientations : ils laissent place à l'expérimentation. Cette incertitude volontaire va dans le sens d'usages réversibles, légers et peu coûteux.

Ces projets de places proposent ainsi de renouveler des pratiques professionnelles (choix des usages à programmer, budget à allouer par type d'action, animation et gestion renouvelées des espaces publics, etc.). Ces réaménagements doivent pouvoir proposer un nouvel espace public moins onéreux dans sa conception et sa gestion dans la durée, un espace animé et aux usages à la fois nombreux et évolutifs, à travers des équipements diversifiés et réversibles notamment. Le budget restreint pour certains professionnels est la raison principale de la volonté de changements ; les équipes doivent s'adapter. Pour d'autres, le renouvellement souhaité des façons de faire accompagne une nouvelle vision des espaces publics à Paris. Quelle qu'en soit la raison, les méthodes de travail, les savoir-faire et les pratiques professionnelles, dans un premier temps des services de la Ville, font l'objet d'une réflexion et d'un travail dans le cadre du projet « Réinventons nos places ».

d. Les sites choisis : les sept places parisiennes

Après avoir présenté la Place des Fêtes, il s'agit d'exposer les caractéristiques et localisations des six autres places retenues. La carte ci-dessous situe les sept sites sur le plan de Paris. Les trois principales étudiées sont accompagnées de photographies.

LES SEPT PLACES INCLUSES DANS LE PROGRAMME "RÉINVENTONS NOS PLACES" À PARIS
Photographies des trois places étudiées



Réalisation : Morgane Delarc 2016 - Source cartographique : MOS 2012 IAURIF - Source photographique : Morgane Delarc 2016

Illustration 21 — Localisation des sept places.

Chaque place est présentée avec ses grandes caractéristiques historiques, les aménagements demandés en concertation et les objectifs de l'aménagement⁶⁷. Ces objectifs se recoupent souvent, notamment lorsqu'ils ont trait aux déplacements. D'autres sont spécifiques à chaque place. Différentes étapes du diagnostic de la Ville ne sont pas mentionnées ici, parmi lesquelles : l'étude de l'état phytosanitaire et des essences, de l'exposition au bruit (avec Bruitparif notamment), les cartes d'ensoleillement et de la pollution atmosphérique, les cartes liées à la mobilité (cheminements piétons, réseau cyclable, stations vélib', stations autolib', stations taxis, réseaux de bus, réseau de métro et de RER, la carte du nombre d'accidents, du stationnement disponible/illégal), une carte géologique, une carte du zonage pluvial, de la pollution des sols (amiante notamment, une problématique qui apparaît un moment pour la Place des Fêtes, ce qui suppose des coûts supplémentaires dans les travaux), une carte des contraintes techniques (occupation du sous-sol et réseaux concessionnaires mais aussi les émergences de la RATP en surface), une carte de repérage des équipements et des usages actuels.

Le SAGP-DVD n'est pas le seul à réaliser ces diagnostics. Les cartes de l'accidentologie sont également réalisées par l'Agence de la Mobilité de la DVD et la DPEP (Cellule sécurité routière). Les différentes références de ces documents sont en bibliographie.

⁶⁷ Toutes les illustrations produites par la Ville de Paris ne sont bien sûr pas réintroduites dans ce travail. Nous nous efforçons néanmoins de donner toutes les références nécessaires pour trouver les différents documents de travail ou institutionnels liés au projet.

Les sites désignés dans le programme de la Maire diffèrent pour partie de celles désignées *in fine*. Ces places sont couramment regroupées par binôme à l'exception de la Place de la Bastille qui fait exception par sa superficie et sa spécificité architecturale. Pour cette raison, elle fait l'objet d'un appel à maîtrise d'œuvre externe. Pour autant courant 2016, au sein du CCTP du marché de la MOE 2 – les collectifs –, la présentation qui est faite du regroupement des places par binômes est différente. Les Places de la Madeleine et du Panthéon sont bien réunies. Elles le sont parce que ce sont des places historiques, elles possèdent un « *paysage préservé* », « *mettent en scène* » des monuments (Concorde-Assemblée Nationale / jardin du Luxembourg et la colline de la Montagne Sainte Geneviève). La Place de la Nation est, pour sa part, mis en binôme avec la Place Gambetta. Elles sont dites « *vides* » et occupées par un élément central (statue monumentale et fontaine). Les places d'Italie et de la Bastille sont réunies. Leur géométrie est irrégulière (jardin central Place d'Italie, tracé au sol en fer à cheval à Bastille). Quelques soient les regroupements qui sont faits et les raisons de ces choix, les équipes projets sont désignées pour une ou deux places, mais rarement pour un de ces binômes : l'architecte-voyer du SAGP chargé de la Place des Fêtes est également l'architecte de la Place de la Madeleine, sans logique de recouplement manifeste, à notre connaissance.

La Place de la Bastille

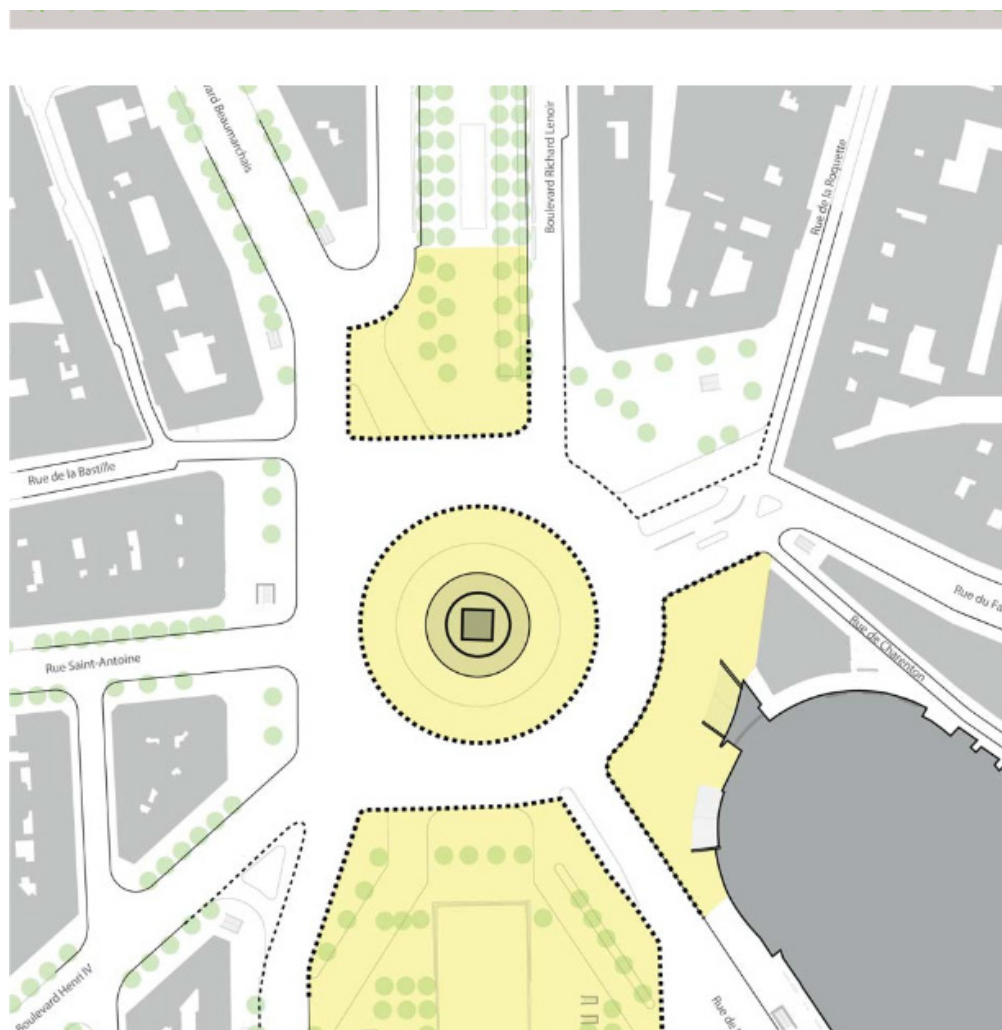


Illustration 22 — Profil de la Place de la Bastille, document de présentation, Ville de Paris « Réunion de restitution, Place de la Bastille, 4 février 2016 », p.16



Illustration 23 — La Place de la Bastille – 12 octobre 2016, Source : M.Delarc (images 1 et 2)



Illustration 24 — Vue du Port de l'arsenal, et vue de l'Opéra Bastille. Source : M.Delarc



Illustration 25 — La colonne de Juillet, Pl. De la Bastille, Source : M. Delarc.

Ces quelques photographies illustrent la Place de la Bastille avant travaux. L'Opéra ou le Génie de la Bastille sont les témoins du patrimoine de la place. A partir des éléments d'histoire retracés par la DAC, nous pouvons rappeler que la forteresse de la Bastille a été achevée en 1380. La forteresse est un bâtiment défensif et sert d'accès réservé au Roi vers l'hôtel Saint-Paul au XV^e siècle. C'est au XVII^e siècle que l'extrémité de la rue Saint-Antoine s'élargit aux pieds de la forteresse. Elle est appelée Place de la Bastille. La prise de la Bastille le 14 juillet 1789 mène au démantèlement du symbole de l'arbitraire sous l'Ancien Régime. Un espace complexe est libéré entre la ville et le faubourg. Le gouvernement révolutionnaire répond favorablement à la pétition de Palloy qui propose l'aménagement d'une place à l'emplacement de l'ancienne prison. Le peintre David conçoit à cette occasion une fontaine de la Régénération. Aménagement éphémère, il semble que la fontaine ait laissé l'idée de la présence de l'eau au centre de cette place. Napoléon en 1808 ordonne la construction d'une fontaine surmontée d'un éléphant en bronze. Le canal de l'Ourcq devait alimenter cette fontaine. La construction de la voûte du canal sous la place devait permettre au soubassement de supporter le poids de l'éléphant. Le canal et le bassin de l'Arsenal sont ouverts mais l'éléphant n'a jamais été réalisé. La Place de la Bastille prend sa forme de carrefour. Louis-Philippe concrétisera l'idée d'un monument à la liberté au centre de la place avec la colonne surmontée du Génie de la Liberté, inaugurée le 28 juillet 1840. A la fin du XIX^e siècle, le canal Saint-Martin est couvert et devient le boulevard Richard-Lenoir. La Place est ensuite aménagée. Elle devient le rond-point que l'on connaît par l'aménagement du terre-plein central. La Place reste lors de la Commune un lieu de manifestations populaires. A la fin du siècle, le métro est ensuite construit. Ainsi, comme le rappelle l'étude historique menée par la DAC, au début du XX^e siècle, la Place de la Bastille a le visage que nous lui connaissons aujourd'hui. Elle se caractérise notamment par plusieurs phases de destruction et de reconstruction, mais aussi par l'entremêlement de voies (canal, voies, métro). La Ville de Paris la définit comme « *un espace de continuités interrompues* » (entre le canal et la Seine, la ville ancienne et ses faubourgs et le bâti hétérogène - type haussmannien et constructions contemporaines comme l'Opéra).

Le diagnostic de la Place suite aux premières étapes de concertation et au travail de la Direction de la voirie met en évidence les points forts et les points faibles. La Place possède une bonne desserte de transports en communs, est un lieu touristique et historique. Les usages potentiels ou actuels sont nombreux (loisirs, festifs, culturels, restauration, assises improvisées, skateurs ou fête foraine...)⁶⁸. La Place de la Bastille est d'abord une place attractive pour le tourisme. Pourtant, si la place fait écho à la prise de la Bastille, son histoire est peu visible, à l'exception d'un tracé de l'ancienne forteresse au sol et dans le métro. Son attractivité est également due à sa valeur symbolique et fait partie du parcours des manifestations à Paris. Comme la Place de la République avant elle, et la Place de la Nation, la dimension symbolique est importante. La Place est également le lieu d'activités nocturnes et festives (notamment rue de la Roquette). Elle possède plusieurs restaurants et commerces et un patrimoine important, à valoriser (la Colonne de Juillet doit être ouverte au public, des panneaux informatifs doivent être faits, etc.). Les principaux points faibles de ce site sont ceux d'une place-carrefour : trottoirs encombrés, circulation automobile dense (pollution, congestion, nuisances sonores), la traversée doit se faire en deux temps et l'absence relative de végétation⁶⁹. Parmi les spécificités propres à la Place de la Bastille, les équipes du projet doivent prendre en compte le réseau souterrain dense, le passage du canal Saint-

68 Diagnostic technique de la DVD, juillet 2015.

69 Éléments de diagnostic issus d'un document de présentation de la Ville de Paris, « Diagnostic technique, Place de la Bastille », juillet 2015, 17 p.

Martin, la colonne de Juillet et les quais de la ligne 1 à ciel ouvert. Le schéma d'acteurs est donc d'autant plus dense, et intègre le Centre des Monuments Nationaux, la RATP et le service des canaux.

La Place de la Bastille est l'une des trois places spécifiquement étudiées dans le cadre de ce travail de thèse. Aux problématiques communes aux sept places, la Place de la Bastille a d'une part, de nombreuses spécificités, et bénéficie, d'autre part, de nombreuses initiatives de la Ville de Paris. D'une part, pour une mise en valeur des espaces culturels et de son patrimoine, la Ville dialogue avec l'Opéra Bastille afin de l'ouvrir sur la Place. La Colonne de Juillet doit être ouverte et mise en valeur, de même que l'ancienne forteresse de la Bastille. La question de l'eau – comme sur les Places d'Italie et de la Nation – est importante : la place s'ouvre sur le bassin de l'Arsenal, il est question d'introduire l'eau autour de la colonne de Juillet et par brumisation.

Comme pour les autres places, tout en relevant de spécificités, la question des usages est centrale. La Ville relève des « *espaces de forte attractivité existante* » et des « *espaces à forts potentiels d'usages nouveaux* ».

Les dates et moments spécifiques à la Place de la Bastille

La Place de la Bastille a bénéficié de plusieurs expérimentations ou marches sensibles pour réfléchir à des aménagements adaptés aux personnes à mobilités réduites et pour intégrer les notions de genre. La Place de la Bastille accueille également une expérimentation menée par la start-up *Timescope* qui installe des lunettes à réalité augmentée. Celles-ci permettent de voir la Bastille les siècles passés. Elle est aussi le sujet d'un concours de dessins par les enfants en collaboration avec Paris Mômes et le Pavillon de l'Arsenal. Ces différents temps s'ajoutent au travail plus habituel des équipes, et en font un projet particulier.

La question de l'accessibilité

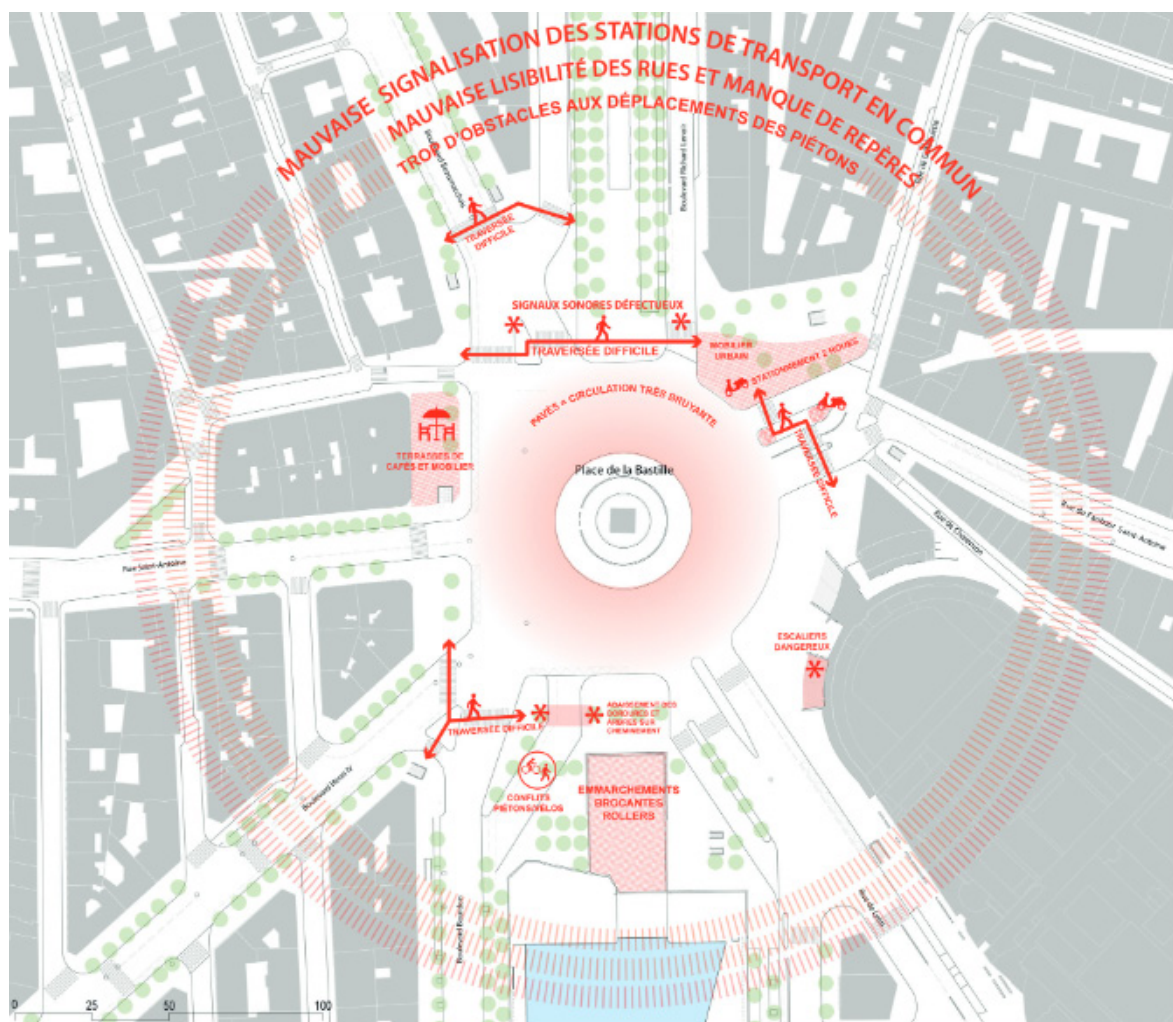
Une première marche exploratoire pour améliorer l'accessibilité dans l'espace public est organisée dans le cadre du projet. Elle a lieu Place de la Bastille le 27 août 2015⁷⁰. Ce travail s'intègre à la démarche de concertation du projet. Plusieurs associations sont représentées (APEDV⁷¹ précédemment citée mais également, la FNAUT⁷² par exemple). Sont également présents l'équipe-projet pour la place (trois professionnels de la DVD, y compris de l'Agence de la Mobilité, une professionnelle de la DEVE), un membre de l'APUR et trois membres de Traitclair – AME. Un état des lieux de la place est fait ainsi que de premières préconisations. Le document de la Ville de Paris et de Traitclair propose notamment de créer un cheminement sans obstacles sur les trottoirs extérieurs de la place avec un revêtement spécifique, large et de couleurs voyantes, notamment sur la traversée du Boulevard Richard Lenoir (Ville de Paris, Traitclair, 2015, p. 4). Des signaux sonores sont également proposés, de même qu'un travail sur les revêtements visuels et tactiles. Une carte intitulée « synthèse cartographique » (*ci-dessous, p.7 du diagnostic, source : Ville de Paris*) résume le diagnostic qui est fait lors de cette première marche. Un deuxième temps propre à la réflexion sur l'accessibilité est un atelier participatif « déplacements

70 Mairie de Paris, Traitclair. *Réaménagement de la Place de la Bastille. Marche exploratoire déplacements et accessibilité*, 27 août 2015, 9h30. 10 p.

71 Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels.

72 Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transports.

et accessibilité », le 1er octobre 2015 à 19h⁷³. La DVD et l'agence Traitclair animent et participent à cet atelier lors duquel l'accessibilité a été étudiée de façon plus large à travers quatre thématiques : la piétonisation, la réorganisation des arrêts de bus, les pistes cyclables et l'organisation des circulations.



Légende




-  Encombrement de l'espace public
-  Traversées difficiles
-  Espace peu sécurisant

Illustration 26 — p.7 du diagnostic sur l'accessibilité, source : Ville de Paris

⁷³ Mairie de Paris, Traitclair, Mairie du 4e arr., Mairie du 12e arr., Mairie du 11e arr.. *Réaménagement de la Place de la Bastille. Atelier participatif déplacements et accessibilité*. 1er octobre 2015, 19h, 10 p.

Aménager l'espace public au prisme du genre

Ce questionnaire est posé pour la première fois aux équipes de la Ville de Paris en septembre 2015. Une marche de sensibilisation est organisée Place de la Bastille le 8 octobre 2015⁷⁴. Celle-ci et la Place des Fêtes sont les deux places concernées. L'objectif de cette marche proposée aux services est de sensibiliser aux usages genrés de l'espace, aux lacunes en la matière dans les aménagements d'espaces publics. Des élus, des professionnels de la DVD, de la DEVE, du Secrétariat Général, de la délégation Famille, et de Genre et Ville y participent. La réflexion menée sur le genre Place de la Bastille est l'occasion d'une nouvelle collaboration entre les groupes professionnels de la Ville de Paris (ingénieurs et architectes voyers) et les spécialistes du genre (associations, agences / sociologues, urbanistes, etc.).

Mettre en valeur le patrimoine par le numérique

La mise en valeur patrimoniale par le numérique devient, lors du lancement du marché de maîtrise d'œuvre 2, un sujet à traiter. Jusqu'en 2016, c'est la Place de la Bastille qui est le lieu d'expérimentations en la matière avec l'implantation de la start-up, Timescope. L'entreprise implante son dispositif en mars 2015 pour la première fois. Deux bornes de réalité virtuelle sont installées Place de la Bastille et permettent de recréer l'environnement de la place dans le passé, en 1416 et en 1789⁷⁵. Le contenu est construit à partir de documents historiques et du travail d'une historienne. Timescope permet ainsi de rendre accessible aux touristes et usagers le patrimoine historique du site. L'entreprise travaille avec la DVD pour installer les raccordements électriques, avec ERDF et la Préfecture de Police.

Un concours adressé aux enfants

Un concours, « Prends la Bastille »⁷⁶, est organisé Place de la Bastille. Aucun événement similaire n'est organisé sur les autres places. Les enfants entre 5 et 12 ans peuvent participer en téléchargeant un livret qu'ils complètent. Ils dessinent une nouvelle Place de la Bastille. Dix lauréats sur 650 participants ont été sélectionnés par un jury composé de philosophes, d'élus et d'urbanistes. Leurs dessins ont été publiés⁷⁷. Cette étape a été peu visible durant notre travail de terrain. Elle a cependant été médiatisée et figure parmi les démarches exceptionnelles concernant le projet de réaménagement de la Place de la Bastille.

Mener un diagnostic sonore

Un diagnostic sonore est effectué sur les Places de la Bastille et de la Nation par Frédéric Fradet et son agence Thinkphonic. Les équipes de la Ville travaillent avec eux sur les aspects techniques. Les équipes spécialistes du sonore, et plus globalement des usages, rendent deux diagnostics techniques, un par place. Ils fournissent également une vidéo par place, restituant des impressions, des images et des ambiances propres à ces places. Elles sont diffusées en réunions publiques, lors des premiers temps du projet.

74 Genre et Ville. *Compte-rendu de la marche sensible du 8 octobre 2015 à Paris*, 18 p.

75 Entretien avec Basile Segalen, Timescope, 11 mai 2016.

76 Paris Mômes, Règlement du concours « Prends la Bastille », 2 p. (En collaboration avec le Pavillon de l'Arsenal). Ce dernier n'a jamais accepté notre demande d'entretien.

77 <http://www.parismomes.fr/guide-des-sorties/8-129-1221/concours/prends-la-bastille-les-resultats>

Un diagnostic et des initiatives au service d'objectifs principaux

Au-delà de ces spécificités, plusieurs objectifs centraux sont définis pour la Place de la Bastille. Comme pour les autres projets de places, les premiers objectifs touchent au nouveau partage des déplacements. Il s'agit de « créer une liaison piétonne Est-Ouest » (1 sur la carte réalisée par la DVD), de « renforcer la liaison piétonne et paysagère Nord-Sud et vers le port de l'Arsenal » (2), les traversées piétonnes et vélos doivent être facilitées (3). Ce sont ensuite trois autres thématiques majeures qui sont désignées : la végétalisation avec la trame verte à mettre en valeur (4), les usages avec leur « intensification » sur le parvis de l'Arsenal et le patrimoine (5), avec l'histoire de la prison et de la colonne à mettre en valeur, et la mise en valeur nécessaire de l'Opéra Bastille (6 et 7) – *illustration ci-dessous*.

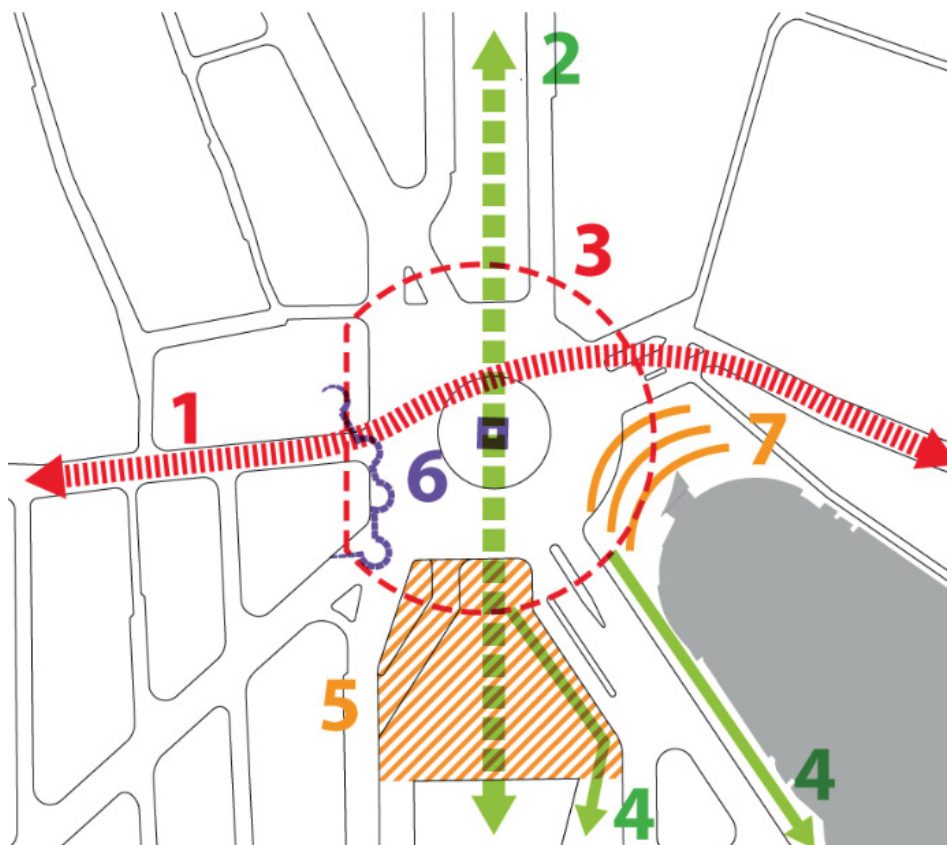


Illustration 27 — Schéma des objectifs issu du document de présentation de la Mairie de Paris – Réunion de restitution, Place de la Bastille, 4 février 2016, p.21.

La Place de la Nation

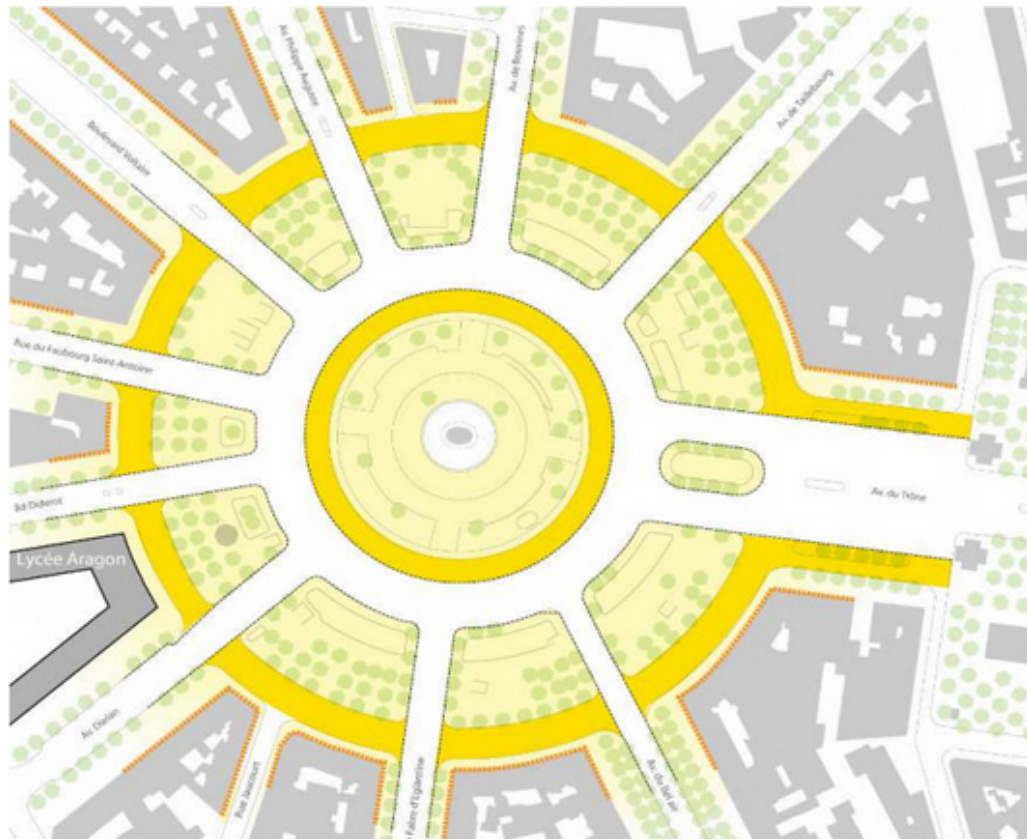


Illustration 28 — Profil et disposition des voies, Place de la Nation, page 6 de la « Présentation du scénario préfiguration », décembre 2016, Place de la Nation, 21 p.



Illustration 29 — La Place de la Nation, février 2016, Source : C. Francis.



Illustration 30 — Place de la Nation, février 2016, Source : M. Delarc.



Illustration 31 — Place de la Nation, février 2016, Source : M. Delarc.

Une brève histoire de la Place de la Nation

La Place de la Nation se nommait Place du Trône dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle. L'étude de la DAC fait mention du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne, mariage à l'occasion duquel un trône a été érigé en son centre. La Place actuelle de la Nation était la porte d'entrée vers le centre de Paris. Avec la construction de l'enceinte des fermiers généraux, l'entrée de la Place se dote d'une barrière du Trône en 1787. Ces colonnes, classées aux Monuments Historiques marquent toujours l'entrée de la Place du côté du cours de Vincennes. Pendant la Révolution, la Place du Trône prend le nom de Place du Trône Renversé. La même étude explique que la Place de la Nation est construite en 1787. Les colonnes sont surmontées, en 1845, de deux statues. L'une de Philippe Auguste, l'autre de Saint Louis. Le plan tel que nous le connaissons aujourd'hui prend source dans les travaux d'Hausmann avec des percées comme celle de l'avenue Dorian, fin XIX^e siècle. Cependant, le centre de la place et les îlots qui l'entourent évoluent jusque dans les années 1970. La place prend son nom en 1880 et la statue est érigée en son centre à cette occasion.

Comme le mentionne la Direction de la voirie, le mobilier urbain de la Place de la Nation est très riche. Il témoigne de l'histoire de la place (bancs style Davioud en fonte et bois, les candélabres, les édifices du métro Guimard à auvent « Libellule », etc.). Ce mobilier est par ailleurs une spécificité de la place, soulevée dans le cadre du diagnostic de la DVD. Sa (trop) grande diversité ne permettrait pas d'offrir un paysage homogène (deux styles de corbeilles, trois styles de bancs, plusieurs styles de candélabres).

Atouts et dysfonctionnements

La Place de la Nation bénéficie de nombreux atouts. Elle possède une statue monumentale en son centre et offre des perspectives paysagères rares. Elle possède également une très bonne desserte en transports en commun, desserte qui est aussi une contrainte pour son aménagement du fait de l'encombrement du sous-sol (*illustration ci-dessous*).

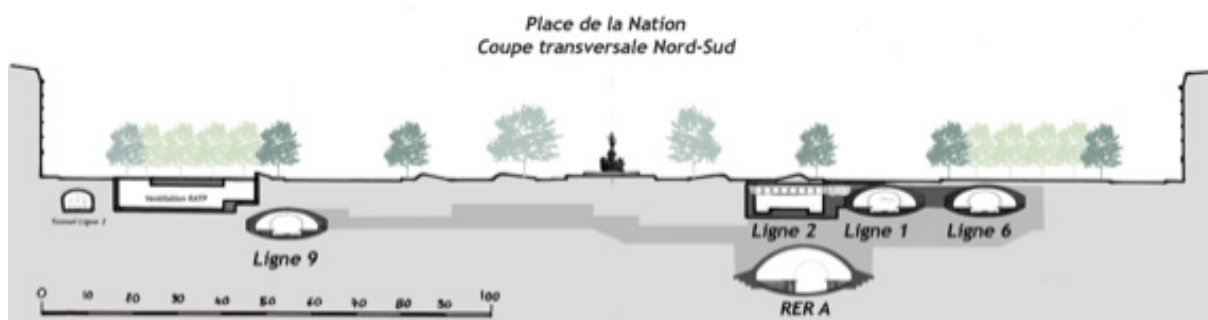


Illustration 32 — Extrait d'une diapositive de présentation du diagnostic technique mené pour la Place de la Nation, p.33, Ville de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements).

Parmi les autres atouts de la place, la DVD note à l'été 2015⁷⁸, une circulation aisée, un bon état des chaussées et un square central bien entretenu. Certains dysfonctionnements sont cependant relevés. La signalétique des transports en commun est peu compréhensible de même que l'exposition au bruit est forte. La superficie de la place est à la fois un atout et un frein pour les usagers : elle offre beaucoup de possibilités pour proposer des usages, elle est également un frein pour accéder au cœur de place qui est à distance. Elle est par ailleurs soumise à de fortes nuisances sonores. Les cheminements piétons sont dits compliqués à l'étape du diagnostic et la taille des îlots est aussi mentionnée (surdimensionné, sous-dimensionné ?, encombrés). Plusieurs sites sont par ailleurs décrits comme accidentogènes et sales. Enfin, la place est peu visible des rues annexes.

Tout comme la Place de la Bastille, plusieurs expérimentations sont propres à la Place de la Nation

En quelques mots, la Place de la Nation, comme la Place de la Bastille, est le lieu privilégié de plusieurs expérimentations, au-delà du programme général ou du tronc commun propre aux sept places. Parmi les premiers travaux spécifiques à la Place de la Nation, la Ville propose de mener un diagnostic sonore. Frédéric Fradet, designer sonore, et son équipe, ThinkPhonic, travaillent avec l'équipe de la Direction de la Voirie à un diagnostic sonore de la place. Leur action est détaillée dans la présentation des professionnels du projet, de leurs compétences et positionnement dans le projet.

Une expérimentation numérique : les big data et l'optimisation des aménagements

Cette expérimentation est l'un de nos cas privilégiés d'études et de réflexions. La Place de la Nation, en quelques mots, accueille une première expérimentation du groupe international Cisco à Paris. Le groupe, après avoir contacté la Ville de Paris, se voit proposer plusieurs bâtiments mais également un espace public, la Place de la Nation. Celle-ci, dont le réaménagement est en cours, est vaste et se prête à des expérimentations. L'expérimentation menée par Cisco, se fait en collaboration avec les services. L'entreprise installe plusieurs capteurs de données, et noue des liens avec plusieurs institutions, notamment Bruitparif. Ces dispositifs de captations de données et ces partenariats permettent de constituer une base de données qui est proposée à la Ville de Paris. Une des ambitions pour Cisco est de comprendre comment leurs technologies peuvent se mettre au service de la Ville et dans quelle mesure. Un banc végétalisé sera également installé par Cisco afin de proposer un objet connecté (gestion de l'alimentation en eau) dans un espace public parisien. Ce travail qui se construit au fil du temps est un des défis les plus importants pour les équipes de la Ville de Paris, qui dialoguent avec des techniciens d'un autre monde professionnel. Cisco s'associe par la suite à la start-up Qucit qui développe un indice de confort. Cisco qui capte et gère des données, de nature quantitative, souhaite proposer un diagnostic qualitatif sur les espaces publics et s'associe pour cela à cette jeune entreprise. *In fine*, les données recueillies peuvent avoir plusieurs utilités selon les services et le type de projet concerné. Un essai de capteurs posés sur des conteneurs à verre présente un intérêt pour les divisions de propreté de Paris (le capteur indique le taux de remplissage du conteneur). Dans le cadre d'un projet urbain, l'ensemble des capteurs Place de la Nation, offre une meilleure connaissance des flux et usages sur la place. Ils permettraient aussi de voir les effets immédiats d'aménagements sur les mobilités, les déplacements et/ou la mesure du bruit et de la pollution.

78 Diagnostic technique de la Mairie de Paris de la Place de la Nation, Paris 11e et 12e arrondissements, juin 2015, Direction de la Voirie et des Déplacements, 73 p.

Quelques objectifs du réaménagement de la Place de la Nation⁷⁹

Son réaménagement reprend les objectifs généraux. La réduction de la circulation automobile est toujours l'objectif premier. L'aménagement doit permettre de donner plus d'espace aux piétons et vélos (ce qui rejoint l'objectif n°2 de l'aménagement de la Nation : « *apaiser les contre-allées* »). L'espace laissé par le nouveau partage des modes de déplacements permet d'envisager une diversification des usages sur la place. Suite à la concertation menée sur la place et le travail des équipes, plusieurs autres objectifs sont énumérés. Le projet de la Nation doit permettre de « *renforcer l'attractivité du terre-plein central* » par la diversification des usages, la mise en valeur de la statue et l'introduction de l'eau (1). Les usages et la végétation, de même que l'intermodalité à favoriser concernent en réalité les sept places (ici, objectifs 3 et 5). Deux derniers points concernent spécifiquement la Place de la Nation. Il s'agit tout d'abord de créer des liaisons avec les écoles alentours (4) et de rattacher la Place à l'avenue du Trône. Cette dernière doit accueillir le prolongement de la ligne du tram (*illustration ci-dessous*).

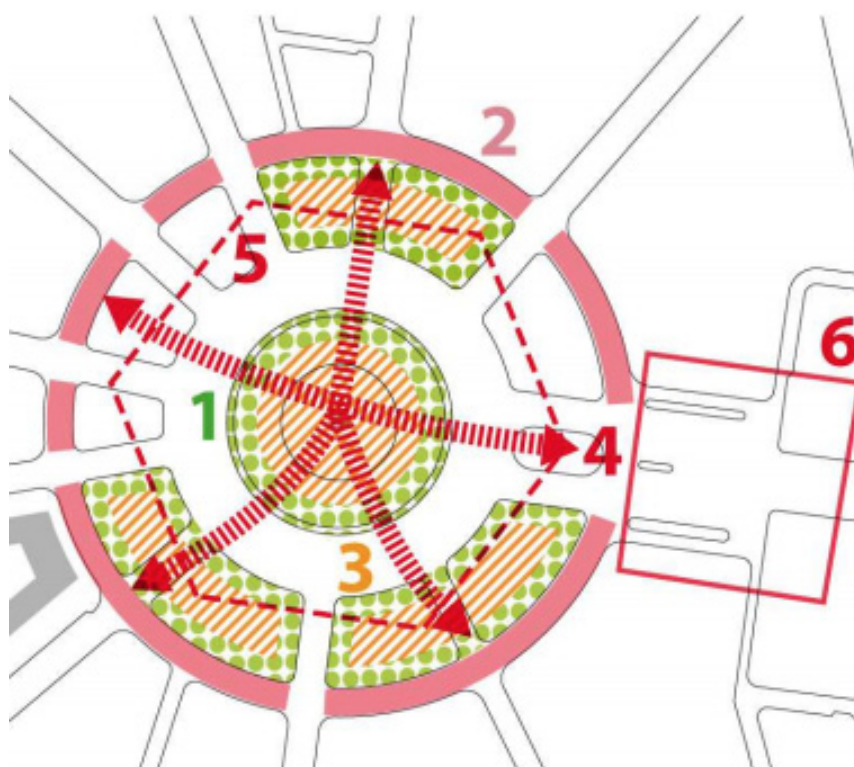


Illustration 33 — Schéma d'objectifs, aménagement de la Place de la Nation, Ville de Paris.

79 Objectifs tirés du schéma d'objectifs du document de présentation de la Mairie de Paris et des mairies des 11e, 12e et 20e arrondissements, « *Présentation du scénario, préfiguration. Place de la Nation* », 5 décembre 2016, 21 p. (p.5)

La Place d'Italie

Le square d'Italie a été créé après la destruction de la barrière d'octroi en 1877. Les circulations s'organisent autour du square. Le projet d'aménagement de la place, lié à l'opération d'Italie 13, date des années 1960⁸⁰. L'étude historique de la DAC et le diagnostic de la Direction de la voirie indiquent que la place est située sur un promontoire. Tous les axes principaux convergent vers la place. Il y a par ailleurs deux types de bâti : des grands ensembles des années 1970 d'une part et du bâti du XIXe s. - début XXe s. d'autre part. En termes d'équipements et de spécificités, la Direction de la voirie indique notamment que la couleur du mobilier est unifiée, que les arbres – les ifs – sont taillés en cône.

La situation géographique de la place est un atout. Elle possède des jardinets de qualité, une fontaine et plusieurs installations existantes, notamment en son centre. Parmi les dysfonctionnements relevés par la Ville, il est précisé que la Place d'Italie ne possède pas de pistes cyclables continues sur toute la place et que le square central est inaccessible. Les traversées sont donc difficiles de même que plusieurs conflits d'usages sont notés (sur le parvis de la Mairie, entre les piétons et les vélos ou sur les bandes cyclables qui sont squattées).

En 2015, de premiers objectifs sont définis pour cette place. Les traversées piétonnes doivent être améliorées notamment par la création de traversées diamétrales. Les circulations en vélos doivent être facilitées et les usages sur les contre-allées régulés. Un dernier objectif indique que le projet doit permettre de « *retrouver une cohérence dans le traitement de l'espace public* ». Cette recherche d'unité et de cohérence concerne toutes les places. Elle rejoint par ailleurs une question que se posent par la suite les services quant à l'histoire et à la nouvelle doctrine que veut établir la Maire de Paris. Il faudrait avoir une vision globale de cette histoire pour construire un récit organisé, et assembler de façon cohérente les équipements.

La Place de la Madeleine⁸¹ et la Place du Panthéon⁸²

La Place de la Madeleine est l'une des deux places « patrimoniales » possédant un monument en son centre. L'enjeu c'est alors de tirer parti de l'espace restant. La fréquentation de cette place est aussi très différente des autres. La place est marquée par l'histoire de son église en son centre mais aussi par sa desserte commerciale, et son agencement spatial (contre-allées longues, rangées d'arbres...). Au centre de la place, une chapelle existe déjà au XIIIe siècle. Elle est reconstruite puis érigée en paroisse. Elle est placée dans l'axe de la rue Royale. Les travaux débutent en 1764, ils sont ensuite interrompus pendant la Révolution. Napoléon souhaite qu'elle soit un Temple de la Gloire (de la Grande Armée). A la chute de l'Empire, le monument redevient une église avec une forme de temple grec. Elle est achevée en 1842. Parallèlement et en amont du projet « Réinventons nos places », la DAC pilote un programme de restauration d'une partie de l'église.

80 La plupart des données sont issues du diagnostic technique sur la Place d'Italie : DVD/DEVE, Paris, 13e arr., Juin 2015, Document de travail provisoire, 40 p.

81 Ces données sont principalement issues du diagnostic sur la Place de la Madeleine par la Mairie de Paris, réalisé en mai 2015, Juin 2015, 37 p.

82 Document de travail, Mai 2015, diagnostic Place du Panthéon, par le SAGP-DVD, 38 p.

La forme de la Place du Panthéon actuelle date du début du XIXe siècle. Les bâtiments qui la bordent datent principalement de la Monarchie de Juillet (1830-1848). La Place du Panthéon elle-même date de 1791. Le Panthéon, en tant que monument est sanctuarisé par une place rectangulaire, plantée. Au XIXe siècle, le monument est encore davantage mis à distance avec le pavage et les grilles l'entourant. La plupart des bâtiments qui entourent la place datent de la monarchie de Juillet dans la première moitié du XIXe siècle.

Dans le diagnostic de la Place du Panthéon, il est noté que la Place du Panthéon n'est pas tant une place qu'un monument central. Les activités principales sont d'ordre touristique et universitaire (avec Henri IV, Louis-le-Grand, Sorbonne, Institut Pierre et Marie Curie). La Place de la Madeleine possède également un monument central. Il est noté pour cette dernière que l'espace public est traité de façon hétérogène (plusieurs revêtements de chaussée différents, l'espace doit être désencombré). Elle possède quant à elle une vaste offre commerciale haut de gamme et une problématique liée à son sous-sol (parking, magasin Darty).

Place du Panthéon, les usagers et habitants demandent à ce que les zones piétonnes soient améliorées (élargies, favorisant les mobilités douces). Le stationnement des véhicules doit être réorganisé. Il y a également une forte problématique liée à l'aménagement d'espaces pour les étudiants et touristes (les équipements installés en 2017 par la seconde équipe de maîtrise d'oeuvre s'adresse par ailleurs, prioritairement, à la population étudiante). La végétalisation est un autre objectif de cet aménagement, bien que la présence d'un monument historique, rende cette intervention complexe. Par ailleurs, la végétalisation est déjà présente avec quelques alignements arbres.

Parmi les objectifs de l'aménagement de la Place de la Madeleine, les principaux axes suivent les demandes issues de la concertation : traiter pour les piétons et d'autres usages la voie Nord de la Place, limiter la circulation et élargir la partie sud - notamment pour la perspective permise par l'église, et l'accueil facilité des touristes -, végétaliser et diversifier l'activité commerciale – les kiosques à valoriser et la diversification des autres commerces. La mise en valeur du bâtiment est une autre problématique à prendre en compte, à l'image de la Place du Panthéon.

La Place Gambetta

La Place Gambetta est la plus petite des places retenues en termes de surface. Celle-ci est une place haussmannienne, à l'exception de la fontaine centrale, installée en 1992. Elle prend également la forme d'un carrefour et les déplacements piétons sont malaisés. C'est au XIXe siècle que la place est créée avec un square planté au centre. La Mairie du XXe arrondissement qui la borde est bâtie à la fin du XIXe siècle, de même pour l'Hôpital Tenon qui donne également sur la place. La place s'appelle « place des Pyrénées » jusqu'en 1893. Elle prend alors le nom qu'on lui connaît et ne possède rien en son centre jusqu'en 1950. Le centre du rond-point est alors occupé par un bac de gazon jusqu'à l'implantation de la fontaine en 1992 (Ville de Paris, APUR, 2015, p.6).

Le diagnostic urbain de la place relève notamment une forte fréquentation de la place, au-delà des capacités de l'espace public, en raison de la présence de nombreux équipements attractifs (cinéma MK2, Théâtre de la Colline, etc.). Au cours des réunions publiques ou des réunions de service, il était souvent

relevé deux points à traiter. Tout d'abord, le parvis de la Mairie qui ne permet pas d'être rejoint aisément et ne permet pas aux jeunes mariés de faire une photographie plaisante – tandis que le cimetière est à proximité immédiate. L'autre point concerne les transports. La place possède plusieurs arrêts mais aussi un terminal de bus à proximité. La réorganisation des arrêts en vis-à-vis pouvait être complexe.

Parmi les attentes soulevées lors des étapes de concertation, la problématique du cheminement piéton revient de même que l'amélioration souhaitée des cheminements « doux », des vélos et autres bus. Les nuisances sonores sont pointées du doigt de même que les terminaux de bus qui sont trop imposants. Enfin, le parvis de la mairie peut être amélioré, en liaison avec le cimetière du Père-Lachaise. L'aménagement devrait viser à prendre en charge cette problématique des cheminements piétons, à végétaliser, à favoriser les liaisons entre les places (Gambetta et square Edouard Vaillant, mairie et cimetière) et à relocaliser les arrêts et les terminaux de bus.

Notre choix de sites à étudier : les Places des Fêtes, de la Bastille et de la Nation

L'ensemble du projet de réaménagement « Réinventons nos places » a été suivi mais ce travail s'appuie précisément sur trois des sept places au programme. Au lancement du projet, le choix des sites était des plus incertain. La Place des Fêtes, de fait, en faisait partie : son aménagement avait donc débuté en 2012. La Place de la Bastille et la Place de la Nation sont rapidement nommées. Notre étude s'attache alors à ces trois places pour des raisons de faisabilité. Il s'avère que ce choix s'est avéré positif pour notre travail de thèse. Si les places ont un programme commun, principalement axé autour des modes de déplacements et des usages, ces trois places ont bénéficié d'un grand nombre d'interventions spécifiques (*tableau dans le volume séparé*). Il importera de mieux détailler par la suite ces problématiques spécifiques. La Place de la Nation accueille une expérimentation avec Cisco et Qucit ; la Place de la Bastille, un aménagement touristique par une start-up. Toutes deux bénéficient d'un diagnostic sonore et de marches pour mener un travail sur les déplacements des personnes à mobilité réduite. La Place de la Bastille et la Place des Fêtes sont les deux sites choisis pour mener un travail sur la prise en compte du genre dans l'espace public. Les équipes de la Ville de Paris qui travaillent sur ces trois places sont par ailleurs celles qui ont accepté la présence d'une doctorante à leurs côtés. Si ce choix de sites et leurs spécificités en fait un biais dans notre travail, ils sont aussi un atout. L'étude de ces trois places a offert un point privilégié pour relever les demandes municipales parisiennes et le travail des équipes de la Ville de Paris. Par ailleurs, si les autres projets sont survolés parce qu'ils sont secondaires dans notre observation en réunion, nous avons pour autant pu suivre ces projets et leurs équipes, *a minima*, dans le cadre des réunions traitant des sept places ou au sein des séminaires « Réinventons nos places ». Ce travail de terrain a permis de saisir la structuration, le déroulement mais aussi de distinguer l'exceptionnel et les spécificités des trois places étudiées.



e. Des temps de réflexion et des objets pour faire évoluer des façons de faire et les cultures professionnelles

Si l'adaptation des services et la création d'outils, de « guides » par la Ville n'est pas chose nouvelle, le projet des sept places propose d'être le lieu d'une refonte des savoir-faire et savoirs pour aménager l'espace public. Au lancement du projet, la Ville de Paris annonce que la culture professionnelle de ses services doit évoluer. L'évolution des savoirs est autant l'objet de ces projets que l'application des principes d'aménagement proposés par la municipalité.

L'Hôtel de Ville propose tout d'abord l'introduction de professionnels aux compétences très différentes de celles des services dans l'équipe de maîtrise d'ouvrage. L'équipe-projet désignée par place réunit la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre et place en situation de travail commun les services de la Ville, l'APUR et la Mission PAVEX. Cette dernière oriente les actions en faveur d'une animation de l'espace public, d'équipements réversibles et de l'aménagement de scènes notamment sur les places. La Mission PAVEX et l'APUR posent un autre regard sur le travail des équipes de la Ville, proposant d'autres équipements – moins chers, plus « légers » car non rivés au sol – ou proposent leur vision d'un projet d'espace public. Des professionnels issus de cultures professionnelles très différentes ont travaillé ensemble. D'une part des professionnels dont la pratique s'inscrit sur le territoire parisien et sa culture (mobilier, patrimoine, normes et contraintes techniques) depuis leur formation initiale ; d'autre part, des professionnels dont l'inspiration prend source dans des aménagements récents et/ou expérimentaux à l'image des Berges de Seine ou de Paris Plages. Le projet, dès le début de l'année 2015, propose de faire évoluer les pratiques d'aménagement en faisant travailler ensemble plusieurs conceptions de l'aménagement de l'espace public. Ce travail commun atypique se reflète peu à peu dans les plans-programmes. La rencontre de ces cultures professionnelles est un premier point.

La Ville de Paris et l'APUR organisent également deux séminaires « Réinventons nos places » qui ont pour objet d'être des temps d'échanges et de réflexion avec des professionnels désignés comme experts à destination des services. Un premier séminaire⁸³ est organisé. Ce séminaire est un temps de réflexion organisé par l'Hôtel de Ville, l'APUR et Traitclair, agence de communication et de concertation. Ce séminaire propose aux services la vision d'experts sur le projet et des tables-rondes à l'occasion desquelles il est proposé de réfléchir aux renouvellements des pratiques d'aménagement de l'espace public. La présence de l'APUR et de la Mission PAVEX dans l'équipe-projet aux côtés de la DVD et de la DEVE conduit les équipes à réfléchir à des usages événementiels, réversibles. L'espace public doit être programmé différemment. Un deuxième séminaire est organisé fin 2015. Les équipes y restituent l'avancement de leur travail face aux experts qui leur formulent un retour de façon immédiate. Ces échanges permettent également de créer une « Boîte à Outils » comme un recueil de références de « *bonnes pratiques* » (Arab, 2007). Elle peut être complétée au fil du temps, est régulièrement mobilisée. « Réinventons nos places » met aussi en situation les services de la Ville de travailler avec des acteurs du numérique, des spécialistes du genre, des équipes de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'équipements légers (le défi se trouve dans la façon de les désigner mais aussi dans le rôle que les services et l'équipe doivent avoir). Epaulés par PAVEX, par l'APUR ou seuls, les services doivent mener le projet de réaménagement des sept places tout en intégrant progressivement ces étapes, les attentes, ces

83 Les séminaires sont autant une date importante dans le temps du projet qu'un objet de recherche pour nous. Les séminaires ont été d'une grande richesse dans leur contenu pour notre travail.

professionnels au cours de leur travail, intégrer des interruptions dans un enchaînement de situations d'ores-et-déjà complexes. Courant 2015, par exemple, le Secrétariat Général de la Ville de Paris ajoute une nouvelle préoccupation à prendre en compte pour les services : l'aménagement par le genre. Des spécialistes du genre intègrent le projet et organisent des marches de sensibilisation Place de la Bastille et un travail d'intégration de la question du genre dans l'aménagement de la Place des Fêtes. Ce travail se construit entre les équipes de la Ville et ces spécialistes. A cela suit l'arrivée de la question du numérique avec l'intervention de Cisco et de start-up comme Timescope, Place de la Bastille. Dans une démarche d'innovation à l'échelle de la Ville, Cisco est invité à installer pour la première fois ses dispositifs de captation de données Place de la Nation. Plusieurs réunions de travail sont organisées entre Cisco et les services de la Ville. Timescope installe des objets Place de la Bastille, destinés à voir la place dans son passé, notamment lors de la Révolution française. Ce dispositif expérimental répond à l'objectif de la Ville de valoriser ses sites patrimoniaux et de mettre en valeur le passé de la Place de la Bastille. Cette installation doit être prise en compte dans le projet des équipes.

Alors qu'un plan-programme est réalisé courant 2016, l'Hôtel de Ville lance un appel d'offres pour des « collectifs de compétences pluridisciplinaires ». Ces collectifs prendront en charge la programmation des usages, l'installation expérimentale d'équipements (peu chers, mobiles) et la poursuite de la concertation. Les équipes de la Ville en relation constante avec ces collectifs prennent alors en charge la réduction de la circulation, l'organisation des travaux et le travail avec les collectifs. Les compétences et tâches de travail sont redistribuées entre les services et une maîtrise d'oeuvre qui serait une « MOE 2 ». Les services et la MOE 2 doivent travailler ensemble et parvenir à définir leur rôle mais aussi ce qu'il faut faire sur ces espaces publics. Les marchés de maîtrise d'oeuvre laissent toujours semble-t-il une zone d'ombres. Elle est d'autant plus importante ici qu'il s'agit d'intégrer, à tâtons, de nouvelles façons de faire et de nouveaux partenariats professionnels.

Ce travail collaboratif, qui est l'une des volontés de l'Hôtel de Ville, ajoute une charge supplémentaire dans la gestion du temps pour les équipes de la Ville. Il faudra parfois consulter l'Hôtel de Ville avant les Architectes des Bâtiments de France, intégrer de nouvelles réunions en interne pour préparer une présentation supplémentaire à faire à la Mission PAVEX et à l'APUR, etc. Les problématiques s'enchevêtrent ainsi tandis que les équipes de la Ville réalisent et corrigent dans un système itératif avec l'Hôtel de Ville des scénarios d'aménagement pour chacune des places. L'expérimentation et la « préfiguration » (l'essai avant aménagement définitif) président à ces projets d'espaces publics. Ces deux notions ajoutent à l'incertitude des professionnels, qui à l'heure à laquelle ce manuscrit est rédigé, ne savent pas à quoi ressembleront les places⁸⁴.

Ces conversations successives avec ces situations, pour reprendre la formule de Donald A. Schön, plus ou moins étrangères – et, souvent imprévues – font de ce projet un lieu de réflexion pour faire évoluer les façons de faire et de travailler des services de la Ville de Paris. Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que cet objectif d'évolution des façons de faire ne donne en rien une organisation simple (la Mairie aurait connaissance des évolutions nécessaires, les « experts » et d'autres apprennent aux services, les services feraient différemment).

84 Nous rédigeons courant 2017 alors que les collectifs (MOE2) sont installés sur les places.

La construction de l'organisation, du travail et des relations de travail autour de cet objectif est mouvante et difficile. Par exemple, les compétences professionnelles se superposent parfois. Cela pose la question de la place à tenir pour chaque professionnel et de la répartition des tâches. Les compétences de l'APUR se superposent parfois à celles des ingénieurs et architectes de la Ville, tandis que la culture de l'aménagement de l'espace public de la Mission PAVEX s'affronte - au début du projet - à celle des services de la Ville et aux contraintes auxquelles ils se confrontent, notamment la consultation des ABF⁸⁵. De même, si l'on peut croire que le schéma d'acteurs se fige dans le temps (les experts, l'APUR et PAVEX face aux services), en réalité, les professionnels changent de postes, circulent entre agences et services ou prennent plusieurs fonctions dans le projet. Le schéma d'acteurs est complexe. Il s'étoffe dans le temps. Il est mouvant. L'un des architectes de l'APUR devient l'architecte de la Place des Fêtes au sein des services ; la plupart des experts des séminaires se retrouvent ensuite engagés dans les collectifs ; la Mission PAVEX au sein du Secrétariat Général représente la maîtrise d'ouvrage aux côtés des services puis supervise les collectifs en vertu des compétences de l'événementiel et de l'animation des espaces publics.

La question centrale est bien celle des savoirs à faire circuler. Il faut faire différemment, principalement en raison et pour faire avec un budget restreint. Mais comment, pour quels espaces publics ? Une fois que la Ville a formulé un nouvel objectif, il s'agit pour les services de l'intégrer concrètement au projet. Il est encore nécessaire de comprendre en quoi consistent ces questions, quelles seraient les solutions et/ou équipements à proposer et comment s'organiser. Ce travail doit se faire rapidement et doit s'intégrer ou s'immiscer dans un planning de travail déjà chargé. Par ailleurs, il ne s'agit pas uniquement de faire circuler un savoir-faire d'un monde professionnel à un autre. Pour reprendre les questions liées au genre, ni les spécialistes du genre ni les services de la Ville n'ont de solutions pour intégrer efficacement ces questions et des équipements éventuels à ce sujet. Les spécialistes du genre apportent des méthodologies (marches, échanges, façons de présenter, etc.), un regard et des questionnements. Les services apportent leur savoir-faire et les procédures d'aménagement d'un espace public à Paris. Des échanges courant 2015 et 2016 sont l'occasion de construire en commun une façon d'aménager un espace public (sensibilisation, questions à poser, équipements à intégrer et/ou démarches méthodologiques à inclure dans un projet). L'évolution des façons de faire ne serait donc pas qu'une circulation de bonnes pratiques, pour reprendre les termes de Nadia Arab. Ce serait également une construction de savoir-faire par un travail d'échanges entre deux mondes professionnels.

Cet objectif est central. Il est pourtant flou et pose autant question quant à la recherche sur la production des savoirs dans un projet urbain en situation d'incertitude pour les professionnels que pour les professionnels eux-mêmes, que ce soient les services ou les professionnels amenés à travailler avec eux. « Réinventons nos places » connaît à la fois une accumulation des objectifs et plusieurs tournants successifs, dans les principes d'aménagement, thématiques, schéma d'acteurs. Les défis pour les services sont d'autant plus importants que l'incertitude est grande. Du coup, le récit de ce projet, sa

85 ABF - Architectes des Bâtiments de France. Ils ont plusieurs missions à l'image du contrôle et de la préservation des espaces protégés. Ils participent aux projets d'aménagement, notamment lorsqu'il y a des travaux autour de monuments historiques. Ils conseillent les maîtres d'ouvrage quant à la création architecturale et en font la promotion. Ils participent aussi à la mise en œuvre des règles quant à la protection patrimoniale. (Quelques tâches attribuées aux ABF, extraites d'un document des STAP – Service Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine). Nous avons pu les rencontrer dans le cadre du projet « Réinventons nos places ». Leur tâche était alors, notamment, de discuter avec les ingénieurs et architectes du SAGP des choix et propositions faites pour le réaménagement de la Place des Fêtes.

chronologie et son histoire, sont d'autant plus difficiles à retracer. Il importe de regarder ces grands tournants et accumulation d'objectifs pour continuer à présenter le projet mais aussi les défis auxquels sont confrontés les équipes-projet.

f. Un récit complexe : une ligne directrice, plusieurs tournants et une accumulation d'objectifs

Les objectifs généraux du projet s'inscrivent dans une nouvelle mandature municipale ; ils concernent les sept places parisiennes mais aussi les savoir faire des professionnels de la Ville et plus globalement des professionnels traitant des espaces publics à Paris. Plusieurs objectifs s'intègrent progressivement au projet, multiplient les temps du projet et changent le déroulement du travail. Nous proposons de regarder dans un premier temps, une chronologie simplifiée du projet des sept places. Le projet est présenté à travers les grands enchaînements depuis le lancement de la concertation jusqu'aux marchés de travaux. Les différents grands tournants du projet, qui interrompent cette linéarité, sont présentés par la suite. Ces tournants, représentés en parties basses des frises, ajoutent des objectifs au programme de l'aménagement et des défis supplémentaires aux professionnels, notamment les services. Ces derniers doivent s'adapter dans un temps court et intégrer dans leur travail ces préoccupations ou savoirs. Les frises sont divisées en deux temps pour figurer que l'histoire du projet est en soi difficile à retracer. Ces temps et ces étapes montrent aussi qu'il y a un projet que l'on pourrait qualifier de traditionnel – il recèle bien entendu des inattendus et des problématiques diverses (l'amiante, des réseaux, des volontés des mairies d'arrondissements, etc.). Il existe aussi des temps dédiés aux sept places réunies qui interrompent et posent question. Cette lecture vient d'un point de vue situé : si nous avons tenu à observer le projet dans son ensemble, si nous avons suivi le plus possible l'ensemble des actions menées tant du côté des services de la Ville que des autres professionnels du projet, la préoccupation principale était bien d'observer le travail et les savoirs et compétences de ces professionnels. Ce récit du projet s'inscrit bien dans une vision qui nous est propre. Ce récit est fait à l'aune de notre objet d'étude, ce qui conduit à distinguer un projet dit traditionnel des temps innovants dans ce projet.

Quatre frises figurent, dans le volume séparé, les grandes dates et les tournants et spécificités du réaménagement de la Place des Fêtes, de la Place de la Nation et de la Place de la Bastille. En partie haute de la frise, sont reportées les dates et phases classiques d'un projet d'espace public : études en interne, enquête publique, travaux, etc. En partie basse de la frise, sont notés les dates et temps qui sont spécifiques au projet « Réinventons nos places » ; ce sont les défis posés aux services.



L'histoire du projet – Une ligne directrice ?

La relecture des différents documents du projet et des prises de note en réunions permettent de retracer une histoire du projet des sept places. Cette histoire offre plusieurs grandes étapes dans ce projet, plusieurs phases grossièrement retracées sur la première frise. Cette première histoire permet de lire le projet d'une ligne, de le voir dans sa globalité, d'y relever certaines cohérences.

Le projet est lancé fin 2014. La Place des Fêtes est, de fait, rattachée au programme. Les premières places à être lancées sont les Places de la Nation et de la Bastille. Des équipes-projets sont constituées au sein

de la Ville de Paris, car ces projets doivent être réalisés en régie. La constitution de l'équipe-projet est, en soi, originale. Cette équipe est constituée de deux ingénieurs du Service des Aménagements et des Grands Projets de la Direction de la voirie, d'un architecte-voyer du même service, d'un paysagiste de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de l'APUR et de la Mission PAVEX.

Une première grande étape dans ce projet des sept places est la concertation. Elle débute fin 2014 pour se terminer en avril 2016. Il s'agit d'abord de la concertation réglementaire. Un site internet « [idee.paris](#) » permet à tout usager de faire des propositions. Des registres en mairies sont disponibles. Une concertation dite « partenariale » suit avec une consultation des associations (piétons, cyclistes, personnes en situation de handicap, etc.) et des partenaires institutionnels des services (RATP, Préfecture de Police, STIF ou Ile-de-France Mobilités, etc.). Les premières concertations – le plus tôt dans le calendrier du projet – concernent les trois places étudiées. Plusieurs réunions publiques, des marches exploratoires sont organisées, ainsi que des ateliers et/ou forums. Quelques démarches spécifiques de concertation sont à relever : une marche exploratoire a lieu sur la thématique de l'accessibilité sur la Place de la Bastille ; une concertation spécifique sur le genre dans l'espace public a lieu Place de la Bastille et Place des Fêtes, notamment une marche exploratoire avec des habitants et une restitution de cette marche en réunion publique, pour la Place des Fêtes. Plusieurs acteurs locaux ont été contactés, des acteurs spécifiques à chaque place : le lycée Henri IV à Panthéon, ou les écoles autour de la Place de la Nation... Cette phase de concertation permet d'en faire une synthèse. Accompagnée des diagnostics territoriaux et techniques menés par les services de la Ville, des « schémas d'objectifs » sont fait – un par place – mêlant le diagnostic de la Ville et les principales attentes des usagers. Ces schémas d'objectifs sont joints à la présentation des sites pour les trois principales places étudiées.

La phase la plus importante est celle des études de maîtrise d'œuvre à la DVD. La première étape du travail qui a été menée est donc cette étape des diagnostics. Ce diagnostic porte sur l'histoire des places – avec la Direction des Affaires Culturelles – la desserte de transports en commun, les espaces verts, l'éclairage, les réseaux et sous-sol et sur les usages observés/potentiels. Ces diagnostics ont été menés sur chacune des places. La plupart des documents ont été publiés fin 2015 et diffusés lors d'un des séminaires « Réinventons nos places ». Cette étape de diagnostic - principalement restituée dans le cadre de réunions publiques et par la publication des cartes/chiffres du diagnostic - a permis de soulever les atouts et dysfonctionnements de chaque site. Le programme du projet a pu être ajusté en fonction des sites. Ce travail important a été mené par les ingénieurs et architectes du SAGP-DVD en collaboration avec les autres services et directions de la Ville, des acteurs locaux sur les sites et les partenaires habituels de la Ville (gestionnaires des réseaux divers, par exemple en sous-sol). Cette étape est à la fois indépendante et parallèle à la phase de concertation abordée plus tôt. Le travail relatif à ces deux étapes a donc permis d'établir des schémas d'objectifs pour chaque place.

La phase d'études et de travail de la Direction de la voirie comprend aussi le travail de définition des scénarios d'aménagement et de définitions des grandes rénovations et/ou équipements à implanter/réaliser. Le travail le plus important a donc consisté en la réalisation des plans-programmes par la maîtrise d'oeuvre interne. Les différentes réunions et étapes de travail avaient cette finalité. Ces scénarios et plans-programmes intègrent les grands objectifs du projet (réduction de la circulation

automobile, végétalisation, libération d'espaces pour des équipements et usages potentiels, valorisation du patrimoine, des perspectives et de l'eau). Ce travail de la Direction de la voirie est épaulé par les expertises d'autres services. Plusieurs études de circulation sont menées par la DVD, y compris le PC Lutèce⁸⁶ de février à novembre 2016. Ces études permettent notamment de voir les possibilités et les obstacles de tel ou tel scénario de redistribution et/ou de fermeture de voies de circulation. Le service de l'éclairage de la DVD prend en charge le diagnostic quant aux points lumineux sur les places et proposent plusieurs interventions possibles depuis la simple mise aux normes jusqu'au projet d'illuminations (notamment Place des Fêtes). Ces différentes étapes constituent en grande partie l'objet de nos observations et analyses.

Les deux séminaires organisés conduisent à plusieurs compte-rendus et à une « Boîte à Outils » réalisée par les experts, les directions de la Ville, l'APUR et PAVEX. Cet outil est un recueil de références d'aménagements réalisés, rangés par thématiques. Il a pour visée d'être complété progressivement mais aussi d'être source d'inspirations et de références pour les services qui sont amenés à « aménager différemment ».

La réalisation de ces plans-programmes représente la plus grande partie du temps, dans le projet et dans le temps imparti de notre thèse, entre 2014 et 2017. La Maire de Paris valide un scénario sur trois pour chaque place.

Après publication de ces scénarios, la Ville de Paris lance un appel d'offres afin de nommer plusieurs « collectifs de compétences pluridisciplinaires ». Au lancement de l'appel d'offres, l'idée de la Ville est de faire appel à plusieurs ensembles de compétences et/ou de professionnels qui, sur site, se chargeraient de continuer de dialoguer avec les usagers et de construire des équipements, de programmer ces espaces, dans un temps et un budget restreints. Deux premiers collectifs sont désignés, un Place des Fêtes, un autre Place du Panthéon. Leur travail restitué est transmis ensuite aux autres collectifs nommés dans un second temps. Selon les Places, un ou deux conteneurs sont installés. La Ville de Paris fait le lien avec eux, travaillent plus ou moins avec eux et facilitent leur installation (conteneur, matériel, autorisations administratives, etc.).

Cette phase correspond à une phase de préfiguration pour la Ville, et notamment la Mission PAVEX du Secrétariat Général, qui l'identifie à un temps d'expérimentations, d'essais. Le droit à l'erreur serait davantage permis tandis que la régulation de la circulation et le nouveau plan des places, établis par les services de la Ville, sont figurés par des plots en bétons sur site.

La phase de travaux diffère selon les places. Ceux de la Place des Fêtes débute plus tôt avec les travaux de l'anneau. Le premier calendrier indique une phase de travaux qui inclut les temps de travaux des sept places (de décembre 2018 à juillet 2019).

Retracé dans ses grandes lignes et étapes, le projet offre finalement une certaine cohérence et des repères ; bien que la transition entre la maîtrise d'oeuvre interne et les collectifs de compétences pour la

86 Le PC Lutèce est présenté par la suite. Cette entité est le poste central de gestion du trafic de la Ville de Paris. Située au sous-sol, elle est intégrée à la DVD, gère par des logiciels les changements d'état des feux tricolores, vérifie les conditions de trafic pour le réguler et le fluidifier.

programmation et la préfiguration soit difficile à saisir. En réalité, plusieurs péripéties sont spécifiques à ce projet ; elles sont représentées dans les frises chronologiques.

Quelques péripéties : des interruptions dans le récit et le travail des équipes

Ces péripéties et/ou tournants sont plusieurs suspensions dans le temps. Loin d'être des points qui seraient incohérents ou gênants, les services doivent intégrer ces défis à leur travail. Ces étapes font du projet le lieu non seulement d'une accumulation d'objectifs et de situations d'incertitude mais aussi d'adaptation dans le travail principalement pour les ingénieurs et architectes de la Ville de Paris, et pas uniquement. Il n'est pas donné une même importance à tous ces tournants ; des tournants relevés comme tels pour deux raisons. Ils peuvent introduire de nouveaux objectifs dans le projet et/ou créer une nouvelle situation, une nouvelle tâche de travail pour les équipes de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Le premier tournant « situation » est le diagnostic sonore mené dans le cadre de la Place de la Bastille et de la Place de la Nation. Les équipes de la Direction de la voirie en charge de la Place de la Nation et de la Place de la Bastille dialoguent avec Frédéric Fradet, designer sonore chez Thinkphonic afin de voir ce qui pourrait être fait pour ces deux places. Les échanges mais aussi l'utilisation des vidéos du designer en réunions publiques, sont inhabituels pour ces équipes et l'expérience n'est conduite que dans deux sites. Fin 2015, la Ville de Paris noue un accord avec Cisco afin que le groupe puisse expérimenter des installations de capteurs de données (bruit, pollution, flux) dans l'espace public. L'installation se fait Place de la Nation. Cette place, comme l'autre grande place, la Place de la Bastille, est privilégiée en raison d'un budget et d'une visibilité plus importants. Ces installations donnent lieu à des discussions entre les services et le groupe qui doivent comprendre les attentes de l'un et l'autre et construire ce partenariat (à quoi peuvent servir ces données captées ? Dans quelles mesures la Ville peut-elle s'en servir et à quelles fins ? Comment Cisco peut-il adapter son offre aux besoins exprimés par les services de la Ville ?). A un projet complexe, ne serait-ce que par son budget, sa durée et son ampleur, s'ajoutent ces données, ces installations et un dialogue avec Cisco et plusieurs autres start-up. Fin 2015, l'équipe projet pour la Place de la Nation intègre la question du numérique au projet. Elle l'intègre de plusieurs manières. Ces objets doivent être présentés en réunions publiques. Les services doivent dialoguer avec Cisco et expliquer leurs besoins, demandes. Il est enfin question de tirer parti de ces données collectées dans le projet.

Alors que cette question est posée Place de la Nation, simultanément en septembre 2015, l'Hôtel de Ville suggère à ses services de prendre aussi en question la notion de « genre ». Il faudra aménager en prenant en compte et/ou par le genre. Ce sont les équipes projets de la Place de la Bastille et, principalement, de la Place des Fêtes qui prennent en charge ces questions. Des marches de sensibilisation des équipes de la Ville sont tout d'abord organisées sur la Place de la Bastille. L'équipe-projet de la Place des Fêtes doit, de septembre 2015 à avril 2016, comprendre quelles sont les attentes de la Ville, des spécialistes du genre, des habitant(e)s qui participent à ces marches et à ce travail. Il s'agit aussi de construire une action commune, de travailler avec ces spécialistes du genre.

Ce travail est repris sur l'ensemble des places cette fois, par les collectifs de compétences pluridisciplinaires (MOE 2). Ce tournant dans le projet est sans doute l'un des plus importants. Dès janvier 2016 pour la Place du Panthéon ou mars 2016 pour la Place des Fêtes, qui sont les lieux de l'expérimentation d'un

premier collectif, les procédures de marché sont lancées. Alors que les équipes travaillent à des éléments de programmation, des équipes – pour lesquels les compétences sont mal définies encore – prennent la suite en quelque sorte. Les modalités pratiques sont floues. Au lancement de ces marchés, plusieurs questions se posent quant au travail des services (doit-il s'arrêter ? Quel est leur rôle à présent ?) et à celui de ces collectifs (ils reprennent en main ces questions de genre : dans quelle mesure le travail déjà réalisé peut-il être repris. Quelles compétences, pour quels équipements, quelles tâches ?). A présent, le travail des collectifs de MOE 2 avance mais il demeure plusieurs zones d'ombre quant au devenir des équipements temporaires installés (notamment les plots en béton, GBA) mais aussi à l'aménagement en lui-même (résultats visibles de l'ensemble du travail mené par les services ? Quelle est la place *in fine* du travail du collectif ?).

Enfin, il ne s'agit pas tant de tournants que d'inflexions plus ou moins importantes, de réorientations qu'induit la présence de la Mission PAVEX et de l'APUR. L'agencement même des acteurs rend délicate l'écriture d'une histoire du projet. Le responsable de la Mission PAVEX apporte ses compétences, il en est de même pour l'APUR et les équipes de la Ville. Ces partenariats donnent lieu à plusieurs discussions quant aux aménagements à faire. Les essences d'arbres Place de la Bastille pose à un moment donné question entre PAVEX et la Direction des espaces verts. Le juste milieu entre des aménagements de type mobilier urbain et des équipements uniquement légers est à trouver. Ces ajustements permanents en fonction des professionnels présents et des façons de travailler conduisent de fait à laisser plusieurs questions en suspens. Les objectifs semblent s'accumuler progressivement.

g. Deux histoires : un récit du projet (re)construit *a posteriori* par la Mairie de Paris et un récit construit par une analyse *in situ*

L'enchevêtrement des situations et objectifs fait de « Réinventons nos places », un projet difficile à appréhender globalement. Par ailleurs, l'expérimentation de nouvelles pratiques est l'un des objectifs : l'incertitude fait partie intégrante du projet. Ceci explique aussi les nombreux revirements et de fait, la construction progressive des finalités et des objectifs au fil des temps du projet. Face à ces difficultés et incertitudes, l'histoire du projet peut être saisie et/ou construite différemment : en fonction des informations recueillies, de la position du narrateur et/ou en fonction de l'intérêt du narrateur (faire un résumé à un public du projet, centrer le regard sur un point précis ou construire un récit à travers l'analyse des pratiques professionnelles).

Il s'agit d'exposer ici la construction d'un récit par des acteurs du projet – l'Hôtel de Ville et l'APUR – et notre construction d'un récit du projet. Cette élaboration s'est faite à partir d'une focale spécifique : le récit a été reconstruit par une analyse au plus près du terrain sur le temps long, aux vues de travaux portant sur l'évolution du travail et des pratiques professionnelles et par l'observation des acteurs en train de construire leur propre histoire et de s'adapter. Ce travail avait d'abord pour ambition de regarder le travail, les adaptations de professionnels en situations de travail. La lecture proposée dépend de cette vision spécifique et d'une opération de réécriture. La Ville de Paris cherche à travers ce projet à donner une identité ou une autre image aux espaces publics. Cette recherche se lit dans les différents objectifs qui s'ajoutent au programme. Notre analyse vise, quant à elle, à tisser des liens entre les situations et les différentes péripéties observées dans le temps.

La construction *a posteriori* du récit des sept places par la Ville de Paris

Au fil du temps, entre la fin 2014 et l'été 2017, présenter le projet ne pouvait se faire de la même façon. Le projet s'étoffe, s'affine bien entendu. Au-delà, les publications de la Ville et de l'APUR, discrètes jusque fin 2016, se font plus nombreuses. Certains mots et leitmotiv du projet disparaissent, d'autres s'ancrent plus nettement ; comme la « préfiguration » des espaces publics. En réalité, il semblerait que des priorités aient été données à certaines préoccupations. D'une part, le projet fait sens *a posteriori*. D'autre part cependant, cela ne signifie aucunement qu'il s'agit du seul et unique récit. Cela signifie simplement que le projet est complexe, ne serait-ce que parce qu'il est l'occasion pour la Ville d'expérimenter plusieurs objectifs différents et façons de faire. Courant 2017, l'APUR et la Ville de Paris mettent des mots sur ce projet, le traduisent en récit clair et construit. Ce travail va « accompagner la conduite du changement » (APUR, 2017, p.9). En réalité, tout cela s'est construit avec le temps, les objectifs successifs, les changements de configurations d'acteurs. La Ville reconstruit donc « après-coup » l'histoire de son aménagement et lui donne une des orientations possibles qu'il est intéressant de regarder. Le projet des sept places a donc fait l'objet d'une écriture *a posteriori* par la Ville et l'APUR et nous a posé question.

En juillet 2017, l'APUR publie un rapport sur les « autres » façons de faire la ville (*La ville autrement*, APUR, 2017). Quelques pages sont consacrées au réaménagement des sept places. Y figure un schéma d'acteurs du projet :

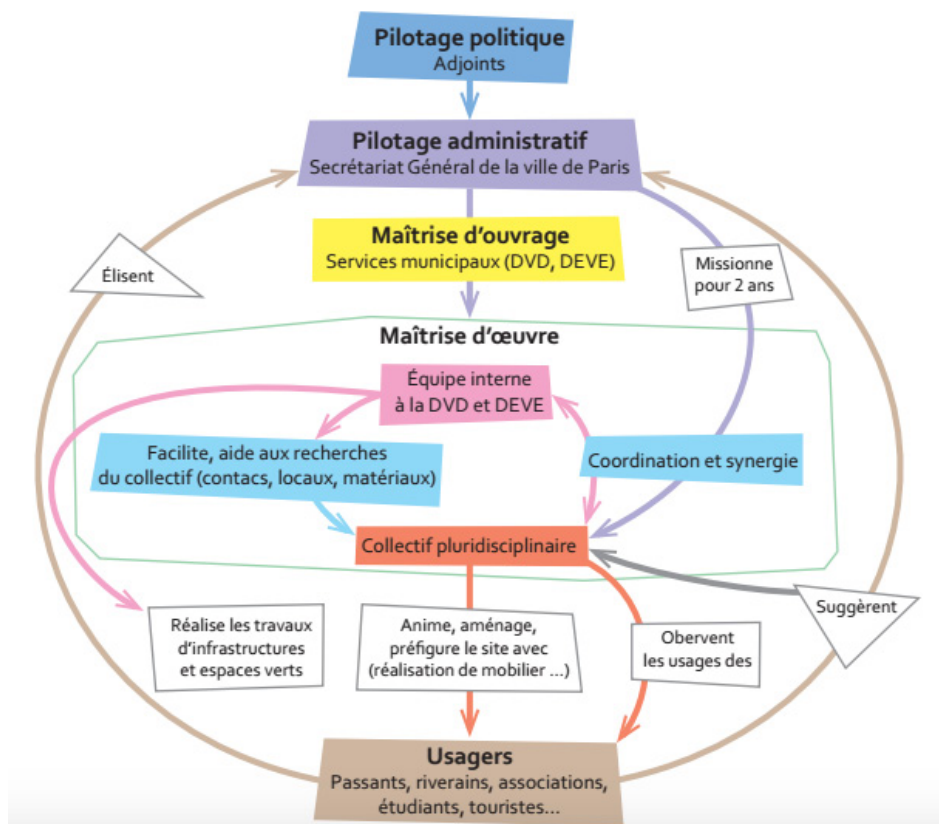


Illustration 34 — Schéma réalisé par l'APUR, « La ville autrement », APUR, 2017, p.27.

Ce schéma est juste dans les grandes lignes. Pour autant, il nous est apparu peut-être simplifié. En réalité, il recentre le projet autour de l'action des collectifs pluridisciplinaires qui serait facilitée par l'équipe interne de la Ville. Ces actions sont par ailleurs associées à une « coordination » et à une « synergie ». La lecture de ce schéma apporte plusieurs choses. D'une part, avoir été spectatrice de ce projet dès son lancement permet de voir les nettes évolutions dans les objectifs du projet. D'autre part, il montre comment, à travers, les différents tournants abordés plus tôt, la Ville de Paris et l'APUR ont pu construire un discours autour du projet des sept places. Le travail observé durant plus de deux années est effacé au profit d'une « aide aux recherches du collectif », d'une action « de coordination et de synergie ». Ce sont bien entendu des mots de management et politiques.

En 2015, à l'occasion – notamment – des deux séminaires « Réinventons nos places », le projet est présenté différemment. Les brochures de la Ville et de l'APUR présentent le projet comme l'occasion de mener « *un processus de conception plus participatif et itératif* » et doit permettre de « *bâtir une culture commune des acteurs de l'espace public* » (APUR, Ville de Paris, 2015, p.2). Ces documents présentent les grands objectifs du projet signalés plus tôt : rééquilibrer les usages, répondre aux nouvelles attentes des usagers, renouveler et innover, par une réalisation plus souple et plus sobre, etc. (*ibid.*). Le temps du projet permet de voir que les équipes reprennent effectivement ces attentes, travaillent à un aménagement en faveur des mobilités douces et à une programmation d'usages variés avec le souci de respecter un budget limité.

Puis, en 2016, la Ville lance le marché pour l'installation de collectifs de maîtrise d'oeuvre. Elle partage à cette occasion, les objectifs du projet, notamment, dans le CCTP du marché. Ces aménagements doivent être « *générateurs de nouveaux usages* » (CCTP de la Place de la Bastille, 2016, p.3). Cinq orientations sont à donner aux places. Les candidats au marché retrouvent les objectifs généraux liés aux usages et au nouveau partage de l'espace public au profit des piétons et cyclistes. L'espace public doit être aménagé différemment - le CCTP mentionne de nouvelles « *méthodes de conception et de réalisation* » - et aborde la question des réalisations qui doivent être « *plus souples, sobres et économes en moyens* ». Les places doivent être, de surcroît, « *génératrices* » d'usages. Par la suite, ces objectifs et concepts ne disparaissent pas. Pour autant, le discours sur le projet s'affine et s'affirme autour de concepts supplémentaires que la Ville de Paris place parfois au centre des objectifs. Les tâches confiées aux acteurs évoluent également au fil du temps.

Le tournant de l'arrivée des collectifs de compétences pluridisciplinaires est l'occasion pour la Mairie centrale d'écrire un récit autour de cette intervention. Le rapport de l'APUR publié en juillet 2017 parle de « *méthode novatrice* »⁸⁷, d'un aménagement « *au prisme des usages* », dans un « *budget limité* » (APUR, 2017, p.26). Ces termes rejoignent bien le programme de la Ville tel qu'annoncé en 2015, mais ce document introduit une nouvelle lecture du projet. Il permet « *l'intégration de nouveaux acteurs* », change la gouvernance du projet (non pas en raison de la présence de PAVEX dans l'équipe-projet mais parce que la maîtrise d'oeuvre de la Ville – MOE 1 – se joint à une MOE 2 – que sont les collectifs). Par ailleurs, l'un des questionnements soulevés par le texte de l'APUR touche à, d'une part, le « modèle

87 « *Le projet « Réinventons Nos Places » (sic.) vise à réaménager sept places de Paris en proposant une méthode novatrice. Elle se caractérise par l'intégration de nouveaux acteurs, des budgets limités et une logique incrémentale abordant le projet par le prisme des usages qu'elle aide à préfigurer. Des collectifs pluridisciplinaires présents ensuite encadrent la co-conception et la co-construction du projet avec les services de la ville, les habitants et les autres acteurs du lieu* » (APUR, 2017, p. 26).

juridique » (la difficulté de gérer l'installation des collectifs sur les places en raison notamment d'une gestion de l'espace public partagée entre la Ville et la Préfecture de Police) et d'autre part, au maintien des installations des collectifs de façon pérenne ou non. Le projet est visiblement recentré autour de cette phase et son histoire est construite autour. Ce sont les collectifs qui vont permettre « *une activation progressive* » des sites (APUR, 2017) : ils permettent de continuer un temps de concertation, d'installer progressivement des équipements sur site et de mesurer les effets de ces installations dans une « *logique incrémentale* ».

Sont également introduits des termes qui se sont progressivement diffusés le temps du projet. La préfiguration tout d'abord : ce terme, introduit par la Mission PAVEX, devient un des mots-clés du projet. Le rapport parle de co-conception et de co-construction⁸⁸. Ces deux termes très répandus, qui ne concernent pas uniquement ce projet, sont utilisés principalement oralement puis mis à l'écrit dans ces publications. L'équipe-projet (PAVEX, APUR, DVD et DEVE) est alors présentée comme le fruit d'un « *travail transversal* ». C'est enfin l'introduction de la participation qu'il s'agit de relever. Si la participation est une étape importante (depuis les ateliers classiques jusqu'aux marches sur le genre), elle est affichée publiquement, dans ces publications, comme un des mots-clés. Le projet, autour de ces collectifs, est aussi construit autour de la participation qui dure, du fait de leur présence, de 2014 à 2019 ; date de fin de leur mission. La démarche de concertation mise en place avec le lancement du projet « Réinventons nos places » est importante. Elle comprend à la fois une plateforme en ligne « Madame La Maire j'ai une idée » à laquelle les usagers peuvent participer, plusieurs réunions publiques mais surtout plusieurs ateliers et marches organisées avec Traitclair. Progressivement, plusieurs marches avec des professionnels, associations et les services sont organisées et associées à la démarche globale de participation à l'image d'une marche pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR), Place de la Bastille. C'est, par la suite, que le marché passé avec les collectifs sur les places est directement associé, publiquement, à une démarche de participation et de co-construction avec les habitants et usagers. Peu à peu, la « *démarche participative* » (APUR, 2017, p. 28) devient l'objet central de la communication autour du projet aux côtés de la réduction de la circulation automobile. Fin 2017, Jean-Christophe Choblet (Mission PAVEX) explique par ailleurs dans la revue des anciens élèves de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris que le projet des sept places, en dehors de la réduction de la circulation automobile, a pour spécificité d'avoir sélectionné ces collectifs : « (...) nous avons opté pour une méthode nouvelle. Nous n'avons pas organisé de concours d'architecture, mais sollicité des collectifs de compétence (sic.). Ils réunissent des urbanistes, des architectes, des paysagistes, mais aussi des experts de la mobilité, du chantier participatif, ou encore des relations entre le genre et l'espace public » (Choblet, in AIVP, 2017, p.118).

La municipalité oriente au fil du temps son projet autour de plusieurs notions et d'une action cohérente, notamment autour de la préfiguration des espaces publics. Le même rapport de l'APUR, paru en juillet 2017, propose un article de Jean-Christophe Choblet (APUR, 2017, pp.50-52) : il introduit des notions qui sont encore inconnues des services de la Ville de Paris et encore peu présentes dans les projets d'espaces publics à Paris, à l'exception de Paris Plages et en partie des Berges de Seine. Les services qui

⁸⁸ Ces termes permettent notamment de montrer que la Ville de Paris construit tout un vocabulaire autour de ces projets d'espaces publics. Ces termes ne sont pas toujours employés dans le cadre des réunions de travail : les usages doivent être rééquilibrés, il faut réinventer, rechercher. Les professionnels doivent « co » élaborer, « co » concevoir, « co » construire. Ces termes se retrouvent pour beaucoup dans les publications et les textes institutionnels (délibération du Conseil de Paris, publications de la Ville, de l'APUR, discours des élus et conseillers, etc.). Ils sont moins présents ou absents dans le cadre du travail pratique et quotidien du projet.

se voient en situation de travailler avec cette mission, s'interrogent fin 2014 (entretiens avec deux chefs de projet de la DVD, novembre 2014) sur ce qu'est la scénographie. Progressivement, ce terme prend concrètement la forme de l'installation de scènes sur site, de l'installation d'équipements réversibles et donc temporaires et de la préfiguration de ces équipements. Fin 2016, une phase du projet prend le nom de « préfiguration » sur site. Tout ce qui peut être proposé entre dans une phase de préfiguration. Elle est *in fine* prise en charge par la Ville avec les collectifs de compétences pluridisciplinaires. Le rapport de l'APUR de 2017 présente un article qui explique ce qu'est la préfiguration : une action qui permet de mener un « urbanisme temporaire » et un « urbanisme tactique ». D'autres aménagements temporaires tels que les équipements installés par Cisco Place de la Nation sont d'abord présentés comme étant une expérimentation puis sont traduits comme des éléments spécifiques à un « urbanisme agile » (propos du chef de projet chez Cisco, juillet 2016).

La construction du projet, de son histoire, semble se faire dans le temps. Les derniers articles publiés ne font donc pas toujours écho au projet tel qu'analysé, sur le temps long. Le projet des sept places est alors un projet qui propose un modèle à construire, qui interroge les modes de participation et généralise un urbanisme temporaire par la préfiguration d'équipements. Ces quelques exemples illustrent pour partie la construction des finalités et de la cohérence du projet par ses acteurs.

Une (re)construction de l'histoire du projet par un regard et une analyse donnés

Notre regard qui se porte de fin 2014 à la mi 2017 a construit une histoire différente de celle restituée dans les récentes publications et nécessairement du schéma d'acteurs présenté par l'APUR. Ce projet se comprend bel et bien en prenant du recul, de la hauteur. Le projet tel que présenté par la Ville fin 2017 ne reflète pas nécessairement sa construction et ses péripéties depuis fin 2014. Il a fallu réfléchir à ses objectifs, acteurs et temporalités. C'est un autre récit d'un point de vue situé qui est proposé.

Il s'agit d'abord de distinguer les grandes étapes du projet qui peuvent être associées à des étapes connues des services et/ou habituelles pour un aménagement d'espace public à Paris. Les réunions publiques, les délibérations au Conseil de Paris ou les réunions en interne à la Direction de la voirie, par exemple, font partie de ces temps traditionnels de travail. S'en distinguent d'autres temps, analysés comme des temps inhabituels spécifiques au projet des sept places : les échanges avec la Mission PAVEX, le travail avec Cisco, l'installation de collectifs sur les places. Ce sont autant de points précis à traiter, de réunions ou de sujets à connaître, de compétences à défendre ou à négocier avec de nouveaux professionnels pour les services. Cette analyse qui porte sur les activités de travail et ses évolutions déconstruit ce projet en deux lignes qui permettent de distinguer le routinier de l'exceptionnel. Elle oriente le regard sur les mouvements ou mutations dans les configurations d'acteurs et l'organisation du travail au fil du temps, notamment du côté des services. Cette histoire du projet est faite de temps de réflexions, d'objectifs, de savoirs à maîtriser, en raison de notre intérêt pour le travail et les savoirs des professionnels.

Ce projet ne se saisit pas qu'à travers des entretiens ou les quelques publications sur le sujet (notamment les textes institutionnels de la Ville de Paris). Le temps a permis de comprendre que des aspects relationnels et politiques doivent être saisis, les réactions des équipes ne sont visibles qu'en temps de réunions, l'ampleur des défis posés aux services ne se perçoit qu'en croisant l'ensemble de ces données. Nous avons tenté d'associer plusieurs points de vue, tout en ressentant un fort ancrage avec et pour le

SAGP-DVD ; en suivant plusieurs réunions dans les services et sur site avec la Ville de Paris, en ayant participé aux séminaires de réflexion de la Ville ou aux réunions avec Cisco. La réponse à appel d'offres avec une potentielle équipe de maîtrise d'oeuvre 2 (une équipe qui a essayé de réaliser des schémas d'acteurs du projet, des schémas encore très différents et qui déplacent le regard) était une autre expérience, comme la campagne « Harcèlement de rue » ou le séminaire « Genre & espace public ». L'ensemble de ces points de vue et la collecte de ces données se sont couplés aux différents documents institutionnels mais aussi au vécu et aux échanges avec les professionnels. Cet ensemble a donné une certaine image de ce projet, moins centrée sur les collectifs qui interviennent tardivement, au regard de l'analyse proposée dans cette thèse et sa temporalité. Notre (re)construction de l'histoire recherche, comme la Ville, un sens global mais elle recherche d'abord à recentrer le regard sur un autre temps du projet, montrer la richesse du travail mené par les équipes de la Ville. Le croquis ci-dessous représente la posture adoptée et notre point de vue dans ce travail de thèse⁸⁹.

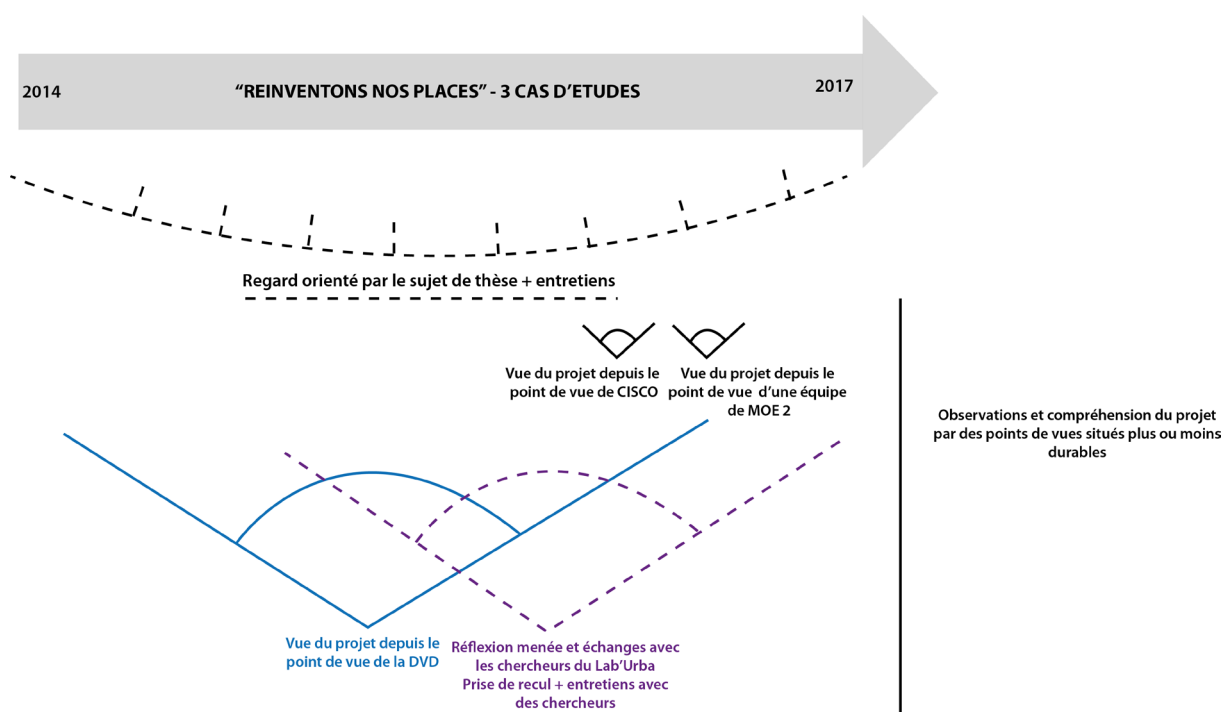


Illustration 35 — La posture adoptée et notre point de vue dans ce travail de thèse. M. Delarc.

Ce rapport au terrain et la posture méthodologique adoptée ont donné accès à des paroles d'acteurs invisibilisées ou simplement échangées au sein de réunions fermées. Ci-dessous, sont introduits plusieurs extraits de ces réunions :

Réunion du 9 mars 2015 – réunion interne à la DVD

Ingénieur SAGP – « J'ai repris contact avec x. Je vais voir s'il peut nous donner un contact pour les jeux d'eaux. (...) C'est un ami d'enfance. Pour savoir combien ça coûte... »

89 Ce croquis rejoint des préoccupations d'ordre méthodologiques.

La proposition de l'ingénieur de reprendre contact avec un ancien ingénieur ou paysagiste des services dévoile les entremêlements dans le travail : au processus linéaire souvent décrit, les échanges entre collègues et la circulation des idées peuvent nous échapper.

Retracer l'histoire du projet, ce qui est notamment l'objet de cette thèse, à travers l'analyse des acteurs en situation de travail permet également de réinsérer dans le récit les compétences et rôles des acteurs. Certaines compétences professionnelles sont invisibilisées : cela pris en compte, les schémas que l'on peut faire des configurations d'acteurs sont relativement modifiés. L'extrait ci-dessous réintroduit la Préfecture de Police, en étroite collaboration avec la Direction de la voirie : leurs connaissances se complètent pour adapter l'aménagement de la Place des Fêtes, dans ce cas précis, au passage des véhicules de pompier par exemple.

Réunion sur site, Place des Fêtes, 17 mars 2015 -

(Extrait d'un échange non enregistré)

« Préfecture de Police (PP) : la rue du bazar est trop étroite ?

Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) : Faut être sûrs oui. Les échelles peuvent ne pas accéder.

(...)

Ingénieur SAGP : sur l'espace piéton, rien à faire ?

PP : Non. C'est mieux de garder cet accès (Sud) mais pas indispensable. Dépend du stationnement.

Ingénieur SAGP : sur le parking : 4 niveaux dont 3 de stationnement. 150 places par niveau.

(Discussion ensuite sur les conditions strictes de sécurité liées au stationnement). »

Ce regard spécifique porté au projet a également permis de réintroduire dans son histoire, les échanges entre professionnels et le travail de coopération entre eux : par exemple, un professionnel essaie de s'adapter à un autre pour construire une expertise en commun. Ici, un professionnel de l'agence de communication Traitclair souhaite montrer aux services qu'il adapte son travail aux besoins du projet et de l'équipe : « *je m'improvise pratico-pratique* » (réunion du 27 mars 2015 au SAGP, avec Traitclair). Ces ajustements et ces particularités conduisent à construire une autre histoire du projet. Identifiée à un moment donné par certains comme « la doctorante des sept places », nous nous trouvions souvent au fond de la salle et donc au bout de la table : cette situation a permis d'accéder à des échanges discrets et à un ensemble d'échanges informels. Du fait de l'analyse située, le projet est perçu comme une succession d'interrogations et à travers plusieurs grands tournants dans le travail des services. C'est aussi un ensemble de situations et de péripéties qui visent à construire en commun de nouvelles pratiques de conception des espaces publics.

Les services d'abord se posent des questions. Au début du projet, les acteurs se demandent qui est « PAVEX » ? Qu'est-ce que la scénographie ? Il s'avère finalement qu'il ne faut plus refaire les trottoirs. Il faudrait n'en refaire que certains ? Ne plus faire de travaux ?

Il faut travailler comme d'habitude mais sans connaître le budget... Et les ABF, quand faut-il les voir ? Après la validation de la Maire ? Cette question est notamment posée en réunion AGORA le 28 septembre 2015.

Ces anecdotes, ce sont aussi, des moments partagés avec les équipes de la Ville qui, dans l'action, doivent agir et négocier entre les objets techniques et les exigences politiques. Alors que l'on rencontre Cisco, l'incertitude est elle aussi présente. Le groupe s'interroge sur le fonctionnement de l'administration parisienne et sur l'avancement du projet. Comment s'y intégrer ? Quels services offrir ? Avec qui échanger ? Les échanges menés avec une équipe de maîtrise d'oeuvre (MOE 2) permet aussi de voir les défis pour tous ses acteurs. La première tâche des équipes était de comprendre la commande bien sûr, mais aussi de faire un schéma des acteurs du projet : quel est le rôle de PAVEX ? Quelle est l'importance donnée à chaque sujet ? Dans quelle mesure la construction avec les habitants sera-t-elle pérenne sur site ?

Le recueil de ces scènes de travail et leur étude offrent une certaine vision du projet, qui se fait principalement à travers les situations de travail des acteurs du projet, ici les services. Dans l'incertitude et les différents temps d'observation, le projet des sept places pour les professionnels de la Ville est une accumulation de temps techniques et de temps politiques. Chaque semaine réserve des surprises. Début 2015, des experts sont nommés sur le projet. Un jour de septembre 2015, la question de genre est intégrée au projet et doit être prise en compte (mais de quoi s'agit-il ? Quelles sont les attentes ? Quel est le rôle du SAGP ?). Ces quelques temps s'associent et s'ajoutent aux temps plus techniques.

L'histoire commence avec un travail qui s'organise autour de la question des usages. La réflexion se porte sur les usages de façon générale, avec pour toile de fond la réduction de la circulation automobile. Progressivement, le projet se focalise sur le juste milieu à trouver entre les aspects techniques et les équipements liés à l'animation et l'événementiel sur les places, ou plus globalement, entre leurs préconisations d'ordre technique et les volontés du politique. Ce tournant dans l'histoire du projet correspond à l'élaboration des plans-programmes. Chaque scénario montre par ailleurs cette phase de travail qui traite à la fois des points techniques et d'autres liés à l'événementiel. C'est aussi le temps de la confrontation aux différentes volontés de la Ville de Paris. L'aménagement par le genre, l'usage du numérique, les équipements modulables et légers ou encore les animations successives de l'espace public sont autant d'objets à maîtriser et à intégrer au projet. C'est sans doute le point le plus visible dans nos observations.

Les plans-programmes validés, le projet prend une autre direction avec des collectifs. Lors de la rédaction des appels d'offres, les activités jusqu'ici réservées aux services passent aux collectifs. Ce tournant pose la question aux services de la place qu'ils doivent tenir. De nouveau, leur position dans le jeu d'acteurs pose question.

L'analyse permet de souligner des éléments perturbateurs, des questionnements, des complications. L'incertitude dans le travail est rendue visible. Ici, l'extrait est tiré d'une réunion pré-agera en septembre 2015. Il est question de la Place de la Bastille (extrait d'échanges non enregistrés) :

DEVE – on peut proposer des séquoias sur le faubourg, devant l'Opéra. Puis quelques fruitiers. Les fruitiers permettraient de ne pas boucher les vues et de rentrer dans l'agriculture urbaine, très en vue en ce moment. On ne fait plus de doubles alignements.

Traitclair – C'est étonnant comme choix. Le séquoia fait penser au Canada, à l'Amérique... Pas très français.

DEVE – oui, mais l'idée des persistants, c'est pour faire une rupture avec d'autres espaces publics parisiens.

DVD – ce n'est pas prématuré ? Il faudrait juste dire « à feuillage persistant » ?

DVD – oui et dire « végétalisation diffuse » plus que « arbres » sur la carte.(...).

Ces hésitations se retrouvent aussi dans le juste milieu à trouver entre aménagements dit « lourds » ou « légers », ce qui rejoint l'incertitude qui entoure le travail des équipes. Un extrait de la même réunion permet de l'entrevoir :

DVD : (en montrant des coupes de la Place de la Bastille). Soit on gagne côté colonne, soit côté chaussée pour du mobilier. Soit on met des espaces démontables avec des jardinières nomades...

PAVEX : oui c'est ce que l'on fait à Paris Plages, du démontable.

Ce projet soulève beaucoup de questions. Doit-il consister en un projet « traditionnel » ? Mais avec quels moyens ? Quelle place donner à l'animation et à l'événementiel ? Qu'en est-il des travaux ? Et comment négocier entre les objectifs de la Ville, des réalités plus concrètes d'aménagement et les divers objectifs des autres acteurs du projet ? Ces questions se posent notamment face aux configurations d'acteurs mouvantes et floues dans « Réinventons nos places ». Cette histoire du projet, délivrée au fil du manuscrit, est faite de changements d'organisations des acteurs et des évolutions dans les objectifs d'une part et la distribution des tâches d'autre part.

Conclusion

Ce projet, comme une succession d'interrogations, de recalibrage des activités de travail et de division de ces activités entre les acteurs, pose aussi la question de la maîtrise de nouveaux savoir-faire : les services doivent maîtriser la notion de genre, s'acculturer au monde de grands groupes du numérique et travailler avec des professionnels de l'animation et de la scénographie. L'histoire que retrace la thèse souhaite mettre en lumière certains de ces questionnements. Elle souhaite également retracer les nombreuses péripéties autour du travail et de la construction en commun de nouveaux savoirs dans le cadre de l'aménagement d'un espace public à Paris. Il s'agit à présent de décrire les acteurs mobilisés dans ce projet.

SECTION II — LES ACTEURS DU PROJET – DES SCHÉMAS COMPLEXES ET CHANGEANTS

Le nombre d'acteurs intervenant dans un projet urbain est toujours important. Il convient de les présenter. Dans le cas de ce projet, ces acteurs interviennent pour certains, progressivement, et le plus souvent, nous ne pouvions prévoir leur intervention une semaine avant leur arrivée. Plusieurs points sont intéressants. Le noyau dur des professionnels impliqués qu'est l'équipe projet associant plusieurs acteurs de la Ville de Paris et l'APUR est en soi d'une grande complexité dans son organisation et dans la distribution des rôles et compétences. Depuis fin 2014 jusqu'à aujourd'hui courant 2017, plusieurs schémas d'acteurs se succèdent dans le temps et évoluent. De nombreux sujets émergent, portés par de nouveaux acteurs pour la Ville. Un tournant majeur correspond à l'arrivée des collectifs, moment

où les services de la Ville prennent un autre rôle. La configuration de ces acteurs et l'évolution du schéma correspond bien à un projet qui se fait lieu d'apprentissage, d'innovation, de préfigurations et/ou d'expérimentation (tant dans les usages et thématiques abordés que dans les façons de travailler, de faire).

Autre point à relever concernant ce projet : ses aspects autant relationnels que politiques et techniques. Notre travail de recherche a permis de trouver des explications à plusieurs réorganisations, plusieurs choix de compétences faits par la municipalité. Dans certains cas, la prise en compte d'une compétence spécifique, une réorganisation ponctuelle ou le choix d'un professionnel paraissaient plus obscurs. Il est alors nécessaire de prendre en compte tant des choix d'ordre technique, politique que d'ordre relationnel. Nous tentons de proposer une présentation de ces acteurs en prenant en compte toutes les justifications qui nous sont fournies.

Cette présentation des acteurs du projet est accompagnée de plusieurs schémas qui sont essentiels à la compréhension des rôles et des interdépendances dans lesquels ils évoluent. Ces schémas permettent aussi de voir une vision du projet, de ses attendus ou de ses temporalités. Une vision qui dépend beaucoup de l'acteur que l'on place au centre. Ces schémas permettent ainsi de voir comment les services de la Ville, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre travaillent mais aussi avec qui. Ils permettent enfin de voir les évolutions de ces schémas dans le temps du projet, ce dernier étant le cadre d'expérimentations y compris du côté des agencements de professionnels. Par suite, plusieurs questionnements relatifs aux superpositions de compétences et au positionnement mouvant de certains professionnels notamment, sont présentés.

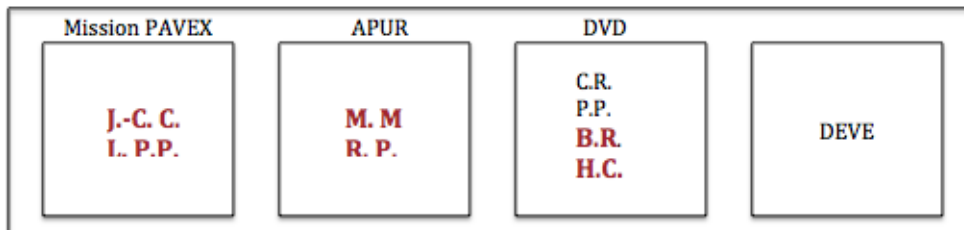


A. LES ACTEURS DU PROJET « RÉINVENTONS NOS PLACES » : UNE PREMIÈRE PRÉSENTATION

a. L'équipe projet : maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre (MOE 1)

Une équipe-projet à la fois maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre est désignée pour chacune des places. Chaque équipe comprend deux membres de la Mission PAVEX (Programmation Aménagement Valorisation et Expérimentation) du Secrétariat Général de la Ville de Paris, un ou deux membres de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), trois professionnels du SAGP (Service des Aménagements et des Grands Projets de la Direction de la Voirie, service de la Ville de Paris) et un paysagiste de la DEVE (Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris). Certains professionnels de la Ville peuvent travailler sur deux places ou plus, parfois sur une seule place. Les membres de PAVEX et de l'APUR supervisent l'ensemble des sept places. Le schéma ci-dessous prend pour exemple les Places des Fêtes et de la Madeleine. Ces deux places sont à la charge d'un même architecte-voyer. Les initiales en rouge représentent les professionnels qui sont les mêmes pour les deux places. Seules les initiales en caractères noirs concernent les professionnels qui sont chargés de l'une des deux places uniquement.

Equipe-projet de la Place des Fêtes



Equipe-projet de la Place de la Madeleine

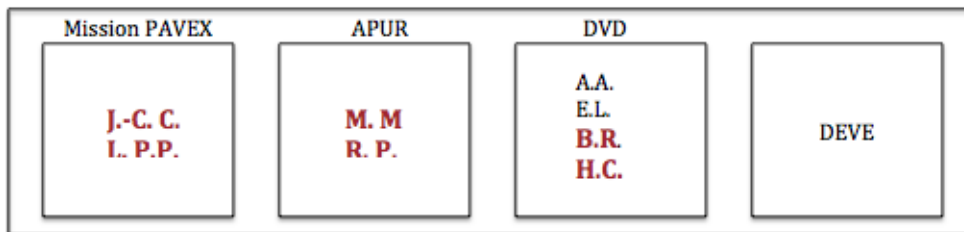


Illustration 36 — Composition des équipes-projet

La Mission PAVEX est une entité intégrée au Secrétariat Général de la Ville de Paris. Cet entité s'appelait fin 2014 « Paris s'anime ». Elle a rapidement pris son nom de Mission PAVEX. Jusqu'en 2017, les différents textes indiquait que PAVEX signifiait « Préfiguration, Aménagement, Valorisation et Expérimentation ». Courant 2017, de premières publications mentionnent le terme de « programmation » à la place de « préfiguration ». Nous ne connaissons pas la raison de ce changement (ces deux termes sont importants pour l'aménagement des places et n'ont pas le même sens). Le professionnel clé de cette Mission PAVEX est scénographe. Il a également une formation en architecture et a conçu l'aménagement de Paris Plages pour la Ville de Paris. Au lancement du projet fin 2014, ce professionnel était encore peu connu. Certains professionnels de la Ville avait connaissance de son travail pour Paris Plages. Le travail de recherche de Benjamin Pradel sur Paris Plages le mentionnait également. Au fil du projet, ce professionnel est devenu de plus en plus connu. Intégré à la maîtrise d'oeuvre du projet des sept places, la Mission PAVEX apporte une expertise propre à l'événementiel, à l'aménagement temporaire mais aussi à la préfiguration d'aménagement. Cette dernière activité a elle aussi pris de l'ampleur au cours du projet. Elle consiste à expérimenter des aménagements et équipements dans des espaces publics, des équipements légers, peu coûteux et démontables. Selon la réception qui est faite de cet équipement, il peut être conservé ou retiré. Ce professionnel tient une place importante dans ce projet. S'il ne représente *a priori* qu'une compétence propre à l'animation d'espaces publics, il est du côté de la maîtrise d'ouvrage, conseiller et joue le rôle d'intermédiaire direct entre l'Hôtel de Ville et les services. Sa présence dans les réunions des services introduit directement le politique dans le travail quotidien des services mais aussi place au centre des compétences plutôt liées à l'événementiel, à l'animation face à des compétences d'ingénierie et d'architecture. Le positionnement de ce professionnel, les compétences qui lui sont reconnues par les autres professionnels et son influence dans le renouvellement des façons de faire en font un personnage clé.

Le pilotage de la mission de la MOE 2 se fait par ailleurs par le Secrétariat Général (ici, PAVEX) qui « *exerce également la coordination générale du projet entre les directions et services municipaux concernés et les instances de l'exécutif municipal qui devront valider le ou les projets proposés et garantir les délais d'exécution* ».

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) est également intimement lié à la politique municipale de la Ville de Paris et réalise des diagnostics et études pour la Ville. Il a également un rôle d'Assistant Technique à la Maîtrise d'Ouvrage (ATMO), qu'il reprend dans le cadre de ce projet. L'APUR est intégré à l'équipe de maîtrise d'ouvrage, organise les séminaires et rencontres avec les experts, qui sont des moments très visibles et importants. Ses compétences sont techniques et se superposent parfois avec les professionnels de la Ville.

Au sein des services de la Ville de Paris, il y a, notamment, la DEVE et la DVD. Un paysagiste de la DEVE est présent pour chaque place. Au sein de la DVD, ce sont pour chaque place, deux ingénieurs du côté de la maîtrise d'ouvrage, un ingénieur du côté de la maîtrise d'oeuvre et un architecte également du côté de la maîtrise d'oeuvre. Ils organisent les réunions, reçoivent les diverses consignes de la municipalité et dirigent ce projet dans un processus itératif avec les élus et les autres membres des services et de l'équipe-projet. Leur rôle va beaucoup évoluer de même que leur travail. Le projet est d'abord réalisé en régie par le service en question, le SAGP. Il intégrera finalement deux maîtrises d'oeuvres en 2016 puis en 2017 (l'une de réalisation des travaux, l'autre de co-conception et de co-construction avec les habitants et usagers de mobiliers et équipements). Ils sont soumis à diverses et lourdes contraintes. Ils sont placés ensuite en situation de réaliser des plans-programmes, comprenant notamment des scénarios d'aménagement. Ces plans-programmes sont à distinguer du projet : leur travail doit aller moins loin, laisser une place à l'inconnu pour intégrer le travail de la maîtrise d'oeuvre externe. Ce travail étant soumis à un renouvellement, des questionnements qui les concernent sont au coeur même de ce travail.

b. Les partenaires de la Ville, l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement

Les services de la Ville travaillent traditionnellement avec différents partenaires de la Ville et les élus et conseillers. Parmi les partenaires, les services ont travaillé avec le STIF (aujourd'hui, Ile-de-France Mobilités) et la RATP (notamment sur les déplacements des arrêts de bus pour les aménager en vis-à-vis), les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et le Centre des Monuments Nationaux (CMN). La Préfecture de Police fait également partie des interlocuteurs principaux. Celle-ci valide des aménagements, rencontre la DVD sur site pour conseiller, valider et proposer et suit le travail des collectifs, dans le cadre d'installations temporaires sur l'espace public. La Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est également présente aux côtés de la Préfecture et valide ou fournit ses besoins en termes de sorties de secours, d'accès aux immeubles ou parkings. Les mairies d'arrondissement (maires et/ou adjoints) sont présentes aux côtés des services dans le cadre des réunions publiques, lors des séminaires « Réinventons nos places » mais aussi à l'occasion de rencontres ponctuelles avec les services (présence d'un adjoint au Maire du 19^e arrondissement, par exemple, dans le cadre d'une réunion avec le SAGP et le service des marchés pour réfléchir aux devenirs des commerces Place des Fêtes). La Mairie centrale ou l'Hôtel de Ville regroupe la Maire de Paris, ses adjoints et conseillers mais aussi la Mission

PAVEX et le Secrétariat Général dans son ensemble. Les directions des services font le lien, ainsi que la Mission PAVEX, entre le Secrétariat Général et les différents professionnels des services.

c. L'équipe en charge de la concertation

AME (AMEnvironnement) est une agence d'urbanisme et de paysage. Traitclair est issue de cette agence et prend en charge les questions de concertation et de communication. Elle a été créée en 2005. A l'origine, cette agence faisait de la communication de projet puis a développé progressivement des compétences liées à la concertation. Avant de participer au projet « Réinventons nos places », l'agence a travaillé sur deux autres projets importants : l'Hôpital Broussais à Paris et la Porte Pouchet (pour la Semavip). Ils remportent d'abord le marché de concertation pour la Place des Fêtes puis celui des six autres places. Les professionnels les plus présents sont pour l'un, ingénieur de formation, pour l'autre historien. Ils ont tous deux complété cette formation par un master d'urbanisme à l'Institut Français d'Urbanisme. Leur travail pour le projet de réaménagement de la Place des Fêtes débute à la fin de l'année 2013. Ce premier travail a duré une année puis a été complété par le deuxième marché remporté pour l'ensemble des sept places. Cette équipe chargée de la concertation est très présente au début du projet et organise le référendum Place des Fêtes (choix de scénarios soumis au vote des habitants de la Place), réalise un diagnostic d'usages, mène plusieurs réunions de réflexion et de co-production avec les habitants et usagers des sept places inscrites au programme. Ces réunions sont appelées « ateliers » et permettent à l'équipe projet de relever ce que proposent les participants en termes de programmation, de réduction ou d'augmentation des voies extérieures, des terre-pleins centraux, etc. Cette même équipe anime aux côtés de l'APUR les séminaires « Réinventons nos places », des tables-rondes et rédige les comptes-rendus du premier séminaire. Traitclair et AME ont rencontré tant les acteurs associatifs que les habitants ou les services techniques avec qui ils ont régulièrement échangé en réunions. Leur présence très importante dans les premiers temps de ce projet fait qu'ils seront régulièrement cités dans ce travail de thèse. Ils ont ainsi rencontré les commerçants et forains, les partenaires de la Ville dans le cadre de comités techniques, la DDEEES et bien sûr la DVD. Les comités techniques étaient le lieu privilégié de rencontres et de débats entre l'équipe de concertation et les autres acteurs du projet ou de la Ville de Paris en général. Les professionnels de cette agence ont mentionné leur rencontre avec la Préfecture de Police ou encore le service de nettoyage, qui, par l'intermédiaire de ces réunions, pouvait commenter l'évolution de leur travail et faire des propositions. Une partie de leur intervention s'est donc faite avant le lancement officiel du réaménagement des sept places et ils sont témoins d'une évolution dans les organisations, les volontés d'aménagement et les schémas d'acteurs. Un dernier point intéressant pour les présenter est le rôle complémentaire que les deux principaux représentants de l'agence (jusqu'à la mi-2017 – ils quittent alors l'agence). Le représentant de la partie AME se présente comme l'expert en urbanisme, en charge de la présentation des différents éléments techniques (accompagnés de cartes les figurant). Le professionnel côté Traitclair s'occupe du volet concertation et tisse des liens avec les participants. La première charte graphique dédiée au réaménagement de la Place des Fêtes (avant son rattachement aux autres places) a par ailleurs été réalisée par un graphiste de cette agence. Ils réalisent alors pour la Place des Fêtes les présentations Power Point, les compte-rendus, les supports de travail pour les habitants, les panneaux de présentations et organisent les ateliers et séminaires.

d. Deux bailleurs sociaux, un bureau d'étude commercialité et un ingénieur acousticien

D'autres professionnels sont présents dans le cadre de ce projet. Ils sont intervenus plus ponctuellement. Pour le réaménagement de la Place des Fêtes, les bailleurs sociaux et le bureau d'études Intencité ont été sollicités. La Place des Fêtes est entourée d'immeubles de logements à caractère social. Les deux tiers des locaux commerciaux sont également propriétés des bailleurs. Paris Habitat et ICF la Sablière sont les deux bailleurs concernés. Ils ont également été présents pour la casquette (toit) couvrant le passage Compans : le projet prévoit de la retirer alors qu'elle est propriété des bailleurs. Le bureau d'étude Intencité a réalisé une étude de commercialité sur la Place des Fêtes pour le SAGP. Une première réunion de restitution de leur diagnostic a eu lieu en février 2015 en présence de l'équipe du SAGP en charge de la Place des Fêtes et d'une professionnelle de la DDEEES. Le rattachement du projet de la Place des Fêtes aux six autres est alors récent. Entre les commerces du marché et les commerces fixes, l'offre commerciale peut être valorisée, en proposant une plus grande diversité de commerces par exemple. Des locaux se vident par ailleurs (à l'image d'un ancien commerce Speedy) laissant alors des espaces vacants pour implanter des commerces. Ce bureau d'étude intervient au début du projet et fournit un diagnostic quant à l'offre commerciale sur la Place.

Une autre expertise spécifique a été fournie par Frédéric Fradet, ingénieur acoustique et concepteur sonore, alors chez Thinkphonic. Son travail publiquement très discret est en réalité très important et a concerné la Place de la Bastille et la Place de la Nation. La partie visible du travail rendu est la présentation d'une vidéo sur Bastille, une autre sur Nation, toutes deux présentées lors de réunions publiques de concertation⁹⁰. Au cours d'un colloque à Lyon sur l'environnement sonore, il rencontre un professionnel de la mission bruit de la Ville de Paris. Après plusieurs échanges, il lui est proposé de réaliser un travail pour la Place de la Bastille. La Ville ne souhaitait pas uniquement une étude acoustique mais aussi un travail qui « aide à la conception ». Son équipe et lui ont été un mois sur le terrain puis ils ont réalisé un film avec un preneur de son. Le film restitue la perception que l'équipe a eu de l'espace vécu couplé avec des extraits de paroles d'usagers. Après la réalisation du travail sur la Place de la Bastille, ThinkPhonic a été rappelé pour travailler sur la Place de la Nation avec davantage de moyens. L'étude a réuni un travail sur le sonore mais aussi sur les usages de façon plus globale. Le travail le plus visible se traduit donc dans ces vidéos. Il comprend plusieurs volets. Thinkphonic a été conseiller sur des points précis pour le SAGP, sur les répercussions possibles de la suppression des buttes de terre Place de la Nation par exemple. Le diagnostic sonore est bien entendu le plus important travail. Les vidéos en elles-mêmes au-delà du diagnostic qu'elles résument, livrent la voix d'usagers et ont été une illustration du travail fourni lors de leur diffusion en réunions publiques. A cette occasion, la salle prenait conscience de la multitude de voix complémentaires, parfois contradictoires, sur un même espace. Les équipes de la Ville ont pu s'appuyer sur ces images pour illustrer une partie du diagnostic de ces deux places et montrer la diversité des prises de parole pour ces aménagements.

L'intervention de Frédéric Fradet, bien que peu médiatisée, témoigne de la volonté de la municipalité de travailler sur le bruit (Bruitparif travaille par ailleurs avec ThinkPhonic puis Cisco). Le professionnel explique ainsi avoir allié des approches techniques, quantitatives à une approche qualitative et sensible pour toucher la municipalité, les services et les usagers. Cette approche est une expérimentation, un

⁹⁰ Ces deux vidéos sont à présent disponibles en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=BKyLoWVt_FM (« Les visages de la Nation »), <https://www.youtube.com/watch?v=gb6Y3c3VxDc> (« Elle est où la Bastille ? »).

essai de plus que fait la Ville de Paris dans le cadre de ce projet. Notre travail de thèse l'aborde moins que les aspects liés au numérique ou au genre parce que ce travail a été livré beaucoup plus tôt, de façon plus discrète et nous n'avons pas eu la chance d'observer de l'intérieur les échanges entre ce bureau et la Ville de Paris. Pour autant, nous ferons autant que possible référence à ce travail commun entre le SAGP et ThinkPhonic car il témoigne d'un échange différent, d'une attente supplémentaire de la municipalité, d'une activité supplémentaire à laquelle doivent s'adapter les services.

Quant aux relations entretenues dans le cadre de ce diagnostic sonore, le schéma d'acteurs s'élargit encore davantage. L'équipe de Frédéric Fradet comprend un photographe, un réalisateur ou encore un ingénieur paysagiste. Elle dialogue principalement avec le SAGP (les équipes projets de la Place de la Bastille et de la Place de la Nation et un autre professionnel du SAGP les ayant renseigné sur les pavages – ses effets sur les sons - Place de la Bastille) mais aussi avec la Mairie de Paris (le Pôle Bruit de la Mairie de Paris, par le Pilote du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris, commanditaire de l'étude avec le SAGP). Elle est également en relation avec Bruitparif ou Natureparif.

e. De nouveaux acteurs pour les services : des acteurs du numérique, des spécialistes du genre, des experts

Les acteurs du numérique dans ce projet sont le groupe Cisco, les start-up Timescope, Qucit et d'autres plus discrètes comme Breezometer, et d'autres qui travaillent avec Cisco. Tous ces acteurs à l'exception de Timescope interviennent sur la Place de la Nation. Elles proposent l'installation de capteurs de données et de bancs végétalisés sur la Place mais aussi de construire un dialogue avec les services de la Ville afin de répondre à leurs besoins. Cette expérimentation qui se déroule en partenariat avec les services de la Ville est restituée dans le détail par la suite. Timescope est une start-up qui installe, le temps d'une expérimentation, des lunettes de réalité virtuelle sur la Place de la Bastille : elles permettent de voir la Bastille au XVI^e siècle et en 1789.

Le terme de « spécialistes » du genre désigne des associations ou groupes, souvent de femmes, qui travaillent à la prise en compte des dimensions de genre, y compris dans l'aménagement des espaces publics. Elles sont professionnelles – sociologues, urbanistes – et/ou intégrées dans une structure associative. Le terme de « spécialiste » permet de les identifier en raison de l'expertise qu'elles possèdent. Elles interviennent à plusieurs reprises, dans un premier temps dans le cadre de marches exploratoires et/ou de sensibilisation sur la Place de la Bastille. L'Hôtel de Ville engage les services à y participer. Dans un second temps, elles mènent avec l'équipe projet concerné un important travail de participation et de restitution des données sur la Place des Fêtes. Ce sont ici deux associations qui sont présentes. Ces spécialistes sont également aux côtés de Christine Guillemaut, au Secrétariat Général de la Ville de Paris. Celle-ci organise plusieurs séminaires « Genre & espace public » (notamment le 10 octobre 2016) puis intègre la préoccupation de l'espace public en lançant la campagne contre le harcèlement de rue. Une de ces spécialistes, Chris Blache de Genre et Ville est nommée expert pour ce projet.

Les experts, décrits longuement en deuxième partie, sont des professionnels exerçant en libéral, nommés experts par la Ville de Paris et l'APUR. Ils sont présents à deux reprises au cours du projet. Leur première participation a lieu lors du 1^{er} séminaire le 29 mai 2015. Ils ont le choix de leur présentation sur le modèle des colloques scientifiques, retraçant un projet ou leur expérience professionnelle. Ils participent ensuite à des table-ronde avec les services afin de donner leur avis sur de nouvelles façons

de concevoir les espaces publics. Nous avons pu participer à ce séminaire. A notre table-ronde se trouvait Cédric Bouteiller du Collectif ETC. Les experts (certains ne seront pas présents au deuxième séminaire comme le designer Matali Crasset, à l'inverse de Chris Blache, absente du premier et présente au second) lors du deuxième séminaire en novembre 2015, écoutent les présentations des services sur leur travail. Ils font alors des retours – sans préparation en amont – sur l'avancement de leur travail et font des propositions. Plusieurs membres « experts » se retrouvent par la suite au sein des collectifs de compétences pluridisciplinaires. L'un des experts a expliqué que ces collectifs offrent une possibilité de poursuivre le travail engagé sur ces places, tandis que leur rôle en tant qu'experts était restreint (entretien E. Blanc, 11 mai 2016).

f. Les collectifs de compétences pluridisciplinaires, une maîtrise d'oeuvre 2

Les collectifs sont intervenus en deux temps. Courant 2016, décision est prise de lancer un appel d'offres pour des « collectifs de compétences pluridisciplinaires ». La Place des Fêtes et la Place du Panthéon accueillent deux premiers collectifs durant l'été 2016 avant que les sept places n'accueillent chacune un collectif. Ces collectifs doivent être composés de plusieurs professionnels ayant diverses compétences telles que la valorisation du patrimoine par le numérique, le genre et la construction d'équipements. Ils sont invités à s'installer dans des conteneurs appartenant à la Ville et du matériel leur est mis à disposition s'ils le souhaitent. Les services de la Ville avaient pour mission les phases de diagnostics, de scénarios et de programmation avec une réflexion à mener de façon globale sur l'espace public. Lors de la première expérience menée avec les collectifs, les services y étaient intimement liés, ce qui est moins le cas avec la seconde phase de maîtrise d'oeuvre 2. Les services dans cette dernière étape apportent leur assistance aux collectifs, discutent avec eux. La dernière publication de l'APUR en juillet 2017 présente le rôle attribué à ces collectifs :

« Les collectifs proposent régulièrement des actions à la ville (Pavex et DVD) qui les analyse et identifie les mesures nécessaires à prendre. Si l'action relève de l'événementiel les collectifs sont mis en lien avec la Préfecture de Police, si l'action implique une occupation qui dépasse les 3 mois, la procédure passe par une déclaration de permis d'aménager traitée par les ABF. Pour ce qui est de l'installation pour deux ans, sur l'espace public, des « bases de préfig' », elles sont assimilées à des bases de chantier. Enfin, les collectifs contractent une assurance pour l'organisation d'ateliers participatifs et un bureau de contrôle peut être sollicité au cas par cas pour certifier les réalisations des ateliers (mobiliers, etc.). (...) » (APUR, 2017). Leur travail s'intègre à la démarche du Secrétariat Général de la Ville de Paris qui veut construire une « méthode basée sur une approche collective pluridisciplinaire associant les habitants » (CTP du marché de MOE pour les collectifs, Place de la Bastille, p.3).

Leur travail à l'été 2016 est identifié par la Ville de Paris de façon globale et un peu floue comme une activité de réponses aux demandes des usagers par la construction d'équipements peu chers et légers. Ces collectifs sont une réponse à tout. Ils sont peu payés et occupent les places plusieurs années (2017-2019) pour répondre aux attentes des usagers et préfigurer des usages avec peu de moyens, installés dans une « base préfig' » (terme de la Ville pour désigner le conteneur). Plusieurs et diverses compétences sont requises dans ces collectifs, des compétences très variées : architecture, paysage, genre, numérique et patrimoine, insertion sociale, etc. Progressivement, selon les équipes désignées, les activités des collectifs diffèrent. Leur action consiste, quoi qu'il en soit, à connaître l'histoire du projet, à animer

l'espace public, à mener des temps de participation et à aménager ou à occuper ces espaces publics le temps de la mission. Le CCTP pour leur mission Place de la Bastille mentionne leurs tâches et les divise en cinq mouvements :

- « 1. Appropriation de l'ensemble du diagnostic et résultats de la concertation déjà réalisés, à compléter par observation, analyse des usages et cartographie (carte sensible et genrée), actions rapides de sensibilisation sur site.
2. Co-conception avec les habitants, notamment pour les actions de préfigurations,
3. Participation aux ateliers de conception avec les collectifs des autres places (en notes de bas de page : Notamment pour ce qui concerne le fil d'Ariane, les séparateurs, les mobiliers mobiles, la végétalisation, la signalétique, etc.) et la MOE1,
4. Co-construction et/ou maîtrise d'oeuvre, suivie de travaux des éléments définis dans le présent marché à l'article 2.1.3,
5. Prévision et préparation de la vie ultérieure et pérenne de la place qui n'est pas concernée par la présente mission. »

Au-delà des compétences et des attributions qui leur sont conférées, c'est la publicité et la valorisation par le politique du projet qui ont évolué. Le schéma d'acteurs présenté plus tard se centre autour de ce nouvel acteur qui se veut à la fois « nouveau » dans le jeu d'acteurs et traditionnel à la fois. Il est « nouveau » dans les missions qui lui sont accordées, la modalité du marché et les relations de travail entretenues avec les services. Au sein de ce groupement, des sociologues travaillant sur le genre sont de nouvelles figures de l'aménagement d'espaces publics. Pour autant, la figure de l'architecte de collectifs est moins exceptionnelle, de même que la construction d'équipements légers en sous-traitant à des ensembles d'architectes constructeurs (Coloco par exemple).

Cet acteur a permis au Secrétariat Général d'y concentrer beaucoup d'attentes (concertation, intégration de récentes préoccupations comme le genre ou le numérique, constructions réversibles et peu chers, innovation du projet sept places avec une « base préfig' » ou des événements incluant les usagers aux projets - « la démolition party » de la Place de la Nation). Cet acteur est particulièrement visible sur les places avec les conteneurs appelés « base de préfig' » par la Ville de Paris. Comme le dit l'APUR lui-même, à travers l'expérimentation et ce travail pas à pas, les travaux ne se limitent plus à des « rendus » ; les initiatives ponctuelles et la programmation des équipements sont davantage prises en compte.

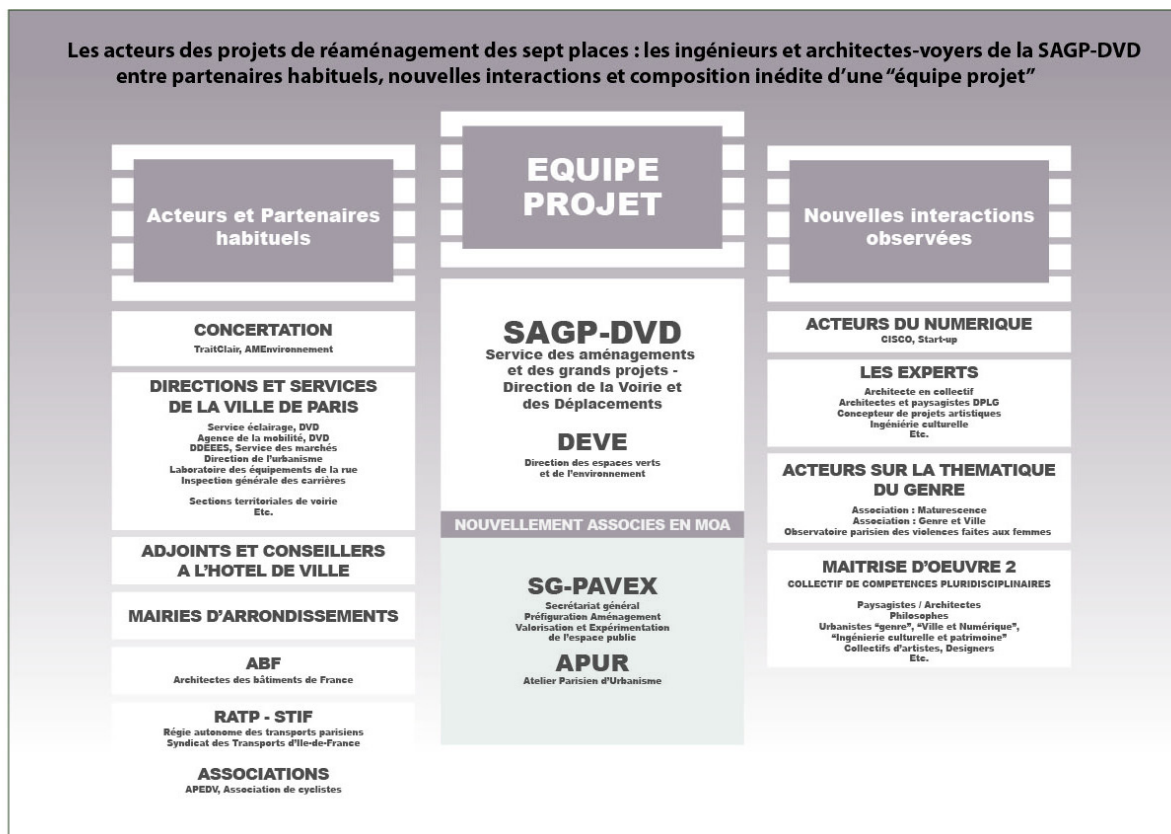


Illustration 37 — Schéma des acteurs du projet.

B. LA SUCCESSION DES SCHÉMAS D'ACTEURS ET LEUR MALLÉABILITÉ SELON LA POSITION DE L'OBSERVATEUR

Le nombre de professionnels est important. Leur rôle pose parfois question. Ils s'interrogent eux-mêmes sur le rôle de leurs collègues dans le projet mais aussi sur les moments auxquels il faut travailler avec eux. Un extrait de mail de la DVD relatif à une prise de rendez-vous pour une réunion permet de le voir concrètement. Qui faut-il inviter à ce stade ? (décembre 2015) :

le 8.12.2015 :

14H15: place d'Italie 75013 - CC

15h25: Madeleine 75008 - CC

16h35: Gambetta 75020 - HM

17H35: place des fêtes 75019 - HM

Participation AEAT : architectes

ACO à préciser en réunion suivi places le 3/12 (AH ou NV ?)

DEVE : paysagistes

APUR ?

PAVEX ?

Les cabinets CN, JLM, maire ? sont informés

Illustration 38 — Mail de la DVD, décembre 2015.

Cette incertitude s'explique pour deux raisons. Certaines compétences professionnelles pour les services de la Ville ne sont pas habituelles, les façons de travailler sont à inventer ; notamment la présence de PAVEX dans l'équipe projet. Une autre raison serait que les professionnels présents changent de rôles - certains experts intègrent les collectifs, des professionnels des services partent, un des membres de l'APUR intègre les services, etc. - et que ces rôles sont parfois mal définis : quelle position doit donc tenir les services ? Et quelle est celle de PAVEX ou de l'APUR ?, etc. Les ingénieurs et architectes ont en charge l'intégralité de la réalisation du projet et se chargent donc tant de la programmation des usages que des travaux d'infrastructures. Pourtant, l'arrivée des collectifs modifie en partie ces attributions. Leur travail dépend des relations traditionnelles entretenues avec les autres services, la RATP ou les ABF. Il dépend aussi de la construction de nouvelles relations avec des acteurs du numérique ou des spécialistes du genre, puis avec des experts. Les schémas d'acteurs évoluent dans le temps (présence, mobilité professionnelle, rôles mal définis) et dépendent donc aussi, du point de vue de l'observateur. A titre d'exemple, l'équipe de MOE 2 avec qui nous avons travaillé propose un schéma dans son offre :

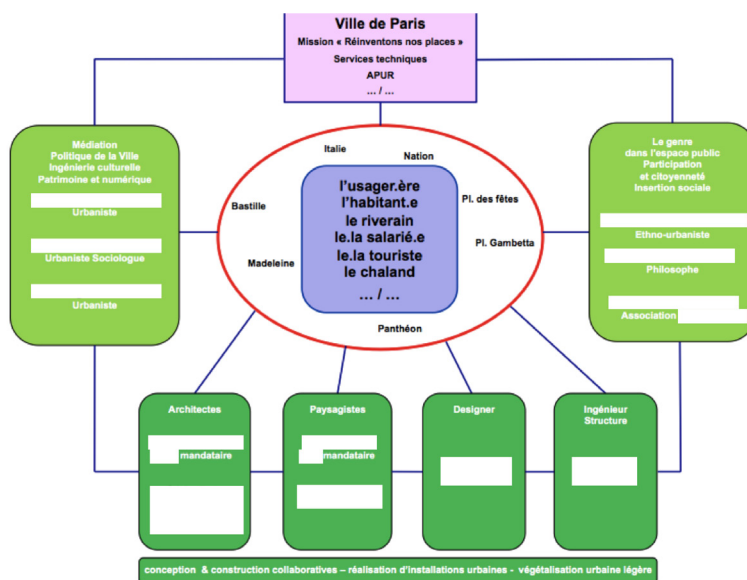


Illustration 39 — Extrait du mémoire valant offre, équipe de MOE 2, Juillet 2016.

L'APUR propose un schéma qui figure plus haut, publié en juillet 2017. Il place les collectifs au centre par le rôle qui leur est donné. Des schémas d'acteurs avec un des chefs de projet de la DVD qui s'interrogeait sur la position de l'APUR et de PAVEX dans ce schéma a pu être réalisé. Un autre schéma a pu être dessiné en collaboration avec une collègue⁹¹ qui travaille sur le genre. Elle observe principalement les acteurs que nous nommons « les spécialistes du genre ». Il est donc évolutif dans le temps et en fonction du point de vue situé.

Notre travail de recherche, pour sa part, étudie ce projet par l'observation des services de la Ville de Paris. Au centre de notre travail et du schéma d'acteurs, les ingénieurs et architectes sont principalement étudiés. Il est nécessaire d'expliquer le fonctionnement de l'administration parisienne et de dessiner les contours de ces groupes professionnels à la fois homogènes par leur histoire, rattachement institutionnel et souvent la formation mais aussi très hétérogènes, par leurs compétences et spécialités, leur parcours professionnel au sein des directions ou avant d'intégrer la Ville. L'objectif de la Ville d'innover,

91 Lucile Biarrotte, doctorante Lab'Urba.

notamment à destination de ses services, est ensuite replacé dans une brève histoire des adaptations successives à la Ville de Paris.

CHAPITRE 2

LA VILLE DE PARIS, SES SERVICES MUNICIPAUX ET SES AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

Ces professionnels, principalement intégrés à la Direction de la voirie et à la Direction des espaces verts, sont à la fois maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et relèvent les différents défis de l'Hôtel de Ville. S'il s'agit pour la Ville de revoir les façons de faire, de faire naître une autre culture de l'espace public, les services sont clairement visés. Ils représentent, en effet, la culture de l'aménagement des espaces publics parisiens, ce, depuis le XIXe siècle. Nous nous attachons à présenter les services concernés par le projet. Il s'agit également de regarder plus en détail ces professionnels à travers leurs compétences, leurs activités de travail et les contours ou les frontières de leur activité (Section 1). Leur pratique est souvent méconnue et identifiée à l'application de la norme. Il est apparu essentiel de revenir sur ces professionnels de la Ville de Paris, ne serait-ce que pour éclairer leur posture, leur façon de travailler qui sont présentées ultérieurement.

L'identité des services et leurs pratiques sont également inscrites dans une histoire politique de l'aménagement des espaces publics, que l'on pourrait grossièrement retracée par la transition progressive entre une politique en faveur de l'automobile à son inverse aujourd'hui (Section 2). Les services, chargés de la voirie, s'inscrivent dans cette histoire. Le projet des sept places s'y inscrit également. La Ville voudrait installer une rupture, tant dans cette histoire que pour les pratiques des services.

SECTION I — PRÉSENTATION ET TENTATIVE DE DÉFINITIONS DES GROUPES (DE) PROFESSIONNELS DES SERVICES DE LA VILLE DE PARIS

Les services de la Ville de Paris sont les professionnels les plus mobilisés dans ce projet de réaménagement de places. Ils sont également ceux qui incarnent les évolutions des façons d'aménager l'espace public parisien, abordées plus tôt. Cette section adopte une approche par métier et par groupe professionnel pour décrire certaines caractéristiques, certaines compétences et les activités de travail des services. Notre travail de thèse ne s'inscrit pas pleinement dans la sociologie des groupes professionnels. Pour autant, cette discipline nous a donné des mots, des façons de décrire et une manière de regarder. Cette section s'attache donc régulièrement à faire référence aux écrits de cette sociologie.

De la nécessité de présenter plus en détails les services de la Ville de Paris

Les services techniques sont donc au centre du projet. Jusqu'à l'intervention des collectifs sur les places, les services prennent seuls en mains ces demandes d'évolutions des savoirs, font seuls face à ces exigences. Mais, il s'agit d'aller au-delà d'une simple présentation linéaire de services (leurs noms et métiers notamment). Cela est apparu nécessaire au fil du travail de terrain.

En effet, nous connaissons peu les professionnels et les différents services qui composent la Ville de Paris et travaillent à l'aménagement de ses espaces publics. Nos premières notes d'observation témoignent de cette méconnaissance. Au-delà de cette première prise de contact, nous avons une approche simpliste de ces professionnels. Ils sont associés de façon générale à un ensemble d'ingénieurs, qui après avoir été formés à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris et passés le concours de la Ville, reproduisent des gestes hérités de leurs prédécesseurs. Ce portrait très général qui nous a naturellement conduit à parler d'un groupe professionnel uniforme et unifié n'est que très partiel. En cela, c'est en soi un résultat de notre travail de recherche. Il n'y a pas que des ingénieurs à la Ville de Paris. Nous avons également rencontré des architectes voyers dont la plupart ont exercé en bureau d'étude avant d'intégrer la municipalité. La profession d'ingénieur désigne en réalité plusieurs grades, plusieurs spécialisations et une grande diversité de parcours professionnels. Il est rapidement apparu nécessaire de comprendre ce que sont ces services, ce que désigne ce terme de services ou savoir qui sont ces professionnels, décrire ce qu'il font au quotidien. L'organisation des services de la Ville et les compétences et activités de travail au quotidien de ces professionnels sont relativement peu connus. Comme l'écrivent Georges Benguigui et Dominique Monjardet (1984, p.103) : « La connotation technique du mot ingénieur est si importante que la réponse à la question « que font les ingénieurs ? » paraît évidente : ils s'occupent de la technique ». Or, c'est effectivement restrictif.

Plusieurs travaux universitaires récents traitent des services, de la direction de la voirie ou d'une autre direction. Les travaux d'Antoine Fleury (2008, 2009), de Camille Gardesse (2011), de Joël Idt (2009) ou de Julie Roussel (2016) peuvent être cités par exemple. Ces auteurs ont mené des recherches sur la Ville de Paris et ont présenté les services techniques. Leur travail très riche permet de brosser le portrait de ces services à travers une politique publique donnée ou à travers les liens entre le politique et le technique par exemple. Mais il y a moins d'informations sur les services de la voirie et plus encore sur

les professionnels en charge de l'aménagement des grands projets. Ce qui nous a manqué également est un travail ayant spécifiquement trait aux titres professionnels. Les acteurs des services de la Ville sont souvent nommés à travers leur position dans un service : ils sont chefs de projet dans tel ou tel service ou telle direction. Mais qu'en est-il de leur métier et de ses spécificités ?

Cette section vise également à trouver le meilleur moyen de les nommer car les textes scientifiques parlent tantôt d'agents, tantôt de services, de techniciens, d'ingénieurs, de directions. De qui parle-t-on dans ce travail de thèse ? D'agents de la Ville ? Ils sont très nombreux et s'occupent de thématiques aussi diverses que le sport, la petite enfance ou les espaces verts. Des services ? Oui, pour partie. Mais de quel service ? D'ingénieurs et d'architectes ? Oui, mais dans quel service et quelles sont leurs expériences et leurs parcours ? Ces différentes strates correspondent aussi à notre travail de terrain : nous avons commencé notre travail en parlant des services de façon générale puis des strates, des niveaux de détails (quel service, quels métiers, quelles spécificités?) ont peu à peu été ajoutés. Cette section propose ainsi de démêler les différents enchevêtrements de professionnels et d'échelons à la Ville de Paris, principalement les services traitant de la voirie. Au premier plan, l'Hôtel de Ville notamment le Secrétariat Général, les mairies d'arrondissements et les différentes directions. Au sein de chaque direction, plusieurs services ou agences se recoupent elles-mêmes en divisions et agences d'études ou missions. Chaque service est composé d'ingénieur (ingénieurs Travaux Publics notamment), de techniciens et d'architectes-voyers entre autres. Les ingénieurs et les architectes voyers travaillent ensemble et forment l'un et l'autre un groupe professionnel unique, attachés à Paris, à son histoire. L'entité « service » les regrouperait et formerait en soi un groupe de professionnels. Ces différentes strates sont importantes à distinguer et permettent de rendre compte de l'ensemble que forment les services de la Ville tout en faisant ressortir ses nombreuses spécificités, l'hétérogénéité des groupes (de) professionnels pour reprendre des termes propres à la sociologie des groupes professionnels.

Le terme de « service technique » est par ailleurs communément utilisé pour désigner l'ensemble des fonctionnaires ayant été reçus au concours de la Ville de Paris, et composant les différents « services » ou « bureaux ». Le terme de « technicien » également est utilisé pour désigner à la fois les ingénieurs et architectes chefs de projets et d'équipes et les sections territoriales de voirie. Ces termes, employés largement, peuvent prêter à confusion et effacer les spécificités de chaque professionnel. En réalité, ce terme que nous empruntons également ne retranscrit que peu la diversité de ces services et leurs spécificités. Le terme de « technicien » est par ailleurs souvent dévalorisé (le technique face à des fonctions plus « nobles » ?).

Il s'agit d'observer les réalités du travail (Bouffartigue, Bouteiller, 2004). Pour cela, il est nécessaire d'énumérer, de mentionner quelques-unes des compétences d'une part, et activités de travail, d'autre part, des ingénieurs et architectes voyers. « Réinventons nos places » est le temps privilégié de la Ville de Paris pour réfléchir aux façons de faire et place certains de ses services en situation d'apprentissage ou d'adaptation à des situations inédites. Il est alors intéressant et nécessaire de regarder quelles sont les compétences et le travail quotidien mené par ces professionnels. Le choix d'aborder les services et ses professionnels en partie à travers les compétences et le travail quotidien vient également du fait que

– outre la méconnaissance relative de leurs activités – les ingénieurs et architectes voyers eux-mêmes savent leurs pratiques méconnues d’une part, et souhaitent eux-mêmes travailler à la mise en visibilité de leur profession. En effet, un des architectes voyers explique que « *personne ne décrit ce qu’on fait !* » (entretien SAGP, 2017). Sans conduire une recherche approfondie en archives⁹², les écrits sur les architectes voyers manquent notamment. Le seul ouvrage régulièrement cité est celui de l’association amicale et professionnelle des architectes-voyers de la Ville de Paris paru en 1998. Les architectes voyers rencontrés le possédaient tous et le considèrent comme une des rares publications présentant leur statut et leur métier⁹³. Par ailleurs, l’un des architectes-voyers rencontrés a récemment procédé – courant 2017 – à la rédaction d’une fiche de poste résumant les fonctions de l’architecte-voyer au SAGP. Quant aux ingénieurs, ceux de la Ville de Paris ont pour spécificité d’être majoritairement diplômés de l’Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris et d’avoir passé le concours de la Ville. Les nombreux travaux sur la profession d’ingénieur ne permettent pas toujours de comprendre les spécificités des ingénieurs de la Ville. Par ailleurs, les titres d’ingénieur et d’architecte voyer correspondent bien à la définition de la profession et du groupe professionnel donnée par la sociologie des groupes professionnels. Pourtant, les observations menées montrent aussi une méconnaissance de ces professions. L’Hôtel de Ville restreint lui même ses services à l’application de normes, annonce des coupes budgétaires. Ils sont souvent ramenés à un statut de fonctionnaire et certains professionnels des services rappellent les mots de la Maire de Paris au 1er séminaire « Réinventons nos places » : « *il ne faut plus penser petit fonctionnaire* ». Leurs professions sont prestigieuses mais leur position dans une administration et le manque relatif de visibilité de leur travail tend à en donner une image fragilisée et restreinte de leur métier. Une première esquisse des contours de ces groupes professionnels paraît donc riche. Nous aimerions ainsi, pour faire ressortir des spécificités, des compétences propres, parler des ingénieurs et des architectes-voyers majoritairement au sein de la Direction de la voirie et des déplacements.

Quelques références sur les professions d’architectes et d’ingénieurs

Il existe des ressources importantes quant aux professions d’ingénieurs et d’architectes dans le privé. Suite à une revue de littérature ayant trait aux ingénieurs et architectes, il est apparu que ces travaux concernent une grande diversité de profils. Il existe une multitude de positions et de rattachements professionnels. L’architecte peut être libéral ou fonctionnaire d’un service public, l’ingénieur peut être ingénieur des Ponts, ingénieur des travaux publics. Les formations et les parcours de professionnalisation sont tout aussi différents. Ces ouvrages riches ont nourri notre travail ; nous en tirons parti de façon succincte et ciblée.

Les travaux sur les architectes traitent plusieurs aspects de la profession. L’architecte peut être étudié à travers ses activités et son identité professionnelle, notamment à travers des monographies et/ou la sociologie des groupes professionnels (les publications de Florent Champy notamment). Véronique Biau publie plusieurs articles sur les architectes. Elle traite de la position des architectes et de leurs stratégies de changement de position (Biau, 1998) et reprend cette approche avec les « architectes de l’habitat participatif » (Biau, 2012), architectes militants. Cristina Conrad et Serge Renaudie ont également

⁹² Nous avons pu consulter plusieurs ouvrages à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris mais un travail d’archives aurait été trop important dans le temps alloué. Nous espérons pour autant pouvoir y travailler un jour. Plusieurs références permettent de prendre connaissance de missions propres aux services de la Ville. Mais dans le temps, les noms de services changent et l’« approche métier » est absente de ces archives.

⁹³ Viviane Claude mène également un travail historique sur les architectes voyers. Il n’a pas encore été publié à notre connaissance.

réfléchi à la position de l'architecte, qui se réinvente comme médiateur entre la maîtrise d'ouvrage et les habitants (Conrad, Renaudie, In : PUCA, 2001). L'architecte peut être étudié dans ses relations dans la maîtrise d'oeuvre, avec la maîtrise d'ouvrage, dans la commande (par exemple, Evette, In : PUCA, 2001). D'autres travaux enfin étudient la dimension symbolique de son oeuvre ou la charge symbolique de son titre. Olivier Chadoin croise notamment sociologie des professions et du travail pour étudier le capital symbolique des architectes et la façon dont ils s'en servent pour faire reconnaître leur place (Chadoin, 2010). Il a également publié avec Thérèse Evette des statistiques (étude commandée par le Ministère de la Culture au début des années 2000) sur les architectes. Ce dernier dossier est une autre ressource, mais qui, là encore, est à distance de notre intérêt pour les ingénieurs et architectes de la Ville de Paris. Ces textes sont néanmoins des ressources du point de vue théorique.

La plupart des travaux recueillis s'attachent à retracer l'histoire de la profession d'ingénieur (Saunier, 1995 – l'histoire des techniciens municipaux notamment à Lyon au XIXe siècle ; Vacant, 2001). Un article d'André Thépot (1984) sur les ingénieurs du Corps des mines revient sur la création de ce corps et leurs fonctions au XIXe siècle, et emprunte donc cette perspective historique. Une grande partie des travaux qui ont été fait sur les ingénieurs sont monographiques et s'intéressent à la constitution d'un groupe professionnel à travers la création d'un diplôme, l'organisation de la profession autour de codes, d'un syndicat ou d'une juridiction⁹⁴ (Abbott, 1988). Charles Gadéa a beaucoup travaillé sur les cadres et les ingénieurs (Gadéa, Loubet, Roquet, 1996, Bouffartigue, Gadéa, 1997). L'une des entrées privilégiées reste la formation et les diplômes des ingénieurs. Un article avec François Pottier et Odile Wolbert traite des ingénieurs du CNAM, dont la formation continue les distingue des autres parcours d'ingénieurs (Gadéa, Loubet, Roquet, 1996 ; Gadéa, Pottier, Wolber, 2003). Il a également travaillé sur l'identité des groupes professionnels et signe l'introduction à un dossier « Enjeux environnementaux et dynamiques des groupes professionnels » et interroge les effets de ces questions environnementales sur le « noyau » de l'identité professionnelle, dans un réseau d'interdépendance (Gadéa, 2015).

Si ces quelques références ne retracent pas l'ensemble des lectures faites ni l'ensemble des études menées, elles montrent cependant que les écrits sur ces professionnels au sein de la DVD sont assez peu nombreux. En cela, les thèses citées plus haut ont été très riches pour nous orienter et nous aider à comprendre le fonctionnement de l'administration de la Ville de Paris.

Il existe, en effet, peu de ressources disponibles concernant précisément les ingénieurs et architectes voyers de la Ville de Paris. Les architectes voyers et ingénieurs de la Ville de Paris sont l'objet de travaux historiques et monographiques. Les études les plus riches sont historiques. Elles retracent l'histoire de la constitution de ces deux groupes professionnels à Paris à travers les réorganisations de l'administration par le préfet Haussmann, la création d'un concours puis l'affirmation d'une identité qui leur est propre (compétences, organisation). Les travaux de Bernard Landau (Landau, 1998, 1992) s'attachent à retracer l'histoire des services municipaux parisiens à travers les aménagements et les évolutions de l'organisation des services et métiers, notamment au XIXe siècle. Toujours dans une perspective historique, il existe des monographies de professionnels (Geneviève Boisard sur Léon Salleron, architecte voyer de la Ville de Paris au XIXe siècle, 2013). Les travaux de Mathieu Flonneau abordent principalement la Direction de la voirie et des déplacements et livre l'histoire des politiques de circulation à Paris, des mobiliers implantés et des décisions prises par la direction. Ils sont d'une grande richesse notamment au sujet

94 Abbott ne parle de juridiction que pour les professions intellectuelles qui détiennent des savoirs abstraits.

de la DVD⁹⁵. Les travaux universitaires sont une autre ressource majeure. Les thèses d'Antoine Fleury, de Camille Gardesse, de Julie Roussel et de Joël Idt ont déjà été citées. Les mémoires de Master de Sabrina Monny ou Célie Pillard peuvent également être cités. A travers l'étude comparative de politiques publiques, l'intérêt croissant pour la concertation dans les projets à Paris, les relations entre le technique et le politique à Paris : les services sont décrits. La Ville est présentée à travers ses différents services. La lecture de ces travaux de recherche permettent de s'imprégner d'un terrain qui leur a été propres, d'entrer dans une des spécificités de la Ville de Paris, de se familiariser. Pour autant, ces différents travaux n'abordent pas les services par une approche métier ; des ressources quant aux architectes et ingénieurs de la Ville de Paris en sont absentes. La thèse d'Antoine Fleury est très riche quant à la Direction de la voirie et des déplacements ; elle présente un schéma avec les principaux services et ses ramifications avec les STV. Elle présente également les autres directions avec un organigramme. L'auteur décrit alors les principales missions de la DVD mais aussi son rôle dans différents projets d'espace public. Ce travail de recherche a permis d'obtenir des données sur la DVD dans son ensemble. Le travail de thèse de Joël Idt, soutenu en 2009, présente le champ d'expertises, pour reprendre les termes de l'auteur, reconnues aux techniciens par le politique ou non. Dans un projet au cours duquel le politique est moins présent, le choix du type de mobilier relève de la compétence de l'architecte (Idt, 2009, exemple p.156). Quelques compétences sont données lorsqu'elles dépendent de la relation et/ou de la présence du politique. Une approche qui est d'autant plus riche que les services travaillent dans le temps d'une mandature de l'élu, avec des budgets donnés et un programme politique.

Une autre ressource principale quant aux professions de la Ville de Paris est la production de la Ville de Paris et de ses services eux-mêmes. *Des architectes au service de la Ville* est un ouvrage publié en 1998 par l'association amicale et professionnelle des architectes voyers de la Ville de Paris. L'ouvrage a maintenant une vingtaine d'années. Les services de la Ville souhaitent valoriser leurs corps de métier et la Direction du Patrimoine et de l'Architecture a publié plusieurs *chroniques*⁹⁶ à ces fins. Ces chroniques ont été publiées pour rendre compte de certaines activités des architectes voyers et constituer un ensemble d'expériences conduites (ici par les architectes de cette direction). Une fiche de poste récemment rédigée par un architecte-voyer de la Direction de la voirie a pu être consultée, d'une part ; celle-ci répond à une volonté des architectes du service des aménagements de la Direction de la voirie de parvenir à cerner leur métier, à décrire leur rôle et leurs tâches dans ce service spécifique. D'autre part, nous avons eu connaissance de fiches ayant elles aussi pour objet de définir les tâches des architectes voyers, rédigées par le syndicat des cadres techniques, auquel sont inscrits une grande partie des architectes voyers de la Ville de Paris. Le travail de la DPA⁹⁷ fournit enfin des monographies à l'image de la publication sur Jules Antoine, architecte voyer de la Ville de Paris de 1890 à 1923, dirigée par Pascal Martin.

Des informations complétées par une nouvelle phase d'entretiens : faire l'esquisse du travail quotidien d'un ingénieur et d'un architecte-voyer du Service des Aménagements et des Grands Projets

Les différentes informations recueillies ne livraient pas de ressources complètes sur les professionnels que nous avons pu observer au quotidien. Quelques recherches dans les archives de la Bibliothèque

95 Voir notamment Mathieu Flonneau, *L'automobile à la conquête de Paris : chroniques illustrées*, 2003.

96 L'une des architectes de la DPA (anciennement à la DVD) nous a prêté une partie de ces chroniques (nous la remercions par ailleurs à nouveau).

97 La DPA a notamment pour charge d'optimiser la gestion patrimoniale, de promouvoir le bâtiment durable, de le rénover, de rechercher des process innovants.

Historique de la Ville de Paris (BHVP) ont pu être faites⁹⁸. Il était question de rechercher des noms, des réorganisations de services, des compétences et/ou titres attachés à tel ou tel professionnel. Plusieurs fiches techniques liées à des aménagements ont été consultées (Voies piétonnes, Paris, Direction de la Voirie, 1983 – BHVP), notamment, sur les aménagements piétons qui renseignent sur les coûts de construction, les matériaux choisis et le rôle tenu par certains services ou directions (à l'image d'une « cellule du Mobilier Urbain »). Pour autant, il n'y a aucune référence aux métiers qui composent ces services. Une autre ressource, dont nous tirons des enseignements à plusieurs reprises, contient une lettre de Bernard Landau, datant de 1994 (Loridan, 1994, BHVP). Celle-ci fait état de l'évolution de la « *culture technique contemporaine* » des « *nouveaux corps de techniciens municipaux* ». Sans aborder les métiers de la Ville de Paris, cette lettre témoigne d'un lien tout particulier entre les services municipaux et l'histoire de l'aménagement des espaces publics parisiens. Quelques autres ressources détaillent la composition de certains services. Un ouvrage de 1957 permet de voir avec une grande précision la composition du service de la voie publique et de l'éclairage ou du service du nettoyage et des transports automobiles de la Ville de Paris. Il y est fait mention d'un « ingénieur en chef » par sous-division (l'un attaché au nettoyage, l'autre aux transports et un dernier à la voie publique et à l'éclairage). Ces quelques recherches ont offert des données notamment liées aux productions faites par les services (diagnostics et fiches techniques). Elles épaississent aussi le mystère et les intrications des rouages administratifs de la Ville de Paris.

Afin de dépeindre la réalité du travail observé et de restituer une partie du travail des ingénieurs et architectes voyers rencontrés, le parti a été pris de mener d'autres entretiens, d'étoffer notre démarche méthodologique. Une deuxième phase d'entretiens a donc été menée. Certains ont été réalisés avec des professionnels déjà rencontrés dans le cadre de nos cas d'études, d'autres ont été réalisés avec des ingénieurs et architectes engagés sur d'autres aménagements de places (Place d'Italie par exemple, rencontrés en réunions et pas dans le cadre d'un entretien) ou dans d'autres directions de la Ville (certains chefs de projet ont changé de service en cours de projet). Un schéma (dans le volume séparé) permet de situer ces différents entretiens, nommés « entretiens-métiers » afin de les distinguer des questions propres au projet des sept places.

Notre travail ne s'est donc pas attaché à conduire un état des lieux de la littérature exhaustif sur les professions d'ingénieurs et d'architectes de façon générale. Il s'agit d'être en mesure de fournir un portrait d'une partie des ingénieurs et des architectes voyers de la Ville de Paris. Ce portrait n'est qu'une infime partie de la réalité mais elle a pour objet d'ouvrir l'intérêt sur le travail quotidien de ces professionnels et de retranscrire une partie du travail de terrain mené sur ces trois années.

Pour ce faire, une grande partie des ressources provient des entretiens menés. Ces entretiens ont permis de recueillir des données sur la formation, les parcours et les pratiques de ces professionnels. Les observations faites en réunion dans le cadre du projet étudié ont également été une ressource privilégiée pour définir des activités et compétences détenues par les professionnels observés. Les réunions suivies permettent de voir *in situ* quel rôle tient un professionnel aux côtés d'un autre. Des cas particuliers permettent d'observer un professionnel, ingénieur ou architecte voyer, évoluer et discuter dans/avec une situation pour reprendre l'expression de Schön. Au-delà de cette volonté de définir un portrait de ces deux groupes professionnels aujourd'hui dans les services étudiés, ces entretiens visent aussi à

98 Les quelques références citées sont détaillées en bibliographie.

livrer des parcours professionnels, non pas des récits de vie mais des récits professionnels – parcours, expériences passées, extrait d'un vécu professionnel au quotidien.



Cette section est un essai de définition de ces groupes professionnels à travers certaines compétences qui leur sont attribuées ou telles que perçues et certaines activités ou certains parcours professionnels. Nous avons souhaité mobiliser plusieurs sources pour peindre une partie de la réalité du travail des services de la Ville tout en adoptant une approche par métier qui ajoute une certaine complexité aux strates administratives. Pour autant, cet extrait n'est qu'une poussière face à la diversité des situations et au nombre de services et de directions à la Ville. Cet extrait vise donc *in fine* à illustrer et à accompagner un travail de thèse qui s'est intéressé à la Direction de la Voirie et des Déplacements et plus spécifiquement au Service des Aménagements et des Grands Projets.

Cette première section du chapitre 2 a plusieurs objectifs :

- Elle vise à présenter les professionnels au centre du projet, des professionnels rencontrés le temps de ce travail de thèse, dont les activités sont méconnues, en allant au-delà des *a priori* sur leur profession et en restituant, autant que possible, la diversité de leurs profils.
- Elle souhaite montrer que si notre travail de thèse parle d'« ingénieurs », d'« architectes voyers » ou de « services de la Ville de Paris », elle touche en réalité une partie de ces professionnels. Elle a pour objet de cerner l'identité et les contours de ces groupes professionnels à travers leurs formations, les savoirs et les connaissances qui leur sont reconnus.
- Il s'agit ainsi de montrer la diversité de leurs activités professionnelles, ce qui permet aussi de montrer que leur activité n'est pas restreinte à l'application des seules normes ; une activité à laquelle ils sont souvent réduits.
- Elle oriente ce premier travail de définition autour de la sociologie des groupes professionnels. Celle-ci permet de comprendre « ce qui fait groupe » ou ce qui les distingue. Son usage ici permet également de voir à quel point des emprunts à cette sociologie sont d'importance pour comprendre les situations que rencontrent les services de la Ville (intégration d'une nouvelle strate hiérarchique, superposition des compétences entre plusieurs professionnels et débats de légitimité).
- Elle permet de montrer que si l'on parle de « groupe professionnel », ce terme appelle à être défini. L'histoire de la construction et de la reconnaissance de la profession d'ingénieur et de la profession d'architecte puis d'architecte voyer à la Ville de Paris permet de dire que ce sont deux groupes professionnels aux contours nets. Pour autant, la diversité de leurs activités rendent ces contours plus flous. Le parcours professionnel et le rattachement à un service semblent modeler ces professionnels et leur donner une spécificité. Si l'on parle à juste titre de deux groupes professionnels, le service pourrait constituer un groupe à part entière. Le service réunit par ailleurs par une organisation et des tâches claires les deux professions d'ingénieurs et d'architectes pourtant différentes. Elle permet aussi d'aller

au-delà d'un préjugé quant à l'exercice de ces professionnels. La profession d'ingénieur, qui peut entrer dans la définition étroite donnée par la sociologie des professions, revêt un certain prestige. Pour autant, leur positionnement en tant que fonctionnaire d'une municipalité les distingue parfois d'autres figures d'ingénieurs. Les architectes voyers, pour leur part, ont même le sentiment, pour certains, d'être menacés (absence de recrutement, dénigrement de la part des élus, etc.).

A. DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES À LA VILLE DE PARIS : DEUX GROUPES PROFESSIONNELS ATTACHÉS À L'HISTOIRE DE LA VILLE DE PARIS

« *Reprenons donc le cours de cette histoire pour mieux percevoir les enjeux du présent* ».
(Demazière, Gadéa, 2009, p.14).

Les ingénieurs et les architectes, notamment ceux qui sont attachés à l'administration parisienne, se définissent par la constitution progressive de leur métier, de ses fonctions et compétences dans le temps. Comme le rappelle André Grelon, « *entendons-nous bien : on rencontre des hommes ayant reçu une certaine formation (soit par enseignement formalisé, soit par expérience) de caractère scientifico-technique, appelés pour cette raison ingénieurs, en référence à des traditions historiques attestées* » (Grelon, 1984, p.13). C'est pourquoi ces quelques éléments historiques attachés à l'histoire de ces professions sont présentés.

« *L'ingénieur se définit par une formation et se reconnaît dans un statut* » mais aussi par ses compétences et son travail comme l'indique l'article de Dominique Monjardet et Georges Benguigui (1984, p.103). Les articles et ouvrages traitant des professions d'ingénieurs et d'architectes, de façon générale ou des corps attachés à la Ville de Paris, abordent le plus souvent la question de la formation et du statut, notamment à travers l'histoire de la constitution de ces professions. Le travail des ingénieurs et des architectes de la Ville est esquissé par une démarche empirique qui s'est intéressée à leur travail quotidien.

Dans la suite de la citation de Messieurs Gadéa et Demazière, il s'agit de fournir quelques éléments du passé de ces professions qui, d'une part, les attachent aux titres d'ingénieurs et d'architectes fonctionnaires de la Ville, et d'autre part, les associent à une culture de l'aménagement des espaces publics. Au Sein du SAGP, les ingénieurs et les architectes voyers sont deux professions qui se sont construites au fil de l'histoire de la Ville. Nous pouvons rappeler les grandes lignes de la construction de cette identité professionnelle et donner les contours de deux groupes professionnels attachés à un statut propre à l'administration parisienne.

La construction de ces groupes professionnels s'est faite autour de Paris, de la construction de son administration. Ces professionnels sont perçus comme techniciens⁹⁹, héritiers de la période haussmannienne. Leur action s'inscrit dans l'histoire de l'espace public. Les chroniques de la DPA rappellent notamment la grande histoire administrative à Paris, qui lui confère encore aujourd'hui un statut particulier. Paris se dote d'un premier maire en 1789 – Jean-Sylvain Bailly – maire jusqu'en 1794. Napoléon, en 1795, instaure dans chacun des douze arrondissements un maire et deux adjoints. Le Préfet de la Seine est à l'Hôtel de Ville. Il n'y a plus de Maire. Il y a de nouveau un Maire à Paris en 1977.

⁹⁹ Ce terme revêt plusieurs réalités : le technicien à la Ville n'est pas l'ingénieur chef de projet. Il désigne plutôt la compétence technique des ingénieurs.

Le « système haussmannien »¹⁰⁰ conduit à la densification de l'habitat, permet l'assainissement des logements, conduit les percées dans le bâti et organise aussi la restructuration des services administratifs de la Ville. Ces remaniements sont encore visibles dans l'espace public et le bâti parisien mais incarne aussi l'identité et la culture des professionnels de la Ville. Les services techniques de la Ville ont une culture de l'espace public parisien. Cette culture s'est construite, leurs savoirs se sont adaptés au fil du temps. La question de la gestion de l'eau fait partie des exemples donnés par Bernard Landau (1992). L'ingénieur Mille, inspiré par l'exposition universelle de Londres de 1851, propose le dessin d'un réseau d'égouts, tandis qu'au milieu du XIXe siècle, le Service municipal des Travaux de Paris du Service du Pavé et le Service des Eaux et des Égouts se réunissent pour faire face à de nouvelles aspirations. Ces évolutions et l'acculturation progressive des corps techniques aux innovations continuent jusqu'à aujourd'hui avec des réorganisations de services, la création de réunions (agora) ou encore des projets qui inversent les rapports voiture-piéton en faveur de la mobilité piétonne et cycliste.

L'architecte voyer de la Ville de Paris : un architecte municipal

Les architectes voyers appartiennent à un corps de techniciens communaux. Au terme d'architecte s'ajoute le terme de « voyer » issu de l'ancien régime (Collectif, 1998). Ce terme qui intrigue beaucoup attache ce corps à la Ville, à une mission, aujourd'hui uniquement, d'intérêt public. Par ailleurs, « (...) aucune ville n'a disposé avec une aussi remarquable continuité d'un corps constitué totalement intégré » (Breton, 1998, p.80). La profession d'architecte voyer se structure dans le temps et sa position évolue encore aujourd'hui à la Ville de Paris¹⁰¹.

A partir des documents principaux, quelques grandes dates dans la constitution de leur profession peuvent être rappelées. En 1821, la section architecture de l'école des Beaux-Arts est créée ainsi qu'un concours d'entrée en seconde classe. En 1840, le préfet Claude Berthelot de Rambuteau définit par arrêté les attributions des agents rattachés au Service des travaux d'architecture du Département de la Seine et de la Ville de Paris. Il comprend plusieurs métiers : architecte, inspecteur, sous-inspecteur, conducteur, contrôleur des travaux d'architecture et vérificateur. Si la voie publique est de l'affaire de l'ingénieur, la voirie parisienne ou « Service de police de la voie publique » est affaire du commissaire voyer au début du XIXe siècle. En 1840, il « *dresse les projets dont il a la charge (... des) projets de constructions nouvelles, de reconstructions, de restaurations générales ou l'appropriation d'anciens édifices à des destinations nouvelles (... et des) projets de restaurations partielles et les simples réparations qui doivent être composés de plans, coupes et élévations de l'édifice à restaurer ou à réparer* » (...) « *L'architecte assiste aux adjudications et est garant de l'ensemble des documents graphiques, descriptifs, estimatifs, cahier des charges et soumissions des entrepreneurs, qu'il met à disposition du contrôleur de travaux d'architecture et du vérificateur au sein du bureau de l'agence (...). Du point de vue opérationnel, l'architecte ne peut faire commencer aucun ouvrage sans autorisation écrite du préfet (...)* » (p.18, 2007, DPA, Pascal Martin). Jusqu'en 1860, la Petite Voirie (Landau, 1998) relève de la compétence de la Préfecture de Police. Les commissaires de la Petite Voirie sont regroupés dans un bureau où l'on trouve techniciens et architectes. Ces derniers sont chargés de questions concernant la vie matérielle et quotidienne de la ville (ouverture de boutiques, étalages mobiles...). Ils s'occupent également de l'éclairage des voies, du balayage, de l'enlèvement des boues ou du service des incendies

100 Haussmann est préfet de 1853 à 1869.

101 Nous pensons par exemple à la récente intégration d'architectes au SAGP au sein d'une agence d'études.

et de la circulation. En 1859, ces compétences sont transférées à la Préfecture de la Seine. Les affaires de Grande Voirie sont examinées dans une commission qui dépend de la Direction des Travaux Publics de Paris.

Avant les architectes voyers, il y avait donc des inspecteurs et des commissaires voyers : « (...) *les inspecteurs et commissaires voyers doivent être au courant des progrès de l'art de bâtir, des questions de voirie et de jurisprudence, et être capables de traiter les expertises les plus variées. Ils participent aux débats sur les questions de réglementation générale ou de révision des projets de voirie. Ils connaissent les aspects fiscaux liés aux droits de voirie, conseillent l'administration dans les traités amiables avec les particuliers sur les affaires d'expropriations, et participent aux débats devant les jurys* » (Landau, 1998, p.25). Les commissaires voyers étaient réunis dans le service de la Grande Voirie puis dans la deuxième moitié du XIXe siècle, sont rattachés au Service du Plan de Paris. Ils avaient notamment en charge le tracé des voies, leur nivellement, puis acquiert la compétence liée à l'alignement, aux logements insalubres et aux fosses d'aisance¹⁰².

Une réforme d'Hausmann correspond au découpage de la Grande Voirie en deux entités : un Service du Plan et un Service de la police de la voie publique. La direction du Plan comprend trois bureaux : le service du plan qui étudie les alignements, le service des Commissaires Voyers (que l'on commence à appeler architecte voyer en 1895) qui a en charge la Police de la Voirie, les alignements, les permis de bâtir, les permissions de voirie. Le troisième bureau s'occupe des logements insalubres et des fosses d'aisance. Les mêmes ressources expliquent que l'on retrouve des architectes dans plusieurs services au XIXe siècle, notamment à la Grande et la Petite Voirie, au service des Bâtiments, au service d'Architecture et au sein du service des Promenades et Plantations.

En 1865, l'architecte a à sa charge les projets des grands travaux (sont également détaillés dans l'étude de la DPA, les travaux d'entretien et les projets de grosses réparations) : « *Pour des projets de grands travaux, le programme de l'édifice à construire est élaboré par l'administration, sous l'égide directe du préfet Haussmann. (...) Ce programme est transmis à l'architecte en chef, qui en fait dresser un avant projet par l'architecte de l'arrondissement (...). (...) Après examen en adoption, la direction retourne l'avant projet à l'architecte en chef, qui le fait convertir en projet définitif par l'architecte ordinaire et par le rédacteur de devis* » (Martin, DPA, 2007, p. 20).

Le titre d'architecte-voyer date de 1895 et correspond à la décision des élus de recruter des architectes du service. La Ville se dote d'un corps de fonctionnaires municipaux dégagé de la tutelle de l'État : « *Le pouvoir politique déjà divisé entre préfet de Police et préfet de la Seine tente de clarifier et de formaliser les missions et les conditions d'attribution des postes. Les commissaires voyers chargés des affaires de la Petite et de la Grande Voirie deviendront au cours de ce même siècle les premiers architectes voyers* » (Landau, 1998, p.10). Ce groupe professionnel forme un corps unique à Paris : « *A Paris, l'articulation actuelle entre la ville, l'architecte et le service public a été définie par délibération municipale en date du 18 juillet 1991. Cette nouvelle version du statut des architectes voyers interdisant la maîtrise*

102 Sur ce point, il faut distinguer l'architecte, le commissaire-voyer puis l'architecte-voyer. Concernant les architectes, en 1860, le préfet Haussmann réforme le service d'architecture de la préfecture et de la Ville de Paris. Il comprend désormais un architecte directeur et deux architectes ordinaires (un des travaux neufs et d'entretien de l'Hôtel de Ville et de ses dépendances, un pour ce qui a trait aux Beaux-Arts). D'autres architectes ordinaires sont également attachés à dix sections territoriales.

d'oeuvre individuelle, engage la collectivité territoriale à approfondir le rôle qui leur est dévolu en son sein. La proportion d'architectes décomptés dans les corps techniques municipaux et le rôle qui leur est dévolu sont à la mesure de l'ambition architecturale d'une ville. Afin que cette ambition architecturale se maintienne et s'affermisse et qu'elle trouve son prolongement naturel dans le développement de l'exercice expert des architectes voyers, ils doivent en assurer l'indépendance en s'interdisant toute complaisance vis-à-vis de quelque interlocuteur que ce soit » (Charpentier, 1998, p.19).

Une fois totalement intégré à la Ville, l'architecte voyer se distingue de fait de l'architecte exerçant en libéral, ne serait-ce que parce qu'il ne signe plus ses créations. Pour autant, ils peuvent avoir les mêmes études, la même formation. Certains architectes de la Ville ont une expérience dans le libéral, en bureau d'architectes. Laget (1998) relève plusieurs différences entre les deux positions professionnelles. Leurs discours sont proches dans l'analyse et la finalité de l'espace public. Selon l'auteur, lui-même architecte voyer, le libéral souhaite innover, créer ou recréer. Du côté des architectes de la Ville, les services ne « *demandent pas d'avances budgétaires* » (entretien avec un architecte voyer) et « *consacrent une partie des études à faire rentrer le projet dans la norme des pratiques et des catalogues de la ville (...)* » (Laget, 1998, p.122). Par ailleurs, « *les architectes des différentes directions qui aménagent de façon quasi anonyme l'espace public sont moins enclins à innover dans la mesure où ils participent à la doctrine régnante sur l'unité de l'espace public parisien* » (*ibid.*, p.122). Les architectes voyers ont enfin pour objectif de faire respecter le droit.

Des ingénieurs et la constitution de leurs corps : les représentants d'un « art de la voirie » (Landau, 1992)

Entendons-nous bien, s'il s'agit de l'histoire des ingénieurs, l'histoire pourrait remonter au XIIe siècle. Hélène Vérin (1984) rappelle que des textes mentionnent l'*ingeniator*, un technicien spécialisé pour les machines de guerre. La figure de l'ingénieur recouvre de nombreuses figures. Toutes ces figures semblent converger vers la définition d'un homme de la technique, maître des machines. Par ailleurs, « (...) *les ingénieurs (...) n'ont cessé de renforcer leur structuration depuis le début du XIXe siècle* ». (Grelon, 1984, p.11). L'histoire des ingénieurs, ce sont plusieurs histoires selon le corps étudié et la façon dont on souhaite aborder cette histoire.

La constitution du corps des ingénieurs correspond à la naissance progressive de corps d'élites. Au début du XIXe siècle, l'École polytechnique forme des ingénieurs d'État comme les ingénieurs des Ponts ou des Mines (Ribeill, 1984, p.77). Beaucoup d'écrits reviennent sur différents corps d'ingénieurs, souvent dans une perspective historique. Les ingénieurs du Corps des mines, dont le corps est créé sous l'Ancien Régime, avaient au XIXe siècle des fonctions principalement administratives comme la surveillance des installations minières (Thépot, 1984). Ils ajoutent peu à peu des compétences à leur corps professionnel. Thépot montre l'évolution de ce corps dont les membres passent d'un statut de « *fonctionnaires de contrôle* » à celui de « *hauts fonctionnaires polyvalents* » en élargissant leur domaine de compétences (Thépot, 1984, p.55). Ce corps avait pour fonction la surveillance de l'industrie minière au XIXe siècle (avis donné sur des demandes de concessions puis octroi de concessions, ils sont « experts » pour les compagnies minières au XIXe siècle). Ils élargissent encore leur domaine de compétences alors que leur fonction est menacée, car trop liée à l'Empire comme le rappelle André Thépot. Ils forment alors les élites. Ce cours rappelle vise un corps spécifique des ingénieurs. Ils illustrent cependant ici les

compétences techniques et scientifiques qui sont attribuées aux ingénieurs. Les ingénieurs des Mines étaient des ingénieurs d'État. Dès le milieu du XIXe siècle (selon Annick Ternier, 1984, citant Terry Shinn), des ingénieurs sont dits civils alors qu'auparavant les ingénieurs étaient tous fonctionnaires au service de l'État. Naît donc un groupe professionnel d'ingénieurs civils.

Ingénieurs d'État, ingénieurs civils, ingénieurs des Mines ou des Ponts¹⁰³... Il s'agit de regarder de plus près les ingénieurs qui nous intéressent directement. Leur histoire, rappelée ici dans ses grandes lignes, explique en partie l'image qu'ont les ingénieurs de la Ville de Paris, que l'on rattache principalement aux travaux de voirie et à la conservation d'un patrimoine parisien.

Dans l'histoire de ce corps technique, les objets qui symbolisent toujours aujourd'hui la figure de l'ingénieur de la Ville de Paris, sont le trottoir et les mobilités. Ce travail de thèse revient à plusieurs reprises sur les mobilités. Ici, elles sont abordées comme sujet, comme compétence qui, depuis le XVIIIe siècle, est celui ou celle de l'ingénieur (d'abord les ingénieurs des Ponts). Dès le XVIIIe siècle, les corps municipaux souhaitent le percement de rues et la constitution de trottoirs. Cette histoire notamment dans la deuxième moitié du XIXe siècle a conduit à conférer pour compétence aux services un « art de la voirie » selon la formule de Bernard Landau (1992, p.7). A la fin du XIXe siècle, la réflexion des ingénieurs porte sur les revêtements de chaussées, une préoccupation que l'on retrouve encore aujourd'hui. Les réglementations techniques et les normes suivent le corps professionnel de l'ingénieur. Il est le garant d'une continuité, d'un paysage parisien et du respect des normes et réglementations de l'espace public parisien. Dès 1839, le directeur du Pavé de Paris, Partiot, s'affaire à la mise en place d'un règlement quant aux largeurs pour les chaussées et trottoirs (Landau, 1992). Le poids et les normes quant à la voirie et ses équipements sont toujours présents. Le mobilier urbain de la Ville qui fait l'objet de plusieurs commissions et doit respecter des normes techniques et un profil paysager parisien, sera abordé ultérieurement.

Les ingénieurs, toujours en lien à leur histoire sont aussi associés aux corps municipaux, aux services de la Ville, aux réorganisations successives des services. L'organisation faite par Haussmann comprend un Service Municipal des Travaux (direction de la Voie Publique et du Nettoyement – autrefois Service du Pavé de Paris, les Eaux et les Egouts et les Promenades et Plantations) dirigé par un Inspecteur Général du Corps des Ponts et Chaussées, Michal, nommé en 1859. Le pavé devient la voie publique et comme l'écrit Bernard Landau, « *La voie publique au XIXe siècle est de la compétence exclusive des ingénieurs* » (1992, p.10). Une histoire qui s'attache souvent à l'histoire des formations d'ingénieurs : la formation aux « *sciences de l'ingénieur* » (Grelon, 1984, p. 14) et à une « *culture technique* ».

L'histoire des ingénieurs est par ailleurs souvent retracée par la constitution des écoles et les diplômes octroyés. Les écoles d'ingénieurs – pas uniquement de la Ville de Paris bien entendu – sont créées au XVIIIe siècle : les Mines en 1783, les Ponts en 1747 et de Génie en 1748. Ces écoles doivent former à des tâches de commandement les membres des corps techniques de l'État. L'École des Ponts et Chaussées est la première en 1747. L'École polytechnique est quant à elle la Grande École par excellence pour reprendre les termes d'Annick Ternier.

103 Quant à la constitution du corps professionnel des ingénieurs, un premier code de déontologie date de 1997 en France. Une charte d'éthique du CNISF est adoptée en 2001 (Didier, 2010).

Après la Révolution, les écoles deviennent des « établissements d'application de Polytechnique », fondée en 1794, « *Antichambre des carrières des grands corps de l'Etat* » (Gadéa, Bouffartigue, 1997, p.307). En 1934, une loi institue la protection du titre d'ingénieur diplômé par un diplôme délivré par une école habilitée par la CTI (organisme officiel, sa commission est composée de représentants du monde enseignants et d'associations, d'ingénieurs et d'organisations syndicales, et d'entreprises). Charles Gadéa et Paul Bouffartigue (1997) explique que la forme « grande école » perdure. La figure de l'ingénieur est associée à l'exercice du pouvoir. S'agissant des formations, à Paris, les ingénieurs, à la fin du XIXe siècle, ne sont plus uniquement recrutés à l'issue des Ponts et Chaussées.

Les ingénieurs municipaux de la Ville de Paris se distinguent par ailleurs peu à peu des ingénieurs des Ponts. A la mort d'Alphand, on assiste à la municipalisation du corps des ingénieurs, à la même période que les architectes. Une grande partie des ingénieurs de la Ville sont issus de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris créée en 1959. Lorsque l'on parle des ingénieurs de la Ville de Paris, il est courant de dire que la plupart ont été formés dans cette école. En 1959, elle se nomme « École des ingénieurs de la Préfecture de la Seine » puis « École des ingénieurs de la Préfecture de Paris » en 1968, et en 1977, puis prend le nom qu'on lui connaît aujourd'hui. Tous les ingénieurs formés dans cette école ne sont pas nécessairement employés à la Ville de Paris puisque l'école accueille des élèves dans une filière dite civile dès la fin des années 1980.

B. LES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES DE LA VILLE DE PARIS AUJOURD'HUI

Les ingénieurs, principalement travaux publics, et les architectes voyers, constituent un groupe professionnel¹⁰⁴ à part entière, notamment en raison de leur attachement à l'administration parisienne.

a. Deux corps professionnels attachés à l'administration parisienne

Les ingénieurs de la Ville sont détenteurs d'un diplôme¹⁰⁵ validé par l'État français. Ce diplôme – bien qu'il semble que cela soit de moins en moins le cas – a été délivré par l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, qui est alors un « *noyau commun qui donne à l'activité son identité au cours du temps* » (Champy, repris par Demazière et Gadéa, 2009). Selon le classement à l'entrée, l'étudiant est soit fonctionnaire et rémunéré pour faire ses études soit non fonctionnaire. Les étudiants fonctionnaires mènent alors de longues carrières dès l'âge de 19 ans. L'École permet d'avoir une formation de base en génie civil et en génie urbain. Une formation supplémentaire aux Ponts et Chaussées est prévue. L'ingénieur passe du statut d'ingénieur des travaux à ingénieur des services techniques. Il existe une homologation entre ce corps et les corps de l'État.

104 Ces professions et leur rattachement à la Ville de Paris semble bien répondre à la définition du groupe professionnel que donne la sociologie des groupes professionnels, notamment à partir des travaux d'Abbott (ouvrage de 2016, tome 1) : « un « domaine autonome » sanctionné par une association professionnelle, des institutions de formation, des techniques agréées, des connaissances abstraites, des examens de certification, des hiérarchies de pouvoir, des opportunités de carrière, un statut législatif et un code d'éthique ».

105 Un autre article de Charles Gadéa accompagné de Patrick Loubet et Pascal Roquet n'est pas mentionné ici dans le corps de texte parce qu'il ne concerne pas directement le diplôme des ingénieurs. Il aborde cependant les procédures de sélection et la formation continue des techniciens, les choix de sélection qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Cet article a donc alimenté notre travail : Gadéa Charles, Loubet Patrick et Roquet Pascal, 1996, « Ingénieurs en puissance. Formation promotionnelle des techniciens et ordre négocié de la sélection », *Formation Emploi*, 1996, vol. 55, no 1, p. p.43-57.

L'exemple des architectes est différent. La plupart des architectes de la Ville a mené des études dans diverses écoles d'architectes et parfois une carrière d'architecte en libéral avant de passer le concours de la Ville. Une fois intégrés à la Ville, ils deviennent des « *architectes de l'espace public* » pour reprendre la formule de Bernard Laget (1998, p.119). Les conditions d'accès pour les architectes sont restreintes dès 1895. L'évolution dans les postes supérieurs peut se faire par mobilité en interne. Depuis 1927, « *les candidats jugés admissibles accèdent après un stage probatoire d'une année, au grade d'architecte voyer divisionnaire. Avant 1927, l'intégration se faisait sur l'emploi d'architecte voyer adjoint et, pour la première année, d'architecte-voyer adjoint stagiaire sur un parcours de six classes, préalable à l'attribution du titre d'architecte voyer* » (Breton, 1998, p.34).

Didier Breton nous renseigne sur les épreuves du concours de la Ville de Paris pour accéder au statut d'architecte de la Ville. Il y aurait une épreuve de permis de construire, une épreuve d'estimation avec mise en application de techniques particulières, une rédaction d'un rapport sur des questions de droit administratif et des interrogations orales portant sur des chapitres du programme, technique, juridique, réglementaire, de culture générale. Toujours selon Didier Breton, lors de concours plus récents, le jury ouvrait un dialogue avec les candidats pour commenter les esquisses. Suivait ensuite une expression orale ayant trait à la culture générale.

Les professionnels de la Ville de Paris, une fois le concours passé, réalisent souvent leur carrière au sein de la structure, exception faite de quelques professionnels qui quittent la Ville. La Ville de Paris permet les mobilités de professionnels en interne. Récemment, deux architectes en interne à la Ville avaient des postes de techniciens.

La carrière de l'architecte voyer à la Ville

A travers les entretiens menés, il semblerait que l'architecte voyer à la Ville de Paris se définisse et se forme par plusieurs étapes au sein de cette administration. L'architecte se définirait d'abord par le permis de construire et entrerait souvent à la Ville par un poste à la Direction de l'urbanisme. Autrefois, l'architecte voyer passait d'abord par ce poste très formateur en entrant à la Ville. C'est encore aujourd'hui vu de l'extérieur son cœur de métier. Il était le référent de l'architecte qui dépose son permis de construire, vérifie si le projet entre dans le POS/PLU. Le deuxième cœur de métier de l'architecte-voyer à la Ville, serait à la Direction du patrimoine et de l'architecture. L'architecte y est nécessaire pour les études en amont, les études de faisabilités pour les édifices (publics uniquement). La deuxième grande direction technique après la DPA est la DVD. Ils sont également à la DLH, à la DFPE ou à la DAC. Cette carrière et ces mobilités qui semblent répétées d'un professionnel à l'autre, forgerait un parcours et des compétences qui définissent l'image que l'on a de l'architecte voyer. Ce plan de carrière n'est en rien figé puisque de nouvelles tâches lui sont attribuées, à l'image de la conduite d'opération d'un musée parisien qu'un architecte voyer mène actuellement ; une tâche habituellement dévolue à l'ingénieur des travaux publics.

Les grades des architectes sont calqués sur ceux des ingénieurs des services techniques. Il y a l'architecte-voyer sur plusieurs échelons puis l'architecte en chef puis l'architecte voyer général. Il y a l'ingénieur travaux publics et l'ingénieur des services techniques.

La Ville de Paris réunit l'ensemble de ces professionnels dans une carrière dans l'administration parisienne. Régulièrement, ces professionnels peuvent par ailleurs établir un bilan de compétences afin de faire reconnaître les évolutions au cours de leur parcours. Ces corps sont propres à l'administration parisienne, un concours spécifique à Paris. L'architecte, de la fonction publique, ne signe plus avec son nom son travail mais du nom de la Ville de Paris (tout en conservant une propriété sur ses dessins, notamment dans le cas d'un architecte qui a dessiné un nouveau mobilier urbain). Ces corps se réunissent également dans plusieurs syndicats (CGT, CFTC, etc.) ou l'UCP (Union des Cadres de Paris). Ce dernier est un syndicat de cadres A et B, organisé par corps. Un syndicat des cadres techniques comprend (parce qu'il y a aussi un syndicat des cadres administratifs), les ingénieurs des services techniques (une section) et une section des ingénieurs travaux, une section des architectes voyers.

Un autre point commun de ces deux corps de professionnels à la Ville aujourd'hui est leur rapport au politique. Leur travail doit s'adapter toujours au temps de la mandature et dépend donc des programmes et budgets de la Mairie de Paris.

b. La représentation et l'incarnation d'une « vision de l'espace public », points communs des deux groupes professionnels

Un autre point commun de ces professionnels à la Ville de Paris est leur image très attachée aux doctrines¹⁰⁶ successives des politiques municipales ayant trait à l'espace public. A travers leur histoire, ils sont détenteurs de cet héritage du patrimoine parisien et en portent aussi le poids, à travers des lourdeurs administratives et réglementaires. Les services de la Ville ont une connaissance fine des contraintes du territoire, de l'histoire parisienne et de son aménagement. Ces caractéristiques forment pour partie leur identité.

Les services de la Ville représentent et défendent une certaine vision de l'espace public. Cette vision passe notamment par une recherche de cohérence dans ses aménagements et la mise en application des politiques municipales. Dans le cadre du projet des sept places, cet élément constitutif de l'identité des services leur pose question. Une des architectes voyers du projet a pu faire part d'une absence relative de vision de l'espace public. De quoi parle-t-on alors ? Que propose cet aménagement ? Si beaucoup d'éléments du Paris d'Hausmann a disparu (à l'image des kiosques et vespasiennes), il y a encore des traces du marché aux fleurs Place de la Madeleine, de stands Place des Fêtes. Sur les dessins d'Alphand, l'architecte note dans un aménagement que des éléments de mobilier urbain s'y associaient, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Cette discussion montre d'une part, que les ingénieurs et architectes de la Ville s'inscrivent en effet dans cette histoire de l'aménagement à Paris, sa cohérence et son identité. D'autre part, le projet des sept places remet en question cette identité et le statut des services de la Ville, jusqu'alors garants de cet héritage.

Au-delà d'une certaine vision de l'espace public, les services se réunissent et peuvent être identifiés par des gestes. Sans aller dans les exemples propre à l'artisanat ou à l'ethnographie de Damien Cru ou Didier Schwint, voir les ingénieurs et les architectes de la Ville travailler permet de noter quelques compétences qui leur sont propres mais aussi des gestes. Les équipes en réunion dessinent spontanément des coupes mais aussi des profils de rues parisiennes, connaissent les noms et modèles des mobiliers urbains. L'un des professionnels apportent un pavé lumineux sur le bureau et un ouvrage avec les différents projets réalisés notamment à Paris. Ils connaissent les normes de la Ville, et perçoivent tout de suite les contradictions apparentes de plusieurs volontés ; la mise en place d'une zone 30 et du Plan Vélo sur la rocade de la Place des Fêtes par exemple. Ces réflexes et façons de faire leur sont propres et témoignent de leurs connaissances du territoire parisien.

106 Le terme de « doctrine » est très emprunté à la Ville et dans les services. Certains noms de service emprunte ce terme. La Maire l'emprunte également. Il en est de même dans une fiche de poste d'architecte voyer de la Ville : ils ont « une connaissance des doctrines parisiennes ». Une ingénieure en réunion dans le cadre de « Réinventons nos places » rappelle qu'il s'agit de définir une « doctrine Hidalgo ». Un ingénieur de l'Agence de la Mobilité de la DVD rappelle que les services « initient les doctrines », avec pour exemple, l'application du Plan Vélo.

La régie

L'aménagement des espaces publics à Paris passe souvent à travers la démarche de la régie ou du projet « en interne » à la Ville de Paris. Les ingénieurs et les architectes, principalement des directions de l'urbanisme et de la voirie, sont à la fois maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Il n'y a rien d'exceptionnel à la régie, bien au contraire. « *Le code des marchés publics précise bien le fait que l'administration a recours aux marchés d'études lorsqu'elle n'est pas en mesure de les conduire par ses propres moyens* » (Laget, 1998, p.119). Si la Ville de Paris fait appel à un maître d'œuvre privé, il peut y avoir plusieurs raisons comme l'écrit Bernard Laget (1998) : le concours peut en être une (les grands noms d'architectes sont choisis comme Bernard Huet pour le précédent aménagement de la Place des Fêtes), en raison d'un site historique sensible (l'architecte désigné est l'architecte en chef des Monuments Historiques), en raison d'un partage difficile du projet entre directions (un autre concepteur est donc choisi) ou si le projet est co-financé par le privé.

C. L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PROFILS ET LE SERVICE COMME GROUPE

Pour reprendre les termes de Charles Gadéa, il y aurait une grande hétérogénéité de la « catégorie » professionnels de la Ville bien sûr, mais aussi de la « catégorie » ingénieur ou architecte municipal (2015, paragraphe 8). Monjardet et Benguigui dans leur article paru en 1984 écrivent « *En étudiant l'emploi du temps de travail des ingénieurs on met en évidence en leur sein des différenciations professionnelles marquées qui produiront leurs effets dans la carrière, la position hiérarchique, les opinions et attitudes, les comportements au et hors travail, et dessinent ainsi l'image d'un groupe moins homogène qu'il n'y paraît* » (p.103).

Pour autant, les ingénieurs et architectes gagneraient en spécificités par le service qu'ils intègrent et dans lequel ils exercent. Le service réunirait ingénieurs et architectes au sein d'un groupe. Un architecte à la Direction de la voirie n'a pas les mêmes tâches ni souvent le même statut (entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) qu'à la Direction du patrimoine (DPA). Le schéma (dans le volume séparé) représente un architecte-voyer et ses relations professionnelles, pour l'un au sein de la DVD ; pour l'autre, à la DPA.



La Ville de Paris possède une administration hiérarchique complexe. Joël Idt l'aborde dans sa thèse ; chaque professionnel est attaché à une direction, un service : ce sont « *des organigrammes fragmentés* » (ce qui explique l'existence de sous-groupes professionnels par direction).

« *Au sein des services d'une même collectivité territoriale vont ainsi coexister plusieurs directions hiérarchiques organisées en grands secteurs de l'action publique, chacune étant pilotée par un élu dans le cadre de ses délégations. Dans le cas de la Ville de Paris, l'organisation des services est héritée directement de l'administration de l'ancienne préfecture de Paris, le découpage sectoriel*

ayant peu évolué depuis (...). L'organigramme est d'autant plus complexe que le nombre d'agents y est grand, dépassant les 45 000 pour la seule municipalité (...). Un technicien de la direction de la Voirie et des Déplacements présente ainsi sa direction comme « une structure quand même très pyramidale. On dépend officiellement du directeur mais en fait on a des services très forts au-dessus de nous, entre nous et le directeur ». (ibid., p.62).

Au-delà du nombre important de professionnels et de postes, chaque direction de la Ville a sa propre compétence, son rôle à jouer. Les mobilités, le passage d'un professionnel d'un service à un autre, façonnent son corps de compétences. De façon plus générale, il semblerait également que son statut et ses fonctions diffèrent pour beaucoup, comme l'explique Ghaffari dans la citation qui suit.

« La définition spontanée de la profession d'ingénieur, en ne prenant en compte qu'une représentation stylisée de la catégorie - où bien souvent diplôme et fonction d'ingénieurs sont associés pour donner de ce groupe l'image d'une profession organisée dans laquelle la relation entre la formation et l'emploi est codifiée et contrôlée - ne peut se construire que sur la méconnaissance relative de la diversité des situations désignées par le terme « ingénieur » ». (Ghaffari, 2009, p.391).

En somme, l'architecte voyer de la DVD n'a pas les mêmes attributions que l'architecte voyer de la DPA. Pour autant, l'architecte de la DPA a pu passer par la DVD et avoir forgé une partie de ses compétences au sein de cette direction. Les missions et tâches attribuées à l'architecte au SAGP sont très différentes de celles qu'il peut avoir dans d'autres services. L'une des architectes rencontrées lors de son travail au SAGP a changé de poste pour travailler à la DPA. Nous avons ainsi pu comparer ces deux postes. L'une des grandes évolutions est que cette professionnelle, de maîtrise d'œuvre, passe à la maîtrise d'ouvrage (ou ATMO). Il en est de même pour l'ingénieur. « *Tout le monde est un peu expert ici* » (dans les services de la Ville de Paris, entretien avec un ingénieur de l'Agence de la Mobilité, AM-DVD). Une expertise qui s'exprime par une appartenance à un pôle, une direction.

Une unité de ces corps techniques pourrait donc être le service ou la direction. L'appartenance au service serait un élément de l'identité du professionnel. Cette unité qui se ferait autour du service permet aussi de réunir les corps professionnels des architectes et des ingénieurs. Parler d'un service ferait sens, plus que de parler des titres d'ingénieurs et des architectes de la Ville de Paris. C'est d'autant plus vrai quand l'approche se fait par le travail et les fonctions et compétences des professionnels. A observer le travail des services de la Ville, nous avons vu travailler plusieurs directions (DVD, DPA, DU, DEVE, DDEEES, etc.) et plusieurs services (Agence de la Mobilité, Service de l'éclairage, etc.). Notre travail s'attachant à présenter le Service des Aménagements et des Grands Projets, les données recueillies visent principalement à définir les activités et l'organisation de ce service spécifique avec les architectes et ingénieurs qui y sont placés.

L'architecte de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)¹⁰⁷

L'architecte-voyer de la DPA a un profil spécifique, différent de celui de l'architecte du SAGP. En 2007, la DPA publie que l'architecte-voyer est le « *responsable qui contribue à l'élaboration de ce programme et qui garantit sa faisabilité* » (Danon, 2007, p.2). Il est le « *chef d'orchestre de partenaires internes et externes, responsable du respect des objectifs du programme, s'assurant de la cohérence des différents points de vue et accompagnant la réalisation du projet. (...) il est le conseiller des équipes qui conduisent sur le terrain les opérations* ». Un de ses futurs défis est la construction de bâtiments durables.

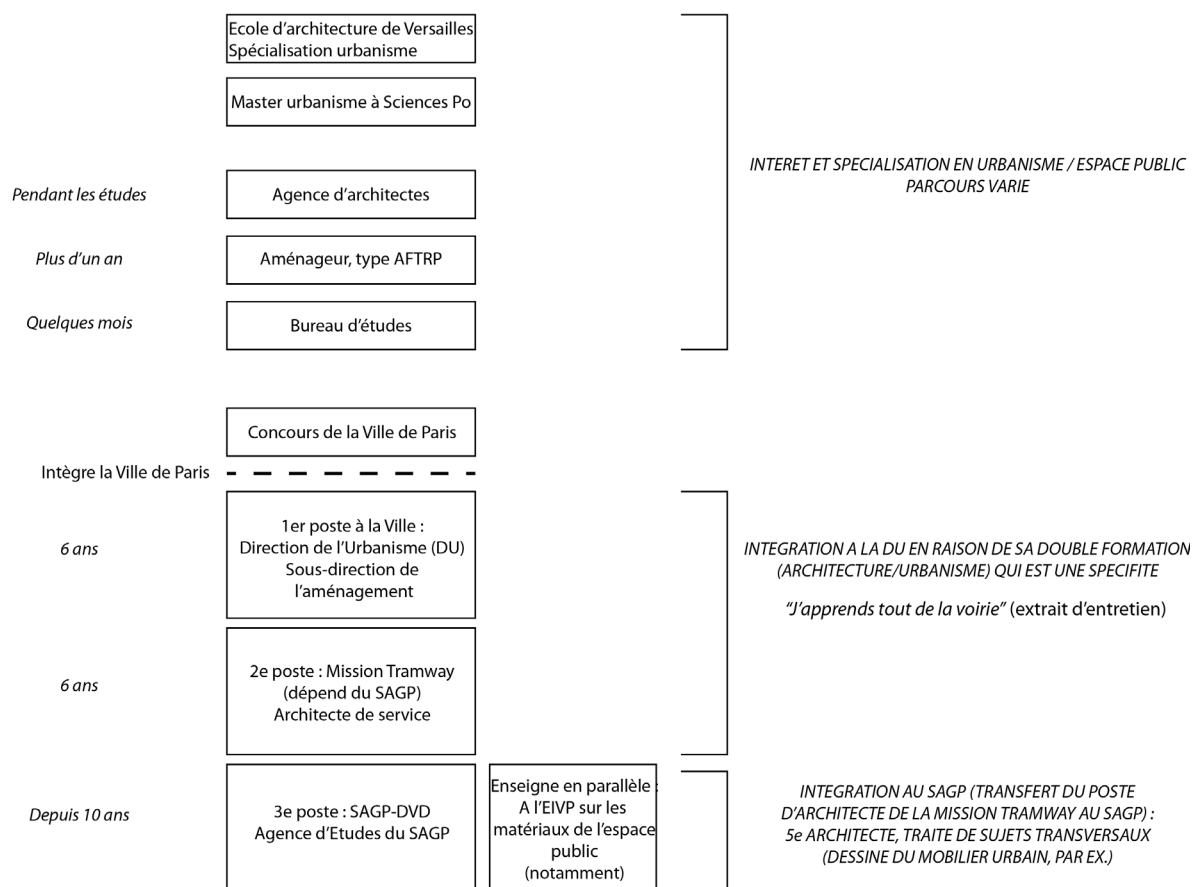
L'architecte de la DPA a plusieurs activités très différentes : par exemple, l'analyse des propositions d'entreprises pour un bâtiment à énergie positive. La Ville de Paris est une des rares collectivités à avoir des architectes pour la rédaction de P-A-T-E (Programme Architectural et Technique), qui est une autre activité de ces architectes. Les autres collectivités missionnent un programmiste externe pour le faire.

La figure qui suit présente le parcours d'un architecte des services de la Ville. Une idée courante est que tous les professionnels au sein des services sont formés à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, ce qui expliquerait pour partie l'uniformité de leur corps de savoir-faire. Or, tous les ingénieurs de la Ville n'ont pas été formés à l'EIVP et les architectes ont, pour leur part, suivi des formations d'écoles d'architecture et ont souvent exercé dans le privé avant d'intégrer la Ville. Le parcours illustré ici montre à la fois l'hétérogénéité des profils des professionnels à la Ville et à l'entité « service » qui fait groupe. L'architecte-voyer pour lequel le parcours est représenté ici a tout appris de la voirie – pour reprendre son expression – en entrant à la Direction de l'urbanisme et fait partie d'un groupe donné, le SAGP.

Le passage dans un service est aussi l'occasion d'apprendre sur le tas et donne à voir un ensemble de professionnels au sein des services qui maîtrisent peu ou prou les connaissances et savoir-faire des autres au sein d'un même service. « *On finit par acquérir les compétences des autres* » (ingénieure, SAGP). L'ingénieur du SAGP signale ici la circulation des expériences et des savoir faire d'autres professionnels au sein du service, ce qui renforce d'autant plus la cohésion et l'uniformité du « service », en dépit de la multiplicité des profils.

107 A notre connaissance, les architectes voyers de la DPA ne participent pas au projet des sept places.

L'exemple du parcours d'un architecte voyer à la Ville de Paris :
Des parcours et des compétences diversifiés mais le service comme un "groupe" de professionnels



Delarc, 2017.

Illustration 40 — Parcours d'un architecte des services de la Ville

Cette entité « service » est également perceptible lorsqu'un professionnel d'un service parle de son travail avec les autres services. Chaque service a des tâches et un rôle donnés, mais aussi, parfois, une façon différente d'aborder les projets. Au cours d'un entretien, une architecte (entretien mené en février 2015) explique le travail réalisé avec les autres directions (travail effectué le mois de l'entretien, Place des Fêtes) :

« Moi : êtes-vous en relation avec des directions comme la DPP, la DDEEES... ? Comment travaillez-vous avec elles ?

Architecte : oui, après on a la DEVE aussi. Mais ça on a pas encore déterminé comment on allait travailler avec eux, parce qu'il y a des paysagistes, des horticoles... On va essayer de travailler ensemble, mais je ne sais pas si ça va être très évident. C'est-à-dire qu'on ne peut pas être plusieurs concepteurs sur un même espace et moi je ne sais pas encore trop comment on va travailler avec eux parce que l'on fait des dessins mais on ne veut pas tout remettre en cause à chaque fois. On a des objectifs qui sont peut-être pas forcément les mêmes que la DEVE. Mais comme on est dans un espace public, on veut végétaliser la place qui l'est déjà pas mal,

puisqu'il y a énormément d'arbres. Il faut le faire, dans une optique d'espace public et non pas de jardins quoi. Je ne sais pas si c'est très clair. On va travailler avec la DEVE, la DPP pour les questions de rodéos... En fait, je ne sais pas si C. (ingénieur) vous l'a expliqué mais c'est une très bonne maîtrise d'ouvrage (rires) et ils ont créé une espèce de comité de suivi avec tous les interlocuteurs ; c'est-à-dire la mairie, les différents cabinets, la DEVE, la DPP, la DPE et depuis à peu près un an qu'ils travaillent dessus, il y a des réunions assez régulières sur le projet. Alors là on était très en amont donc ils n'avaient pas forcément grand-chose à dire, mais aujourd'hui on va rentrer dans une phase un peu plus concrète donc on va devoir probablement faire des réunions avec eux, faire des petits groupes. On ne va pas réunir DEVE, DPE, et DPP en même temps. On va travailler sur des thèmes à chaque fois. Je ne sais pas comment ça va s'organiser mais il y a aura des représentants des différents services représentés. On a aussi la DDEES effectivement sur probablement la création d'un petit food truck, on ne sait pas encore pourquoi. On va avoir la DAC pour des œuvres d'art (...) ».

Ces quelques lignes développent une idée simple : parler du SAGP comme une seule entité a du sens. Cela n'efface cependant en rien les spécificités de chaque professionnel, les parcours et les partages d'expertises au sein même du service.

D. LE SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DES GRANDS PROJETS – UN SERVICE SPÉCIFIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA VOIRIE

a. Présentation globale de la DVD et du SAGP-DVD

La première façon de désigner les professionnels rencontrés ou observés était de les associer à la Direction de la voirie et des déplacements¹⁰⁸. Les locaux de la direction se situent Avenue de France dans le 13^e arrondissement¹⁰⁹ et regroupent plusieurs services. Le principal service de la DVD engagé dans le processus de réaménagement des sept places est le Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP).

La Direction de la voirie et des déplacements est la direction qui représente « *l'art de la voirie* » (Landau, 1994) et traite des espaces publics. Elle met en œuvre des politiques de déplacement et d'aménagement de l'espace public à Paris en suivant les recommandations et « doctrines » de la municipalité. Elle entretient également le domaine public viaire, le mobilier urbain, l'éclairage et la signalisation. Elle s'occupe, de plus, de gérer les travaux sur et sous la voirie (Fleury, 2008). Du tout automobile à la piétonisation progressive, la politique municipale parisienne doit traiter des politiques de circulation (Flonneau, 2003). L'importance de ces questionnements explique pour partie le rôle de la Direction de la voirie. Dans le cadre du réaménagement des sept places, elle est à nouveau au centre de ce projet. Elle est maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre mais représente aussi l'aménagement « hard » ou « en dur ». La politique municipale d'Anne Hidalgo aurait notamment pour objectif de ne plus « casser » mais de faire « du soft », de réutiliser. Tout ce vocabulaire très spécifique, entendu ou lu, qualifie des manières de faire et de concevoir un aménagement. Cet aménagement « hard » était jusqu'ici représenté par cet « *art de la voirie* » de la DVD.

108 Nous avons également rencontrés des paysagistes de la DEVE et plusieurs professionnels de la DDEES.

109 Elle était jusqu'à peu rue du Louvre.

La DVD se compose d'un grand nombre de services et d'entités qui regroupent un ensemble de compétences liées à la voirie, son aménagement, sa gestion. L'une de ces entités, sans doute l'une des moins connues, est le laboratoire des équipements de la rue ou « LER VP » (VP pour Ville de Paris). Ce laboratoire et les ingénieurs en son sein que nous avons pu rencontrer, reçoivent, testent et autorisent les différents mobiliers et équipements pour l'espace public, en collaboration avec la CTMU (Commission Technique du Mobilier Urbain). Cette étape précède l'intégration du mobilier au catalogue de la Ville de Paris. La DVD comprend également le PC Lutèce. Cette structure illustre le transfert progressif de compétences de la Préfecture de Police à la Ville de Paris. Il porte aussi les contraintes de la Ville - câbles et fibres dans les égouts, boucles électromagnétiques à gérer sous les chaussées, etc. - et représente « l'ancien monde de la mobilité » pour reprendre leurs termes. Ils sont pourtant un maillon essentiel dans la régulation du trafic. Ils réalisent les études préalables au projet - calculs et mesures des flux et reports de flux selon les scénarios d'aménagement proposés - et régulent le trafic par les temps de feux, la gestion des carrefours, etc. Leur travail illustre par ailleurs l'évolution des politiques municipales en faveur d'un nouveau partage des mobilités. Sur le synoptique dans la salle du PC Lutèce, les pupitreurs qui gèrent les flux de circulation et la régulent par carrefours, font varier des zones en fonction des politiques : à ces carrefours, le vélo sera privilégié, de même que les bus. L'Agence de la Mobilité ou le Service de l'éclairage sont d'autres entités. La Section Territoriale de Voirie ou STV également, composée de techniciens, est une « *section territoriale de voirie, antenne territorialisée de la direction de la voirie en charge de la gestion et de l'entretien de la voirie dans un ou plusieurs arrondissements parisiens* » (Idt, 2009, p.91). Le SAGP est le service qui est maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour les projets les plus importants. Le SAGP est dans un réseau d'interdépendances. Le schéma (dans le volume séparé) inclut plusieurs acteurs du projet de réaménagement des places.



Le SAGP se divise lui-même en deux agences. L'Agence de Conduites d'Opérations (ACO) d'une part, l'Agences d'Etudes Architecturales et Techniques (AEAT) d'autre part. L'ACO représente la maîtrise d'ouvrage et l'AEAT, la maîtrise d'œuvre. Au sein de l'ACO, ce sont principalement des ingénieurs. Au sein de l'AEAT, se trouvent des ingénieurs et des architectes voyers (schéma dans le volume séparé).



Les ingénieurs de l'ACO

Au sein de l'Agence de Conduites, les ingénieurs ont plusieurs missions. Ils pilotent en tant que maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagements d'espaces publics. Ils élaborent les programmes, suivent et participent aux concertations, travaillent à des études préalables. Ils élaborent également les projets dans leur ensemble avec l'agence d'étude (AEAT) et les différents partenaires de la Ville et les autres services sur des points précis. Au-delà du projet, ils préparent et suivent les marchés publics, notamment par la rédaction des CCTP de marchés publics. Ils gèrent ensuite le suivi qu'il soit administratif ou technique des projets et des chantiers.

Les ingénieurs de l'AEAT

D'autres ingénieurs, moins nombreux, sont également présents à l'agence d'étude du SAGP. Les ingénieurs de l'AEAT ont en charge le/la¹¹⁰ :

- « - Responsable de la faisabilité et de la conformité technique du projet de la phase des études d'esquisse (ESQ) jusqu'à la phase des études et plans d'exécution (EXE).
- Réalisation et suivi de(s) l'estimation(s) financière(s) du projet.
- Conception du nivellement du projet pour la transmission au technicien dessinateurs
- Conception de détails techniques d'aménagement selon les besoins du projet
- Réalisation des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (DCE) et contrôle des documents graphiques.
- Suivi et information auprès de l'architecte des modifications du projet pour transmission au technicien dessinateur lors de toutes les phases de réalisation des plans et des détails du projet.
- Suivi et veille technique lors du chantier. »

Les architectes de l'AEAT

Les architectes de l'AEAT sont très peu nombreux. Historiquement, il n'y avait pas d'architecte à la Direction de la voirie. Une partie de la maîtrise d'œuvre d'espace public se faisait jusque dans les années 1980 par l'intermédiaire de bureaux d'études ou par ingénierie. Il y avait ponctuellement des maîtres d'œuvres extérieurs (Laget, 1988). Quelques postes de la Direction de l'urbanisme ont été déplacés à la DVD. Ces postes avaient en charge des études macro et parfois micro d'espaces publics (entretien avec un architecte voyer de l'AEAT). Quelques postes ont donc été créés au SAGP mais sans l'organisation connue actuellement. Sur le modèle de la Direction du patrimoine et de l'architecture au début des années 2000, une agence de conduites d'opérations (avec des chefs de projets en maîtrise d'ouvrage) et une agence d'études (avec des équipes pluridisciplinaires d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de dessinateurs) ont été créées. L'organisation du service a donc évolué au fil du temps pour adapter la prise en charge des projets d'espace public à Paris. Antoine Fleury dans son manuscrit de thèse, publié en 2008, parle d'une réorganisation semblable à la DVD avec l'agence d'étude et une agence dédiée à la maîtrise d'ouvrage.

L'architecte de l'AEAT aurait pour savoir-faire (ces informations sont tirées d'une fiche de poste rédigée par un des architecte-voyer de l'AEAT) :

- « - Maîtrise d'œuvre architecturale et technique d'aménagement d'espaces publics
- Conseils en qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale
- Encadrement et/ou travail en équipe projet
- Connaissances techniques et réglementaires de l'aménagement
- Connaissances en matière de procédures : marchés, délibérations, communication, concertation...
- Connaissances en histoire de l'architecture, du patrimoine et de l'urbanisme

¹¹⁰ Ces missions sont reprises d'une fiche de poste rédigée par l'un des architectes voyers de l'AEAT-SAGP. Nous ne connaissons qu'un seul ingénieur de l'AEAT. Les principaux professionnels ingénieurs rencontrés sont à l'ACO. Cette fiche nous a donc été très utile afin de mieux comprendre le rôle de ces professionnels au sein de l'agence d'étude.

- Maîtrise et/ou connaissances des outils informatiques, des logiciels 2D-3D, d'infographie et/ou de communication ».

L'architecte a d'abord un rôle de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements d'espaces publics. Il peut aussi être assistant à maîtrise d'ouvrage (ATMO) et/ou être conseil auprès des autres services de la DVD et/ou des autres directions et STV. La fiche de poste rédigée par l'un des architectes voyers fournit des informations détaillées et nous renseigne sur le travail de définition de leur propre profession que font les architectes de l'AEAT.

Voici les tâches de l'architecte à l'AEAT, selon la fiche rédigée par l'un de ses professionnels :

- « - Responsable de la conception architecturale et technique de la phase ESQ jusqu'à la phase EXE
- Conception d'une esquisse décrivant la géométrie des tracés du projet avec les cotations nécessaires pour transmission au technicien dessinateur
- Réalisation ou commande d'un ou plusieurs visuels décrivant le projet. Outils disponibles : marché de photomontage, visuel 3D réalisé par le technicien dessinateur, et/ou visuels réalisés par l'architecte.
- Réalisation des documents nécessaires à la présentation du projet.
- Conception des détails d'aménagement selon les besoins du projet (issus du carnet de détails de l'Agence ou développés spécialement pour le projet)
- Conception du design de certains éléments selon les besoins du projet (mobilier, éléments en superstructure, etc.)
- Suivi et transmission des modifications du projet auprès du technicien dessinateur lors de toutes les phases de réalisation des plans et des détails du projet
- Suivi et veille architecturale et technique lors du chantier. »

L'équipe projet réunissant ACO et AEAT

Au sein du SAGP, l'équipe-projet prend en charge des projets inscrits dans le cadre de la mandature municipale. Elle élabore ensuite la commande en réalisant notamment un diagnostic. Ce diagnostic prend en compte l'histoire des espaces publics, les chiffres et calculs des mobilités piétonnes ou motorisées ou encore les espaces verts. Ce diagnostic vise à soulever les atouts et les dysfonctionnements de l'espace en voie d'être (ré)aménagé. Suit l'étape de conception. Le projet est élaboré en concertation avec les différents partenaires de la Ville de Paris (RATP, STIF/Ile-de-France Mobilités, Préfecture de Police, ABF, etc.), les habitants et usagers, les élus et adjoints d'élus. L'observation de la phase d'élaboration du projet de réaménagement des sept places au sein du SAGP a permis de voir la diversité et la multiplicité des étapes et des productions menées/réalisées par les équipes. Le SAGP, une fois saisi du projet constitue les équipes de travail (ici, partagées entre l'ACO et l'AEAT). Une équipe projet, dans le cadre des sept places, au sein du SAGP se compose de deux ingénieurs côté ACO, d'un ingénieur de l'AEAT et d'un architecte de l'AEAT. L'équipe, une fois constituée réalise un diagnostic, et par étapes, présente l'avancement de son travail aux autres équipes mais aussi aux élus, au Secrétariat Général de l'Hôtel de Ville de Paris. Les élus sont à la fois les élus de l'Hôtel de Ville, ou de la « Mairie centrale » mais aussi les élus des mairies d'arrondissements. Le SAGP fait le lien entre ces différents acteurs politiques. Il est

présent aux réunions de concertation (de la réunion publique à la marche avec les habitants, en passant par le dessin et les propositions d'habitants sur carte). Une importante production cartographique est faite, en collaboration avec les techniciens dessinateurs du service (des esquisses, des plans au 1/200e...).

A chaque problématique spécifique ou besoin donné, le SAGP fait le lien avec un autre service, une autre direction de la Ville de Paris ou un prestataire extérieur. Les échanges professionnels se multiplient au fil du projet. Chaque échange permet de progresser sur un point donné. Cet avancement doit être discuté au sein du SAGP, soumis à d'autres services, notamment la DEVE, puis présenté aux élus et en concertation. Chaque point (le type de commerces qu'il peut être intéressant à implanter Place des Fêtes par exemple – une étude menée par un bureau d'études en urbanisme commercial nommé Intencité) est ensuite soumis à des questions d'ordre politique (avis, besoins des élus) au sein de la concertation (soumis aux participants de la concertation), d'ordre technique et/ou pragmatique (avis des bailleurs qui possèdent les locaux commerciaux, avis de l'APUR qui détient notamment des données quant aux commerces à Paris, faisabilité technique, financière, etc.). Le service des marchés de la DDEEES peut proposer un déplacement des étals du marché. En collaboration avec la DDEEES, le SAGP (dans le travail pour le réaménagement de la Place des Fêtes) doit vérifier qu'il est possible de brancher des prises électriques, de garer des conteneurs pour les déchets des commerçants, de proposer suffisamment de stationnement, de permettre la bonne circulation des autres véhicules. Le travail d'élaboration du projet comprend ainsi plusieurs étapes avec des aller-retour avec différents partenaires. C'est ensuite un travail de programmation urbaine que le SAGP propose sous la forme finale de plusieurs scénarios soumis à la décision du politique. Ces scénarios proposent plusieurs programmations d'espaces publics, pour lesquels le type de mobilier urbain a été étudié, l'emplacement de chaque équipement défini en collaboration avec les partenaires de la Ville de Paris en suivant des recommandations fournies lors des différentes phases de programmation. Suite à ce travail de projet, ou de réalisation de « plan-programmes » dans le cadre du réaménagement des places, suit l'étape du lancement des procédures et des marchés de BET, de maîtrise d'œuvre externe si besoin est. La phase travaux est menée par les Sections Territoriales de Voirie de la DVD et/ou par des maîtrises d'œuvres externes. Les travaux sont suivis par le SAGP, souvent maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagements d'espaces publics.

Plan-programme ou projet ?

Le projet désigne le travail fourni dans sa globalité par les services de la Ville dans le cadre d'un « projet » en régie. Pour autant, l'Hôtel de Ville de Paris, dans le cadre de « Réinventons nos places » revient sur ce travail pour le limiter à des « plans-programmes ». Peut-être s'agit-il de vocabulaire politique. Les plans-programmes sont jugés moins fixes : les équipements et la programmation de l'espace public seront moins figés tandis que le « projet » fixerait ces choix d'aménagement dans le marbre. Les services font alors des plans-programmes, composante du projet sans l'être totalement.

Cette notion de « plan-programme », formulée au SAGP comme objectif de leur travail, a posé question aux équipes. L'un des ingénieurs du service s'interroge à l'occasion d'une réunion AGORA. Une architecte lui répond qu'il semblerait que le « plan » représente la partie maîtrise d'ouvrage. Tandis que le « programme » représente la partie maîtrise d'œuvre. A l'occasion d'une réunion en juillet 2015 sur la Place des Fêtes, un paysagiste de la DEVE

rappelle : « *Il faut surtout rendre un plan-programme digne des autres places pour septembre-octobre* ». Il s'ensuit une discussion sur les propositions que doit faire le SAGP : dans quelles mesures le SAGP doit-il avancer des choix définitifs, des aménagements précis ? Une des architectes rappelle alors : « *On ne fait pas du projet mais du plan-programme* » (Réunion - « Atelier intermédiaire Place des Fêtes », 15 juillet 2015, DVD-DEVE). Une autre architecte du SAGP rappelle elle-aussi en septembre 2015 : « *On nous a demandé un plan-programme pas un projet avec parti-pris* ». Ce à quoi répond un autre architecte : « *C'est de la pub* » (Réunion du 24 septembre 2015, préparation de la prochaine réunion AGORA, présence de plusieurs équipes du SAGP). Il semblerait qu'aux yeux du SAGP, en réponse à la demande politique, le « plan-programme » (*in fine*, la proposition de plusieurs scénarios de programmation plutôt ouverts et flexibles) soit plus souple et moins fermé qu'un travail de « projet ». Pour autant, d'autres professionnels associent toujours leur travail à un travail de projet. Il ne s'agirait que de langage. L'Hôtel de Ville leur demande de laisser de la place à la parole des usagers puis à un travail de collectifs de professionnels pour imaginer des équipements et mobiliers pour d'autres usages. La flexibilité qui leur est demandée se traduit alors par un nouveau terme associé à leur action : la réalisation de « plan-programme » et non d'un projet dans son intégralité.

L'APUR dans une récente publication en 2017 définit le terme de « plan programme » : « *Le plan programme donne les grandes orientations sans figer le projet et définit notamment les objectifs d'espace au bénéfice des circulations douces et de largeur de chaussées réduite pour permettre une traversée piétonne sans mise en place de refuge* ».

Nous parlons pour autant de « projet ». Il intègre ce travail de plans-programmes mais aussi tout le travail de suivi des équipes, de programmation (avant la désignation des collectifs) ou le travail avec les partenaires inhabituels (Cisco, spécialistes du genre, etc.). Lors de notre observation, la réalisation de « plans-programmes » faisait partie intégrante du processus global de projet (depuis la commande politique jusqu'à la désignation d'une maîtrise d'œuvre externe). A travers les interrogations que posent ces termes, qu'ils soient politiques ou techniques, des évolutions dans les façons de faire ou de travailler des services de la Ville se pressentent.

b. Les profils rencontrés et les savoir-faire permis par l'activité au SAGP

Afin de présenter les professionnels principalement observés dans des situations de travail, un premier portrait des architectes et ingénieurs qui travaillent au sein du Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP) est brossé.

Les titres professionnels

Au sein du SAGP, plusieurs professionnels ont accepté de partager leur expérience et parcours professionnels. Ceux qui ont été rencontrés ont les titres et fonctions suivants :

- Architecte-voyer en chef SAGP-AEAT
- Architecte-voyer SAGP-AEAT puis architecte-voyer à la DPA
- Ingénieure en Génie Urbain SAGP-ACO
- Ingénieur – Agence de la Mobilité – Direction de la Voirie
- Ou « conducteur d’opérations », ce qui équivaut à chef de projet pour un ingénieur à l’Agence de Conduites (ACO)

Quelques parcours professionnels

Quelques-uns des parcours des professionnels du SAGP sont retracés ici. Le premier parcours est celui d’un architecte voyer de l’agence d’études du SAGP. Il est formé à l’École d’architecture de Versailles. Dès la 4^e année, il s’oriente vers l’aménagement et l’urbanisme. Il choisit une unité d’enseignement intitulée « le projet urbain » et réalise un voyage d’études à Barcelone, avec notamment Philippe Panerai. Il suit ensuite un master d’urbanisme et d’aménagement à Sciences Po urbanisme. Il intègre une agence d’architectes pendant ses études puis l’AFTRP pendant un an et demi, suite à ses études. Il travaille par la suite dans un bureau d’étude de type Egis et passe finalement le concours d’architecte voyer en 1995. Il obtient un premier poste à la Direction de l’urbanisme à la sous-direction de l’aménagement qui existe toujours et se compose de chefs de projets (semblables à ceux de l’agence de conduites). Il conserve cette attribution durant six années. Il travaille notamment sur la ZAC Paris Rive Gauche. Suite à une opportunité, il intègre la Mission Tramway dans l’équipe de maîtrise d’ouvrage en tant qu’ « architecte de service » dans la nouvelle équipe. A l’occasion d’un projet, on y crée une équipe, sous l’égide du SAGP. Son rôle est d’entretenir des relations avec la maîtrise d’œuvre externe, d’organiser des réunions sur la conception du projet et il s’occupe de marchés qualitatifs (matériaux, mobilier urbain, design...), donc des études amont jusqu’à la mise en service. C’est au sein de cette structure, que l’architecte dit avoir tout appris de la voirie. Il a ensuite une opportunité à l’agence d’études du SAGP. Il est le cinquième architecte et le service est en sur-effectif. Son poste de la Mission Tramway est en réalité transféré au SAGP. Depuis, il n’y a plus de poste d’architecte à la Mission Tramway. Il donne également des cours sur les espaces publics à l’École des Ingénieurs de la Ville de Paris et a pour particularité d’avoir dessiné un nouveau modèle de mobilier urbain, présenté par la suite dans ce manuscrit. Ce professionnel a fait l’objet d’un schéma présenté auparavant page 164.

Un second parcours est celui d’un autre architecte, rencontré au SAGP. Après un Bac littéraire (A1), puis une école d’architecture (UP9), l’architecte travaille chez un paysagiste pour de grands projets comme le Plan Vert de Beyrouth. Il part ensuite à Bordeaux et occupe successivement plusieurs postes, notamment, dans une agence qui s’occupe de locaux hospitaliers, de la restructuration d’un centre pénitentiaire. Il suit parallèlement un DEA à la Villette (« Jardins, paysages et territoire ») avec des professeurs comme Pierre Donadieu, qui enseigne l’agriculture urbaine ou Augustin Berque. Il passe alors les concours de la Ville et commence sa carrière à la DPA. Après huit années passées à la DPA, il intègre la DVD, durant six ans, puis intègre à nouveau la DPA. Son premier poste à la DPA lui permettait de travailler sur le temps du projet jusqu’à la désignation des maîtres d’œuvre. Le deuxième poste à la DPA lui donne l’opportunité d’aller plus loin dans le suivi du projet. A la DVD, son activité se limite à la maîtrise d’œuvre ou à l’assistance à maîtrise d’ouvrage des ingénieurs de l’agence de conduites (ACO). Du côté des ingénieurs, l’un d’eux explique avoir été dans la division des bus à la fin des années 1990. Le Service des Déplacements passe alors à la DVD. Il prend ensuite le poste dédié aux vélos à l’Agence de

la Mobilité de la Direction de la voirie. Depuis 2011, il est responsable de la division vélo. Il enseigne par ailleurs l'organisation des déplacements urbains en 3^e année à l'EIVP.

Un autre ingénieur est à l'origine, ingénieur agronome. Il intègre la Ville de Paris après un an dans un centre de gestion agricole comme contractuel (ingénieur contractuel). Il passe ensuite le concours des services techniques. Sa formation atypique est complétée par une année à l'Ecole des Ponts. Sa carrière à la Ville débute par un poste sur une dizaine d'années aux Parcs et Jardins et se poursuit à la Direction de l'urbanisme. Là, il travaille sur le mobilier urbain (sans formation préalable à ce sujet) durant dix autres années. Il est ensuite ingénieur en chef des Parcs et Jardins durant dix ans puis arrive à la direction du SAGP.

Un autre parcours est celui d'un ingénieur formé à l'EIVP au sein du Master en génie urbain. Il mène une première expérience de stage à la DPA comme ingénieur travaux publics en 2010 pour la mise en place de Paris Plages. Il a également une expérience à l'étranger, à Tokyo, où il a mené un stage d'étude et de recherche. Depuis cinq ans, il est chef de projets à la Ville de Paris, au SAGP, en tant qu'ingénieur travaux publics (TP).

Ces quelques parcours, s'ils possèdent des points communs montrent aussi la diversité des profils professionnels à la Ville, qui possèdent cependant un corps de savoirs partagés acquis par l'expérience, l'appartenance à tel ou tel service et/ou la formation (initiale ou en cours de carrière).

c. Exemples d'activités de travail au SAGP ou à l'Agence de la Mobilité

« Curieusement, alors qu'ingénieurs (et cadres) ont suscité une très abondante littérature, que l'on sonde régulièrement leurs opinions et attitudes, scrute leurs origines sociales et leur formation, mesure leur salaire, etc., on sait fort peu de chose sur leur travail, les tâches réellement accomplies, les responsabilités et les fonctions assurées » (Benguigui, Monjardet, 1984, p.103).

Une des questions posées visait à recueillir des données sur une potentielle « semaine-type » d'un ingénieur ou d'un architecte au SAGP. Alors que ce travail s'appuie notamment sur la notion de routine ou d'activités connues et maîtrisées, il a semblé intéressant de retracer quelques étapes de l'activité de ces professionnels.

L'un des architectes voyer explique qu'il fait avancer chaque projet entre l'établissement des plans, les documents de présentation. Il gère une vingtaine de dossiers. Plusieurs réunions ont lieu chaque semaine avec les maîtres d'ouvrage ou les autres services. Il y a également une ou deux réunions publiques, comme celle pour la Rue de Rivoli, le soir même de l'entretien mené. La difficulté est pour l'architecte de consacrer du temps à la conception, prendre le temps de dessiner et de reprendre les plans.

L'un des ingénieurs à l'Agence de Conduite répond à cette question « des activités » en termes horaires. Les horaires sont variables. Il y a les plages horaires obligatoires : 9h30-11h30 puis 14h-16h. En moyenne, il travaille 45 heures par semaine – 50 % de son temps est passé en réunion ou en rendez-vous.

L'une des architectes du SAGP a intégré en cours de projet, la DPA. Elle décrit alors sa semaine « type » - si elle peut exister - à la DPA pour mesurer l'écart avec la DVD. Le premier écart est le passage de son

rôle de maîtrise d'oeuvre à celui de maîtrise d'ouvrage. Elle a pour mission, notamment, d'élaborer les phasages et les calendriers pour faire tenir les projets sur une ou deux mandatures, avant arbitrage de la Maire. Elle fait du montage de projet. Elle avait un rôle d'ATMO pour l'Agence de Conduites à la DVD, elle a aujourd'hui un rôle d'ATMO pour la maîtrise d'ouvrage externe à la DPA. Sa semaine de travail se partage en réunions hebdomadaires pour chaque projet en cours, avec la maîtrise d'oeuvre. Elle avait, lors de l'entretien, quatre opérations à suivre en parallèle. Il y a cependant moins de déplacements qu'à la Direction de la voirie. En dehors des temps de réunions, certaines plages horaires sont dédiées à l'écriture, à la réflexion et au travail de conception. Il est également nécessaire de suivre les marchés ou encore de faire venir les prestataires. La semaine comprend également une réunion de service hebdomadaire mais aussi, potentiellement, la revue mensuelle et/ou une visite de chantier. A l'étape du chantier, elle peut prendre du recul et effectue une visite par mois pour chaque projet.

L'une des architectes avait présenté l'organisation des réunions dans la semaine au SAGP, et plus particulièrement dans le cadre du réaménagement des sept places :

Extrait d'un entretien mené avec une architecte-voyer du SAGP, le 12 février 2015

« *Moi : Comment travaillez-vous concrètement dans les bureaux ici ?*

Architecte : alors on fait des petites réunions en interne. C. (ingénieur) et moi, l'ingénieur et P.(ingénieur) On a une réunion hebdomadaire. On se voit tous les lundis matins et on aborde les différents sujets et on voit qui il faut qu'on voit pour avancer. La semaine dernière par exemple, notre petite réunion interne on l'a faite avec B.(ingénieur) pour réfléchir et savoir ce qu'on avait à prévoir pour les vélos et tout ça, au bout d'un moment, on va arriver à faire le tour de tous les sujets. C'est comme ça qu'on avance. Et pendant toutes les réunions et entre, j'essaie de dessiner et on discute sur les propositions que je peux faire.

Cette semaine mais j'étais pas là, je crois qu'on a rencontré Paris Habitat et tous les bailleurs de la place pour voir ce qu'on va faire. Je pense qu'il y a un moment où on va re-rencontrer les commerçants du marché (Place des Fêtes). C'est un calendrier qui va se mettre en place petit à petit. Mais c'est plus de la concertation alors que les bailleurs c'est du travail quoi.

Moi : vous réadaptez chaque semaine... par thématique et par rapport à ce qui arrive.

Architecte : oui en fonction de comment les choses avancent. Et puis par exemple, vendredi de la semaine dernière, on est allé avec C. et L. (ingénieur ; architecte, chef), dans une université (...). Ils ont fait des propositions. On va peut-être leur demander de faire une synthèse pour en discuter avec la mairie. Enfin, je pense que tout ce qui peut nous apporter un peu de réflexion et de maturité, c'est intéressant. »

Ces quelques éléments d'organisation du travail et l'observation en réunion ont permis de mieux percevoir les interruptions et les aléas rencontrés dans le travail¹¹¹.

111 Il y a également des situations inattendues dans le travail « quotidien » ou « routinier », bien entendu.

d. Essai de construction d'un recueil de savoirs tacites¹¹² : extrait de compétences détenues au SAGP

Nous avons souhaité mettre en valeur et caractériser les compétences détenues par les architectes et ingénieurs du SAGP. Il semble que les professionnels du SAGP possèdent des savoir-faire dits traditionnels propres aux espaces publics parisiens mais aussi une capacité à innover. Il y a également au sein des services des distinctions à faire entre les ingénieurs et les architectes au sein du SAGP, qui n'ont pas nécessairement, intégralement, les mêmes sensibilités ni les mêmes fonctions.

Un savoir-faire technique et les garants de la cohérence et du patrimoine parisien

Les professionnels qui travaillent au sein des services possèdent des savoirs techniques et esthétiques à la fois (Hofmann, 1998). Ils détiennent un panel de connaissances, cité que partiellement ici. Ils maîtrisent tout d'abord un ensemble de sujets techniques, normatifs et réglementaires. La gestion de ces savoirs techniques, souvent insoupçonnés, dépendent par exemple de la connaissance du réseau en sous-sol de chauffage urbain et électrique. Sur un documents de travail de la DVD – dossier DCE MOE 2 2016, Place de la Bastille – le SAGP a noté diverses consignes et contraintes techniques : « *Préfecture de Police : demande d'une voie-échelles* ». Le SAGP note devoir poser des panneaux sur certains candélabres, définir l'emplacement des horodateurs, poser des potelets après une période d'essai. Un ingénieur de l'Agence de la Mobilité souhaite revoir un virage de la piste cyclable. Le SAGP a des tâches et doit débattre, négocier, trouver la meilleure solution possible en mobilisant toutes les compétences des services mais aussi négocier avec la Préfecture de Police ou la RATP.

Un extrait d'une des réunions à laquelle nous avons assisté permet de révéler quelques connaissances détenues par les ingénieurs et architectes du SAGP. Cette réunion qui a eu lieu le 3 juillet 2015 met en présence un ingénieur de l'ACO et un ingénieur de l'AEAT. Ils possèdent des compétences techniques, savent gérer les contraintes ici liées au recalibrage des voiries, connaissent de mémoire les chiffres et les aspects réglementaires au sujet de la voirie, de ses différents concessionnaires. Cet extrait permet aussi de donner un exemple de compromis entre les différentes contraintes et demandes, tant municipales que celles des usagers.

Extrait d'un échange, non enregistré, le 3 juillet 2015 -

Objet de la réunion : le recalibrage des voiries, devant un plan Autocad réalisé par un ingénieur AEAT, pour le réaménagement de la Place des Fêtes.

Après avoir rencontré l'Agence de la Mobilité pour le Plan Vélo, la DEVE, la PP et la RATP pour l'anneau. Il faut définir la taille de chaque voirie afin de faire passer la piste cyclable, le bus, les voitures tout en réduisant la circulation et la taille de l'anneau (potentiellement).

L'ingénieur AEAT explique : le double sens cyclable est obligatoire pour la zone 30 et avait prévu le stationnement sur les pistes cyclables pendant les jours de marché. Or, avec le Plan Vélo, ce n'est plus possible.

Alors, (de tête), les nouvelles normes : Moins de 50 000 véhicules par jour : juste à noter à l'entrée

112 Schön, 1984, ou selon la définition de Bouffartigue et Bouteiller, les activités qui entrent dans une routine de travail, ce qui est acquis : « (...) les savoirs, l'expérience et le langage technique acquis dans une phase antérieure de leur expérience professionnelle forment un pré-requis, totalement routinisé (...) » (p.72, 2004).

et à un point fixe la voie vélo. Ce n'est pas grand-chose.

Entre 5 et 6 000 véhicules par jour : il faut noter la piste cyclable à l'entrée et plus souvent. Sur Augustin Thierry et Ribière pour Place des Fêtes.

Au-delà des 8 000 sur Thuiliez et Crimée en l'occurrence, il faut une piste très visible. Mais là avec la zone 30 on ne peut pas mettre de séparateur de voie... Donc il y a un modèle pour les + de 8 000 mais pas en zone 30.... Donc on revient à un format intermédiaire : marquage au sol continu.

L'ingénieur ACO : OK, et pour le stationnement : autre problème. Il faut 3 mètres pour le marché. Ça marche pour Ribière mais pas Thierry où il faut enlever le stationnement. Pas assez de place.

L'ingénieur AEAT (en montrant le plan) : là on a un zebra¹¹³ de 70 cm, le vélo : 1,20 mètre et la circulation 4 m pour les bus. On pourrait la ramener à 3,5 mètres.

Puis par voie : répartition de chacune des voies (en pensant aux demandes faites par les usagers, leurs expériences passées, les normes techniques et réglementaires) :

Rue Petitot et autour du square, on n'élargit pas. Tout le reste, on élargit.

La voie Nord vers le centre d'animation : ça fait 3,5 / 3 / vélo 50 / 70 puis le stationnement 2 m.

Reste 1.4. Si on met le séparateur, reste 1.

Et là problème avec le stationnement. Problème de CPCU (chauffage urbain), 70 cm de profondeur.

Ailleurs, égouts et gaz de France. Donc, on met des jardinières !

Sinon, de l'autre côté, on met un parking en Lincoln et une place sur deux.

Architecte : et devant la crèche ?

Ingénieur AEAT : non, vigipirate. Et France Télécom... Donc, de petits arbres !

Ingénieur ACO : il faut plus de données et demander à EVESA. Ensuite, on fait valider les coupes puis on fait faire un dessin manuel.

(...)

Le SAGP intervient à toutes les phases d'un projet – si ce dernier est en régie. Ils sont en capacité de réaliser les diagnostics et la cartographie de l'existant. Ils prennent alors en compte l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires. Les phases de concertation, de conception et d'élaboration des projets sont également menés par le SAGP à des degrés divers. Ils soumettent également à plusieurs reprises, pour validation, des choix techniques et des options d'aménagement pour adapter le projet au-fur-et-à-mesure. Ils prennent également en charge les procédures et les marchés y compris les autorisations administratives ; les déclarations préalables par exemple. Sur le temps d'une mandature municipale, ils mettent en œuvre les choix de la Mairie. Le Plan Piéton et le Plan Vélo en sont deux exemples. Les voiries sont adaptées aux nouvelles normes.

113 Le zebra est une signalisation routière composée de bandes blanches ou jaunes au sol.

Rue Rambuteau Paris 3 et 4



Illustration 41 — Aménagement en zone de rencontres, diapositive de la Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements, 16 avril 2014, présentation du Plan Piéton, p.6.

Le métier d'ingénieur en lui-même présente certaines spécificités par rapport à la figure de l'architecte-voyer. Au sein du SAGP, les ingénieurs sont toujours généralistes mais ont aussi une spécialité « espace public ». L'un des ingénieurs explique que sa profession a pour particularité de savoir gérer le nivellement, ce qui est aussi important pour la qualité architecturale. Une architecte explique, quant à elle, que son métier demande un « esprit de logique » et des connaissances sur la résistance des matériaux, ce qui est commun aux deux professions. Une sensibilité aux sciences sociales est également importante. Être architecte, c'est aussi défendre un projet, toujours selon l'architecte rencontré. L'ingénieur est souvent attaché à la voirie, son nivellement et ses aspects techniques. L'architecte-voyer est formé comme tout architecte libéral ; au sein d'un service, il a plusieurs activités communes à celles des ingénieurs. L'architecte rencontré explique que sa mission première et souvent, le premier poste, est celui du permis de construire. Les architectes voyers se spécialisent dès la fin du XIXe siècle sur les permis de construire et les estimations foncières et locatives¹¹⁴. Ces compétences détenues en interne peuvent être complétées par un appel à des expertises externes sur des points précis. L'AEAT-SAGP a pu récemment faire appel à CETEC Ingénierie par exemple, pour réaliser des plans techniques sur le dessin d'un escalier.

Des compétences invisibilisées : l'innovation au sein des services

Ces compétences qui s'associent aux autres compétences techniques ont déjà pu être soulignées dans des recherches sur les ingénieurs. Le travail de Charles Gadéa et de Paul Bouffartigue mentionne les adaptations opérées par la figure de l'ingénieur : « *Il intègre (...) des compétences gestionnaires et managériales aux compétences techniques, et il maîtrise aussi bien les processus de production que les méthodes de conception* » (Gadéa, Bouffartigue, 1997, p.317). Observer la capacité à s'adapter et les compétences invisibilisées des services font notamment partie de nos objectifs.

Dans un entretien mené au SAGP, une architecte-voyer explique que l'ancrage sur le territoire parisien et l'organisation de l'administration parisienne sont aussi des forces pour permettre l'innovation.

Extrait d'entretien mené avec un architecte-voyer du SAGP-DVD (février 2015) :

« *Moi : (au sujet de l'organisation des services)*

Architecte : moi, je pense que c'est quelque chose qu'il faut garder parce qu'on a la connaissance

114 Cela concerne l'ensemble des architectes voyers de la Ville de Paris.

espace public et le savoir-faire est là, on est dans des optiques d'innovations et c'est peut-être paradoxal de dire ça, mais le fait d'être en interne, on voit vraiment quelles sont les pistes d'innovations et de nouvelles possibilités sur l'espace public, plus qu'un aménageur externe, qu'un architecte externe. Parce qu'un architecte de l'extérieur, je ne dis pas que c'est pas bien, parce que je trouve que ce qu'à fait TVK est très intéressant, mais il a disons... il ne fait pas que de l'espace public. Alors c'est un plus mais ça peut aussi être un moins. Si ça fait dix ans qu'il n'a pas fait d'espace public... qu'il est resté à ce qu'on faisait il y a dix ans. Nous on a la possibilité de faire bouger les barrières. Et, inversement, je dis ça parce que ça a des avantages et des inconvénients, quelqu'un qui vient de l'extérieur peut bousculer plus facilement les choses. Voilà, ça s'équilibre entre les deux. Ça dépend toujours aussi de la qualité de la maîtrise d'œuvre avec laquelle on va travailler. »

Les compétences invisibilisées sont multiples ; l'une d'entre elles est le dessin de mobilier urbain. Un architecte voyer en chef du SAGP a dessiné une nouvelle barrière pour la Ville de Paris, a anticipé la demande qui allait être faite et a déposé le modèle. La Ville de Paris intègre aujourd'hui ce modèle à son catalogue. L'architecte qui l'a dessiné explique : « *J'ai fait deux-trois grilles. J'ai une petite expérience de serrurerie !* » (architecte-voyer, entretien été 2017). Ce sont autant de compétences propres à un individu mais aussi à la structure du service.

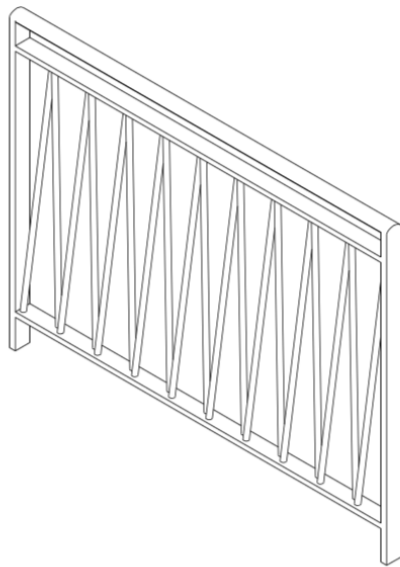
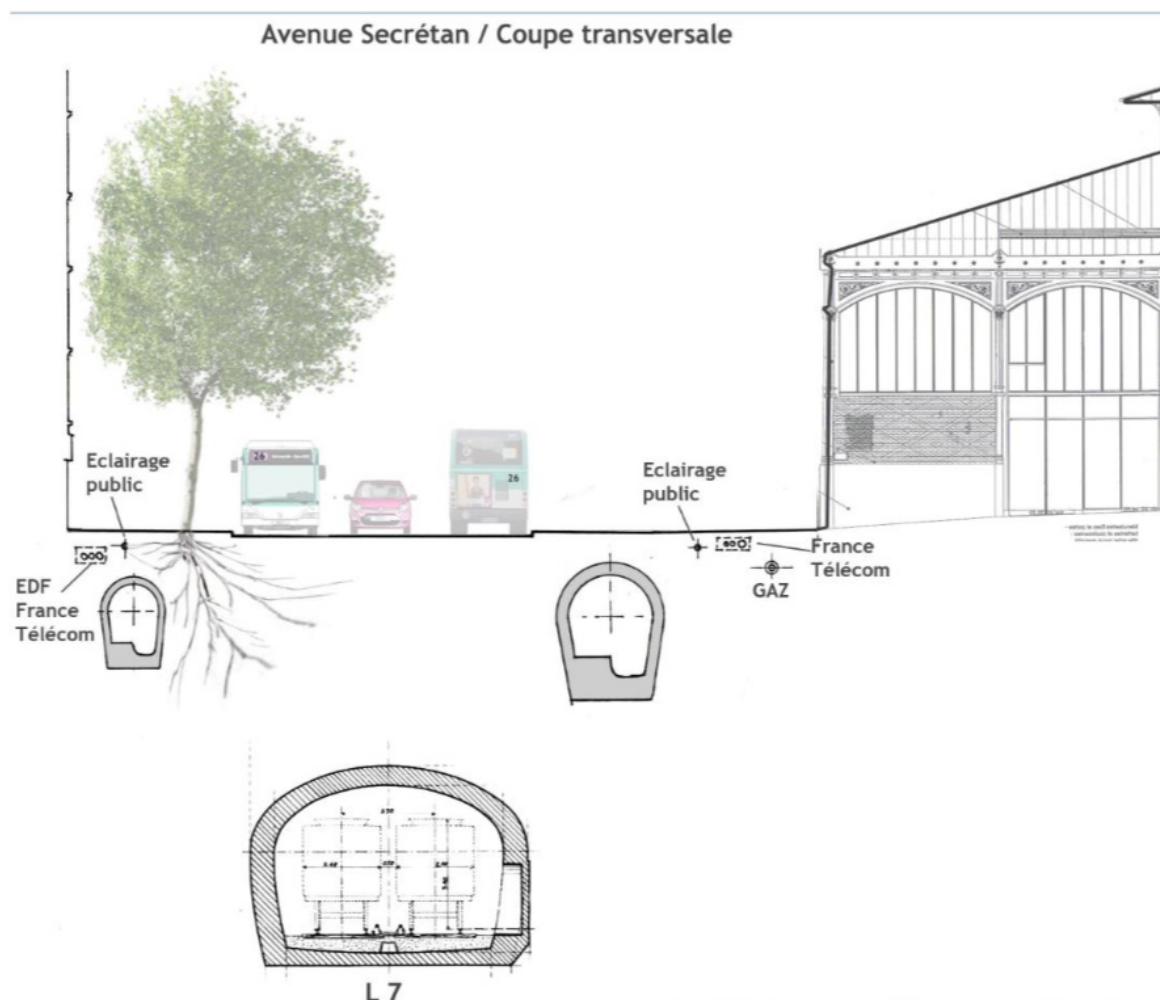


Illustration 42 — Documents relatifs au dessin d'un mobilier urbain, B. Le Masson, Mairie de Paris.

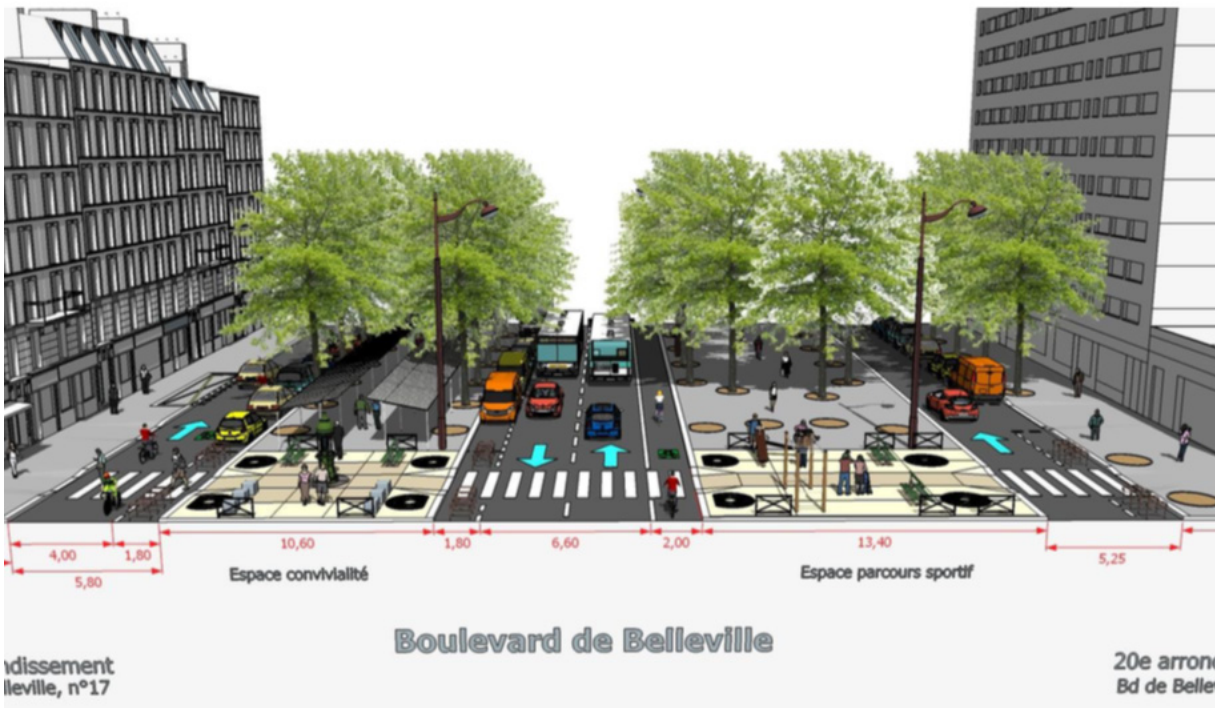
D'autres compétences sont liées à la capacité à faire face aux changements. Certains de ces savoir-faire sont à retenir. Ces compétences sont l'héritage du passé des aménagements de voirie et d'espaces publics à Paris. Elles s'inscrivent également dans des adaptations successives à plusieurs défis. La section suivante vise à présenter certaines de ces adaptations qui correspondent aux changements de priorités de la municipalité.

Quelques documents et productions de travail

La présentation du SAGP et de ses activités est ici sommaire et n'est que l'introduction au travail mené. En observant leurs activités, il semble que ces compétences techniques, esthétiques, patrimoniales s'expriment beaucoup par le dessin et la cartographie. Quelques documents issus du projet ou fournis par les ingénieurs et architectes rencontrés dans le cadre des « entretiens-métiers » figurent ci-dessous.



3D



Plan paysager



Illustration 43 — «Les métiers de l'espace public», document de présentation, cours à l'EUP par C. Richet-Martin et Y. Le Toumelin, 23 novembre 2016.

Conclusion

Les professionnels qui représentent la Ville de Paris s'appuient sur une longue histoire et un fort ancrage territorial. Plusieurs groupes professionnels exercent au sein de la Ville de Paris. Un service fait groupe ; en son sein, plusieurs métiers s'y trouvent.

Cette section visait à brosser des portraits de plusieurs profils professionnels au sein des services ; pour y voir les superpositions de compétences, la diversité des savoirs qu'ils détiennent. Ainsi, « Réinventons nos places » ne met pas en situation des professionnels de l'événementiel face à des professionnels de la voirie, la situation est bien plus difficile à saisir.

Pour faire avec la diversité des profils professionnels et des situations, la thèse fera mention d'ingénieur, d'architecte, d'une direction en particulier ou du SAGP – englobant ainsi les ingénieurs et les architectes voyers du SAGP.

A partir de cette présentation d'une partie de leurs activités, puis de plusieurs situations de travail analysées dans ce manuscrit, il s'agit de s'intéresser aux défis qui leur sont posés et aux évolutions dans les agencements de professionnels, la division du travail.

SECTION II — L'ESPACE PUBLIC À PARIS : SON HISTOIRE, SES ACTEURS, QUELQUES TOURNANTS DANS SA CONCEPTION ET SA GESTION

« C'est (...) à partir de l'espace public – celui des rues, des avenues et boulevards ou des places – que s'organisent la formation de la ville et ses activités, que se constitue et se perçoit son image (...). Leur situation, leur aspect, tel ou tel détail de leur aménagement ou de leur mobilier peuvent suffire à identifier une ville (...). Tout cela est particulièrement vrai pour Paris dont le système des voies, des places et des squares est un élément particulièrement marquant de l'histoire et du caractère » (Nathan Starkman, In : Paris Projet, 1993, p.7).

A travers l'étude et l'observation de l'espace public à Paris, ses projets successifs, son mobilier urbain, des évolutions de savoir-faire et les configurations d'acteurs qui se sont adaptés au fil du temps, se révèlent. Aux vues de notre objet d'étude, il est apparu important – non pas de rappeler toute l'histoire de l'aménagement des espaces publics à Paris – mais de montrer les éléments du passé qui permettent de qualifier la nouveauté du projet sept places. Il s'agit de montrer le rôle des services techniques de la Ville, quelques adaptations successives qu'ils ont connues face à des défis posés par le politique. Le passage de la seule notion de voirie à « l'espace public » ou des projets de réaménagements qui parlent d'usages... sont autant de grandes étapes qui permettent de souligner les réagencements successifs d'acteurs autour des réaménagements d'espaces publics, jusqu'au projet des sept places aujourd'hui. Ces réagencements entre ingénieurs, architectes et acteurs « extérieurs », et les adjonctions successives de nouvelles problématiques dans ces projets sont particulièrement visibles dans les récents projets

des Berges de Seine, de Paris Plages et à une autre échelle, dans la coexistence de plusieurs types de mobiliers urbains, du plus traditionnel au mobilier « innovant ».

Un héritage patrimonial et technique et des adaptations successives

« *Il est une ville dont l'identité est en tout point présente. Chacun peut la reconnaître à partir d'une seule photographie (...)* ». (François Grether, In : Paris Projet, 1993, p. 12)

Nous avons eu l'occasion de rappeler l'inscription des ingénieurs et des architectes dans l'histoire des aménagements et des réglementations pour la voirie. Cet héritage a mené à l'identité des espaces publics parisiens dont parle François Grether. L'espace public parisien est encore celui du XIXe siècle, identifié comme celui « des ingénieurs ». L'aménagement des ingénieurs au XIXe siècle visait à assainir la ville¹¹⁵, et notamment à mettre en place un profil de voie propice à l'écoulement des eaux, un réseau d'égouts. La voirie parisienne est un espace extrêmement contraint par son sous-sol et donc par son nivellement, l'entremêlement des voies et réseaux. L'histoire des aménagements, notamment de voirie à Paris, fait des services les garants de ce patrimoine. Ils détiennent – dans une forte spécialisation et division des tâches et rôles – les savoirs techniques et patrimoniaux pour assurer une cohérence et une continuité dans les aménagements à Paris.

L'objet central a longtemps été l'automobile comme le rappelle Matthieu Flonneau. Ce dernier explique par ailleurs que dès la révolution automobile, de premières réglementations sont faites. Le 1er Code de la rue date de 1910 et « *s'essaie au mobilier urbain dans la continuité d'Hausmann* » (Flonneau, 2017¹¹⁶). Le « tout-voiture » est une autre caractéristique de ce Paris. Dans les années 1960, Paris devient la ville de la voiture ; l'emprise de la voiture est totale.

Jusque dans les années 1970-1980, on ne parle pas d'espace public mais de voiries et de réseaux divers. Il y a un grand tournant souvent soulevé dans les politiques d'aménagement d'espaces publics à Paris, c'est le passage d'une politique pro-automobile à une politique prônant les circulations douces et une vision globale des espaces publics, ce qui est un « *changement de paradigme* » selon les termes de Matthieu Flonneau. Les modes de déplacement dit « hard » sont toujours très présents à Paris mais leur représentation dans le discours politique tend à disparaître. Les services de la Ville de Paris suivent ces mouvements et voient leurs tâches évoluer avec.

L'espace public devient une priorité dans les années 1970, notamment sous l'influence de l'APUR (Paris Projet, 1993). Cette dernière réfléchit à ce que pourraient être les nouveaux aménagements d'espaces publics aux côtés de la Direction de l'aménagement urbain. Avec la notion d' « espace public » et le renouveau progressif de ces espaces, les rues piétonnes et les places sont aménagées. A Paris, à la fin des années 1970, la Ville promeut une politique de reconquête des espaces publics. Cette politique s'applique dans un premier temps aux espaces patrimoniaux puis de premières places publiques dans les années 1980 à l'image de la Place de l'Hôtel de Ville, de la Place de la Concorde, de la Place du Palais-Royal ou de la Place Vendôme. Le plan directeur d'aménagement des canaux naît également dans les années 1980.

115 APUR, « L'espace public au XXIe siècle, Etude des évolutions au travers des nouvelles pratiques, Observation des usages par l'Ecole d'Architecture de Versailles », mai 2011, 108 p.

116 Communication de Matthieu Flonneau à l'Ecole d'Eté de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris en 2017.

Bernard Landau identifie plusieurs tournants. La première politique à l'arrivée du premier maire élu de Paris en 1977 est une politique patrimoniale (Landau, 2010). Cette politique est liée à la loi Malraux, à la création des quartiers sauvegardés (*ibid.*, p.10). Ce sont aussi de façon corrélée les grandes opérations de piétonisation des Halles, de Beaubourg. Dans les années 1980, de plus en plus d'espaces publics sont réaménagés. Entre les années 1990 et les années 2000, il y a manifestement deux approches politiques contradictoires (*ibid.*, p.10). Il existe d'une part la volonté d'accroître la place de la voiture et des places de stationnement avec la création des axes rouges, tandis que les Champs-Élysées notamment ou l'avenue d'Italie sont vidés des places de stationnement pour y favoriser les cheminements piétons.

La Direction de voirie et son partenaire traditionnel, la Préfecture de Police souhaitent améliorer la circulation des bus et permettre la circulation des vélos dans un espace dédié. Pour faire face à la circulation dense, la Ville de Paris crée des « zones 30 », des « axes rouges » puis des « quartiers tranquilles ». La catégorisation des voies publiques conduit à l'installation des potelets et des bornes sur l'espace public, délimitant ces différents espaces et tenant à distance l'automobile.

Ces tournants marquent aussi le début d'une réflexion, que l'on retrouve encore aujourd'hui :

« Une nouvelle réflexion s'est en outre imposée : comment, au travers de la diversité des projets et des intervenants, maîtriser l'évolution de l'espace public, pour lui permettre de se transformer en s'adaptant aux contraintes et aux besoins d'aujourd'hui sans pour autant perdre son unité, son caractère spécifique et son incontestable harmonie ? » François Ozanne, alors directeur de la voirie, conclut son entretien par cette question en 1993 (Paris Projet, 1993, p.166).

Pour ce faire, François Ozanne explique que pour reconquérir ces espaces, l'APUR émet l'idée de rédiger un document cadre, « une sorte de charte » approuvée par le Conseil de Paris qui « rassemble les directives essentielles en ce qui concerne le traitement des espaces publics » (*ibid.*, p.159). C'est une première évolution que l'APUR souhaite engager par la rédaction d'un document.

A cette période, correspond aussi les premiers questionnements liés aux espaces publics et les services techniques de la Ville de Paris y contribuent. Un guide de l'espace public est réalisé bien qu'il soit encore très technique, moins lié aux usages (Landau, 2010). Dès 1989, François Ozanne, alors directeur de la voirie, rappelle le lancement d'un programme de stationnement. La question de l'adaptation des structures se pose à cette occasion. Les services de voirie sont spécialisés. Pour y faire face, la Ville crée des structures de concertation et de décision : en l'occurrence, un groupe de travail composé de l'APUR,

de la direction de l'aménagement urbain et de la voirie et de la Commission spéciale des opérations immobilières. Pour s'adapter à l'aménagement des espaces publics, des missions globales sont mises en place au sein des services en 1991 : une agence des grandes opérations (AGO), un service de la circulation et du stationnement (SCS) et un service de la voirie et de l'éclairage (SVE). Il faut également noter la collaboration de la voirie, de l'APUR et de la direction de l'aménagement urbain. La voirie crée également en son sein une mission architecture et environnement.

L'élection de Bertrand Delanoë semble marquer un autre tournant décisif dans les politiques privilégiées à Paris. Le maire met en lien une diminution de la circulation automobile et une prise en compte d'autres usages dans l'espace public. Le bus circule alors en site propre, la ligne du « Mobilien » est créée, des aires de stationnement sont installées pour les vélos. L'espace est subdivisé pour permettre à des modes plus doux de déplacement de prendre place. A ce tournant correspondent également le programme de couloir bus et les pistes vélo ainsi que des quartiers tranquilles (dans le 13^e arrondissement de Paris). Des axes civilisés¹¹⁷ sont créés et divisent l'espace public par type de mobilité. Plusieurs types d'usages sont permis par l'intermédiaire du partage de l'espace public. Parmi ces changements, Bernard Landau pointe principalement le Vélib' et le tramway.

En 2002, c'est aussi la rédaction du premier schéma directeur de la Ville de Paris, réalisé par l'APUR. Il propose principalement des orientations sur le vélo et le développement d'un réseau cyclable. En 2007, le réseau Vélib' se développe à Paris Aujourd'hui, son usage est encore facilité par l'emploi possible de la carte Navigo pour l'emprunter. Les bornes vont également permettre de garer le Vélib' en dépit du remplissage total de la station. Pour autant, cette politique a un coût important pour la Ville avec le remplacement annuel des vélos ou le changement des bornes dès que le marché public prend fin, à l'image du changement de marché en 2018 avec le groupement Smoove and go¹¹⁸.

L'espace public pose question à la Ville de Paris mais aussi à d'autres villes à l'image de Lyon, Londres, Amsterdam ou Copenhague. Comme le rappelle Véronique Bedague Hamilius alors secrétaire générale de la Ville de Paris¹¹⁹ en 2010, l'espace public sert d'abord à se déplacer. Or, la moitié des déplacements se fait à pied. Le piéton est donc une préoccupation première. Une autre question soulevée est celle de la sociabilité mais aussi la co-existence des usages qui n'est pas toujours apaisée. Des budgets sont alloués par la Mairie pour les vélos de particuliers et le Plan Vélo, avec un budget de 150 millions d'euros, de 2015 à 2020 avec pour objectif de passer à 15 % de part modale réservée au vélo. Les zones 30, quant à elles, existaient déjà dans les années 1990 mais sont à double sens de circulation depuis 2008.

117 L'APUR explique que *“Le concept d'espace civilisé a été proposé par la Ville de Paris en 2001. (...) Les espaces civilisés sont en premier lieu des espaces où les surfaces sont réparties équitablement entre les différentes fonctions et catégories d'usagers (...). Cette notion intègre les objectifs généraux mis en avant pour l'ensemble de l'espace public parisien (...) mais elle concerne spécialement les grands axes structurants. (...) Concrètement, l'espace civilisé est une voie ou une place publique où cohabitent en bonne harmonie et dans les meilleures conditions de circulation et de sécurité, les différents modes de déplacements. (...) Enfin, il propose une approche globale de l'espace public, traitant à la fois de l'aménagement de la voirie, de l'occupation des rez-de-chaussée des immeubles et de l'évolution du bâti (...).”* (Source : apur.org).

118 Maxime Huré a travaillé à Lyon sur ces modes de déplacements et explique le poids que peut représenter ces marchés (notamment par des emprises économiques et physiques dans l'espace public).

119 Atelier international du Grand Paris et des Projets architecturaux et urbains, Actes du séminaire POPSU Europe, « Nouveaux modèles d'aménagement de l'espace public : La marche et le partage avec les autres modes de déplacement », PUCA, Paris, 16 & 17 septembre 2010, 118 p.

En 2010, Hervé Judéaux¹²⁰ témoignait déjà du travail des équipes de la ville pour s'associer pleinement « *aux enjeux de l'espace public du 21e siècle* » (Judéaux, 2010, p.29). Les services prennent notamment en compte davantage les résultats issus des concertations. Les usagers ont une vision globale de l'espace public tandis qu'un service ou qu'une direction est porteur de ses propres compétences professionnelles (Judéaux, 2010). Pour répondre à divers enjeux contemporains (l'intermodalité, le nouveau partage de l'espace public, la prise en compte globale et cet espace public du 21e siècle), les directions s'organisent en pôles, y compris un pôle espace public ou un pôle économique et social. Le pôle espace public se compose alors de la Direction de la voirie et des déplacements, de la Direction des espaces verts, celle de la propreté et de l'eau, la Direction de l'urbanisme, celle de la prévention et de la protection et de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Ces directions et structures doivent travailler ensemble, en partenariat avec la Préfecture de Police. Cette innovation organisationnelle est accompagnée des réunions appelées AGORA. Elles sont aujourd'hui une des étapes dans l'organisation des réunions dans les directions de la voirie et des espaces verts. Hervé Judéaux explique que l'AGORA est un « *lieu d'échange interne à la direction de la voirie et des déplacements mais dans lesquelles on invite aussi des collègues d'autres directions pour réfléchir lors des projets sur la qualité de l'espace public, sur la mise en place d'une construction, d'une position technique commune (...)* » (Judéaux, 2010, p.30). Le travail mené par la DVD et plus globalement par ce pôle espace public date donc de quelques années et s'efforce de mener des actions plus globales pour un espace public de qualité.

La question de l'adaptation des pratiques professionnelles et d'une « culture de l'espace public » n'est donc pas récente. Chaque projet est l'occasion de répondre aux nouvelles directives politiques, des changements que François Prochasson, ancien ingénieur à la DVD, résume en parlant du passage des « *berges-parking aux berges-Paris Plages* »¹²¹. La publication du PUCA en 2010 fait mention de réorganisations pour « *une vraie culture de l'espace public* » (Bedague Hamilius, In : PUCA, 2010, p.7). Ces quelques rappels permettent d'inscrire le réaménagement des sept places dans une certaine continuité avec ces évolutions et les divers changements opérés, notamment au sein des services. Le guide ou l'intervention de l'APUR se retrouvent dans le projet « *Réinventons nos places* ». Par ailleurs, l'histoire des métiers est intimement liée aux volontés municipales en termes d'aménagement.

« *Il y a quelques années, on favorisait la voiture, bon, puis le vélo/le piéton, puis le bus/ circulations douces, et puis là, on voit le mouvement vers les usages* » (ingénieure, SAGP-DVD, Novembre 2014).

La politique d'aménagement des espaces publics se concentre toujours davantage sur les usages. Les usages doivent être multiples, souvent réversibles dans le temps et ses installations peu coûteuses. Les Parisiens doivent pouvoir s'approprier un espace puis changer d'avis et le mobilier doit pouvoir s'y adapter. L'influence croissante des « usages » dans les projets d'espaces publics à Paris accompagne la piétonisation progressive de ces espaces et l'importance de la participation citoyenne. Les concepteurs sont invités à aménager différemment les espaces publics. Le réaménagement de la Place de la République¹²² est représentatif de cette nouvelle vision de la Ville de Paris. Les usages ont été un leitmotiv pour les

120 Alors chef de projet à la Direction de la voirie. Aujourd'hui, membre de *la Rue de l'avenir*.

121 Communication à l'Ecole d'Eté de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, été 2017.

122 Morgane Delarc, « *Quelle prise en compte des « usages » dans la conception des espaces publics urbains ? Le cas de la place de la République à Paris* », Métropolitiques, 20 janvier 2016. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Quelle-prise-en-compte-des-usages.html>.

concepteurs de la place qui ont ainsi conçu un « *énorme plateau, le plus grand et le plus large possible (...) et surtout éviter de figer des usages à un endroit, mais de permettre de manière permanente, sur des temps courts ou longs, une réversibilité des usages [...] »*¹²³.

Comme le disait le directeur de la Direction de la voirie et des déplacements, la conception n'est plus tant fonctionnaliste mais liée à la réversibilité, à la modularité, au temporaire. Cette évolution dans la définition d'un espace public entraîne nécessairement une évolution dans les modes de faire. L'utilisateur doit être intégré au projet urbain. L'espace public doit être observé à travers ses usages actuels, potentiels et/ou souhaités. D'autres enjeux se cristallisent dans cet objet « *espace public* ». Il doit être « *végétalisé* », « *ludique* », adapté à tous et pour tous. Ces mots ou qualificatifs tout comme la « valeur d'usage » (APUR, 2011) ne sont pas nouveaux. Cependant, il existe une certaine inertie, un temps de mise en place, une adaptation à ces besoins exprimés dans les récents programmes. Certains projets récents, à l'image de la piétonisation des berges¹²⁴ puis de « Réinventons nos places » concentrent toutes ces ambitions. Ces projets sont présentés plus longuement ultérieurement.

Des (ré)ajustements successifs à une autre échelle pour concevoir et gérer les espaces publics : l'exemple du mobilier urbain

L'exemple du mobilier urbain est particulièrement révélateur : il est un aménagement concret qui témoigne des connaissances anciennes et patrimoniales des services de la Ville. Il montre aussi les différents défis posés récemment aux services, aux agencements d'acteurs et au renouvellement des équipements dans l'espace public.

Les services sélectionnent le mobilier urbain qui est recensé dans le catalogue de la Ville de Paris. Des processus de sélection ont été définis afin de garantir une cohérence dans l'aménagement des espaces publics à Paris.

Alain Grellety Bosviel explique : « *Un autre exemple est celui du mobilier urbain. Je crois nécessaire de contrôler les innovations dans ce domaine à Paris. C'est dans cette optique qu'à été instaurée une Commission du mobilier urbain et que nous renouvelons périodiquement le catalogue du mobilier utilisé par la Ville ; il n'est pas exclu que tel ou tel mobilier – la Sanisette ou les tableaux lumineux, par exemple – ne soit pas adapté à tel ou tel quartier et qu'il faille en réviser la conception. Il faut une certaine unité qui préserve l'image de Paris, souvent identifiée à des types de rues et d'ambiances sans pour autant atteindre à l'uniformité totale ou renoncer à la création* » (Alain Grellety Bosviel, In : Paris Projet, 1993, p. 159). Au-delà de l'uniformité nécessaire et de la conservation patrimoniale, les services maîtrisent et connaissent les différentes normes et contraintes techniques. L'encombrement des rues est aussi parfois dû à des sorties d'eau, d'électricité ou des passages de réseaux de chauffage urbain ou de France Télécom.

123 Entretien mené avec V. Hertenberger (TVK), le 22 janvier 2014.

124 A ce sujet, nous avons pu co-diriger, en tant que monitrice d'enseignement, le mémoire de Célie Pillard, étudiante en Master 1 à l'EUP en 2015-2016. Son travail porte sur la piétonisation et les installations faites à cette occasion. Comment les installations temporaires sont-elles conçues ? Par qui ? Est-ce viable ?, etc. Son travail montre que le traitement de « l'usage » matériellement parlant pose encore question, même dans un projet qui se veut exemplaire.



Illustration 44 — Arrivée d'eau destinée aux commerçants du marché de la Place des Fêtes. Rue Augustin Ribière, Delarc, 2018.

Un article rédigé avec Jérôme Rollin (Delarc, Rollin, 2017), publié dans *Cybergéo*, a été l'occasion de rappeler les processus traditionnels de sélection du mobilier urbain et les qualifications propres aux services : les ingénieurs et architectes de la DVD, en réunion, sont capables de citer des noms et marques de mobiliers, de connaître les sites sur lesquels ils sont implantés.

Extrait d'une réunion entre le SAGP-DVD et le Service de l'éclairage (SE), juillet 2015, au sujet de l'éclairage Place des Fêtes :

(...) « SAGP : et autour des squares, on garde les mâts d'éclairage ?

SAGP : non, on les enlève, ils sont vieux.

SE : oui, on fait une étude pour mettre des « crystal city ».

(des photos de luminaires circulent sur la table de réunion)

SE : Tout dépend du mât. On propose le « crystal city » car il est peu posé à Paris et il donne une identité. Mais c'est plus cher.

SAGP : On peut mettre de l' « HAPILED » ou du « crystal city » comme place Lachambeaudie. C'est aussi une question de sous (...) ».

Les mobiliers numériques et/ou innovants mais aussi les mobiliers légers et réversibles en sont de bons exemples. Ils sont, en quelques mots, des objets détenus par des professionnels qui ne travaillaient pas alors sur l'espace public – l'exemple de Cisco dans ce travail – ou d'acteurs externes qui veulent faire fi du catalogue de mobilier pour davantage de flexibilité et pour réduire les coûts. La rencontre

et/ou la complémentarité de ces pratiques, qui se réinventent sur le temps long, interrogent quant aux coopérations entre acteurs et à la juxtaposition des démarches et des types de mobiliers dans l'espace public.

Cette innovation constante et cet appel à compétences – dans le cas du mobilier urbain – se retrouve aussi dans le projet étudié. Il s'inscrit là encore dans une histoire du renouvellement perpétuel des équipements et des façons de les choisir et de les gérer¹²⁵. En observant les mobiliers urbains dans ce projet des sept places, ces mêmes questions se posent : un mobilier traditionnel et/ou fonctionnel, de nouveaux équipements qui posent question sur leur pérennité et leur entretien. Ce sont aussi de nouveaux jeux d'acteurs. L'objet de notre thèse, s'il regarde la circulation de nouveaux objets et/ou sujets au sein des acteurs de la Ville de Paris, s'intéresse par là-même à l'évolution du mobilier urbain : quel mobilier à Paris ? Quels sont les jeux d'acteurs qui permettent de le sélectionner ? Quelle vision de l'espace public et de son aménagement a la Ville de Paris ? Le mobilier est donc un exemple intéressant à plusieurs égards. Il est révélateur des compétences et de la spécialisation des services ; des compétences inscrites dans des traditions à la Ville de Paris et des organisations bien ancrées.

L'espace public dans notre travail de thèse

La présentation de ces grandes lignes permettent de s'arrêter un instant sur la notion d'« espace public ».

La notion d'espace public est difficile à définir (Plan Urbain, 1988). Elle peut être abordée par plusieurs approches, qu'elles soient économiques, sociologiques, techniques. A un premier niveau de lecture, l'espace public désigne une partie non construite du domaine public affecté à des usages publics (Fleury, 2007 ; Gomes, 2017). Nous ne travaillons pas sur l'espace public comme concept ni comme lieu géographique en soi (Fleury, 2007, p.16). Nous travaillons sur des logiques d'action, des savoir-faire propres à l'aménagement de l'espace public, et plus encore, sur les professionnels qui le conçoivent. Notre approche serait alors « pragmatique » selon les termes du Plan Urbain de 1988¹²⁶ et prend l'espace public comme « catégorie de l'action publique » (Gomes, 2017, p.26). En cela, nous conservons la définition proposée par Antoine Fleury :

« Avec l'élargissement d'un trottoir, la suppression de places de stationnement, ou encore la construction d'un couloir d'autobus, on touche à l'espace public défini au sens large : un système de lieux – accessible à la plupart des citoyens qui les pratiquent à des fins multiples – et d'acteurs – à la fois publics et privés – qui s'inscrit dans la ville et interagit avec elle » (Fleury, 2007, p.1).

Il prend forme et s'est longtemps défini par la vision qu'en avaient les professionnels – c'est-à-dire par des formes spatiales urbaines (la place, la rue...) et ses objets (le mobilier urbain majoritairement). L'espace public est rarement nommé par les professionnels. Les « espaces

125 Les réaménagements des berges a par ailleurs posé la question du type de mobilier (réversible, léger, à la fois en raison des crues mais également pour s'adapter à l'évolution des usages).

126 L'approche pragmatique que les auteurs du Plan Urbain adoptent désignent autant l'identification des problèmes et enjeux liés à l'aménagement de l'espace public, qu'une réflexion prospective. Notre approche s'appuie davantage sur les logiques et pratiques professionnelles.

urbains » sont davantage désignés par leurs équipements et destinations, à l'image du « *marché, (de la) place de la Mairie, du Théâtre, de la Gare (...)* » (Plan Urbain, 1988, p.18).

« *La notion générique d'espace public s'exprime donc plutôt à travers une fragmentation de lieux ou de projets particuliers* » (*ibid.*, p. 18).

Il était donc d'autant plus difficile de faire le lien entre le milieu de la recherche universitaire qui a rapidement identifié notre travail comme recherche sur/à partir d'un espace public et le terrain qui ne l'abordait jamais. Les professionnels parlaient d'un projet de place, de réaménagement ou de requalification de place publique. Là encore, définir un espace public par ses professionnels et métiers est tout aussi difficile¹²⁷. L'espace public, d'autant plus à Paris, est l'héritage d'un long passé d'aménagement – du pavé et de la voirie avant l'espace public. L'espace public parisien est principalement représenté par les ingénieurs et les architectes voyers des services. Pour autant, des professionnels autant publics que privés aménagent l'espace public.

Ce terme d'espace public est utilisé dès les années 1970 dans les appels d'offres de la Ville de Paris. Il désigne à la fois des formes urbaines spécifiques et une notion issue de la philosophie politique (Fleury, 2009). Qui conçoit l'espace public à Paris et comment ? Les espaces publics sont une vitrine politique de la nouvelle gouvernance urbaine (Fleury, 2010), et des ambitions municipales parisiennes. L'espace public est devenu une catégorie de l'action publique, et témoigne d'une critique adressée à l'urbanisme fonctionnaliste (Gomes, 2017).

Analyser ce projet des sept places permet de l'inscrire dans une continuité des aménagements. L'espace public pour la Ville de Paris a un fort enjeu médiatique (Plan Urbain, 1988, p.48) et, est le symbole de l'évolution des stratégies politiques avec le choix de l'espace public comme symbole d'une « identité », de certains usages, etc. Faire évoluer les pratiques d'aménagement autour de ses espaces publics permet de faire évoluer et de marquer une certaine « *culture urbaine (...)* et *(de) trouver une place (...)* dans l'échiquier des villes à l'échelle de l'Europe¹²⁸ » (*ibid.* p. 50).

Au sein des services et dans notre travail, la notion d'« espace public », si elle n'est pas employée comme telle, se retrouve distribuée par les professionnels des services et directions de la Ville de Paris. Ces derniers parlent de matériaux, de places publiques, de métiers de la Ville de Paris, etc.

127 Au cours de l'année universitaire 2016-2017, nous avons pu intervenir aux côtés de Florine Ballif (maître de conférences, Ecole d'Urbanisme de Paris) dans un cours intitulé « Les métiers des espaces publics », à destination des Master 2 (Alternatives Urbaines et Démarches Expérimentales – Espaces Publics) de l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Il était question de présenter à la fois les métiers dits « traditionnels » de l'espace publics (ingénieurs, architectes...) mais aussi les plus « émergents ». Mais nous avons tenu également à présenter la Préfecture de Police, les agents de la RATP, etc. qui peuvent eux aussi entrer dans la catégorie « métier de l'espace public ».

128 En italique dans le texte.

« (...) les ingénieurs et personnels des services techniques restent plus attachés à d'autres vocables qui reflètent leur formation et leurs modes d'intervention (voirie, réseaux, axes, accès (...)) » (ibid., p.18).

Le réaménagement de l'espace public pour les services de la Ville, c'est d'abord le réaménagement de la voirie (Fleury, 2007).

Les espaces publics représentent plusieurs logiques d'action selon le professionnel. Si l'on réfléchit à l'espace public pour les professionnels de la maîtrise d'œuvre de la Place de la République, l'espace public était une opportunité pour proposer des usages, pour « retrouver de la place ». L'architecte employait ce terme d'« espace public »¹²⁹. Le chef de projet de la Direction de la voirie et des déplacements de l'époque n'avait pas employé ce terme pour sa part et parlait davantage de « la place »¹³⁰. Les services de la Ville pour les sept places parlent de la « voirie », d'« espaces piétons », de « square » ou de « place » ou le désigne par ses équipements : le marché, le stationnement, les arbres, etc. Cette notion est utilisée par convenance et à travers les compétences professionnelles, les objets et actions qui la composent. C'est donc la production des espaces publics qui nous intéresse mais aussi, et surtout, ceux qui les produisent.

129 Entretien avec l'architecte de la place de la République, TVK, 22 janvier 2014.

130 Entretien avec le chef de projet de la DVD pour la Place de la République, 26 février 2014.

CONCLUSION

Cette première partie a été l'occasion de faire une première présentation du projet de réaménagement des sept places mais aussi de ses acteurs. Pour reprendre les termes d'un professionnel de Paris & Co, la Ville est dans un « système de modes successives ». Le défilé des doctrines de la municipalité conduit à des adaptations des services de la Ville et des jeux d'acteurs autour des aménagements de ses espaces publics.

Une nouvelle vision de l'espace public à Paris semble s'élaborer dans les discours de la Maire de Paris. Ce projet en serait la concrétisation. Après ces adaptations successives, brièvement retracées, « Réinventons nos places » est une étape supplémentaire au cours de laquelle, les services vont devoir traduire et mettre en pratique les récentes doctrines.

En changeant de doctrines, la Ville de Paris viserait-elle à proposer un nouveau modèle ? Mais « pour changer de modèle, il faut changer de concepts » (Offner, 2017¹³¹). La deuxième partie propose alors d'observer les activités des services de la Ville et les modifications faites au travail. Ces derniers doivent se confronter à de nouveaux concepts et y faire face.

La première partie a aussi permis d'entrevoir les différents univers et milieux professionnels en situation de travailler ensemble. Les thématiques mises en avant par le politique sont « à construire »¹³² dans l'action. Ces savoirs en construction font alors face aux nécessités de l'action immédiate.

La frise du renvoi n°9 signale les principales réunions suivies et citées. Elle est un guide pour la lecture et propose des repères.

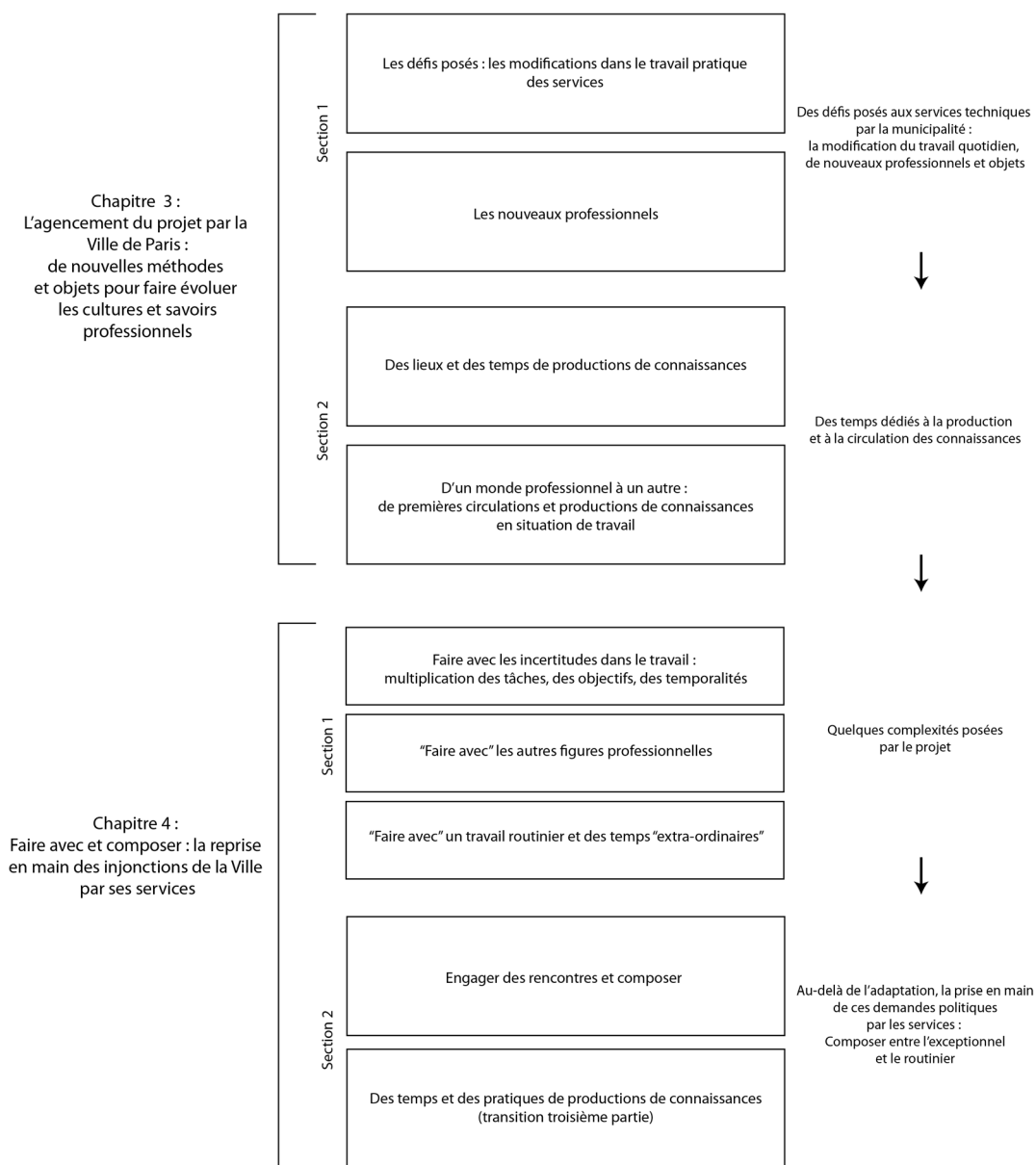


131 Propos de Jean-Marc Offner à l'Ecole d'Eté de l'EIVP, 2017.

132 Expression tirée d'un entretien mené avec C.Guillemaut (SEII, Ville de Paris).

DEUXIEME PARTIE

LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES DANS « RÉINVENTONS NOS PLACES » : LES DÉFIS POSÉS PAR LE PROJET ET L'ADAPTATION DES PROFESSIONNELS



INTRODUCTION

« On invente une nouvelle doctrine de l'aménagement de l'espace public, la doctrine Hidalgo. On repense la manière d'aménager l'espace public. Disons une philosophie de l'aménagement de l'espace public qu'on écrit. PAVEX et l'APUR s'y mettent. »¹³³

(24 septembre 2015, ingénieur, réunion pré-AGORA, locaux du SAGP).

« (...) l'activité réflexive se cristallise autour de la description des changements contextuels intervenus. Ces énoncés ont souvent pour particularité de s'inscrire dans des raisonnements binaires d'évolution (passé/présent, inertie/modernité) qui rendent l'adaptation des pratiques d'aménagement d'autant plus incontournable » (Cadiou, 2016, p.31).

La Ville de Paris engage des projets d'aménagement d'espaces publics. Ils visent à expérimenter, essayer, faire évoluer des façons de faire l'espace public. Les ingénieurs et architectes voyers de la Ville de Paris, à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, centralisent toutes ces injonctions à modifier les pratiques, les savoirs et savoir-faire. Ils doivent changer certaines de leurs pratiques. S'ils ne sont directement visés, ils sont les intermédiaires entre les professionnels du projet, centralisent les demandes, les initiatives. Ainsi, ces projets s'inscrivent, *a priori*, dans ce raisonnement binaire qu'évoque Stéphane Cadiou. Il y a un passé, que les ingénieurs et architectes voyers représentent pour partie. Le projet des sept places doit permettre d'expérimenter et donner naissance à de nouvelles pratiques, de nouveaux savoir faire. Les ingénieurs et architectes voyers du SAGP sont au centre de ces volontés politiques, notamment en raison des connaissances techniques et patrimoniales liées au territoire parisien. Il y a également des raisons budgétaires et de pragmatisme : le projet réalisé en interne sera moins onéreux et le lancement du projet sera plus court. Cette vision d'un nouvel aménagement d'espace public et les façons de faire ou objectifs qui y sont liés sont alors proposés aux services.

L'agencement¹³⁴ du projet « Réinventons nos places » vise alors « l'adaptation des pratiques d'aménagement » (Cadiou, 2016, p.31) des services de la Ville à de nouvelles attentes municipales. Les professionnels des services, détenteurs de l'ensemble de ces connaissances techniques, territoriales, normatives, sont placés en situation d'incertitude et d'expérimentation. Le processus de projet engagé doit permettre l'incorporation de nouvelles pratiques et l'adaptation de ces corps professionnels à ces nouvelles propositions. L'adaptation suppose alors un juste milieu entre ce « passé » et cette nouvelle « philosophie de l'aménagement ». Si plusieurs professionnels sont impliqués dans ce grand projet

133 Ces rappels quant aux exigences du projet, aux défis qu'ils posent pour ces professionnels n'enlèvent en rien les difficultés abordées plus tôt. Tous les mots, tous les objectifs posent question. A la suite de cette intervention, un des architectes voyers explique que ce serait davantage une histoire, mais qu'il est difficile de raconter une histoire avant de l'avoir faite. Le chef de projet des berges, quant à lui, du fait de son expérience en lien aux nouvelles façons de réaménager les espaces publics explique les contraintes et blocages : « On est bloqués entre les ABF et la Mairie. C'est pas cher en fonctionnement, pas beaucoup d'infra non plus... Les ABF veulent enlever les signes de circulation... La Maire veut les laisser comme témoignage du passé. Et il faut des usages pérennes. Sinon, ça coûte cher... C'est difficile de raconter une histoire ! ». (même réunion).

134 La définition de l'« agencement » est « l'arrangement résultant d'une combinaison ». En cela, le terme nous semble convenir dans le cadre d'un projet urbain. Le terme souligne ici les réorganisations successives par l'Hôtel de Ville. Cette notion fait également écho à la « configuration » de Norbert Elias. Cette dernière met, quant à elle, l'accent sur les jeux d'acteurs et les règles du jeu dans l'action, les interdépendances entre acteurs. En utilisant cette notion d'agencement, celle de configuration est également présente.

urbain, les demandes municipales, les temps de réflexion, les nouveaux objets, circulent à un moment ou à un autre dans les services de la Ville.

Le projet étudié doit être le lieu de l'expérimentation : expérimenter de nouvelles formes d'organisation, de nouvelles relations de travail, le partage de tâches, de nouveaux réflexes... L'enjeu est alors pour la Ville de concentrer des savoirs et savoir-faire jugés innovants par et dans les pratiques, pour partie, des services de la Ville. Ces derniers sont alors accompagnés et sont placés en situation d'apprentissage. C'est un « espace des savoirs » (*ibid.*, p.31) qui se forme à travers l'encadrement et le suivi des pratiques des services de la Ville.

La municipalité par l'intermédiaire de la Mission PAVEX¹³⁵ (Secrétariat Général) et de l'APUR va conduire les services à faire évoluer des savoir-faire, à proposer de nouvelles façons de faire, à faire circuler de nouvelles connaissances pour fabriquer un espace public. Associer des savoir-faire différents pour agir est à la mode, à l'image du pôle de compétences du pOlau¹³⁶. Mais ici, il ne s'agit pas uniquement de mettre des professionnels différents autour d'une table. Il s'agit aussi de transposer des savoirs d'un monde professionnel à un autre, de les appliquer, de construire parfois un guide de préconisations à partir d'idées plus abstraites qui ne correspondent à aucune pratique concrète pour les services¹³⁷ à Paris. La Ville veut faire évoluer les pratiques par « *des circulations et des transferts de modèles, de références, d'idées, de savoirs et de pratiques en urbanisme et en aménagement* » (Bourdin, Idt, 2016, p.9).

De nombreux défis sont lancés : construire un dialogue avec Cisco pour mettre en adéquation des propositions numériques et des besoins territoriaux ou techniques à la Ville de Paris, ou encore, intégrer des références extérieures et un nouveau vocabulaire ; comme le terme de « préfiguration » ou « le genre » ; dans la programmation des usages sur les places. Ces volontés municipales sont nombreuses, elles se traduisent en séminaires, en outils¹³⁸ à développer, en propositions d'aménagement ou en pratiques à acquérir pour les professionnels de la Ville. Ces propositions construisent un « projet-formation » ou un « projet-expérimentation » et entraînent ponctuellement une modification du travail, de ses tâches, de ses temporalités et de ses réflexes.

Dans le chapitre 3, nous présentons, dans un premier temps, l'agencement du projet par la municipalité parisienne. Ce processus de projet vise à la formation de nouvelles pratiques – pour partie dirigée vers les services de la Ville – et l'expérimentation. Des temps de réflexion sont proposés, une équipe-projet est recomposée en associant des compétences liées à la scénographie et à celles du corps des ingénieurs de la Ville. Ce ne sont que quelques exemples qui illustrent la structuration inédite de ce projet d'aménagement d'espaces publics. Nous proposons de regarder la forme de ce projet et les propositions

135 Mission Préfiguration Aménagement Valorisation Expérimentation, du Secrétariat Général de la Ville de Paris.

136 A partir du mois d'avril 2017, le « pôle de compétences » du pOlau (pôle des arts urbains, pôle de recherche et d'expérimentation sur les arts et la ville, à Saint-Pierre-des-Corps) permet de réunir divers professionnels pour travailler sur les arts et l'urbanisme. « [...] il permet de concentrer des savoirs et savoir-faire complémentaires autour de l'urbanisme culturel et de développer des collaborations fertiles » (pOlau, pôle arts. urbanisme, 2017, cf. <http://polau.org/incubations-et-experimentations/>).

137 Nous pensons ici aux questions liées au genre.

138 « Outil » et « objet » sont utilisés à plusieurs reprises ici. Ce que nous nommons « outil », permet le travail. Ce que nous nommons « objet » est une chose matérielle, solide ou quelque chose qui se présente « à la pensée ». La Boîte à Outils, par exemple, est un objet « matériel », c'est aussi un outil construit pour accompagner le travail des équipes de la Ville de Paris. En l'occurrence, nous utilisons dans ce cas, l'une et/ou l'autre notion.

faites pour accompagner les services et faire évoluer les pratiques et savoirs de l'aménagement. Il s'agit également de voir les premiers effets de ces propositions sur le « vrai boulot » (Bidet, 2010) des équipes de la Ville.

Ces temps de réflexion organisés par l'APUR et la Ville ou la constitution des équipes-projets permettent d'observer des temps de travail à proprement parler « extra » ordinaires. Les services de la Ville doivent dans ces temps courts – parfois une journée – dialoguer avec un panel de professionnels, retenir et évaluer des propositions pour leur projet en cours et les intégrer « en cours d'action » (Schön, 1983, 1994). Ces temps spécifiques au projet « Réinventons nos places » - qui ont en majeure partie concentrés tous les intérêts des chercheurs et professionnels sur ce projet – sont des moments de production de connaissances, organisés à l'initiative de la municipalité. Ce chapitre 3 présente alors, un premier niveau de lecture de la production de connaissances dans un projet d'aménagement d'espace public.

Ces spécificités – comme un ensemble de volontés politiques cumulées pour faire de ces places un projet emblématique – entraînent pour autant une complexification de l'action et son lot d'incertitudes. D'une part, les professionnels des services doivent faire avec l'enchevêtrement des temps - ajouts de réunions et d'étapes -, la modification de certains repères - changements de termes et des référents hiérarchiques - mais aussi les incertitudes quant à leur pratique professionnelle - mobilisent-ils les bons termes et les bonnes « connaissances » ? comment se positionner et se répartir les tâches avec certains professionnels avec qui ils ne travaillaient pas alors ?, etc. D'autre part, si les temps dits « extra » ordinaires posent question et interrogent la recherche et les professionnels, le travail routinier perdure en toile de fond. Nous observons dans ce « vrai boulot » (Bidet, 2010) des professionnels qui doivent continuer à agir sur la régulation de la circulation automobile, l'éclairage public ou l'emplacement des étals du marché. Les acteurs institutionnels sont toujours contactés (les ABF, la RATP, le STIF, etc.) et le travail des services continue parallèlement ou se croise avec ces nombreuses modifications engagées par la municipalité.

Les services de la Ville doivent « faire avec » les deux processus de travail, apprendre par l'action dans la routine¹³⁹ et apprendre des propositions de la Ville. En dépit des difficultés pour l'agir professionnel et de divers freins (techniques, normatifs, administratifs), les ingénieurs et architectes voyers du projet doivent insérer dans leur travail de nouveaux mots, de nouveaux gestes, participer à des réunions de travail avec des professionnels jusqu'alors éloignés de leurs compétences pour faire circuler des savoirs propres à un monde professionnel à un autre ; tout en continuant à faire avec un principe de réalité, les aspects concrets et routiniers de l'aménagement d'un espace public à Paris. Nous proposons alors de s'arrêter un instant sur les difficultés posées à l'action pour les professionnels des services.

Au-delà des temps de production de connaissances clairement identifiés comme tels par la municipalité à l'image des séminaires « Réinventons nos places », les professionnels prennent en main ces défis et s'adaptent dans l'immédiat. L'observation du projet, de son déroulement, donnent à voir un objectif d'acculturation des services aux nouveaux objets de l'espace public. En réalité, l'analyse des temps de travail, en dehors des phases « extra-ordinaires » permet de voir les services composer entre les attentes de la Mairie et les contraintes du travail quotidien. Ce sont alors d'autres temps de production

139 Ce terme est utilisé pour désigner des processus de travail connus par les équipes de la Ville. Il est relatif... Il n'est pas péjoratif dans notre texte car il souligne aussi une grande maîtrise professionnelle. Il n'enlève en rien, par ailleurs, à la complexité de leur travail : routine ne signifie pas ici l'absence d'aléas et d'incertitude dans leur travail. Il désigne le travail quotidien.

de connaissances, des temps de mise en circulation et de co-production de savoirs. Le praticien fait face aux exigences du politique pour l'adapter à son travail. Le chapitre 4 propose ainsi de voir un deuxième niveau de lecture de l'évolution des pratiques et des savoirs professionnels « en cours d'action » : celui de la composition et de l'adaptation de professionnels par l'action (pour faire référence au « hands-on-learning » de John Dewey) et dans l'action pour relever la diversité des sujets proposés. Ce chapitre propose de voir l'adaptation de ces professionnels à ces défis posés par la municipalité : une adaptation par et dans le travail quotidien, mais également une prise en main de ces demandes quant aux connaissances et pratiques qu'il faut intégrer et aux professionnels avec qui travailler. Nous regardons alors la mobilisation des professionnels de la Ville par leur travail et leur adaptation : en étant à l'initiative de temps de production de connaissances. Il s'agit de décrire le travail et les adaptations des services en cours d'action pour participer au renouvellement des pratiques d'aménagement des espaces publics.

La deuxième partie dans son ensemble s'appuie pour beaucoup sur les éléments issus des réunions suivies - de travail entre professionnels ou de concertation - mais également de témoignages et d'entretiens menés, pour certains, à plusieurs reprises avec un même professionnel, et sur le temps long du projet. Cette analyse, à l'appui des récits et du travail de terrain, est étayée par la consultation et l'examen des documents produits – techniques ou plus généralistes et publics – l'étude des mots employés et des échanges entre professionnels.

CHAPITRE 3

L'AGENCEMENT DU PROJET PAR LA VILLE DE PARIS : DE NOUVELLES MÉTHODES ET OBJETS POUR FAIRE ÉVOLUER LES CULTURES ET SAVOIRS PROFESSIONNELS

Le chapitre 3 propose de regarder le projet à travers les modifications engagées par l'Hôtel de Ville. La Ville de Paris engage, dans un système descendant, des modifications du travail quotidien des services techniques. Elle propose par ce biais d'introduire de nouvelles compétences dans le projet d'espace public, de conduire à une certaine acculturation des corps professionnels de la Ville et d'aménager différemment l'espace public. La municipalité introduit alors des compétences éloignées de celles des services au sein d'une équipe-projet et propose aux professionnels de réfléchir à plusieurs nouveaux objets (principalement le genre, le numérique, l'événementiel, le réversible, le temporaire et la préfiguration d'usages). Les services techniques doivent faire avec ces modifications en cours de travail (Chapitre 3 - Section 1).

Au-delà de ces défis, la Ville de Paris organise des temps propices à la réflexion et à la production de connaissances. Elle fait alors de ce projet le lieu d'une acculturation de corps de métier en cours de travail. Le projet de réaménagement des sept places a suscité beaucoup d'intérêt. Cet intérêt s'explique pour partie par l'organisation à répétition de séminaires « Réinventons nos places », sur le genre dans l'espace public, la création d'une « Boîte à Outils », etc. Ce sont divers objets et temps que la Ville propose. Elle y engage ses services techniques, dont principalement le SAGP, avec pour ambition qu'ils incorporent ces différentes idées et connaissances dans leur projet, apprennent de ces échanges et fassent évoluer la conception de l'espace public parisien (tant au niveau du coût de fabrication que de gestion, qu'au niveau de la programmation des usages, des équipements à installer, etc.) - (Chapitre 3 – Section 2).

Ce chapitre vise à présenter les modifications du travail des professionnels engagés dans le réaménagement des places étudiées par deux entrées principales : le travail quotidien transformé par touches et l'organisation ou la mise en visibilité de la formation d'une expérience professionnelle par des lieux et des moments de réflexion. Il rapporte et analyse le projet « Réinventons nos places » à travers tout ce qui a été le plus visible : les défis et réorganisations engagés par la municipalité pour faire évoluer les savoirs et savoir-faire l'espace public de ses professionnels. Il s'agit ensuite de voir ce qui est proposé dans le temps de ce projet d'espace public pour produire et faire circuler des connaissances ; par les activités et productions de travail, par des temps de réflexion, par une association inédite de professionnels aux compétences variées.

Ce premier niveau de lecture du réaménagement à travers l'intervention de la municipalité et les défis posés aux services techniques permet :

- dans un premier temps, de lire ce projet d'espace public à travers les modifications dans le travail que vivent les services techniques ; des modifications engagées par la Ville de Paris en faveur d'une acculturation et d'une évolution des façons de faire un espace public.

- dans un second temps, de revenir sur ce grand projet, « Réinventons nos places », qui a pour objet de réinventer la conception des espaces publics et les pratiques de corps professionnels très anciens de la Ville de Paris.

SECTION I — DES DÉFIS POSÉS AUX SERVICES TECHNIQUES PAR LA MUNICIPALITÉ : LA MODIFICATION DU TRAVAIL QUOTIDIEN, DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS ET OBJETS

L'une des spécificités du projet « Réinventons nos places », qui a attiré notre attention, est l'intervention de l'Hôtel de Ville, y compris du Secrétariat Général, dans le travail des services techniques et le processus de projet. La Mairie intervient pour plusieurs raisons sur les pratiques professionnelles de ses services. Ces derniers détiennent toutes les connaissances techniques, normatives et territoriales. Leur travail sera sans doute moins onéreux que le processus de concours et de maîtrise d'oeuvre externe. Ils symbolisent aussi une histoire de l'aménagement parisien. Leur organisation et rattachement administratif permettent aussi de faire circuler de nouvelles préoccupations municipales dans le temps donné de la mandature.

Ce choix fait, la Mairie centrale engage plusieurs bouleversements dans le travail des services et le processus de projet de réaménagement des sept places. Nous verrons dans cette première section, une partie de ces modifications : introduction de nouvelles réunions, d'outils ou de méthodologies, de professionnels très différents au sein de la maîtrise d'ouvrage ou en cours de projet. Le processus de projet passe ici par des essais, des expérimentations de nouvelles formes d'organisations, de nouveaux jeux d'acteurs et la production de nouveaux savoirs. Les services techniques sont au centre de ces défis et de ces objectifs. Ce sont ces premières modifications concrètes que cette section souhaite présenter.

A. LES MODIFICATIONS DANS LE TRAVAIL PRATIQUE DES SERVICES

« On réinterroge les pratiques ancestrales de la DVD »

(Entretien mené à l'APUR, octobre 2015).

Des modifications concrètes sont engagées par le projet, sur le travail pratique (Schwint, 2005) des services de la Ville. La modification du travail est un des maillons choisis par la municipalité pour expérimenter cette nouvelle façon de concevoir qui s'accompagne d'une acculturation des équipes de la Ville. Selon des objectifs définis par la Ville de Paris, le projet permettra et valorisera un renouveau dans les pratiques professionnelles des équipes de la Ville. La modification d'activités du travail des équipes et l'introduction d'outils, de nouveaux temps sont quelques-uns des moyens choisis par la municipalité pour engager la mise en place de cet « espace des savoirs » (Cadiou, 2016, p.31). Pour cela, le travail est réorganisé, modifié. Il est modifié progressivement, plus ou moins, de façon profonde. L'équipe-projet réorganise le travail au quotidien des équipes sur le temps long. Les outils tels que la Boîte à Outils interviennent plus ponctuellement dans ce travail (à certaines étapes, en ateliers participatifs par exemple, cet objet est à mobiliser). La production écrite, ce qui doit être produit, est modifié partiellement par la construction d'un « plan-type » avec des étapes identiques pour chaque équipe avec une charte graphique, des items de légendes – qui, en les regardant précisément, sont révélateurs d'une évolution des souhaits politiques en termes d'aménagement mais témoignent aussi d'une circulation et d'un transfert (Bourdin, Idt, 2016) d'un vocabulaire propre à un monde professionnel vers un autre. Nous proposons de commencer par présenter ce qui est différent ou « nouveau » dans l'organisation, l'encadrement et les productions du travail, c'est-à-dire, les activités au/du travail (Clot, 2006 ; Rogalski, 2007).

Fin 2014, l'organisation du projet prend peu à peu forme. Le projet de réaménagement des sept places devait être réalisé en régie, non sans l'intervention de professionnels extérieurs, mais devait se faire, lors de son lancement en 2014, par une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre interne aux services de la Ville de Paris¹⁴⁰. Si des routines de travail sont connues dans les services de la Ville, la municipalité parisienne a eu pour ambition d'introduire des modifications plus ou moins importantes dans ce travail quotidien. Il est nécessaire d'ajouter que ces différentes propositions de modification du travail – qui interviennent à plusieurs niveaux – ne figurent dans aucun document rédigé à cet effet et sont encore moins lisibles de façon linéaire dans le temps, mais au fil des entretiens, des échanges informels et de l'avancée du projet, principalement de 2014 à 2016.

a. Faire travailler en « équipe-projet » élargie

La formation d'une « équipe-projet » est le premier point à avoir attiré notre attention. Il existe d'ores-et-déjà une équipe projet au niveau du SAGP. Pour autant, la municipalité, avec l'objectif d'expérimenter mais aussi de modifier la culture de l'aménagement de l'espace public, introduit deux entités particulières aux équipes-projet des sept places : la Mission PAVEX et l'APUR.

Courant 2015, au cours d'une réunion à la Direction de la voirie, réunissant également la Direction des espaces verts et de l'environnement, un professionnel prend la parole. Il n'est manifestement pas interne aux services de la Ville. Au fond de la salle, un chuchotement :

« *Qui c'est ?* »...

« *C'est celui qui a fait Paris Plages* »...

« *Aaahh* ».

Cette anecdote, certes amusante, révèle l'incertitude dans laquelle sont placés les différents professionnels de la Ville. Pour mener à bien ces projets, une équipe-projet a été constituée mais l'agencement des compétences qui la composent est, en soi, une nouveauté pour les services. M. Choblet¹⁴¹ (Mission PAVEX) dont il a été question dans cet échange restitué fait partie de l'équipe-projet. Pour chaque place, l'équipe est constituée d'un ingénieur chef de projet et d'un ingénieur chef de division du SAGP-DVD, d'un architecte-voyer du SAGP-DVD¹⁴², d'un paysagiste de la DEVE, de l'APUR et de la mission PAVEX, intégrée au Secrétariat Général. Un même paysagiste, un même ingénieur ou un même architecte-voyer peut travailler sur deux places différentes. L'APUR représentée, selon l'objet de la réunion et le lieu, par

140 Fin 2016, une MOE – maîtrise d'œuvre externe - 2 et une MOE que l'on pourra nommer « 3 » interviennent. La MOE 2 (architectes et travaux pour certaines places, comme la Place de la Bastille) et la MOE 3 (collectifs de compétences pluridisciplinaires, présents jusqu'en 2019). Nous en reparlerons. Pour autant, leur intervention a été tardive dans le processus de projet, comme dans le temps de réalisation de notre thèse.

141 Ce professionnel est intégré à la Mission PAVEX du SG de la Ville de Paris. Au début de notre travail de thèse, il était peu connu et incarnait la figure du professionnel qui a réalisé Paris Plages. Progressivement, au fil de ce projet, son nom sera associé à des appels d'offres sur l'aménagement des abords des gares du Grand Paris, aux questions de genre, etc. Il sera mobilisé pour des ateliers professionnels à l'École d'Urbanisme de Paris, pour diverses conférences. Son engagement dans le projet des sept places est bien une première. Son intégration atypique à un projet d'espace public rappelle quelque peu la carrière de Didier Fusillier, metteur en scène et président de l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, directeur du programme culturel de Lille 3000 (nous remercions Alain Bourdin d'avoir fait ce lien en séminaire d'équipe).

142 L'équipe-projet « traditionnelle » (et c'est toujours le cas ici du côté des professionnels de la Ville) est constituée d'un architecte, d'un ingénieur et d'un technicien dessinateur de l'AEAT (au sein du SAGP) et d'un ingénieur de l'ACO (au sein également du SAGP).

deux professionnels et/ou la directrice de l'APUR retrouve un statut d'AMO que l'institution dit vouloir reprendre, conformément à ses précédentes missions, au-delà des diagnostics urbains.

La Mission PAVEX est représentée par deux professionnels, dont l'un est effectivement emblématique pour la réalisation de Paris Plages. Ses compétences qui sont proches de la question des usages, de l'appropriation de l'espace public par les usagers, de l'installation temporaire d'objets, mais aussi son intégration très institutionnelle au Secrétariat Général de la Ville de Paris en fait une figure hybride. Il est à la fois une figure de l'AMO, intégrée à la Ville et autrefois extérieure (anciennement fondateur d'une agence de scénographie), et représente des compétences très différentes de celles que les services détiennent. La constitution de cette équipe-projet est à la fois une réorganisation du système hiérarchique – la Mission PAVEX et l'APUR étant intégrées ou proche de l'Hôtel de Ville – et un maillon supplémentaire à prendre en compte dans la réalisation du travail. Il faut présenter le travail à ces professionnels, comprendre leur positionnement et s'y adapter, avant même de présenter ces productions aux élus et cabinets d'élus. Un entretien mené avec le chef de projet de la Place de la Bastille souligne ces incertitudes quant à la répartition des compétences et des rôles au sein de cette équipe-projet. L'organisation, du fait des rôles et des positionnements institutionnels de ces professionnels, pose aussi question :

« Il y a un rôle étrange entre la DVD, l'APUR et PAVEX. Ce n'est pas évident à définir. (...) Le positionnement respectif entre l'APUR et la DVD n'est pas évident. La formalisation des compétences de l'APUR n'est pas claire. (...) Je n'ai pas une vision claire du niveau de dialogue : je ne sais pas exactement à quel moment l'info remonte et redescend ».

(Entretien, chef de projet Place de la Bastille - SAGP, 16 octobre 2015).

La modification de la hiérarchie, de l'organisation et donc, *in fine*, du travail des équipes, commence par l'introduction de cette équipe-projet. Ces professionnels de l'APUR et de la mission PAVEX, intégrés à une équipe de travail ou d'encadrement du travail des équipes de la Ville, ont participé à la modification concrète du travail par sa réorganisation, au-delà des préconisations et éléments de langage qu'ils apportent.

b. Élargir les réunions

Sur la proposition, pour partie, de l'APUR, le nombre de réunions est modifié et de nouvelles réunions sont introduites pour présenter l'avancement du travail à ces professionnels. Les lieux de ces réunions sont parfois en dehors des locaux de la Ville notamment lorsqu'il s'agit d'une réunion avec beaucoup de participants. La mise en place des réunions et leur réorganisation, est un autre élément constitutif d'un travail routinier, en partie, modifié.

Le Service des Aménagements et des Grands Projets à la DVD mais aussi les services de la DEVE ont un planning de réunions en interne, à plusieurs échelles selon les interlocuteurs désignés. Ces réunions s'ajustent dans le temps et dans leur contenu en fonction des besoins. Les équipes du SAGP par place organisent des réunions hebdomadaires. Ces réunions hebdomadaires, premier type de réunion - qui sont un des maillons de leur routine de travail – s'adaptent et permettent d'intégrer divers professionnels selon les thématiques à aborder : un ingénieur spécialisé sur la mobilité douce à l'Agence de la Mobilité

pourra, par exemple, être invité à une de ces réunions, afin de parler du Plan Vélo. Certaines de ces réunions peuvent se dérouler sur site en fonction des besoins : la visite avec la Préfecture de Police et les pompiers se fait par exemple sur site afin de voir directement les accès et sorties (propices au passage des véhicules de secours) sur la place.

Un deuxième type de réunion se situe cette fois entre les différentes équipes des places, toujours en interne au SAGP. Il s'agit cette fois d'échanger entre équipes d'un même service sur ses productions mais aussi de préparer les réunions qui viseront à présenter leur travail aux autres directions, dans un premier temps, puis aux membres de l'équipe-projet – étape supplémentaire propre à ce projet – puis, enfin, aux élus de la municipalité.

La réunion inter-direction qui suit se nomme « AGORA-Revue de projet ». « AGORA » désignant les réunions de la DVD, et « Revue de projet », les réunions à la DEVE. Ces réunions permettent aux directions de faire circuler les informations et les diverses productions des services avant diffusion aux représentants politiques.

Ces différentes réunions témoignent d'une organisation du travail adaptée à la structuration des services. La complexité administrative est visible par l'entremêlement de ces réunions – qui se font par étapes dans le temps. Ce sont ainsi plusieurs « instances qui s'emboîtent et se recoupent » (Idt, 2012, paragraphe 22 – l'auteur faisant d'abord référence aux comités de pilotage). Pour autant, dans le cadre de ce projet, l'agencement de ces réunions s'est révélé être clair et pensé en fonction des professionnels à inclure dans le processus de travail et de raisonnement. Un schéma (ci-dessous) représente l'agencement des réunions de travail mise en place par les services de la Ville et l'équipe-projet plus globalement. L'encadré rouge autour de la réunion « Agora-Revue de projet » signale la présence de l'APUR et de PAVEX – ex- Paris s'anime – tous deux intégrés à l'équipe-projet et à certaines réunions.

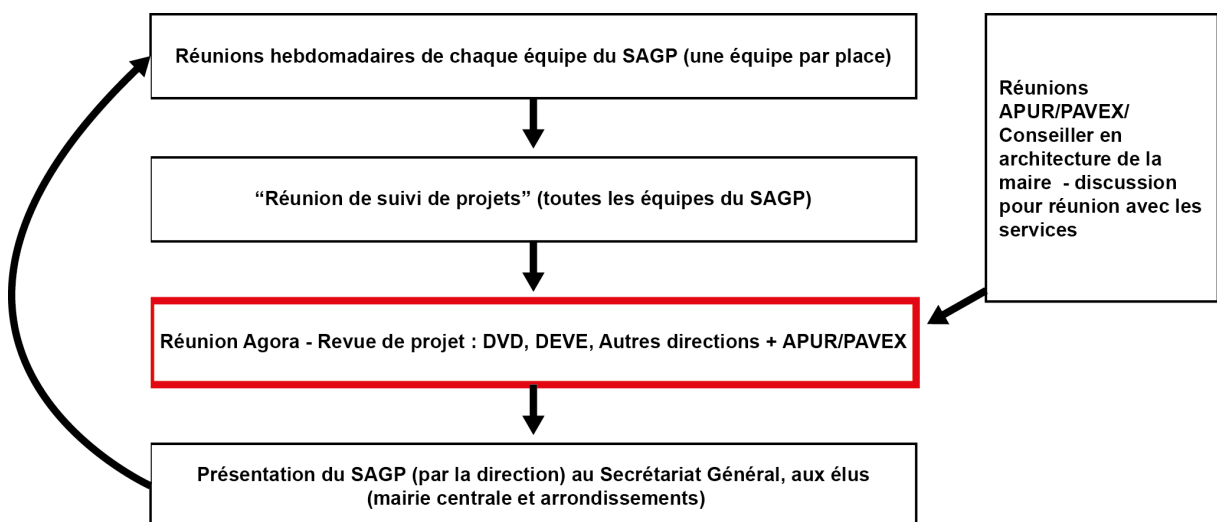


Illustration 45 — Organisation des réunions au SAGP. M. Delarc.

Il faut souligner, parce que cela a de l'importance dans le cadre de la modification du travail des équipes engagées par la politique parisienne, que les réunions décrites ici se déroulent dans les locaux des directions de la Ville, ici du SAGP, Avenue de France (13e arrondissement de Paris). Ce cadre et les lieux

des réunions permettent aussi de les identifier à un cadre technique¹⁴³. Les réunions que l'on nommera « extra-ordinaires » auront lieu, quant à elles, à l'Hôtel de Ville, à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris ou encore à la Cité de la Mode et du Design. L'introduction de ces deux institutions – ou figures professionnelles, des personnalités et professionnels précis les représentant – dans une réunion « Agora-Revue de projet » et l'organisation des autres réunions plus traditionnelles autour de celle-ci témoignent d'un premier élément « perturbateur » dans le processus formalisé de travail. Les professionnels « extérieurs » présents ne pilotent pas les réunions mais assistent à la présentation du travail effectué afin de le commenter, de le réorienter. Pour l'équipe politique, intervenir sur l'organisation des réunions était un moyen aussi de permettre, à la fois, de modifier les façons de faire, mais également de réorienter les idées et routines des services. Les professionnels concernés – ici, la conseillère en architecture de la Maire de Paris, l'APUR et PAVEX – ont pu parler de la mise en place d'un mode de travail :

« Très vite, on a dit à la DVD, mais attendez, si vous vous voyez toutes les semaines, il y a l'idée de se dire sur chaque place, en gros, l'équipe se voit toutes les deux semaines. Mais si on se voit toutes les deux semaines pour sept places, moi je passe ma vie à la DVD, c'est impossible. Donc, en fait, on s'est dit, ce qui paraît raisonnable c'est de se dire qu'on fait trois réunions par place, ça fait 21 réunions de deux heures, c'est déjà pas mal, où il y a une réunion de lancement, on met sur la table une première analyse, on réfléchit, on brainstorme de premières pistes de scénarios... Une deuxième ou les réunions intermédiaires où l'équipe sur telle place a travaillé présente des premiers scénarios, on valide des grandes orientations puis, ils approfondissent sur la base de ces directives, et une réunion conclusive. C'est ce qu'on a fait. (...) Au début, je ne comprenais rien aux convocations de réunions qui fusaient de partout (...). On était inondé des réunions de la DVD sans savoir laquelle était importante. Ça paraît simple mais ça a été compliqué (...) ».
(Entretien mené à l'APUR avec le directeur du développement, intégré aux équipes projets des sept places, 27 octobre 2015).

Le lieu de travail ou les réunions, sont choisis comme lieu de circulation, de passation ou de réorientations des idées et des savoir-faire. Cette question d'organisation du travail témoigne ici de l'importance prise par la modification de routines de travail pour faire évoluer des savoirs pour faire un espace public. Ces routines, nous pourrions les appeler aussi « schèmes d'action » comme Piaget ou « structures invariantes de l'action »¹⁴⁴ (Piaget, 1974 ; Perrenoud, 2002, 2004). Un des entretiens menés à l'APUR permet de comprendre que les services peuvent s'appuyer sur l'APUR et PAVEX pour adapter leur processus classique de travail, ces routines (ou des actions qui se répètent souvent de la même manière), le vocabulaire employé, les choix faits. La réorganisation des réunions par et pour des professionnels extérieurs mais aussi l'introduction de ces figures en réunion, les identifient à des professionnels « experts »-conseils :

« La DVD pilote, nous on réagit, on rééquilibre. On est une forme de conseils. On n'est pas le seul à faire du conseil là-dessus. Il y a aussi la mission PAVEX du SG. Tout ça repose sur l'outil APUR et l'outil PAVEX, sur des gens qui ont une expérience et une expertise « espace public », c'est aussi une mission de confiance ».

(Entretien à l'APUR, 27 octobre 2015).

143 Dans ce cadre, la Mission PAVEX et l'APUR peuvent être présents, pas les élus.

144 Ces invariants désignent à la fois des processus d'action (répétés et connus) et des réflexes (une façon d'agir donnée, connue pour chaque situation).

Ces réunions sont un moyen privilégié pour l'APUR et la mission PAVEX de conduire dans « une bonne direction » les équipes :

« S'assurer que le travail de la DVD est recadré. C'est une forme de dialogue. Pour cadrer la réorientation ou le rééquilibrage du travail de la DVD. Qu'on accorde nos violons. Il fallait plus d'usages ! Ou non moins d'usages ! etc. (...) ». (Entretien à l'APUR, 27 octobre 2015).

Ce rôle donné à l'intégration d'une parole extérieure, d'une autre « culture professionnelle » est visible, notamment dans le projet de réaménagement de la Place des Fêtes. Le projet, engagé depuis 2012 dans un processus de concertation, a été intégré au processus des sept places fin 2014. Les entretiens menés ont témoigné du besoin de « recadrer » ce projet, tout en gardant, les résultats obtenus de la concertation, dans un processus plus global. Ce travail en cours a été « recadré » par l'application d'une charte graphique commune, par l'emploi d'un vocabulaire commun mais a aussi été permis par la mise en place de cette organisation des réunions.

c. Faire avec d'autres images et charte graphique

Le recours à des images nouvelles (tant dans leur usage que dans leur forme) et les façons de mettre en image le travail ont fait partie intégrante des volontés de modification des façons de faire. Par l'entremise de PAVEX et de l'APUR, les équipes ont dû travailler à une charte graphique et à des couleurs et items propices à symboliser les nouvelles façons d'aménager un espace public. Elles ont également dû travailler à la réalisation d'une Boîte à Outils puis l'utiliser régulièrement. Ces productions spécifiques et ces objets et/ou outils s'introduisent concrètement dans le travail, à l'initiative de la municipalité. Elles sont ensuite co-construites avec les services puis employées par ces derniers dans le cadre du projet des sept places. Le travail est alors modifié au quotidien par l'utilisation de ces images : par les références faites à la Boîte à Outils, par le réemploi de la charte graphique et par la structuration des documents à produire.

La production cartographique a notamment fait l'objet de recherche sur l'utilisation et la création par des professionnels-usagers de cartes participatives. Les usagers mais aussi les artistes s'approprient les cartes et les représentations (Vivant, Ozdirlik, Arab, 2014). Ici, la carte et sa « mise en page » est de nouveau un objet qui a intéressé la Ville de Paris et a posé question dans le travail des équipes de professionnels de la Ville. Si la carte a effectivement été un outil et un objet de travail et d'expression en concertation (marches, réunions publiques), elle a aussi été un objet de travail à faire évoluer, à penser pour produire un rendu uniforme entre équipes sur les places. Il s'agit peut-être également d'intégrer plus facilement cette production en interne à la production d'espaces publics réalisés ou en cours à Paris à l'image des Berges ou de Paris Plages par une reprise de codes, de vocabulaires et l'apposition d'un logo facilement identifiable. Qu'il s'agisse des productions faites pour la concertation ou en réunion de travail pour expliquer un avancement du projet d'une équipe à une autre, l'image¹⁴⁵ tient une place très importante dans ce projet. Les équipes ont dû mobiliser de nouvelles références, jongler entre les images traditionnellement mobilisées ; celles du catalogue de mobilier par exemple ou dans des ouvrages de références ; et les images de références mises en avant par le SG, l'APUR, les experts ou les directions pour être mises en circulation entre professionnels. Elles ont également utilisé une charte graphique, se

145 Dessinée, la photographie ou la carte, voire les logos.

sont dotées de ces nouvelles images en concertation et les ont en partie intégrées à leur programmation d'espace public. L'image (ou la référence, l'image d'un autre projet, la photographie d'un mobilier urbain) est utilisée comme une référence, comme exemple à diffuser et sur lequel réfléchir. Le nombre de cartes et leur contenu témoignent aussi de l'importance prise par la figuration dans les modifications du travail ; à laquelle les équipes ont dû s'adapter.

La Boîte à Outils est le premier objet introduit dans la routine des équipes et mobilisant des images. La politique municipale prend appui sur ce document pour faire circuler des idées, des représentations. Ce catalogue est un recueil de mobiliers différents, « innovants », sur diverses thématiques. Ce catalogue est donc un recueil de références et a été présenté officiellement et publiquement le 19 novembre 2015 lors du second séminaire « Réinventons nos places » à l'EIVP. Selon les termes de la Ville de Paris,

« [... La BAO] présente des références d'aménagement provenant d'horizons divers pouvant soit se substituer soit se combiner au vocabulaire d'aménagement actuel de l'espace public parisien » (Boîte à Outils, Mairie de Paris, APUR, p. 2).

La Boîte à Outils (jointe en annexe) a été construite par un processus de travail itératif entre les Directions de la voirie (équipes et une stagiaire de la DVD) et de l'environnement, l'APUR et la Mission PAVEX. Sa construction témoigne du même processus de travail par aller-retour et « recadrage » entre les services de la Ville et le binôme APUR/PAVEX. Ce document concentre diverses images par thématiques : elles « proposent des réponses sobres et évolutives » (BAO, p.2) aux problèmes posés (délimiter l'espace, végétaliser, utiliser la lumière, etc.). Concrètement, ce document a été proposé par la municipalité et l'APUR pour produire et avoir à disposition un ensemble de références différentes pour les services. L'ensemble de ce document propose, par thématique, des images d'aménagements et de mobiliers urbains qui ont été construits en France ou à l'étranger. Ces images proposées répondent à ce qu'entend la Ville par des « réponses » aux problèmes posés. Ces réponses étant jugées innovantes ou meilleures que celles fournies aujourd'hui. Cet outil semble également suivre le mouvement proposé par la Ville de Paris d'ouverture et de recueil d'expériences étrangères pour s'en inspirer.

Le format n'est pas sans rappeler celui du catalogue de mobilier urbain de la Ville. Nous proposons dans l'encadré ci-dessous quelques lignes sur ce catalogue. Mais le contenu de la BAO met souvent en comparaison la solution généralement proposée (cf. exemple de la GBA¹⁴⁶, Glissière Béton Armé - ci-dessous) face à la référence d'un autre aménagement possible plus sobre, esthétique et qui a fait ses preuves dans d'autres projets, pour reprendre les termes de l'Hôtel de Ville.

146 Des images de GBA sont visibles dans l'extrait de la Boîte à Outils ci-après. Ces plots en béton sont disposés lors de chantiers pour organiser les flux de circulations.

Le catalogue de mobilier urbain de la Ville de Paris

L'objet traditionnel de sélection du mobilier urbain et d'illustration (en dehors de la cartographie) est le catalogue du mobilier urbain de la Ville de Paris. La Boîte à Outils y fait référence par sa forme et sa fonction.

Le mobilier urbain est un terme apparu dans les années 1960. Face à la diversité des paramètres pour faire un choix (normes, qualité esthétique et patrimoniale, etc.), des institutions de contrôle du mobilier sont constituées (CEMMU¹⁴⁷, aujourd'hui CTMU¹⁴⁸ et le LER-VP¹⁴⁹). Un catalogue du mobilier urbain référence les mobiliers choisis. Cette innovation dans l'organisation des services de la Ville est notamment abordée dans l'article de Paul Le Cacheux, architecte-voyer de la Ville de Paris (Le Cacheux, 1998, p.173).

La GBA illustre la réflexion déjà ancienne à Paris portant sur le rééquilibrage nécessaire entre piéton et circulation automobile. Sur l'illustration – page 10 de la Boîte à Outils – est figurée la mise en comparaison de la GBA classique, traditionnelle, telle qu'elle est utilisée par la Direction de la voirie puis la version « améliorée » ou « réinterprétée » pour reprendre le terme employé. Cette page met en parallèle deux cultures de l'aménagement de l'espace public. Il s'agit bien de présenter une alternative à l'aménagement « en dur » et de proposer des solutions pour utiliser différemment un objet « lourd » : ne plus transformer le trottoir mais installer des plots en bétons et réutiliser cet objet en béton pour en faire un même mobilier pour délimiter la voirie et s'y asseoir, mais aussi présenter une manière plus esthétique de l'installer. Une image est prise – ici, *Timesquare* à New York – pour montrer un exemple de ce qui serait un meilleur usage de la GBA.

147 CEMMU – en 1978, la Commission Extra-Municipale du Mobilier Urbain.

148 CTMU - Commission Technique du Mobilier Urbain.

149 LER-VP – Laboratoire des Equipements de la Rue, Ville de Paris.

LA LIMITE PIÉTON/VOITURE

LA GLISSIÈRE BÉTON ARMÉ (GBA) RÉINTERPRÉTÉE



Porte de France - Paris13



Timesquare - New-York

- Dispositif habituellement **MIS EN PLACE LORS DE CHANTIERS**, ou dans un contexte de **GRANDS FLUX CIRCULATOIRES**.
- **FONCTIONNELLE** avant d'être esthétique, elle **ISOLE LES FLUX**, dressant une **LIMITE QUASI-INFRANCHISSABLE** entre les différents usages.
- Parfois en béton peint des teintes rouges, jaunes ou blanches, parfois en plastique solide, elles conservent néanmoins une **FORME IMPOSANTE, NON ADAPTÉE AU PAYSAGE PARISIEN, POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE**.



- Un travail sur le **VISUEL DU DISPOSITIF** peut permettre de **L'ADAPTER À L'IDENTITÉ DU QUARTIER** (peinture, streetart).
- Un travail sur sa **FORME** en **FONCTION DE L'ESPACE DANS LEQUEL ELLE EST INSTALLÉE**, peut permettre de **REMÉDIER AU CARACTÈRE TRÈS «BRUT»** de la GBA.
- **SUPPORT D'AUTRES USAGES**, son **CARACTÈRE FONCTIONNEL** est renforcé mais **DIVERSIFIÉ**.



UNE NOUVELLE «GBA» À CRÉER ?

- Adaptée à des flux intenses, séparant les usages tout en permettant les interactions de part et d'autre, réduisant ainsi la vitesse
- Forme adaptée à l'espace dans lequel elle est installée (identité du quartier, histoire...)
- Support d'autres usages, l'intégrant davantage dans l'esthétique et la dynamique urbaines.

Illustration 46 — Boîte à Outils, p10.

On peut supposer que l'utilisation de l'image a ici deux avantages. Elle permet de reprendre le format connu du catalogue de la Ville de Paris, format connu des services mais aussi symbole d'une pratique traditionnelle de l'aménagement de l'espace public parisien (Le Cacheux, 1998 ; Delarc, Rollin, 2017).

Le format est en lui-même parlant : le travail de la Direction de la voirie doit évoluer, dans ses objets notamment. Le catalogue de la Ville est, par ailleurs, critiqué pour sa rigidité et l'imposition de normes de sélection. Dans l'article de Pierre-Alain Trévelo et Antoine Viger-Kohler, dans une publication de la Direction de l'urbanisme sur le mobilier urbain¹⁵⁰, le catalogue y est décrié parce qu'il ancre le mobilier et donc l'aménagement d'un espace public dans un processus fermé et répétitif. Les auteurs proposent des mobiliers réellement « mobiles » et la modification du format « catalogue » pour conserver différemment l'« identité » de l'espace public parisien. La BAO reprend donc un format connu pour y introduire de nouvelles références propices à faire évoluer les choix des équipes en termes d'aménagement, de programmation et de gestion du mobilier urbain. Autre avantage sans doute, l'image permet peut-être d'éviter certaines incompréhensions ou imprécisions dues aux langages : que veut dire aménager en « soft » ? La diffusion de ces images éviterait en quelques sortes, pour reprendre les termes de Jean-Claude Passeron « *l'import-export des concepts non-dédouanés épistémologiquement* » (Passeron, cité par Martinon, 2001, p.18). Tous ces professionnels mis en situation de travail doivent en effet transmettre des idées, des expériences professionnelles passées. L'image est ici privilégiée.

La Boîte à Outils est une intervention concrète de la municipalité dans le travail des services. Les images de la BAO doivent être utilisées par les équipes pour illustrer leur travail en concertation, mais aussi face aux élus. Elles doivent être des sources d'idées. Elles doivent également permettre à une direction donnée de discuter avec une autre, de partager des idées d'équipements. Concrètement, ces images sont le plus souvent mobilisées pour présenter un matériau, illustrer une idée générale, une intention d'aménagement.

LES ÉVÈNEMENTS ÉPHÉMÈRES



Hi Seoul Festival



Services et food trucks



Fêtes de quartier et festivals



Shoetha



Aspect studio – Melbourne Victoria

Illustration 47 – Illustrations tirées de la Boîte à Outils : événements éphémères et exemple d'assise.

Ces images sont autant d'illustrations des possibilités d'aménagements que les services de la Ville peuvent exploiter¹⁵¹. Une de ces images tirées de la BAO peut avoir plusieurs fonctions ; ci-dessus, pour illustration, une assise à Melbourne, réalisée par l'Aspect Studio. Cette image de banc peut :

- Être présentée en concertation (c'est le cas ici) et illustrer les volontés d'aménagements des équipes de la Ville ; images sur lesquelles les habitants et usagers peuvent réagir. Dans le cadre de la concertation, les images sont présentées comme illustrations d'intentions d'aménagement. Elles sont nommées « Images de références » sur les diapositives et présentées distinctement en concertation, sur Power Point et imprimées sur papier (distribuées à chaque table).
- Être utilisée comme source d'idées par les équipes.
- Être diffusée entre directions : l'image pouvant être plus parlante pour faire circuler des idées.

La Boîte à Outils (BAO) présente aux services ce qui est attendu ou ce qui pourrait être fait en mobilisant des références étrangères ou des équipements jugés plus innovants que ceux présents dans le catalogue de mobilier urbain traditionnel. L'écart entre ce qui est connu actuellement à Paris et les exemples donnés, mais aussi la façon de les présenter renseignent sur ce qui est attendu dans la pratique. La BAO

¹⁵¹ Pour autant, la question du chiffrage et du remplacement du catalogue général de la Ville de Paris de mobilier urbain est plus complexe. Ce « nouveau catalogue » ressemblerait davantage à une compilation d'illustrations qui a pour vertu, d'illustrer des propositions d'aménager (facilitant le dialogue) et d'illustrer les récentes volontés de la Ville de Paris qui visent notamment un changement de programmation des usages dans l'espace public.

est un objet à la fois à intégrer dans un travail quotidien, un objet à appréhender par les professionnels, un objet de dialogue et de circulation des connaissances et idées, et assure aussi une continuité avec le catalogue de la Ville de Paris, support du travail quotidien. Cet exemple, représentatif selon nous des changements attendus, montre aussi l'importance de parler des activités de travail et des cultures professionnelles qui évoluent, peu ou prou.

Dans un second temps, l'image fait également référence à la production illustrée des services : la cartographie et la charte graphique des présentations. Toutes les équipes de la Ville suivent une charte graphique afin d'unifier le rendu de leur travail et les légendes pour les scénarios d'aménagement produits. Certains items sont nouvellement intégrés dans les légendes et cartes : l'item « Branchement eau et électricité pour événementiel », sur un scénario d'aménagement, met en avant la pratique des services, essentiellement technique, et l'ajout de cultures professionnelles proches de l'événementiel. La charte graphique et la mise en page sont réalisées par un technicien dessinateur intégré au SAGP. Il avait pour mission de créer ces chartes graphiques mais aussi de rendre visibles les distinctions à faire entre des équipements plus ou moins pérennes ou temporaires. Le travail autour de ces images permet aussi d'illustrer les répercussions qu'ont ces préconisations de la Mairie centrale sur le travail, ses rendus visuels et sa structuration. Les images et les cartes témoignent d'une ouverture vers une nouvelle culture.

La cartographie et les images ont pu être étudiées comme moyens de communiquer entre acteurs et avec le public en concertation (Bailleul, 2008) mais également comme intermédiaires entre les professionnels et élus. La carte est alors une production potentielle de discours (Grudet, 2010). Nous rejoignons ces analyses car elles peuvent s'appliquer au projet étudié. Pour autant, la cartographie est aussi un outil de travail et de présentation de la production des équipes. Cet outil est modifié pour favoriser un rendu unifié du travail de chaque équipe mais aussi pour homogénéiser les productions et réalisations des services. La charte graphique, outre l'image de « grand projet urbain » qui est créée, uniformise les productions des équipes et leurs langages. Ces deux productions graphiques et cartographiques sont aussi des moyens privilégiés de circulation des connaissances et des références : utilisation progressive de nouveaux termes tels que « préfiguration », « événementiel », « scènes », etc. Dans les productions graphiques des services, les couleurs doivent être les mêmes pour chaque équipe et donc place, les légendes identiques ; ce qui est notamment visible sur les plans des scénarios. Le travail est ponctué par des étapes de restitution – unifiée pour chaque équipe. Le plan de restitution du travail a été défini par avance. Ce plan organise le type et l'ordre de présentations des cartes, scénarios et schémas. La première étape de ce plan à suivre dans la restitution de leur travail est le schéma des attentes issues de la concertation puis le schéma d'objectifs : il se compose d'objectifs généraux (identiques pour chaque place) et d'objectifs propres à la place en question. La troisième étape est le scénario, au nombre de trois. Puis chaque scénario est découpé par thématiques. Dans le temps, les scénarios et la programmation du scénario choisis seront dotés de nouveaux items qui s'adaptent aux demandes ultérieures (intégration du travail des collectifs pluridisciplinaires par exemple, ou présentation de l'étape de « préfiguration »). Ces étapes de restitution, uniforme entre équipes avec une charte graphique mais aussi une uniformisation des titres, couleurs, types de cartes à restituer a contraint le travail mais facilité le dialogue. Il était nécessaire de réaliser ces schémas et scénarios dans le modèle proposé et de retravailler ces mêmes productions en vue de leur présentation. Chacune de ces productions permet ainsi de repérer facilement les propositions communes ou divergentes entre chaque place. Elles ont été rapidement mises en place et montrent les liens faits par l'Hôtel de Ville entre une volonté de faire évoluer des savoir-faire et les

évolutions nécessaires de l'organisation du travail. Les ingénieurs et architectes voyer sont ici au centre de ces réaménagements du travail. Ils s'y adaptent par ailleurs en créant ces trames pour les documents et en intégrant les différentes préconisations de la municipalité (événementiel, sport, usages). Ces cartes sont présentées dans le détail ultérieurement, afin de restituer le résultat public du travail des services suite au temps de réalisation des plans-programmes.

B. FAIRE AVEC DE «NOUVEAUX» PROFESSIONNELS

L'ambition de ces projets ne passe pas uniquement par la modification du travail des équipes. Ces évolutions souhaitées par la municipalité passent également par l'introduction de nouvelles figures professionnelles qui vont susciter des agencements nouveaux et des relations différentes auxquelles il faut s'adapter pour faire mais aussi se faire au langage d'un autre professionnel. Cette première présentation permet, pour la suite, de parler plus précisément des temps de travail partagé et de la circulation des idées et connaissances, voire des pratiques de l'un des mondes professionnels. Ces échanges sont, par ailleurs, réciproques.

Nous proposons de nous intéresser ici à ces professionnels appelés à travailler avec les services concrètement. Nous souhaitons présenter brièvement :

- Le contexte à Paris qui favorise ou permet le travail sur tel sujet ou avec tel acteur ;
- Les acteurs amenés à travailler avec les services (et leurs formations initiales) ;
- Les objectifs de ce travail initié entre la Ville et ces acteurs spécialisés pour contribuer à l'aménagement des sept places.

La Ville et ses services ont toujours eu à adapter peu ou prou leurs pratiques pour aménager et construire la rue parisienne. Ils n'ont jamais été de simples gestionnaires, et ont dû faire face, par exemple, aux mutations successives des conditions de circulation ou à la banalisation de l'automobile (Flonneau, 1997). En 2011, l'APUR note que la Ville et ses services vont devoir faire face à l'évolution des usages. Il faut « *remettre en cause des pratiques de programmation, de conception et de gestion héritées d'une autre temps* » (APUR, 2011, p.11). L'APUR fait ce constat suite à un diagnostic réalisé sur les nouveaux usages faits et souhaités à Paris. La Ville de Paris fait appel de fait à de plus en plus de professionnels aux profils variés pour y répondre. Ce que l'IAU a nommé « l'urbanisme transitoire » dans une note de février 2017 mobilise des acteurs associatifs ou des collectifs pour occuper des terrains ou des bâtiments temporairement inoccupés ou pour animer des espaces dans un temps donné (Bellastock, YesWeCamp ou le Collectif ETC, l'un des membres de ce dernier est présent dans le cadre du projet des sept places). L'urbanisme temporaire ou événementiel allie les compétences de la scénographie à celles des services, en particulier de la Délégation générale à l'événementiel et au protocole ou DGEP (Pradel, 2013). Les innovations d'usages et de mobiliers conduisent à intégrer toujours davantage de start-up et d'acteurs du numérique que la Ville apprend à accueillir et à suivre par la création, entre autres, de l'association et l'incubateur Paris&Co. Cette liste n'est pas exhaustive. Les services, loin d'être de simples garants de la gestion et des normes de ces espaces et mobiliers, voient l'intervention de ces nouveaux acteurs et doivent s'y adapter. Dans le projet « Réinventons nos places », la constellation d'acteurs qui détient une

pratique nouvelle va travailler avec les services : ils se rencontrent en réunion, dans le « vrai boulot » (Bidet, 2010).

a. Le numérique

Une des thématiques à laquelle les services sont confrontés est le numérique ou l'innovation numérique. L'APUR écrit dans une publication sur l'innovation à Paris et dans la Métropole du Grand Paris en 2016 que « *Paris porte l'ambition d'une métropole intelligente, innovante, stimulante pour une nouvelle économie dans laquelle se développent en harmonie les grands groupes et les jeunes pousses* » (APUR, Paris&Co, 2016, p.5). La Ville de Paris favorise ainsi, pour entrer dans cette compétence, l'incubation de start-up, la recherche de solutions jugées innovantes. Ces adaptations à l'innovation se font alors par l'introduction de nouveaux acteurs, aux profils variés¹⁵², notamment en créant la structure « Paris&Co ». Dans ce contexte de développement des innovations, de grands groupes comme IBM ou Cisco souhaitent travailler avec des universités ou des institutions pour développer leurs systèmes de collectes et de gestion des données pour gérer des services urbains (transports, ordures ménagères), réduire le gaspillage, etc. (lebigdata, 2017¹⁵³). Cisco est venu à la rencontre de la Maire de Paris pour permettre aux services de mener un « urbanisme agile » (propos d'Emmanuel Schneider, chef de projet Ville de Paris à Cisco, Vivatech, 2016). Le projet proposé est celui d'un « Réseau de Capteurs Urbains ». La Ville propose plusieurs sites d'expérimentations. Le projet « Réinventons nos places » se veut innovant et concentre divers changements à la fois dans les organisations et dans le contenu de la programmation. Cisco développe aussi ses capteurs à la Mairie du 12e arrondissement, dans une crèche, un gymnase et dans un ensemble de mille logement sociaux appartenant à Paris Habitat. La Place de la Nation est donc dotée de plusieurs caméras, de capteurs et d'un Arbre Connecté (mur végétal géré par un smart grid et banc intégré) dès janvier 2016 pour un an. Cisco n'agit pas seul. Un panel d'entreprises l'accompagne : Placemeter (start-up américaine, créée par des Français) qui établit une cartographie des directions empruntées (à partir des vidéos captées par Cisco), Breezometer qui analyse la qualité de l'air, Bruitparif qui installe les panneaux anti-bruits ou encore J.-C. Decaux qui installe deux panneaux d'informations à l'attention du public (sources : entretien mené avec le chef de projet Ville de Paris à Cisco et blog du groupe¹⁵⁴) puis Qucit¹⁵⁵.

Cisco a plusieurs objectifs en tant que grande entreprise en proposant ses technologies à Paris. Le chef de projet Ville de Paris chez Cisco¹⁵⁶ expliquait avoir deux grands objectifs. D'une part, les technologies proposées ne sont pas seulement un supplément mais aussi d'importance pour la gestion des services de façon générale. La Ville de Paris s'intéresse donc à l'innovation par la captation et la gestion des données, ce que le professionnel chez Cisco explique en partie par l'acceptation d'un budget qui serait dédié à l'innovation.

152 Paris&Co n'est pas la seule structure créée. La DVD a aussi un ingénieur dédié à ces questions. La Mission Ville intelligente et durable est également intégrée à la Ville. Leur travail est souvent d'être un relais, de faire circuler des informations, d'informer, etc.

153 <http://www.lebigdata.fr/smart-cities-big-data>

154 <http://gblogs.Cisco.com/fr-smartcities/2016/03/31/experimentation-Cisco-mesure-la-frequentation-de-la-place-de-la-nation/>

155 Qucit est une start-up (https://qucit.com/the-mission_fr/). Elle mesure l'impact des aménagements sur les mobilités. Ils conçoivent notamment des applications dites « prédictives ».

156 Son poste actuel (2018) : « Responsable de l'accélération de la numérisation territoriale » (Country Digitization Acceleration Director), à Cisco.

« (Notre point de vue) a un véritable écho aujourd’hui dans les villes et les territoires au sens large. C’est un budget qui n’existait pas avant, donc effectivement, il y a une première vue qui consiste à dire « ah ça coûte de l’argent » mais quand on regarde sur du long terme, justement, en cassant les silos, en globalisant la vue de se dire on prend un espace public dans toute sa largeur et puis on regarde toute la question environnementale, la question des espaces verts, des collectes des déchets, de la circulation, du bien être des citoyens, etc. Bah en fait on s’aperçoit qu’on va plutôt avec cette transformation permettre de faire des économies d’échelle sur plein de sujets. »

(Entretien mené avec le chef de projet Ville de Paris chez Cisco, 27 avril 2016).

L’entreprise souhaite ainsi montrer que l’installation de ces technologies permet d’avoir une vision globale des différentes problématiques posées par les projets urbains, et permet de travailler globalement sur « une écologie urbaine » pour reprendre les termes employés par le groupe. Les services (pas uniquement l’équipe du SAGP pour la Place de la Nation) vont donc rencontrer Cisco. Ce dernier ne connaît pas les besoins et demandes des services. Ces derniers ne connaissent pas l’entreprise Cisco, ses produits et ce qu’ils peuvent ou doivent en faire. La rencontre entre Cisco et les services de la Ville est retranscrite par la suite. Ce travail de mise en adéquation d’une offre et de besoins éventuels se fera par ajustements entre le groupe Cisco et les différents représentants des services présents. Plusieurs services sont représentés lors de ces rencontres : notamment la DEVE, la DVD, le PC Lutèce... Les profils présents à Cisco sont bien sûr différents que ceux de la Ville. A titre d’exemple, le chef de projet Cisco s’est présenté comme universitaire, a fait un peu d’informatique et de gestion également. Il a travaillé suite à une maîtrise dans le conseil en France (Accenture), beaucoup dans les domaines du transport, du tourisme et des infrastructures avec des acteurs publics et privés.

Les enjeux de leurs rencontres sont donc nombreux et d’un grand intérêt : il s’agit pour chacun de ces professionnels de cerner les domaines de compétences des autres, de délimiter un territoire professionnel mais aussi de se positionner face à celui-ci. Cisco a, par exemple, des connaissances déterritorialisées quand la Ville doit adapter ces propositions à un territoire donné, à un contexte de projet et à des façons de travailler déjà ancrées. Ces réunions mettent aussi en valeur des échanges sur le vocabulaire technique. La première rencontre que nous décrivons a eu lieu le 4 mai 2016 : elle vise à présenter de premières données de flux et environnementales, et à mener une réflexion sur ce que cela apporte au projet et aux services.

b. Le genre

Le numérique n’est pas la seule grande thématique que les acteurs du projet doivent appréhender, traduire et adapter dans la pratique. Un deuxième sujet est celui du genre dans l’espace public. Les questions de genre sont des objets de recherche à part entière ; nous avons rencontré ces questions à travers l’observation du travail et des échanges entre les services de la Ville et les acteurs impliqués puis de plus en plus à travers des séminaires de recherche. A l’appui d’écrits de chercheurs et de publications de la Ville de Paris – principalement – l’arrivée des questions de genre à Paris, jusqu’à ce qu’elles soient posées dans le cadre du projet « Réinventons nos places », peut être retracée. Ces questions sont de nouvelles connaissances à appréhender et s’accompagnent d’une méthodologie (ici

les marches exploratoires) et d'un vocabulaire qui lui est propre (l'usage de la ville par le genre¹⁵⁷, le *gender mainstreaming*, etc.). Ces questions posées sont un défi dans le travail car il faut les traduire en actes. Le rapport d'étude co-produit par l'a-urba et l'ADES-CNRS pour la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) en 2011 fournit les grandes lignes de la mise en visibilité de la notion de genre. Les auteurs évoquent la charte de Pékin, au niveau européen, puis la France. Dans les années 1990, la charte européenne des femmes dans la cité – à l'initiative de la société civile – affirme notamment que les femmes doivent être associées aux décisions liées à l'aménagement ou au transport (D. Poggi, 2015, p.31). Cet intérêt croissant pour l'expérience des femmes dans un espace public naît au Canada dans les années 1990. C'est à partir notamment de l'exemple canadien mais aussi, selon le même rapport, de l'émancipation féministe, des mouvements de défense des minorités sexuelles, et d'une volonté des élus de mieux saisir de nouveaux « enjeux républicains » (a-urba, ADES-CNRS, 2011) que la CUB commande cette étude sur l'usage de la ville selon le genre. Les régions de Toronto et de Montréal organisent des marches exploratoires sous l'influence de groupes de femmes et de services municipaux. L'exemple viennois est lui aussi régulièrement mobilisé – Ursula Bauer, Responsable *Gender Mainstreaming*¹⁵⁸ à la Ville de Vienne, est par ailleurs invitée à Paris à partager son expérience dans le cadre d'un séminaire sur le genre et l'espace public. Depuis 2000, Vienne souhaitait voir intégrer le genre à la planification urbaine et en 2006, la Ville intègre une ligne budgétaire sur le genre dans les dépenses de la ville. Les marches exploratoires se développent en France depuis sept ou huit ans, et s'inspirent de ces exemples. Plusieurs expériences se succèdent en France¹⁵⁹ : la ville d'Arcueil en 2000, l'île Saint-Denis, Montreuil, Dreux et Drancy en 2009-2010, Gennevilliers en 2015, puis Paris, Boulogne, Saint Étienne, Châtelleraut.

A Paris, divers objectifs sont visés et mettent en avant l'expérience des usagers mais aussi la nécessité de « faire la ville ensemble », de « répondre aux impératifs d'égalité »¹⁶⁰. Plusieurs marches exploratoires ont été organisées à Paris depuis 2014 : à Belleville, Porte de Vanves, Porte de la Chapelle et Place des Fêtes (dans le cadre du projet de réaménagement). Cette première expérience d'intégration de la question du genre dans un projet urbain en cours, « Réinventons nos places », a plusieurs objectifs. Elle permet à la fois : de sensibiliser (selon les termes employés par la Ville et les bureaux de consultants/professionnels concernés) les services, d'intégrer ces questions dans un grand projet urbain à Paris et de réaliser un référentiel ou un guide de bonnes pratiques à l'attention des services et élus. L'APUR qui participe à cette même journée d'étude souligne pour sa part que les services engagés dans ce projet doivent faire de l'espace public « *un espace de services à la fois sociaux, sociétaux, écologiques voire économiques* » (APUR, 2015, P.20). Cette déclaration qui reprend plusieurs objectifs – à la fois nombreux et vastes – inclut la notion de genre. Le genre est donc bel et bien une question que les services auront à traiter, de même que les professionnels spécialisés, à l'image de Maturescence ou Genre et Ville, devront s'insérer dans le processus de travail engagé : traduire leurs objectifs et comprendre les rouages et façons de travailler des ingénieurs et architectes voyers.

157 Nous faisons référence ici au titre du rapport d'étude, rédigé sous la direction de Marie-Christine Bernard-Hohm, a-urba, ADES-CNRS, juin 2011.

158 Cette notion est complexe. Elle désigne l'intégration de la dimension et des questions de genre (visant l'égalité femmes-hommes) dans les politiques publiques.

159 Ces différentes références sont tirées des Actes de la journée du 13 octobre 2015, « Genre & espace public », par la Mairie de Paris, Mission égalité, intégration, inclusion. Direction Démocratie Citoyens Territoires, 35 p.

160 Propos d'Hélène Bidard, Actes - Genre & espace public, 2015, p.5

Un ensemble de professionnels travaillant sur le genre se mobilise dans le cadre de ce projet. Nous les nommons « professionnels sur le genre » ou spécialistes des questions de genre. Ils – ou elles - ne forment en aucun cas un groupe uniforme, ni dans leur structuration, ni dans leur formation. Au premier plan de ces professionnels, une chargée de projet du Service égalité intégration inclusion (SEII) dans la Direction démocratie citoyen.ne.s territoires (DDCT). Elle fait partie de la municipalité et représente donc la Ville de Paris¹⁶¹. Maturescence (devenu A Places égales) et Genre et Ville étaient pour leur part directement et régulièrement en contact avec les services. L'une des professionnelles de Genre et Ville, Chris Blache, intègre ensuite l'ensemble des « experts » du projet. Genre et Ville participe ensuite à la phase d'expérimentation sur les places en remportant un des appels d'offres sur les places (Lot 2 : Panthéon et Madeleine).

c. L'urbanisme temporaire et événementiel, la scénographie urbaine

Un autre pôle de compétences que l'on distingue ici est celui des équipements temporaires, de l'événementiel, de la scénographie ou des nouveaux usages de l'espace public. A ce pôle de compétences, correspond des professionnels qui vont, là encore, travailler avec les services dans le projet « Réinventons nos places ». Ces interventions ont pour objectif de proposer des aménagements plus légers – moins chers, évolutifs - et qui s'adaptent aux attentes des usagers. A Paris, la Mairie s'engage dans l'animation de l'espace public et les usages ludiques par des événements à l'image de Paris Plages (Froment-Meurice, Fleury, 2014). Cette volonté politique revêt plusieurs formes (le mobilier réversible de Paris Plages, des Berges ou les équipements temporaires et la création de « scènes urbaines », à l'image du parvis de l'Hôtel de Ville ou les mobiliers polyvalents). Les aménagements d'espaces publics à Paris s'accompagnent souvent d'aménagements légers, temporaires ou réversibles, parfois inscrits dans la catégorie « urbanisme transitoire ».

Ces différentes notions se recoupent sans être une seule et même façon d'envisager un espace public. D'une part, ces aménagements proposent des équipements réversibles et temporaires que les usagers peuvent adapter à leurs désirs, des mobiliers qui peuvent être modifiés plus facilement que des structures rivées au sol. D'autre part, d'autres interventions proposent d'animer l'espace public. Cette animation se fait en partie par l'exploitation de mobiliers multifonctionnels et réversibles : une scène urbaine peut être déployée puis retirée.

Pour entrer davantage dans le détail de ces notions qui font florès à Paris, il y aurait tout d'abord, un « urbanisme temporaire ». Il permettrait d'animer un espace dans des temps de « vide » avant qu'un projet urbain ne se réalise ou lorsqu'il est livré. Pour la Ville, il s'agit de nouvelles manières de faire la ville en se donnant du temps et en aménageant par des occupations temporaires sur des friches (bâtiments, espaces publics) – (J.-L. Missika, Ville de Paris, 2016¹⁶²). L'urbanisme temporaire peut se traduire en « gardiennage » sur des sites vacants ou en animations temporaires. Deux points intéressent tout particulièrement notre objet : ces aménagements temporaires permettraient de préfigurer des usages et donc de mieux prévoir ce qu'il faut maintenir de façon pérenne – ce terme de « préfiguration » auquel correspondent des actions est très important dans le projet « Réinventons nos places » - ; J.-L.

161 Parmi les figures très présentes, nous devons citer Hélène Bidard, adjointe à la Maire, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains. Elle était cependant absente des séances de travail observées (à l'exception des séminaires et visites sur site).

162 Expressions tirées du meet-up sur l'urbanisme temporaire du 24 novembre 2016 au Pavillon de l'Arsenal.

Missika dans le même discours note que les collectifs sont les professionnels de la gestion temporaire d'espaces – ce sont pour partie ces professionnels que l'on retrouve dans le projet. Ces « nouveaux professionnels » par ces actions permettraient de mieux programmer un espace public, de l'adapter, de l'animer, de l'occuper. A cet urbanisme temporaire, la Ville adjoint la notion de scénographie urbaine, compétence récente et nouvellement intégrée par l'intermédiaire d'une seule figure professionnelle, Jean-Christophe Choblet, dans un processus de projet urbain. Le concept de scénographie ajoute au travail fait sur les équipements dans l'espace public, une question de « mise en scène » et de temporalités (une programmation d'événements peut être faite, toujours à l'image du parvis de l'Hôtel de Ville ou de Paris Plages) : « *La ville (de Paris) cherche, à travers des temps éphémères, à se mettre en scène* » (Fagnoni, 2009). Edith Fagnoni parle ainsi de « l'urbanisme événementiel ».

L'urbanisme temporaire (Pradel, 2008), selon l'IAU, est une initiative qui vise à (ré)activer des usages de façon temporaire en attendant un projet. L'urbanisme événementiel (Gwiazdzinski, 2009) est un renouvellement des pratiques urbaines par les logiques de l'éphémère (Pradel, 2008). La scénographie correspond à un urbanisme festif, symbolisé à Paris par Paris Plages (*ibid.*, 2007). Benjamin Pradel résume ainsi ce nouveau paradigme : « *La ville événementielle est une construction normée et technique de lieux publics reposant sur l'articulation entre l'immatérialité des ambiances et la matérialité des espaces* » (Pradel, 2007, paragraphe 24). Cette binarité qui apparaît naturellement entre le travail des services et ces propositions, est présentée dans le débat entre l'aménagement en « dur » - hard – ou « plus léger » - soft : « *Le soft (les services, la gestion, l'information) l'emporte sur le hard (la construction, les infrastructures)* » (Bourdin, 2015, p.177). Il y a d'un côté une culture de l'animation des espaces publics et de l'autre, une culture de l'aménagement patrimonial qui se rencontrent et qui sont amenées à produire des pratiques hybrides.

En novembre 2016, l'exécutif municipal émet le vœu que les démarches d'urbanisme temporaire soient systématiquement - dans la limite de ce que permet le projet – inclus dans les grands projets urbains pour la préfiguration d'usages¹⁶³. Les sept places sont les premiers espaces publics à intégrer ces questions par l'intermédiaire des services et d'une certaine acculturation des pratiques plus anciennes à la Ville de Paris. Dans le projet, ce qui serait un « urbanisme temporaire » ou des équipements temporaires et la mise en scène des espaces publics sont visibles *a minima* à deux reprises : par l'intermédiaire de ces mêmes collectifs et par l'intervention dans l'équipe projet de la mission PAVEX. Les collectifs qui interviennent dans une phase de maîtrise d'œuvre (MOE 2) prend le relais des équipes de la Ville pour faire de la programmation, de la concertation et de l'animation sur les sept places parisiennes. La Mission PAVEX n'intervient pas de façon concrète, matérielle sur les places et ne prend pas le relais des services. La Mission, assurée par deux professionnels, dont le scénographe, fait circuler ces nouvelles notions et ces idées aux services par l'intermédiaire des réunions et partage cette expérience pour modifier progressivement ou partiellement les savoir-faire des services de la Ville.

163 Ce vœu a été porté/repris par J.-L. Missika : « L'urbanisme temporaire s'affirme aujourd'hui comme une solution pour tirer profit des temps de vacance des projets urbains. Cette pratique permet d'intégrer les citoyens dans la période de transition urbaine, de prendre en compte de nouveaux usages générant ainsi des pratiques inédites, et ce qui s'est passé à Saint-Vincent-de-Paul notamment entre ceux qui vivent dans les logements d'urgence et ceux qui portaient des projets plus qualitatifs dans l'artisanat d'art, ou les pratiques artistiques, ou les nouvelles technologies était extrêmement intéressant. » - Conseil municipal de novembre 2016, « vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris », disponible en ligne.

La préfiguration recouvrirait à la fois un aménagement léger, réversible, une démarche d'animation et de concertation, mais aussi une représentation de la programmation d'un espace, une mise en image des propositions d'aménagement et une mise en image pour le politique. Ce ne sont pas en soi de nouveaux métiers. « [C'est] le « *paradoxe* » de ce que l'on ne peut plus appeler des « *nouveaux métiers stricto sensu, puisqu'ils ont désormais une vingtaine d'années* » (Brévan, Picard, 2000). Pour autant, ils sont pour la première fois impliqués dans un projet urbain dans une « équipe-projet » et accompagnent pour la première fois le travail des services. Il est alors difficile de saisir ces professionnels autrement qu'à travers cette catégorie des nouvelles figures professionnelles atypiques (Jeannot, 2005) ou du nouveau professionnel. Cette mission que l'on pourrait identifier à la « classe créative » (Florida, 2002¹⁶⁴) ou aux « acteurs de la création culturelle » (Bourdin, 2005), propose une nouvelle forme de partenariat ou de travail pour intégrer ces questions d'équipements temporaires et d'espaces publics événementiels dans un projet d'espace public. La Mission PAVEX identifiée à des compétences bien spécifiques, incarne par ailleurs le rôle de maîtrise d'ouvrage. Le professionnel qui a suivi des études d'architecture, est critique d'art, urbaniste, scénographe et plasticien. Il incarne plusieurs compétences. Il est pourtant souvent associé à « M. Paris Plages ». Ce titre qui l'attache à un projet bien précis, l'associe aussi à un modèle d'aménagement d'espace public qui ferait office de référence à reproduire.

Cet exemple montre un chemin par lequel les savoirs et savoir-faire de l'événementiel, de la scénographie et de l'urbanisme temporaire ont pu se diffuser entre les professionnels du projet. Ces pratiques sont schématiquement opposées. Cette opposition supposée a conduit la Ville à mettre en place une réflexion et le travail commun entre les services et la Mission PAVEX - cette dernière engageant par la suite la mise en place de collectifs sur les places pour préfigurer des usages. Ces savoir-faire professionnels et les professionnels qui les détiennent mobilisent un vocabulaire spécifique qui est à la fois un enjeu de connaissances mais aussi un des signes de la circulation d'idées et de pratiques d'un monde professionnel à un autre. Dans ce cadre précis, il est nécessaire de préciser que ce « monde » ou ce milieu professionnel se réfère à un ensemble de thématiques, de pratiques (nous pourrions nous référer à la notion de communauté professionnelle, mentionnée par Alain Bourdin et Joël Idt, 2016) ou de vocabulaires très spécifiques. Ce monde professionnel qui s'attacherait à la pratique de la scénographie, du temporaire ou du transitoire ne se rattache ni à une institution ni à des formations particulières.

Les services doivent donc travailler et intégrer de nouveaux mots, de nouvelles idées, de nouveaux savoir-faire aussi par l'intermédiaire de la Mission PAVEX, puis travailler avec les collectifs de maîtrise d'œuvre (MOE 2). Les pratiques des services et celles de cette Mission ne peuvent pas réellement être mises sur le même plan (ils n'ont pas les mêmes objectifs, les mêmes moyens). Les services s'occupent de mobilier urbain¹⁶⁵ – qui recouvre des notions juridiques bien précises – tandis que ces nouveaux professionnels traiteraient plutôt d'installations temporaires. Pour autant, leurs pratiques et façons de voir l'aménagement d'un espace public sont mises en parallèle. L'un apprenant de l'autre et réciproquement. Les services développent ici trois formes de savoir-faire : celui des moyens et des démarches (faire de l'expérimentation et de la « programmation ouverte »¹⁶⁶), celui des équipements matériels et des aménagements (le type d'équipements et de mobiliers, le type d'événements qui peuvent être organisés, etc.) et un savoir organisationnel ou relationnel (faire avec des collectifs et travailler de façon régulière avec un scénographe).

164 FLORIDA Richard, *The Rise of the Creative Class, Revisited*, New York, Basic Books, 2002, 2012, 484 p.

165 Comme l'a également mentionné Bernard Landau, entretien du 11 avril 2017.

166 Selon l'expression employée par Paul Citron, *Plateau Urbain*, 2016.

d. Le « conseil »

Deux derniers « mondes professionnels » sont à présenter : l'APUR et les « experts ». L'APUR¹⁶⁷ a le statut d'association loi 1901 et a été créé en 1967 par le Conseil de Paris. Il a pour « *mission de documenter, analyser et développer des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines et sociétales* » (APUR, 2015, p. 20). Les professionnels qui le composent sont autant architectes, qu'ingénieurs, économistes, géographes, cartographes ou sociologues. Le professionnel le plus présent dans le déroulement du projet des sept places est paysagiste DPLG et a également suivi la formation de l'Ecole Urbaine de Sciences Politiques. Parmi les objectifs de l'APUR, un de ses représentants indique qu'il s'agit de « *renouveler les méthodes d'étude et de réflexion, notamment en travaillant en ateliers qui associent toutes les parties prenantes du fait urbain* » (*ibid.*, p. 20). Cet objectif corrobore l'idée selon laquelle l'APUR a un statut particulier et, avec la Mission PAVEX, adopte une position spécifique d'organisateur, d'acteur engageant une réflexion tout en étant intégré à la maîtrise d'ouvrage.

Les experts du projet ont un statut tout aussi particulier. Les professionnels en question interviennent progressivement dans le projet des sept places, appelés comme experts par la municipalité ou invités à proposer leur travail et à l'intégrer conjointement aux services. Ils ne s'attachent pas à un contexte particulier mais à un statut spécifique, celui d'expert. Le terme « expert » renvoie à une position qui est conférée à un acteur par une certaine hiérarchisation des compétences (Delmas, 2011). Le choix d'experts correspond à une certaine « mobilisation des savoirs pour l'action » (*ibid.*, 2011, p. 6). La figure de l'expert, en faisant toujours référence à la sociologie politique de l'expertise, est « habile par l'expérience », est « spécialisée » et, est sollicitée « par un mandat » (*ibid.*, 2011, p. 11). Ils sont appelés à exposer leurs connaissances et expériences professionnelles aux services de la Ville, lors des séminaires « Réinventons nos places » pour orienter l'action. Comme l'APUR, leur vision est générale et met à disposition des services (contrairement à l'APUR, à des temps précis et courts) des expériences personnelles propices à la réflexion et à l'acculturation des professionnels de la Ville de Paris.

Le projet des sept places mobilise plusieurs experts dans le cadre des deux séminaires « Réinventons nos places ». Les experts désignés par la Ville, PAVEX et l'APUR sont :

- David Sim, directeur artistique de l'agence Gehl Architectes ;
- Sonia Lavadinho, chercheuse en mobilité et développement territorial durables, fondatrice de Bfluid ;
- Matali Crasset, designer industriel ;
- Cédric Bouteiller, architecte et membre du collectif ETC ;
- Emma Blanc, paysagiste D.P.L.G. ;
- Pablo Georgieff, architecte et co-fondateur de Coloco ;
- Steven Hearn, expert en ingénierie culturelle et président de Scintillo ;
- Pascal Le Brun-Cordier, concepteur de projets artistiques ;
- Chris Blache, consultante en socio-ethnographie, co-fondatrice de Genre et Ville – intégrée au groupe des experts lors du deuxième séminaire « Réinventons nos places »

¹⁶⁷ Ces informations ont été recueillies à la fois dans le compte-rendu du séminaire genre & espace public du 13 octobre 2015 (intervention de R.Paque de l'APUR) et dans le cadre d'un entretien avec un professionnel de l'APUR.

Ces professionnels sont présents, pour la plupart, en phase de MOE 2 car ils ont, pour certains, choisi de s'impliquer ultérieurement (après avoir participé en tant qu'expert) dans ces projets en répondant à l'appel d'offres de la Ville de Paris.

La Ville de Paris en présentant le premier séminaire de travail pour les sept places parle de la rencontre des équipes de la Ville et des experts comme d'une « *présentation par des experts de démarches et projets innovants dans l'espace public qui en modifient radicalement les usages* » (Ville de Paris, APUR, 2015, p.2). Dans le format de ces rencontres, le processus de travail des équipes est en soi modifié. Ce séminaire a pour objet la rencontre et la circulation de connaissances et d'expériences – étrangères (géographiquement ou du point de vue des territoires professionnels) – entre les experts mandatés par la Ville et les services. Plusieurs difficultés se posent alors. Le discours peut parfois être trop éloigné des pratiques des services. En dépit de leur intérêt, ces présentations doivent être traduites dans la pratique. S'agit-il pour les services d'écouter simplement ou de traduire concrètement ces idées ? Un des experts lors du second séminaire explique que chacune de ces places peut inspirer un aménagement différent – cohérent avec la structure et l'image que l'on a de chacune des places. L'animateur du second séminaire, professionnel de l'APUR, résume en début d'après-midi les propositions faites par les experts : Emma Blanc rappelle qu'il ne faut pas craindre le vide, « *c'est quelque chose qui peut éclairer* », un membre de Coloco rappelle qu'il faut « *inviter à l'œuvre, inviter à agir* », Pascale Le Brun-Cordier cite la notion de place, placé, déplacé – « *il faut changer de point de vue* ». L'animateur rappelle alors : « *Animal sociable, on est partis de ça, sans cesse à la recherche de nouvelles expériences : c'est notre base (...). C'est à partir de là qu'on se rend compte que la question de la solitude, imposée, choisie (...) représente une part importante de la programmation sur laquelle il allait falloir travailler* ». Ces propos témoignent d'un vocabulaire et de réflexions très différents de ceux auxquels les ingénieurs et architectes de la Ville sont habitués. Que faire de ces échanges qui font appel à l'imaginaire et de ces circulations initiées par la municipalité et l'APUR ? La réception, la compréhension et la traduction (mais aussi l'échange entre ces différents mondes professionnels) sont autant d'enjeux et d'enchevêtrements dans le projet « Réinventons nos places ». La forme en elle-même est un défi. L'échange avec les experts – en dehors du travail initié par les MOE 2 pendant la phase de rédaction de ce manuscrit – se fait ponctuellement, sans continuité ni suivi le long du travail. Quoi qu'il en soit, l'introduction de ces professionnels dans leur quotidien ou dans des moments plus épisodiques modifie de fait leur travail : introduction d'un vocabulaire et d'expériences extérieures à garder, à partir desquelles discuter de ses propres expériences professionnelles, introduction de lieux qu'il faut s'approprier et donc de situations et moyens de production de connaissances (à l'EIVP, à la Cité de la mode et du design, par des visites de site avec les habitants).

D'une part, au travail « modifié » des équipes se joignent diverses nouvelles figures professionnelles. D'autre part, ces professionnels vont eux aussi devoir intégrer ces échanges professionnels dans et pour le travail des équipes. Le travail des services de la Ville se confronte à quelques nouveaux outils ou propositions de réorganisation. L'évolution de ce travail quotidien par ces premiers éléments de méthodologie ou d'organisation ne va pas sans l'intervention de nouveaux professionnels aux côtés de la Ville de Paris, avec qui il faut travailler. La présence de professionnels aux profils, compétences et formations variés a été un des défis majeurs pour les équipes et leur travail routinier. Il ne s'agit donc plus uniquement d'intégrer ces nouveaux professionnels dans le jeu urbain mais bien d'encadrer un travail commun entre ces professionnels et les services de la Ville pour construire de nouvelles

connaissances, faire circuler des connaissances d'un monde professionnel à un autre. A titre d'illustration, Benjamin Pradel précédemment cité (Pradel, 2013) parle des « *nouveaux savoir-faire événementiels de l'administration municipale* ». Il souligne que la DGEP assure et coordonne les actions propres à l'événementiel avec les acteurs concernés. Cette entité, à l'image de ce que fait Paris&Co, montre une adaptation des services de la Ville à ces nouvelles attentes. Mais dans le cas étudié, l'adaptation ne se fait pas uniquement par l'accueil de nouveaux acteurs mais par le travail commun et la réflexion partagée entre ces professionnels et les services.

Quant à l'événementiel, le projet des sept places l'aborde de façon centrale en intégrant un scénographe au sein de l'équipe-projet. La compétence « événementielle » est intégrée à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre ; elle accompagne les activités des services. La compétence « événementielle » placée au centre des sujets à traiter dans la programmation des places publiques modifie concrètement le travail des équipes, qui doivent par exemple, intégrer un nouveau lexique dans leurs productions. Nous nous concentrons ici sur les professionnels et figures les plus visibles pendant ces années de travail de concertation et de programmation. Pour autant, d'autres figures professionnelles ont été présentes plus ponctuellement : Frédéric Fradet, designer sonore (pour la Place de la Nation), une start-up (Timescope), Intencité (BET pour l'étude de commercialité sur la Place des Fêtes), les associations (APEDV¹⁶⁸ et MpDF¹⁶⁹ parmi celles rencontrées), tous des acteurs très différents... Leur présence était, pour certains, très ponctuelle.

Conclusion

Il a été question de présenter, tout d'abord, les modifications apportées au travail et au temps, spécifiques au projet des sept places ; tant du côté des réunions que des agencements professionnels. Ce sont des situations de travail habituelles qui se combinent à de nouveaux défis, y compris, dans l'organisation du travail, qui ont été observées. Les services, et notamment le SAGP, sont décrits jusqu'ici comme récepteurs de ces demandes et en situation de devoir faire face à des modifications de pratiques et dans le travail. Pour faire émerger de nouvelles pratiques à Paris, relatives au numérique ou au genre dans l'espace public, le projet des sept places est le lieu choisi par la municipalité pour engager des ruptures dans le travail. A ces temps et situations décrits, correspondent des temps de réflexions et d'accommodations aux récents défis, qui font l'objet de la section 2. Présenter ces temps sous l'angle de la production de connaissances permet d'aborder la question du renouvellement des savoir faire et des pratiques.

168 Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels. Entretien réalisé avec le président de l'APEDV.

169 Maison de la Place des Fêtes. Collectif d'associations comprenant notamment l'association « Les Amis de la Place des Fêtes » (très engagée dans le réaménagement de la Place des Fêtes). Entretiens réalisés avec plusieurs membres de l'association.

SECTION II — « RÉINVENTONS NOS PLACES », DES TEMPS DÉDIÉS À LA PRODUCTION ET À LA CIRCULATION DES CONNAISSANCES

« Avec la mandature, j'ai l'impression qu'on se dirige vers ça. On nous demande de réfléchir aux usages... »

(Réunion du 27 mars 2015, cheffe de projet SAGP).

Il faut réfléchir aux usages. La municipalité intervient directement dans les activités de travail de ses services techniques et lance plusieurs défis, qui en majeure partie reviennent souvent à cette question des usages. En dehors de ces modifications, le plus visible de ce projet demeure bien ces temps et lieux dédiés à la circulation et à la production de connaissances. Des séminaires sont organisés, des figures professionnelles sont désignées comme « experts - places », des tables-rondes sont tenues, des mots et vocables techniques précis doivent circuler parmi les services (à l'image du terme de « préfiguration »). Les temps dédiés à la production, à la circulation et à la transmission de connaissances sont ensuite présentés ; les premiers effets visibles sur le travail des services techniques, en lien à ces temps organisés par la municipalité, sont mis en évidence. Sans interférer avec la troisième partie de ce travail de thèse, nous abordons ces premiers effets des séminaires, outils et présences de professionnels aux compétences et territoires différents des services techniques.

Cette deuxième section du chapitre 3 permet :

- De continuer à présenter les modifications proposées par la Ville de Paris dans le cadre du projet « Réinventons nos places » afin d'expérimenter de nouvelles façons de faire.
- De présenter le projet sous l'angle de la production et de la circulation des connaissances, qui est un des enjeux principaux pour la Ville de Paris.
- D'introduire la question de l'adaptation des professionnels à ces demandes et temps spécifiques.

A. DES LIEUX ET DES TEMPS DE PRODUCTIONS DE CONNAISSANCES

Au-delà des spécificités liées à la modification des outils et des temps de travail, le projet des sept places a pour particularité d'avoir pour objet, en partie, l'acculturation de groupes professionnels et la diffusion de connaissances d'un monde professionnel à un autre. Pour cela, le projet a des temps dédiés à la formation ou à la réflexion pour les différents professionnels. Par exemple, la municipalité parisienne souhaite engager une réflexion particulière quant à la programmation des usages, aux coûts de production et d'équipements qui doivent être plus faibles.

La municipalité parisienne souhaite être à l'origine de la mobilisation de connaissances « différentes » pour faire un espace public (aménager pour les femmes – même si cette volonté est venue en cours de projet – intégrer des dispositifs numériques innovants, etc.). Pour cela, le cadre du travail est modifié. Mais jusqu'ici, une des modifications majeures a été occultée pour l'aborder plus en détails : les deux séminaires « Réinventons nos places », le séminaire « Genre et espace public » et le rôle tenu par l'APUR et PAVEX mais aussi les experts et certains professionnels spécialistes d'un domaine. Nous avons

l'intuition, à l'annonce de ces événements, que ces moments d'interruption dans le quotidien seraient un temps de formation ou d'hybridations des connaissances entre professionnels, et en partie, des universitaires. Ces « phases extraordinaires » de travail sont analysées comme des moments organisés pour la constitution d'expériences épisodiques par les professionnels du projet. Ces expériences ont pour rôle et vertu d'interroger les professionnels de la Ville sur leurs pratiques et suspendent le projet. Ces séminaires ont aussi pour particularité d'être les lieux choisis par la municipalité pour être des lieux de productions de connaissances par la rencontre des compétences et des visions spécifiques sur un objet urbain, la place publique qu'il faut réaménager.

Deux points sont abordés : les séminaires de travail comme des temps de travail et de réflexion pour faire évoluer les pratiques et savoirs professionnels dans un temps court – en faisant notamment appel à des cas ou des expériences extérieures ; et, la diffusion de nouvelles notions et façons de faire parmi les professionnels de la Ville de Paris à l'initiative pour partie de la Mission PAVEX. Le propos se focalise sur les séminaires de travail et l'introduction de nouveaux professionnels que sont la Mission PAVEX et l'APUR, au sein d'une équipe projet. Ces deux cas illustrent l'encadrement des professionnels et des temps de travail (réunions et séminaires) pour permettre une diffusion de connaissances et dans une certaine mesure l'acculturation des professionnels, notamment les services. Ces temps de réflexion font par ailleurs de ce projet un cas d'étude spécifique. La formation des services municipaux est un sujet de plus en plus abordé. A titre d'exemple, une entreprise, de type start-up, propose une interface numérique pour gérer la collecte des déchets. La start-up vient former les équipes de terrain et services à l'utilisation de ce service¹⁷⁰. Ou encore, un bureau d'étude – à l'image de l'agence Concepto¹⁷¹ – construit un guide d'aménagement (SDAL¹⁷²) pour l'aménagement d'une ville de nuit par la lumière ou la gestion des zones d'ombres. L'agence forme alors les services et leur explique les préconisations faites.

Dans le cadre du projet, ces temps de réflexion évoluent dans leurs formes, les lieux et les contenus. Ces temps et ces formes spécifiques semblent pouvoir créer les conditions pour conduire à une pratique réflexive (en reprenant les termes chers aux sciences de l'éducation ou à Schön). Ces connaissances – souhaitées « innovantes » ou jugées souhaitables par la Ville - se diffusent dans certains lieux, plus ou moins de façons répétées et par l'intermédiaire de professionnels (ici, les experts, l'APUR et la mission PAVEX). Ces connaissances sont mises en avant pour pouvoir être, *in fine*, incorporées comme compétences professionnelles par les services. Ces connaissances doivent naître tant d'une pratique intellectuelle que d'une pratique langagière (Perrenoud, 2002, 2004), ce qui est favorisé par la présence d'experts, d'animateurs, de PAVEX et de l'APUR. Ces expérimentations pour faire du projet un temps de réflexion et d'évolution des connaissances et savoir-faire interviennent ponctuellement, de façon plus ou moins répétées (des temps ponctuels des séminaires – une journée – aux interventions répétées de la mission PAVEX et de l'APUR en réunion – sur deux années).

Les temps des séminaires « Réinventons nos places » mais aussi du séminaire « Genre et espace public » dans une moindre mesure font appel à des expériences extérieures ou étrangères à la Ville de Paris. Les « experts » présentent des expériences passées, ce qui constitue un ensemble de cas ou d'expériences

170 Start-up Datapole. Données issues d'entretiens menés dans le cadre d'une recherche collective sur le numérique.

171 Professionnels accueillis dans le cadre d'un cycle de conférences organisé avec F.Ballif (MCF) à l'Ecole d'Urbanisme de Paris (années de monitorat).

172 Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

épisodiques (Rogalski, Leplat, 2011). L'appel à des interventions ponctuelles d' « experts » confirment que « (...) les expériences épisodiques ne présentent pas seulement un apport pour la résolution du problème (*problem solving*), mais aussi pour la définition de (nouveau) problème (*problem setting*), par exemple dans l'analyse réflexive d'un épisode où le « connu » a été mis en échec. » (*ibid.*, paragraphe 54). Ces présentations de cas singuliers ont pour visée d'être conservées, discutées par les services pour que ces derniers accumulent eux-mêmes une certaine expérience de ces exemples et enrichissent leurs compétences professionnelles.

Durant deux années de travail suivies – jusqu'à la mise en place de la seconde phase de maîtrise d'œuvre – le travail des équipes a été ponctué d'événements qui forment un ensemble d'expériences épisodiques (*ibid.*) pour les professionnels. Ces expériences sont des micro-événements et une multitude d'objets, de mots et de façons de procéder que les équipes doivent intégrer. Les professionnels sont, en quelque sorte, placés en situation de formation par ces temps de réflexion et d'échanges. Ce terme de « formation » demande par ailleurs quelques précisions, proposées dans l'encadré ci-dessous.

Un formateur et des professionnels « en formation » ?

Le projet est entrecoupé de temps de réflexion ou d'interventions de figures professionnelles qui apportent des éléments de connaissances nouveaux pour les services.

Mais, voilà l'écueil. Parler de formation en ces termes conduit nécessairement à postuler un contenu à cette formation, un formateur et d'autres en formation. Or, les services ne sont pas seuls à apprendre... Ils n'apprennent pas tout de ce projet, loin de là et les autres professionnels ne sont pas uniquement en situation de « formateurs ».

Il s'agit bien d'indiquer que le projet « Réinventons nos places » est le lieu de réflexions et de circulations d'idées et de façons de faire. Les services en sont le noyau, ils centralisent ces idées, doivent les retranscrire dans leurs pratiques. Ils ne sont pas « formés » par ces professionnels mais mis en situation de réflexion et de réflexivité, tandis que les professionnels qui travaillent avec eux doivent tout autant apprendre du positionnement des professionnels de la Ville de Paris. La question a pris du temps à s'éclaircir, et elle demeure encore complexe. Fin 2014, le projet « Réinventons nos places » doit être réalisé en régie – en interne aux services. Pour cela, l'APUR, la mission PAVEX, des experts – aux compétences variées – encadreront les équipes. Le travail collectif et itératif permettra à la Ville de Paris de réaliser en régie des projets d'envergure – répondant surtout à de très récentes thématiques, portées par le politique, que les professionnels ne savent pas encore traduire (ni les services, ni les autres professionnels appelés à participer au projet).

Cette parenthèse est importante, la « formation » que nous observons de façon centrale concernerait les services. Pour autant, les autres professionnels (les acteurs du numérique, les spécialistes du genre puis les collectifs) appréhendent eux-aussi des situations très nouvelles : ne serait-ce que dans la compréhension du fonctionnement des services de la Ville, ou dans l'appréhension d'un projet complexe pour ses aspects techniques et politiques. Par moment, la construction des connaissances des autres professionnels observés, sera étudiée, ne serait-ce

que dans les interactions qu'ils ont avec les services : « *les apprentissages doivent être collectifs pour qu'une culture de projet commune et cohérente puisse émerger* » (Midler, 1996, p. 114) tant entre les professionnels d'une même structure qu'entre les autres professionnels « externes » aux services et les services.

Il est enfin important de rappeler que ce terme de « formation » mobilisé - parce qu'il est commode pour dépeindre la situation de projet proposée par la municipalité - ne dévalorise en rien les professionnels quels qu'ils soient. Il ne s'agit en rien, non plus, de sous-entendre un quelconque besoin en termes de formation. Il s'agit simplement de qualifier une situation dans laquelle les professionnels de la Ville doivent acquérir et construire des connaissances en étant conseillés ou en étant en interaction avec d'autres professionnels. Il y aurait donc à un moment donné un formateur, d'autres en formation. Ces rôles peuvent s'inverser d'une réunion à une autre, d'un lieu à un autre... Par ailleurs, il s'agit souvent d'échanges plus que de transmissions. Ce terme de « formation » ne doit donc en rien formaliser le lecteur.

La troisième partie montrera par ailleurs que ce terme n'est sans doute pas le plus adapté aux vues des situations décrites et prises en main par les services.

a. Les séminaires comme des situations d'apprentissage collectif

Parmi les événements et temps de travail proposés par la municipalité, les séminaires de réflexion et de travail ont un statut singulier et sont conçus pour avoir des effets sur la pratique des professionnels de la Ville et permettre aux différents professionnels de comprendre des problématiques propres aux autres mondes professionnels ou spécifiques à des préoccupations récentes. Ces séminaires avaient également pour participants des professionnels et universitaires qui n'ont contribué à la réflexion sur le réaménagement des places ou sur l'aménagement de l'espace public que dans le temps de ces séminaires. Tant dans leurs formats que dans leurs objectifs, ces séminaires sont des situations d'apprentissage collectif : les réflexions menées et leurs suites seraient supposées être concrètement reprises dans les productions des services techniques.

Le premier séminaire « Réinventons nos places » a eu lieu le 29 mai 2015 à la Cité de la Mode et du Design¹⁷³. Trois grandes étapes composaient ce séminaire. La matinée était consacrée à une présentation¹⁷⁴ par des « experts » - désignés comme tels par l'Hôtel de Ville et l'APUR ou « des grands témoins »¹⁷⁵. Ce terme d'expert ou de témoin est utilisé pour souligner que ces professionnels apportent des références extérieures à la Ville, des expériences passées dont les professionnels de la Ville peuvent s'inspirer. Les présentations visaient à présenter pour chacun de ces experts, une de leurs expériences passées en cabinet privé ou une certaine vision de l'aménagement de l'espace public, et ce indépendamment de l'avancement et du travail des équipes sur/pour les sept places¹⁷⁶. L'après-midi, des ateliers en groupes sont organisés. L'installation aux tables se fait par ailleurs de façon organisée.

173 Le lieu en lui-même souligne la distinction à faire entre les réunions classiques et ces temps de travail plus exceptionnels et politiques (davantage de monde, discours politiques de clôture, organisation sous la forme de présentations officielles, etc.).

174 Un exposé avec power point.

175 Termes utilisés par l'équipe de concertation.

176 Ce détail a une importance afin de mettre en comparaison le premier séminaire et le deuxième.

Les compétences devaient être diversifiées autour de chaque table. Sont présents des professionnels des services de la Ville de différentes directions, des élus, représentants de cabinets d'arrondissements, des associations, des architectes, paysagistes en cabinets, des designers, des collectifs d'artistes et de professionnels de l'urbanisme, etc. Enfin, un temps de restitution de chaque table par un rapporteur à l'ensemble de la salle suivait. La conclusion était faite par un discours d'Anne Hidalgo et de Jean-Louis Missika. L'organisation de ce séminaire, son lieu et son contenu tranchent, en soi, avec les réunions plus traditionnelles dans les locaux de la DVD. Pour autant, le contenu et les temps de réflexion avaient pour vocation de donner des idées concrètes d'aménagement des sept places et être appliquées (en formulant des méthodes de travail, des thématiques que les équipes peuvent aborder, etc.). Des démarches et projets jugés innovants sont ainsi présentés pendant le temps du projet pour proposer, exporter et faire circuler des connaissances et expériences de professionnels « experts » parce qu'externes aux services de la Ville par la rencontre, le travail collectif et la réalisation d'un document de restitution en fin de journée. Sur la table, des photographies aériennes de chaque place, nos brochures respectives (sites, situations pour chaque place) et nos carnets afin de prendre en notes les propositions faites (pour en faire une restitution orale). Chacune de ces restitutions a ensuite été compilée pour constituer les actes de ce séminaire.



Illustration 48 — Premier séminaire «Réinventons nos places», 29 mai 2015. M. Delarc.

Le second séminaire « Réinventons nos places » a lieu le 19 novembre 2015, à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, et a un statut différent : les services, les experts, la mission PAVEX et l'APUR sont toujours présents mais il s'agit pour les experts de commenter le travail réalisé par les équipes jusqu'à la date du séminaire (ici, les premiers scénarios d'aménagement). Les matinées, auxquelles il n'a pas été possible

d'assister, étaient fermées et réservées aux experts et aux architectes-voyers du SAGP qui échangeaient sur le travail réalisé sur les places. L'après-midi, les « experts » commentaient tour à tour les scénarios (réalisés par la DVD, trois scénarios par place) projetés sur power point dans un amphithéâtre de l'école. Les experts présents – Chris Blache, urbaniste, experte du genre, était par ailleurs tout juste nommée « experte » en lien à l'importance prise par la question du genre dans l'aménagement de l'espace public (et donc présente au deuxième séminaire, non pas au premier) – n'avaient pas reçu les scénarios par avance et commentaient directement les travaux, devant le public, des services. Le public, cette fois passif, assis dans les fauteuils de l'amphithéâtre, était plus diversifié qu'au premier séminaire.

Enfin, le séminaire « Genre et espace public » a eu lieu le 10 octobre 2016, à la Cité de la Mode et du Design. Quelques détails concernant la table-ronde se trouvent dans l'encadré ci-dessous. Des séminaires de réflexion sur un aménagement d'espace public qui prendrait en compte le genre avaient déjà eu lieu¹⁷⁷. Le projet des sept places avait par ailleurs été présenté comme le premier projet d'espace public s'y intéressant, présentation faite par Laurence Daude, AEAT-SAGP-DVD et Jean-Christophe Choblet, PAVEX-SG. Renaud Paque de l'APUR était par ailleurs présent. Pour autant, le séminaire du 10 octobre 2016 propose une réflexion centrée sur les places (la place publique en générale, pas de place spécifique). L'objectif central était de construire un référentiel, un guide méthodologique pour l'aménagement des espaces publics. Certaines expressions propres au domaine du genre, et à la Ville de Paris, sont mobilisées dans le cadre de ce séminaire. Dans le discours tenu par Hélène Bidart en début de séminaire peuvent être relevées les expressions suivantes : « *un partage de l'espace public* », « *le vivre ensemble* », il faut « *chausser des lunettes de genre/ des lunettes genrées* ». Ces mots reviennent régulièrement et ce sont ceux que les équipes de la Ville ont dû appréhender et, parvenir à traduire dans la pratique. A ce séminaire, là encore, étaient présents différentes directions (DVD, DEVE, DAC, DJS, Service égalité...), les mairies d'arrondissements, l'IAU, l'APUR, le CAUE, des associations et collectifs (par ex. A Nous la Nuit), des universitaires mais également des professionnels d'autres villes françaises, à l'image de notre voisine de droite à la table-ronde, professionnelle à la Mairie de Lille, chargée de mission égalité femmes/hommes pour laquelle les problématiques posées notamment par la rénovation urbaine étaient très différentes. Des difficultés de transposition de ces « solutions » et réflexions d'aménagement par le genre au cas lillois se posaient visiblement. Ce dernier point souligne encore que ce séminaire était orienté vers les problématiques posées pour les sept places, tout en proposant un regard plus englobant, et un regard à petite échelle pour construire des connaissances et les traduire en savoir-faire pour les professionnels, à travers les réflexions proposées et le guide « Genre et espace public ». Les différents séminaires sur cette thématique et le guide sont présentés comme des moyens concrets de passer d'une recherche à la pratique et à l'action publique (Y. Raibaud, au séminaire Genre et espace public, 2016). Là encore, ce séminaire permet d'écouter des références extérieures à la Ville, exemples de « *bonnes pratiques* » (Arab, 2007) ou d'engagements professionnels notables au sujet de l'égalité femmes-hommes. Par exemple, Eva Kail¹⁷⁸, de la Ville de Vienne, a pu présenter des actions menées en Autriche. Ces références « étrangères » étaient ici destinées à l'ensemble des participants, qu'ils soient ou non professionnels pour les sept places – à la différence des deux autres séminaires précédents.

177 Séminaire du 13 octobre 2015.

178 Poste indiqué : « Executive Group for Construction and Technology Urban Planning Group » de la Ville de Vienne.

Une des tables rondes du séminaire « Genre et espace public » du 10 octobre 2016

A chaque table-ronde est distribuée une carte vierge de la Place des Fêtes. La consigne est cependant de ne pas s'attacher au lieu en question pour réfléchir à une place publique, quelle qu'elle soit.

A notre table : Sabine, urbaniste-démographe ; Elodie, chargée de mission égalité à Lille ; Diane, architecte ; Ana, architecte ; Mélina, conseillère économie sociale – réseau violence du 18e arrondissement ; Michèle, conseillère régionale – association de lutte contre les violences faites aux femmes, moi-même et Dominique Poggi, « A places égales » qui anime la table-ronde. A cette table-ci, aucun professionnel du projet des sept places n'est présent, à l'exception de Dominique Poggi. Aucune répartition arbitraire sur les tables n'a été faite. La disposition était libre. Il fallait, selon le même format que le premier séminaire « Réinventons nos places » réfléchir à un aménagement qui s'adapterait aux femmes et aux hommes. Chaque participante avait la possibilité de prendre la parole librement et d'inscrire sur la carte au centre de la table, des mots, phrases ou idées avec des pastilles de couleur, des traits de couleur, etc.

Ces temps de travail, introduits dans le processus classique de travail des équipes, contribuent à nourrir l'expérience professionnelle. Elle est ici orientée par la présence d'une médiation (Courtois, Pineau, 1991) faite par un professionnel au regard extérieur, Dominique Poggi. Il est question de faire évoluer sa pratique routinière. Pour cela, à des moments précis, courts, des professionnels « médiateurs » sont appelés à travailler sur ce projet par la Mairie de Paris. Les premiers médiateurs qui permettent de cadrer le travail de réflexion sont les organisateurs de ces séminaires : un professionnel de l'APUR, trois de l'agence de concertation Traitclair et AME ou encore un du Secrétariat Général de Ville de Paris, travaillant sur les questions de genre. Les autres médiateurs, présents pour faire circuler les connaissances, sont les experts ou encore les universitaires et associations travaillant sur le genre (dans le cas du dernier séminaire). Ces médiateurs font appel à leurs expériences propres et ont pour objet de construire une réflexion avec les professionnels de la Ville. Ils font circuler des références aussi, qui constitueront une partie de la Boîte à Outils.

Ces trois temps sont donc des lieux choisis par la municipalité (séminaires organisés par l'Hôtel de Ville, l'APUR et Traitclair) pour favoriser l'élargissement des savoir-faire des directions de la Ville. Tous ces professionnels aux compétences différentes et aux rattachements institutionnels différents sont alors mis en position de réflexivité, parce qu'ils discutent, parlent de leurs expériences respectives et sont confrontés à d'autres façons de faire. Mais, une fois le défi posé, il est nécessaire de réfléchir sur sa pratique professionnelle pour la faire évoluer : qu'en est-il du contenu ? Que doit-on apprendre ? Qui apprend ? Et de quel professionnel ? Ces temps de réflexion, par leur organisation (affiche, site prestigieux, etc.), sont très visibles. Ils affichent clairement des temps de réflexion pour faire évoluer les pratiques professionnelles. Ces séminaires semblent permettre à la municipalité de mettre en place un processus de production-circulation des connaissances. Ces processus de circulation de connaissances ne sont pas uniquement perceptibles dans des temps très précis (temps courts et inscrits dans un lieu unique). Ils se révèlent aussi dans le temps long du projet.

b. L'équipe-projet dans le réaménagement des sept places

Au fil des réunions, la présence de la Mission PAVEX et de l'APUR¹⁷⁹ fait évoluer les productions (notamment cartographiques) des services. Ils font circuler des idées et connaissances, modifient concrètement le travail et les plans-programmes des places.

Plusieurs extraits de réunions sont insérés – de la simple intervention de représentants de PAVEX ou de l'APUR aux échanges plus importants avec les services – afin de voir ensuite la forme de circulation des connaissances que la municipalité a cherché à mettre en place. Certains de ces échanges posent question quant aux territoires professionnels et à leur légitimité.

« SAGP : Après, il faut travailler sur la brumisation... par des dispositifs légers ?

DEVE : C'est à l'encontre du projet cheap...

SAGP : Les brumisateurs, ils le font à Paris Plages, pas cher (en regardant PAVEX).

PAVEX : Oui, et il faut distinguer l'eau d'usage et l'eau loisir.

SAGP : Il y a un plan à Paris. Il faut quatre fontaines par arrondissement, deux plates et deux pétillantes.

APUR : ce serait bien d'en mettre sur les places. L'espace de concentration ludique est sur le musoir, l'arsenal et l'espace des skateurs. Donc plutôt les fontaines là (en montrant un plan). Et c'est dans la mandature, donc... »

(...)

SAGP (énumère les usages ciblés) : pour l'événementiel (à la demande de PAVEX), il faut cinq jours pour monter et cinq jours pour démonter les installations.

PAVEX : Mieux vaut sacrifier le musoir pour une scène. Ça limite la casse. Il faudrait une scène qui tourne le dos à l'Arsenal ».

(Atelier conclusif pour la Place de la Bastille, 11 septembre 2015, réunion pré-agera – notes prises en réunion).

Cet extrait montre bien que la Mission PAVEX et l'APUR font circuler diverses idées aux professionnels de la Ville de Paris à travers ces réunions de travail. Ces diverses recommandations (re)forment ou (re)cadrent des gestes ou réflexes professionnels. Dans ces quelques passages, PAVEX et l'APUR font référence aux projets des berges et de Paris Plages. Il est également question de recommandations liées aux types de mobiliers ou d'équipements : plus ou moins légers, hard ou soft. Les usages, l'eau, une scène urbaine, du ludique, la préfiguration d'usages (encadré ci-dessous) : autant de références à ce que doit être un espace public et à ce qui doit être visible dans les productions des services. Enfin, une des citations ici souligne que ces professionnels rapportent aussi les propositions de la mairie centrale : la circulation des connaissances et des objectifs liés à l'aménagement des espaces publics passent de la mairie aux services par l'intermédiaire de ces professionnels. La « formation » n'est plus tant sur le temps ponctuel du séminaire que sur le temps long, régulièrement.

¹⁷⁹ Deux membres de la Mission PAVEX et deux membres de l'APUR sont directement en charge de ce projet. Les deux de la Mission PAVEX, comme pour l'APUR, sont rarement présents en même temps. Ils se relayent le plus souvent.

Préfigurer... Un autre mot à faire circuler parmi les professionnels de la Ville

« Préfigurer » est une notion très présente dans la circulation des connaissances souhaitée par la Ville entre ces professionnels, plus ou moins nouvelle dans le paysage de l'espace public, et les services de la Ville. Ce terme est issu de la Mission PAVEX et se diffuse au fur et à mesure des réunions et étapes du projet. Il témoigne là encore de la mise en place d'un « projet-formation », par un ensemble de moments (ici, des réunions par lesquelles une idée se diffuse peu à peu). Cette notion de préfiguration est un enjeu de connaissances pour les services mais aussi un enjeu pour l'action : tous les professionnels, les services puis les professionnels réunis en collectifs auront pour tâche de « préfigurer les usages » sur les sept places. Le terme de « préfiguration » s'accompagne de l'action de « préfigurer ». Cette notion et/ou cette façon d'aménager un espace public est une des traductions de ce que les services ont à faire en termes d'usages : faire évoluer les savoir-faire passe par savoir préfigurer des usages.

Ce terme, nous l'entendons pour la première fois, dans l'intervention d'un des professionnels de la mission PAVEX. Il semble signifier plusieurs types d'action : il désigne à la fois un diagnostic, une démarche participative, des installations temporaires et leur programmation mais aussi une mise en image du projet, des expérimentations et la valorisation du projet. Ce mot qui devient de plus en plus présent au fil de l'enquête se traduit peu à peu dans les productions, notamment cartographiques des équipes, puis en pratiques d'aménagement (pour certaines d'entre-elles propres aux services, pour d'autres prises en main par les collectifs sur les places dès janvier 2017). Les services doivent appréhender ce terme, le réemployer puis l'intégrer à la pratique : en employant par exemple le terme en concertation ou en utilisant les GBA (Glissière Béton Armé) pour délimiter les nouvelles voies de circulation, dont certaines sont peintes par les collectifs et usagers. Les GBA sont un des équipements de l'espace public qui, dans leur évolution (d'usage et esthétique) témoigne de l'évolution des formes d'interventions demandées aux services et aux autres professionnels du projet.

Ce terme réunit toutes les idées que la Mairie veut mettre en place dans le projet et doit circuler là encore par l'intermédiaire de la Mission PAVEX :

« Vous avez dit ça, eh bien, on va le mettre en place avec des outils simples et pas chers. C'est-à-dire, si l'on parle de lieux de rassemblement pour pique-niquer ou jouer avec les enfants, et bien, j'appelle tel ou tel service. Ils me mettent trois rondins de bois, trois trucs. Ça ne va pas, on repousse, on revient, les gens même le déplacent si c'est possible. S'il y a un comité de citoyens par place, qui disent : « écoutez, nous, on est prêts à aller plus loin et à vous aider. Il y a plein de gens qui veulent faire plein de trucs. Donc, moi je ne vois pas comment dire que cette place, elle fait ça, et fait beaucoup d'autres choses. La seule chose qui pourra la teinter c'est son histoire. »
(Entretien avec la Mission PAVEX, 24 novembre 2015).

Cet extrait présente les différents objectifs de la Ville de Paris, tous contenus dans ce terme de « préfiguration ». En expérimentant des installations, elles sont temporaires, moins coûteuses.

Ces installations permettent d'impliquer davantage les usagers et habitants. Elles permettent aussi de se tromper et de faire évoluer plus aisément ces équipements dans le temps. La notion de préfiguration semble donc rassembler plusieurs idées : il faut faire avec des matériaux simples et peu coûteux, l'espace public doit pouvoir évoluer dans sa programmation d'usages (à la fois en typologie et dans le temps), et doit se faire en commun avec les usagers et habitants. Cette notion a donc été introduite par ces acteurs dans le travail des services au fur et à mesure. Elle se traduit ensuite par les appels d'offres aux maîtrises d'œuvres extérieures (MOE 2).

Cette notion s'accompagne d'un ensemble de vocabulaires à l'image de l'action « *d'activer la place* ». Là encore, pour la diffusion de cette notion et/ou type d'action, ce ne sont plus des séminaires (le temps d'une journée) qui sont privilégiés. La Mission PAVEX vient à plusieurs reprises en réunions pour écouter les avancées du travail des services et faire des propositions, faire évoluer les façons de faire au fil des temps de travail. A nos yeux, les réunions sont alors des temps de formation sur des situations concrètes.

B. D'UN MONDE PROFESSIONNEL À UN AUTRE : DE PREMIÈRES CIRCULATIONS ET PRODUCTIONS DE CONNAISSANCES EN SITUATIONS DE TRAVAIL

Ces modifications du travail et l'introduction de temps de formation et de professionnels à l'image de PAVEX et de l'APUR sont les objets les plus visibles de ce projet « Réinventons nos places » - jusqu'à l'intervention des collectifs de maîtrise d'œuvre sur les places. De ce premier niveau de lecture du projet, nous pouvons reprendre quelques exemples de circulations d'idées et de références entre les professionnels du projet, à partir de la BAO, des séminaires, de l'intervention de la mission PAVEX et de l'APUR mais aussi des contraintes en termes de restitutions orales et illustrées (ce dernier point est pour beaucoup lié aux recommandations faites par PAVEX et l'APUR). Ces circulations témoignent de premières modifications dans la pratique.

Toutes les demandes formulées et ces nouveaux objets développés dans le cadre du projet des sept places passent toujours à un moment donné par le SAGP. De fait, un schéma ci-dessous permet de se rendre compte de la situation centrale du SAGP et des circulations de connaissances et de pratiques qui peuvent se faire dans cette configuration – pour et par l'intermédiaire des services. Nous observons alors une première circulation de connaissances « en cours d'action » (Schön, 1983, 1994).

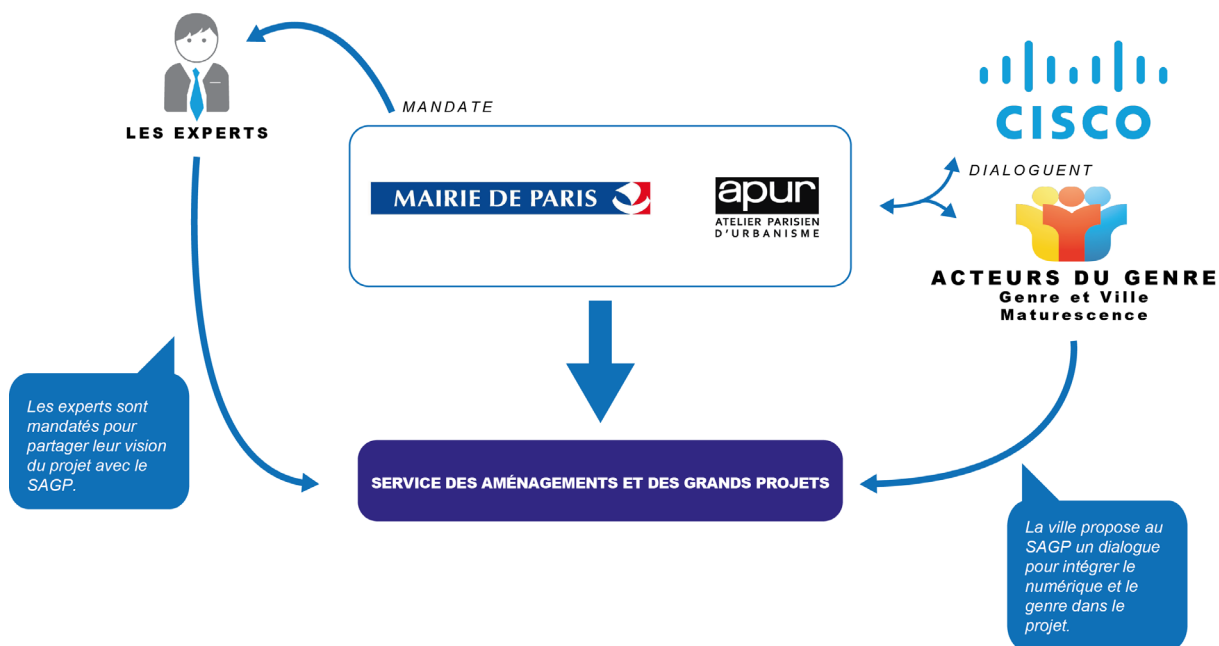


Illustration 49 — Des circulations entre les acteurs. M. Delarc.

a. La circulation de ces sujets dans le travail des services de la Ville

Présentées ainsi, la circulation et la production de connaissances qu’engage la municipalité se font dans un modèle descendant – de l’Hôtel de Ville aux services. Ces innovations (BAO, temps de réflexion en séminaire, charte graphique, paroles d’experts ou encore création d’équipes projets) sont des propositions « phares » très remarquées. Les services – face à ces propositions formulées majoritairement par PAVEX et l’APUR – doivent les intégrer et prendre en compte ces objets et objectifs. Les services savent qu’il faut s’adapter aux exigences de la mandature qui ne se traduisent pas uniquement en exigences pratiques pour l’aménagement mais aussi en exigences quant à la circulation et à la production de nouvelles connaissances pour faire et aux façons de faire un espace public. Progressivement, en temps de réunion, nous voyons leur prise en compte.

« - Une architecte voyer (SAGP-AEAT) - Donc, je trouve des matériaux ? Du béton désactivé, ça peut intéresser ? On va supprimer les pavés mosaïques qui sont trop routiers, on va récupérer du dallage existant, donc il y aura encore un peu de granit pour affirmer l’axe, le cheminement. Je suis dans l’idée d’un revêtement coulé. Il faut faire attention au budget. Et si c’est trop lisse, attention aux scooters...

- Une ingénieure (SAGP-ACO) – et il faut aussi quelque chose de pratique... On peut proposer... du lino ! »

[Réunion 9 mars 2015 – interne SAGP, Place des Fêtes].

Cet extrait de réunion témoigne, d'une part, de l'accumulation des objectifs et contraintes pour les services, d'où le trait d'humour d'une des professionnels qui propose du lino. Il témoigne d'autre part de cette intégration progressive des exigences de la municipalité et du choc des cultures techniques. Le choix du revêtement de sol pour la Place des Fêtes est l'objet de cet échange. Il est question de veiller à la récupération de certains matériaux existants, au coût du matériau. Il s'agit aussi de veiller aux diverses contraintes, notamment liées à la circulation et à la sécurité.

Les idées et discussions menées avec la mission PAVEX ou les experts sont reprises en réunion en interne aux services. Le directeur de la Direction de la voirie et des déplacements expliquait qu' « *avant un trait*¹⁸⁰ *correspondait réellement à un élargissement de trottoirs...* »¹⁸¹. Le trait fait autant référence au savoir-faire de l'ingénieur et de l'architecte-voyer qui dessine les contours d'un espace, d'une voie, qu'aux récentes préconisations de la Ville : le trait pourra être une GBA qui délimitera seule le nouvel espace circulé. D'autres idées ont pu se diffuser, à l'image des présentations de Sonia Lavadinho, expert pour le projet : « (ce qu'il faut retenir c'est) *1 € investi, 100% d'usages* ». L'écart entre les présentations ou monologues des experts et la réalité de la pratique a semblé important et il n'y avait que rarement des évocations de ces présentations suite aux séminaires. Cet exemple fait exception. L'oratrice en développant ces leitmotifs semble être parvenue à traduire des idées de la municipalité, les étoffer et les transmettre le temps des séminaires. Ces expériences épisodiques et réflexions transmises par les experts ont pu, à des moments précis, avoir un impact en situation professionnelle (Rogalski, Leplat, 2001). Erickson explique que « *des cas schématisés en prototypes ou racontés dans leur singularité contribuent à la communication dans la conception* » (Rogalski, Leplat, 2001, paragraphe 62 ; Erikson, 1995). Il semble que la présence des experts, de la mission PAVEX, de l'APUR et la transcription de certaines réflexions sous la forme d'une Boîte à Outils, d'échanges en séminaires de travail et réunions notamment aient pu contribuer à la diffusion de ces idées parmi les professionnels des services de la Ville de Paris.Ô

b. S'adapter

Le travail des services se fait donc dans des cadres. En même temps, il doit s'adapter concrètement et de plus en plus au changement. Une architecte-voyer (AEAT-SAGP) en réunion AGORA¹⁸² du 28 septembre 2015 présente les trois scénarios retenus pour la Place de la Bastille et fait référence à la Boîte à Outils. Cette réunion a lieu en interne et vise à faire valider ces productions avant présentation au Secrétariat Général. Cet extrait (ci-dessous) montre la référence faite au plan de présentation proposé par l'APUR et PAVEX mais aussi à l'utilisation systématique de la Boîte à Outils.

« Une architecte-voyer (Place de la Bastille-SAGP-AEAT) : le scénario 1 reprend la forme de fer à cheval, comprend une amélioration des musoirs et un élargissement du centre de la place. Le scénario 2 rattache la colonne au parvis de l'Arsenal. Il ressemble à ce qu'avait présenté la Maire. Le scénario 3 est un giratoire, on gagne un peu sur les trottoirs. Pour les trois, il y a le fil d'Ariane pour les personnes à mobilité réduite, et pas uniquement.

180 Un trait de crayon sur un plan ou une carte.

181 Réunion AGORA du 28 septembre 2015.

182 Réunion AGORA pour les Places de la Bastille, Gambetta et de la Madeleine.

Une architecte-voyer (AEAT-SAGP) : oui le fil d'Ariane est dans la Boîte à Outils. Il y a aussi les arrêts de bus en vis-à-vis. De la Boîte à Outils, il faudra prendre une lisière qualitative et fonctionnelle, des images quant à la végétalisation et du mobilier déplaçable. »

L'adaptation des services à ces recommandations est donc très rapidement visible, dans l'utilisation de la Boîte à Outils, le réemploi de termes propres à PAVEX, l'APUR et à certains des experts – lorsque ces derniers font directement et concrètement référence aux objectifs de la mandature. Il s'agit bien ici, au-delà de la reprise des objectifs dans le travail, d'une prise de conscience du cadre imposé et de la modification nécessaire de l'organisation de leur travail. Au cours d'une réunion entre le SAGP et le service de l'éclairage¹⁸³, la cheffe de projet SAGP débute la réunion en donnant à tous les professionnels présents, la prochaine date de réunion à laquelle seront présents la Mission PAVEX et l'APUR : « *il y aura PAVEX et l'APUR le 15 juillet* »¹⁸⁴. Les jeux d'acteurs dans le travail sont partiellement modifiés.

c. Témoins de circulations... Une première étape dans la constructions de savoirs ?

Le réemploi de termes et des exigences dans les façons de faire en réunions internes témoigne d'une circulation d'idées et de nouveaux objets du fait de la présence, principalement, de la Mission PAVEX et de l'APUR. Ces derniers agissent notamment sur l'organisation du travail, l'emploi d'objets, d'outils et de termes de façon de plus en plus ferme.

Du côté des séminaires et des experts, cette circulation est plus difficile à voir. D'une part, le format même du séminaire ne permettait que peu les échanges. D'autre part, les présentations d'experts ont pour différence de ne pas avoir donné lieu à un suivi de l'intégration concrète de ces idées dans le travail. Les séminaires ont été organisés pour faire circuler des idées ; pour autant, le format n'était pas nécessairement favorable à la mise en pratique de l'ensemble des conclusions faites lors des séminaires. D'autres outils et productions comme la BAO ou les scénarios, qui se retrouvent à plusieurs reprises en réunion, sont des objets qui circulent ; ces derniers modifient peu ou prou le travail des équipes.

Quant au séminaire propre au genre et à l'espace public, les experts désignés comme tels dans le projet n'étaient pas présents et ce séminaire s'inscrit dans une continuité de travail sur la question de genre. Les professionnels des services de la Ville n'ont pas tout à apprendre, loin de là. Mais de fait, ils concentrent toutes les demandes de la municipalité, écoutent les « experts » du projet des sept places, sont maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Ils sont des relais et au centre de tous ces nœuds complexes, témoins et récepteurs de circulations d'idées et de références. La présence de PAVEX fait circuler les savoirs liés à l'événementiel et à la scénographie. En entretien, une des ingénieures du SAGP explique :

« Alors... la scénographie urbaine... (rires) c'est essentiellement la mise en place d'usages divers et variés sur la place. Donc ça comprend l'éclairage, ... euh... vous cherchez sur Google comme moi... donc ça comprend l'éclairage, aussi des réflexions sur les usages à travers le temps. On pourrait voir la place comme une scène, une scène urbaine, et voir ce qu'on pourrait y faire. »
(Entretien du 19 novembre 2014).

183 Service de l'éclairage (DVD) ou « SE » ou « SEP » par commodité.

184 Réunion SAGP-SE, 3 juillet 2015.

Progressivement, ces mots auxquels correspondent des intentions d'aménagement et des savoir-faire circulent et sont petit à petit visibles dans les productions cartographiques notamment des équipes (illustration ci-dessous).

Usages

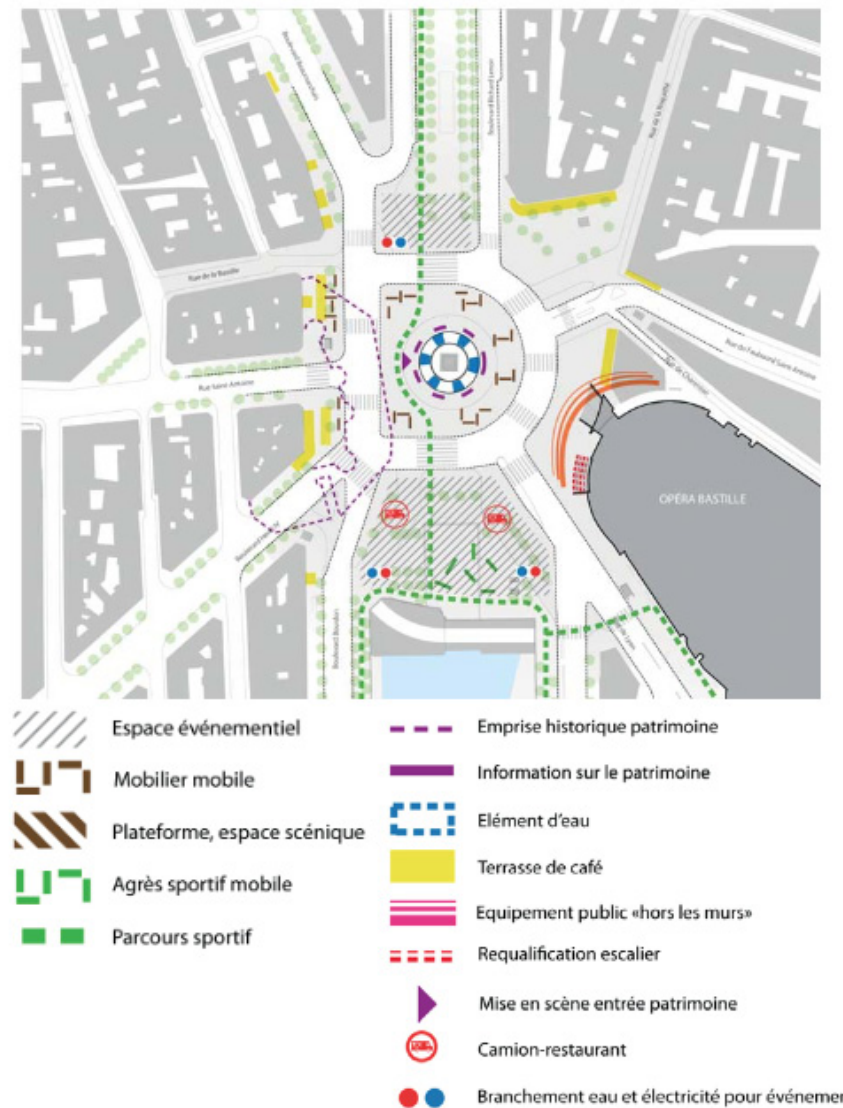


Illustration 50 — «Usages», Place de la Bastille, document du séminaire «Réinventons nos places» du 19 novembre 2015, p.20.

Nous voyons ici la circulation de nouvelles modalités d'aménagement à partir d'acteurs qui ont pour tâche de transmettre certains savoir-faire. Elle se fait également par l'intermédiaire d'objets produits en cours de travail. Dans une seconde phase, ces modalités et idées qui ont commencé à circuler seront reprises directement par les services, sans intermédiaire. Par ailleurs, certaines idées seront, bien entendu, de l'initiative des services – des propositions pour le projet qui répondent aux attentes de la Ville sans proposition autre ou transposition des idées de PAVEX ou de l'APUR à l'image des idées de toboggan sur la Place des Fêtes ou de food truck sur toutes les places.

Les équipes reprennent certaines notions. Cette circulation serait une première étape dans la constitution de nouveaux corps de savoirs¹⁸⁵. Des modifications sont intégrées aux processus routiniers de travail pour y introduire des connaissances et parfois des savoir-faire, voire des objets précis à réemployer (équipements et mobiliers de la BAO ou GBA). Ce premier survol du processus de projet du réaménagement des sept places porte sur la mise en place des grands événements et les propositions faites par la Ville pour faire évoluer les pratiques et la culture de l'aménagement des espaces publics. Les savoirs se diffuseraient ici de façon descendante, surtout lorsqu'ils sont choisis par la municipalité.

Conclusion

Ce premier niveau de lecture du projet met en valeur plusieurs points importants :

- Le projet « Réinventons nos places » fait de l'évolution des savoirs un enjeu central.
- De grands événements et des professionnels sont dédiés à cette diffusion de nouvelles connaissances – ce sont des temps de réflexion et des temps propices à l'expérimentation.
- Les services sont au centre de ces mouvements et doivent s'adapter à ces demandes en intégrant un nouveau vocabulaire, de nouvelles idées, modifiant du coup leur travail.

Ces différentes situations de travail ou ces propositions faites par la Ville sont les plus visibles du projet. La Ville introduit dans le travail des services et pour le projet des sept places, des séminaires de réflexion avec des experts aux horizons variés et favorise la constitution d'un nouveau catalogue d'équipements possibles, introduisant de nouvelles préoccupations pour les services : le numérique, le genre, l'événementiel et la scénographie principalement. La mobilisation, la production et la circulation des connaissances et leurs effets, tels que décrits dans cette partie, sont en réalité la partie la plus visible de l'iceberg dans ce projet...

Dans un premier temps, il y a beaucoup d'autres aspects que les services doivent prendre en compte, au-delà de ces enjeux précis : « *on est plus dans un processus que dans une série de grands projets* », « *le sol reconquis pour les piétons* », « *la végétation, ou planter là où on ne peut pas planter* »¹⁸⁶, etc. Ces enjeux pour les services soulignent un autre point important. Nous n'avons vu jusqu'ici que les revirements, les grands moments du projet, et l'usage de termes souvent introduits par la Mission PAVEX ou l'Hôtel de Ville. Mais ces situations s'ajoutent en réalité au processus routinier de travail. Les services sont maîtres d'ouvrage avec la Mission PAVEX et l'APUR et maîtres d'œuvre. Ce que nous devons voir dans ce projet, dans un second temps, c'est la reprise en main concrète par les services de ces défis, leur propre mobilisation de connaissances et la production de connaissances qu'ils font naître : ce, en organisant, par exemple, des réunions avec les acteurs qui travaillent sur le numérique, le genre, des experts...

185 Nous utilisons cette expression afin d'attacher ces « nouvelles » connaissances à des corps professionnels spécifiques. L'ensemble de ces savoirs (expériences, savoir-faire ou réflexes) doivent, *in fine*, être incorporés aux corps des professionnels de la Ville de Paris.

186 Les objectifs supplémentaires et « nouveaux » d'après une des architectes-voyers, AEAT-SAGP, réunion du 22 juillet 2015.

En réalité, les services répondent d'eux-mêmes à la plupart de ces défis : ils les reprennent en main et s'y adaptent. Ces adaptations et la construction de connaissances et d'actions par les services doivent se faire parallèlement et avec les tâches plus classiques liées au projet. Le praticien réflexif se construit au fur et à mesure du projet. Cette posture et les circulations de connaissances s'opèrent dans un contexte instable et contraignant. Les attentes de la Ville posent question, déstabilisent : du point de vue du travail, de la division des tâches, des territoires et identités professionnelles.

CHAPITRE 4

FAIRE AVEC ET COMPOSER : LA REPRISE EN MAIN DES PRÉCONISATIONS DE LA VILLE PAR SES SERVICES

Le chapitre 3 était consacré à la modification du travail engagée par la Mairie centrale, d'une part, et l'organisation du projet comme un processus de formation, d'autre part. Le chapitre 4 a pour objectif de présenter à la fois les difficultés posées aux services du fait de ces propositions de la Mairie et de montrer, dans un système ascendant cette fois, la prise en main par les services techniques de ces préconisations. Les services y consacrent du temps, rencontrent les différents acteurs du projet et doivent composer entre ces demandes spécifiques et les tâches plus habituelles de leur travail.

Il s'agit de réintroduire les professionnels des services de la Ville dans ce processus : ils font face aux complexités du projet, aux défis et composent avec plusieurs temps (politiques et de travail) pour résoudre les problèmes posés. Il importe ainsi de regarder une partie du travail des services dans ce processus d'expérimentation et de renouvellement des pratiques professionnelles.

Cette situation de travail dans le cadre d'un temps court génère beaucoup d'incertitudes, d'autant plus que le projet donne lieu à plusieurs expérimentations (dans le travail ou sur site). Il est intéressant de regarder les mouvements, les questionnements, les incertitudes qu'induisent ces évolutions de connaissances et de savoir-faire un espace public proposées par la Ville. Cette démarche qui souhaite voir produire de nouveaux savoir-faire, pour partie dans et par les services, n'est pas linéaire dans le temps ni dans son processus. L'action se complexifie. Les activités de travail et les connaissances à acquérir s'accumulent et sont difficiles à délimiter. Si les professionnels sont mis en situation de produire des connaissances pour l'action et/ou pour faire évoluer ce qui serait une « culture professionnelle » ; c'est à eux de poser les règles du jeu. Cette situation de travail et d'apprentissage engendre donc de nombreuses difficultés pour les professionnels : multiplication des activités et des temporalités, superposition des territoires professionnels et des tâches, mises en jeu des compétences dans des temps dits d'apprentissages.

Au-delà des difficultés dans et pour l'action, les professionnels de la Ville de Paris s'adaptent et composent entre ces différentes attentes. C'est ce point qui est apparu le plus important lors de l'analyse de notre matériau. La production de connaissances pour faire un espace apparaît le plus clairement dans les cadres délimités, les séminaires par exemple. Or, la production de ces nouvelles connaissances, de ces réflexes et leur intégration dans le projet se fait par le travail à proprement dit des services techniques de la Ville. C'est alors un second niveau de lecture de la production et de la circulation des connaissances dans le projet « Réinventons nos places ». Ce chapitre propose ensuite de regarder la prise en main des ces enjeux de connaissances par les professionnels de la Ville de Paris qui mettent en circulation des idées, s'organisent pour faire et engagent des temps de réflexion avec les autres professionnels pour composer et faire avec tous ces défis politiques comme techniques. Ceci dans le cadre de leurs fonctions.

Ce chapitre permet de :

- Témoigner du travail pratique (Schwint, 2005), d'une partie du « vrai boulot » (Bidet, 2011) des services techniques de la Ville, et plus particulièrement du SAGP.
- S'interroger sur les freins et les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels quant à la modification des façons de faire et de voir un espace public.
- Livrer une analyse d'un second niveau de lecture de la production de connaissances dans ce projet, et plus globalement, pour un corps professionnel dans un projet d'aménagement d'espace public.
- D'ouvrir sur de premières évolutions visibles dans la pratique des services. Ce sont des questions que les services se posent mais aussi des questions que nous nous posons sur une évolution d'une « culture professionnelle ». Ces questionnements s'inscrivent dans une étape de ce processus d'adaptation et de construction de nouvelles pratiques.
- Poursuivre le travail de description engagé jusqu'ici et la réflexion sur ce projet comme processus de production de connaissances ; l'angle des services et du travail sera privilégié.

SECTION I — QUELQUES COMPLEXITÉS POSÉES PAR LE PROJET

Cette première section présente la multiplication des incertitudes et les complexités induites par ce processus de projet de réaménagement des sept places pour les services techniques de la Ville.

Les demandes s'accumulent dans le temps et sont parfois très floues tant pour la Mairie centrale que pour les ingénieurs et architectes voyers : une partie des actions menées et des équipements choisis font office d'expérimentations. Les incertitudes induites par l'encadrement du travail et de l'expérience professionnelle conduisent donc à une multiplication des objectifs, à une temporalité du projet complexe et aléatoire mais aussi à l'accumulation d'objectifs de connaissances nombreux mais flous, tant dans leur formulation (que faut-il retenir de cette idée ?) et leur lien que dans la répartition des tâches (qui a la charge de cette compétence nouvelle ?). Deux exemples précis - la question du genre et l'usage de la Boîte à Outils – sont développés.

L'adaptation nécessaire des services de la Ville à de nouveaux milieux professionnels (Claude, 2006, 2007) n'est pas chose nouvelle, elle pose pour autant question ici. Le mobilier urbain, par exemple, est un objet à la fois conçu et géré historiquement par les services de la Ville de Paris. Pour autant, de nouveaux professionnels (formés en management, sciences politiques, évènementiel, etc.) entrent en jeu, notamment dans le cadre du projet étudié. Ces différents mondes professionnels doivent parvenir à cerner le rôle que tiennent d'autres professionnels, qu'ils soient jugés traditionnels ou plus innovants à Paris (Delarc, Rollin, 2017). Mais, dans ce cas, il ne s'agit pas uniquement d'une adaptation qui doit se faire sur un temps plus ou moins long. Les services et ces « autres » professionnels doivent travailler ensemble, partager leurs idées, voire construire ensemble des outils (la BAO par exemple), ou travailler à des préconisations (le SAGP et Maturescence et/ou Genre et Ville) dans un temps court, souvent dans le cadre de réunions ou de marches sur site. Là encore, l'encadrement de l'action et des connaissances à acquérir par l'agencement des jeux d'acteurs conduit à nombre d'incertitudes. L'un comme l'autre « groupe » de professionnels juge le rôle, les tâches et compétences de l'autre : Qui doit agir avec qui ? Comment ?

Enfin, si ces différents épisodes, parfois déstabilisants, font de ce projet « Réinventons nos places », un lieu d'expérimentation pour faire évoluer les pratiques, le processus classique de travail perdure (consultation des ABF, de la RATP, du STIF, déplacements du marché pour la Place des Fêtes, lancement d'une étude commercialité, etc.). En étudiant le projet « Réinventons nos places », sous l'angle des savoirs, savoir-faire et des identités professionnelles, nous aurions pu voir ces temps, que nous nommons au sens premier du terme « extra » ordinaires. Ils sont visibles, et affichent clairement les évolutions souhaitées par la municipalité. Pour autant, les données du terrain ont révélé que le travail des équipes de la Ville croise un travail routinier, quotidien, qui parfois perdure tel quel mais est interrompu par des phases exceptionnelles de réflexion, de discussion. S'ajoute donc à ces défis successifs, le travail traditionnel qui se poursuit et ses défis du quotidien. Les temporalités¹⁸⁷ (Dubar, Rolle, 2008) du projet ou plutôt le (ré)-agencement des temps du travail de ces professionnels est donc délicat à appréhender.

187 Le terme de temporalité, employé par la sociologie du travail notamment, ne fait pas ici référence aux heures de travail (par exemple dans l'article de Cathy Toupin, *Temporalités*, 2006) mais aux temps de travail en entreprise (Garnier, 2006 ; Thoemmes, 2008). C'est, à la fois, une structuration du temps (le travail face au « hors-travail ») et une durée (temps court ou long) - (Dubar, Rolle, 2008). Nous faisons référence à plusieurs temps du travail qui s'enchevêtrent, et à une lecture orientée de ces temporalités.

Cette section permet de :

- Présenter plusieurs difficultés posées aux services techniques de la Ville qui font face à ces nombreuses attentes municipales.
- Mettre en évidence que le travail routinier s'ajoute à ces temps « extra » ordinaires, ce qui en fait un « travail démultiplié » (Bidet, 2011, p.13).
- Montrer en toile de fond que le processus routinier de travail qui perdure témoigne d'apprentissages quotidiens qui s'ajoutent aux péripéties propres au projet des sept places.

A. FAIRE AVEC LES INCERTITUDES DANS LE TRAVAIL : LA MULTIPLICATION DES TÂCHES, DES OBJECTIFS ET DES TEMPS

a. « Une équation à beaucoup d'inconnues »¹⁸⁸ : plusieurs défis, parfois flous et posés par à-coups dans le temps

De nombreux défis sont lancés aux services et aux autres professionnels du projet « Réinventons nos places ». Le travail doit être modifié par l'introduction d'outils, d'un nouveau langage professionnel qui leur est étranger, d'une réorganisation des temps de travail et des compétences à mobiliser. Cette posture réflexive et l'intégration de professionnels et d'objets successifs sont complexes. Ces défis sont formulés en peu de temps tandis que les services ont peu de moyens alloués pour ces réaménagements et de nombreuses demandes auxquelles il faut répondre. Le temps est d'autant plus court que le temps de la réflexion se fait en « cours d'action » et non pas dans le « temps de l'après-coup » dont parle Perrenoud (2002, 2004). Pour reprendre les termes de l'auteur, la réflexion se fait dans des conditions précaires. Il faut marcher et se regarder marcher.

Les éléments exposés dans le chapitre précédent (penser au numérique, au genre, à l'aménagement réversible, etc.) qui sont en soi des défis, ne forment pas un bloc uniforme, une « commande » qui aurait été donnée en amont ; et encore moins une « commande » parfaitement cadrée et claire. Ils arrivent progressivement « en cours d'action » et posent question. L'ensemble des modifications apportées au travail et les préconisations municipales pour l'action et les savoir-faire à développer n'ont pas été posées comme socle ou base à l'action. Ces différents problèmes ou suggestions se sont posés au fur et à mesure, de façon plus ou moins claire. Les divers objectifs et les nécessaires ajustements de la pratique des professionnels n'ont pu être arrêtés en amont : ces interruptions questionnent « en cours d'action », suspendent le travail ordinaire. En un mot, chacun des objectifs arrive en cours de projet, sans prévenir, modifie *de facto* le travail des équipes « en cours d'action ». Ces défis, successifs de surcroît, témoignent d'une incertitude d'autant plus grande. Et, bien entendu, la question est : comment intégrer ces nouvelles questions et modifier les productions ou comment concrètement faire que notre travail intègre ces recommandations liées, par exemple, au genre dans l'espace public ? Rien d'évident là encore : l'adaptation se fait à plusieurs reprises en cours d'action.

188 Propos de la directrice de l'AEAT, SAGP, DVD.

C'est cette (re)mobilisation progressive des professionnels dans le temps que nous proposons de regarder. Le travail quotidien est suspendu et déstabilisé, ce qui crée des incertitudes pour les professionnels. L'adaptation doit se faire au-fur-et-à-mesure. Ces innovations et recommandations installent des suspensions dans le travail au fil du temps et doivent se « fondre » avec le travail déjà réalisé par les équipes. Pour plus de lisibilité, ces deux exemples sont présentés : d'une part, l'arrivée de la question du genre dans le projet, et plus précisément dans le travail mené Place des Fêtes ; d'autre part, l'incitation à l'utilisation de la Boîte à Outils par l'ensemble des équipes. Les deux chronogrammes proposés (illustrations présentées dans un volume séparé) ont trois objectifs principaux et prennent les deux exemples à titre d'illustrations : montrer les interruptions dans le travail par une nouvelle question, montrer que ces nouveautés doivent s'inscrire dans un travail déjà produit et enfin, montrer les incompréhensions que la commande suscite. Par ces chronogrammes, nous nous intéressons aux incertitudes induites par ces situations « en cours d'action » (Schön, 1983, 1994) mais aussi aux suspensions dans le travail quotidien qui induisent pour leur part, une adaptation des professionnels à ces connaissances qui doivent être produites ; deux exemples suivent.

b. Exemple 1 : la question du genre dans le réaménagement de la Place des Fêtes



Aménager un espace public à travers la question du genre est un défi lancé par la municipalité aux équipes dans les services. Il ne s'agit, en réalité, pas d'un défi uniquement posé par le Secrétariat Général dans le seul cadre des sept places. Cette question s'est posée à l'étranger, a été mobilisée puis soumise à plusieurs reprises par des associations, bureaux d'études, et le service « Egalité Intégration Inclusion » de la Ville. Après plusieurs mois, le Secrétariat Général – au sein duquel la mission PAVEX soutient beaucoup ces propositions – soumet cette nouvelle thématique à intégrer dans le cadre du réaménagement des sept places. Alors, les équipes doivent la comprendre, l'intégrer dans la constitution des plans-programmes et travailler avec les associations et professionnels « du genre ».

Depuis fin 2015, la Ville de Paris prend en compte la question du genre dans l'espace public en menant deux actions parallèles : la construction d'une campagne « harcèlement de rue 2016 », et l'intégration de cette question dans le projet « Réinventons nos places ». Elle est arrivée en cours de route, car les propositions faites, notamment par la cheffe de projet du SEII, ont pris du temps à prendre place sur un projet précis. Il a été difficile également pour ces professionnels de participer aux réunions et donc, de soumettre cette idée et de proposer une prise en compte réelle du genre dans leur aménagement.

« Il s'est agi pour nous de nous infiltrer, de nous insérer, de nous intégrer dans les comités de pilotage, les rencontres, les réunions, sur sept places. Eh bien, je vous assure, que ce n'est pas facile. D'abord, on ne sait pas qu'il y a des réunions. Quand on le sait c'est au dernier moment. Faut être libre. Au dernier moment, la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Et là, il y a eu une réunion la semaine dernière. Je le sais maintenant. « C'est une question secondaire, on a beaucoup de travail... » [En citant les réponses qu'elle reçoit]. » (C.G., cheffe de projet, SEII, Ville de Paris, 11 décembre 2015).

Cette question est donc posée tardivement aux équipes. Tardivement, si l'on considère les temporalités de la réalisation du plan-programme par les services. A un comité de pilotage, le SG propose que soit posée cette question du genre aux équipes au niveau de la réalisation des plan-programme, une phase très pratique de programmation, après la réalisation des scénarios. Un appel va donc être lancé aux équipes. Mais qu'en est-il du contenu ? De quoi s'agit-il concrètement pour elles ? Les acteurs « du genre » ont pour objectif de faire un programme de sensibilisation et de formation des professionnels de l'aménagement, ici les services et de construire un référentiel ou un guide¹⁸⁹ pour concevoir un aménagement d'espace public pour tous, mais aussi d'inscrire de façon concrète ces questions dans l'aménagement des sept places.

Ce qui est soumis aux services – aménager en se posant cette question du/des genre(s) – n'est pas une consigne univoque et simple à traduire. Il existe bien des expériences passées telles les marches exploratoires et les groupes d'action de femmes au Québec¹⁹⁰, les concertations en Amérique Latine, mais aussi le guide méthodologique des marches exploratoires. Pour autant, ce qui est à faire doit être co-construit entre ces professionnels du genre, ceux de la Ville et des habitant(e)s. Le SEII de la Ville pose par ailleurs des questions :

« (...) si on veut travailler sur l'appropriation, la présence et l'intégration de la question du genre dans l'aménagement et dans l'organisation, la planification d'une ville, comment on fait ? (...) Oui, c'est ça. Il n'existe pas (le guide de la production d'espaces publics à travers une vision genrée), il faut qu'on le construise. »

(C. G., cheffe de projet, SEII, Ville de Paris, 11 décembre 2015).

Le problème est donc posé, tant aux professionnels du genre (comment faire passer ses engagements aux services de la Ville ?) qu'aux services (comment participer, intégrer cette question et la transcrire concrètement en aménagement d'espaces publics ?). Nous proposons de voir l'arrivée de ces questions en cours de projet et de montrer le tâtonnement, l'adaptation progressive des équipes avec les professionnels du SEII, des associations et bureaux d'études impliqués dans l'aménagement des places sachant qu'il n'y a pas de façon de faire préconçue ou donnée en amont. En effet, si le genre n'est pas notre objet d'étude en lui-même, il en est un symptôme et nous l'avons rencontré alors que nous observions le travail des équipes depuis plus d'un an. Ce travail de terrain a permis de comprendre en quoi consistait le défi de l'aménagement par le genre pour les équipes, de voir que ces questions sont arrivées tardivement mais aussi qu'il leur a fallu s'adapter et construire leur traduction concrète pour aménager par le genre à partir d'un discours professionnel - d'« experts » - qui leur est, *a priori*, lointain : par exemple, avoir des « lunettes genrées », expression souvent entendue, notamment de représentantes d'« A Places égales ».

Sur le chronogramme, la continuité du travail des équipes est ponctuée d'événements liés au genre. Il est important de préciser, tout d'abord, qu'il manque deux items à ce déroulement. Le premier étant la mise à disposition du livre d'Yves Raibaud, *La ville faite par et pour les hommes* (Belin, 2015, 79 p.) lors du second séminaire « Réinventons nos places ». Le livre est posé à l'entrée de l'EIVP avec le compte-

189 Ces rencontres donneront lieu à un guide méthodologique, le guide « Genre et espace public ». Référence : Guide référentiel, « Genre & espace public », « Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », Paris, Octobre 2016. Disponible en ligne : <https://api-site.paris.fr/images/85756>

190 Par exemple, le comité d'action femmes et sécurité urbaine constitué entre la ville et les associations de femmes (CAFSU) – (Ville de Paris, par Marie-Dominique de Suremain, 2015, p.14).

rendu du premier séminaire. La présence de ce livre à cet événement est, bien entendu, un symbole : la question du genre importe... Pour autant, notre travail de terrain n'a pas révélé de réels effets de la présence de l'ouvrage au séminaire : il n'y a eu aucun retour, ni commentaire sur ce texte. Second point, le séminaire « Genre et espace public » du 13 octobre 2015 lors duquel une première rencontre a lieu entre ces différents acteurs, spécialisés sur les questions de genre, et les professionnels de la Ville de Paris ; ici, la DEVE, la DVD, la DPP. Dans les actes de la journée¹⁹¹, les sept places y sont introduites pour la première fois et mises en lien avec les préoccupations liées au genre. Pour autant, suite à ce séminaire, nous n'avons pas perçu de réels effets au quotidien pour les équipes. Le chronogramme présente les grandes étapes de rupture dans le travail des équipes, ici de la Place des Fêtes, qui doivent peu à peu se poser ces questions propres au genre.

Il s'agit à présent d'entrer plus en détail dans ce schéma par les événements qui se succèdent et témoignent d'une prise en main progressive des équipes. Les problématiques liées au genre arrivent en cours de route, et sont difficiles à cerner. Les équipes doivent acquérir de nouveaux regards et réflexes : mais lesquels ? Elles doivent prendre en compte la question du genre : mais comment ? Cette question est présentée pour la première fois aux équipes lors d'une réunion, le 24 septembre 2015. La première présentation de ce sujet aux équipes du SAGP est relatée pour partie (extrait d'une réunion non enregistrée) :

Réunion du 24 septembre 2015, entre les équipes des sept places du SAGP, 9h30-11h, Bureaux de la DVD, Avenue de France (notes manuscrites, sans enregistrement) :

Une des cheffes de projet transmet donc l'information aux équipes. Une agence, Maturescence, les engage à faire une marche avec elle, Place de la Bastille. La mission égalité femmes/hommes soutient cette agence dans cette proposition. Cette marche aura lieu le 8 octobre [2015] à 11 h. Il faudrait 6 à 8 volontaires du SAGP. C'est une sensibilisation des services à l'aménagement de l'espace public avec la question du genre. Ce sera un jeu de rôles. Il est nécessaire d'aménager aussi pour les femmes. On doit se poser ces questions pour les sept places.

Qui est partant ? ...

Une des premières réactions est l'incompréhension. Une architecte-voyer ne comprend pas pourquoi cette marche s'adresse aux services, et non pas aux usagers des places.

La cheffe de projet reprend : l'agence propose aussi de faire un référentiel sur ce qu'il faut pour faire un aménagement pour tous.

Une autre architecte-voyer comprend l'intérêt de cette question mais quelle est leur marge de manœuvre à eux ? Que doit-on faire ? Un banc avec deux côtés ? C'est aussi une question d'éducation.

Et un « référentiel » ? Qui le construit ? Quelle est son utilité ? [...] »

Cette question, encore très floue dans sa formulation et dans la « consigne » (que doit-on en faire ?), va progressivement être prise en main par la municipalité, y compris le Service égalité intégration inclusion (SEII) de la Ville et le SG qui invitent par exemple Chris Blache¹⁹² à faire partie des experts, et par les

191 Actes disponibles en ligne : <http://www.observaction.org/wp-content/uploads/2016/04/ACTES-de-la-journ%C3%A9e-du-13-octobre-2015-11.pdf>

192 Consultante en socio-ethnographie, co-fondatrice de Genre et Ville. Désignée comme expert pour les sept places pour le second séminaire (suite à la proposition de divers professionnels et notamment de C. Guillemaut, Service égalité intégration inclusion (SEII), Ville de Paris).

services techniques eux-mêmes. Ces derniers comprennent progressivement les enjeux posés par ces agences et associations, participent aux réunions mais aussi construisent des gestes et des réflexes à partir de la circulation de connaissances entre ces professionnels et leur direction.

La rupture induite par l'introduction de la notion de genre est d'autant plus visible dans le cas de la Place des Fêtes que la concertation a commencé plus tôt, dès 2012, et que l'équipe projet pour cette place était réceptive et volontaire dans la réflexion proposée. Dans un premier temps, certains professionnels des services participent à une marche exploratoire de sensibilisation – ou de formation...- sur la Place de la Bastille avec Maturescence. Dans un second temps, l'équipe de la Place des Fêtes, dont le projet est plus avancé dans le temps, travaille concrètement avec Maturescence, Genre et Ville, A Places égales et les habitantes pour comprendre ces enjeux de façon à les appliquer concrètement au projet de la Place des Fêtes. Dans le temps, la première étape est donc la marche sensible organisée par Chris Blache et Genre et Ville, Place de la Bastille (8 novembre 2015). La démarche de Genre et Ville est de susciter le développement d'une approche sensible auprès des professionnels des services – démarche *a priori* éloignée de leurs préoccupations. Nous proposons ici, de nous arrêter sur la seconde étape, Place des Fêtes, qui est la plus intéressante : elle témoigne d'une réelle incertitude et d'une construction progressive d'outils et d'une intercompréhension entre mondes professionnels différents. Il s'agit de traduire concrètement une idée. Il faut aménager pour les femmes et les hommes Place des Fêtes. Là est le réel défi : il ne s'agit plus uniquement de participer à des marches en équipes, mais de co-construire des objectifs et des pratiques d'aménagement avec ces professionnels et des habitants. Une circulation de connaissances se fait ici pour faire de connaissances « hors-sol »¹⁹³ et générales des compétences et des savoirs territorialisés. Alors, que la concertation est bien avancée pour la Place des Fêtes, Christine Guillemaut et deux représentantes de Maturescence et A Places Egales se présentent à la réunion de concertation du 28 septembre 2015 et présentent les différents enjeux liés à la prise en compte du genre dans un aménagement d'espace public. La question du genre est officiellement intégrée à l'aménagement de la Place des Fêtes. Voici une restitution de la présentation faites. Il faut noter les dates très rapprochées entre la première annonce de la nécessité d'aménager à travers ces questionnements et la réunion lors de laquelle sont présentées les associations et directions concernées :

Notes prises à la réunion de concertation du 28 septembre 2015, Ecole maternelle, 2 rue des Bois, 19e arrondissement, 18h30-21h30 :

Le chef de division et la cheffe de projet (SAGP, Maîtrise d'ouvrage) pour la Place des Fêtes introduisent Maturescence.

C. Guillemaut prend alors la parole : Il y a des inégalités invisibles. Des marches exploratoires pour la sécurité et la liberté des femmes dans l'espace public sont organisées. En 2002, des actions et diagnostics ont pu être faits à Sarcelles, Gonesse. Plusieurs auteurs sont donnés, par exemple, Hélène Orain, sociologue... des enquêtes sont menées par l'agence de Bordeaux. Le problème (des femmes conditionnées à l'idée qu'elles sont vulnérables par exemple) est souvent peu visible par les pouvoirs publics. Il y a trois étapes dans la méthodologie proposée : la préparation, la réalisation, l'analyse et la présentation. Les objectifs sont de : sensibiliser les décideurs, pour la Place de la Bastille et la Place des Fêtes plus particulièrement ici. C'est aussi un moyen de faire une cartographie sociale des usagers. Les recommandations que nous faisons concernent

193 La notion de « hors-sol » s'inspire de l'expression « hors travail » et désigne ce qui n'est pas rattaché au sol, au territoire. La connaissance que nous nommons « hors-sol » n'a pas encore été mise en pratique sur un territoire et/ou n'a pas les codes nécessaires pour être appliquée concrètement, sur le territoire parisien.

l'humain et l'aménagement (la signalisation, l'éclairage, les chantiers à réaménager, les tunnels inutilisés et trop sombres...).

Des dates sont alors proposées aux habitants et habitantes, qui réagissent de manière très diverses. Certaines femmes sont intéressées et jugent, qu'effectivement, elles ressentent une certaine insécurité Place des Fêtes. D'autres réagissent différemment en jugeant qu'il n'existe pas d'insécurité sur la place. Au-delà de ces réactions, ce qui est intéressant, c'est ce qu'ajoute un des membres de l'équipe projet :

« Cette thématique est arrivée en cours de route... ».

C'est, en partie, ce qui a attiré notre attention dans cet exemple. La politique parisienne propose de mettre en place un encadrement, d'interroger des « experts » pour engager une réflexion sur les pratiques professionnelles. Le genre est un nouvel enjeu à prendre en compte. Mais dans ce cas, les équipes doivent seules s'engager, traduire la demande et la transcrire en éléments pratiques. Le travail (nouvelles réunions sur leur site, modification des façons de faire, ajout de « mots » propres à d'autres cultures professionnelles) est aussi modifié à l'initiative des équipes du SAGP qui d'abord appréhendent, seules, ces nouvelles propositions. Ils doivent aussi s'intégrer à la réflexion portée par l'association et y participer. Au-delà des marches faites avec les habitantes, deux professionnels de l'équipe du SAGP pour la Place des Fêtes ont alors participé à deux réunions avec Maturescence et les habitantes (participantes des marches). Il s'agissait aussi d'inclure cette question dans leur plan de charge et de modifier les productions écrites en fonction de ces récentes problématiques. Comme souhaite le démontrer le chronogramme, les réunions ou interventions propres à la question du genre s'intercalent dans le travail des équipes. Parmi ces étapes, deux réunions s'ajoutent donc à leur organisation de leurs temps de travail. Celles des 23 novembre 2015 et du 4 avril 2016¹⁹⁴. Elles témoignent pour beaucoup de l'adaptation des services « en cours d'action ». Les deux réunions en question ont été organisées en vue de préparer un document de restitution des marches à présenter en concertation (aux autres habitant-e-s). Ces réunions, dont le contenu sera retranscrit plus tard, montrent que les services participent, interfèrent et introduisent ces raisonnements dans leur travail. Pour certains, il y a, cependant, des réticences ou des doutes quant à l'utilité de l'aménagement dans ces questions (par exemple, l'aménagement peut-il aider concrètement à réduire un sentiment d'insécurité ?). Elles témoignent aussi des incertitudes dans ce qui leur est demandé concrètement. L'objet de ces réunions étant pour partie de produire des documents de synthèse du travail commun aux professionnels sur le genre, des services et des habitantes. Il s'agit alors de transcrire et de traduire ce que les uns entendent, ce que les autres comprennent. L'adaptation par la mobilisation des équipes et la traduction d'un langage différent du leur, sont d'autant plus complexes face au flou des volontés politiques et associatives quant aux questions de genre.

Pour faire le lien avec le deuxième exemple mobilisé, le SEII a souhaité intégrer des images de références sur le genre dans la Boîte à Outils, guide abordé précédemment. Sous la forme d'une page ou d'une double-page d'images et d'idées dans la BAO, le genre pouvait alors être référencé et illustré pour les services¹⁹⁵. Ce deuxième exemple est une autre interruption dans le travail des équipes de la Ville qui

194 Nous donnons ici le contenu et les objectifs de ces deux réunions. Elles seront abordées plus en détail au chapitre suivant.

195 « La boîte à outils c'est une entrée pour moi. On a fait une page qui est déjà un petit bloc pour commencer. J'espère que ça a été intégré à la boîte à outils. Ce qui est intéressant c'est la démarche. » (Entretien C.G., 11 décembre 2015).

doivent l'intégrer, mais aussi la construire (avec le SG et l'APUR) et se saisir de certaines références nouvelles.

c. Exemple 2 – La Boîte à Outils et les sept places



Un autre exemple est celui de la Boîte à Outils¹⁹⁶. La BAO est un nouvel objet à construire. Elle intervient fin 2015 et se constitue au fur et à mesure par des échanges entre l'APUR, la Mission PAVEX, la DVD et la DEVE. Elle a plusieurs finalités. Elle vise tout d'abord à faire circuler des images et idées entre les directions. Il s'agit ensuite d'adopter la forme du catalogue de mobilier utilisé par les services pour en proposer un nouveau contenu. Celui-ci est assez didactique (à l'image de la page sur la GBA, présentée dans le chapitre 3) et propose une modification des références ou une modification progressive des savoir-faire des équipes en créant et en faisant circuler une culture commune.

Nous avons identifié cet outil et sa construction comme une traduction de la volonté de la Mairie de faire évoluer des pratiques professionnelles (façon de voir et de lire un espace public, références à mobiliser pour faire) et des savoir-faire des équipes. Pour autant, la BAO se construit et est distribuée en cours de projet, lors du second séminaire « Réinventons nos places ». Ce qui est intéressant est la façon dont ils l'ont utilisée. La co-production d'un objet qui sert d'outil pour faire circuler des connaissances et l'assimilation de nouvelles références sont un défi pour le SAGP et plus globalement, les services concernés à la DVD et à la DEVE.

Son usage n'est pas toujours clair. De prime abord, lorsqu'il a été question de sa construction, l'objet proposé paraissait accessoire, une illustration des ambitions politiques de la Ville de Paris. Puis, il a été question de le faire co-construire entre les services techniques¹⁹⁷, l'APUR et la Mission PAVEX. Les allers-retours et les choix des images, les négociations autour des choix faits illustrent la volonté de l'Hôtel de Ville de faire circuler de nouvelles manières de faire un espace public. Cela se fait par la mise en circulation de références extérieures, proches de l'image souhaitée par la Ville, mais non budgétée, comme c'est le cas dans les catalogues de mobilier urbain. Et cette adaptation se fait au-fur-et-à-mesure. Beaucoup de questions se posent pour les acteurs : les équipements proposés sont-ils réellement disponibles pour être installés ? Qu'en est-il de leur prix d'achat, d'installation, de gestion ? S'agit-il d'un nouvel outil de travail à prendre en main ou un objet politique ? S'il faut mobiliser certaines références, lesquelles, comment et à quelles occasions ?

Les équipes de la Ville, indépendamment du projet « Réinventons nos places » mobilisent des images de références. Le catalogue de la Ville de Paris est un exemple cité plus tôt : le catalogue est un ensemble de références de mobiliers urbains que les services peuvent sélectionner pour qu'ils soient installés dans un espace public parisien. Au-delà du catalogue, les services emploient d'ores-et-déjà d'autres images et illustrations pour permettre aux professionnels de services différents de comprendre les intentions de l'autre. Le service de l'éclairage, par exemple, au sein duquel les ingénieurs sont spécialisés dans l'aménagement des éclairages urbains à Paris, utilisent des images de référence ou d'objets - à l'image

196 Jointe en annexe.

197 DVD, DEVE.

d'un pavé lumineux apporté sur la table de réunion - pour s'inspirer d'autres projets et/ou montrer en image à un autre service, ce qu'ils souhaitent installer.

[Réunion entre le Service de l'éclairage et le SAGP le 3 juillet 2015 :

Architecte-voyer SAGP-AEAT : Pour l'éclairage des jeux d'eaux ?

L'architecte-voyer emprunte un des livres apportés par un concepteur-lumière du service de l'éclairage et montre une photographie de Kingscross à Londres puis des leds dans les jeux d'eaux..., feuillette l'ouvrage.)

L'ouvrage dans cet extrait sert d'illustration et permet au service de l'éclairage de mettre en images les intentions d'aménagement. La Boîte à Outils rassemble plusieurs aménagements déjà connus des services dans leur travail quotidien mais avec un contenu différent : les équipements et solutions d'aménagement se veulent innovants parce que réversibles, légers... et déjà éprouvés ailleurs. La question se pose alors pour les professionnels du projet : comment utiliser cet objet, le mettre en valeur conformément aux demandes de la municipalité tout en maintenant les pratiques traditionnelles des services qui mobilisent des références, et des processus cadrés de sélection des équipements de la Ville ?

L'usage de cette BAO se fait dans un premier temps entre professionnels en interne en réunions. Il est régulièrement rappelé par les chefs de service qu'il faut insérer certaines références dans le travail. Les illustrations de la BAO viennent dans un premier temps illustrer le travail déjà réalisé par les équipes : quelle image pourrait mettre en valeur et illustrer notre intention pour telle place ? Dans un second temps, les illustrations sont naturellement mobilisées et parfois, permettent de s'en inspirer. Parce que son contenu est présenté comme les solutions d'aménagement d'un espace public aujourd'hui – pour la plupart – les services vont s'y référer pour y trouver des idées ou orienter leur travail dans le sens proposé par l'outil. Ces illustrations, pour certaines, sont alors introduites peu à peu dans les présentations Power Point des équipes.

Progressivement, son usage n'est plus réservé au travail en interne – pour présentation à l'Hôtel de Ville – mais permet également aux équipes d'illustrer leurs idées ou de discuter avec les usagers et habitants en concertation. De façon plus ou moins contrainte, les images de la BAO après avoir été utilisées dans un « entre-soi » sont systématiquement mobilisées dans les réunions de concertation et de participation. Progressivement donc, cet objet est pris en main et fait circuler des mêmes images d'une idée d'équipement entre les services, l'Hôtel de Ville et les habitants et usagers. Pour autant, cet usage toujours plus important témoigne aussi des incertitudes qui perdurent. Les illustrations circulent, sont présentes. Mais doivent-elles être conservées et effectivement mises en application ? Comment faire ? Faut-il uniquement privilégier ces solutions – issues de la BAO - aux propositions des services de la Ville ? Autant de questions qui perdurent, en dépit de l'usage répété des illustrations de la BAO.

L'objet circule donc. Il est pris en main progressivement – de l'intérieur des services à la présentation publique. Il semble être l'objet d'une circulation d'images communes entre la Ville (Hôtel de Ville/ services et de services à services) et les habitants et usagers. Des questions perdurent pour autant car cette adaptation se fait par à-coups et rappels répétés de son usage nécessaire. Cet exemple met en évidence une adaptation rapide des professionnels des services. Cet outil, qui reprend certes des codes connus (catalogue-références-mise en image) intervient en cours de travail et pose question. La difficulté

se situe donc tant dans les temporalités modifiées, la multi-activité que dans le flou et les incertitudes liées aux objets et objectifs de connaissances. De plus, si les outils et le contenu du travail interrogent, d'autres professionnels entrent dans le jeu.

B. FAIRE AVEC LES AUTRES FIGURES PROFESSIONNELLES

Cette situation de projet encadrée par la municipalité s'accompagne de l'introduction d'un grand nombre de professionnels. Ces derniers ont des formations variées ; en architecture, scénographie, commerce, etc. ; et des territoires professionnels tout aussi différents ; de l'offre de services numériques et informatiques pour Cisco à l'aménagement d'espaces publics pour les services ou les collectifs de la phase de MOE 2.

De fait, il y a un grand nombre de situations d'échanges et de travail selon ces figures professionnelles.

L'entreprise Cisco propose un ensemble de technologies et de services de captation et de gestion de données à la Ville. De fait, elle cherche sa place à Paris et pour/avec les services de la Ville. Dans ce cas de figure, les formations initiales de ces acteurs et leur langage professionnel sont très différents de ceux des services. Cisco n'a pas encore Paris pour territoire d'action au sens géographique et son territoire professionnel au sens du domaine de compétences ou de sa juridiction¹⁹⁸ n'entre pas en concurrence avec les compétences des professionnels de la Ville de Paris. « Faire avec » signifie ici, discuter et trouver des moyens pour satisfaire les deux parties : l'un proposant une offre, l'autre pouvant préciser ses besoins. Les professionnels et associations traitant du genre ont eux-aussi un positionnement proche de Cisco. Elles n'ont pas les mêmes domaines de compétences mais peuvent parfois avoir une formation initiale proche (urbanisme, sociologie). « Faire avec » ces professionnels signifie ici, de nouveau, discuter et comprendre les volontés, intentions et limites d'action et d'intervention de l'autre professionnel. Pour autant, ce qui entre là en jeu, c'est aussi les choix à faire pour aménager un espace public : les résultats des marches exploratoires proposent par exemple d'agir sur la lumière par l'éclairage urbain. Cette proposition entre dans les compétences des services de la Ville : le mobilier urbain.

La Mission PAVEX et dans une moindre mesure l'APUR, sont les figures qui posent le plus question dans la répartition des tâches, la hiérarchie et les compétences à mobiliser ou les connaissances à mettre en avant. Le professionnel de la Mission PAVEX a une formation que l'on pourrait qualifier de lointaine face à celle des services de la Ville : la scénographie et l'événementiel bien qu'il soit également formé à l'architecture. Son domaine d'action délimité autour de l'aménagement temporaire, réversible ou de la scénographie urbaine – du fait de son positionnement dans le projet dans l'équipe de MOA – tend à s'étendre au champ de l'aménagement de l'espace public de façon plus générale (défini ici par l'action des services de la Ville). Serait-il plus légitime pour décider ? Quelles compétences doivent prendre le pas sur les autres : aménager de façon légère ou plus traditionnelle (pour schématiser) ? Mais c'est aussi, comment négocier ? L'un apprenant des contraintes et des savoirs techniques et spécialisés des services, les autres devant intégrer progressivement les idées et objets de réflexion de la Mission PAVEX dans leur travail. Le terme « faire avec » prend d'autant plus sens dans ce cas de figure. Il faut faire

198 Il y a d'une part des domaines de compétences qui font référence à un droit, à la juridiction au sens de la sociologie des groupes professionnels. Autrement dit, les professionnels sont reconnus légitimes dans l'exercice de certaines compétences. Il y a d'autre part, les compétences professionnelles qui font référence aux savoirs et savoir-faire.

avec ces professionnels au sein de l'équipe-projet, intégrer leurs propositions, comprendre le langage professionnel des uns et des autres pour *in fine*, expérimenter de nouvelles façons de faire et de travailler. Les experts du projet, présents aux séminaires « Réinventons nos places » (séminaires qui se présentaient sous la forme d'un « colloque ») ont pu poser question dans l'avancement du travail et le positionnement des professionnels. Du designer industriel à l'architecte en agence, la question qui se posait était le statut de leur présentation. Ce que ces professionnels ont pu présenter avait-il un statut d'exemples ou de conseils voire de recommandations ? Dans ce cas, la question est davantage : faut-il « faire avec » ? Dans quelle mesure ?

Les collectifs de MOE 2 arrivent plus tardivement au cours du projet. La question n'est plus tout à fait la même. Le travail se fait toujours en collaboration entre ces groupes de professionnels et les services mais le travail commun est moins régulier tandis que la séparation des tâches se fait plus claire. Pour autant, ce groupe de professionnels est très intéressant quant aux objectifs de connaissances affichés par la Ville. Les différentes nouvelles façons de concevoir un espace public qui ont circulé semblent se concrétiser finalement dans le travail de ces collectifs. Reprenons l'exemple du GBA abordé plus tôt : la BAO et derrière l'objet, la mission PAVEX et l'APUR, prennent pour exemple cet objet qui peut être utilisé pour aménager de façon « soft ». Il peut délimiter des espaces circulés et éviter tout chantier ; il peut être décoré, être plus esthétique et aménager un espace au-delà de sa seule caractéristique fonctionnelle. La BAO circule donc parmi les services et doit pouvoir être mobilisée différemment. *In fine*, la phase d'aménagement de MOE 2 montre en effet, l'usage de ces « nouvelles GBA ». Il y a la GBA classique qui délimite les espaces et les GBA peints. Ces derniers, plus esthétiques, reprennent bien les recommandations de la municipalité mais ce sont les collectifs et les participants à leurs ateliers qui les ont peints et décorés. La question du « faire avec » les services ou les collectifs ne se pose donc pas tant. Par contre, la question du territoire professionnel se pose bien : un aménagement d'espace public prend-t-il le pas sur un autre ?

Deuxième point de réflexion quant aux collectifs : les compétences réunies par les professionnels. A titre d'exemple, les services doivent dialoguer avec les associations et professionnels du genre pour adapter leurs pratiques à ces nouvelles propositions. *In fine*, l'appel d'offres à destination des collectifs demande une compétence « genre »¹⁹⁹ pour mettre en pratique les diverses propositions et prolonger la participation sur ces sujets. Les compétences des services s'hybrident, les professionnels de cette question élargissent eux-aussi leur territoire professionnel à l'espace public. Comment se fait la liaison entre ces deux groupes de professionnels ? Quoi qu'il en soit, ces mises en situation posent question quant aux compétences à acquérir par les services notamment, dans le travail et son agencement. Elles posent également question quant au métier d'ingénieur et d'architecte-voyer : certains professionnels ont les mêmes compétences et parfois peuvent se partager un même territoire. En abordant la question des territoires professionnels, nous montrons les effets que peuvent avoir, dans le projet « Réinventons nos places », une intervention sur l'activité de travail et la mise en mouvement des connaissances.

199 La compétence « genre » est spécifiée à plusieurs occasions dans les différents CCTP des lots de l'appel d'offres de MOE 2. Ils doivent « réaliser une analyse sensible du quartier par l'observation des usages et une approche genrée du site (...) » (p.8, CCTP Places du Panthéon et de la Madeleine). Il est également demandé aux collectifs de s'approprier le diagnostic réalisé, y compris « l'analyse des usages et cartographie (carte sensible et genrée) » (*ibid.*, p.6).

a. « Faire avec » les langages professionnels

Le langage professionnel et ses termes techniques circulent et sont des objets d'acculturation pour les services et les autres professionnels. Il est alors la manifestation la plus visible d'une des difficultés posées par cette situation de projet. Alain Bourdin explique en 2001 dans une publication du PUCA qu'il existe une division entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, entre programmation et projet, entre la préparation et la réalisation. A ces phases, s'ajoutent une organisation « centripète » des savoir-faire, ce qui rend délicat le dialogue des professionnels qui n'ont pas les mêmes instruments cognitifs. Dans le cas du projet de réaménagement des sept places, les séquences et les phases du projet sont revues mais aussi l'organisation des savoir-faire. Tous les professionnels doivent coopérer, travailler ensemble et construire des actions. La multiplication des langages professionnels et la nécessité de les comprendre sont donc d'autant plus complexes. C'est un autre élément auquel les services ont du faire face. Certains termes ont par ailleurs été intégrés au projet par les équipes.

Il a pu exister des décalages entre les langages de ces professionnels : d'une part, le grand nombre de professionnels introduit différents vocabulaires techniques. La pratique réflexive, selon les auteurs des sciences de l'éducation, comprend pour partie une pratique langagière, qui est d'autant plus forte lorsque la réflexion « *s'inscrit dans une interaction, un travail coopératif, un processus de décision (...)* » (Perrenoud, 2002, 2004). D'autre part, la réflexion proposée par la municipalité s'accompagne de l'introduction volontaire de plusieurs termes, issus d'autres mondes professionnels, qui doivent être insérés dans le plan-programme des places. Ce sont ces deux spécificités que nous mettons en avant. Un certain décalage est visible entre les façons de parler de l'espace public, de leur métier et de leur expérience entre les différents groupes de professionnels. Pour faire, il faut se comprendre. Or, une des difficultés principales pour les services de la Ville, et réciproquement pour les autres professionnels présents, étaient de faire avec la grande diversité de discours.

Le cadre des séminaires « Réinventons nos places » met en situation des professionnels nommés experts, les services, les élus d'arrondissement, les cabinets de la Maire de Paris et divers autres professionnels (de la Ville, ou professionnels extérieurs à la Ville non désignés comme experts). S'il s'agit bien de mener une réflexion dans un processus itératif et collaboratif, les professionnels présents doivent se comprendre. Or, si globalement les échanges se font, ces temps d'échanges sont des situations d'incertitude et de décalages entre des mondes professionnels dont les mots (techniques et/ou professionnels) sont différents. Lors du premier séminaire, Pascal Le Brun-Cordier, expert « place », concepteur de projets artistiques et responsable d'un master à Paris 1 Panthéon Sorbonne, utilise plusieurs mots-clés : la notion de « place », « placer, déplacer et changer de point de vue ». Ce sont quelques notions présentées aux équipes de la Ville comme leitmotiv : des façons de voir ces places publiques. Les équipes de la Ville présentent l'état d'avancement des plans-programmes lors du séminaire « Réinventons nos places » du 19 novembre 2015. Ces équipes ont déjà, à ce moment, intégré des expressions propres au projet et aux autres professionnels qui les accompagnent ; à l'image de la « diversité des possibles » qu'ils recherchent selon une des cheffes de projet du SAGP-DVD. Pour autant, les échanges et les réactions des experts au travail fourni permettent de souligner les défis auxquels ont du faire face les ingénieurs et architectes voyers du projet.

Extrait de l'après-midi du séminaire « Réinventons nos places » du 19 novembre 2015

Cheffe de projet SAGP-DVD (aux experts) :

« (...) Vous pouvez nous donner des choix ? Quelque chose de précis. (...) Vous pouvez nous challenger, aucun problème.

Un des experts-places :

Oui, je vais répondre dans ce sens-là. On est en train de voir que sur ces places et ces places en particulier (ici, Place de la Madeleine et Place du Panthéon), on pourrait être amené à s'asseoir dans le décor urbain. Des corps dans le décor urbain, bon. S'inventer d'autres positions pour éprouver différemment la ville (...). (Pour la Place du Panthéon) J'ai entendu qu'il pourrait y avoir des étudiants. (...) Mais c'est un endroit très calme, on pourrait s'y allonger. C'est un endroit qui invite à la contemplation, à la méditation. (Pour la Place de la Madeleine) Réinventer les places, c'est réinventer des espaces physiques concrets mais c'est aussi suggérer d'autres manières d'être en ville, d'être là, d'être ensemble. (...) C'est aussi introduire de la poésie, du souffle, de l'audace (...) ».

Cet extrait montre un certain décalage, à la fois dans les objectifs de travail, la conception (intellectuelle) de la programmation ou de l'analyse d'un espace public mais aussi dans les mots employés. D'autres extraits d'échanges et de séances de travail, au cours de ce manuscrit, montreront encore ces écarts. La forme même du séminaire et le jeu proposé de consultation d'« experts » engagent nécessairement ce type d'échange propre à une réflexion commune sur un objet. C'est d'autant plus vrai que les dits experts avaient peu de temps de préparation voire aucun²⁰⁰. *In fine*, les plans-programmes sont présentés publiquement puis commentés par les experts, ces derniers développant des discours propres à leur corps de métier, leur formation et supposés propices à engager une réflexion.

L'expert, dans cet extrait, propose globalement de permettre aux futurs usagers des places de s'allonger sur les places de la Madeleine et du Panthéon. Cette proposition doit ensuite passer en réunions en interne, être interprétée et validée par l'équipe du projet, y compris l'APUR qui organise et modère le séminaire, et la Mission PAVEX. C'est alors que se pose la question de la réalisation : quel mobilier, quel budget, etc. ? Ces décalages semblent témoigner d'écarts dans les cultures de ces professionnels. Il ne s'agit pas uniquement de différences dans les mots employés. Il faut prendre en compte un autre point : les experts présents ne connaissent pas nécessairement l'organisation des services de la Ville, ni les façons de faire, ni leur vocabulaire, ni les exigences qui leur ont été formulées, ce qui est réciproque. C'est pourquoi, cet extrait qui retrace la première réaction des experts à la présentation des places de la Madeleine et du Panthéon, souligne un écart de culture professionnelle mais aussi de territoire ; aussi au sens physique du terme, ils ne travaillent pas sur le territoire parisien et ne connaissent pas ses rouages administratifs, ni les demandes de la maîtrise d'ouvrage :

« C'est un schéma froid. Comment s'imprégner après ? (...) Il ne faut pas faire d'espace public générique. »²⁰¹

200 Entretien mené avec une des professionnels-experts.

201 Réaction d'un des experts lors du deuxième séminaire « Réinventons nos places ».

Les experts doivent « challenger » (pour reprendre le terme employé par une des ingénieure du projet) mais l'échange est difficile tant en raison de sa forme que des mots employés et de la méconnaissance réciproque des besoins, façons de faire et organisations de l'autre professionnel. Cette difficulté de langage, qui serait encore « épistémologiquement » marquée – pour reprendre les termes de J.-P. Martinon – se retrouve dans le travail que les services mènent avec la mission PAVEX, l'APUR et plus globalement lorsque de nouvelles préoccupations - liées au numérique par exemple - leur sont présentées.

La Ville de Paris propose donc à Cisco d'installer du matériel de collecte et de gestion de données, Place de la Nation. Un écart de langage est visible entre les « experts places » et Cisco. La démarche sensible voire poétique des uns dénote avec le langage technique et spécifique de Cisco : ces écarts soulignent d'autant plus les « challenges » posés aux services. La présentation en soi du travail de Cisco pouvait paraître obscure aux services. Un des employés de Cisco énumère les différents capteurs proposés et les logiciels permettant leur exploitation aux services :

« Le « fog computing » est une technologie embarquée. (...) Classe 1 Sonometer, Yoctopuce, GPIO, ce sont des installations dans les boîtiers de capteurs. Bruitparif gère les panneaux, c'est un appareil qui a au moins deux usages. Cisco a « IOX », IOS et Linux ».

Ce lexique est très technique pour toute personne n'ayant pas été formée à ce vocabulaire. Et il exprime là encore très visiblement différentes cultures professionnelles qui sont autant de défis pour les services, tout autant que pour Cisco : défis posés parce que nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques sont à mobiliser. A titre d'illustration, lors de la première rencontre physique entre les services de la Ville et Cisco, ce dernier explique que les capteurs sont en mesure de recevoir les données des téléphones des usagers (données effacées ou sélectionnées en fonction des besoins de la Ville). Ces données - de position surtout- sont captées lorsque le téléphone est en WIFI. Au moment de l'explication, plusieurs membres de l'assistance prennent alors leur téléphone, et coupent sans nul doute leur WIFI...

Cisco est un univers à part entière et il faut le découvrir, comprendre les termes techniques employés. Loin d'être un frein ou d'être anormal, cette distance lance un défi pour les équipes et l'entreprise. La situation de formation accélérée ou d'acculturation que représente ce projet « Réinventons nos places » présente donc plusieurs difficultés. Ces difficultés de langage professionnel sont d'autant plus fortes que les mises en situation de travail avec d'autres professionnels se font rapidement, en cours de projet, de manière presque frontale. Les services y font face et jouent un rôle dans l'adaptation de leurs pratiques, ne serait-ce qu'en organisant ces rencontres, en acceptant le « challenge » proposé par les experts. La suite de ce travail de thèse verra comment les services de la Ville, principalement le SAGP-DVD, reprennent en main ces exigences - pour se réorganiser, inclure ces questions dans leur travail et réinventer leurs façons de faire. Parmi ces défis, nous relevons la compréhension de vocables techniques des autres mondes professionnels, l'explication de leur propre « milieu professionnel » (Claude, 2006) mais aussi l'adaptation du projet et de leurs activités de travail.

La configuration particulière de ce projet – tant dans ses agencements professionnels que dans ses exigences de travail et de rendu – met donc en situation une grande variété de professionnels. Ils possèdent tous un langage spécifique mais aussi un territoire professionnel. La confrontation de ces

territoires, étudié plus bas, est une difficulté posée à l'action et au travail des services pour deux raisons : l'un ou l'autre des professionnels doit comprendre et ajuster sa pratique au territoire de l'autre ; certains territoires professionnels et donc certaines compétences, à l'occasion de ce projet, se superposent, s'enchevêtrent. Le chevauchement des territoires professionnels est présenté ici pour décrire la situation vécue par ces différents acteurs. Il permet également de montrer un autre défi posé aux services – moins évident ou direct que l'intégration du genre ou du numérique dans le projet.

b. Les territoires professionnels : frontières et superposition des compétences et connaissances

« L'interprofessionnalité est une évidence dans le processus de tout projet, et plus encore dans les projets complexes et importants [...]. Cependant, il faut aussi savoir la mettre en œuvre : la juxtaposition de connaissances de disciplines différentes ne suffit pas pour réaliser un projet »
(Macary, RAMAU 2, 2000, p. 47).

Comme le suggère la citation ci-dessus, de nombreuses figures professionnelles prennent part au projet pour modifier les pratiques et/ou participer concrètement à la réalisation des plans-programmes. Plusieurs connaissances, compétences se croisent souvent sur un même territoire professionnel. Diverses disciplines se rencontrent, il faut coopérer, se comprendre.

Plusieurs points attirent l'attention :

Les enchevêtrements créés par la superposition des savoirs entre professionnels,
La question du territoire professionnel notamment des services qui est investi par d'autres professionnels,
La question de la légitimité qui se pose dans le travail.
La complexité dans l'action qu'engendre la rencontre de ces différents professionnels.

Il y a, de la part de la Ville de Paris, la volonté de faire circuler les connaissances et les bonnes pratiques (Arab, 2007) entre ces professionnels. Mais l'agencement de ce projet - qui serait un « projet-processus » selon l'expression d'Inès Ramirez-Cobo, davantage qu'un grand projet selon une des cheffes de projet du SAGP-DVD - fait se rencontrer et travailler ensemble ces professionnels, ce qui présente plusieurs difficultés. Certaines figures, à l'image des professionnels de la mission PAVEX, détiennent des formations encore inconnues pour les services et tiennent un rôle pour la première fois. Les frontières de leur territoire professionnel sont floues, parce qu'elles se définissent en cours de projet, peu à peu. Il est d'autant plus difficile de se positionner alors que les limites d'exercice de l'un ou de l'autre sont peu claires. Chaque professionnel doit apprendre à se positionner face à l'autre et expliquer dans quelles limites, il peut intervenir et comment. Mais ce processus d'explicitation ou de présentation est mouvant alors que certains groupes de professionnels élargissent, par l'intermédiaire du projet, leur champ de compétence. L'entreprise Cisco sera prise pour exemple ; elle doit se présenter aux services et définir son champ d'exercice, alors qu'elle expérimente pour la première fois une action sur un espace public parisien.

Autre point notable, le projet fait travailler un nombre important de professionnels. De fait, certains territoires professionnels et les compétences qui y sont associées se superposent, s'enchevêtrent. La redondance de certaines compétences et de certains territoires complexifient leur action et encore

davantage, le processus de « formation » et/ou de circulations de connaissances et de savoir-faire : quelles connaissances faire circuler ? et quel professionnel a la légitimité de proposer une évolution des façons de faire en la matière ?

Le projet met en avant plusieurs figures professionnelles qui doivent apprendre l'une de l'autre. Cette mise en situation suppose la compréhension par un professionnel des compétences et du champ d'exercice de l'autre ; il s'agit de présenter les compétences propres à son territoire professionnel, et de saisir en retour les limites des frontières de l'autre monde professionnel. Dans le cas de la rencontre des services avec l'entreprise Cisco, c'est un défi pour l'un comme pour l'autre. Cette complexité participe à l'évolution des métiers observés, notamment quant à l'affirmation d'une position dans les jeux d'acteurs. Cisco élargit son champ de compétences, agit sur un nouveau territoire physique et de pratiques. Celle-ci et le service ont pour tâche de jauger le travail et leurs besoins réciproques. Une anecdote extraite d'une rencontre entre les services et Cisco permet d'illustrer ce besoin d'affirmer un statut, un champ de compétences :

Notes en réunion entre Cisco et les services de la Ville, au Smart City Lab, Issy-les-Moulineaux, le 4 mai 2016 – 9h-11h30

Un des chefs de projet de Cisco présente une nouvelle technologie : LoRaWAN puis explique qu'il a été difficile pour eux d'installer des capteurs sur un conteneur à verres. A Nation, il y a des capteurs physiques mais aussi des capteurs plus virtuels (captage d'images qui permettent de calculer les déplacements, monitoring des places de parking, etc.). C'est un pilote Place de la Nation avec le déploiement de fibre, des capteurs de bruit (en collaboration avec bruitparif), et les conteneurs à verre.

Un technicien dans la salle reprend alors le chef de projet : « Ce n'est pas une poubelle ni un conteneur, c'est une colonne à verres ! ».

Cette anecdote montre l'importance pour l'un et l'autre professionnel de marquer des compétences, un territoire professionnel tant physique que juridique. La mise en situation de l'ensemble de ces professionnels les conduit donc à devoir trouver leur place respective. Cette place est d'autant plus difficile que dans certains cas, les territoires professionnels et les champs de compétences correspondants peuvent se superposer.

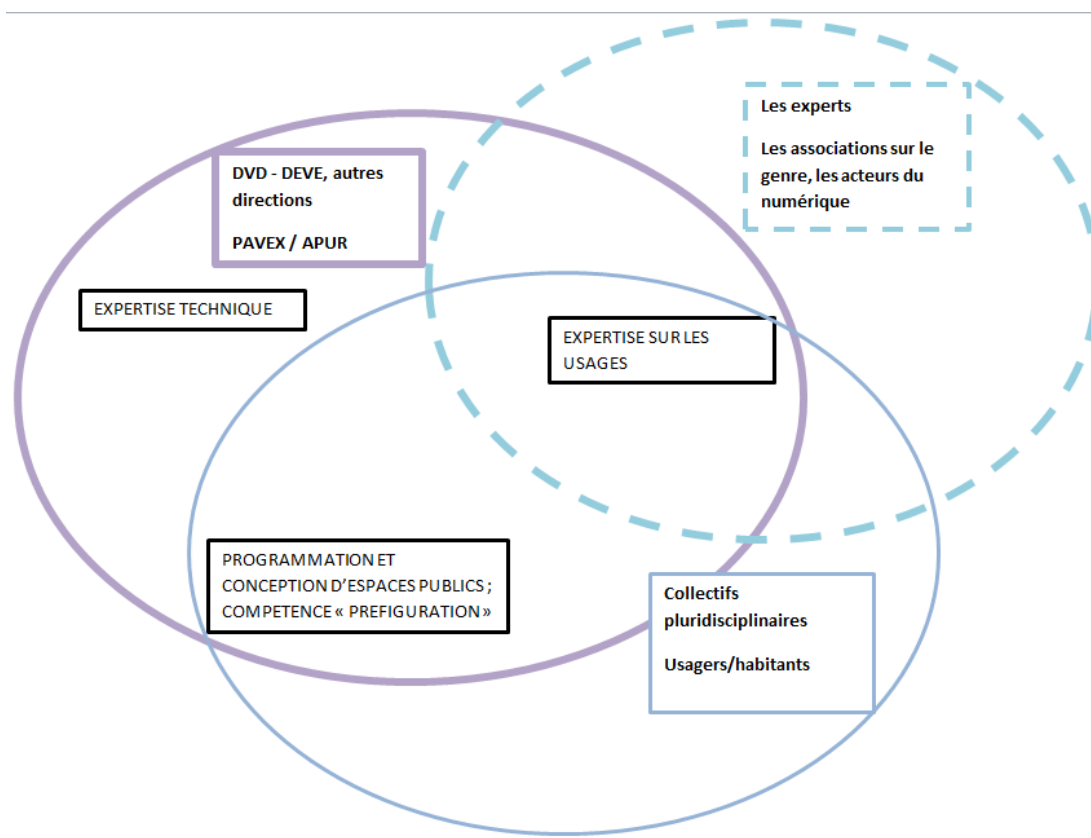


Illustration 51 — L'espace de conception du projet et le croisement des compétences, en reprenant le schéma de Sihem Ben Mahmoud-Jouini, *Les activités de conception étudiées dans la recherche*, « *Pratiques de projets et ingénieries* », 2003, p.14; M. Delarc.

Dans cette partie, des exemples précis seront pris. Le schéma ci-dessus synthétise pour sa part une diffusion du projet en trois types d'expertises. Plusieurs acteurs détiennent les mêmes compétences et interviennent de surcroît sur un même objet : par exemple, la programmation d'un espace. Ce croisement d'expertises pose notamment des questions de légitimité.

Prenons pour illustration, l'intervention des collectifs de compétences pluridisciplinaires sur les places, et plus particulièrement, le premier collectif Place des Fêtes – Faites Place !. Leur intervention entre bien dans ce projet « processus » qui se construit sur l'expérimentation, les essais successifs et des temps d'apprentissage ou d'acculturation des métiers. Les services doivent travailler avec ces collectifs qui ont notamment pour mission d'expliquer leur travail aux services. Ces collectifs interviennent sur l'aménagement d'équipements sur les places et donc « préfigurent » des aménagements. Cette tâche, qui s'accompagne de ce mot « préfiguration » qui se diffuse au fil du projet parmi les professionnels, reprend en quelque sorte une des tâches d'ores-et-déjà effectuée par les services et occupe une partie du domaine de compétences de la DVD. Les services de la Ville préfigurent déjà des aménagements, à l'image de l'installation de ces étals de marché sur les abords de la Place des Fêtes (cf. photographie due la Place des Fêtes du 17 février 2016) et gèrent historiquement l'installation du mobilier urbain et des équipements sur l'espace public.



Illustration 52 — Préfiguration sur site de la nouvelle disposition des étals du marché, Place des Fêtes, M.Delarc, 17 février 2016.

Au-delà de la préfiguration ou du prototypage d'équipements sur la voie publique, les tâches et les compétences attachées au mobilier urbain²⁰², historiquement dévolues aux services de la Ville, sont ventilées entre plusieurs professionnels qui proposent de nouvelles formes, usages et façons de l'installer. Plusieurs professionnels détiennent un savoir jugé légitime dans ce projet sur le mobilier urbain, et parfois, sa programmation dans l'espace public. Les services proposent des mobiliers sur chacune des places ou des équipements – à l'image des *food trucks* proposés par la mandature, de fontaines d'eau, d'arrêts de bus, de bancs, etc. Ils sont dans le cadre du projet à la fois maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et sont des services spécialisés les rendant d'autant plus légitimes dans l'installation de nouveaux mobiliers. Pour autant, le nouveau modèle proposé par l'Hôtel de Ville et les étapes du projet, mettent les services face à des professionnels qui proposent une nouvelle expertise propre au mobilier urbain.

La Mission PAVEX propose des scènes et des mobiliers réversibles, diffusant aussi le modèle du projet des Berges de Seine ou de Paris Plages – ces projets constituent en soi des expériences qui légitiment un savoir. Les collectifs proposent un nouveau modèle de production, en collaboration avec les usagers mais aussi démontables rapidement. Les experts apportent des connaissances extérieures à l'expérience parisienne et soumettent des idées, dont certaines illustrent la Boîte à Outils.

202 Le mobilier urbain désigne tous les objets qui sont installés dans l'espace public (banc, potelet, etc.).

Cette superposition de compétences conduit à émettre l'hypothèse que les territoires d'exercice des professionnels de la Ville sont en partie en concurrence ou en question face à ces expertises proposées. Qui est donc légitime pour faire valoir sa vision du mobilier urbain ? Au-delà de cette question, comment un savoir ou une expérience professionnelle peut-elle circuler alors qu'elle concurrence les connaissances de l'autre professionnel ? Il faudrait faire évoluer une pratique (pour installer un banc dans un espace public par exemple) en hybridant les connaissances des équipes d'une part à celles de la mission du SG et des experts d'autre part. Deux exemples l'illustrent : dans un cas, quant aux commerces aux abords de la Place des Fêtes ; dans un autre, quant à l'installation de gabions sur les places (*illustrations ci-dessous*).

LE GABION



Illustration 53 — Deux illustrations, pages 13 et 14 de la BAO. A gauche, le gabion «traditionnel», à droite, un exemple de gabion «revisité».

Dans le cadre d'une des restitutions du travail du bureau d'étude « commercialité » Intencité sur la Place des Fêtes, des compétences liées aux typologies de commerces et aux conditions de leur installation sont détenues à la fois par l'APUR, le bureau d'étude et des membres de la DVD et de la DDEES mais aussi les professionnels d'ICF et de Paris Habitat présents. Les trois sujets proposés ci-dessous (correspondance entre la surface et le type de commerce, l'installation des jardins partagés et le calcul des mètres linéaires d'étals et de parkings) font parfois l'objet d'une double expertise. L'APUR notamment

possède des compétences détenues aussi par le bureau d'étude commercialité. Pour autant, les deux acteurs sont mobilisés.

Etude de commercialité Place des Fêtes en comité technique.

Objets : perspectives d'évolution commerciale pour la place et présentation de l'étude réalisée par le bureau d'étude Intencité (réunion à la DVD), 26 mars 2015

(Prochaine réunion : comité de pilotage avec les cabinets de la Maire) :

M. (employée chez Intencité) : Il y a une emprise de 825 m² à la Préfecture, elle appartient à ICF. Si la PP (Préfecture de Police) part, on pourra avoir une locomotive comme un magasin bio.

APUR : oui, sur 400 m², on peut avoir une grosse supérette. Sur 800 m², on peut avoir un supermarché, type Franprix.

(...)

Intencité : il y a de récents aménagements que nous avons repéré. Les grilles de résidentialisation notamment.

ICF : et on va installer un jardin partagé horticole privé.

Architecte-voyer SAGP : donc, on ne doit pas installer de jardins partagé public à côté.

(...)

Ingénieur SAGP : si j'ai bien compris, si on a 500 mètres linéaires d'étals, il faut 500 mètres linéaires de parking.

Intencité : on a calculé la création de 295 mètres linéaires de parking. Mais il n'y aurait plus d'accès pour les étals au Nord pour décharger. »

Réunion AGORA n°2, Revue de projet n°14, en présence de la DVD, de la DEVE, de l'APUR et de PAVEX, le 5 octobre 2015 (ici, à propos de la Place de la Nation) :

« DEVE : en ce qui concerne la Boîte à Outils, on peut installer notamment des gabions.

PAVEX : Le scénario 4 est aberrant et attention à la fausse bonne idée pour les gabions. Il faut continuer à travailler sur la Boîte à Outils.

(PAVEX continue en déconseillant à la DEVE d'installer des gabions. Il faut retravailler, penser à la présence de l'eau... ».

Le deuxième exemple, celui des gabions, présente brièvement l'intervention conjointe et légitime de professionnels sur un même objet. La DEVE installe des gabions²⁰³ de façon classique dans un espace vert ou dans un espace public. PAVEX, qui agence pour partie la Boîte à Outils et la révision des pratiques, propose autre chose que le gabion. Les deux professionnels ici entre en discussion sur un objet, qui relève de la compétence de l'un mais circule chez l'autre du fait de l'agencement particulier du projet. Ces interactions permettent aussi à ces professionnels de se répondre et d'avancer plus facilement dans un processus itératif. Au-delà de ces superpositions répétées de compétences, c'est aussi le fait que certains professionnels interviennent sur un même objet mais en faisant valoir d'autres compétences et objectifs qui conduit à poser des questions de légitimité. La Mission PAVEX et le SAGP agissent tous deux sur le mobilier urbain et la programmation des usages. Le SAGP ne fait pas valoir les mêmes objectifs et de fait

203 Le gabion est « composé(s) d'un grillage métallique plus ou moins résistant dans lequel sont disposés de manière plus ou moins ordonnée un ou plusieurs type(s) de matériau(x), les gabions peuvent être utilisés dans diverses situations, et participer à des ambiances différentes. En tant que « séparateur » simple, ils peuvent être plus ou moins temporaires. Dès lors qu'ils sont végétalisés, ils deviennent pérennes. Leur coût de mise en œuvre varie entre 300 et 800 E TTC par mètre cube (...) » (extrait de la Boîte à Outils, p.13, DVD, DEVE, PAVEX, APUR).

des compétences différentes pour un même objet. Les territoires professionnels, ne serait-ce qu'au sens concret et géographique du terme, sont enchevêtrés. Ils posent cette fois une autre question : celle de la prédominance d'une façon de faire sur une autre.

Architecte-voyer, SAGP-DVD (juillet 2015) :

« Hier, il y avait l'atelier Bastille, ils ne veulent rien faire en dur. L'APUR décide presque de tout. Il ne faut donc rien en éclairage... ? ».

Une des difficultés posées par l'agencement des professionnels de ce projet est bien celle du sentiment de légitimité, de concurrences entre territoires et parfois, d'enchevêtrement des compétences attribuées à ces professionnels. Le projet « Réinventons nos places » est original dans son organisation et les propositions qui l'accompagnent : expérimentation de méthodes de travail, nouveaux objets, mise en circulation de savoirs pour aménager un espace public, tâtonnements et tentatives quant à l'association de professionnels aux profils variés pour travailler ensemble, etc. Ces propositions permettraient de faire face aux nouveaux objectifs que la municipalité parisienne souhaite donner pour ses espaces publics. Pour autant, le processus de projet, à la fois formation et/ou expérimentation pose nécessairement certaines complexités.

Une autre difficulté est propre à ce projet : si ces temps extra-ordinaires et ces temps de travail avec des professionnels très différents sont des défis posés aux services, ces derniers doivent continuer à avancer de façon habituelle dans le projet. Il faut certes intégrer des idées propres aux experts, faire varier la programmation des usages sur un espace public mais il faut également poursuivre un processus plus classique de travail (consultation des partenaires institutionnels, mise aux normes des mâts d'éclairage, etc.). Le processus et l'affichage politique du projet « Réinventons nos places » se superposent et ajoutent des allers-retours successifs entre les services et la Mairie. Nous identifions deux processus parallèles de travail. Ces temps parallèles de travail se croisent quand l'Hôtel de Ville, PAVEX ou l'APUR doivent être mis au courant, donner un avis ou valider des décisions techniques.

Conclusion

Ce point permet d'avancer plusieurs idées :

Les défis posés aux services sont d'autant plus importants et complexes qu'ils se superposent à des temps plus classiques de travail et des routines administratives et techniques. Les innovations et idées qui circulent parmi les différents professionnels du projet s'ajoutent aux tâches plus classiques d'un projet d'espace public ; ces temps plus classiques sont par ailleurs invisibilisés face aux récentes demandes politiques. Les ambitions s'ajoutent à d'autres : il faut satisfaire les volontés des bailleurs sociaux de la Place des Fêtes par exemple, mais il faut aussi apprendre à l'aménager de mobiliers différents, tout en intégrant les diverses attentes (aménager par le genre et mettre aux normes les installations ou conserver le plus possible les matériaux existants pour un « projet sobre », etc.).

Une des grandes difficultés de ce projet est l'ajout successif d'objectifs et de leur mise en circulation pour faire évoluer des pratiques professionnelles. Un nouveau modèle de connaissances pour faire se diffuser

depuis l'Hôtel de Ville. Ce modèle se constitue peu à peu tandis que la réalisation des plans-programmes progresse dans les bureaux de la Ville.

Plusieurs autres points peuvent être soulignés :

Les directions de la Ville de Paris détiennent un large panel de connaissances et ces extraits permettent de restituer certains de leurs savoir-faire et compétences, afin de délimiter pour partie leur territoire professionnel.

Dans l'arrière-scène du projet, moins visible, nous voyons des compétences professionnelles différentes, des contraintes nombreuses (plus ou moins prises en compte par le politique) et des effets (in)directs sur la pratique et le quotidien des ingénieurs et architectes-voyers de la Ville.

Ce double processus présente donc une certaine illisibilité des étapes du projet, pour un observateur mais aussi pour les équipes, y compris des ruptures dans la continuité des étapes du projet. Si un nouveau modèle de connaissances est proposé aux professionnels de la Ville, celui-ci doit s'incorporer au corps de compétences déjà détenues, se plier aux contraintes techniques et administratives, trouver les liens entre des professionnels aux compétences propres à l'aménagement technique des espaces et des professionnels qui élargissent leur territoire professionnel, tant d'exercice que physique.

Pour ces raisons, les équipes vont prendre en main ces objectifs et ces défis avec les connaissances qu'ils détiennent et les contraintes qu'ils portent, mais aussi l'organisation traditionnelle du travail pour faire évoluer certaines pratiques, apprendre, s'adapter.



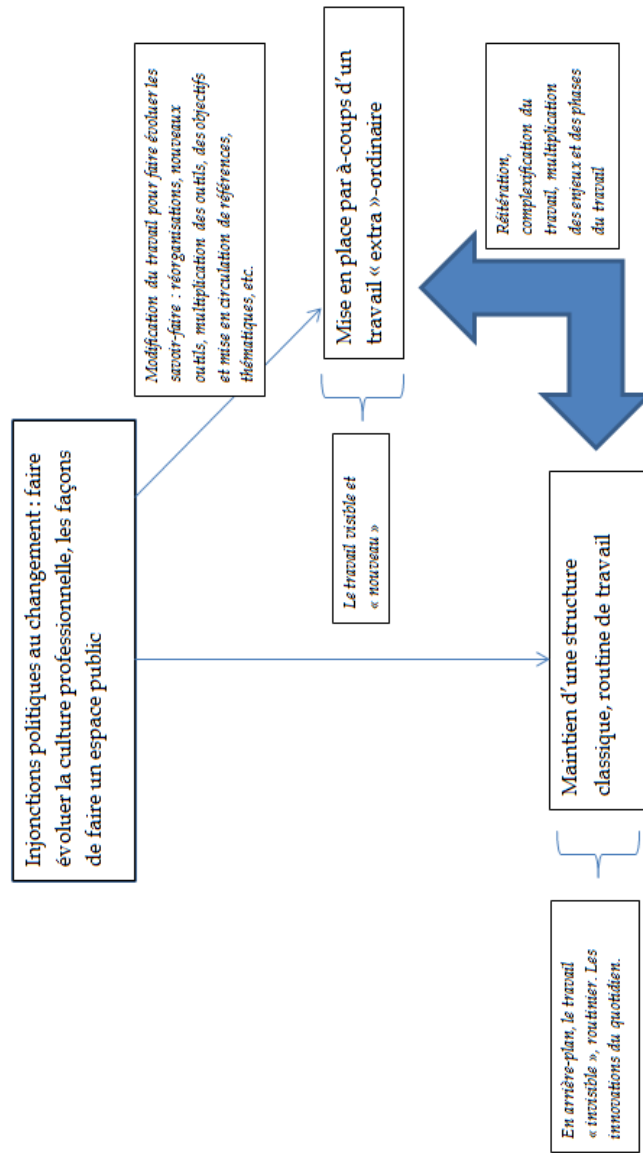


Illustration 54 — Schéma figurant ce double processus de travail, M. Delarc, 2017.

C. « FAIRE AVEC » UN TRAVAIL ROUTINIER ET DES TEMPS « EXTRA-ORDINAIRES »

a. La complexité des activités de travail de la Ville : un dédoublement des temps du projet

L'analyse des différentes réunions suivies a montré qu'il y avait plusieurs temps de travail qui se faisaient indépendamment des préoccupations de la Ville de Paris sur les sept places. Certains sujets sont abordés en interne, ponctuellement présentés à l'Hôtel de Ville, mais demeurent de la seule responsabilité des services. En dehors des sujets que l'on identifie comme des défis posés aux services, certaines réunions – au sujet du Plan Vélo ou de l'éclairage par exemple – font uniquement appel aux compétences des services. La relecture de ces temps de travail précis montre que les services doivent continuer à réaménager l'espace public en prenant en compte les contraintes administratives (consultation des partenaires institutionnels) ou les contraintes techniques (sondage de carrière, charges sur les places, accès pompiers et préfecture, etc.).

Pour autant, le dédoublement des temps du projet et des objectifs complexifie l'action des équipes de la Ville de Paris. Des sujets comme l'éclairage public ou le recalibrage des voiries ne peuvent être traités que par les services. Dans d'autres cas, en lien à des sujets plus innovants, les services sont mis en situation de faire évoluer leurs pratiques. Pour les professionnels de la Ville, ce dédoublement demande nécessairement la gestion habituelle de toutes les activités, du maintien d'un processus « classique » de travail et des expérimentations de la municipalité sur des sujets différents. Des activités de travail que l'on qualifierait de traditionnelles ou de connues, des services perdurent en toile de fond quand des activités nouvelles sont engagées. L'observation de ce dédoublement signale que certaines connaissances ou que certaines contraintes, à l'image de la localisation du marché, ne sont pas prises en charge par les professionnels au-delà des services et élus d'arrondissement. Ces sujets et tâches pour les services ne sont pas toujours pris en compte par l'Hôtel de Ville ou les experts et constituent, de fait, un surplus de travail voire un travail invisibilisé.

Certains extraits de réunions permettent de montrer que s'il est fait mention des futures réunions en présence de la Mission PAVEX et de l'APUR, l'objet de la réunion se concentre rapidement sur l'organisation classique et la mobilisation des compétences techniques des services de la Ville. Voici un extrait d'une réunion entre le SAGP et la DDEEES. Il souligne la mobilisation de compétences techniques très spécialisées mais aussi celles relevant de la connaissance du territoire parisien. Le SAGP explique les nouvelles préoccupations de la Ville (faire du « soft ») mais ces préoccupations vont progressivement s'effacer face aux nécessités techniques du projet. La nouvelle pratique professionnelle que l'Hôtel de Ville propose - ne plus refaire de voiries en cassant – est présente dans le discours et les préoccupations des services. Pour autant, ce sujet précis va peu à peu s'en détacher et suivre un processus plus classique d'aménagement.

Réunion SAGP-DVD / DDEEES

27 novembre 2015

Objetif : rentrer dans le détail de la réorganisation future du marché Place des Fêtes :

(Annonce par une ingénieure du SAGP des enjeux propres à ce projet : mettre en place des séparateurs de chaussée pour l'élargir, pas de déplacement de bordure, ça pourra être réversible)

Professionnel de la DDEEES : où vont se situer les étals ? Les clients doivent pouvoir cheminer entre les arbres.

Où situer la douille (le 1er pied) ?

Ils vont avoir les pieds dans le caniveau !

Ingénieur du SAGP : (en dessinant sur la carte) il faut laisser les vitrines réfrigérées sur le trottoir. Mais les tréteaux sont-ils réglables ? Ils auront 40 cm sur la chaussée. Les commerçants ne seront pas dans l'eau à 1m40 sur le trottoir ! (...)

DDEEES : ça va être difficile de replacer les commerçants... On va le faire à l'ancienneté et ne pas trop bouger les anciens.

S'agissant des camions réfrigérés, faut voir avec les délégataires. On peut déplacer une ou deux rangées devant le square et les piétons seront plutôt du côté de la clôture. Ils sont dos-à-dos (les commerçants) du coup. Les uns regardent le square, les autres regardent la préfecture. (...) »

(Après la réunion, entre eux, l'équipe du SAGP note que la réflexion semble contrainte par le budget mais il faut tout de même faire des propositions. Ils verront ensuite).

Cet extrait permet de comprendre certaines logiques professionnelles des ingénieurs de la Ville mais aussi le fonctionnement des services. S'agissant des étals du marché sur la Place des Fêtes – étals qui doivent être partiellement repositionnés – le SAGP consulte la DDEEES et le service des marchés de la Ville. Ces derniers ont une connaissance de terrain - ils connaissent les commerçants du marché, les types de produits vendus - et une connaissance technique des possibilités et contraintes quant à l'installation des marchés. Sur ce sujet très précis, ce sont d'abord des questions à la fois techniques et humaines qui sont évoquées. Il est question des préoccupations et de l'ancienneté des commerçants, de l'installation des étals (taille, ancrage au sol, câblage et proximité des places de stationnement et bennes à ordures). Ce regard très spécialisé et construit par l'expérience est propre aux services de la Ville. Cet exemple illustre ce processus classique ou routinier de travail qui perdure, en raison notamment de ces connaissances fines des contraintes liées au déplacement ou au réaménagement d'équipements sur un lieu précis.

Des objets très techniques ou des questions d'aménagement qui ne touchent en rien aux nouvelles préoccupations de la municipalité, restent donc en tout point de la responsabilité des services dans le cadre de ce projet ; il en est de même de l'intervention de l'inspection générale des carrières sur les places et du travail mené sur le déplacement des étals du marché Place des Fêtes. De même que la Direction de la voirie doit consulter les ABF ou le STIF, la RATP ou les autres services de la Ville, selon les questions posées, l'inspection générale des carrières intervient sur les places, sans que cette intervention ne soit présentée à la mission PAVEX ou l'Hôtel de Ville. Ces procédures sont des gestes, des savoirs et des réflexes propres aux services : ils doivent être menés « comme d'habitude ». Cet exemple, presque anecdotique ou évident, permet de montrer que les objectifs et tâches des services ne sont pas effacés ou remplacés par d'autres mais s'ajoutent bien à de nouveaux sujets. Ces gestes illustrent par ailleurs leurs activités de travail mais aussi un processus plus traditionnel de projet qui se déroule dans « l'arrière-scène ».

En somme, le réaménagement des sept places se fait aussi de façon traditionnelle. Certains gestes ou réflexes professionnels des services perdurent et doivent être conservés pour mener à bien ces réaménagements. Le marché et son déplacement, Place des Fêtes, était un sujet central dans son réaménagement tant pour les habitants que pour les services et les élus d'arrondissement ou de la mairie centrale. Pour autant, le travail mené par les équipes de la Ville n'a pas été interrompu ni sujet à modification de la part des autres professionnels du projet. Le résultat de l'aménagement proposé (le déplacement des étals du marché) devait lui s'intégrer au projet dans sa nouvelle forme : un déplacement des étals des commerçants mais sans modification matérielle des trottoirs ou d'autres structures en dur. Néanmoins, certains trottoirs sont en voie d'être refaits pour les commerçants du marché. Ce sujet précis de la compétence de la Direction de la voirie, de la DDEEES, du service des marchés ou de la mairie d'arrondissement reste présent tout au long du temps du travail des équipes. Aucune autre intervention ne se fait et le travail quant au déplacement du marché Place des Fêtes suit son cours. C'est à la fois une action qui demande des compétences très spécifiques et c'est aussi un sujet de préoccupation majeure pour les habitants et élus du XIXe arrondissement.

Un autre exemple est extrait d'une réunion entre le SAGP et le service de l'éclairage public de la DVD. A nouveau, les contraintes sont mentionnées comme le rapport à faire à la mission PAVEX et à l'Hôtel de Ville et/ou le budget inconnu et plus faible *a priori* pour les travaux « en dur ». Des nécessités normatives ou des routines de métier prévalent cependant : passage au led des mâts d'éclairage, savoir-faire quant à l'éclairage de l'espace public. Tout projet doit avoir une ligne dédiée à l'éclairage : les professionnels du SAGP et du service de l'éclairage (DVD) réalisent donc ces études et mettent en œuvre leurs compétences professionnelles au service du réaménagement de la place.

Réunion « éclairage » : Service de l'éclairage et SAGP

Le 3 juillet 2015, à la DVD

« (Rappel de l'ingénieure du SAGP : elle annonce au service de l'éclairage que la prochaine réunion sera en présence de l'APUR et de la mission PAVEX. Il faudrait y convier la DDEEES²⁰⁴).
(...)

Service de l'éclairage (X.) : l'étude faite montre qu'il faut 5-6 projecteurs par mâts.

Service de l'éclairage (C.) : par mât, on éclaire 20 mètres.

Service de l'éclairage, Concepteur lumière (X.) : comme les gobo²⁰⁵. Avec des projecteurs à 100 watts à un tiers de leur puissance, on peut les avoir en éclairage public aussi. (...) On peut faire des projecteurs d'images pour les saisons ou juste des couleurs mais c'est moins original.

Architecte-voyer SAGP : sur la place, il y aura une trappe et une grille caillebotis classique. C'est pas gênant pour les projecteurs ?

204 Le SAGP gère le déroulement des réunions et le travail collectif avec les autres directions et services.
205 Projecteurs d'images.

(X.) : bon, elles vont renvoyer la lumière de toute façon. »

Ce nouvel extrait qui a trait à l'éclairage public témoigne de nouveau de réflexes et de connaissances techniques que détiennent les services. L'éclairage doit, *a minima*, être mis aux normes lors d'un aménagement. Il faut alors mener un diagnostic des points d'éclairage et proposer des modifications à apporter (led par exemple ou nouveau modèle de mâât d'éclairage). Dans le cadre du réaménagement des sept places, le budget a longtemps été commun aux sept places et non pas réparti entre chaque place. Le budget alloué à l'éclairage, s'il devait y en avoir un, n'était pas connu. Pour autant, un projet d'espace public comprend toujours une entrée éclairage dans son aménagement. Le SAGP consulte donc le service de l'éclairage pour construire une proposition de rénovation de certains points lumineux, voire des propositions d'illuminations sur la Place des Fêtes. Cette organisation dans le travail perdure ainsi que les connaissances techniques détenues par ces services. Ces échanges sur la trappe sur le cœur de la Place des Fêtes, ou sur la surface éclairée par un projecteur s'en tiennent à ces aménagements précis et ne prennent pas en compte les récentes demandes municipales.

Entre les séminaires et le travail mené sur l'éclairage et le marché Place des Fêtes, il y a deux processus de projets radicalement différents mais aussi des acteurs différents. Ce n'est en rien étonnant : un affichage politique et des mesures concrètes sont menées pour faire évoluer des pratiques et des métiers de l'espace public mais des réalités techniques conduisent ces mêmes métiers à conserver des gestes et compétences qui correspondent au cadre habituel de travail. Pourtant, l'analyse de ces processus qui coexistent permet de voir la difficulté supplémentaire que cela représente pour les services de la Ville, les compétences qu'ils détiennent mais aussi l'organisation du projet qui propose de revoir certaines connaissances sur l'aménagement des espaces publics. Ces connaissances ne pouvant intervenir sur tous les sujets. Dans les exemples donnés ici, le travail des services perdure en toile de fond ; les nouveaux enjeux de connaissances et d'évolution des pratiques font face à ce cadre territorial mais aussi réglementaire.

Dans ces cas de figure, les nouvelles préoccupations s'ajoutent aux tâches plus traditionnelles. Dans d'autres cas, sur des points précis, ces préoccupations dites traditionnelles pour les services sont présentées et font l'objet de négociations avec les autres professionnels du projet, principalement, l'APUR et la Mission PAVEX. Le SAGP doit alors réorienter son travail et s'adapter à la demande municipale. Les services doivent donc négocier leurs temps de travail, s'approprier des sujets techniques ou plus innovants pour eux. Des pratiques routinières des services de la Ville se croisent et se superposent alors avec les temps « extra-ordinaires » du projet. Le dédoublement des activités de travail, qu'elles soient prises en compte par la municipalité ou non, reste un poids supplémentaire de travail.

La consultation des ABF est un exemple de composition des services entre ces deux temporalités et processus de travail. La consultation des ABF, dans un premier temps, est une étape nécessaire dans la réalisation de choix programmatiques. En réunion « pré-AGORA » entre les professionnels du SAGP, le 24 septembre 2015, un ingénieur demande aux autres s'ils ont déjà consulté les ABF sur leur projet. La réponse est négative. La cheffe du SAGP explique que la première étape est la validation de la Maire et de l'AGORA. La seconde étape sera bien d'aller voir les ABF, puis la RATP et la Préfecture de Police. L'ingénieur à l'origine de la question s'étonne quant à l'ordre des priorités : « *c'est tout de même bizarre de voir la Maire avant la PP et les ABF* » (extrait de la réunion). En effet, l'importance prise

par les nouveaux principes d'aménagement met en question la *priorité* des étapes institutionnelles, réglementaires et techniques. L'exemple donné au cours de cette réunion prenait pour image la Place de la Madeleine : si on suit la Boîte à Outils et diverses préconisations, on va mettre du gazon Place de la Madeleine, ce qui sera accordé. Mais les ABF bloqueront le projet après validation auprès de la mairie centrale. Dans ce cas de figure, comment les règles habituelles peuvent tenir compte des recommandations et des temporalités du projet des sept places ?

En raison de la continuité de leurs tâches usuelles, les services doivent composer avec les nouvelles propositions. Les voies de circulation sont un des sujets qui sont propres aux services de la Ville, et notamment la Direction de la voirie. Dans le temps de la réalisation des plans-programmes, les ingénieurs du SAGP ont travaillé au recalibrage et au nombre de voies dédiées à la circulation sur chaque place. La redistribution des voies, de leurs usages (piétons/cyclistes/bus/automobiles) et leur taille relève des compétences propres aux ingénieurs de la Ville. Pour autant, si ce sujet technique a uniquement fait appel aux professionnels des services, il a fallu à des moments précis, partager leur expertise et adapter la réponse proposée aux nouvelles pratiques proposées par la mission PAVEX ou les experts du projet. Le processus de projet classique est donc toujours visible : le SAGP travaille au réaménagement des voies de circulation sur et autour des places. Le travail s'est fait en interne, indépendamment des autres professionnels présents. Mais, par moment, les services ont du présenter, expliquer et adapter leurs façons de faire.

Le travail réalisé en interne, travail routinier ici, est par exemple présenté aux élus d'arrondissement, à la mission PAVEX, à l'APUR et à certains professionnels des cabinets de la mairie centrale par le SAGP, lors d'une visite sur site, Place des Fêtes, le 3 mars 2016. Les ingénieurs et l'architecte-voyer de l'équipe projet de la Place des Fêtes présentent *in situ* le réaménagement des voies de l'anneau de la place, le déplacement et l'aménagement d'une voie cyclable, la suppression de feux, etc. La Mission PAVEX rappelle de nouveau que des solutions douces peuvent être proposées à ces fins, à l'image des GBA. Ce rappel mais aussi la visite sur site est un temps de travail supplémentaire et recadre un travail plus traditionnel réalisé en interne. Cet exemple signale le maintien d'un travail routinier au sein des services, parfois pris en compte par les autres professionnels du projet. Il fait alors l'objet d'itérations avec les autres professionnels de l'équipe-projet. Les services reçoivent ainsi des avis extérieurs sur des gestes et des façons de faire qui leur sont familières.

Les réunions, les expertises des services sont toujours visibles parce que le projet doit se faire aussi de façon pratique : la DVD et la DEVE doivent proposer des plans-programmes, y compris des scénarios d'aménagement voire un début de programmation des usages des places. Leur travail quotidien consiste également à intégrer la voie cyclable du Plan Vélo, réorganiser la circulation ou par exemple, vérifier la faisabilité de telle ou telle implantation d'usages, déplacement de commerces, etc. Notons que le maintien de ces procédures et gestes professionnels sont classiques et normaux... Pour autant, les relever permet de souligner des difficultés supplémentaires quant aux défis lancés par la municipalité. D'une part, il faut continuer à travailler et composer entre les objectifs et le temps de travail « exceptionnels », et le travail technique, programmatique sur les places. D'autre part, il faut parfois continuer de faire « comme d'habitude » tout en adaptant les réponses aux objectifs municipaux, par exemple, la diminution du nombre de voies circulées.

b. Un apprentissage dans la routine

Les différentes activités, routinières, exceptionnelles ou activités mises en question mettent en évidence les enchevêtrements nés de la forme particulière du projet des sept places.

Le maintien des temps de travail en interne témoigne également d'un corps de savoirs et des responsabilités propres aux ingénieurs et architectes voyers du SAG-DVD. Il permet aussi de relever que les modifications et expérimentations proposées par la municipalité n'interviennent que sur une partie des activités exercées par les services. Enfin, ces activités maintenues permettent de souligner que des connaissances dites techniques se diffusent. Certaines pratiques routinières des services de la Ville ne font que peu l'objet de retours des autres professionnels du projet. Elles semblent constituer la partie réservée des savoirs et savoir-faire des services de la Ville. Le calibrage des voiries et la régulation des circulations et usages sont un exemple de leurs compétences qui s'expriment par exemple dans la rencontre entre le SAGP et le PC Lutèce qui travaille lui-même avec la Préfecture de Police. Ce sont ces réunions et l'ensemble des compétences développées qui ont permis, en partie, d'énumérer les compétences et savoirs propres aux métiers d'ingénieur et d'architecte-voyer, aujourd'hui au SAGP. Enfin, il est aisé de ne voir que la diffusion des savoirs jugés nouveaux pour les services (le genre, le numérique ou l'événementiel). Cependant, nous avons observé la circulation de mots techniques au sein des services, et/ou avec le bureau d'étude Intencité par exemple. Ce sont des ajustements faits au cours du travail sur le projet des sept places, indépendamment des réunions et objets plus visibles du projet. Cet aparté permet, d'une part, de présenter un autre angle de vue sur la production et la circulation des connaissances au sein du projet. Il permet, d'autre part, de mettre en évidence ces compétences propres aux services et un travail technique important en toile de fond des changements voulus par la municipalité.

Un apprentissage se fait entre les services par la circulation de termes techniques entre professionnels aux spécialités différentes ou avec des spécialistes d'un domaine en bureau d'étude, par exemple les commerces. Plusieurs spécialités y sont représentées. Les rencontres entre le service de l'éclairage (SE-DVD) et le SAGP-DVD sont un exemple de réunions techniques en interne. Au sein de ces réunions, des professionnels très spécialisés discutent et proposent des éléments de réflexion au SAGP : des termes techniques se diffusent auprès de l'équipe-projet du SAGP et circulent de professionnels d'un service à l'autre au sein de la DVD.

Réunion SE-SAGP, à la DVD, le 3 juillet 2015 (autre extrait de la même réunion sur l'éclairage) :

« (...)

SE (X.) : on peut dimer.

Ingénieur SAGP : c'est quoi dimer ?

SE (X.) : c'est baisser le niveau. On peut aussi faire des projecteurs d'images avec des gobo pour les saisons ou juste des couleurs mais c'est moins original.

Ingénieur SAGP : ça fait quoi un « gobo » ?

SE (X.) : ça projette les images. On les programme et ça change.

Ingénieur SAGP : « Gobo », ça s'écrit comment ?

SE (X.) : G-O-B-O.

(...) ».

D'autres termes circulent dans la configuration traditionnelle du projet d'aménagement d'espace public à Paris. Lors d'une réunion entre l'agence de concertation TraitClair et le SAGP le 27 mars 2015, l'équipe-projet propose de résumer le travail réalisé sur les places, notamment quant aux commerces.

« TraitClair : et sur la casquette (Place des Fêtes) ? Intencité vous en a parlé ?

Ingénieur SAGP : on fait une convention de financement pour la démolition de la casquette. Hier, ICF l'a entendu pour réunir les commerces et faire..

Architecte-voyer SAGP : ... une locomotive !

Ingénieur SAGP : oui, on a repris leur vocabulaire (à Intencité). Ils sont tous prêts à partir sauf l'épicier. La démarche Intencité, c'est un horizon. Après la Mairie fait ses choix... Par exemple, le centre médical (...) ».

Le terme de « locomotive » est emprunté au bureau d'étude commercialité et repris par l'équipe projet de la Place des Fêtes pour expliquer à l'agence de communication – qui prend en charge la concertation - ce qu'il est possible de faire sur la place, après consultation du bureau d'études et des bailleurs sociaux. Ces circulations de termes sont éparses et permettent aux services, qui centralisent toutes les expertises, de comprendre, d'expliquer et de transmettre ces expertises aux autres professionnels, ici l'agence de concertation Traitclair. Ces exemples permettent de montrer que des apprentissages se font toujours dans les temps classiques du projet. Ils nous rapprochent des travaux de chercheurs tels que Dewey ou Schön qui abordent l'apprentissage « en faisant », soit en cours d'action des professionnels de l'aménagement.

Conclusion

Dans la démultiplication des temps et des objectifs, les services font face aux récentes demandes municipales et au projet dit traditionnel ; cet angle de vue permet de retracer une autre histoire du projet. Les services font avec ces nouveaux sujets et les combinent au temps routinier. L'adaptation dans le travail a été décrite, tant du côté des pratiques et savoir faire tacite des services que des temps plus inhabituels. Ces défis posés au travail demandent aux services de composer entre l'ensemble de leurs responsabilités ; qui regroupent les volontés politiques, les exigences et contraintes d'un projet d'espace public et les défis relatifs au changement de pratiques et de regard au sein des services. La section 2 vise alors à présenter le travail et les compromis des services dans cette situation de projet, pour continuer à décrire leur travail au sein de ce qui serait un processus de production de connaissances et de pratiques en cours d'action.

SECTION II — AU-DELÀ D'UNE ADAPTATION, LA PRISE EN MAIN DE CES DÉFIS PAR LES SERVICES : PRODUIRE DES CONNAISSANCES ET COMPOSER ENTRE L'EXCEPTIONNEL ET LE ROUTINIER

Dans un premier temps, la mise en place et l'agencement du projet par l'Hôtel de Ville - y compris le Secrétariat Général - et l'APUR ont été présentés. Certains savoirs doivent être introduits dans les projets d'aménagement d'espaces publics à Paris et les pratiques doivent évoluer. Les ingénieurs et architectes des services centralisent ces demandes. Le projet de réaménagement des places est doté d'un outil (la Boîte à Outils), de temps de réflexion avec des experts (apportant des expériences extérieures à la Ville), de l'organisation des réunions, etc. Ici, nous décrivons un système descendant : la municipalité engage des changements, met en circulation certaines connaissances, dont les services, pour lesquels le travail est modifié en partie, doivent se saisir.

Or, ce que l'on a analysé à travers nos données, c'est une prise en main par les services de ces connaissances et de renouvellement de pratiques. La circulation des connaissances et propositions de la Mairie se faisaient sur le modèle de la transmission, de l'expert aux services ou de l'APUR et PAVEX aux services. Ici, les services techniques font avec cet usage de la transmission de mots, d'idées et de façons de voir. Ils mettent aussi en place des échanges, une certaine interaction pour construire le projet. Les services adaptent leurs pratiques à ces conditions spécifiques en faisant face à ces demandes, à la réalité du projet et de leur quotidien. Des connaissances circulent, se créent et sont plus ou moins introduites dans le projet. Le travail des services techniques correspond à un deuxième niveau de lecture de la production des connaissances. C'est, par ailleurs, cette sollicitation et cette prise en main en cours de projet qui permettent de regarder des évolutions possibles de cultures professionnelles, notamment la culture de métier des ingénieurs et architectes-voyers.

Au-delà de l'adaptation des services, c'est un travail de recomposition qui est observé. Les services doivent composer avec les récents objectifs de la Ville – produire de nouvelles connaissances – et les activités routinières qui sont tout aussi nécessaires. Les services de la Ville – majoritairement le SAGP parce qu'engagé dans les équipes projets – en dehors de ces temps « extra » ordinaires, organisent des temps propices à ces changements dans la limite des possibilités du projet. Les professionnels « font avec », « s'adaptent » et prennent en main ces nouveaux défis – intégrant *in fine* une certaine « culture du risque »²⁰⁶ (Bourdin, 2014) ou de l'incertitude, propre à tout projet urbain.

Cette dernière section du chapitre permet :

- De restituer des temps de travail des services, identifiés à la fois comme des temps d'adaptation et comme des temps de production de connaissances avec des professionnels qu'ils ne se connaissent pas jusqu'alors.

206 Ce terme fait pour nous référence à la capacité à sortir des normes et des processus classiques très cadrés du travail (ici des services). Propos tenus au 5 à 7 du Club Ville Aménagement, le 21 mai 2014, « L'incertitude comme moteur de l'action ».

- De voir des évolutions dans le travail, des processus de productions ou des circulations de connaissances qui se confrontent aux réalités techniques et aux contraintes du travail des équipes. Ce principe de réalité, de pragmatisme, dirige ces temps de discussion et permettent de cerner ce qui est faisable ou non à l'échelle d'un projet.

- A plus grande échelle, de voir la rencontre de cultures professionnelles (Bourdin, 2001 ; Champy, 2009). Ce sont aussi des extraits de phases d'adaptation et de temps de production de nouvelles pratiques pour faire différemment dans un temps donné, dans un projet d'aménagement d'espace public.

- De continuer à décrire le travail et ce processus de renouvellement des savoirs et pratiques des professionnels, du point de vue cette fois, des services.

A. ENGAGER DES RENCONTRES ET NÉGOCIER

Les projets d'aménagement à Paris, *a fortiori*, d'espaces publics présentent toujours des défis, que ce soit pour les services de la Ville ou pour des équipes de maîtrise d'œuvre externe. Pour autant, la particularité de ce projet place les équipes au centre des attentions et invite à l'évolution des savoirs et des pratiques professionnelles.

L'encadrement du projet décrit au début de cette deuxième partie fait, en effet, figure d'expérimentation. Ce projet d'espace public engage des tentatives d'évolution dans la production des espaces publics. Toutes ces « nouveautés » pourraient occulter le travail concret, routinier qui se fait entre chaque grande réunion de présentation à l'Hôtel de Ville. L'ensemble de ces temps observés permettent de voir un large processus d'adaptation et de productions de connaissances – production adaptée à la réalité de la pratique – du côté des services. En dehors de ces temps de travail « extra-ordinaires » décrits précédemment, le travail doit continuer. Nous avons pu observer une certaine « logique de l'adaptation » (Schwint, 2005) se développer parmi les équipes du SAGP engagées dans le projet de réaménagement des sept places. Ainsi, face au développement souhaité d'un corps de savoirs renouvelé, alors à l'initiative de l'Hôtel de Ville – dans un modèle plutôt descendant – il s'agit de mettre en évidence des processus de productions de connaissances à l'initiative des services. Ce modèle « ascendant » permet de parler d'une certaine adaptation des métiers de la Ville – détenteurs d'une « culture de métier » (Paradeise, 1987 ; Schwint, 2005) qui évolue dans cette situation de projet. Il permet également de parler de nouveau du travail, modifié et adapté par les équipes, qui sont à l'initiative de temps de réflexion et de production de connaissances.

L'adaptation des professionnels à des demandes politiques peut s'analyser et se voir par différents objets et différentes focales. Il est proposé d'analyser cette adaptation à travers :

Le travail routinier (Schwint, 2005), par l'intégration d'objets, de mots, etc.

La posture du professionnel qui se positionne face à ces autres professionnels et leur champ de compétences.

La reprise en main des professionnels du SAGP de ces objectifs d'évolution des pratiques pour organiser des temps d'échanges, construire des connaissances ou réfléchir avec d'autres professionnels impliqués dans ces projets.

Ces différents points – introduits ici comme éléments d’une description d’un processus de production de connaissances - seront repris pour partie, en troisième partie, sous l’angle cette fois de l’analyse des effets de ce processus engagé par le projet ; sur la posture professionnelle, le rôle des services et la création ou non de pratiques professionnelles. La question de la posture des professionnels sera cette fois analysée comme un résultat de ces expériences vécues au sein du projet des sept places.

a. Une adaptation dans le travail : la reprise des questions posées

L’adaptation des services, et plus particulièrement les équipes devant répondre aux demandes formulées par le Secrétariat Général, est d’abord visible lors des réunions ou lors de visites de sites. L’intégration des questionnements de la Ville en réunions internes peut être relevée, d’abord dans les interventions des chefs de service et de direction. Rappelons que le directeur de la voirie expliquait à ses équipes : « *Avant un trait correspondait réellement à un élargissement de trottoirs* » (28 septembre 2015, réunion AGORA). C’est une prise de conscience. Les chefs de service parlent également des évolutions nécessaires dans leur pratique et vision.

24 septembre 2015, Notes prises en réunion pré-AGORA :

Chef de service du SAGP : « *Ils (le SG) ont un grand intérêt pour la Boîte à Outils. On invente une nouvelle doctrine de l’aménagement de l’espace public, la doctrine Hidalgo. On repense la manière d’aménager l’espace public. Disons une philosophie de l’aménagement de l’espace public qu’on écrit. PAVEX et l’APUR s’y mettent.* »

Ces rappels quant aux exigences du projet, aux défis qu’ils posent pour ces professionnels n’enlèvent en rien les difficultés abordées plus tôt. Tous les mots, tous les objectifs posent question. A la suite de cette intervention, un des architecte-voyer explique que ce serait davantage une histoire, mais qu’il est difficile de raconter une histoire avant de l’avoir faite. Cité plus tôt, le chef de projet des berges, quant à lui, du fait de son expérience en lien aux nouvelles façons de réaménager les espaces publics explique les contraintes et blocages : « *On est bloqués entre les ABF et la Mairie. C’est pas cher en fonctionnement, pas beaucoup d’infra non plus... Et il faut des usages pérennes (...)* ». Plusieurs réunions sont le lieu de ces réflexions. Il s’agit de réfléchir aux demandes faites par l’Hôtel de Ville, d’autant plus qu’il s’agit souvent d’idées, de propositions qui vont évoluer au fur-et-à-mesure du projet.

Ci-dessous, des interventions des services lors d’une réunion avec Cisco montrent que les services s’interrogent et prennent en main les défis posés pour faire avancer le projet :

« *S’il y a des capteurs en voirie, il faut que les données soient ouvertes pour que l’on puisse s’en servir.*

...

Quelle est la maille ? (Densité du réseau)

...

Si je veux créer un nouveau service, je fais comment ?

...

Peut-on attacher un taux d’erreurs sur les comptages ? ».

(4 mai 2016, les services au Smart City Lab, Cisco).

b. Une prise en main de la production de connaissances

La partie la plus cachée (cachée pour un observateur du projet) du travail des services était bien ces temps de réflexion, que nous identifions à une logique d'adaptation (Schwint, 2005).

Le travail de terrain a montré que, souvent, le travail des ingénieurs et des architectes de la Ville était considéré comme exclusivement technique et relégué au traitement des contraintes et autres aspects normatifs. Quant aux professionnels de la DVD, ils mettent chaque défi sur le même plan parce que chaque projet a ses difficultés. Pourtant, ces temps identifiés mettent en situation des ingénieurs et architectes de la Ville dans la posture de ceux qui doivent apprendre, négocier, créer des pratiques, intercaler de nouveaux défis en cours de travail. De leur propre initiative, des professionnels du SAGP engagent une réflexion avec les associations portant sur les questions de genre, avec Cisco également ou acquièrent progressivement une nouvelle posture professionnelle.

L'un de ces temps de prises en main par les équipes du SAGP est l'une des rencontres entre l'équipe projet de la Place des Fêtes et l'une des représentantes (que l'on nommera animatrice) de ces associations. Des marches et parcours ont déjà eu lieu. Mais début avril 2016, les équipes du SAGP – dont l'objet est de progresser dans la réalisation des plans-programmes des places – rencontrent en soirée, hors des « temps de travail », la représentante et des habitantes. Il s'agit de se comprendre, de partager ses contraintes et objectifs mais aussi de construire un document de synthèse d'objectifs, de faire un compte-rendu des marches (en incluant alors le vocabulaire des uns et des autres, les angles de vues des uns et des autres) pour en faire une présentation en concertation. A ces réflexions, s'y ajoute une attention aux objets, leurs aspects pratiques.

Cette rencontre débute par la présentation de l'animatrice de ces marches. Les professionnels du SAGP présentent pour leur part le projet, les travaux futurs et l'arrivée prochaine de collectifs. Cet échange figure la rencontre de deux mondes professionnels, et les services en réponse à un appel à compétences (Claude, 2006) formulé par l'Hôtel de Ville, négocie et discute avec ces autres spécialistes aux compétences et méthodes peu connues des ingénieurs et architectes de la Ville.

Réunion de préparation de la concertation pour la Place des Fêtes entre le SAGP, une des représentantes des associations sur le genre, des participantes habitantes et des chargées de l'égalité femmes-hommes de la mairie du 19^e arrondissement :

« Chef de division, SAGP : il y a d'abord des travaux sur les voies de l'anneau, puis pour le marché. Il y a une nouvelle phase de concertation avec des collectifs d'architectes sur le cœur de place.

Animatrice « genre » : (...) il faut se poser la question de la position de la femme dans l'espace public. Mais ce n'est pas représentatif de toutes les femmes pour autant (certaines sortent moins de chez elles).

(...)

Chef de division, SAGP : concrètement, que fait-on en termes d'aménagements sportifs par exemple ? Concrètement, vous dites « pour fille », c'est quoi ? Il va falloir taper dans le dur et

se recentrer sur l'aménagement. Il faut proposer quelque chose. A Nation, il y avait des espaces vides, des joueurs de boules s'y sont installés.

Animatrice « genre » : c'est déjà bien de prendre des lunettes « genre ».

Chef de projet, SAGP : il faut aussi se dire qu'il y aura une suite. Des collectifs de compétences pluridisciplinaires vont s'installer dès juillet 2016 et seront sur place quatre mois pour favoriser des usages sensibles et genrés. ».

Le chef de division prend la parole en expliquant où en est le projet et explique ainsi son action qui est liée au projet urbain de réaménagement des places. L'animatrice prend le parti de présenter son point de vue, la façon dont le travail doit être orienté. Face à ces propositions, les professionnels de la Ville attendent des propositions concrètes : ils seraient heureux de répondre à leurs demandes, mais concrètement, que faut-il faire ? Ces échanges et la rencontre illustrent cette prise en main par les services de ces demandes pour les intégrer mais aussi confronter concrètement leur culture et façon de faire suite aux propositions faites par les associations. L'emploi de l'expression « usages sensibles et genrés » par le chef de projet du SAGP témoigne par ailleurs de la posture prise par l'ingénieur. Il y a clairement une adaptation de ces professionnels voire une acculturation à ces questions mais aussi une organisation de temps de réflexion avec les professionnels porteurs de savoirs. En dépit des cultures professionnelles différentes (chef de division, SAGP : « *vous savez, il y a plus de femmes à la DVD que d'hommes !* » Animatrice « genre » : « *dans une culture andro-centrée !* »), les professionnels du SAGP engagent une réflexion sur les mots et les objectifs à valoriser en collaboration avec ces spécialistes du « genre ». Ces temps d'échanges sont des temps importants parce qu'ils sont exceptionnels, preuve d'une prise en main de ces enjeux de connaissances mais aussi une mobilisation du temps de travail (réunion à 19h après le temps de travail en journée) pour comprendre et adapter sa pratique et *in fine*, programmer le projet d'aménagement de la Place des Fêtes.

Les rencontres avec Cisco ont d'abord pour objet de présenter les équipes – leur travail, compétences et besoins – et Cisco – ses employés, ses ambitions, ses propositions. L'équipe projet du SAGP cherchait à comprendre, à prendre acte aussi des propositions faites par Cisco pour la Place de la Nation. Ils présentent leurs besoins pour les services, pour le projet en lui-même et entrent dans une réflexion avec Cisco. Si les installations ont été faites, comment les intégrer durablement dans le projet ? Comment travailler avec Cisco à d'autres choses et que faire des données collectées ? Cisco est en relation avec le Secrétariat Général de la Ville – sa mission « intelligente » notamment²⁰⁷ - et la mission « ville intelligente » de la DDEES qui joue le rôle de mise en lien avec les structures du numérique. Ici, ce sont les services dits techniques qui interviennent dans la collaboration de Cisco et de la Ville de Paris. La réunion débute par une prise de parole du chef de division pour la Place de la Nation. La première question qu'il pose porte sur l'« open innovation » et la « co-construction », « à quoi ça peut servir aux services ? ». Une des réponses du chef de projet de Cisco est « *vous avez beaucoup d'avantages. Vous pouvez regarder l'accidentologie par exemple. Avec les couleurs sur bruitparif, c'est plus lumineux sur la place, donc plus visible* ». Un autre professionnel de Cisco répond : « *Les données captées sont redistribuées aux services. Les caméras Cisco permettent d'avoir des analytics embarqués et permet*

207 Dont la responsable, Sabine Romon, était auparavant à Paris&Co (structure étudiée dans le cadre d'une recherche collective au Lab'Urba avec Jérôme Rollin et Lorraine Peynichou). L'introduction de ces nouveaux acteurs, y compris dans le cadre d'un grand projet de réaménagement d'espace public mobilise davantage encore ces acteurs du numérique qui sont toujours plus nombreux au sein de bureaux ou de missions dédiées de la Ville de Paris.

par exemple de détecter une voiture garée depuis trop longtemps. Automatiquement, une photo est prise. ». Les professionnels des services travaillent à une collaboration pérenne avec Cisco : « si je veux créer un nouveau service, je fais comment ? » / Cisco : « vous pouvez accéder à l'interface et modifier mais vous pouvez aussi créer une application. On fournit de la documentation de manière ouverte (...) si vous avez des besoins en particulier, vous pouvez nous le dire ». Les services participent ensuite à la rencontre organisée par Cisco avec des start-up qui offrent des services complémentaires, à l'image de QUCIT²⁰⁸ qui propose une évaluation qualitative de ces données. Une des ingénieures du SAGP explique alors qu'il serait intéressant de pouvoir confronter ces données avec celles du PC Lutèce. Ici, la prise en main des services dépasse le seul projet de la Place de la Nation. La réflexion se fait en commun avec Cisco et s'étend au travail de la direction entière²⁰⁹.

Ces deux exemples – les rencontres entre les services et les associations du « genre » et Cisco – permettent d'illustrer deux sujets nouveaux pour le SAGP que le service a du prendre en charge en cours de projet. Ce sont ici des temps de réflexion entre des groupes aux cultures de métier différentes qui se réunissent en dehors des locaux de la Ville de Paris. Les équipes, ici de la Place des Fêtes et de la Place de la Nation, ont pour visée de rencontrer ces professionnels qui entrent dans le processus de projet de réaménagement des places, de se présenter et de négocier entre des contraintes techniques ou pragmatiques liées à l'aménagement à Paris et les nouveaux objets à introduire ou concevoir. L'adaptation des équipes à ces enjeux de connaissances se fait d'abord par le travail, la modification des termes utilisés, les rappels des objectifs et l'organisation de temps de réunions et de réflexions.

Cette prise en main montre que les services sont un acteur dans ce processus de production de connaissances et de pratiques, à travers notamment l'adaptation de leur travail.

B. DES TEMPS ET DIFFÉRENTES PRATIQUES DE PRODUCTIONS DE CONNAISSANCES

Plusieurs premiers points permettent de décrire cette situation comme un processus de productions de connaissances auxquels les services participent, de façon différenciée selon les problématiques posées. Le lieu de cette production serait le projet des sept places. Les services y prennent part et s'y adaptent. L'adaptation n'est pas la même selon le problème formulé.

a. Faire face à des exigences différentes

Les services et notamment le SAGP, principalement concerné par ces projets, s'engagent donc dans ces projets de réaménagements avec plusieurs objectifs. Il s'agit pour partie d'intégrer de nouvelles notions, de faire avec de nouveaux professionnels, de prendre en main de nouvelles connaissances. Mais ces objectifs de connaissances sont variés. Ils divergent selon les professionnels ou les thématiques abordées. La mobilisation des professionnels et les attentes quant au projet diffèrent donc selon les situations.

208 Qucit est une start-up, que Cisco est allée trouver pour l'outil de mesure des impacts des aménagements sur les émotions ressenties par les usagers. Ils développent en collaboration avec Cisco un indice de confort qui pourra être calculé Place de la Nation suite au réaménagement.

209 Par la suite, Cisco rencontre d'autres services : de la propreté, la DEVE, le PC Lutèce – l'agence d'écologie urbaine.

Sur la question du genre, nous avons essayé de montrer l'intérêt de la première rencontre des services et de ces questions. Il y avait visiblement un problème de formulation des exigences et d'adaptation ou de traduction de termes dans des réalités techniques. Il y a d'abord, dans le cas de ces problématiques de l'aménagement avec/par le genre, la confrontation avec la transposition d'objets et d'une vision du monde de spécialistes. Ces problématiques peuvent être comprises par tous mais ici, le professionnel de la Ville est attaché à des objectifs concrets d'aménagement. Ces objectifs, s'ils sont compris par les professionnels, doivent pouvoir faire l'objet d'une intervention précise, pratique. Que peuvent et doivent faire l'ingénieur, l'architecte ou le technicien pour intégrer ces questions au projet et à leurs pratiques ? Dans ce cas, il y a un enjeu bien précis : il faut transposer des mots et une vision de ce que doit être la ville à un projet et sa programmation. Il ne s'agit pas de reproduire des pratiques d'autres villes, à l'exception des marches faites par Genre et Ville et Maturescence, qui sont des démarches méthodologiques que les spécialistes dans ce projet pratiquent et ont emprunté à d'autres villes européennes ou américaines²¹⁰.

Les services doivent donc comprendre cette demande, la transposer dans leur langage professionnel, c'est-à-dire la transposer à la réalité de leur travail quotidien. Cette difficulté est visible dans la première réaction en réunion lors de l'annonce de cette nouvelle question à poser pour le projet, dans la pratique : oui d'accord, mais comment ? C'est un banc avec deux côtés, pour les femmes d'un côté, les hommes de l'autre ? Cette réaction témoigne d'un principe de réalité. Concrètement, de quoi s'agit-il ? Les questions de genre doivent faire l'objet d'une traduction pratique pour/par un monde professionnel et s'introduire progressivement en pratiques concrètes, en gestes, en réflexes.

Le numérique, représenté principalement par Cisco propose d'autres types de défis de productions de connaissances et de pratiques pour les équipes du projet. L'entreprise détient des compétences propres au numérique et une offre de produits technologiques qu'elle souhaite implanter sur le territoire parisien. Ces produits et objets peuvent aider à l'aménagement des espaces parisiens (publics et privés) mais aussi intervenir durablement dans le travail des services de la Ville. L'équipe-projet de la Place de la Nation doit se familiariser avec le contenu de cette offre, ce qu'elle peut représenter pour leur travail et le projet, comprendre les mots employés. Il s'agit aussi de construire une demande à laquelle Cisco pourra répondre, c'est-à-dire mettre en adéquation une proposition et des besoins qu'ils pensent pouvoir être comblés par ces propositions. Dans cet échange et cette co-construction d'un partenariat, les équipes de la Ville – ce qui était particulièrement visible dans ce cas – doivent se positionner. Nous entendons par là que les ingénieurs présents, notamment de l'équipe de la Place de la Nation, expliquent leur rôle, leur façon de faire, le fonctionnement de la Ville de Paris. Les services présentent leur statut et positionnement dans la production et l'aménagement du territoire parisien. Un autre défi est posé aux services. Il faut construire un partenariat, importer des notions d'une autre technicité dans le groupe des professionnels de la Ville de Paris, faire plus globalement évoluer les pratiques d'aménagement d'espace public pour y intégrer les nouveaux objets proposés.

Un autre défi en termes de production de connaissances touche également à la scénographie et aux aménagements réversibles ou événementiels de l'espace public. Là encore, à ces nouvelles pratiques correspondent des professionnels, ici représentés par la mission PAVEX. La situation est différente, par rapport aux deux autres situations abordées. Les services ne vont pas prendre rendez-vous avec ces

²¹⁰ Le guide "Genre & espace public" fait partie de ces objets créés. Mais nous le considérons davantage comme un objet d'adaptation à l'usage des professionnels de la Ville, proposés par les spécialistes des questions de genre.

professionnels puisqu'ils sont intégrés dans l'équipe de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des projets de réaménagement. La prise en main de ces objets se voit différemment. Une des particularités ici est que les propositions en termes de scénographie ou d'aménagements réversibles touchent à des objets qui sont entre les mains des ingénieurs : il s'agit de mobilier urbain, de répartition spatiale des objets sur le territoire et de la gestion de ces objets et des activités dans l'espace public.

L'enjeu ne serait donc pas de créer un objet, une proposition de réponse mais de transformer des pratiques, des objets préexistants et des réflexes d'aménagement partiellement pour les faire correspondre à ce nouveau modèle d'aménagement. Il y a davantage de questions à poser que de réponses à apporter. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle, dans ce défi lié à l'événementiel ou au mobilier réversible, les services ont pour tâche de recomposer entre les pratiques traditionnelles de la Ville et une nouvelle vision de l'aménagement. Ce sont des vieux objets que l'on va utiliser différemment (les GBA vus précédemment, les conteneurs pour les collectifs²¹¹), ce sont des mobiliers connus que l'on va adapter (le banc non rivé au sol) et les matériaux doivent évoluer. Mais pour autant, quelle est la place donnée aux mobiliers plus traditionnels ? Les services ont toujours pour responsabilité de mettre au norme l'éclairage public ; il est difficile d'imaginer la disparition du mobilier patrimonial parisien... Il s'agirait bien d'une recombinaison des pratiques, des mots à employer et des objets. Les objectifs sont différents et la façon d'y répondre diffère. Le point commun avec les deux autres questionnements proposés demeure bien l'adaptation du SAGP, notamment, qui prend en charge ces nouveaux objets. La figure, dans le volume séparé, illustre les situations différenciées et le positionnement central du SAGP. Dans tous ces exemples, les services prennent en effet en main ces demandes. Ils prennent rendez-vous, échangent avec ces professionnels puis en interne pour adapter progressivement les propositions qu'ils font, voire le plan-programme de chacune des places. Nous avons vu à travers quelques temps précis de réflexion et d'échanges, l'adaptation des professionnels de la Ville, une adaptation rapide et importante. Cette adaptation correspond aussi à des processus de productions de connaissances différenciés. Plusieurs « process de fabrication » (Schwint, 2005) de connaissances et de pratiques que les équipes-projet des places engagent, peuvent être distingués.

➤13

b. Des réponses différenciées et la mise en place de « process de fabrication » (Schwint, 2005) : les services dans ce projet-processus

➤14

Ces défis de nature différente ont permis de voir des réponses et des adaptations différenciées de la part des services de la Ville. Nous l'analysons, *in fine*, comme la mise en place d'un « process de fabrication », depuis la prise en considération d'un problème jusqu'à l'intégration de mots, de pratiques, de gestes dans la pratique quotidienne, au sein d'un processus de routinisation dont parle Didier Schwint (2005). Les différentes façons de prendre en main ces questionnements sont de l'initiative des équipes-projets.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'incorporation de nouvelles connaissances dans un projet urbain. Comment, depuis la formulation d'un problème ou d'une attente municipale, une connaissance ou de

²¹¹ Il y a aussi des questions de budget : la production moins onéreuse de l'espace public et de ses mobiliers, voire de leur gestion.

nouvelles pratiques à mettre en place, se diffusent ou se créent en cours de travail dans un projet urbain, ici d'aménagement d'espace public, par l'intervention des services de la Ville ? Quel que soit le défi posé aux services – ce qui vaut également pour d'autres sujets, à l'image du diagnostic des commerces réalisé par Intencité, mais dans une bien moindre mesure – ce processus débute par la formulation et la reformulation de la question ou de la demande de l'Hôtel de Ville ; à l'instar de la première réunion d'introduction de la notion de « genre » par la chef de projet de la Place de la Bastille ou cet échange avec deux chefs de projet du SAGP qui s'interrogeaient sur ce qu'est la scénographie urbaine. Le temps de définition du problème est cette première étape.

La seconde étape se situerait davantage dans l'explicitation des postures²¹² des professionnels mais aussi des « cultures de métier » (Schwint, 2005). Les services mais aussi les professionnels avec qui ils dialoguent doivent, du fait de leurs récentes collaborations, se présenter et expliquer le rôle, les compétences et les attributions qu'ils ont. Ce temps d'explicitation des frontières de ces groupes de professionnels et des tâches qu'ils ont – mais aussi leur position dans une hiérarchie ou un ensemble d'acteurs du territoire/du numérique – a pu être de l'initiative des services. Les acteurs du projet, le plus souvent, ont une faible connaissance du fonctionnement hiérarchique, administratif ou technique à la Ville de Paris ou dans le cadre de ce projet, qui propose un assemblage assez inédit de compétences. Le chef de projet Cisco était intéressé par notre échange parce qu'il apprenait le fonctionnement global du projet (notamment la position de PAVEX et de l'APUR dans cet ensemble). La rencontre avec Cisco est en cela très particulière car l'entreprise souhaite comprendre le fonctionnement de la Ville et connaître ses besoins. Les équipes de la Ville prennent donc l'initiative de se situer et de se présenter, présentation réciproque avec ces nouvelles figures dans le projet d'aménagement d'espaces publics ; mais ce point sera largement repris par la suite pour analyser les effets de ces expériences sur les métiers, leurs tâches et savoir-faire. Ces échanges permettent progressivement de construire un langage commun, ou tout du moins de permettre le réemploi de certains termes en aval de ces temps de réflexion, en interne, entre collègues.

Pour répondre aux défis posés par la Mairie, les services incorporent progressivement l'ensemble des volontés municipales, ce qui est visible dans le plan-programme notamment et les différents documents de présentation. Dans le cas de la problématique du genre, les échanges se concentrent sur la réalisation des compte-rendu de marches puis sur la réalisation d'un premier Power Point. Ce premier Power Point est réalisé par le chef de projet de la Place des Fêtes tandis que l'animatrice « genre » et les habitantes complètent, commentent, corrigent. Ce document, *a priori* anodin, a constitué le premier travail réalisé communément à ces acteurs du genre. La réalisation des deux réunions avant la concertation du 11 avril 2016 pour la Place des Fêtes, la réalisation du Power Point et des marches bien sûr a représenté un grand investissement pour les habitantes, les représentantes des « questions de genre » et les deux professionnels du SAGP. Pour la réalisation de ce PPT de présentation en concertation, il y a eu de nombreux échanges par mail qui témoignent de cet investissement.

« (...) Suite à notre réunion d'hier soir, je vous propose la présentation suivante (...). Elle est volontairement succincte et synthétique. Si vous souhaitez préciser ou modifier quelques points, n'hésitez pas.

²¹² Nous entendons par-là un positionnement hiérarchique, une position dans l'ensemble des acteurs du projet, le rôle qu'ils ont dans un aménagement d'espace public, les compétences qu'ils détiennent et les missions qui sont les leurs.

Merci encore pour votre participation active et constructive » (mail, chef de projet du SAGP aux participantes des marches, aux représentantes du genre et au cabinet de l'égalité femmes-hommes de la mairie du 19^e arrondissement, le 5 avril 2016).

Ce document a également conduit à une première hybridation des mondes professionnels (Claude, 2006). La diapositive conclusive, ci-dessous, de la réunion de concertation du 11 avril et de ces premiers échanges entre deux mondes professionnels, présente l'intégration de ces problématiques de genre dans le programme d'aménagement des places mais aussi dans les productions du SAGP. Nous y voyons deux adaptations des services : une adaptation de leur travail à des ambitions politiques récentes mais aussi une adaptation de questions portées par d'autres professionnels au processus de projet qu'ils ont engagé. Cette adaptation s'accompagne d'un ajustement de ces problématiques au projet d'espace public entamé. Ces professionnels, les habitantes et les questions liées au genre, au-delà des réunions organisées par les services, sont intégrés de fait aux documents produits par le SAGP et au travail concret déjà engagé.



PLACE DES FÊTES

Restitution de la marche et de l'analyse du site réalisées par des habitantes du quartier

4- Conclusion :

- ✓ Un regard spécifique, un angle d'approche différent
- ✓ Le souhait de poursuivre la démarche et d'associer d'autres femmes qui habitent ou fréquentent la place des Fêtes
- ✓ L'objectif : aménager l'espace de la place des Fêtes de façon à ce qu'il profite autant aux femmes qu'aux hommes, que chacun ait plaisir à s'y retrouver, à tout moment et en toute sérénité

Illustration 55 — Diapositive 7 du PPT réalisé par le SAGP-DVD, avec l'animatrice «genre», les habitantes et la mairie du 19^e arr. (concertation du 11 avril 2016, Place des Fêtes).

Cette diapositive montre un « horizon », une présentation co-construite entre les spécialistes du genre et les services et donc une modification concrète du travail. Sans parler de la diffusion des mots et pratiques qui fera l'objet de la troisième partie, ces processus de fabrication semblent témoigner de la construction, à défaut de pratiques concrètes dans l'immédiateté, d'un horizon ou d'un regard commun.

Une dernière étape de ce processus pourrait être celle de la « routinisation » qu’aborde Didier Schwint ; autrement dit, l’incorporation de ces notions comme réflexes. Ces initiatives sont peut-être trop récentes pour en juger. De même, des questions peuvent être posées : dans quelle mesure, est-ce aux ingénieurs de porter ces questions de façon systématique ? S’agit-il d’un nouveau schéma d’acteurs ? Dans le cadre de ce projet de réaménagement (de 2014 à 2017) et de ce travail de thèse, ces processus de fabrication de connaissances donnent lieu à des échanges, à la fabrication de documents hybrides, de lieux de réflexion, de mise en question de « cultures de métiers ». C’est une intégration progressive de ces mots et images par des aller-retour successifs que l’on observe. Dans ce cas, il est possible de parler d’une mise en routine – au moins à l’échelle du projet – ou tout du moins de systématisation par une hybridation progressive, un processus de répétition. Les services s’adaptent à différents problèmes soulevés et prennent place dans un processus de production de connaissances pour les projets d’aménagements d’espaces publics à Paris.

Conclusion

En regardant le projet à travers ces échanges, nous analysons le projet comme lieu de la production de connaissances et ces différents échanges sont donc des étapes dans ce processus. Une circulation se fait entre les services et les autres professionnels abordés plus tôt, et réciproquement. Elle a trait au fonctionnement des structures (Cisco et sa volonté de connaître le fonctionnement des services, et avec l’Hôtel de Ville de Paris), aux façons de faire (les « cultures de métier ») ou encore aux méthodologies (les marches des associations sur le genre par exemple). Elle concerne aussi et pour beaucoup le langage professionnel qui se diffuse progressivement. Des outils ou objets la favorisent à l’image de la Boîte à Outils ou des PPT qui sont envoyés par mails et à chaque présentation à la Mairie ou en séminaires.

Nous le verrons plus précisément en troisième partie : la circulation des connaissances qui témoigne de « maîtrises professionnelles » (Paradeise, 1987) portant sur des objets et des territoires différents a permis la diffusion de nouveaux mots et gestes liés à l’aménagement de l’espace public. Elle a également permis, nous le supposons, aux ingénieurs et architectes de trouver une nouvelle place dans ces règles du jeu.

CONCLUSION

La Ville de Paris propose avec le projet de réaménagement des sept places une très large expérimentation. L'erreur est permise, pour le choix des équipements des sites, dans les (ré)agencements professionnels et les réorganisations du travail.

Les ingénieurs et architectes voyers sont au centre de ces dispositifs. Ils sont des intermédiaires parfois et souvent, porteurs du projet. Ils doivent gérer la démultiplication des temps et des tâches, permettre la circulation des connaissances et éléments de langage. Ils sont à l'initiative d'un travail commun de réflexion avec des acteurs tels que ceux du numérique et du genre. Ils permettent la diffusion de principes d'aménagements liés à l'événementiel ou la réversibilité tout en les associant aux contraintes techniques, réglementaires et institutionnelles que ces corps professionnels connaissent. Cette partie a permis d'introduire des éléments d'analyse sur deux processus de productions et/ou de circulations de connaissances, mais aussi l'importance de la modification du travail et des cultures de métier dans l'adaptation et dans les difficultés rencontrées.

La Ville propose ainsi d'organiser un grand projet urbain comme un lieu et des temps d'essai, de réflexion, propices à l'évolution, aux glissements des pratiques professionnelles. Pour les corps professionnels des ingénieurs et des architectes voyers, ces propositions interfèrent dans les temps du travail mais aussi dans le contenu des activités de travail : il faut travailler conjointement avec des professionnels aux territoires parfois très différents, intégrer de nouveaux questionnements au processus plus classique d'aménagement de l'espace public, gérer la nouveauté ou la commande politique et les aspects techniques et organisationnels du projet d'aménagement d'espaces publics parisiens. L'adaptation des professionnels de la Ville se fait tant par le travail que par la prise en charge de ces horizons politiques. Les professionnels des services n'ont pas uniquement eu pour charge de s'adapter passivement aux propositions de la Ville mais surtout d'organiser eux-mêmes les temps nécessaires à ces adaptations, de faire circuler des mots et des concepts, de parler de leur pratique aux autres professionnels.

D'un point de vue théorique, nous avons souhaité appuyer la thèse sur plusieurs pans de l'analyse du travail et de l'étude de la pratique réflexive. En reprenant les différents intérêts que souligne Perrenoud, ce développement a permis de mettre en évidence une formation par le travail, l'importance du concept de compétences (ce qui permet de faire intervenir les textes et auteurs de la sociologie des groupes professionnels) ou encore le poids de l'organisation de travail sur l'activité.

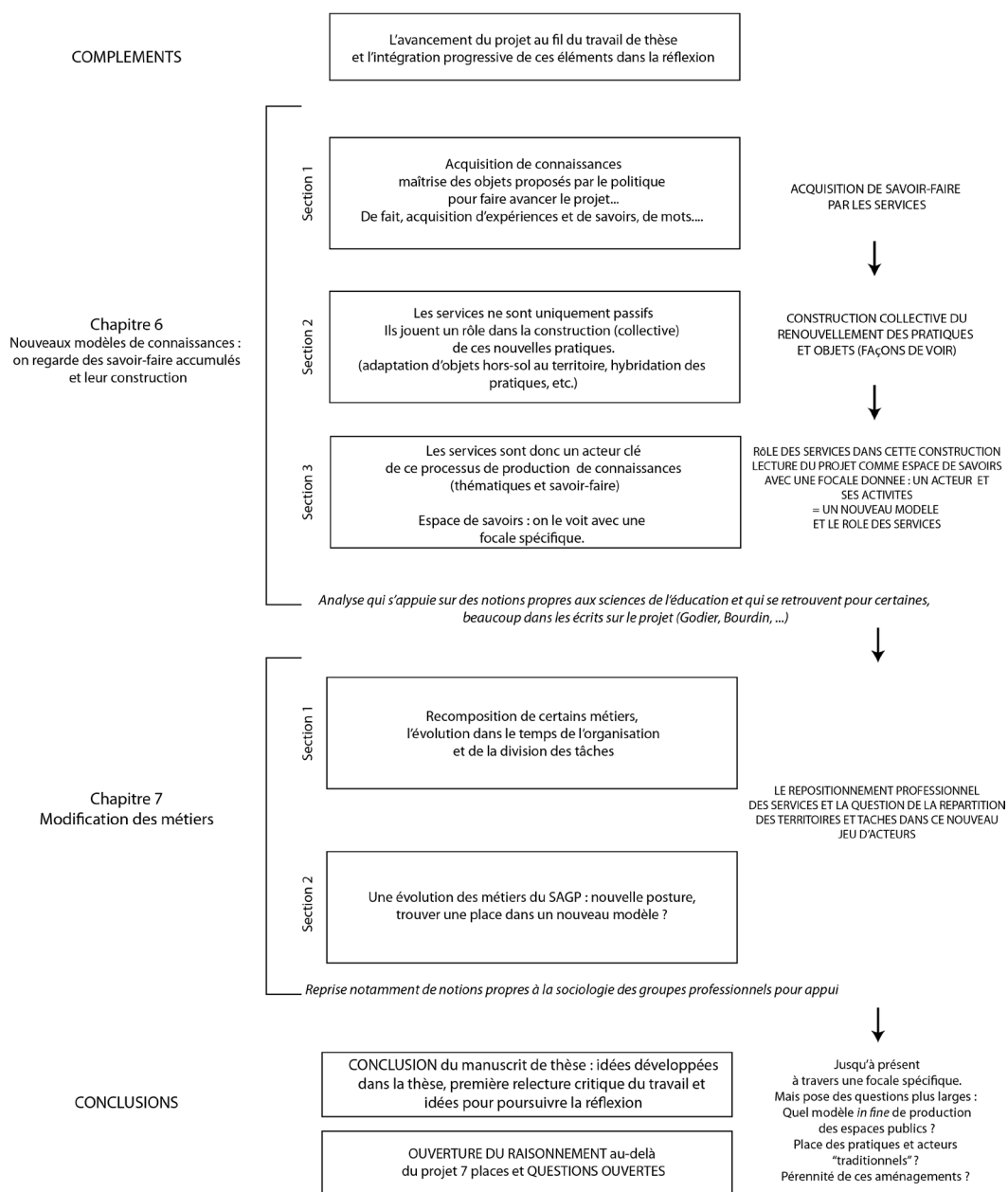
La troisième partie de ce manuscrit vise à s'interroger sur les effets de ces mouvements. Qu'en a-t-il été du point de vue de ces connaissances mises en circulations ? Quelles productions ont pu naître ? Qu'en est-il du positionnement ou du repositionnement de ces professionnels dans ces configurations d'acteurs ? La Ville de Paris propose une évolution des pratiques professionnelles. Or, la pratique ne s'arrête pas au geste mais est beaucoup plus large. Nous reprenons ici la définition de Perrenoud : « *Aucune pratique ne se limite à poser des gestes, elle englobe l'ensemble des raisonnements, des anticipations, des hésitations et des décisions qui y conduisent* » (Perrenoud, 2002, p.6). Ces différents éléments nous permettent également de s'interroger sur le métier en lui-même, sa culture, son identité professionnelle.

TROISIEME PARTIE

DES SAVOIRS-FAIRE EN CONSTRUCTION, DES MÉTIERS QUI ÉVOLUENT : LES ÉVOLUTIONS EN COURS ET LE RÔLE TENU PAR LES SERVICES DE LA VILLE DANS CE QUI SERAIT UN NOUVEAU MODÈLE DE CONNAISSANCES ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

TROISIEME PARTIE

Des savoir-faire en construction, des métiers qui évoluent : les évolutions en cours et le rôle tenu par les services de la Ville dans ce qui serait un nouveau modèle de connaissances et d'aménagement des espaces publics



INTRODUCTION

La deuxième partie de ce manuscrit s'est intéressée à l'adaptation des services de la Ville et à ce qui semble être un processus de production de connaissances – complexe et organisé au sein d'un projet d'aménagement d'espace public. La Ville de Paris introduit de nouveaux acteurs dans ses projets, organise des séminaires et pose plusieurs défis aux services, majoritairement au SAGP-DVD. L'observation du projet comme un processus de construction de connaissances et/ou de pratiques a permis de voir une adaptation des services à plusieurs niveaux et dans plusieurs temps de travail. D'une commande qui est « descendante » - du Secrétariat Général aux services – nous avons souhaité montrer une adaptation par les services et une prise en main collective de ces défis. Au fil de cette partie, il était également question de définir les difficultés et les contours des situations professionnelles vécues par les services.

De ces situations décrites, il a été proposé une analyse en termes de productions de connaissances à plusieurs niveaux et d'adaptation de professionnels à des modifications partielles de leur travail. La deuxième partie explique dans un premier temps les modifications engagées par la municipalité, ces temps « extra-ordinaires ». Le projet est le lieu d'un apprentissage, notion définie en introduction, ou d'une formation de certains professionnels par d'autres. Progressivement, elle vise à montrer qu'il ne s'agit pas tant d'apprentissage que d'adaptation. Les services prennent en main ces défis, en font quelque chose et se trouvent en situation de résoudre des problèmes. Cette partie aborde alors le rôle des services dans ce processus et les difficultés posées.

Le chapitre 5 propose d'analyser ce que les services gardent de ces objets qui ont circulé. Ce projet peut être analysé comme un temps de production et de construction de nouvelles pratiques. Cette partie analyse quels seraient ces corps de pratiques développés et/ou détenus par les services, au-delà de leurs « savoir-faire tacites ». Là encore, progressivement, le rôle des services dans l'adaptation de ces objets au projet, à un territoire, est mis en évidence. Il ne s'agit plus uniquement d'une adaptation pour « faire face », en « cours d'action ». Il s'agit aussi d'un rôle clé dans ce processus de fabrication de pratiques ou de circulation d'objets pour faire. Ce chapitre propose des pistes de réflexion sur la constitution d'un ou de nouveaux corps de connaissances et sur la modification dans le travail.

Ce chapitre correspond ainsi à ce que nous avons pu comprendre de la circulation de ces connaissances et de leurs premiers effets au sein des acteurs du projet et dans l'organisation du projet en lui-même. Les services ont accumulé un panel de situations vécues – entre les séminaires, les échanges avec la Mission PAVEX ou les marches sensibles pour intégrer une vision genrée de l'espace public. Ce panel d'expériences constitue en soi une connaissance de plusieurs situations professionnelles que les équipes-projets détiennent. Des mots ont circulé, les équipes ont gardé dans leur discours des éléments de langage. Les équipes-projets de la Ville ont parfois dû mettre en place une action et participer à constituer une nouvelle pratique avec les spécialistes du genre, par exemple, car aucune pratique n'était encore formalisée à Paris dans le cadre d'un projet d'espace public. Dans la mesure de ce qui était nécessaire et réalisable, les services de la Ville ne sont pas passifs ou secondaires dans ce renouvellement de schémas d'acteurs et de compétences pour faire un espace public. Ils ont tout d'abord reçu et accumulé plusieurs expériences. Ils ont aussi contribué, d'une part, à créer des pratiques concrètes pour intégrer ces savoirs

et compétences à leur métier et aux projets d'espaces publics à Paris, et d'autre part, à permettre la réalisation de ce projet qui expérimente en interrogeant, notamment, les conditions de faisabilité et en faisant le lien entre ces différentes compétences. Ces nouveaux principes, qu'ils soient des phénomènes de modes ou des sujets anciens jugés nouveaux par les services, doivent être adaptés à la réalité du territoire, aux normes préexistantes et être appropriés par les professionnels qui travaillent actuellement sur ces projets.

Le chapitre 6 propose ensuite de regarder quelques effets et de poser des questions sur l'organisation des professionnels et la redistribution des tâches et rôles, notamment autour des services. D'une part, la production collective de savoir-faire, l'introduction progressive d'acteurs dans le projet et la redistribution des tâches au fil du projet posent question quant à l'organisation des acteurs pour la production des espaces publics à Paris. Les services sont toujours la porte d'entrée pour étudier l'ensemble de ce schéma d'acteurs. D'autre part, le rôle important des services, leur gestion du projet et l'accommodation à des pratiques, à des discours posent question quant à leur rôle en mutation ou non dans un projet d'espace public à Paris. L'une de ces questions est liée, par exemple, à la tâche de programmation, détenue par les services et partiellement reprise par les collectifs de MOE 2. Ce chapitre montre que les métiers et les activités de travail ont évolué le temps du projet. Le travail a visiblement été modifié. Les ingénieurs et architectes voyers en charge de l'aménagement des espaces publics à la DVD à Paris réfléchissent à leur position dans ces schémas d'acteurs et aux compétences qu'ils apportent en complément, avec ou face à ces autres professionnels. Les services, dans ce schéma d'acteurs, sont un maillon essentiel et ce changement est entre leurs mains.

L'ensemble de ce raisonnement a conduit à analyser l'ensemble d'un processus de construction de connaissances comme une étape dans l'élaboration d'un nouveau modèle d'aménagement. Ce modèle se construit progressivement. Ses contours se dessinent à travers les changements initiés par la municipalité, les actions et savoirs construits collectivement par les services et les autres acteurs, les modifications apportées par les services et la Ville aux temps et aux activités de travail.

...

Petit aparté sur les temporalités...

La question des temps du travail et des temps du projet se lit en filigrane. Le projet se fait dans le temps de la mandature de Madame la Maire. Des temps routiniers et des temps « extra-ordinaires » ont été décrits. Le temps du projet est un temps dédié à l'évolution des pratiques et des savoirs.

Cette troisième partie va montrer que la temporalité du projet évolue. Il y a un redécoupage des étapes d'un projet. Un élément de plus à intégrer dans le travail quotidien. Il implique une accommodation à de nouvelles temporalités (restrictions du temps dédié à la programmation pour cette nouvelle étape), à de nouveaux langages professionnels, à de nouveaux objets à installer dans l'espace public. Le projet ne cesse d'évoluer dans ses formes. Le temps est un sujet important pour la Mairie de Paris et notamment, la Mission PAVEX. Le temps de travail dédié en fonction des professionnels n'est plus le même. Les équipements sont réversibles et modifiables dans le temps. Le temps, abordé d'une certaine manière en deuxième partie, est abordé de nouveau en troisième partie pour parler cette fois de son importance

dans la forme du projet, le travail des services et la culture professionnelle qui s'attache à certaines temporalités plus connues de l'aménagement.

...

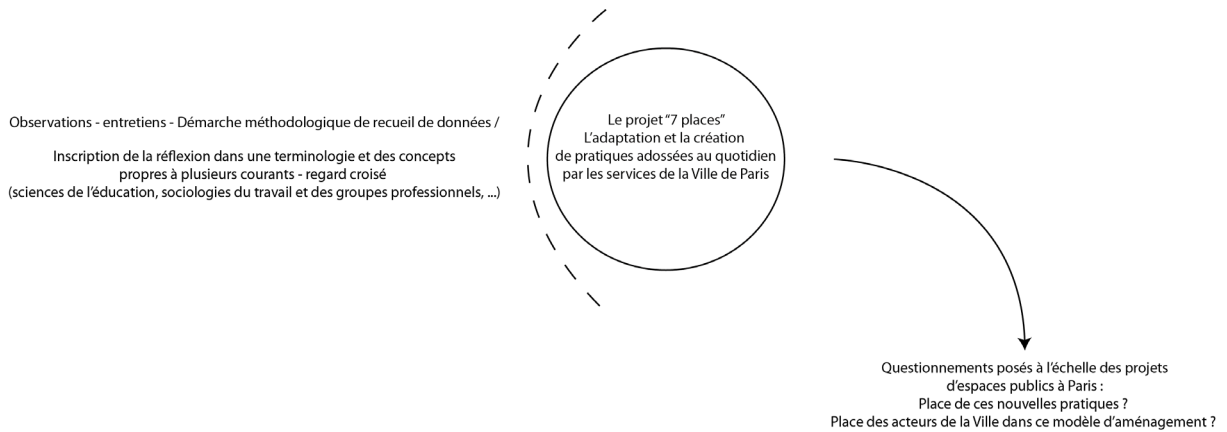
L'ensemble de cette troisième partie regarde tant du côté de l'évolution des pratiques que de la naissance de corps de savoirs et de la naissance de questionnements quant aux métiers qui font l'espace public à Paris.

Elle regarde :

- Les connaissances produites ou transmises d'un professionnel à l'autre au sein de ce projet.
- Le rôle tenu par les services dans la production de nouveaux mots, outils et savoirs faire pour leur pratique et l'organisation des projets d'espaces publics à Paris. Cette partie souhaite montrer que les services de la Ville à travers ces temps de réflexion et ces évolutions sont un maillon essentiel dans ce nouveau schéma d'acteurs. Les professionnels des services ont participé à ce processus en adaptant ces sujets et thématiques à un territoire et à un projet, à des schèmes d'action dits plus traditionnels. En partant du rôle que les services ont ici, un schéma de la production de connaissances au sein du projet est proposé. Ce schéma est difficile à imaginer alors que les objectifs pour le projet évoluent de même que les organisations de professionnels. Il propose une première figuration des éléments tirés de l'analyse.
- Les effets concrets sur le travail des équipes, et par voie de conséquences, sur le positionnement de ces professionnels : leur position dans l'organisation, c'est une hypothèse, évoluerait en fonction des temporalités du projet, notamment face à l'ajout d'une étape supplémentaire dans le temps imparti au réaménagement des sept places ; la préfiguration. Les services doivent trouver une place dans ce modèle. Leur position évolue dans ce projet de même que les compétences et les activités qui leur sont attribuées. Les effets de ces adaptations et modifications progressives, et peut-être temporaires de pratiques sur la définition du métier et des activités, sont interrogés.

Cette partie propose de jeter un premier regard au vécu et activités des professionnels de la Ville de Paris placés en situation de s'adapter à ces nouveaux processus et de participer à la recherche d'un « modèle » pour les espaces publics parisiens et leur conception. Elle s'attache à regarder des transitions pour les professionnels dans ce projet. Ce travail vise également à interroger l'évolution des pratiques d'aménagement d'espaces publics à Paris. Plusieurs notions et ressources scientifiques appuient tout particulièrement cette troisième partie : elles sont issues des sciences de l'éducation et notamment de la didactique ou de la sociologie des groupes professionnels. Cette analyse s'appuie notamment sur les travaux de Piaget, Clot, Astolfi, Perrenoud, Schön, Argyris et sur la sociologie des groupes professionnels ou du travail. Ces dernières ont déjà été abordées. Quant aux sciences de l'éducation qui s'appuient elles-mêmes sur des disciplines comme la psychologie cognitive, elles offrent un vocabulaire, des mots et une grille de lecture. Elles permettent de faire le lien entre un travail sur les expériences professionnelles dans un projet urbain et une problématique liée à la constitution des connaissances. La pensée de ces auteurs est complexe à maîtriser. L'usage de ces notions, très riches et parlantes dans le cadre de ce

travail, illustrent, complètent, permettent d'expliquer sans signifier une adhésion au courant, ni à la complexité de la pensée de ces auteurs. Ces trois points sont représentés ci-dessous.



Delarc, 2017

Illustration 56 — L'objet de recherche, ses appuis - M. Delarc

(1) Observer ce projet par l'entrée d'un acteur a permis de distinguer des volontés politiques et des réalités dans la pratique. Les services sont des acteurs qui centralisent les demandes, les prennent en main et font le projet. Leur présence est un invariant. Pour autant, cette focale a également fait prendre de la distance par rapport à l'intérêt récent pour la seule action des collectifs. Elle limite l'angle du travail mais l'enrichit aussi. Cette partie et notamment la conclusion du manuscrit tentent de poursuivre le travail engagé sur l'activité des services tout en l'intégrant dans un contexte plus vaste et des questions à plus grande échelle qui interrogent les évolutions de pratiques et d'organisation dans les projets d'espaces publics à Paris.

(2) Un autre point à aborder ici est celui de la nécessaire limitation du temps de thèse. Ce temps imparti a permis d'étudier le projet dans une très large mesure, de son lancement jusqu'à une première phase de travaux, le temps de la rédaction. Pour autant, il semble difficile de parler de constitution de nouveaux corps de connaissances pour les services, pour les autres acteurs du projet et encore moins de la construction d'un modèle sur ce temps relativement court. Le plus souvent, ce sont des questionnements et des hypothèses qui sont émis. Ce processus de construction de nouvelles pratiques qu'est ce temps de projet « Réinventons nos places » est une étape dans un plus vaste processus de renouvellement de pratiques à Paris. Ce projet est un cas d'étude, il fait figure d'exemple ou plutôt d'étape. Cette limitation dans le temps a aussi une vertu. Elle permet de mesurer des évolutions et des adaptations des professionnels en situation, « en cours d'action » – une situation qui se veut par ailleurs favorable à ces évolutions.

(3) Enfin, nous tenons à brièvement aborder la question du juste milieu à trouver dans l'écriture de cette troisième partie qui prend appui sur un cas d'étude, des situations observées et des références scientifiques. Alors que l'on se saisit de données de terrain et de diverses références pour mener ce travail, il est apparu qu'il fallait trouver un juste milieu entre des réflexions issues de notre cursus en urbanisme et des références propres à la construction des savoirs professionnels et à l'évolution des métiers et professions. L'analyse se veut d'abord d'être une proposition de lecture faite par un jeune chercheur en urbanisme. Elle s'inspire pour autant et tire des ressources dans plusieurs courants qui apportent des outils et des termes propres à comprendre ce qui a été relevé. Cette analyse part d'une démarche empirique qui s'appuie notamment sur une approche socio-constructiviste. Cette dernière nourrit pour beaucoup l'analyse quant aux notions d'expériences ou de rapports aux nouveaux savoirs.

En amont des chapitres 5 et 6, un texte complémentaire compose cette troisième partie : l'avancement du projet au fil du temps. Ce complément à l'introduction de la partie donne les différents éléments de poursuite du projet qui arrivent au fil de l'observation et de l'écriture, pris en compte dans l'analyse en troisième partie, moins en deuxième partie. La position de ces éléments de poursuite du projet situés ici soulignent les liens tissés entre la temporalité de notre analyse et celle du projet.

LA SUITE DU PROJET

L'AVANCEMENT DU PROJET « RÉINVENTONS NOS PLACES » AU FIL DU TRAVAIL DE THÈSE ET L'INTÉGRATION PROGRESSIVE DE CES ÉLÉMENTS DANS LA RÉFLEXION

SECTION I — UNE PREMIÈRE PRODUCTION ILLUSTRÉE, RENDUE PUBLIQUE, DES SERVICES DE LA VILLE

Les plans programmes, y compris les scénarios

Parmi les premières productions rendues publiques des services, la présentation des plans programmes et des scénarios permet d'illustrer la production des services de la Ville à l'issue des différentes situations de travail rencontrées. Ces productions de travail ont été abordées plus tôt ; elles sont présentées plus largement ici pour illustrer l'analyse présentée en troisième partie.

Fin 2015, ce sont d'abord plusieurs scénarios qui sont proposés par les services pour chacune des places. Ils ont été analysés dans ce manuscrit alors que l'on proposait de regarder la charte graphique et la structuration du travail des équipes de la Ville de Paris. Ci-dessous sont extraits les scénarios proposés pour les trois places principalement abordées dans ce manuscrit. Les autres scénarios sont ponctuellement cités ici ou disponibles dans les publications de la Ville de Paris présentées en bibliographie. Les illustrations ci-dessous sont tirées des compte-rendus et de la présentation du second séminaire « Réinventons nos places » du 19 novembre 2015. Ces différentes cartes et schémas présentent le travail de diagnostics et de programmation (dans les grandes lignes – des orientations et principes d'aménagement) pour les trois places étudiées. Il semble, au vu du suivi de terrain, que ces figurations ne représentent que partiellement le travail accompli par les services et les échanges entendus en réunions. Il semble également que ces productions aient été réduites dans leur contenu car l'appel d'offres était déjà envisagé et l'idée était de proposer des principes généraux que les usagers et habitants pourraient affiner, compléter en fonction de leurs souhaits. Ces productions permettent cependant de voir le travail de charte graphique et l'organisation du travail pour une certaine cohérence et uniformité entre les équipes du SAGP, le travail réalisé de diagnostic et de programmation et témoignent également de la diffusion dans le travail et les écrits des services d'idées et de concepts propres à la Mission PAVEX, sur les usages liés à l'événementiel notamment.

Cette étape de restitution des plans-programmes est importante. Les extraits du travail des services ci-dessous, appuient la réflexion développée en troisième partie ; il s'agit de voir quelques premières

évolutions dans les pratiques, des circulations de mots entre mondes professionnels. Ces cartes permettent de l'illustrer.

Par ailleurs, elles sont la dernière grande étape du projet avant l'intervention des collectifs, présentés dans un second temps.

Première étape de restitution du travail des équipes : le schéma des attentes issues de la concertation

Ce premier schéma, un par place, propose de figurer les différentes volontés issues de la concertation. Ce schéma permet également de montrer que les résultats de la concertation sont le point de départ du travail de programmation des usages²¹³.

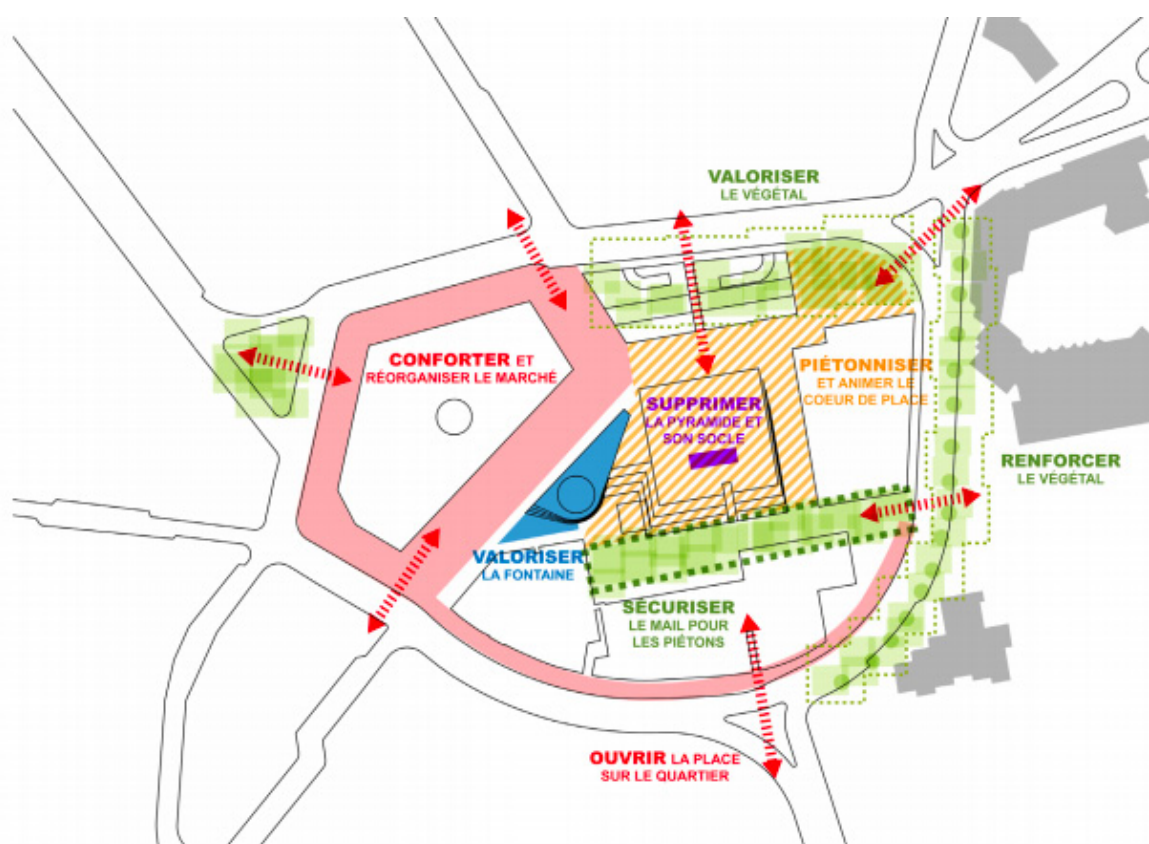


Illustration 57 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place des Fêtes, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

213 Certains figurent dans les parties précédentes.

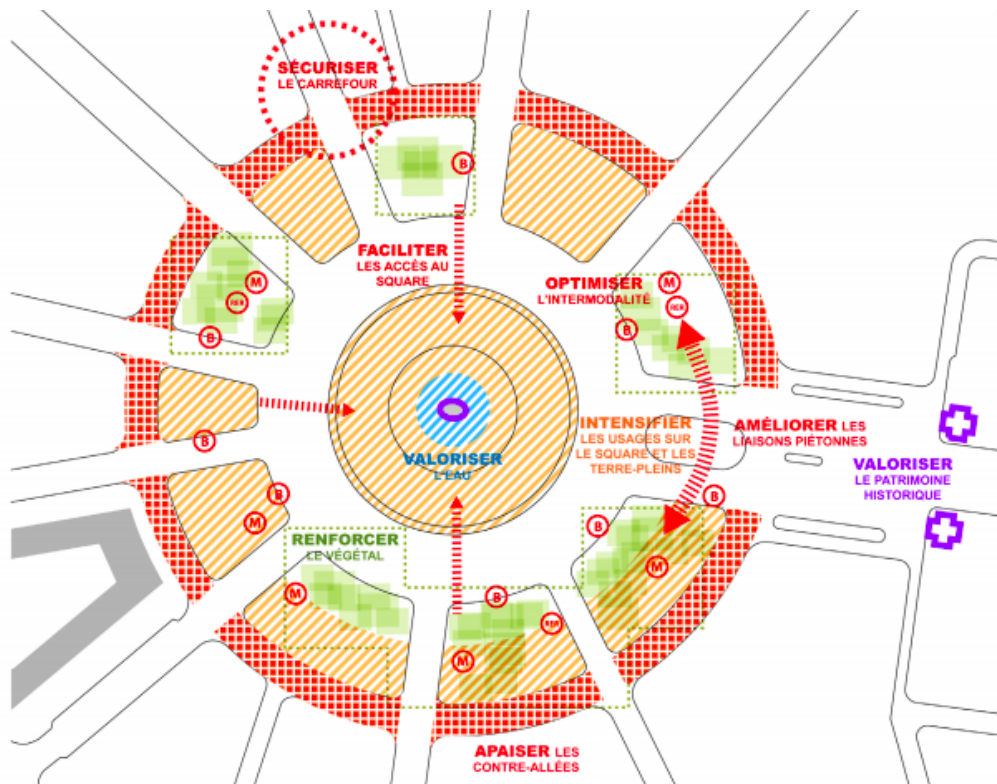


Illustration 58 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Nation, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

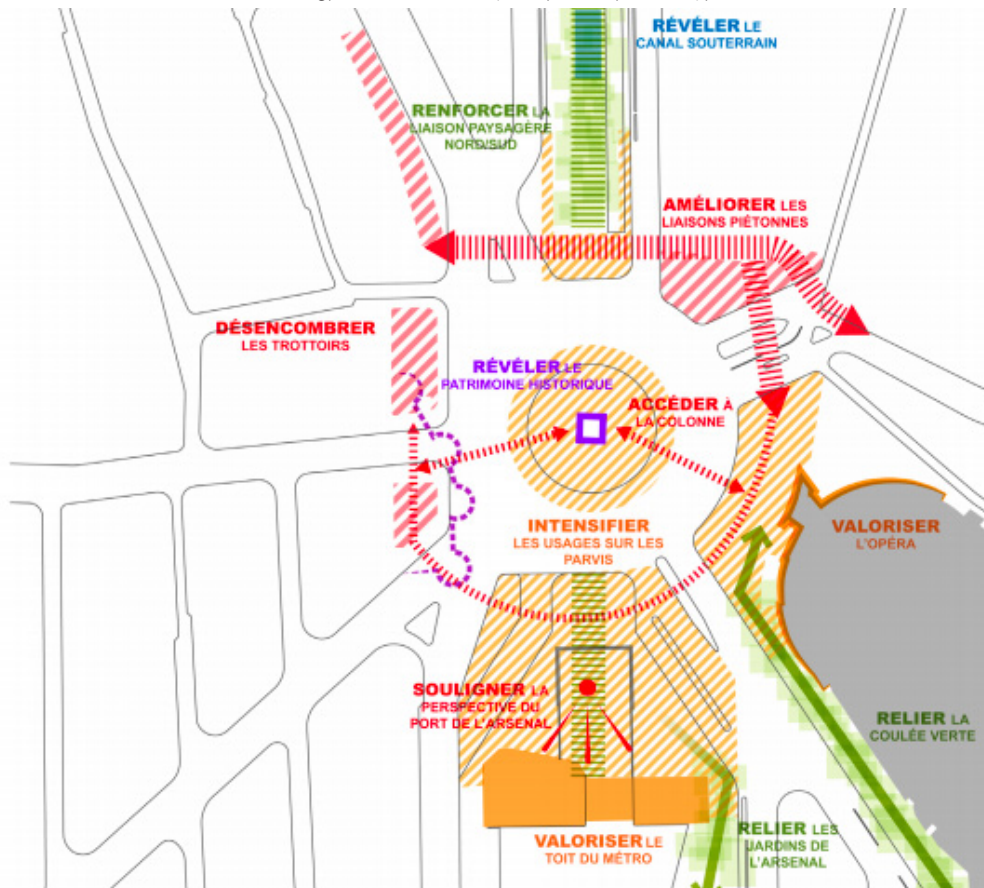
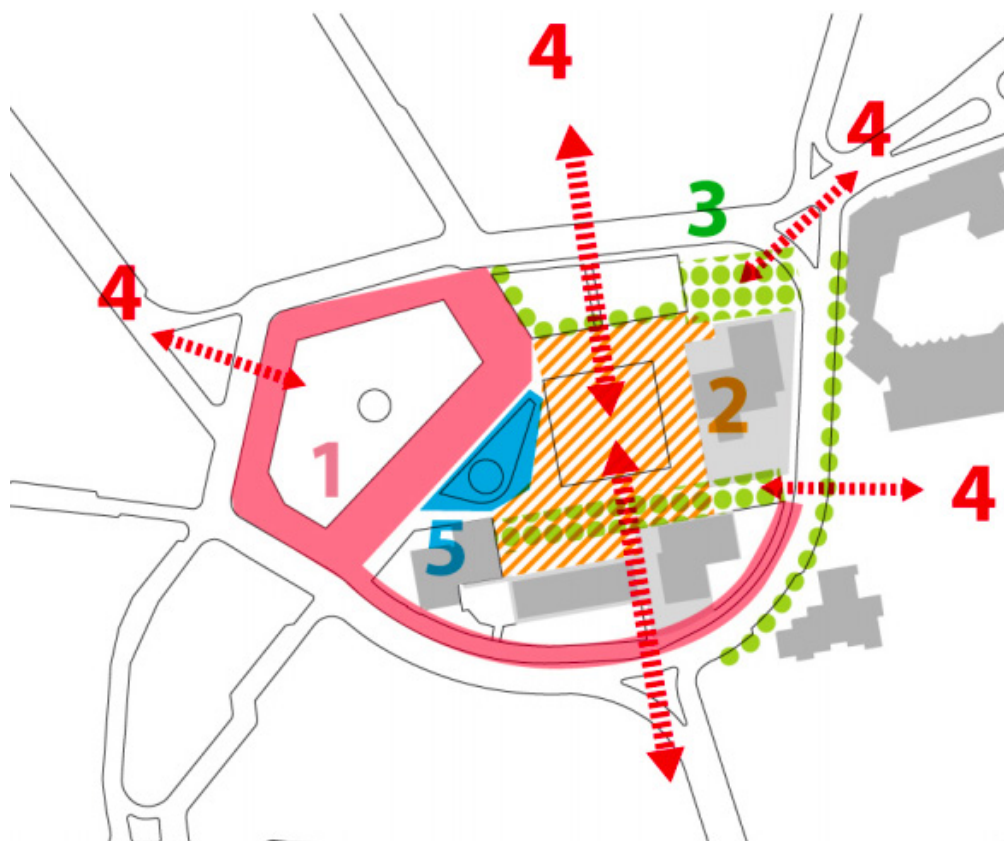


Illustration 59 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Bastille, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.)

Deuxième étape de restitution du travail dès fin 2015 : les schémas d'objectifs

Le schéma d'objectif (un par place) permet de figurer à la fois les objectifs communs à chaque place et les objectifs propres à chacune des places.



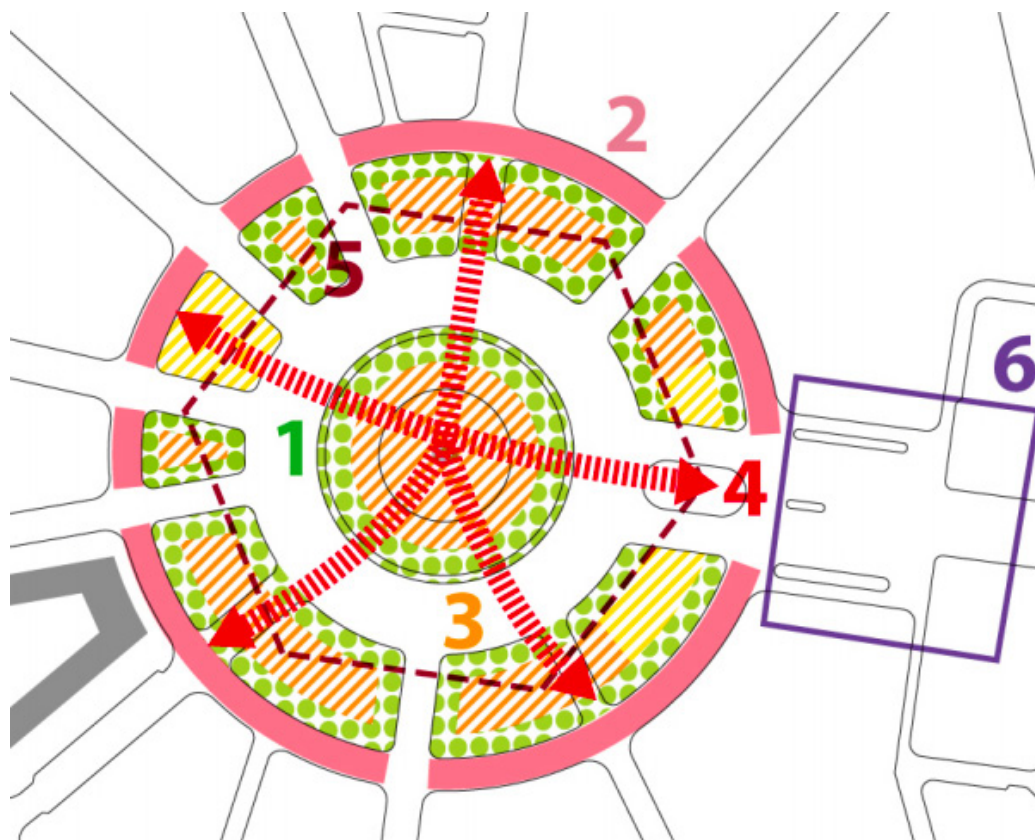
• OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1 Réduire la place de l'automobile
- 2 Donner plus d'espace aux piétons
- 3 Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
- 4 Diversifier et intensifier les usages

• OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE DES FÊTES

- 1 Réorganiser et conforter le marché
- 2 Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
- 3 Renforcer la présence du végétal
- 4 Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
- 5 Valoriser la fontaine

Illustration 60 — Schéma d'objectifs de la Place des Fêtes, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.



• OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1 Réduire la place de l'automobile
- 2 Donner plus d'espace aux piétons
- 3 Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
- 4 Diversifier et intensifier les usages

• OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE DE LA NATION

- 1 Renforcer l'attractivité du terre-plein central par les usages, la présence du végétal et de l'eau et la mise en valeur patrimoniale
- 2 Apaiser les contre-allées
- 3 Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation
- 4 Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest
- 5 Optimiser l'intermodalité
- 6 Raccorder l'avenue du Trône avec la place en intégrant le projet du tram

Illustration 61 — Schéma d'objectifs de la Place de la Nation, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

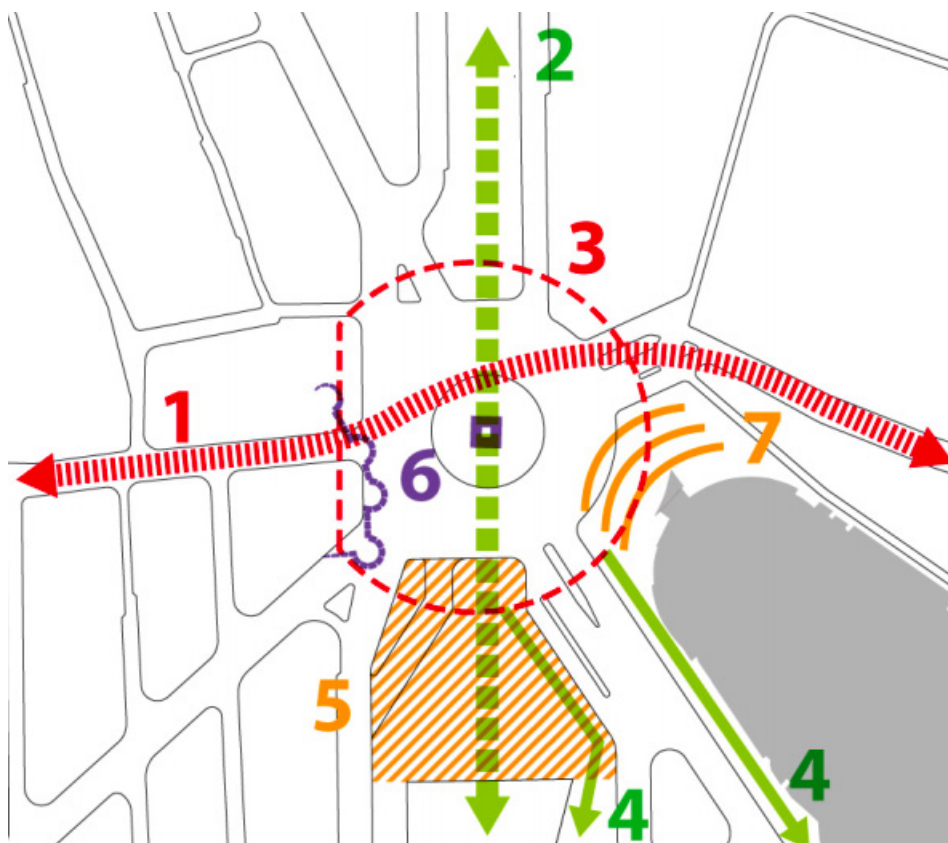


Illustration 62 — Schéma d'objectifs de la Place de la Bastille, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.)

Troisième étape : les scénarios d'aménagements

Les scénarios d'aménagement sont au nombre de trois de façon assez classique et sont « sous-divisés » la plupart du temps par des scénarios « thématiques » : le scénario 1 sous le seul angle des usages par exemple.



Illustration 63 — Place des Fêtes, « Scénario », Hypothèse 1, Hypothèse 2, p.16-17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

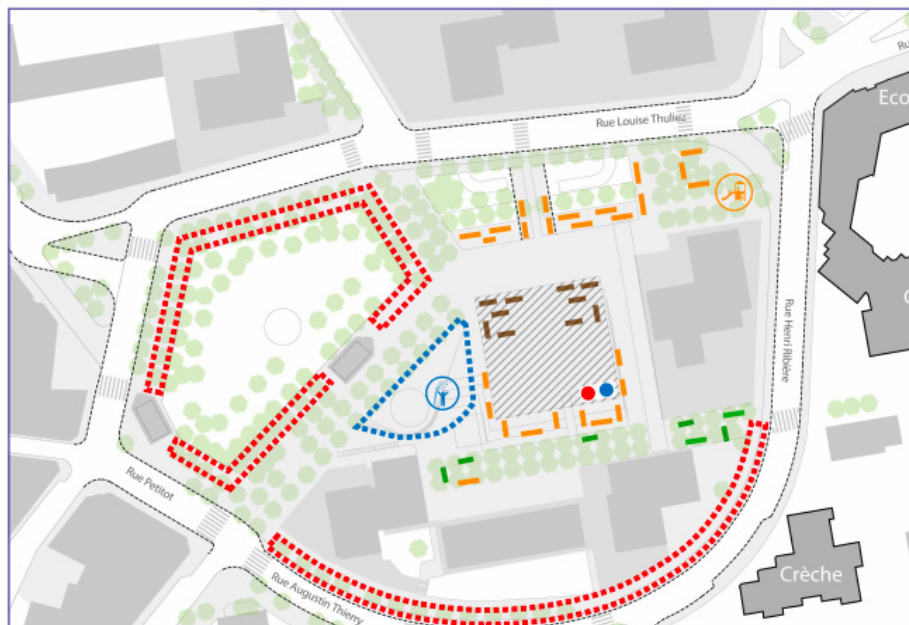







Illustration 65 — Place des Fêtes « Scénario », « Usages », p.21, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

SCÉNARIO 1

USAGES

-  Espace événementiel
-  Mobilier mobile
-  Plateforme, espace scénique
-  Agrès sportif mobile
-  Parcours sportif
-  Emprise historique patrimoine
-  Information sur le patrimoine
-  Élément d'eau
-  Terrasse de café
-  Equipement public «hors les murs»
-  Requalification escalier
-  Mise en scène entrée patrimoine
-  Camion-restaurant
-  Branchement eau et électricité pour événementiel

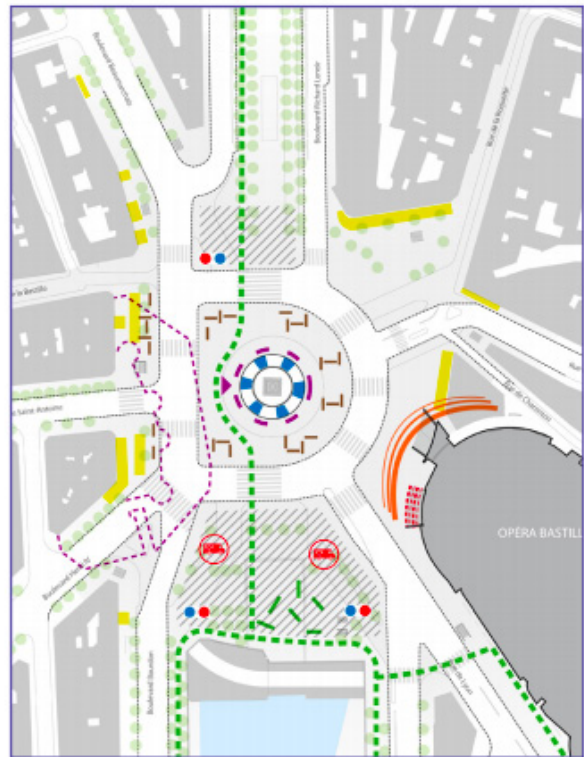


Illustration 67 — Place de la Bastille, la carte « Usages » relative au « Scénario 1 ».

-  Trottoirs existants
-  Agrandissement des espaces piétons
-  Aire piétonne (bus autorisés)
-  Zone de rencontre (circulation à 20km/h)
-  Linéaires commerciaux existants

SCÉNARIO 1 : RECONQUÉRIR LE CENTRE

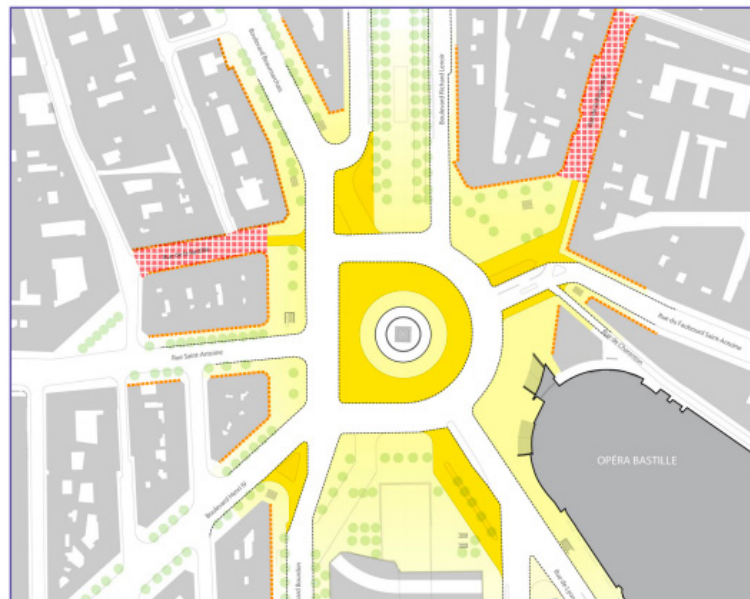
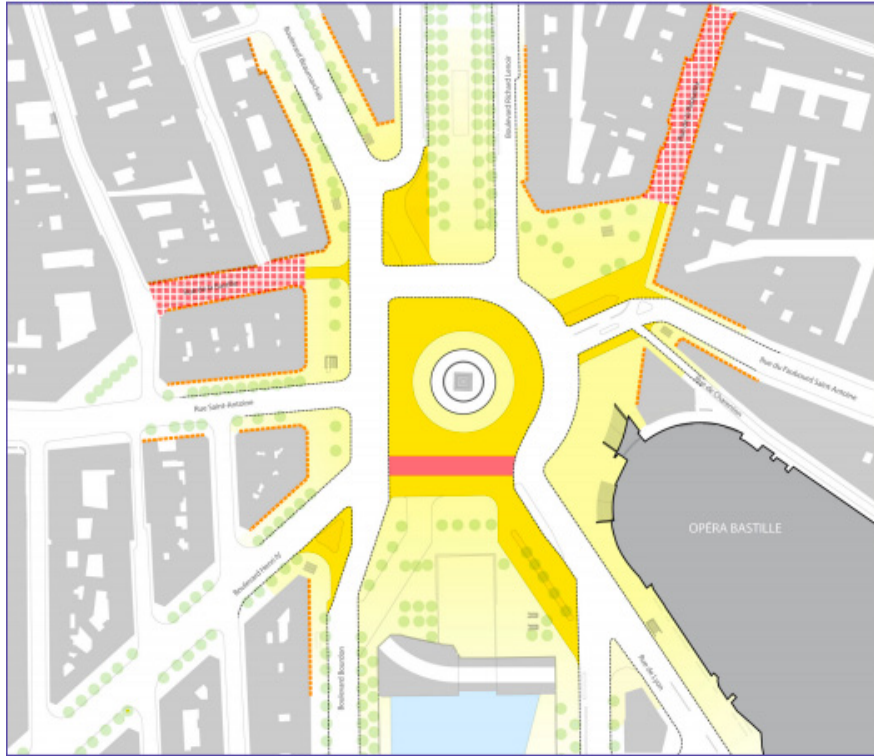


Illustration 68 — Place de la Bastille, « Scénario 1 ».

SCÉNARIO 2 : RATTACHER LA COLONNE AU BASSUIN DE L'ARSENAL



SCÉNARIO 3 : RATTACHER LA COLONNE À L'OPÉRA

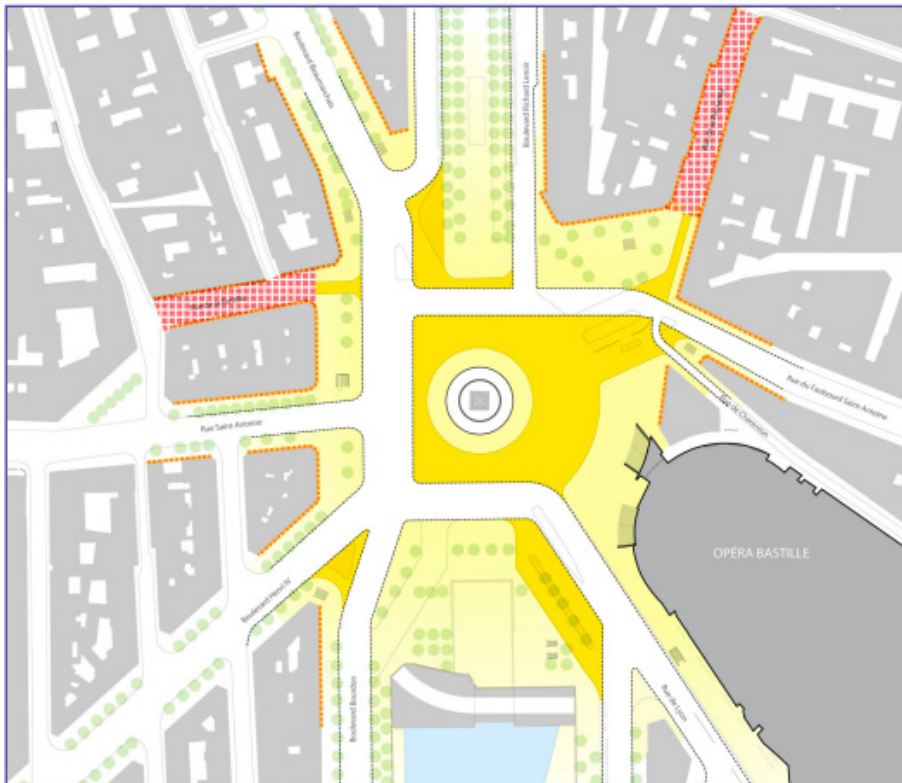


Illustration 69 — Place de la Bastille, « Scénario 2 », « Scénario 3 ».

Des ramifications dans cette programmation et ces propositions : les hypothèses liées aux usages

Plusieurs hypothèses sont produites quant aux usages sur les places pour initier la suite du projet, qui après avoir permis de valider des plans de circulation, se recentre autour de la question des usages. L'illustration suivante concerne la Place des Fêtes, elle a été présentée plus tôt.

2.3 Présentation des 3 hypothèses

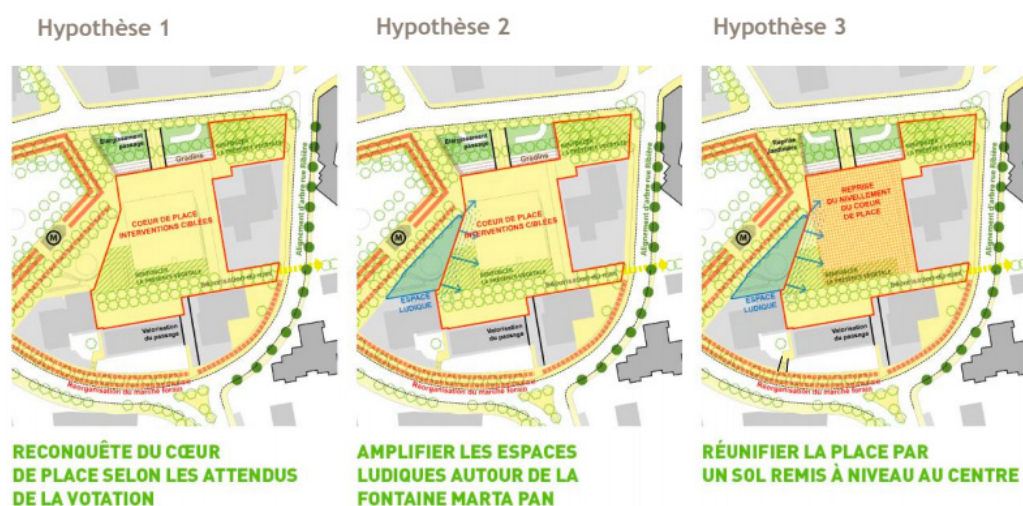


Illustration 70 — Présentation « AGORA-Revue de Projet », Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR, 5 octobre 2015, séance n°14, Présentation de la Place des Fêtes, 21 p.

Les premières cartes qui sont des schémas « des attentes issues de la concertation » représentent les grandes orientations soulevées par les usagers et habitants. La réorganisation des voies de circulation et la végétalisation sont toujours mis en avant. Dans le cas de la Place des Fêtes, une des autres attentes née de la concertation est la suppression de la pyramide. Le schéma de la Place de la Bastille illustre quant à lui une mise en valeur souhaitée de l'Opéra.

Le deuxième ensemble de cartes présente les objectifs généraux communs aux sept places et les objectifs spécifiques à chaque place. L'uniformisation de la sémiologie graphique offre des repères pour comparer les projets. Ces schémas témoignent des compromis trouvés par les services entre les volontés des habitants, des élus, les contraintes et potentialités du site.

Les scénarios d'aménagement sont déclinés en trois hypothèses. De premières cartes proposent principalement les hypothèses liées à la réorganisation de la voirie. D'autres, plus précises encore, présentent les usages retenus et une première programmation d'installations (mobilier fixe/mobilier mobile).

Ces productions correspondent au travail des plans-programmes. Présentées plus tôt, elles signalent la fin d'une étape observée et analysée en deuxième partie. Ce sont aussi des illustrations de la production

de documents hybrides entre les services et les autres acteurs. C'est enfin un tournant avant l'intervention des collectifs.

SECTION II — L'INTERVENTION DES « COLLECTIFS DE MOE 2 » SUR LES SEPT PLACES ET UN PROCESSUS « CLASSIQUE » DE PROJET QUI SE RÉINVENTE : DES ÉLÉMENTS FACTUELS, DES INTERROGATIONS

Notre analyse s'est construite sur le temps long en suivant le projet et ses réajustements. Les observations et réflexions proposées jusqu'ici n'ont pu s'appuyer concrètement sur les derniers temps du projet. Nous avons cependant pu observer ces temps et les intégrer à notre analyse dans la troisième partie et la conclusion de ce travail. La narration progressive du projet permet de restituer chronologiquement le projet et d'inscrire notre réflexion dans la temporalité du projet et de notre méthodologie. Aussi, les suites du projet sont présentées ; elles s'insèrent au fil du texte comme dans notre analyse. Cette étape du projet correspond principalement à un temps d'intervention des collectifs sur les places. A l'heure de l'écriture de ce texte, bien que l'installation et le travail des collectifs soient avancés, plusieurs zones d'ombres demeurent. Leurs premières actions, bien que tardives dans le temps imparti à la thèse, alimentent notre réflexion et surtout, nos questionnements.

La rédaction d'un appel d'offres pour désigner un « collectif de compétences pluridisciplinaires » ou MOE 2

Tandis que le projet avançait principalement en régie, il est décidé qu'un marché soit lancé pour faire appel à des « collectifs » de divers professionnels. Il est question, à son lancement, de leur confier les aménagements ponctuels et peu coûteux sur les places, l'animation et la poursuite de l'échange avec les usagers et habitants. Seulement il est aussi question à l'image de l'ensemble des défis posés aux services, de réunir plusieurs sujets et centres d'intérêt. Ces « compétences pluridisciplinaires » désignent des spécialistes du genre, du numérique et de la valorisation patrimoniale par le numérique ou encore de la construction – pour ne pas dire de « co-construction » avec les habitants et usagers. Le lancement de l'appel d'offres est décidé rapidement et nous en prenons connaissance en février 2016 tandis qu'il est en cours de rédaction. Les tâches qui leurs sont confiées sont floues et semblent pour autant répondre à plusieurs objectifs : occuper et animer l'espace avant et pendant les travaux, poursuivre la démarche de concertation et participer peu ou prou à la programmation des sites en installant (en co-construisant) des mobiliers/équipements peu chers, légers et réversibles. Ces activités semblent *a priori* prendre le relais du travail des équipes. Elles devront progressivement compléter, faire le lien avec le travail réalisé jusqu'alors. Quoi qu'il en soit, il reste beaucoup d'incertitudes quant à la finalité des activités des collectifs, qui s'interrogent eux-aussi sur leur mission et sur ce que seront les places. Pour rappel, quelques grandes orientations de la Ville de Paris dans ces appels d'offres et quelques illustrations de l'installation des collectifs, une phase suivie à ses débuts, sont données.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières est rattaché à une « Mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement des 7 places parisiennes – en 4 lots séparés ». La Ville désigne ainsi la mission des collectifs : « *Le présent marché vise à recruter un collectif de concepteurs de diverses compétences pour le projet*

d'aménagements générateurs de nouveaux usages sur (places citées selon le lot désigné – un CCTP par lot). Ce collectif aura pour mission leur programmation, leur co-conception, et leur co-construction avec les riverains, les usagers, les mairies d'arrondissement selon une méthode basée sur une approche collective pluridisciplinaire intégrant les habitants. Il travaillera en coordination avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre en charge du projet global. ».²¹⁴

L'intervention des collectifs d'une part (animation, construction d'équipements temporaires) et l'intervention des équipes de la Ville d'autre part (premiers travaux, élargissement parties piétonnes et réorganisation voiries de manière provisoire, etc.) correspondent à la phase de préfiguration abordée plus tôt. Cette phase rassemble à la fois un état des lieux, des expérimentations, une programmation et des temps de concertations. Les professionnels au sein du collectif, sous l'égide du responsable de la Mission PAVEX et en collaboration avec la Préfecture et les directions, reprennent à leur compte des productions de travail déjà réalisées par les services, sous un autre titre : la programmation ne désigne que des usages, les expérimentations offrent la possibilité de se tromper... Le travail des collectifs a d'autres objectifs et moyens, il est aussi un outil de mise en visibilité politique du projet.

Deux places – les places des Fêtes et du Panthéon²¹⁵ – bénéficient respectivement d'un premier collectif sur site. Ci-dessous, sont insérées deux affiches du collectif Place des Fêtes qui prend pour nom à cette occasion, « Faites ! » (à gauche, un atelier végétal organisé par le collectif Faites ! et Vergers urbains, du 22 au 26 août 2016 ; à droite, un programme général des activités proposées).

²¹⁴ Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de la Mission de co-conception et co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement de 7 places parisiennes – en 4 lots séparés.

²¹⁵ Le choix de ces deux places comme places pour « expérimenter » une première intervention de collectifs nous est inconnu. S'agissant de la Place des Fêtes, nous pouvons penser qu'en raison du commencement précoce de son réaménagement et donc en raison de l'attente accrue des usagers, il était nécessaire de proposer de premiers aménagements concrets.



Du
22 août
au
26 août

Lundi 22 août
de 10h à 13h

Venez donner vos idées autour de l'atelier végétal avec l'association Vergers Urbains. Nous dessinerons les installations possibles pour re-végétaliser la place, réfléchir aux emplacements et aux typologies de plantes à installer.

Mardi 23 août
et **Mercredi 24 août**
de 10h à 17h

Venez participer à la construction des éléments de jardins pour la place.

Judi 25 août
de 10h à 17h

Retrouvez nous toute la journée au CAPLA pour des animations diverses autour du végétal avec l'association Vergers Urbains. À 16h, Atelier participatif.

Vendredi 19 août
de 14h à 17h

N'hésitez pas à venir entretenir les boutures, discuter avec nous et tester les jeux de la semaine passée.

Réinventons nos places ! Place des Fêtes - Collectif FAITES ! Programme Septembre / Octobre / Novembre 2016



Septembre

03/09 arrivée de KickArt Place des Fêtes

11/09 de 16h à 20h *Plage des Fêtes* - Le Cafête

17/09 de 11h à 18h Fête des Associations de la Culture et de la Citoyenneté (FACC)

21/09 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

23/09 à partir de 18h vernissage de l'exposition Jérôme Gelès - KickArt

24/09 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

28/09 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

Octobre

01/10 de 14h30 à 17h30 Le Café des parents - Réseau d'éducation prioritaire

05/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

08/10 de 14h00 à 20h00 Cafête au CAPLA

à partir de 16h30 vernissage des enfants - KickArt

15/10 de 14h à 18h *Café de la place* - La Fabrik Coopérative

24/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

25/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

26/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

27/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

28/10 de 14h30 à 17h30 ateliers ouvert aux enfants - KickArt

Novembre

Début novembre « En fait » : rencontre publique et projection de quelques films courts sur le projet de réaménagement urbain « Faites la place ! » avec le Collectif FAITES !

À venir >>> Programme des activités proposées par Les jeunes en place

À venir >>> Installation artistique avec Luis Pasina et Le théâtre de Verre

Illustration 71 — A gauche, mail du 22 août 2016 du Collectif Faites ! A droite, mail du Collectif Faites ! du 21 septembre 2016.

Ce premier collectif est composé d'un graphiste-plasticien (Malte Martin, au sein d'AgrafMobile qui se définit davantage comme « designer graphique et d'espace »), d'un constructeur (ici Ya+K), un groupe de professionnels qui a pour mission de faire de la médiation politique de la Ville (Plausible Possible) et deux acteurs qui jouent le rôle de « conseil » (un sociologue et Pascal Le Brun-Cordier, ce dernier était « expert-places » aux précédents séminaires « Réinventons nos places »). Ils s'installent dans un container sur site mis à disposition par la Ville de Paris. Ils le nomment le « CAPLA »²¹⁶. Ces premiers collectifs appréhendent l'étendue de la commande de la Ville de Paris. L'intervention de ces collectifs, bien qu'inattendue, reste dans la logique du processus de projet et de renouvellement des pratiques engagée par la municipalité, accompagnée de la Mission PAVEX et de l'APUR. L'un des membres du premier collectif installé Place des Fêtes explique les deux objectifs de cette installation : « *On nous a demandé de changer la culture de travail des services de la Ville !* » - un objectif qu'ils n'ont pas nécessairement compris ni jugé nécessaire – et leur intervention a l'avantage de « *ne pas être dans ce truc administratif tout de suite qui évacue la réponse aux besoins* », de faire « *un travail visible* » (entretien mené avec AgrafMobile) pour également « *sortir du catalogue* ». La continuité est donc là. Il s'agit bien de poursuivre le renouvellement des pratiques tout en se dégageant, toujours davantage,

216 Il s'agit de la contraction du « CAbanon de la PLace ».

des réglementations et normes. Ils proposent alors une phase de diagnostic et de concertation, des ateliers de production et de construction avec les habitants et usagers. Le résultat visible sera alors, outre la présence (rendue pérenne par la suite) d'un container, des « prototypage »²¹⁷ de mobiliers et d'équipements. Ces derniers pourront être ou non conservés. Ni les collectifs ni la Ville à ce stade ne savent ce qu'il en sera fait. Le container est décoré par le collectif (*photographie ci-dessous*) et marque la présence et le temps de travail de ces nouveaux acteurs du projet. La deuxième grande étape est l'intervention des seconds collectifs qui prennent le relais sur les sept places.



Illustration 72 — Place des Fêtes, le 5 novembre 2016 (M. Delarc).

217 Terme employé par l'interviewé (graphiste du collectif).

L'intervention des collectifs – zoom sur la Place des Fêtes, la Place de la Nation et la Place du Panthéon

Dans une seconde phase, un deuxième collectif est nommé par place. Voici dans un premier temps les groupements désignés par la Ville de Paris, par lot :

- Le lot 1 (Place d'Italie et Place de la Nation) a été donné au groupement COLOCO (mandataire), CONTEMPORARY LANDSCAPE CREATIONS, STUDIO AUTHIER & ASSOCIES et OGI SA.
- Le lot 2 (Place du Panthéon et Place de la Madeleine) a été attribué au groupement d'Emma Blanc SARL (mandataire), au COLLECTIF ETC, GENRE ET VILLE et LIGNE BE SARL.
- Le lot 3 (Place des Fêtes et Place Gambetta) a été attribué au groupement 169 ARCHITECTURE (mandataire), EGIS CONCEPT et ASSO 14.
- Le lot 4 (Place de la Bastille) a quant à lui été attribué au groupement JULIEN BELLER ARCHITECTE (mandataire), ATELIER CAP PAYSAGE URBANISME et au GROUPE ALTO.

Parmi ces noms, trois d'entre eux sont très visibles médiatiquement. Parmi eux, celui de la Place des Fêtes est très intéressant et prend la suite de « Faites la place ! ». Le collectif de la Place du Panthéon est également rapidement abordé ici. Bien que cette place n'ait pas été au centre de notre travail, le collectif qui a remporté le marché est particulièrement visible pour son travail sur le genre (certains membres de ce collectif ont fait partie des experts genre des places et des associations ayant précédemment participé aux marches de sensibilisation). Enfin, le collectif de la place de la Nation a été très rapidement visible avec des activités mises en place sur site, notamment une « demollition party » (les participants étaient invités à casser des bouts de bitume).

Le collectif sur la Place des Fêtes a gardé le container du collectif Faites ! et a dans un premier temps, refait une programmation d'ateliers et d'événements puis a livré un diagnostic de la place et de premières constructions collectives avec les habitants. Le nouveau collectif s'installe dans ce container – le CAPLA – et prend le nom de Di-DO !. Le collectif prend en charge ce container finalement conservé et propose régulièrement des activités. Ci-dessous est reproduit un mail du collectif Di-DO ! du 21 novembre 2017 puis deux affiches annonçant une programmation du collectif.

Bonjour à tous,

Depuis janvier 2017 le collectif DIDO travaille au projet de réaménagement de la Place des Fêtes avec les services de la Ville de Paris. L'Avant-Projet récemment présenté en réunion publique montre le soutien de la Ville de Paris afin que le réaménagement de la place intègre la construction d'un petit équipement utile pour les animations et événements associatifs organisés sur la place : le futur Capla.

Aujourd'hui, les deux containers situés sur la place constituent le Capla : le CABanon de la PLAce. Base de vie du projet, ils sont surtout régulièrement utilisés et l'usage du Capla reste ouvert à tous ! Le futur Capla sera positionné en partie sur l'emplacement de la pyramide.



→ Mais de quoi a-t-on réellement besoin ? Que contiendra-t-il et à quoi ressemblera-t-il ?

C'est notamment pour répondre à ces questions que vous êtes chaleureusement conviés à trois ateliers de co-conception sur ce petit équipement pérenne, à vos agendas !

→ ATELIER 1 : Un équipement, des usages

SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2017 de 10h à 13h au centre Paris Anim'

→ ATELIER 2 : Premières esquisses

SAMEDI 13 JANVIER 2017 de 10h à 13h à La Fabrik

→ ATELIER 3 : De l'esquisse à l'avant-projet

SAMEDI 3 FÉVRIER 2017 de 10h à 13h à La Maison de la Place des Fêtes (à confirmer)

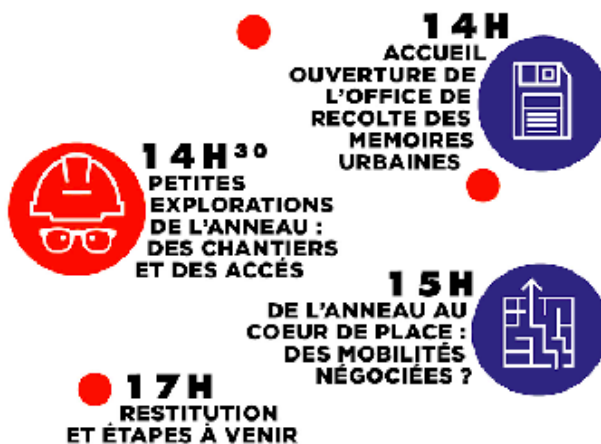
***** s'inscrire à l'un, l'autre ou les 3 *****

Illustration 73 — Mail du collectif Di-DO ! du 21 novembre 2017



FAITES LA PLACE! ALORS, À QUOI RESSEMBLERA PLACE DES FÊTES ?

POUR FAIRE AVANCER LE PROJET
RDV AU CAPLA
SAMEDI 22 AVRIL 2017



INFOS ÉVÈNEMENTS CONTACT

WWW.FACEBOOK.COM/FAITESLAPLACE COLLECTIFDIDO@GMAIL.COM



MAIRIE DE PARIS





FAITES LA PLACE!
ALORS, À QUOI RESSEMBLERA
PLACE DES FETES ?

RDV AU CAPLA !

POUR SAVOIR OÙ EN EST LE PROJET

PERMANENCES

MARDIS 11-13H

JUSQU'À MI-MAI, PUIS

MERCREDIS 17-19H

JUSQU'À FIN JUIN

POUR FAIRE AVANCER LE PROJET

ATELIERS PUBLICS

LES SAMEDIS

22 AVRIL

20 MAI & 17 JUIN

DE 14H A 18H

Illustration 74 — Deux affiches, tirées de mails du Collectif DIDO du 20 avril 2017.

Suite à ces ateliers qui correspondent à une compétence « animation » pour la Ville de Paris, de premiers mobiliers sont installés (*ci-dessous, une photographie de ces mobiliers de nuit*).



Illustration 75 — Place des fêtes, installations temporaires, de nuit, le 14 novembre 2017 (M.Delarc).

Le travail de cartographie d'usages et d'ambiances qui correspond à un travail de diagnostic est présenté par la suite. Place de la Nation, le collectif mène également plusieurs activités et programme des interventions sur site. Les GBA (Glissière Béton Armé) installés sont investis par les équipes sur site et délimitent les espaces piétonnés suite au nouveau schéma de circulation proposé par les équipes dans le cadre du projet. L'espace semble investi temporairement par ces équipements qui correspondent à du mobilier léger et réversible construit par les collectifs et les participants aux ateliers. Les photographies ci-dessous montrent quelques aspects du « temps de préfiguration » Place de la Nation (*photographies prises en octobre 2017, M. Delarc*).



Illustration 76 — Place de la Nation, container et GBA, octobre 2017, M. Delarc.



Illustration 77 — Place de la Nation, octobre 2017, M. Delarc.

Place du Panthéon, qui n'est pas au centre de notre étude, est intéressante à plusieurs égards. Elle est très souvent citée par plusieurs acteurs, elle est aussi l'étendard de l'action pour un aménagement par le genre à Paris, pour et par la Ville (*ci-dessous une photographie du container Place du Panthéon*).



Illustration 78 — Container Place du Panthéon, le 21 avril 2017, M. Delarc.

Le collectif sur la Place du Panthéon a pris pour nom « Les Monumentales » et a installé plusieurs équipements (du type grand deck, semblables à ceux de la Place de la République) permettant aux étudiants notamment de venir s'asseoir, déjeuner et travailler. Les installations Place du Panthéon sont souvent citées comme exemple par la Mission PAVEX lors des diverses présentations du projet au cours de 2017.

Le lancement de deux démarches de projet parallèles ou complémentaires, quelle inscription dans le processus de projet ?

Ce temps dans le projet interroge à plusieurs égards et s'inscrit à la fois dans la continuité du projet, ajoute des compétences et permet à la fois d'installer de premiers équipements et proposer une phase d'avant-projet qui soit un temps de concertation et de diagnostic. Cette phase est aussi floue dans ses finalités et reprend plusieurs éléments de projet d'ores-et-déjà étudiés sous une autre forme à l'instar du diagnostic d'usages ou des marches commentées. La finalité de ce temps, nommé « préfiguration » pose question et interroge quant à son statut dans le projet. Il serait un temps de concertation continu, un temps de production d'équipements et d'événements – d'animation – de façon peu coûteuse. La valeur ajoutée se présente aussi dans la réalisation de cartes qui illustrent des diagnostics d'ambiances et

d'usages. Les collectifs proposent alors une cartographie sensible des lieux, une présence sur site et des animations temporaires voire des constructions d'équipements temporaires. La première photographie présente du mobilier construit sur la Place de la Bastille (pour la Place des Fêtes, cf. photographie précédente). Les deux suivantes proposent des exemples de cartographies réalisées par les collectifs sur ces deux mêmes places.



Illustration 79 — Mobilier, Place de la Bastille, le 19 décembre 2017 (M. Delarc).



Illustration 80 — Panneau d'affichage du collectif Place de la Bastille, décembre 2017 (M. Delarc).

Analyse MOE2 : des espaces qualifiés par les usages



Illustration 81 — Extrait d'un document de présentation de la DVD et du collectif DIDO, page 20 du document :
« Réunion publique du 14 novembre 2017 – Travaux d'aménagement des voies de l'anneau, Aménagement des voies limitrophes, Aménagement du coeur de place ».

Les collectifs occupent un temps de projet très spécifique qui se situe entre la restitution des plans-programmes par les équipes de la Ville et la fin des travaux. Ce temps de préfiguration s'est précisé au fil du temps quant au travail à faire dans ce cadre et à la répartition de ce travail entre les acteurs du projet. Au lancement de l'appel d'offres, ce temps devait être celui d'une concertation continue et visible et devait permettre la réunion de diverses compétences pour réfléchir à une programmation adaptée, réversibles et peu coûteuse (au moins dans son installation – la question de la gestion de ces espaces construits et du container sur le temps long arrive plus tard).

Le travail des premiers collectifs – Place des Fêtes et Place du Panthéon – puis des suivants qui est le plus visible est dans l'organisation d'événements et donc la programmation d'animations. De premiers objets – y compris la décoration des containers – sont construits, notamment en récupérant du mobilier de la Ville disponible dans les entrepôts de la municipalité et du mobilier autrefois présent sur les Berges. Cette étape pose là aussi question à plusieurs égards. Le mobilier peut être temporaire ou conservé, mais alors quelle place sera donnée au mobilier urbain plus traditionnel de la Ville de Paris ? Plusieurs questions se posent également quant à la gestion et à la pérennité des espaces et des événements (il est de plus en plus question des « associations » pour gérer un espace public, les services ont parfois un discours critique sur cette idée) et quant au rôle des services. En effet, ces derniers ont eu pour mission de s'adapter à ces enjeux soulignés par l'APUR et la Mission PAVEX et ont proposé une programmation

de ces espaces, de premières orientations programmatiques. Les collectifs reprennent cette tâche dans ce temps de préfiguration et proposent une nouvelle cartographie de ces espaces.

Mais alors quels apports ce temps peut-il représenter ? La progression dans le temps – ce qui explique que les photographies aient été prises et que les documents aient été reçus tardivement - permet de voir que les collectifs se positionnent également comme des acteurs du diagnostic sensible et d'usages. Cette évolution du projet fait le pont avec notre mémoire de recherche et permet de montrer une réelle évolution dans la prise en compte des usages et des ambiances. Le mémoire de recherche s'interrogeait sur l'emploi de « l'ambiance » ou des notions liées aux ambiances par les professionnels de la maîtrise d'oeuvre dans le réaménagement de la Place de la République, car ces notions étaient présentées dans les brochures du projet. Il s'est avéré que l'ambiance, bien qu'en réalité étudiée sans le savoir par les acteurs, n'était pas un mot connu ni apprécié à l'inverse de l'« usage ». Dans « Réinventons nos places », l'usage est au centre du projet, les services doivent faire avec divers nouveaux types d'usages, et pour certains comme les usages numériques ou genrés, les transcrire en actes (pratiques, démarches, nouveau langage). L'ambiance arrive naturellement avec ces nouveaux acteurs du projet et introduisent la notion par une cartographie – liée aux usages. Cela fait la particularité de ces acteurs.

Spectatrice de ce temps de préfiguration, et observatrice du projet dans le passé durant près de trois années, il semblerait que plusieurs démarches et résultats se répètent. Les compétences de ces acteurs se croisent parfois et les résultats font écho à plusieurs réflexions déjà entendues et au travail réalisé par le passé dans ce qui serait une première phase du projet. La carte sensible des usages de la Place de la Bastille a partiellement été réalisée auparavant par ThinkPhonic mais aussi l'équipe de Traitclair. Les équipes ont quant à elles produits des cartes similaires. De même que la compétence mobilier urbain est ventilée entre ces différents acteurs. Le rôle des collectifs serait alors notamment dans la capacité à renouveler le langage pour communiquer et produire des équipements et des idées avec les habitants et usagers, à mieux faire passer des idées comme celles liées au genre Place du Panthéon. En mettant de côté toute considération liée au politique, nous nous interrogeons sur le travail entre les collectifs et les services, sur l'articulation de leurs activités. Les récentes présentations publiques sur le projet montrent une certaine continuité et complémentarité entre ces deux phases : les services gèrent les aspects techniques et la réorganisation de la circulation (automobiles et modes doux), les collectifs prennent en charge la programmation, de premiers équipements temporaires et l'animation de ces espaces dans un temps d'expérimentation avant et pendant certains travaux. Il est intéressant de regarder les questions qui se posent quant au positionnement des ingénieurs, architectes et des collectifs, les uns avec les autres, face à l'Hôtel de Ville et les implications que ces activités ont dans l'exercice de leur métier, lorsqu'il s'agit de participer à l'aménagement d'espaces publics parisiens.

L'organisation semble donc se faire au fur et à mesure, de même pour la répartition des tâches entre les services, les collectifs et la Mission PAVEX (qui coordonne les missions des collectifs). Les finalités semblent quant à elles volontairement floues et incertaines. La recherche de similitudes, de points d'achoppements entre ces temporalités permet enfin de montrer que ce projet propose plusieurs temps de production de connaissances et de travail – entre les ingénieurs de la Ville, des experts mandatés temporairement ou une grande entreprise du numérique. A ces temporalités différentes de travail, s'ajoute la recherche de la Ville de Paris d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle forme de projet d'aménagement d'espace public – tant du côté des acteurs à mobiliser que du type d'équipements à

proposer aux usagers ou des temporalités à donner au projet, aux travaux, aux équipements et aux animations. Cette phase nommée « préfiguration » ou « avant-projet » est une tâche des collectifs. Pour autant, lors de la restitution du travail des collectifs, il semble que les services ont toujours un rôle à jouer.

Les premières cartes rendues publiques présentées ici montrent d'abord un temps de projet qui pose question quant à son organisation, ses finalités et l'agencement des acteurs. Elles montrent enfin que cette dernière étape dans le processus de projet ajoute des éléments de réflexion quant à la question des l'évolution – et de la production – de savoirs et savoir faire par et pour les services. Ils recherchent une nouvelle place tout en jouant un rôle important dans la poursuite du projet et la transition entre leur travail et l'installation des collectifs. Si les services ont l'expérience du provisoire dans le cadre de la préfiguration d'une installation – celle des étals du marché Place des Fêtes sur une journée, par exemple – la préfiguration telle qu'elle est décrite par la Mission PAVEX est un réel défi.

CHAPITRE 5

LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES CONNAISSANCES POUR CONCEVOIR DES ESPACES PUBLICS À PARIS : LE RÔLE CENTRAL DES SERVICES

Des expériences vécues, des savoirs créés et co-construits et le rôle des services dans l'adaptation de ces sujets à un territoire et à des schèmes d'action préexistants

La deuxième partie de ce manuscrit a permis de montrer, en suivant le paradigme socio-constructiviste, que les professionnels, notamment des services de la Ville de Paris, ont été en situation de devoir s'adapter aux dernières volontés municipales : « *Quand le sujet rencontre un obstacle, que le processus d'assimilation n'est plus adapté, le sujet est contraint de s'accommoder, c'est-à-dire de modifier ses schèmes et de les réorganiser pour répondre à la spécificité de la situation* » (Marcel, Olry, Rothier-Bautzer, Sonntag, p.144, 2002). Nous regardons ici ce que nous avons pu comprendre de l'incorporation de ces corps de connaissances par les services mais aussi le rôle que ces derniers ont tenu dans leur « application » concrète dans le projet.

Analyser et regarder *in fine* la diffusion de nouvelles pratiques ou l'usage d'un « savoir nouveau » (Perrenoud, 2002, 2004, p.16) nécessite de préciser quelques points importants quant au contexte du projet des sept places mais aussi à l'objet même de la thèse. L'étude de ces productions et/ou diffusions ne signifie en rien qu'à l'avenir les professionnels de la Ville aient à réutiliser ces objets et pratiques. Le plus important étant que cela ne signifie pas non plus qu'un savoir prévale sur un autre : il est demandé aux services de gérer sur un temps donné plusieurs acteurs et thématiques liés au genre. Cela ne désigne en rien un savoir lié au genre qui serait plus important que les compétences détenues par les services. Le regard porté à cette situation vise à mettre en valeur une accommodation de professionnels dans un projet d'espace public, des professionnels qui en l'occurrence doivent manipuler ces nouveaux objets et s'interroger sur la façon de le faire pour aménager ces sept places publiques. Les questions formulées aux services et de façon générale sur l'avenir de l'aménagement des espaces publics à Paris peuvent se poser sur ce processus de production de connaissances comme processus d'une part, et sur ses effets, d'autre part. Il s'agit notamment de regarder en quoi ces situations et l'adaptation des services à ces situations ont pu conduire à transmettre, diffuser de nouvelles connaissances en interne, et donc plus globalement pour aménager un espace public à Paris.

Par ailleurs, cette démarche ne va pas de soi. Lors de la rédaction de ce chapitre, le projet des sept places est largement identifié publiquement et politiquement ; on est dans la phase d'installation des collectifs. Le travail des services est toujours visible politiquement mais est, parfois, résumé à un appui aux collectifs par des interventions d'ordre juridique, sécuritaire ou pratique (sécurisation des installations avec la Préfecture de Police ou facilitation de leur installation). Pour autant, la focale adoptée fait le choix

de regarder le projet à travers la production de connaissances par et pour les services de la Ville. D'une part, les services de la Ville jusqu'à cette période ont mené ce projet, ont fait des choix programmatiques, l'ont mené à bien y compris en travaillant à l'appel d'offres pour ces collectifs. D'autre part, au cours de cette phase qui voit monter l'action des collectifs, les services continuent de conduire le projet, à travers les travaux, l'installation des GBA et « bases vie » des collectifs et la poursuite de l'opération. Plusieurs questions se posent : quel rôle doivent-ils avoir face/avec les collectifs ? Quelle place laisser au travail mené jusqu'alors par les services et surtout, quelle place donner aux services et aux collectifs respectivement dans l'aménagement définitif des places ?

Une première section montre que les services, s'ils ne doivent pas toujours maîtriser l'ensemble des nouveaux objets, sujets et concepts, il leur faut « faire avec » et les intégrer au projet, dialoguer avec les différents professionnels. Le premier effet visible de ces situations est l'accumulation d'expériences, notamment d'expériences de résolutions de problèmes (Stroobants, 1993, p.14). Les professionnels observés résolvent des problèmes et acquièrent une certaine maîtrise de nouveaux sujets. De ces expériences vécues, dites épisodiques en reprenant les termes de Rogalski et Leplat, nous suivons la circulation de savoirs, qui, sans être identifiées à de futures activités habituelles, sont directement intégrées au projet. Dans ces circulations, il importe d'insister sur la construction collective de ces objets. D'un professionnel à l'autre, des mots sont repris, d'autres changent et sont traduits d'une certaine manière dans les documents de travail. Ces premiers éléments sont regroupés dans le premier point du chapitre 5. Si certains savoirs jugés nouveaux sont visiblement construits et intégrés dans la pratique par les services de la Ville, tout du moins le temps du projet, ces connaissances ne sont, par ailleurs, pas toutes de même nature. Elles n'ont pas le même intérêt pour les services ni pour l'Hôtel de Ville. Certains sujets ou certaines expertises sont simplement entendus, d'autres sont détenues par des professionnels qui entrent dans le projet, d'autres enfin doivent être assimilées par les équipes de la Ville, de fait, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. Les enjeux ne sont donc pas les mêmes et la constitution des connaissances ne se restitue pas dans un schéma simple, de la proposition d'un sujet à son appropriation par les professionnels de la Ville. Ce projet a aussi eu pour particularité de permettre aux professionnels de vivre plusieurs situations de travail, plusieurs cas comme autant de problèmes à résoudre. Ce chapitre permet de voir en partie ce que les services de la Ville ont pu vivre comme expériences, rencontrer comme objets à maîtriser.

Il ne s'agit pas ici de faire une catégorisation de savoirs détenus par les services de la Ville, ni une « codification des connaissances » (Stroobants, 1993, p.17). Il ne s'agit pas non plus d'émettre un jugement. Après avoir vu l'adaptation en situation des équipes de la Ville, il s'agit de mettre en évidence et d'analyser plusieurs processus de construction, des initiatives de construction de connaissances, leur circulation effective d'un monde professionnel à l'autre pour y souligner également les questions que ces modifications peuvent poser aux métiers engagés dans ce projet. A travers l'observation des services de la Ville, nous voyons la diffusion et la circulation d'un ensemble de connaissances que l'Hôtel de Ville souhaite introduire dans ses projets.

Le second point que nous proposons de regarder est le rôle tenu par les services dans ce qui est davantage un processus de construction de connaissances qu'un résultat en soi. Nous proposons ainsi de voir dans une deuxième section du chapitre 5 le rôle tenu par ces professionnels dans la construction de ces savoirs et le travail mené pour adapter ces sujets à un contexte donné, à des processus de travail et à

un territoire. Ils permettent de construire de nouveaux corps de savoirs, de les adapter à un territoire, de participer à la modification de pratiques traditionnelles à la Ville de Paris. Ils adaptent aussi leur production de travail à ces nouveaux objets, notamment à travers des documents que l'on nomme hybrides, et permettent aussi de construire ces nouvelles pratiques en adaptant leurs activités et temps de travail à l'intervention de ces nouveaux professionnels. Pour ces diverses raisons, ce chapitre propose de voir la constitution de corps de connaissances, que les services apprennent à modeler à leur pratique et territoire d'exercice, et le rôle tenu par ces professionnels dans le renouvellement des pratiques pour aménager les espaces publics parisiens car il faut rappeler que ce projet d'aménagement regroupe un ensemble d'expérimentations et de nouveautés pour l'ensemble des acteurs du projet. Davantage qu'un simple mouvement de circulation de connaissances d'un monde professionnel à l'autre, il s'agit de voir le rôle tenu par l'un d'entre-eux, les services, dans la construction et l'adaptation d'un corps de savoir au champ de l'aménagement de l'espace public.

Un dernier point propose d'analyser l'acquisition de nouveaux sujets ou thématiques – traduits en pratiques ou expériences le temps du projet – et leur production collective comme l'adaptation à un nouveau modèle de connaissances. Identifier cette production comme une adaptation à de nouveaux objectifs permet d'une part, de s'interroger sur la constitution de nouvelles pratiques à l'initiative de l'Hôtel de Ville – des pratiques qui répondent à une nouvelle « doctrine » municipale – et permet d'autre part, de poser la question des pratiques caractéristiques de la production de connaissances. Ces pratiques se superposent à des routines d'action. Si une nouvelle doctrine se constitue et interroge actuellement les acteurs de l'aménagement des espaces publics, quels sont les lieux, les invariants (pour reprendre une notion discutée par Piaget ou Vergnaud), les mots d'une/de circulation(s) qui permettent de construire ce modèle ? Cela permet enfin de s'interroger sur ce modèle qui serait espéré. Nous décrivons et souhaitons analyser des pratiques de constitution de connaissances par et pour les services car il faut répondre et s'adapter à diverses demandes. Pour autant, il n'y a pas de finalités claires ni dans les pratiques à développer ni dans les équipements qu'il faudrait avoir. Ces adaptations se feraient à tâtons et les services, tout comme les autres acteurs du projet, prennent en charge les différents objectifs et constituent progressivement une réponse aux demandes politiques de renouvellement des pratiques. Un « modèle » d'aménagement des espaces publics à Paris, ses codes, ses acteurs, ses mots, se constituerait-il ainsi au fil du temps, par les activités successives, ici majoritairement des services – qui font avec la plupart des demandes politiques en lien au projet des sept places ?

SECTION I — LA CONSTITUTION COLLECTIVE DE NOUVEAUX SAVOIRS PAR ET POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Alors que l'adaptation et les défis posés ont été décrits du côté des situations de travail, il s'agit d'analyser l'expérience et le rôle des services dans ces situations. Ces expériences constituent des temps de résolution de problèmes, permettent de faire circuler de nouvelles connaissances, d'intégrer un autre regard sur l'espace public. Ces expériences, et là est un point important, ne sont pas uniquement vécues passivement. Le rôle des services s'est révélé être important comme maillon de cette circulation et comme témoin et traducteur des volontés de la Ville, de ses partenaires. Si, du fait du temps court et de contraintes techniques et structurelles, tous les défis posés n'ont pas donné lieu à des changements radicaux ; il s'agit de décrire des expériences professionnelles, de nouvelles connaissances, un regard, de nouvelles coopérations et la construction de réponses à de récents sujets. C'est enfin, l'analyse du rôle des services dans cette seule expérience de projet dont il s'agit.

A. DES EXPÉRIENCES VÉCUES DE « RÉOLUTION DE PROBLÈMES »²¹⁸

L'expérience professionnelle est un premier point à aborder tandis que l'on regarde les effets de plusieurs situations de travail (Rogalski, Leplat, 2011) et de résolution de problèmes. La deuxième partie du manuscrit a présenté plusieurs de ces situations rencontrées et/ou organisées par les services, qu'elles soient « routinières » ou « extra-ordinaires ». L'arrivée progressive de sujets à traiter et les différents lieux et temps de réflexion auxquels participent les services de la Ville, décrits plus tôt, sont cet ensemble de cas, que peuvent de nouveau rencontrer les services; ce sont autant de problèmes rencontrés et gérés par les ingénieurs et architectes de la Ville. La lecture des différents auteurs traitant de l'expérience professionnelle, notamment Yves Clot ou Jacques Leplat permettent de comprendre que ces différents cas vécus et ces situations professionnelles sont en soi des connaissances issues du projet. Elles s'inscrivent bien sûr dans un contexte donné, celui du réaménagement des sept places.

Ces situations sont nombreuses et se distinguent dans le temps et leurs objectifs entre des temps de réflexion organisés par la Ville ou l'APUR, des temps de réunions qui permettent de dialoguer et de négocier entre diverses thématiques : vision genrée, gestion de données numériques, marches sensibles... Le projet des sept places est fait de plusieurs temps et réajustements : un temps de réalisation de plans-programmes - un document qui doit laisser une grande marge de manœuvre dans la suite de l'aménagement - et une préfiguration d'espaces, qui laisse de nouveau place à l'expérimentation. L'agencement du projet en lui-même semble permettre la multiplication des situations et des cas. Dans la Boîte à Outils du projet, publiée le 19 novembre 2015, la Maire de Paris est citée : « *Nous pouvons réinventer ce qu'on veut mais aussi la façon dont on va le faire* »²¹⁹. Cette « façon » à rechercher engage plusieurs temps de réflexion, des problèmes successifs à résoudre et des compromis à trouver. Dans ce contexte d'évolution des façons de faire, le temps d'un projet qui se veut novateur dans son organisation et ses processus de conception, ces temps de travail ont d'abord constitué, pour les services, un panel d'expériences et de situations parfois problématiques à gérer. Du fait également de la temporalité de

218 Stroobants, 1993, p.14.

219 Propos tenus lors du séminaire (n°1) du 29 mai 2015.

notre travail, l'immédiat – en situation de travail – l'ensemble des cas vécus qui forgent de nouvelles expériences professionnelles, est la première chose visible et à analyser.

Savoir gérer ces préoccupations et les exigences politiques, jongler entre la visibilité du travail des collectifs par exemple et la poursuite du projet, jongler avec toutes les attentes alimentent l'expérience des professionnels. Ce savoir-faire propre à chaque acteur de l'aménagement revêt ici une forme particulière puisqu'il s'agit de défis propres à ce projet et renvoie donc à des adaptations spécifiques aussi et propres aux services de la Ville. Ce sont aussi une première étape dans la constitution d'un ensemble de pratiques partagées entre ces acteurs ou propres aux services de la Ville.

Parmi ces situations vécues traduites en expériences propres au projet, l'adaptation des services à la demande de réduction de la circulation à travers quelques étapes est étudiée. Une situation – liée à la réduction de la circulation automobile - est choisie ici pour souligner le « rôle producteur de l'expérience » (Rogalski, Leplat, 2011, p.24), tandis qu'un schéma (dans le volume séparé) figure d'autres exemples de situations de résolutions de problèmes. A partir de ce tableau simplifié, il s'agit de montrer un ensemble de cas rencontrés par les services, des cas qui présentent plusieurs problèmes, résolus au fil du temps du projet. Ces situations au fil de l'eau constituent *in fine*, un recueil d'expériences, potentiellement exploitables par les services, mais rattachées à un projet donné.

➔15

Ces situations permettent d'en tirer une expérience. Celle-ci, pour reprendre la définition de Rogalski et Leplat (2011) « désigne ce que le sujet acquiert par la pratique, c'est-à-dire par l'exécution de tâches d'un domaine professionnel²²⁰, sur un temps plus ou moins long » (*ibid.*, p.4). Les données issues de l'expérience se distinguent des connaissances acquises par une formation continue ou ponctuelle. Elles sont induites par les « données du monde de l'action » (*ibid.*, 2011). Ces expériences sont épisodiques pour reprendre la notion de Janine Rogalski et Jacques Leplat. Les deux auteurs font la distinction, distinction reprise dans cette thèse, entre les expériences sédimentées et les expériences épisodiques. Les expériences sédimentées naissent d'une répétition des tâches au cours de la pratique, donc de la répétition de mêmes gestes. Ces expériences peuvent devenir des compétences, des savoir-faire appropriés par les professionnels. Du fait de la temporalité du projet, nous pouvons faire mention d'expériences épisodiques. Celles-ci reposent sur le « singularité des situations rencontrées »²²¹ (*ibid.*, p.6). Les deux auteurs donnent plusieurs synonymes à cette notion, depuis la « rupture de la routine », « l'exceptionnel » jusqu'aux « situations particulières typiques » (*ibid.*, p.13). Ces notions reprennent bien les idées et impressions développées plus tôt. S'il y a adaptation et évolution des façons de faire, elles se font par touches, par résolution de situations successives en cours de travail.

Elles sont attachées à un contexte donné. Les deux auteurs écrivent par ailleurs que l'expérience professionnelle dépend et requiert certaines conditions externes qui la rendent unique. Ces expériences et ces situations sont donc bien propres aux services de la Ville : « (...) la connaissance du processus de

220 En italique dans le texte.

221 Rogalski et Leplat ajoutent que « si toutes les situations d'action sont singulières, elles n'en sont pas pour autant mémorisées à l'identique dans la constitution de l'expérience : certaines seulement y gardent un caractère d'épisodes singuliers » (2011, p.12). L'étude du cas du projet des sept places ne permet pas d'avancer sur l'ancrage futur de ce vécu professionnel. Nous espérons ultérieurement regarder la pérennité ou la répétition de certains gestes, ou réflexes, notamment ceux liés à la prise en compte du genre à Paris.

travail comporte nécessairement des éléments propres au travail dans une entreprise donnée, où même « chaque machine a ses marottes ! » (Fischer & Rauner, 2002, p.163) – (Rogalski, Leplat, 2011, p.5). Ce projet aurait d’abord permis aux professionnels de la Ville de Paris d’acquérir des « savoirs d’expérience (...) à la jonction entre des savoirs et une situation » (Perrenoud, 2002, 2004, p.5). Selon certains auteurs comme Desbrousses et Peloille (1975), cette expérience est source de connaissances, dès lors que les expériences sont renouvelées. Le projet des sept places offre donc un panel de situations, vécues comme plusieurs expériences professionnelles. Elles restent pour autant au statut d’expérimentation, conformément à la forme qu’à ce projet. Le cas a donc une vertu, tant pour le chercheur que pour le professionnel. Les études menées en psychologie du travail par exemple par Jacques Leplat et Yves Clot (2005) montre que l’étude d’un cas ou le vécu d’une situation singulière sont « un moyen privilégié d’acquisition des connaissances sur les situations de travail et en particulier pour la conception des interventions », que cela s’est « enrichie en devenant un instrument de transformation des situations de travail, sans perdre sa fonction d’acquisition de connaissances » (Clot, Leplat, 2005, p.290 ; cités par Rogalski, Leplat, 2011, p. 15).

Un exemple de cas : des travaux et des GBA pour réduire la circulation

Plusieurs situations sont très riches et complexes pour les professionnels des services de la Ville de Paris, tout comme pour l’Hôtel de Ville qui laisse les services construire de nouveaux savoir-faire propres à la politique d’Anne Hidalgo. Ce premier cas « problème » pourrait être la diminution de la place de la voiture et le gain de place octroyé aux piétons. Cette réorganisation des flux et usages « circulés » doit se faire de façon traditionnelle à travers des process routiniers, par la réduction des voies de circulation automobile, l’augmentation des trottoirs et îlots tout en réinventant la pratique professionnelle.

Un certain flou entoure cette préoccupation première du projet. Les premières années du projet semblent montrer qu’il s’agit d’abord de ne plus toucher matériellement aux voiries. Le « hard » qui correspondrait à une pratique traditionnelle à la Ville de démolition/reconstruction de voiries n’est plus à l’ordre du jour à l’inverse de pratiques plus douces qu’il faudrait construire, inventer. Le travail des équipes se confronte donc à une problématique majeure car elle remet en question des process traditionnels de travail et pose question sur les prochaines tâches à mener. Il faudrait donc réduire la part circulée de 50 % sans toucher physiquement aux voiries. La deuxième étape de ce problème s’oriente davantage vers quelques travaux mesurés et le maintien d’une intervention douce. Ainsi, *in fine*, les voiries seront peu ou prou retouchées de façon « hard ». Tout serait dans le juste milieu à trouver. Ce juste milieu est un réel défi pour les équipes. Il constitue également un cas qui pourrait se représenter dans les projets futurs. Le problème posé serait donc d’une part, dans la négociation entre une volonté politique - une absence d’intervention en dur et un espace de l’événementiel, du « soft » - et des process traditionnels - et une organisation des acteurs et du travail qui les accompagnent. D’autre part, il faut trouver une place pour leurs actions et leur expertise dans ce projet qui évolue dans ses formes, ses finalités et acteurs.

Ces négociations sont observées tout au long du projet. La Direction de la voirie hésite, reste dans une certaine incertitude quant à leur action et budget. En mars 2015 sur la Place des Fêtes, les équipes expliquent aux autres services : « *Sur l’anneau* (les voiries autour de la place centrale), *on reste flous !* » (un ingénieur DVD, 9 mars 2015). Ils restent flous volontairement pour éviter de proposer des actions

trop nettes et définies quant à la réorganisation des flux de circulation. A plusieurs occasions, les services vont résoudre ce « problème » ou ce décalage de pratiques.

Au début du projet, il s'agit bien pour les équipes d'intervenir sur les voies de circulation de manière classique, notamment Place des Fêtes dont le projet a débuté en amont. Début 2015, ce projet de réaménagement comprend toujours un projet classique de travaux. Les équipes prévoient de présenter l'état d'avancement de leur travail à l'équipe municipale du 19^e arrondissement :

« On veut présenter plusieurs points de réflexion. L'anneau, les aménagements cyclables, la suppression des places de parking » (9 Mars 2015, réunion en interne, ingénieure SAGP).

Ce travail rejoint par ailleurs la votation pour la nouvelle répartition du marché et la réorganisation de ses étals abordées en première partie. Ce travail est aussi un travail de mise aux normes et de prises de contact des différents partenaires. Une réunion sur site entre le SAGP, la Préfecture de Police et la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (17 mars 2015) permet de voir que les services doivent faire face à des demandes concrètes de modifications ou d'adaptations de l'espace public :

« Le SAGP : on veut casser l'entrée des deux-roues sur la place centrale. On met des marches ?

BSPP : non, pas pour les piétons.

SAGP : on peut mettre des rampes et des passages handicapés.

BSPP : et des ralentisseurs, des jeux sur les nivellements... »

Parallèlement, naît l'idée qu'il faut limiter l'intervention sur ces espaces et signifier le changement de voies de façon légère. Le travail des équipes continue donc sur la redistribution et la réduction des voies de circulation sans pour autant savoir s'il y aura des travaux. Nous pouvons prendre appui par exemple sur une des réunions interne au SAGP en juillet 2015. A l'appui d'un document AUTOCAD, les équipes réfléchissent à la répartition des voies et à leur réduction, en prenant en compte l'ensemble des contraintes des sites :

« Ingénieur SAGP : Pour le marché, il faut 3 mètres. Ça marche pour Ribière, pas pour Thierry (rues entourant la Place des Fêtes). Il faut enlever du stationnement. (...) et il y a un problème de CPCU (chauffage urbain) sous le stationnement actuel ! ».

Le travail doit être mené selon une logique professionnelle, un process de travail qui correspond à l'organisation des rues de Paris et de ses réseaux. Ce travail rencontre par ailleurs des contradictions qu'il faut dépasser, entre la demande de la Ville et la réalité territoriale :

« Ingénieur SAGP : Il y a un double sens cyclable obligatoire en zone 30 et on avait prévu le stationnement sur les pistes cyclables pendant les jours de marché. Or, ce n'est pas possible avec le Plan Vélo... ».

Les ingénieurs sont parfois dans des impasses, ne comprennent plus ce qui est demandé, entre la volonté d'une mairie d'arrondissement qui veut moins de circulation et leurs partenaires de la Maîtrise d'Ouvrage qui veulent une nouvelle façon de concevoir. C'est un juste milieu qui semble se construire.

Ce travail donne alors lieu à des plans de répartition des voiries, publiées avec les scénarios d'aménagement, présentés au début de la troisième partie. Ces scénarios ne disent pour autant pas comment la circulation va être physiquement régulée. Le projet est alors à la fois l'objet de travaux partiels et l'objet d'un aménagement temporaire, notamment Place de la Nation (site qui propose la mise en place d'un espace central plus important – un espace piéton – symbolisé par des GBA). Cet espace semble présenter un compromis trouvé entre des travaux qui ont débuté sur certaines places fin 2017, et des interventions légères, symbolisées par des GBA, objets ou instruments du travail des ingénieurs. Progressivement, les professionnels des services négocient entre des process classiques et des volontés récentes de l'exécutif municipal. Ce jeu et cette intervention que l'on qualifierait d'hybrides montre une nouvelle pratique que les services sont parvenues à négocier. Ce, en résolvant les difficultés une à une : de la norme à intégrer en passant par les demandes municipales²²². Les photographies présentes en introduction à cette troisième partie – avec les GBA au centre de la Place de la Nation – illustrent le compromis trouvé.

Toutes ces activités et problèmes résolus au fil du temps constituent un contexte incertain pour les professionnels du projet et contribuent aussi à une adaptation à l'incertitude, sujet récurrent dans les recherches en urbanisme. La littérature (Ramirez-Cobo, 2016 ; Bourdin, 2014 ; Zepf, 2004) présente les incertitudes inhérentes à tout projet mais aussi, plus récemment, les incertitudes comme opportunités dans un projet. Des projets qui seraient davantage des « projets-processus » (Ramirez-Cobo, 2016) fait d'incertitudes. Cette transition semble correspondre assez bien à la transformation progressive du projet des sept places par l'Hôtel de Ville. Il est à la fois un processus de projet classique et un ensemble de points à traiter, de marges à laisser. La préfiguration des espaces ou la diffusion de l'urbanisme événementiel, du mobilier réversible font partie de ce nouvel agencement de travail et d'organisation. La lecture de ces auteurs a montré que les situations ou les cas vécus par les services au cours du projet sont un apprentissage progressif ou une adaptation tout du moins à cette forme de « projet-processus ». Les services ont l'expérience d'un projet traditionnel mais qui est bousculé par une forme de programmation ouverte et de préfiguration d'espaces.

Le recueil d'expériences fait par les services n'est pas anodin. Ces expériences vécues comme autant de situations problématiques à gérer sont le point de départ d'un questionnement pour la Ville de Paris : quel projet proposer ? Quel professionnel impliquer ? (la construction des CCTP pour l'appel d'offres des collectifs, notamment, a montré la difficile définition des compétences et de la temporalité dans ce projet).

Cet exemple d'entre-deux trouvé illustre un exemple de résolutions de problèmes auxquels ont participé les services. Ces derniers ont défini les aménagements nécessaires et les possibilités en termes d'aménagements plus légers et potentiellement temporaires sur les places par des objets qu'ils connaissent. La résolution de ces problèmes à travers la conversation avec des situations pour reprendre la formule de Donald A. Schön conduit les services à l'accumulation d'expériences propres à cette situation. Ces solutions n'auront peut-être plus de sens dans les projets futurs. Pour autant, il semble

²²² La Boîte à Outils propose par ailleurs plusieurs solutions pour faire différemment quant au « traitement de la limite piéton / voiture » par la GBA, des gabions ou des parklets (BAO, novembre 2015).

que le premier effet de l'adaptation des professionnels des services à ces situations se trouve dans les solutions et compromis trouvés au fil du temps.

B. ... ET LA FORMATION DE « SAVOIRS NOUVEAUX »²²³ POUR FAIRE AVEC CES DEMANDES PAR ET POUR LES SERVICES

Dans ces situations, sans juger de la nécessité pour l'un ou l'autre professionnel de maîtriser tel ou tel nouveau sujet, les services de la Ville manipulent de nouveaux concepts, introduisent des objets de réflexion dans leur travail et s'adaptent à d'autres mondes professionnels. Au cours du réaménagement, notamment lors des phases de concertation, de diagnostic et de réalisation des plans-programmes, nous avons pu observer plusieurs nouveaux savoirs être mobilisés par les services de la Ville. Par ailleurs, ils s'attachent toujours à une activité et à un moment donné et sont toujours mobilisés dans un cadre connu pour les services.

L'Hôtel de Ville, notamment par l'intermédiaire de la Mission PAVEX et de l'APUR, a mis les services en situation de mobiliser des mots, des objets et des problèmes nouveaux pour eux. La plupart a été présentée, depuis la mobilisation du genre ou le numérique en passant par la préfiguration d'espaces comme phase du projet d'aménagement d'espaces publics. Ces savoirs sont détenus par d'autres professionnels qui interagissent avec les services. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit toujours pas d'établir une catégorie de savoirs qui serait née lors du projet pour certains professionnels et encore moins de souligner qu'il faudrait que certains groupes professionnels maîtrisent de nouveaux savoirs. Il s'agit de montrer la maîtrise progressive de sujets qui ont été posés de façon soudaine en cours de travail aux services. Dans la plupart des situations de travail, le SAGP avait pour rôle de reprendre ces connaissances - mots, gestes, façons de voir - à leur compte pour les mobiliser dans leur travail. Selon les situations observées, il semble que les services ont eu à faire face à de nouveaux objets de connaissances à des degrés divers.

L'usage de mots, de concepts, d'une méthodologie : apprendre à voir autrement et des effets de vocabulaire

Les services maîtrisent une partie des sujets qui leur sont présentés, dans la limite des possibilités qui leur sont offertes. Pour le reste, il s'agit d'une nouvelle façon de voir l'espace public et les coopérations professionnelles. De façon concrète, ces savoirs sont visiblement manipulés, invoqués par des professionnels qui ne les maîtrisaient pas avant le projet « Réinventons nos places ». Cet usage témoigne d'abord d'un mimétisme permis par les réunions de travail mais aussi d'une circulation entre les différents professionnels. Cet usage temporaire ne se limite par ailleurs pas aux savoirs nouveaux présentés dans ce manuscrit, parce que jugés exceptionnels. Les services réemploient des mots et notions des bailleurs sociaux (ICF et Paris Habitat, Place des Fêtes), réemploient des termes proposés par le bureau d'étude « commercialité ». Cette circulation serait donc visible dans un premier temps par l'usage d'un « langage professionnel » et ne s'arrête pas aux quelques exceptions du projet des sept places. L'exemple choisi permet de montrer une certaine « capacité à verbaliser » (Zarifian, 1988; Stroobants, 1993, p.82) ces nouvelles connaissances.

223 Perrenoud, 2002, 2004, p.16.

Nous proposons de prendre un exemple d'un usage nouveau ou renouvelé d'un objet de connaissance par les équipes de la Ville de Paris. Le cas de Cisco est notamment intéressant sur ce point. Suite aux réunions présentées en détail, l'usage de mots issus du monde professionnel de grands groupes du numérique sont présents dans le discours des équipes. L'équipe de la DVD en charge du réaménagement de la Place de la Nation présente les différents dispositifs implantés par Cisco en montrant l'intérêt de ces dispositifs pour l'aménagement du site. L'équipe explique aux usagers présents à la réunion de concertation du 8 février 2016 que les données captées sont consultables par tout à chacun, et visent à améliorer le cadre de vie (par la captation de données liées au bruit, à la pollution ou aux flux automobiles et aux modes doux). Ils présentent ainsi des « mesures expérimentales » menées sur la Place et à l'appui de photographies présentent les dispositifs qui y ont été installés. L'équipe de Cisco a rencontré une première fois des agents de la Ville pour construire une offre adaptée à un projet de réaménagement d'espace public par exemple. Les observations menées ont en effet conduit à observer le maniement et l'usage de nouveaux savoirs pour et par les services.

L'autre sujet serait le genre, toujours observé par une focale bien précise : celle des activités de travail des services de la Ville dans un projet donné ; premier projet à Paris pour lequel le problème est posé. Dans ce cas, les spécialistes du genre au sein d'associations puis en tant qu'expert pour l'une d'entre-elle parvient à mettre cette question du genre comme devant être prise en compte. Un problème est posé aux services sous la forme d'une préconisation politique : il est nécessaire d'intégrer le genre dans cet aménagement, ou d'aménager « aussi » pour les femmes selon les interlocuteurs. Les spécialistes mobilisées ont apporté leurs connaissances - une vision de l'espace public, des problématiques propres, des références de littérature et de cas pratiques de résolutions de ces problèmes - pour que les services les prennent en compte dans le projet. Il semble que les équipes ont acquis une aisance dans le maniement des mots et une connaissance des méthodologies et travail de ces spécialistes²²⁴. L'usage de mots mais aussi, ici, l'explication à des tiers de la démarche menée permettent ponctuellement de voir une circulation de nouveaux savoir-faire pour les services.

Une « maîtrise professionnelle » de ces savoirs ?

L'usage de mots ou l'explicitation d'une démarche à des tiers (Pastré ; Clot, Leplat, 2005 ; Courtois, Pineau, 1991) peuvent paraître anecdotiques face au panel de compétences détenues respectivement par l'ensemble des professionnels du projet. Cet usage témoigne cependant d'une prise en main rapide de ces nouveaux outils et sujets proposés par l'Hôtel de Ville. Au-delà du maniement nécessaire de ces objets et mots, les ingénieurs et architectes de la Ville, notamment en raison du travail itératif mené avec la Mission PAVEX, témoignent d'une « maîtrise professionnelle » de certains objets, notamment liés à la « préfiguration ». L'une des ingénieures du SAGP expliquait en entretien : « *On finit par acquérir les*

224 Nous parlons ici toujours des équipes suivies le temps du projet. Par ailleurs, la connaissance et la maîtrise de ces nouveaux objets, de ces autres compétences ne signifient pas que ces principes peuvent être appliqués avec aisance. En effet, il est souvent reproché aux services l'application seule des normes et techniques propres à la voirie. En réalité, notre travail a permis de voir que les équipes suivies ont acquis ces connaissances liées au genre et les ont appliqués lorsque cela était possible. Le contexte et l'association des acteurs le permettaient. Aujourd'hui, il serait intéressant de regarder comment intégrer concrètement cette notion par des pratiques, des réflexes, des gestes, dans un process de travail. Le projet des sept places a, en cela, permis d'être le point de départ de cette réflexion.

compétences des autres » (ingénieure SAGP-DVD, 23 août 2016). Cet usage habile et l'intégration de certaines connaissances dans leur travail, témoignent de l'acquisition de ces compétences, ici liées à la préfiguration d'espaces.

Cette maîtrise est intéressante à deux égards. Elle témoigne de l'adaptation rapide des services dans un projet qui se fait ouvert et expérimental (inconnues, incertitudes quant au partage des tâches entre acteurs et quant à la réalisation finale). Elle témoigne également d'une intégration probable de ces nouveaux objets dans les aménagements d'espaces publics à Paris, le genre notamment, et/ou de l'évolution des formes d'organisation de projets à Paris (schémas d'acteurs, compétences mobilisées, nouvelles divisions du travail et des territoires professionnels).

La plupart des sujets nouveaux repérés pourraient être assemblés sous le grand titre « usage » : les usages genrés, les usages facilités et étudiés par le numérique, les usages nombreux dans le temps et permis par des mobiliers légers et réversibles, etc. L'ensemble de ces questions ont été posées aux services par la Mairie centrale, qui ont travaillé avec des spécialistes du genre, des experts, des professionnels de la scénographie ou encore de grands groupes du numérique. Le premier point qu'il importe de souligner est la « maîtrise professionnelle » acquise par les ingénieurs et architectes voyers ; autrement dit, des savoirs construits sur le tas (Stroobants, 1993, p.27) pour faire avec ces objets alors que le projet est d'ores-et-déjà avancé.

Le maniement de ce nouveau savoir pour les services est intéressant. Un des enjeux d'adaptation voire d'acquisition d'un savoir semble être davantage lié à l'intervention de la Mission PAVEX. Le plus marquant serait donc la circulation de la notion de préfiguration. Ce mot a un sens dans le monde professionnel des ingénieurs et architectes de la Ville. Il désigne l'installation provisoire d'équipements pour en faire l'essai sur site. La préfiguration, notion utilisée notamment en raison de la présence de la Mission PAVEX, désigne à peu près la même chose. La différence est que dans le cadre de « Réinventons nos places », la préfiguration coïncide également avec une phase du projet, phase pour laquelle il faut inventer les manières de procéder et la division des tâches entre chaque professionnel. Cette notion n'a pas encore de signification pratique ni de processus clair pour être mis en pratique. Il témoigne cependant à nos yeux d'une prise en main des services de cet objet en situation de projet. Sans présager de la réitération ou non de ces expériences, nous souhaitons montrer que les services ont intégré ces objets dans leur discours et dans leur process de travail.

Depuis « vous cherchez sur Google... » à l'intégration d'une phase de préfiguration dans le projet

Les équipes ont d'abord du s'adapter à la présence de ces nouvelles figures professionnelles en réunion, composer avec elles pour finaliser les plans-programmes, trouver un juste milieu entre leur vision de la programmation des usages et la leur. Cette collaboration à elle-seule a mis les services en situation de revoir l'organisation des réunions et de la maîtrise d'ouvrage en régie, de comprendre et d'utiliser les notions de scénographie²²⁵, de scènes, de réversibilité et de préfiguration. Les « collectifs de compétences

225 L'usage du mot en lui-même est intéressant. Les services de la Ville font déjà de la « préfiguration », à l'image de la préfiguration de l'installation des étals du marché Place des Fêtes. Ici, le terme change en partie de sens et désigne une phase de production inhabituelle dans un processus de projet classique d'aménagement d'espace public à Paris mais également tout un champ de connaissances (la scénographie, la réversibilité, l'expérimentation).

pluridisciplinaires » et la « co-conception » font également partie de cet ensemble de notions et de pratiques à intégrer. Vivre l'ensemble de ces situations est un savoir-faire en soi. Nous n'avons pas de réponse quant à la circulation effective ou non de ces préconisations parmi les services. Tous ces concepts et ces demandes politiques sont connues des équipes de la Ville. Elles ont réalisé la piétonisation des berges et continuent de gérer Paris Plages chaque année. Pour autant, la gestion de ces situations et l'intégration complète de ces notions et de ce qu'elles sous-tendent n'impliquent pas nécessairement la maîtrise complète d'un savoir lié à l'événementiel et à la scénographie.

Nous avons cependant assisté à la maîtrise progressive d'un savoir issu d'un autre monde professionnel. Un savoir qui se diffuse depuis quelques années (nous pensons bien entendu à Paris Plages) dans les champs de l'aménagement de l'espace public. Lors d'un premier entretien en novembre 2014, alors que le projet est lancé par la Mairie, un chef de projet de la DVD essaie de nous expliquer ce qu'est la scénographie, une notion qu'il faudra manifestement intégrer au projet. Le chef de projet explique alors :

« Alors... la scénographie urbaine... (rires) c'est essentiellement la mise en place d'usages divers et variés sur la place. Donc ça comprend l'éclairage, ... euh... vous cherchez sur Google comme moi... donc ça comprend l'éclairage, aussi des réflexions sur les usages à travers le temps. On pourrait voir la place comme une scène, une scène urbaine, et voir ce qu'on pourrait y faire. » (entretien, novembre 2014, ingénieure SAGP).

La deuxième partie a permis de montrer la diffusion de ces notions parmi les équipes en réunions. Elle est visible dans les documents de travail ; plusieurs documents « hybrides » semblent témoigner d'une acculturation des équipes de la Ville à certaines notions propres à d'autres figures professionnelles ; mais plus encore dans cette « capacité à verbaliser ». Lors d'une des dernières réunions publiques organisées pour la Place de la Nation, le 5 décembre 2016, la Mission PAVEX est présente aux côtés des services. Ces derniers expliquent ce qu'est une phase de préfiguration dans un projet urbain.

PREFIGURATION

PHOTOMONTAGE



Illustration 82 — Extrait d'un document de présentation de la DVD, 5 décembre 2016.

Ces quelques exemples semblent montrer l'acquisition de savoirs construits sur le tas (Stroobants, 1993, p.27). Cette construction s'est donc faite progressivement jusqu'au réemploi de notions de façon maîtrisée.

Les services de la Ville présentent, lors de cette concertation, le scénario retenu et la phase de préfiguration qui a lieu sur chacune des places, phase qui correspond aussi à l'arrivée des collectifs. Pour faire suite au travail mené avec la Mission PAVEX, les services intitulent une diapositive « Préfiguration : une nouvelle approche de l'espace public ». Cette présentation montre une modification effective du travail des services mais également l'incorporation d'une nouvelle étape dans le travail. Les services se chargent de la présenter et la coordonnent, l'organisent. Les collectifs prennent en main cette phase en occupant temporairement les sites. Pour autant, les services ne se détachent pas totalement de cette étape et l'intègrent comme une activité supplémentaire du projet qui demeure en régie. Les services présentent la préfiguration en plusieurs étapes. L'une des premières étapes est la préfiguration des aménagements proposés par la Direction de la voirie (réduction des voies de circulation, élargissement des trottoirs, déplacements des arrêts de bus et zones de livraison, modifications apportées aux zones de stationnement, etc.). Une autre étape est celle des collectifs. Les services sont toujours présents mais dans un rôle qui se définit en cours d'action. L'action de ces collectifs le temps de la préfiguration est définie comme « une démarche participative pour « fabriquer » les nouveaux usages de la Place » (DVD, 2016, p.11). La phase de préfiguration, toujours avec les mots de la Direction de la voirie, permet :













- « - L'appropriation des résultats de la concertation (...)
- La co-conception de mobiliers, d'installations urbaines, de végétalisation hors sol (...)
- La co-construction : animer des ateliers avec les habitants
- La prévision et la préparation de la vie « après travaux ».

Cette présentation et l'intégration progressive de la notion de préfiguration comme étape du projet – une étape pendant et après les travaux – semblent montrer la prise en compte d'une autre démarche : les services l'intègrent à leur processus de projet. Ici, il est visible par l'intégration de mots, de l'usage de ces concepts par les équipes projets.

L'intégration progressive de ce savoir en situation de travail est également visible alors que les scénarios retenus (en version détaillée) font figurer un item « espace événementiel » dans la légende ou des « branchements eau et électricité pour événements » pour désigner des usages, peu mobilisés auparavant. Les schémas d'objectifs regroupent ces objets sous l'item « usages ».

USAGES

SCÉNARIO 1

-  Espace événementiel
-  Mobilier fixe
-  Agrès sportif mobile
-  Information sur le patrimoine
-  Aire de jeux
-  Espace pétanque
-  Espace culturel
-  Terrasse de café
-  Camion-restaurant
-  Commodités
-  Jeu d'eau ou brumisateurs
-  Jeu pour enfants
-  Point de rencontre
-  Branchement eau et électricité pour év

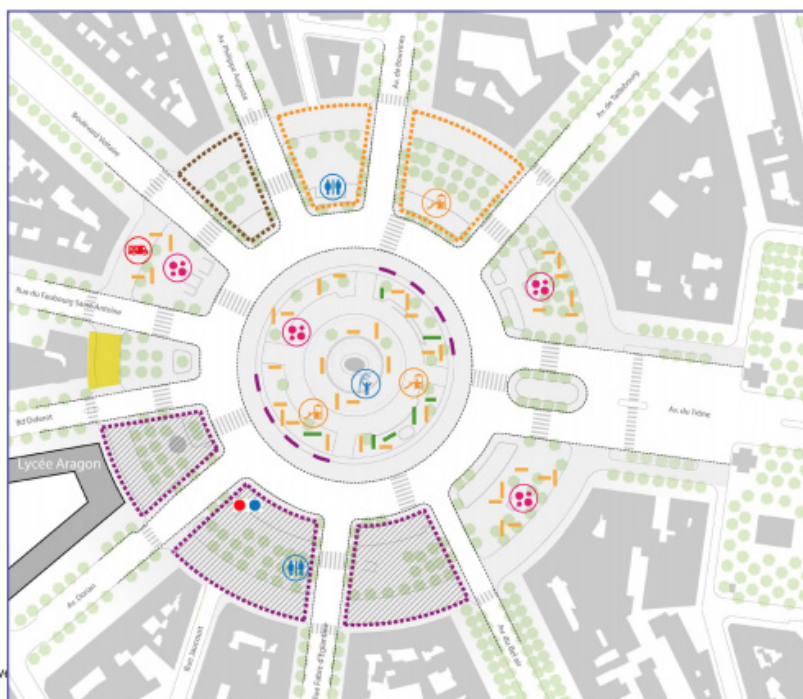


Illustration 83 — Carte «usages» - scénario 1 - pour la Place de la Nation, document du séminaire du 19 novembre 2015, p.20, Mairie de Paris.

L'usage de ces notions est bien entendu facilité par la présence du responsable de la Mission PAVEX au sein de la maîtrise d'ouvrage qui pilote cette étape de préfiguration. Au-delà du réemploi simple de ces mots, les équipes les ont repris par la suite pour désigner une étape du projet de réaménagement. La maîtrise de cette notion de préfiguration, qui s'est affinée et affirmée au fil du projet, témoigne d'une circulation des connaissances qui irait au-delà du réemploi de notions de façon ponctuelle, au-delà de nouveaux mots imbriqués de façon superficielle aux activités de travail plus routinières. Les équipes ont développé des compétences propres aux situations rencontrées, pour rejoindre les propos de Janine Rogalski et de Jacques Leplat. Ces objets d'apprentissage²²⁶ (Jouini, 2003) permettraient de développer des compétences en situation de travail. Ces compétences ne seront peut-être pas nécessaires au-delà de ce projet mais un autre regard sur le travail aura été acquis. Elles sont pour autant le signe d'une prise en charge réelle de ces professionnels observés en situation de travail de ces nouveaux objets à manier.

Conclusion

Certains savoirs des professionnels mobilisés par le projet se sont diffusés, ont circulé. Les services de la Ville, notamment le SAGP, ont pris une partie des objets proposés pour en faire usage, les interroger, les mobiliser. Nous avons pu voir au cours du projet, une utilisation de mots tels que « scènes » ou « scénographie » mais aussi une préoccupation pour la notion de genre. Souhaités ou utilisés en raison de demandes politiques, ces objets et mots – issus de savoirs d'autres mondes professionnels – ont

²²⁶ En suivant la définition donnée par Jouini, ces objets d'apprentissage seraient ici les séminaires, les nouvelles temporalités de travail, les types de documents à produire, le vocabulaire à employer et les différents sujets de réflexion.

été transmis aux services le temps du projet. Une partie de ce qui a été observé est retranscrit pour illustrer la mobilisation de nouveaux mots. La circulation et l'usage de mots mais aussi leur réemploi dans des documents en interne dénotent une première évolution dans les pratiques professionnelles. Constaté une évolution dans les pratiques, ne signifie pas qu'elle soit préférable ou qu'une pratique professionnelle en remplace une autre. La circulation de notions et la traduction, même partielle, de ces mots et sujets sur un territoire donné et au sein de professions, montrent de premières évolutions dans les compétences et les routines d'action des acteurs des projets urbains d'espaces publics à Paris.

De nouveaux savoirs se diffuseraient en cours de projet. Pour autant, quelques questions se posent quant à l'usage répété et futur de ces connaissances. Est-il souhaité et/ou souhaitable que les services maîtrisent et intègrent ces objets comme compétences à leurs activités routinières de travail ? Au-delà de l'usage de mots et objets de connaissances, ce qui semble intéressant est la participation des services à la construction de ces nouveaux objets pour concevoir les espaces publics. Intégrés dans un projet propice à ces réflexions et autres apprentissages ou constructions de pratiques, les services ont participé à la redéfinition de pratiques et savoir faire mais également ont permis leur application concrète aux espaces réaménagés. Cette réflexion autour du renouvellement des façons d'aménager les espaces publics à Paris s'engage avec et par les services de la Ville.

Ce qui est intéressant est donc d'une part, le rôle tenu par les services dans la production de ces connaissances, dont la plupart doivent être transmises d'un professionnel à l'autre ou faire l'objet d'un partenariat. D'autre part, au cours de ce processus de construction de nouvelles connaissances, les services ont su adapter ces objets à leur organisation de travail, à des réalités territoriales, traduire des objectifs en pratiques. Des savoirs se sont transmis et des pratiques se sont développées, en étant produites et adaptées par les services.

SECTION II — UN RÔLE TENU PAR LES SERVICES : L'ADAPTATION DE CES NOUVEAUX SUJETS À UN TERRITOIRE ET À DES PROCESS DE TRAVAIL

Les services jouent un rôle important à la fois dans la construction des actions, la mise en pratique des demandes politiques et le maintien d'une ligne directrice cohérente dans le processus de projet.

Plusieurs objets de connaissances et pratiques ont été construits. Le genre, notion abstraite pour les acteurs du projet – pas uniquement les services – se traduit en marches, en mots, en idées. L'offre de Cisco encore floue en 2015 se traduit par des équipements, des échanges et une action commune pour « un urbanisme tactique ». Les services ont de fait pu acquérir ces différentes connaissances, pour, peut-être les réutiliser dans d'autres projets ou les faire circuler auprès d'autres professionnels. Ce qui est aussi intéressant est le rôle qu'ils ont joué dans le processus de renouvellement des pratiques pour la Ville de Paris. Les équipes de la Ville ont joué un rôle central dans l'adaptation de ces nouveaux objets à l'échelle d'un projet d'espace public, rôle qui n'a pas été passif. Ils ont contribué à la construction de ces pratiques et à l'adaptation des savoirs à l'aménagement des espaces publics à Paris. Il s'agit à présent d'analyser les différents points qui montrent que les services de la Ville ont construit ce processus avec et pour la Ville de Paris (Hôtel de Ville) en faveur du renouvellement des pratiques. Il semble que plusieurs

exemples permettent de voir que les services ont joué ce rôle d'élaboration d'une connaissance et de son adaptation, ou de sa traduction (Stroobants, 1993) pour des process de travail traditionnels et sur un territoire donné ; indépendamment des contraintes liées à la mise en pratique de ces nouvelles idées et coopérations.

Longtemps, notre regard s'est naturellement porté sur ces nouveaux savoirs et les interruptions du travail qui en découlent. Pourtant, le projet ne se fait pas uniquement à partir de ces objets jugés nouveaux. Le projet se fait sans et au-delà les nouveaux sujets introduits par la municipalité. Il apparaît alors que le projet est davantage un processus de construction d'un espace de nouveaux savoirs que les services participent activement à construire. Ils le construisent en adaptant les objets que l'Hôtel de Ville leur présentent, à un territoire, à des process de travail ordinaires ou connus, à des contraintes, en négociant entre plusieurs parties.

A. D'UN SUJET « HORS-SOL » À UN SAVOIR ADAPTÉ AU TERRITOIRE PARISIEN

Dans un premier temps, il semble que les ingénieurs et architectes du SAGP ont adapté des savoirs que l'on nomme « hors-sol » à un territoire et à un process de travail donnés. Ces savoirs « hors-sol » correspondent à des savoirs universitaires ou des savoirs pratiques n'ayant jamais été appliqués sur ce territoire ou dans le cadre de ce type de projet. En l'absence des modalités concrètes (comment l'appliquer, pourquoi, etc.) de mise en pratique, il faut alors inventer, réfléchir à l'application de cet objet dans un nouveau contexte. Ce travail correspond notamment à la collaboration entre les spécialistes du genre et les services. Nous regardons ici le travail mené pour adapter ou traduire cette question en savoir-faire « fonctionnel » pour un aménagement d'espaces publics.

Le genre pourrait être lu comme étant une problématique « hors-sol » à l'appui de nos observations. Elle est tout d'abord soumise aux services comme un enjeu général : « intégrer les femmes dans l'aménagement des espaces publics » ou plutôt « dans les espaces publics » car il s'agissait d'abord pour la Ville de demander aux services de faire évoluer les équipements ou la programmation avant de parler de démarches construites avec des femmes (par ex. les marches organisées avec Maturescence puis Genre et Ville). Cet objectif est assez global et peu précis *a priori* : ce concept pour les professionnels de la Ville ne désigne aucune action précise, n'est adapté à aucun territoire spécifique. En cela, il est « hors-sol » pour les équipes. Ce terme est bien le nôtre et ne correspond à aucune parole d'acteur. Ce concept (ce mot de « concept » est par ailleurs choisi puisqu'elle met l'accent sur l'abstraction relative de l'action par et pour le « genre » pour les équipes et la Ville²²⁷), se présente à plusieurs moments comme une forte volonté d'agir et/ou une certaine vision des problématiques dans l'usage des espaces publics puis ultérieurement comme des mesures menées sur d'autres territoires (à travers l'intervention orale de professionnels étrangers qui ont permis d'intégrer cette démarche liée au genre dans leurs pratiques, leur budget, leur municipalité, etc.).

Le problème est ainsi posé : « *L'usage de l'espace public répond à des codes sexuels. Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés, les questions sécuritaires ne se posent pas de la*

²²⁷ À l'exception de quelques professionnels du Service Egalité Intégration Inclusion (SEII) de l'Hôtel de Ville qui participent à la diffusion de cette problématique, ainsi que la Mission PAVEX qui appuie cette démarche.

même façon pour les femmes et pour les gomme, de jour et de nuit ». Cet extrait est tiré d'un discours de l'adjointe à la Maire, Hélène Bidard, le 13 octobre 2015, ce même extrait est rappelé en introduction de la newsletter (ou compte-rendu) de la marche exploratoire faite sur la Place des Fêtes²²⁸. Ce discours très construit offre une vision de ce qui est formulé comme problématique par la Ville de Paris. D'autres sources donnent lieu à une définition plus floue de ce qui est attendu. En avril 2016, une des spécialistes explique à l'une des équipes qu'il est bien de poser la question de la position de la femme dans l'espace public, mais ce n'est pas nécessairement représentatif de toutes les femmes (à partir de notes prises en réunion). La spécialiste, Dominique Poggi, introduit aussi une question de représentativité avec la question des inégalités et l'introduction de démarches méthodologiques (marches sensibles et/ou exploratoires). Le problème posé est en réalité extrêmement vaste et parfois flou.

Ces différents éléments, il s'agit de les traduire, de traduire des mots et une démarche en process et mots professionnels connus des services de la Ville pour pouvoir agir. Cette traduction passe par et donne lieu à la participation de certains membres des équipes aux marches menées par les associations de spécialistes du genre. Il s'agit de traduire cette question dans un langage professionnel d'une part, dans des process de travail préexistants d'autre part, y compris au territoire parisien (à travers les pratiques dites « traditionnelles » des services de la Ville). La traduction dans ce contexte est le passage de grands principes consensuels à leur traduction spatiale (Godier, 2016). Cette traduction est progressive et passe par les équipes projet impliquées dans cette prise en charge du genre dans leur projet (Bastille, Nation et Fêtes puis Panthéon plus tard). Elle commence de façon inconsciente pour les équipes tandis que l'Hôtel de Ville leur transmet par l'une des cheffes de projet du SAGP leur nouvelle demande pour les « sept places ». L'une des réactions étant : faut-il installer des bancs avec deux côtés ? (l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes). Cette question ironique traduit un vrai problème : il est nécessaire de traduire cette demande politique (et terriblement importante) en objets palpables. Plusieurs professionnels traduisent cette demande formulée de façon floue à ce stade par l'Hôtel de Ville à travers leurs expériences en tant qu'usagers : les pavés ne sont pas pratiques ni pour les talons, ni pour les poussettes, ni pour les personnes en fauteuil roulant. Quelques jours plus tard, ce professionnel du SAGP ajoute dans le cadre d'un entretien que la proposition de la Ville fait écho à une réalité dans les services mêmes : la ville est faite par des hommes car il y a plus d'hommes que de femmes, notamment parmi les ingénieurs. Progressivement, les équipes mènent un travail de traduction de plus en plus conscient. L'observation permet de voir une adaptation progressive, une transcription de ces impératifs en activités concrètes pour les services et donc pour la Ville qui fait majoritairement réaliser ses projets en régie. La première intervention sur le genre qui se fait sans l'intermédiation des services sera celle des spécialistes du genre intégrés dans les collectifs. Cette phase propose une nouvelle forme d'intervention et un nouveau rôle à tenir par les services lors des trois années d'observations. La marche exploratoire menée sur la Place des Fêtes en novembre 2015 permet notamment de formuler le problème – celui posé aux services. La « commande » est alors formulée plus clairement : « *Comment tenir compte dans l'aménagement de la dimension de « genre » ? Comment rendre l'espace public plus sûr pour les femmes, afin qu'elles investissent les lieux avec un sentiment de liberté et de bien-être ?* » (Compte-rendu/newsletter Mairie de Paris, 2015, p.1). Lors du séminaire Genre & Espace public²²⁹, plusieurs professionnels des services sont présents et participent à des traductions très pratiques du thème du « genre » en équipements et

228 Marche exploratoire de la Place des Fêtes, 19e arr., novembre 2015, « Comment les femmes observent l'espace public ? », Mairie de Paris, 5 p.

229 Le séminaire "Genre et espace public" a eu lieu le lundi 10 octobre 2016 de 9h30 à 17h, à la Cité de la Mode et du Design 34, quai d'Austerlitz - Paris 13.

interventions concrètes aux côtés des autres participants. La table-ronde à laquelle nous avons participé propose des lieux « refuges ». Ces lieux seraient des commerces ou espaces ouverts tard et permettant un repli en cas de danger mais aussi de susciter un sentiment de sécurité. Le niveau d'éclairage est bien sûr mis en question, ou encore parfois les barrières des immeubles installées dans le cadre de la résidentialisation. Toutes ces propositions s'inscrivent dans cette imprégnation des services à une nouvelle thématique mais aussi dans ce travail qu'ils mènent de traduction de cette préoccupation dans un contexte donné.

Les équipes doivent ensuite adapter leurs activités de travail. Elles intègrent les marches aux côtés des spécialistes et organisent des temps de restitution en concertation dans le cas de la Place des Fêtes. Ces temps correspondent à la fois à des temps d'adaptation des services, décrits plus tôt dans ce manuscrit, et à l'organisation de l'intégration du genre dans leur projet. Les équipes qui ont participé à ce travail l'ont en mémoire et possèdent le guide « Genre & espace public » déjà abordé mais nous ne connaissons pas la portée réelle du guide sur le temps long. La Ville de Paris, par l'intermédiaire de Genre et Ville, le service de l'égalité à la Ville et en partie, le Secrétariat Général, veulent que ces questions de genre soient intégrées, pour la première fois dans ce projet d'aménagement d'espace public. Si nous avons vu dans quelle mesure les services parviennent à utiliser les notions qui leur sont proposées, ils participent activement à leur adaptation au territoire et à des processus de travail préexistants. Les activités de travail observées et analysées comme co-construction de connaissances adaptées à un territoire, ses espaces publics, sont principalement le fait des services.

Ce travail d'introduction et de construction de nouvelles pratiques ou savoir faire liés au genre est visible aujourd'hui. Dans une des newsletter - ou compte-rendus - d'une récente marche exploratoire dans le 13^e arrondissement²³⁰, le problème est clairement posé dès à présent : « *Les marches exploratoires des femmes : une double entrée : l'aménagement et l'animation du territoire. Le sentiment de sécurité* » / « *Une approche « par le genre » permet collectivement d'améliorer encore les pratiques en matière de sécurité, mais aussi d'aménagement urbain, de choix de mobilité, de développement participatif et de facilitation de l'usage de la ville par toutes et tous* ». Ce travail de traduction et de construction semble avoir permis aux deux mondes professionnels de mieux connaître et d'en faire une pratique nouvelle et différente à Paris bien que cette action se construise encore. Il ne s'agit ici que d'une première expérience d'intégration de la notion de genre dans un processus de projet d'aménagement d'espace public.

B. ACCULTURATION ET COMPROMIS : DÉFIS ET MAINTIEN D'UNE ROUTINE POUR UNE PRATIQUE HYBRIDE ENTRE MAINTIEN DE SCHÈMES²³¹ ET NOUVEAUX OBJETS

Le rôle des services a été souligné dans la traduction concrète et la construction d'un savoir à partir d'un problème encore flou ou peu adapté à un contexte. Nous ne pouvons cependant pas nous arrêter là dans cette analyse du rôle des services dans un processus de construction de connaissances à l'échelle de Paris. Il faut aussi s'intéresser à des objets radicalement nouveaux pour les services.

230 Marche exploratoire Paris 13^eème, 2017, « Comment les jeunes femmes observent l'espace public ? », Cité Chevaleret, Place Souham, Square des Chamaillards, la dalle des Olympiades (Ville de Paris, Genre et Ville., 4 p.).

231 Fait référence ici au concept de Piaget.

Dans les opérations de piétonnisation et de diminution de la circulation, les services possèdent déjà les compétences associées à ce travail, et la reconnaissance de ces compétences par la municipalité. Le projet de réaménagement des sept places a pour visée principale la réduction de 50 % de l'espace dédié aux « modes lourds » de circulation. Cet objectif n'est pourtant pas aisé à atteindre. Il demande à être testé par différents scénarios et validé ou invalidé par les services des déplacements. Des calculs de trafics, des temps de concertations mais aussi une grande diversité de contraintes entrent en jeu ; le déplacement d'une voirie suppose le déplacement de la végétation par exemple et donc la prise en compte du sous-sol, type CPCU ou câbles. Ce défi lié à la voirie, s'accompagne dans le cadre de ce projet, d'un budget très limité d'une part, et de la question des pratiques professionnelles d'autre part : il s'agit *a priori* de limiter les travaux « en dur » pour des raisons de budget et de réduire la place de la voiture qui passe à la fois par des travaux et des « espaces reconquis » artificiellement par des plots en bétons.

L'observation du projet a permis de voir le travail mené pour conduire et construire un compromis. Ce dernier doit permettre aux services de mener le projet comme ils l'entendent, de réaménager les voiries, de faire des travaux et à l'autre partie de la maîtrise d'ouvrage (PAVEX et APUR) de proposer une nouvelle façon de faire pour aménager et animer un espace. Le résultat est intéressant en soi car il est le produit d'un travail de construction de ce compromis²³² d'aménagement, un compromis construit sur le temps du projet durant deux à trois années avant l'intervention des collectifs. Ce compromis permet d'associer à la fois le renouveau souhaité par l'Hôtel de Ville et les contraintes des services pour construire un entre-deux qui soit réaliste aux yeux des équipes. Comme dans tout projet, le compromis est partout et devient même une compétence professionnelle : une architecte - « *j'ai peur qu'elle se focalise sur le vélo. Je pense que l'on doit aussi lui montrer les conclusions sur les commerces. Il faut aussi proposer des possibilités pour le coeur de place. (...) je pense qu'il faut lui dire comment organiser la pelouse. (...)* » (réunion SAGP, 9 mars 2015).

Les discussions ont été nombreuses entre, schématiquement, les partisans d'un aménagement en dur accompagné d'une programmation qui serait plus souple et les partisans d'un aménagement évolutif dans le temps. Le projet a d'abord consisté pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre à définir des scénarios d'aménagement. Le premier point qui y était abordé est le « rééquilibrage » de la voirie en faveur des piétons et le second, le type d'équipements et les zones privilégiées par types d'usages. Les négociations et le travail de co-construction autour de la répartition de la voirie sont moins cités ici car moins directement abordées dans les réunions observées. Une partie de ce travail ou de ces échanges sont davantage visibles dans des échanges informels ou lorsque rapportés d'une conversation entre des directeurs de service et le Secrétariat Général. Le travail mené autour des usages s'exprime lui au cours des réunions et des entretiens.

Ce sont deux visions des choses. D'un côté, la vision municipale qui s'attache à faire des projets pour les piétons et se rapprochant de la vision que donnent les récents projets des Berges et Paris Plages. De l'autre, une même vision associée à un ensemble de connaissances techniques et territoriales. Le

²³² La construction de compromis n'est pas spécifique à cette question, nous avons simplement choisi de l'illustrer par l'exemple de la réduction de la circulation automobile. Nous pensons à plusieurs réunions en interne à la Ville au cours desquelles il s'agissait de définir ce qui devait être présenté à la Mairie d'arrondissement, centrale ou à l'ensemble de la Maîtrise d'Ouvrage. L'objectif étant de savoir ce qui doit être présenté pour parvenir à un compromis qu'ils jugent bon en fin de réunion suite à la présentation de leur avancement.

compromis passe d'abord par une prise de conscience par les services des difficultés auxquelles ils vont se confronter :

« Architecte : On connaît le scénario idéal mais il n'y a pas assez d'argent. (...) »

Ingénieur : C'est dommage de réserver cet espace aux seuls vélos. Perte d'espaces favorables aux piétons. Je suis plutôt pour des solutions mixtes et donc faire de vraies pistes vélos et piétons, pas seulement du marquage pour faire mixte.

Ingénieur : on pourra en parler en AGORA (en AGORA, présence de PAVEX et de l'APUR). »
(extrait d'un échange non enregistré, DVD, 15 juillet 15).

L'installation d'équipements légers, sans intervention en dur (installation de mobilier pérenne et rivé au sol) pose également question aux services. Ces derniers s'interrogent déjà sur l'intervention des collectifs. Un des ingénieurs pose la question de la production et de la gestion des équipements tirés de la Boîte à Outils et des mobiliers « expérimentaux » :

« Suite à l'utilisation de la boîte en bois pour végétalisation, la Pal Box, la DEVE ne sait pas faire. C'était une unique expérimentation. Il y a une différence entre expérience et extension sur Paris ! Il faudrait se mettre en lien avec la Ville sur le mobilier innovant ? » (réunion, le 24 septembre 2015).

Lors d'échanges sur site entre plusieurs élus, conseillers, la Mission PAVEX et les services, la discussion porte bien sur des façons de faire : ne plus procéder comme avant mais mettre des plots (embellis) pour faire croire à une reconquête de l'espace piéton sans travaux. Les services doivent intégrer cette nouvelle vision tout en apportant progressivement divers éléments « pratiques » : les usagers ont émis des doutes quant à cette traversée, plusieurs types d'usages ont déjà été demandés, etc.

Ces quelques extraits présentent la difficile recherche de solutions et des volontés différentes selon les acteurs. La recherche d'un compromis pour proposer une action qui convienne à toutes les parties se fait d'abord dans l'explication de leurs pratiques habituelles aux autres professionnels. Le projet donne ainsi à voir une recherche de compromis pour construire une nouvelle pratique pour gagner de l'espace pour les piétons et trouver des aménagements multiples sans budget, sans travaux (ou le moins possible). La co-construction est davantage visible dans les discussions avec l'APUR et la Mission PAVEX car ces idées, ces contraintes sont débattues pour définir les plans-programmes voire une première programmation d'usages, tout du moins par la définition de zones favorables à tel ou tel usage. Suite à la proposition précise des services en termes d'usages, la Mission PAVEX indique le 5 octobre 2015 en réunion AGORA préférer des points attractifs et des usages différents selon les situations. La discussion sur les usages et ce qu'ils doivent être - plus ou moins fixes, la Mission PAVEX incite à l'installation de scènes sur les places, des scènes utilisables comme des bancs, des tables, etc. - conduit à un compromis et une action coordonnée.

Les services ont permis en s'intégrant dans un processus itératif, en expliquant leur savoir faire, en donnant leur avis, de conduire à la construction d'une pratique, d'une phase d'un réaménagement d'espace public : ici, une phase de préfiguration. Cette dernière résulte de la réduction du nombre de voies dédiées à la circulation, à la libération d'espaces pour les piétons, à la délimitation temporaire

de ces nouveaux espaces par des plots. Elle correspond à un temps d'expérimentation des usages. Les équipements proposés seront conservés ou retirés. Les idées des équipes pourraient être retenues, on ne le saura que bien plus tard. Quoi qu'il en soit, l'exposition des volontés et objectifs de chaque acteur et l'explicitation de leurs contraintes et de leurs expériences, ont permis à la maîtrise d'ouvrage d'envisager une action coordonnée qui associe toutes ces volontés dans un entre-deux : les collectifs dans un temps plutôt court, avant les travaux, un temps d'expérimentation qui donnera ou non vie à des équipements pérennes, une phase d'animation qui n'efface pas le projet.

Au premier abord, si l'on regarde le projet tel qu'il se déroule, il semblerait que le compromis consiste à réaliser partiellement des travaux tandis que l'étape essentielle reste bien celle des collectifs. Ces derniers sur cet espace laissé libre et délimité par des plots en attendant d'éventuels travaux animent, font de la concertation et définissent ce que peuvent être les équipements programmés. En réalité, à travers l'étude de ce projet par le travail des services, nous voyons les premiers « résultats » de ce travail (scénarios, étape de préfiguration, aménagements temporaires sur les places) comme un juste milieu co-construit avec et par les services. Ces derniers ont permis de trouver ce compromis que l'on connaît aujourd'hui afin de permettre les travaux et de rendre possible l'installation des collectifs. Le rôle des services dans ce « résultat » est intéressant à plusieurs égards. Il semble qu'ils aient réintroduits progressivement la question des travaux et des contraintes d'aménagement. En effet, lors du lancement du projet, tout devait être fait en « soft » puis peut-être en « dur », finalement en « soft » pour finir dans un juste milieu. Leur intervention, notamment visible lors des visites sur site, les présente comme les garants d'un patrimoine et d'une culture de l'aménagement à Paris. Pour l'installation des collectifs, la Ville prête le matériel adéquat ainsi que le container pour être très pratique. Du côté des services, ils sont là encore un élément facilitateur de leur installation et rendent possible cette situation. Facilitateur car en ayant fait face aux différents défis abordés plus tôt, ils sont en mesure de comprendre et de dialoguer avec les différentes compétences présentes dans les collectifs. Les thématiques abordées sont connues, ce que l'on a pu voir lors de la première phase d'installation des collectifs sur les Places des Fêtes et du Panthéon. Ils sont aussi ce lien entre l'ancien projet et l'actuel en fournissant les documents - notamment les résultats issus de la concertation - et les informations liées à la conception en amont dès l'arrivée des collectifs. La « situation » est celle d'une phase d'aménagement que se partagent les services, la Mission PAVEX et les collectifs. Les objectifs de cette phase oscillent entre l'animation, la gestion et l'installation d'équipement, soit pour une étape d'animation pré-travaux, soit comme étant une étape de l'aménagement, si les équipements sont conservés par exemple. Cette situation, incertaine, est délicate à gérer pour les services, pour autant permise et accompagnée par ces derniers.

La Place de la Nation est l'une des places qui permet de mieux voir ce compromis entre deux visions de l'espace public. Les containers installés témoignent de l'installation des collectifs qui prennent en charge la poursuite de la concertation, l'animation et l'installation d'équipements légers. L'élargissement du cœur de place est d'une part investi progressivement par ces collectifs, notamment ici Coloco, pour dessiner sur le sol, installer de nouvelles structures du type banc. D'autre part, la délimitation est faite de façon temporaire par des GBA, objet de l'ingénieur et du technicien, pour signifier un « avant-travaux ». Ces GBA sont également investis par les collectifs puisqu'ils sont peints (en vert à Nation).

Deux idées sont développées ici de façon brève. Un compromis a bel et bien été co-construit entre la Mission PAVEX, qui représente plutôt la politique municipale, et les services. Ce compromis est visible

aujourd'hui sur site. Autre point, les services jouent un rôle dans la construction de ce compromis car ils introduisent des connaissances techniques, une connaissance du territoire et des connaissances quant au financement, aux réactions des usagers, etc. Ils co-construisent ce résultat ou cet entre-deux entre travaux et animation et y jouent un rôle important. Ils se sont adaptés tout au long du projet et ont introduit, consciemment ou non, les nécessités et contraintes liées à la Ville, au territoire. Ce compromis pourrait être associé à une construction progressive d'une action commune voire d'une pratique puisqu'il donne lieu à un temps du projet, à un nouveau schéma d'acteurs et à l'introduction de nouvelles façons de faire. Là encore, il s'agit de la construction progressive d'un savoir faire pour les espaces publics parisiens. Voici l'un des résultats intéressants de l'observation d'acteurs en situation de travail dans ce que l'on pourrait appeler un « projet-processus » en reprenant les termes de Ramirez-Cobo (2016).

A l'échelle des professionnels observés, il nous est donné à voir des accommodations et la recherche d'un compromis et donc *in fine*, la reconstruction d'un processus voire la circulation et la construction de compétences. A l'échelle du projet, on observe la construction d'une forme d'intervention (les containers existent d'ores-et-déjà mais pas encore pour de grands projets de voirie) pour Paris qui associe plusieurs types d'acteurs. Cette forme souhaite proposer une transition ou un équilibre entre la vision traditionnelle héritée des services et le renouveau que souhaiterait incarner PAVEX. Nous revenons au schéma binaire exposé par Cadiou. Quoi qu'il en soit, cette transition est permise par le travail commun de PAVEX et des services et conduit à la construction d'actions, d'une pratique et d'un temps du projet spécifique.

C. LE RÔLE DES SERVICES DANS LA PRODUCTION ET LA CIRCULATION DE CES NOUVEAUX OBJETS : UNE VISION SYSTÉMIQUE DE CET ESPACE DES SAVOIRS

Si nous avons montré par quelques exemples que les services contribuent à transcrire ou traduire des volontés en activités concrètes pour eux ou favorisent la circulation d'idées par le réemploi de notions propres à d'autres acteurs comme la Mission PAVEX, ils s'intègrent dans un schéma global de construction de ces objets. Il importe de montrer ce que serait la place prise par les services dans ce système avec et face aux autres acteurs du projet qui sont initiateurs ou participent de ce nouveau modèle de connaissances. Par leur intégration dans ce schéma d'acteurs, ils favorisent la circulation et l'adaptation de ces récentes thématiques à intégrer au projet. Un exemple précédemment développé, celui du genre, est repris.

➔16

Ce schéma représente l'évolution de l'agencement des acteurs qui travaillent sur cette notion de genre : les trois temps de ce schéma permettent de voir l'évolution du rôle tenu par les services. Il s'agit toujours d'une focale spécifique, une vue du côté des services, tout en intégrant ces professionnels dans un schéma simplifié des relations professionnelles établies pour ce défi lié au genre. Nous avons déjà abordé longuement cet objet. Ici, il permet de montrer quatre points intéressants.

Le premier point serait que les services ont en effet un rôle important dans la circulation et la production de nouvelles connaissances voire de pratiques pour l'aménagement des espaces publics à Paris. Ce rôle

consiste d'une part, à prendre en compte les différentes demandes émanant de l'Hôtel de Ville, pour d'autre part, les appliquer ou les impliquer dans leur projet dans une plus ou moins grande mesure. La notion de genre était floue dans ce qu'elle implique pour les acteurs du projet mais aussi dans ce qu'elle implique en termes d'équipements dans l'espace public. Le travail des équipes observées le temps du projet a permis, en écoutant, en partageant le travail des équipes et les potentialités ou limites d'un tel aménagement d'espaces publics, de traduire les méthodologies et démarches en mots et termes clés, liés à l'augmentation de l'éclairage la nuit par exemple.

Bien entendu, et là est le second point, ce travail est collectif. La construction de ce vocabulaire (relevé lors des réunions de travail collectif, lors de la restitution du travail des marches Place des Fêtes et dans la lettre « newsletter » du travail mené sur la Place des Fêtes) mais aussi la mise en pratique de la méthodologie de Maturescence à Paris dans le cadre d'un grand projet d'aménagement d'espace public, sont dues aux échanges entre ces associations, les habitantes ayant participé et le SAGP-DVD. Ces acteurs sont mouvants – les équipes travaillent d'abord avec des spécialistes plutôt rattachées au milieu associatif puis avec un expert « place » dans le cadre du séminaire puis dans le cadre des collectifs de maîtrise d'oeuvre². Pointer le travail collectif permet par ailleurs de montrer que le défi ne se situe pas uniquement du côté des services. Si ces acteurs du genre ne découvrent pas le champ de l'espace public, ils découvrent cependant l'intégration - dans des formes mouvantes - à un grand projet urbain à la Ville de Paris et en collaboration avec les services de la Ville. C'est aussi dire que ce schéma qui réintroduit simplement les services dans un travail plus collectif, montre la confrontation de mondes professionnels, qui est une composante même de ce défi.

Un troisième point que révèle ce schéma est la construction progressive de cet objet qui serait une pratique nouvelle sur l'espace public, une pratique et donc des actions (pérennes et répétées ?) qui permettraient d'inclure la notion de genre dans d'autres projets d'espace public. Cette construction est progressive et les services sont toujours dans le projet au fil du temps. L'accommodation que nous avons tenté d'analyser du côté des services est visible ici et correspond aussi à une réponse qui évolue. La dernière étape de cette prise en compte est cependant plus incertaine alors que le travail avec les collectifs est toujours en cours et pose questions aux professionnels eux-mêmes.

Le dernier point que ce schéma souhaite relever est justement lié à cette incertitude. Le rôle des services dans cette production de connaissances à l'échelle du projet est d'autant plus importante et intéressante qu'au fil de l'évolution des actions proposées et des acteurs intégrés au projet, les services changent de posture et adaptent leurs activités à la situation. Le SAGP reçoit dans un premier temps la demande du Secrétariat Général et participe (certains membres du SAGP et plus globalement de la DVD) à une marche²³³ pour comprendre dans un premier temps en quoi consiste cette nouvelle dimension qui leur est proposée. Vient ensuite le temps de la participation active. Les services, et principalement l'équipe projet du SAGP de la Place des Fêtes, participent à la traduction de la demande faite par les spécialistes en mots pour le projet. D'autres professionnels de la DVD participent quant à eux à deux séminaires organisés par l'Hôtel de Ville sur l'intégration progressive de problématiques genrées dans les projets d'espace public à Paris, ce qui contribue parallèlement à faire circuler ces mêmes demandes et expériences extérieures. Le dernier temps, figuré sur le schéma dans la dernière colonne à droite,

²³³ Marche sensible du 8 octobre 2015, Place de la Bastille. Document de restitution : Marche sensible du 8 octobre 2015, Genre et Ville, 18 p.

montre que les actions pressenties ont changé. La Mission PAVEX et derrière, le Secrétariat Général, mettent en place ces collectifs au sein desquels une compétence liée au genre est demandée. La posture des services ne peut plus être la même tandis que se pose la question du maintien du travail jusque là effectué, notamment sur ces questions de genre. Bien entendu, l'action menée sur les places quant au genre a été inégale. La phase des collectifs permettrait sans doute d'agir sur l'ensemble des espaces. Dès à présent, il semble que les équipements Place du Panthéon sont les actions les plus visibles.

Les services ont un rôle central, apprennent et font face à l'ensemble de ces demandes. Ils s'adaptent à travers les réunions organisées simplement mais adaptent aussi l'objet rencontré dans des expériences successives en le traduisant, en exposant leur posture professionnelle, celle de la Ville et travaillent collectivement à trouver de nouvelles pratiques professionnelles. Ils adaptent leurs activités de travail d'une part en gérant différemment leur temps (réunion le soir par exemple et marche sensible en journée), avec de nouvelles réunions, de nouveaux documents (le Power Point co-produit avec Maturescence par exemple) mais aussi dans leurs relations professionnelles : ils intègrent de fait un travail avec des associations dont l'objet paraît flou lorsqu'il est annoncé fin 2015. D'autre part, ils adaptent leur façon de faire et la production faite : un nouveau vocabulaire est utilisé de même que les données présentées au public, comme l'intégration de données liées aux marches sensibles de Maturescence dans le travail présenté en concertation. Les services ont donc un rôle important tant parce qu'ils traitent les demandes formulées par la Ville que parce qu'ils participent à la circulation et à la mise en pratique, peu ou prou, de ces nouvelles thématiques et objets issus de mondes professionnels différents. Ces autres professionnels ou acteurs découvrent par ailleurs eux aussi le fonctionnement de la Ville et de ses services. Il serait, en cela intéressant de regarder l'évolution de ces métiers et la reconstruction de leurs activités autour de l'espace public et/ou de l'espace public parisien et d'un groupe professionnel, ici principalement les ingénieurs de la Ville.

De nombreuses incertitudes demeurent dans les organisations futures d'acteurs pour aménager les espaces publics à Paris tout comme dans les pratiques privilégiées et les actions souhaitées. Le genre sera-t-il abordé en deux temps (en maîtrise d'oeuvre interne puis par des collectifs) ? Une approche croisée des ingénieurs, architectes et spécialistes du genre qui laisse place par la suite à l'intervention d'experts en collectifs installés sur les sites ? Plusieurs modèles d'actions se succèdent et sont expérimentés, au sein desquels nous avons souhaité montrer l'implication, l'adaptation et le rôle des services. L'analyse à travers la focale des services permet de voir la constitution de cet espace des savoirs qui permettrait de construire de nouvelles pratiques, de nouveaux réflexes et/ou de nouvelles sensibilités le temps d'un projet ou de façon plus pérenne pour un ensemble de professionnels de l'aménagement de l'espace public.

Conclusion

Cette section vise à montrer le rôle tenu par les services dans la construction des nouvelles connaissances mises en pratique dans le projet. Nous pensions regarder un apprentissage de professionnels dans ce projet. En réalité, il s'agit davantage d'une adaptation et d'une construction collective de ces pratiques ; les services et notamment le SAGP tiennent un rôle important.

Il s'agit donc de souligner le rôle d'un ensemble de professionnels dans ce projet qui vise, notamment, à renouveler les pratiques et savoirs de l'aménagement des espaces publics. C'est également un point intéressant lorsque l'on regarde l'évolution des positions et rôles des professionnels dans le projet. Ils prennent en main de nouveaux objets et leur position évolue dans la division du travail. Leur rôle dans ce processus de construction de connaissances était moins évident au premier abord.

Dans une dernière section, il s'agit de regarder le travail des services sous cet angle et donc le projet à travers les tentatives successives de construction de nouveaux objets, savoir et savoir-faire pour une nouvelle façon de concevoir des espaces publics à Paris.

Ce schéma posera là encore question quant à sa poursuite. Il s'agit d'un espace des savoirs ouvert fait d'expérimentations. En cela, l'accommodation des services est d'autant plus intéressante à pointer. Il a fallu, pour ces professionnels, s'adapter en situation de travail à des exigences politiques. Là, rien d'exceptionnel pour des acteurs d'un projet urbain. Mais il a également été nécessaire de produire des connaissances pour un service, co-produire des pratiques. Ces pratiques émanent parfois de commandes floues, de thématiques et objets de mondes professionnels très différents, qu'il est nécessaire d'adapter à un projet en cours pour créer parfois de toute pièce des mesures à appliquer dans l'urgence tout en poursuivant le projet dont les contours sont tout autant incertains que le sont les exigences quant au renouvellement des pratiques professionnelles des services.

SECTION III — ESSAI DE SCHÉMATISATION DE CET ESPACE DES SAVOIRS

Cet « espace des savoirs », pour reprendre les termes de Stéphane Cadiou (2016) met en opposition les savoirs anciens face à de nouveaux savoirs. De fait, nous espérons avoir pu le démontrer, la Ville de Paris tente, notamment par l'intermédiaire de la Mission PAVEX et de l'APUR, d'intégrer une grande diversité de compétences et de savoir-faire que les services doivent apprendre à gérer avec leurs activités de travail plus traditionnelles. Cet aménagement d'espace public s'agence différemment au fil du temps et les services y font face. L'un des premiers points intéressants serait donc la démarche engagée par les professionnels pour introduire de nouveaux objets et sujets dans la production des espaces publics à Paris. Les services contribuent à la construction de ces objets pour aménager l'espace public. Leur contribution se fait à travers l'intégration de différentes notions au projet (les propositions d'experts en séminaires ou la vision de l'aménagement proposée par la Mission PAVEX). Ce qui semble important ici est que l'adaptation observée et décrite des services n'est pas qu'une réaction « en cours de travail » face à ces défis. Elle est également la marque d'une construction commune avec les autres professionnels du projet. Toutes ces activités et ces adaptations participent à alimenter et à construire cet « espace des savoirs » que le schéma souhaite figurer avec les incertitudes, les changements d'organisations d'acteurs et les défis qui se posent.

Dans cette représentation (volume séparé), plusieurs étapes du projet sont figurées le long d'une flèche qui débute avant 2014 et finit fin 2017. Ce schéma présente les grandes étapes du projet et les configurations d'acteurs qui se font pour faire face aux différents problèmes posés. A chaque étape et réorganisation des acteurs, correspondent des défis pour les services (signalés à la ligne « échelle des services »). Ce schéma permet de poser sur une seule page les tournants du projet et les modifications

à la fois des jeux d'acteurs, des ambitions politiques et des défis pour les services de la Ville. Il présente ainsi les différents revirements, les enchevêtrements et donc, les difficultés posées à l'agir professionnel (Schön, 1984, 1993). Quatre temps sont signalés : celui du projet de la Place des Fêtes en amont du lancement de « Réinventons nos places », celui du lancement du projet des sept places avec la Mission PAVEX et l'APUR puis celui de l'intervention des nombreux professionnels extérieurs à la Ville comme Genre et Ville ou Cisco ; le dernier temps est celui des collectifs. Ce schéma met en évidence l'importance de la question des pratiques, qui doivent circuler et être redéfinies. Il souligne enfin l'intérêt d'observer les réorganisations successives du projet, ce qui révèle une évolution des métiers d'ingénieurs et d'architectes à la Ville face à de nouvelles tâches et de nouvelles coopérations.



En détails, la première colonne représente le processus traditionnel de projet engagé avec les services pour le seul réaménagement de la Place des Fêtes puis l'extension progressive à d'autres places. Jusqu'à présent, les difficultés rencontrées ou les freins sont des incertitudes propres à tout projet, que les services savent traiter. Les services négocient avec les ayant-droit de la pyramide de la Place des Fêtes, travaillent avec le bureau d'étude Intencité sur les commerces, etc.

La seconde colonne est le premier temps de projet « extra-ordinaires » pour les équipes. Cette seconde étape est celle de la réorganisation des temps de travail autour de l'intervention de l'APUR et de la Mission PAVEX intégrés à l'équipe-projet. Le Secrétariat Général et les élus parisiens proposent d'ores-et-déjà de prendre en compte les usages sur lesquels les services doivent se concentrer. Le projet doit être peu coûteux et fait d'actions « soft ». De premières adaptations sont visibles mais aussi de fait, une intégration des principes apportés par la Mission PAVEX. Les notions de scénographie sont citées et les usages sont abordés avec l'agence Traitclair – qui a en charge la concertation – mais aussi parallèlement au travail mené sur la circulation (plan Vélo, réorganisation des voies de circulation) ou sur le nivellement, les perspectives, etc.

La troisième colonne est la plus dense tandis que l'objectif de renouvellement des pratiques et savoir-faire est clairement affiché, dès le premier séminaire « Réinventons nos places ». Ce temps de projet peut être vu comme un ensemble de situations particulières dont l'objet est de produire des mots communs et des actions précises et ponctuelles. Ces différentes productions sont intégrées au projet et au processus engagé : les ABF sont mis au courant de ces évolutions successives et des images de référence de la Boîte à Outils par exemple. C'est donc une succession d'expériences épisodiques pour les services et l'adaptation de nouveaux sujets à des schèmes d'actions préexistants, à un processus de projet engagé qui suit son cours. Ces deux colonnes centrales sont les deux temporalités les plus abordées dans ce manuscrit car suivie dans le cadre de la thèse.

Le dernier temps est associé à l'arrivée des collectifs. L'enjeu de connaissances se déplace ou évolue. Il s'agirait alors de mettre en avant un temps d'expérimentation. Ce temps occupé par des actions de collectifs de professionnels aux compétences très variées se construit au fil du temps autour d'objectifs comme la construction d'équipements, la poursuite d'échanges avec les usagers des places ou la réalisation de diagnostics complémentaires. Si la présence des services semble moindre, notamment dans l'organigramme proposé par l'APUR à l'été 2017, ils sont là et l'enjeu de l'évolution des pratiques l'est tout

autant. L'action des collectifs s'accompagne d'une « assistance technique » d'une part (aide juridique, échanges avec la Préfecture, prêt de matériels, organisation avec PAVEX). Elle se construit d'autre part avec les services qui suivent ces démarches, et poursuivent le projet dans sa phase de concertation et de travaux. Le regard que les services portent n'est pas démuné, loin de là : ils ont produit des diagnostics, par exemple avec des designers sonores, ont écrit des compte-rendus de rencontres sur l'aménagement par le genre... De nouveau, il semble que l'enjeu autour de la production de connaissances s'est déplacé autour de nouveaux mots, de nouvelles attentes. Bien que les services semblent davantage effacés, ils sont toujours dans cet « espace des savoirs » où leur pratique et leur travail doivent évoluer. Certaines de leurs compétences sont mobilisées par les collectifs et les objets qu'ils ont produits et adaptés au projet sont prolongés ou repris par les collectifs. La question de l'évolution des pratiques et de la redistribution des tâches et compétences est donc toujours très importante.

A chacune de ces colonnes correspond une évolution dans le projet et des évolutions pour les services. Progressivement, un « modèle » se construit tant pour l'aménagement de l'espace public que pour les connaissances qu'il faudrait maîtriser pour un acteur d'un tel projet. Ces colonnes souhaitent montrer une progression au fil du temps et la succession des objets à produire, comprendre et maîtriser. A chaque changement de défi, la configuration d'acteurs change et le projet évolue lui aussi dans ses finalités, sa programmation, ses contours. Nous avons donc le sentiment qu'à travers un point fixe – un invariant dans le projet – ici, le SAGP - nous voyons le projet comme un processus de construction de nouvelles pratiques pour le processus de projet d'espace public et les métiers de la Direction de la voirie.

Ce schéma permet de montrer que :

- 1/ de nouveaux corpus de connaissances se forment notamment par et pour les services,
 - 2/ ce corpus s'associe à un ensemble de savoirs détenus par les services, dits traditionnels,
 - 3/ ces nouvelles formes de conception interrogent et sont encore dans ce processus en cours,
 - 4/ ce processus est maîtrisé et enclenché par certains acteurs comme PAVEX, puis repris en main par les services qui ont un rôle important dans la constitution de ces objets,
 - 5/ ces objets forment un nouveau « modèle de connaissances » pour aménager un espace public,
 - 6/ qu'il y a des acteurs relais ou moteurs dans cette circulation et/ou production *ex nihilo* d'objets.
- La Mission PAVEX a un rôle important comme le Secrétariat Général ou l'APUR. Ils font circuler de nouvelles demandes, des mots. Les services jouent un rôle dans l'adaptation, l'accommodation des services à un travail différent, à des exigences, et des savoirs à un territoire, des données pratiques du projet et des schèmes d'action. D'autres acteurs permettent le dialogue, ajoutent des objets au projet, facilitent la discussion.

Dans cette représentation, il apparaît à la fois des invariants – principalement les services de la Ville et la Mission PAVEX qui sont présents tout au long de ce processus ou encore la notion d'usage et la volonté de renouveler les pratiques professionnelles de l'aménagement des espaces publics. Les textes sur la didactique professionnelle de Pastré (2006, 2011) rappellent que dans et pour la formation de compétences, et pour l'analyser en situation, des invariants sont nécessaires. L'individu ou le professionnel s'appuient sur ces invariants. Cette représentation (schéma précédent, volume séparé) qui s'appuie sur une évolution chronologique du projet présente quelques-uns de ces invariants qui permettent et expliquent l'évolution de certaines pratiques professionnelles. Le premier d'entre eux

serait la Mission PAVEX, représentant des élus et représentant d'un métier, porteur d'une expertise mais aussi de concepts qui ont circulé dans ce projet. Un deuxième invariant est bien sûr le suivi de projet par les services de la Ville. L'observation de leur travail permet d'avoir un point de vue, certes spécifique, mais du projet dans son ensemble, sur le temps long. En cela, les compétences générées liées à la scénographie ou à la programmation d'espaces « festifs » ou pour des événements temporaires sur les places semblent correspondre au processus de production de connaissances décrit par Pastré. Pourtant, lorsque l'on regarde ce processus, ces « variations » sont autant d'incertitudes successives sur lesquelles les services doivent s'appuyer pour les comprendre, les intégrer au projet. Il s'agit donc toujours d'une part de les comprendre et d'agir en fonction des situations données et d'autre part, d'intégrer et d'adapter ces objets au processus de projet engagé.

Cette première remarque engage, avant de continuer à regarder les effets et les restructurations en cours dans les métiers qui font l'espace public, à aborder ce processus de production, les façons dont les services développent et adaptent ces objets, aux regards de plusieurs textes centraux dans la recherche sur la production des connaissances. Si notre travail s'est beaucoup attaché à décrire une situation, à l'analyser, la comprendre pour en restituer des éléments d'analyse, nous nous sommes également attachés à l'ancrer dans un ensemble de textes traitant de l'analyse des pratiques et plus globalement de sciences de l'éducation ou la didactique professionnelle. Ces derniers appuient par des mots les situations observées et vécues par les acteurs du projet.

Ce processus observé dans le projet des sept places aux regards d'autres schémas de productions de connaissances

Ce point brièvement développé n'a aucune prétention théorique. Il vient rappeler que le regard spécifique porté à ces cas d'étude s'est appuyé sur plusieurs notions. Ces notions et textes font tous référence aux productions de connaissances ou aux compétences voire à l'adaptation – peu dans le domaine du projet urbain et encore moins dans l'aménagement des espaces publics. Il semble intéressant de regarder dans quelle mesure les quelques points que nous avons tenté de soulever font échos ou non à certains textes scientifiques qui nous ont intrigué ou qui nous ont conduit à étudier ces questions.

L'illustration qui suit schématise dans les grandes lignes les processus de construction de connaissances de plusieurs auteurs. Les auteurs partent tous de l'expérience comme premier point de rupture de la routine selon les termes de Janine Rogalski et Jacques Leplat (2011). Pour ces derniers, ce sont des situations singulières qui jouent ce rôle tandis qu'Yves Clot ajoute la notion d'acteurs tiers qui reprend l'idée selon laquelle un professionnel – il peut être ouvrier ou artisan – s'il souhaite faire évoluer ses pratiques doit être accompagné d'une personne tierce extérieure à son action. Celle-ci lui permet d'accéder aux connaissances-en actes dont parle Vergnaud (1991, 1992, 1996), autrement dit les connaissances et savoir-faire que le professionnel n'a pas conscience de détenir. Ce, afin d'être en mesure de les faire évoluer. Les conditions de l'expérience professionnelle diffèrent donc tout comme les résultats de la « *rupture de la routine* » (Rogalski, Leplat, 2011) pour les professionnels. Le travail d'Yves Clot et de Mariama Djélo Diallo (2003) se limite à la prise de conscience par le professionnel de ses compétences et à la constitution d'une expérience tout comme Jacques Leplat (1997, 2011) qui parle d'expériences sédimentées en raison des répétitions des situations vécues. Ces termes ont déjà été mobilisés dans ce travail de thèse. Le travail de Perrenoud (2002, 2004) parle également d'un processus depuis l'expérience jusqu'aux « *savoirs transférables à de nouvelles situations* » (Perrenoud, 2002,

2004, p.16). La première étape est celle de l'appropriation puis celle de la contextualisation de savoirs experts ou savants jusqu'à la « *genèse de savoirs (...) faiblement formalisés mais susceptibles d'être réinvestis* » (*ibid.*, p.16). C'est ici un processus qui insiste sur l'appropriation et le réemploi des acquis de l'expérience.

Le schéma proposé dans le cadre de notre travail de thèse reprend les grandes étapes décrites par ces auteurs et y ajoute quelques effets induits sur les métiers et les activités professionnelles. Nous y voyons plusieurs étapes qui reprennent les termes et analyses des auteurs cités. Le temps imparti au projet est en soi une situation spécifique qui se divise elle-même en multiples situations de travail. Un second temps correspondrait à l'usage de mots, la production de documents hybrides avec les spécialistes du genre par exemple. L'étape suivante correspondrait à la « maîtrise professionnelle » décrite précédemment. A cette maîtrise de notions, s'ajoute surtout l'adaptation des services de leur travail et de ces concepts à un territoire pour en faire des actions concrètes et spécifiques au projet. La mise en pratique se fait ponctuellement, dans le temps du projet. Ces étapes permettent là aussi de voir le passage du vécu d'expériences inédites à la constitution d'un panel de savoirs particuliers adaptés à un territoire, un contexte et un temps précis.

18

Le précédent schéma (n°17) souhaitait montrer le rôle des services dans un processus en cours de construction de nouvelles pratiques, qui viennent s'ajouter et compléter un panel de savoir-faire tacites (Schön, 1983; 1994) d'ores-et-déjà détenus par les services. Le processus analysé par nos soins reprend les grandes étapes décrites et les notions des textes scientifiques sur lesquels notre travail s'appuie : déconstruction, expérience et adaptation.

Dans le cadre du projet « Réinventons nos places », le point intéressant est la présence de revirements, de péripéties répétées (les arrivées successives de nouvelles demandes notamment). Par ailleurs, toute cette construction qui fait circuler des compétences entre les acteurs pourrait être remise en question avec l'arrivée des collectifs et permet de s'interroger sur l'évolution des métiers de l'aménagement des espaces publics. La circulation de compétences (et leur partage) et de légitimité à agir mais aussi la formation de nouvelles maîtrises et pratiques conduisent à interroger les effets de ce schéma sur l'organisation, le rôle et les activités des professionnels rencontrés dans ce projet.

Conclusion

« Elle (l'expérience) se définit moins par ce que les professionnels savent faire que par leur façon originale de changer leurs façons de faire face au réel en se mesurant les uns aux autres ».

(Clot, 2007, paragraphe 27)

Cette citation d'Yves Clot reprend l'idée selon laquelle certains savoirs ont circulé, des pratiques ont été créées du fait des expériences singulières nées du projet des sept places. Le rôle des services dans cette production a été essentiel pour permettre à ces différentes thématiques d'être prises en compte et intégrées. Mais il s'agit effectivement de se mesurer les uns aux autres, de croiser et de produire collectivement ces différentes pratiques. Le projet des sept places a permis de vivre plusieurs expériences. Les services de la Ville, en situation de s'adapter à ces défis, ont pu acquérir une maîtrise professionnelle de ces sujets, ont

employé les mots qu'ils ont du reprendre d'autres mondes professionnels. Ces objets, ces façons de faire ont été adaptées à leur processus de travail, à une certaine réalité du territoire et du contexte parisiens. Les professionnels « en cours d'action » ont fait avec ces différents savoirs, en ont adapté certains à leurs pratiques et au territoire, en ont mobilisé d'autres par un vocabulaire professionnel qui n'est pas le leur. L'ensemble de ces objets, comme autant de défis posés, se sont associés aux compétences et activités détenues et exercées par les services ; des activités inscrites dans des habitudes.

Au-delà de la construction de savoir-faire, ne serait-ce que mis en pratique ponctuellement ou qu'ils soient partagés, est-il nécessaire qu'ils deviennent des savoir-faire détenus et/ou propres aux services ? Il a été question de montrer dans le temps d'un projet, les capacités d'adaptation d'une part. D'autre part, il s'agit de présenter l'intégration de ces professionnels dans un processus de construction de connaissances et de renouvellement des schémas d'acteurs. C'est ici la véritable valeur de l'expérience que relève Yves Clot dans la citation ci-dessus. Ce qui permet donc de poser la question des évolutions et des questionnements posés aux métiers. Il est apparu que l'une des questions qui se pose ici est le positionnement que doivent prendre les services. A la fois garants d'aspects esthétiques, normatifs et techniques et nouvel acteur de l'animation des espaces publics, les professionnels de la Ville ont vu le temps du projet, la forme du projet et leurs tâches habituellement dévolues être modifiées.

Ce chapitre permet de proposer de premiers éléments sur la construction des connaissances et leur diffusion entre les acteurs du projet « sept places ». Il s'agit de dire que le projet a donné lieu à la constitution d'un panel de savoirs (du réemploi de mots, à la modification du travail quotidien jusqu'à la mise en pratique de demandes parfois abstraites) par et pour les services de la Ville. Ces derniers ont par ailleurs adapté ces objets déterritorialisés, abstraits et/ou inconnus à des schémas d'actions connus et en cours pour le projet et au projet en lui-même. Ces quelques changements qui interviennent dans les échanges observés entre les différents professionnels permettent de regarder par une entrée donnée la construction de nouvelles pratiques à l'initiative de la Ville de Paris pour ses espaces publics.

Ces évolutions à la fois dans les activités, le temps du projet et la production de connaissances sont partagées et sont tout autant intéressantes à voir du côté de l'entreprise Cisco qui élargit et construit une offre à Paris ou du côté de la Mission PAVEX qui joue un rôle décisif dans la diffusion de principes d'aménagement, liés à la scénographie, aux nouvelles temporalités de gestion des équipements dans l'espace public. La thèse aurait pu être différente, elle a fait le choix de prendre pour appui les services. Ces derniers détiennent l'ensemble des connaissances et des leviers d'action de l'aménagement et de la gestion des espaces publics à Paris. De plus, l'organisation de la Ville de Paris est souvent méconnue et les services sont invisibilisés. Ils sont pour autant maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et sont les acteurs qui ont suivi le projet depuis son lancement. Ils ont répondu aux différentes demandes municipales tout en continuant à gérer ce projet dans ses normes et exigences connues jusqu'ici.

CHAPITRE 6

LE REPOSITIONNEMENT DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE NOUVELLES PRATIQUES

Des tâches redistribuées au fil du temps, des territoires et identités professionnels en question

Le chapitre 6 permet de voir ce que cet espace des savoirs a comme effet sur la posture et le métier des services, ici principalement les ingénieurs et les architectes voyers du SAGP-DVD et de poser de premières questions quant à la restructuration du schéma d'acteurs pour aménager les espaces publics à Paris. Ce chapitre permet d'entamer une réflexion sur ce processus de reconstruction des pratiques qui passe par une évolution des schémas d'acteurs, notamment pour les services. Ces évolutions interrogent la circulation des tâches et compétences au fil du projet ; une compétence étant confiée à l'un puis à l'autre, car si la Ville de Paris réfléchit au renouvellement des savoirs, il s'agit aussi de repérer quels savoirs, et pour qui et par qui. C'est enfin le temps de questionnements que l'on peut poser sur l'évolution des métiers observés, qui sont à la fois acteurs, observateurs et récepteurs des demandes de la Ville, acteurs de la constitution de nouvelles pratiques et acteurs qui doivent composer entre des schèmes traditionnels de production des espaces publics et ces demandes incarnées par quelques professionnels ou associations. Ce chapitre permet alors de réfléchir à la place donnée aux services dans ce projet et dans les futurs projets. Leurs activités et leurs métiers pourraient-ils s'effacer au profit de « collectifs », être résumés à quelques aspects techniques incontournables, non plus les travaux mais la mise en place du Plan Vélo par exemple ? Ou bien, et c'est l'hypothèse que nous émettons, les ingénieurs et architectes de la DVD doivent trouver une nouvelle place. Cette situation change en fonction des temporalités du projet. Les premiers temps du projet, les services conservent leur position tout en maîtrisant un nouveau panel de connaissances ; intégration du genre dans leur projet, gestion de notions liées à la scénographie, échanges avec des experts et/ou sociologues, etc. Le second temps serait à construire entre l'action de collectifs d'acteurs et les services qui doivent trouver une nouvelle position, travailler à une coopération nouvelle pour les projets d'aménagement d'espaces publics.

Le projet des sept places serait le lieu du renouvellement des pratiques et des savoir-faire des professionnels, notamment des services de la Ville qui détiennent les savoir-faire traditionnels. Les défis posés et le travail de combinaison entre des exigences et process de travail ancrés et les nouveaux objets à manier forment un espace de construction de savoirs. Au-delà de cette acquisition de compétences ou tout du moins de l'usage de ces « savoirs nouveaux » (Cadiou, 2016), il est apparu que le point intéressant est la co-construction de cet espace avec et par les services de la Ville, qui participent de fait à la constitution de ces nouvelles pratiques – en les adaptant à des process, à un territoire donné, en expliquant la position qu'à la Ville, à travers les différentes situations de travail pour partie décrites ici. Cette adaptation et cette construction sont partagées avec plusieurs acteurs du projet que nous présentons à travers une focale spécifique ; cette vision plus systémique sera présente dans ce chapitre

à travers, notamment, plusieurs schémas figurant les croisements et les partenariats entre les différents acteurs.

Ces échanges et la construction de ces nouvelles pratiques ont induit peu ou prou un élargissement du champs des savoirs mais aussi des empiètements sur des territoires professionnels d'autres « milieux professionnels » (Claude, 2006). Certains professionnels empruntent des compétences à d'autres, les services de la Ville voient arriver la Mission PAVEX, acteur de l'événementiel, comme maître d'ouvrage dans un projet d'espace public, les services participent avec Cisco à une action partagée – l'un découvre l'espace public parisien, l'autre le monde de la gestion de données. L'ensemble de ces échanges entre mondes professionnels participerait à construire un nouveau modèle de connaissances. Il s'agit pour chacun de ces professionnels de trouver sa place, d'asseoir une légitimité, de réinventer son activité de travail. Interroger le projet des sept places à travers la problématique de la constitution des connaissances conduirait nécessairement à poser quelques réflexions quant à ses effets et interrogations sur et pour les métiers, leurs positions dans les schémas d'acteurs, l'évolution de leur territoire professionnel (Abbott, 1988), tant du point de vue de l'évolution générale du schéma d'acteurs que de l'évolution des métiers observés à la Ville de Paris.

Ce chapitre propose plusieurs échelles de réflexion :

- Nous nous interrogeons tant sur la redéfinition progressive des figures professionnelles pour aménager ces sept places – et la répartition des tâches tout aussi mouvante - que sur l'évolution des métiers d'ingénieurs et d'architectes voyers. On s'interroge donc sur les effets de ce renouvellement de pratiques en cours, celles des ingénieurs et architectes des services de voirie, et donc sur l'organisation des métiers pour les aménagements d'espaces publics à Paris ;

- C'est enfin une réflexion qui porte sur l'évolution des cultures et des métiers face à une adaptation à de nouveaux savoir-faire à manier tout en étant ancrées dans une forte culture, une tradition et des gestes et réflexes qui doivent aussi trouver leur place dans ces récents projets d'aménagement. Ces cas d'études sont par ailleurs des projets dont la temporalité est relativement courte et les incertitudes fortes, ne serait-ce que par leur caractère expérimental et la recherche de nouvelles associations de pratiques et de compétences.

Le chapitre 6 s'organise en quatre temps.

Il a donc pour visée de regarder les effets sur les métiers de l'espace public, et plus particulièrement, les services, de ces circulations et productions de thématiques, de connaissances, de pratiques. Pour cela, il apparaît nécessaire de commencer ce chapitre en réintroduisant ce qui a été abordé à propos des services dans un système plus global d'acteurs à l'échelle du projet (1). Dans cet « espace des savoirs », des mots et des connaissances circulent ainsi que des expériences extérieures. Le projet permet également de voir dans un second point que les acteurs changent de position – ils n'ont pas, pour certains, toujours la même tâche à remplir ou la même fonction – et voient leur territoire professionnel s'agrandir ou être partagé avec d'autres (2). Ce schéma d'acteurs plus large permet de réintroduire la circulation de ces connaissances vers la possible production d'un modèle, vu au chapitre précédent, et les modifications apportées au champ de compétences et au territoire d'exercice qui leur sont reconnus légitimes. A

travers ces schémas mouvants et l'observation de ce qui se passe pour ces acteurs – toujours du point de vue des services – nous regardons certains effets de ces temps de projet des sept places sur les métiers et donc les mondes de la production des espaces publics. Au centre de ces schémas, les services de la Ville, principalement le SAGP-DVD, s'interrogent et changent à la fois de territoire professionnel et de posture dans ce modèle (3). Leur métier au sein de ce service a évolué le temps du projet, de même que leur posture – à la fois acteur de cette transition en maintenant des processus traditionnels de production et en permettant toutes ces actions plus « soft ». Ils deviennent un acteur « réflexif » et s'adaptent à chaque temps du projet (4).

SECTION I — L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DE L'ORGANISATION, DES RÔLES ET DES TÂCHES DES ACTEURS DE LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS : UNE RECOMPOSITION DE CERTAINS MÉTIERS

« (...) les ingénieurs ne sont pas les seuls concepteurs (*designer*) professionnels. Quiconque imagine quelques dispositions visant à changer une situation existante en une situation préférée fait de la conception (*design*) » (Simon, 2004, p.201).

Cette citation pose un premier point. Cet espace des savoirs, propice à la production de nouvelles pratiques ouvrirait tant pour les services que pour les autres acteurs de ce projet sur de nouvelles compétences, de nouveaux objets. Nous avons choisi de regarder les évolutions induites sur les métiers de l'aménagement de la production des espaces publics car il semble que ce projet montre d'un côté un élargissement du domaine de compétences, de l'autre, un élargissement du nombre d'acteurs agissant sur et pour la production des espaces publics. Ce dernier point induit le partage d'un territoire professionnel. La circulation et la production de certaines pratiques, nouvelles et/ou co-produites avec et par les services ont eu des effets ou posent question sur l'évolution des activités des différents métiers impliqués dans ce projet, y compris, des ingénieurs et architectes de la Ville, et sur les savoirs et le rôle qui leur sont octroyés par la Mairie et l'organisation d'un projet urbain d'espace public.

Trois points sont ici proposés : dans un premier temps, les connaissances ou les modèles préexistants circulent entre les protagonistes du projet pour proposer aux services de nouvelles pratiques de conception en collaboration avec de nouvelles figures professionnelles qui souhaitent intervenir dans la production des espaces publics. Dans un second temps, cette circulation et production vise plus visiblement à construire un nouveau modèle de connaissances et de pratiques propre à imaginer un nouvel espace public et une nouvelle organisation des savoirs faire et des acteurs. Ces savoirs qui circulent, qui se créent par la rencontre ou l'adaptation à des situations de résolution de problèmes sont employés, réutilisés et/ou détenus dans un temps court voire à plus long terme. Le second point avance que ces mouvements brouillent les lignes des territoires professionnels, ce qui, dans un dernier point, permet d'interroger le renouvellement du schéma d'acteurs de la production des espaces publics – toujours au regard de la lecture du projet par les activités de travail des services en relation aux autres acteurs pour répondre aux demandes successives de la Mairie de Paris quant au réaménagement des sept places.

Ce développement rapide souhaite montrer que l'étude du projet sous l'angle de la modification du travail et des pratiques dans un temps court pour construire ce qui serait un nouveau modèle conduit à interroger peu ou prou les modifications faites à l'exercice du professionnel et donc à la place laissée aux services pour l'aménagement des espaces publics parisiens²³⁴.

234 Cette réflexion nous est propre. Elle s'est construite à partir d'un travail de terrain et d'une certaine façon de lire ce projet. Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer ce que l'Hôtel de Ville souhaite et ce qui est visible dans les faits, les interrogations que posent ces bouleversements récents dans la programmation et l'aménagement des espaces publics. Enfin, et nous espérons le montrer de manière claire, le « modèle » que souhaite construire la Ville de Paris est flou en soi dans ses contours. Il correspond à plusieurs expérimentations – qui ne présagent pas nécessairement du maintien de ces pratiques à l'avenir – et à une mise en visibilité politique de certaines activités face à d'autres. Nous espérons donc que notre texte n'occulte en rien ces nuances et permet de montrer à la fois les volontés de la Mairie et le travail concret.

Une circulation des connaissances et de modèles entre les acteurs pour réinventer des pratiques

Le premier objectif de ce temps de projet était d'abord de permettre un renouvellement des pratiques et donc des « savoir faire » un espace public. Il semble que cet objectif ait pris l'aspect de la constitution d'un nouveau modèle de savoirs pour aménager et gérer un espace public, étudié sous l'angle de la production de ces savoirs, des adaptations induites, subies ou permises. Du point de vue de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet, il est intéressant de voir qu'une grande partie de ces acteurs a acquis de nouvelles connaissances - qu'il s'agisse de clés de lecture pour mieux comprendre le fonctionnement de la Ville ou d'éléments techniques par exemple. Les spécialistes du genre souhaitent transmettre leur lecture et leur méthode aux services; Cisco fait de même et prend connaissance de l'ensemble du fonctionnement de la Ville de Paris (de son administration, des éléments techniques et pratiques pour toute installation dans l'espace public). Les services également font face à ces spécialistes du genre, à des collectifs dont la nouveauté réside dans la forme contractuelle qui les lie ou encore à la Mission PAVEX qui, avant ce projet, était reconnue pour la création de Paris Plages. Les experts ont eu quant à eux un rôle dans la diffusion de certains modèles étrangers ou éprouvés que l'APUR et la Ville de Paris jugeaient comme inspirants pour les services. Ces nouvelles compétences et ces objets (matériels ou au sens d'une « thématique ») qui circulent d'un ensemble de professionnels à l'autre est le premier point qui résulte de notre analyse des effets sur les métiers impliqués dans ce renouvellement de pratiques à l'échelle d'un projet.

Dans cette circulation d'objets, de connaissances voire de modèles, il n'y a pas toujours de réciprocité. De façon très concrète, dans la rencontre décrite plus tôt entre les services et les spécialistes du genre, les services de la Ville – en particulier le SAGP – rencontrent des thématiques de la sociologie, des méthodes dites sensibles de lecture d'un espace (ici les marches avec les habitants et ingénieurs). De l'autre, les spécialistes du genre n'intègrent pas nécessairement de façon concrète les aspects très pratiques avancés par les services. C'est une question ouverte. Il en est de même pour l'intervention de la Mission PAVEX. Si la circulation des mots d'un urbanisme « événementiel » ou « temporaire » circulent, les aspects techniques sont-ils entendus en retour voire pris comme pratiques à retenir, à prendre en compte ?

Quelques exemples peuvent être rappelés et tirés de ce projet pour illustrer une production de connaissances et de pratiques du côté de plusieurs professionnels et mondes professionnels. Le premier exemple serait celui de Cisco. Abordé précédemment, il est simplement rappelé ici pour signifier que les services ont bien acquis des connaissances propres au numérique dans une situation de résolution de problèmes. Cisco a quant à lui compris les demandes de la Ville pour proposer son offre et construire un discours autour de ses actions : la démarche de Cisco dans l'espace public permet de faire de « l'urbanisme tactique ». Une pratique – la captation de données numériques, leur traitement pour accompagner et faciliter les aménagements d'espaces publics – a été co-construite par les services et Cisco ; une pratique qui pourrait être répétée pour s'inscrire dans un modèle d'aménagement. L'ensemble des professionnels concourent à sa construction et fait, *a minima*, face, eux aussi, comme les services, à plusieurs situations et défis. Il s'agit pour l'ensemble des acteurs impliqués de s'adapter et de concourir à la construction de pratiques, en élargissant ou en partageant des objets et connaissances qui leur sont propres. Dans le cas des spécialistes du genre, ils s'attachent à participer avec les services aux réunions publiques pour que leur objet soit intégré à ce modèle.

Il s'agit de voir brièvement le déroulement du projet vu jusqu'ici sous l'angle de la production et de l'adaptation des services de la Ville, comme un vaste système de professionnels ou d'acteurs. Il semblerait que la participation à cette construction d'un modèle de connaissances ait eu des influences sur les objets à maîtriser par les professionnels. Les spécialistes du genre ont eu à s'intégrer à cette construction et ont dû, dans des situations précises, expliquer leurs attentes, leurs méthodes pour faire passer leurs idées. Du côté de la Mission PAVEX, il semble difficile de voir une assimilation de connaissances qui seraient propres à un autre monde professionnel : l'un des défis pour PAVEX dans ce projet était de négocier pour faire appliquer et initier un changement dans le sens attendu - introduire des idées propres à l'événementiel et à la scénographie puis des collectifs dans un système dit traditionnel d'aménagement des espaces publics. Toutes les manœuvres et tous les temps de résolutions de problèmes qui ont été partagés ont permis à l'ensemble des professionnels, soit de faire une expérience d'un projet urbain, soit l'expérience de la construction d'une nouvelle façon de concevoir les espaces publics ou d'assimiler des idées et des pratiques propres à d'autres mondes professionnels.

Avec la circulation et le partage de pratiques, les limites des territoires professionnels se brouillent

Des objets et des mots circulent. Des défis sont relevés collectivement pour permettre d'une part à la Ville de Paris de faire « évoluer les façons de faire » et d'autre part aux services de poursuivre la réalisation des projets de réaménagements de places tout en intégrant toutes ces demandes. Si les services maîtrisent peu ou prou les méthodologies propres aux spécialistes du genre ou connaissent les intérêts portés par une entreprise du numérique (et leur traduction pratique dans un espace et un projet), les collectifs de maîtrise d'oeuvre (MOE 2) prennent en charge l'équipement et la programmation des espaces publics, il semblerait que des mondes professionnels élargissent leur domaine de compétences tandis que d'autres repoussent les frontières de leur territoire professionnel.

La programmation de mobiliers urbains : une tâche des services et/ou des collectifs ?

Ce projet de réaménagement des sept places en ayant pour ambition de tester de nouvelles organisations et la production et/ou la circulation de savoir faire, interroge la question des territoires professionnels. Un premier exemple serait celui du mobilier urbain ou de l'équipement de l'espace public à Paris. Historiquement, les services de la Ville et notamment la DVD (et la DEVE) ont la compétence liée à la sélection, à la programmation et à l'installation de mobiliers urbains dans l'espace public. La démarche de sélection décrite en première partie exclut d'autres formes d'installations de mobiliers, si ce n'est les formes « expérimentales » comme les mobiliers installés dans le cadre d'appels d'offres à l'innovation, de Paris&Co par exemple. Dans le cadre du réaménagement des sept places, la Mission PAVEX et l'APUR les appellent à prévoir l'installation d'autres types de mobiliers – réversibles – ou des scènes – supports de plusieurs usages. Les services s'accommodent à ces demandes spécifiques, notamment traduites dans les plans-programmes rendus publics et validés par la Maire de Paris. Ce travail permettrait de dire que les services ont acquis de nouvelles compétences propres à la sélection de types de mobiliers pour d'autres usages d'un espace public. Ces compétences se rattachent bien, du fait du travail mené dans le projet des sept places, aux process classiques et à l'organisation traditionnelle de travail des services. Ces innovations dans le domaine du choix du mobilier par les services – tant dans les fonctions que dans la forme ou l'esthétique – s'intègrent *in fine* dans les documents de travail produits par les services. Le

mobilier urbain pourrait être considéré comme étant le territoire professionnel des équipes de la DVD, car c'est une compétence qui leur est attribuée. Elle est jugée légitime par la municipalité.

Une des activités attribuées aux collectifs nommés est bien la construction de mobiliers et d'équipements, des mobiliers *a priori* temporaires qui pourront néanmoins devenir pérennes. Dans des conditions incertaines et avec beaucoup d'incertitude quant à l'avenir des équipements installés sur les places, un ensemble de professionnels emprunte une compétence jusqu'alors propre aux services de la Ville de Paris. Toute la nuance se trouve alors dans les mots employés. Les ingénieurs et architectes traiteraient de *mobiliers* pérennes, tandis que les collectifs prennent en charge pour un temps donné (jusqu'à la phase de travaux ?) la co-construction avec les usagers et l'installation d'*équipements* légers et temporaires.

Il s'agit pourtant bien de partager une compétence jusqu'alors exclusive dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espace public avec des pratiques jusqu'alors expérimentales et donc dites exceptionnelles ou ponctuelles. Cette superposition voire répétition des compétences et tâches est visible, dans une certaine mesure, par l'installation des GBA sur les sites.

Le 24 septembre 2015, une réunion pré-AGORA réunit les différentes équipes du SAGP. Un ingénieur s'interroge – « (Au sujet de la Boîte à Outils), la DEVE ne sait pas faire, par exemple, ces boîtes en bois pour la végétalisation. Il faudrait se mettre en lien avec la commande faite par la Ville sur le mobilier innovant ? Il y a une différence entre expérimentation et extension de ces mobiliers à tout Paris ».

Un autre ingénieur répond alors : « Ils recherchent des privés pour l'instant. Et leurs réalisations ne sont pas pérennes... Comme le potelet à mémoire de formes ! C'est difficile d'établir un lien pour l'instant... ».

Dans cet extrait de prises de notes en réunion, le mobilier est une compétence propre aux services. Face aux nouveaux objets à gérer – comme la Boîte à Outils – la question se pose quant à la capacité des services à les installer, les gérer. Les autres acteurs que les services pointent ici sont des structures créées par la Ville de Paris comme Paris Region Lab qui gèrent les appels d'offres et les expérimentations sur le territoire parisien. Les formations initiales de ces professionnels sont souvent éloignées de l'ingénierie, et se rapprochent davantage du management ou de la science politique. Ils ne sont pas dans le même « domaine », n'agissent pas non plus dans les mêmes temporalités.

Le mobilier urbain fait partie du territoire professionnel du SAGP et de la DVD. A la suite de ce premier échange,

Un autre ingénieur explique que « le banc mikado marche bien lui. Il pourrait être pérennisé, même sans la Boîte à Outils ».

Il lui est rétorqué qu' « il faut changer rapidement maintenant. Il y a une question de compétitivité, de renouveau. Ce banc ne restera pas longtemps ».

S'il y a plusieurs acteurs concernés par le mobilier urbain, ils n'agissent pas réellement sur le même objet, ni la même temporalité, ni les mêmes finalités. La question se pose davantage dans le cadre de l'intervention des collectifs. Les plans-programmes des services permettent de constater une

compétence, qui leur est propre, quant au mobilier et à sa distribution dans l'espace en fonction des possibilités et des besoins en termes d'usages. Jusqu'à ce point très précis, l'ensemble des réunions permet de voir que le mobilier mais aussi l'équipement des places (revêtement des pas de porte des commerçants Place des Fêtes, remise en eau de la fontaine Martha Pan Place des Fêtes ou ouverture de l'Opéra sur la Place de la Bastille) entrent dans le travail des services. Les plans programmes préfigurent, par ailleurs, d'ores-et-déjà l'arrivée de collectifs. Publiés en début d'année 2016, ils montrent que la DVD et la DEVE ont toujours cette compétence mobilier urbain puisqu'elle figure sur les cartes des places. Pour autant, le mobilier est le plus souvent associé à la future tâche des collectifs. Le mobilier rend possible des « *usages temporaires divers (artistiques, ludiques...)* ». Le mobilier urbain est « *recyclé, fixes et mobiles* » (termes issus de la cartographie des plans programmes, réalisés par la DVD, la DEVE, l'APUR et la Mission PAVEX).

Quant aux GBA - il s'agit donc de ces plots en bétons installés dans l'espace public pour contenir, orienter temporairement la circulation avant la phase de travaux - ils ont été installés sur les places en voie d'être réaménagées. Nous les identifions à des objets propres à la culture de l'ingénieur de travaux. Ils sont aujourd'hui réutilisés par les collectifs – peints avec les habitants – et avec la redirection des véhicules, délimitent la zone d'intervention des collectifs.

Les services ont une compétence, exclusive, liée au mobilier urbain à Paris. S'ils ne sont pas maîtres d'œuvre dans un projet, leur avis compte toujours. Le processus de projet a posé question (comment gérer et produire ces mobiliers proposés dans la BAO ? Par exemple). Il a donné aux services d'autres outils pour faire évoluer leur prise en compte de ce mobilier (question de genre, temps introduits par la Mission PAVEX et donc jeux sur l'éclairage urbain, etc.). Les collectifs prennent de fait une partie de cette compétence et partagent ce territoire avec les services. Ces derniers élargissent leurs compétences, tandis que les collectifs empruntent un temps le droit d'agir sur ce territoire et ce champ du mobilier urbain.

Bien entendu, il est possible de dire que les services traitent de mobiliers fixes et les collectifs du temporaire. Pourtant, il s'agit bien de réfléchir au maintien de ces objets tout en pensant à la mise aux normes et à l'adaptation des mobiliers plus traditionnels. L'élargissement des compétences et le partage d'un territoire professionnel ici interrogent le rôle de ces acteurs. Cette transmission, ne serait-ce que temporaire, d'une compétence sur le territoire des ingénieurs à ces ensembles de collectifs semble témoigner de l'élargissement d'une compétence déjà détenue par les services. Cette compétence liée au mobilier urbain est complétée par la connaissance des relations professionnelles avec ces structures de collectifs et par un savoir de gestion de ce type d'intervention. Il ne faut pas oublier non plus le travail des services qui précède l'arrivée des collectifs. Ce travail avait alors consisté à assimiler les différentes propositions de la Mission PAVEX, de les adapter à des pratiques dites traditionnelles pour en faire un projet construit par les services et innovants aux vues de leurs récents partenaires de maîtrise d'ouvrage. De leur côté, les collectifs semblent à la fois jouer sur le territoire parisien et le territoire professionnel des services. Cette collaboration se construit et pose question quant à la gestion future de ces équipements et/ou du mobilier installés, par les collectifs et/ou les services.

Un autre exemple de partage de territoires professionnels et d'élargissement du panel d'activités des professionnels : le diagnostic territorial

En abordant le diagnostic territorial, il ne s'agit pas de parler d'une compétition sur un même territoire mais de montrer que la construction et l'usage de savoirs nouveaux conduisent nécessairement les services et les autres professionnels à occuper ponctuellement un autre territoire que le leur. Le diagnostic territorial correspond à une étape de travail menée par les services. Elle est ici réalisée par le Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP) en collaboration avec d'autres services et directions de la Ville et les partenaires traditionnels de la Ville (DEVE, DAC, etc.). Un extrait du diagnostic a été présenté en première partie. Il se compose d'un état des lieux du site en voie d'être (ré)aménagé avec des points positifs et négatifs. Il nous semble que le projet des sept places a permis de voir s'étoffer ce diagnostic progressivement. Simplement, un bureau d'étude en acoustique a fourni un travail aux services sur les ambiances et le sonore, puis des spécialistes du genre ont proposé d'intégrer progressivement une phase de diagnostic par et pour les femmes dans les aménagements. Plus globalement, ce travail de première lecture et de décryptage d'un espace s'étoffe de nouvelles préoccupations et de nouvelles façons de les prendre en compte. La question des personnes déficientes visuelles a été tout particulièrement traitée par les services ici suite à plusieurs retours négatifs en lien au réaménagement de la Place de la République. Quant aux usages, les ambiances sonores ou les ambiances de façon générale ont été abordées par le bureau d'étude ThinkPhonic, les usages genrés ont fait l'objet de nouvelles démarches avec Maturescence et Genre et Ville. L'intervention de Cisco pourrait également être assimilée à un étoffement des diagnostics de la Ville. Le groupe propose en effet de mener « un urbanisme tactique » ou « agile ». Ces termes renvoient à une façon de lire un espace public, d'en faire une autre analyse. Ces quelques exemples visent à présenter un cas d'association de compétences nouvelles dans un même domaine sur le territoire des services de la Ville.

Le projet « Réinventons nos places » a eu des influences sur les frontières des groupes professionnels et les professionnels impliqués dans le projet, suite et en raison de l'élargissement des activités de travail et d'une certaine re-division du travail en cours de projet. Si la compétence liée au mobilier urbain est en partie partagée – de manière encore très floue – le territoire qu'est l'espace public parisien est divisé entre plusieurs compétences qui entrent dans ce jeu urbain. Il faudra re-analyser cette situation ultérieurement.

Les métiers semblent évoluer notamment autour de la compétence sur le mobilier urbain qui est une illustration parmi d'autres de la superposition ou de l'empiètement sur certains territoires professionnels face à la montée en compétences d'autres professions ; une montée en compétences en partie due aux choix politiques faits par la Mairie de Paris. Un autre point marquant qui ressort de l'observation du déroulement des activités de travail est que certains professionnels étendent leurs compétences ou souhaitent les étendre au « champ » de l'espace public tandis que les professionnels traditionnellement dits légitimes dans ce champ élargissent d'une part le panel de leurs activités et d'autre part, voient d'autres professionnels intervenir à leurs côtés.

Ce projet et le développement de connaissances sur certains sujets permettent de voir les services et principalement le SAGP être en mesure de maîtriser pour reprendre les termes de Marcelle Stroobants des notions liées au genre ou au numérique, de faire évoluer leur programmation en incluant des

équipements qu'ils ne prenaient pas à leur compte jusqu'ici (la scène comme mobilier réversible en assises ou tables par exemple). Ils permettent également de voir des professionnels de la scénographie être officiellement impliqués dans un processus de projet urbain en tant que maîtrise d'ouvrage et faire entrer dans ce projet des mots et notions propres à leur champ professionnel (comme la préfiguration ou les usages événementiels). Des sociologues et spécialistes du genre partagent pour la première fois leur vision et leur expérience au sein d'un processus de projet et construisent leur action avec les services pour leur fournir des propositions d'aménagement des places publiques. Nous voyons ainsi une évolution des métiers à travers la mise en cause des frontières des territoires professionnels mais aussi dans la question du rôle à tenir par ces acteurs dans un processus de projet d'aménagements d'espaces publics.

Quelle réorganisation du schéma d'acteurs de la production des espaces publics ?

La production de connaissances dans ce projet permettait donc de voir la maîtrise professionnelle (Stroobants, 1993) de nouveaux objets pour chaque acteur qu'il soit traditionnellement impliqué dans l'aménagement des espaces publics ou plus récemment au cours du projet. Si l'on reprend le fil du réaménagement des sept places, les services seraient en capacité de programmer des équipements pour des usages nouveaux - d'intégrer des mesures exceptionnelles comme Paris Plages ou le parvis de l'Hôtel de Ville de façon pérenne dans les schèmes d'action des services – et de coordonner des phases dites de « préfiguration » en lieu et place d'avant-projet et en amont des travaux. Les spécialistes du genre s'intègrent à ce processus et y participent, de même pour l'entreprise Cisco ou les start-up comme Timescope (Place de la Bastille) ou Qucit (Place de la Nation).

Seulement, lorsque l'on regarde le projet dans son ensemble et dans ses diverses péripéties, retracées pour partie dans la première partie de ce manuscrit, la place de ces métiers dans ce qui serait un processus de réaménagement d'espaces publics devient floue. Qui a donc la charge de la programmation des espaces ? Est-ce aux services qui ont fait évoluer leurs connaissances quant à la programmation tout en conservant leur maîtrise et savoir tacite quant à l'aménagement propre à Paris ou bien aux collectifs finalement dépositaires (temporairement ?) de cette tâche ? Quant à l'intégration de la notion de genre dans les réaménagements d'espaces publics, le métier d'ingénieur ou d'architecte voyer doit-il durablement prendre en compte cette compétence et la prendre en charge, l'incarner, dans tout aménagement ? Ou bien, s'agit-il d'une mission entièrement dévolue aux spécialistes ou aux experts dans les collectifs, qui reprennent finalement cette question ? Ces interrogations partent donc de notre analyse qui s'est attachée à regarder la production de connaissances et l'évolution des pratiques des acteurs, principalement des services de la Ville pour produire et aménager un espace public. Ces remaniements et ces transitions ont de fait, fait évoluer les territoires professionnels mais aussi le panel de compétences détenues par les professionnels.

Qu'en est-il de la mise en pratique concrète de ces nouvelles pratiques et connaissances de façon durable et donc du « *passage (...) des grands principes consensuels à leur traduction spatiale* » (Godier, In : Bourdin, Idt, 2016, p.129) ? Et donc, dans quelle mesure le métier d'ingénieur, le métier de sociologue impliqué dans une association sur le genre ou un scénographe sont-ils ou deviennent-ils des métiers des espaces publics et quel rôle ont-ils obtenu dans et suite aux circulations et productions de connaissances dans cet « espace des savoirs » (Cadiou, 2016) ? Suite à la production et à la maîtrise

de nouvelles questions par une grande partie des acteurs du projet, il est possible de s'interroger sur la réorganisation des acteurs et donc l'évolution des métiers pour aménager un espace public à Paris.

Si l'on regarde avec du recul le projet « Réinventons nos places », la vision tardive qu'à l'APUR ou PAVEX du projet rendent les choses presque simples. Les services de la Ville et leurs partenaires institutionnels (ABF, Ile-de-France Mobilités/ex-STIF, RATP, etc.) prennent en charge la définition de scénarios d'aménagement – avec des grandes intentions – et gèrent la réorganisation des voies de circulation puis l'installation de collectifs. Les collectifs – présentés au début de la troisième partie de ce manuscrit à travers leurs premières actions sur les places – auraient alors en charge la poursuite de la concertation, puis un diagnostic d'usages et d'ambiances, la construction collective des équipements et donc la programmation d'usages sur les espaces qu'ils occupent. Cette construction tardive dans le projet, proposée à travers la médiatisation et du fait de la mise en visibilité des collectifs, redistribue les compétences de façon binaire : pour les uns, la technique ; pour les autres, les usages. Or, justement, la lecture et l'analyse du projet comme un processus de construction et de circulation de connaissances, ce depuis le lancement du projet fin 2014, permet de poser des questions quant à la gestion et à la distribution future des rôles et des compétences dans un processus de projet d'aménagement d'espaces publics. La programmation a été construite par les services puis reprise (ou remplacée ?) par les collectifs. Ce temps et les activités de programmation seront-ils partagés par plusieurs professionnels ou uniquement associés à un temps de préfiguration et à des collectifs ? Derrière cette question, nous nous interrogeons tant sur l'évolution des métiers qui composent le collectif – ou l'ensemble de professionnels regroupé en « collectif » - et des métiers des services – qui devraient potentiellement partager une activité de programmation comme ils le font aujourd'hui – que sur la réorganisation des acteurs autour de la production des espaces publics.

Un schéma simplifié figurant ces questionnements est proposé. Il réunit d'une part l'évolution des activités tenues par les métiers et les professions impliquées dans ce projet et sous-entend d'autre part, l'incertitude qui entoure l'évolution de leur maîtrise professionnelle de divers nouveaux objets et le positionnement et l'implication de leur métier dans un projet d'aménagement d'espace public. Le schéma proposé est simple afin de ne peut pas reprendre le précédent schéma proposé (traitant des espaces des savoirs).



Ainsi, avec les retournements de situations mais aussi l'adaptation des services, les acteurs acquièrent de nouveaux savoirs pour faire. Ils changent également de positions dans l'organisation du projet. La réalisation du projet « Réinventons nos places » n'est pas linéaire : le schéma d'acteurs change et les professionnels n'ont pas nécessairement à faire usage des savoirs et pratiques construits, à l'avenir. C'est ce schéma qui a conduit à penser que les pratiques et les schémas des acteurs diffèrent en fonction des temporalités du projet. Ils s'adaptent à chaque temps à de nouveaux objets, de nouvelles collaborations. Il y a donc les temps dans le travail (routinier – extra-ordinaire) et les temps du projet (la réalisation de diagnostics, de plans – programmes puis la préfiguration, l'aménagement temporaire des sites). Ces situations ont permis de voir une évolution de l'organisation des acteurs, des acteurs qui apprennent et manient des objets différents au fil du temps et des partenariats.

Conclusion

Cette section a souhaité montrer que le panel de pratiques professionnelles des services a été élargi. Ils réutilisent des notions nouvelles telles que le genre, adaptent leur travail aux temporalités et acteurs du projet. Ils traduisent également certains principes en interventions concrètes comme la participation aux marches sensibles, la contribution à la Boîte à Outils et bien entendu, la poursuite du processus de projet agrémenté de divers acteurs, expertises et objectifs. Il s'agit donc d'un élargissement relatif des savoir-faire, d'une adaptation importante aux nombreuses tâches qui leur sont confiées et d'ajustements successifs au fil du temps.

Pour les ingénieurs et architectes du SAGP, ce projet est un ensemble d'expériences : celles de l'intégration des questions de genre, du numérique ou d'événementiel. Ces aléas successifs ont conduit à l'élargissement des tâches et attributions des services et élargi leur territoire professionnel. Ces tâches changent en fonction des temps du projet : une phase de plan-programme, une autre de préfiguration. C'est enfin un ensemble d'expériences qui a montré la posture réflexive des services et leur capacité à construire des actions à partir d'objets ou de connaissances a-territorialisés.

SECTION II — UNE ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DE LA POSTURE DU SAGP DANS UN TEMPS COURT ET INCERTAIN : POUR TROUVER UNE PLACE DANS UN NOUVEAU MODÈLE DE PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ?

Après avoir regardé les évolutions observables dans l'organisation des acteurs de la production des espaces publics, il importe de se focaliser sur les ingénieurs et architecte-voyers, ici intégrés au SAGP. Ces professionnels sont issus de deux groupes traditionnels dans la production des espaces publics à Paris depuis le XIXe siècle. Pour autant, certains d'entre eux sont réunis dans ce service spécifique et forment un groupe en soi : ils prennent en charge des tâches qui sont spécifiques au SAGP, s'identifient à ce service et à son histoire. Les mécanismes que l'on souhaite voir ici concernent donc principalement un service.

La sociologie des groupes professionnels propose des clés pour regarder les situations d'incertitudes rencontrées par le service et ses effets sur les activités et les métiers, leur reconnaissance dans ce nouveau modèle d'aménagement.

« Cette focale conduit notamment à révéler (...) combien les enjeux de maîtrise, de contrôle et de configuration du travail se présentent de manière à peu près universelle dans tous les mondes professionnels et pour toutes les catégories de travailleurs. Quelles que soient les caractéristiques de leurs activités, tous sont confrontés à des enjeux de délimitation de leurs attributions, à des recompositions de leurs savoirs, à des modulations de leurs faisceaux de tâches, à des réorientations de leurs stratégies collectives, autant de processus qui interrogent leur identité, leur pérennité, leur devenir » (Demazière, Gadéa, 2009, p.435-436).

(...)

« Loin de se réduire à un objet empirique, ou à un sous-domaine thématique, elle s'apparente plutôt à un niveau d'analyse qui apporte un éclairage vif sur les mutations du travail, sa recomposition permanente, sa division continue » (à propos de l'étude des groupes professionnels, *ibid.*, p.436).

Le lien entre les évolutions observées et celles vécues dans le travail, les activités, les savoirs à détenir et à transformer en pratiques...et la recomposition du métier des ingénieurs et des architectes-voyers – tout du moins au niveau du Service des Aménagements et des Grands Projets – semble inévitable. Professions dites anciennes à Paris, elles sont confrontées à l'ensemble de ces remaniements et propositions de réorganisations faites par la municipalité. Elles sont toujours au centre du processus de réaménagement des espaces publics. Elles détiennent l'ensemble des savoir-faire propres à l'aménagement, la programmation, le diagnostic, la gestion et la supervision des travaux des espaces publics. Leurs tâches évoluent cependant, tout comme leur rôle – maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, en charge de la programmation avec PAVEX ou en charge de la réorganisation de la voirie – à plusieurs occasions. Se pose la question de la reconnaissance de leur position dans cette nouvelle organisation de projet mais aussi de l'ensemble des pratiques et des savoirs qu'ils ont pu développer à l'occasion de ce projet. Par exemple, les ingénieurs du SAGP en charge du réaménagement de la Place des Fêtes sont d'abord garants avec Maturescence de l'intégration de la question du genre dans le projet. Progressivement, cette compétence revient aux collectifs qui intègrent en leur sein des « experts » genre. Cette transition s'explique notamment par un contexte politique : une recherche de mise en visibilité du projet mais aussi la recherche d'appuis scientifiques ou d'experts pour asseoir des décisions politiques, comme un instrument de promotion (Pinson, Vion, 2000) de la politique parisienne en matière d'aménagement. Les questions qui se posent quant à la position et au rôle dévolu au SAGP demeurent, pour faire suite aux « déplacements de frontières » professionnelles (Demazière, Gadéa, 2009, p.437) présentés en première section.

Des professionnels qui réaffirment leur position et qui étendent leurs activités professionnelles

L'observation des activités liées au projet, tout particulièrement jusqu'à l'arrivée des collectifs, amène à dire que les professionnels du SAGP réaffirment leur position dans l'aménagement des espaces publics et étendent les activités dont ils ont la charge. Les ingénieurs et architectes du SAGP sont jugés seuls compétents sur des sujets tels que la réorganisation des voiries, les questions techniques et normatives mais également la coordination des différents acteurs du projet (du politique aux ABF, la Préfecture de Police, etc.). L'ensemble du projet avec les temps dit ordinaires, est coordonné et géré par les services qui prennent en main l'ensemble des demandes dites traditionnelles dans un projet d'aménagement d'espace public – traditionnel ne signifiant pas pour autant la simplicité ou la linéarité dans l'enchaînement des étapes du projet. Ces problématiques « traditionnelles » seraient la mise en place du plan vélo – gérée en collaboration avec l'Agence de la Mobilité de la DVD – la réorganisation des zones et voies de circulation – avec la RATP, les mairies d'arrondissement – ou encore la gestion des réunions publiques avec l'agence dédiée à la concertation, ici Traitclair. Par ailleurs, il semble que les professionnels observés ici ont acquis plusieurs autres cordes à leur arc. Parmi ces cordes, la gestion des langages professionnels ayant trait au genre ou à la collecte de données numériques – sans oublier la notion d'« urbanisme transitoire » en font partie. La compréhension du langage professionnel d'un scénographe en est une

autre. Les activités professionnelles des ingénieurs et architectes semblent plus nombreuses, dans un premier temps, et complètent un ensemble d'activités qui ne leur sont pas disputées.

Aux vues de ces différentes situations, quelques nouvelles compétences pourraient être attribuées aux professionnels. Au-delà des différentes compétences traditionnellement reconnues aux services – qui sont souvent jugées comme étant essentiellement techniques - il semble que plusieurs autres activités pourraient être confiées par l'Hôtel de Ville à leurs services. Parmi ces tâches se trouvent notamment la participation et la compréhension des résultats de marches exploratoires propres au genre, l'usage et la constitution d'une action en lien à des données chiffrées ou l'intégration de mobiliers légers et réversibles. A ces tâches concrètes, s'ajoutent la compréhension de langages professionnels différents et la coordination des acteurs – alors éloignés du milieu de l'aménagement de l'espace public. Moins palpable, cette compétence est née de l'expérience de cette situation donnée et incombe aux services.

Les différentes actions des services pourraient être répétées dans un projet futur. En cela, il semble que d'une part, les professionnels du SAGP possèdent davantage de savoir-faire qui s'ajoutent à l'ensemble de leurs corps de savoirs et de pratiques. Il semble d'autre part que l'adaptation de ces professionnels à ce « modèle » puisse modifier durablement les thématiques abordées dans un projet d'espace public. Les services pourraient, de façon réitérée, prendre en compte la réversibilité des aménagements, intégrer ces notions de scènes ou de scénographie dans les plans-programmes ou continuer à trouver un juste milieu entre des nécessités techniques, l'avancement du projet sur le terrain et les demandes politiques successives ; qu'il s'agisse de l'ajout successif de thématiques, de la reconnaissance de telle ou telle compétence professionnelle ou la redistribution des tâches et du budget au fil du projet.

Les détenteurs de « règles du jeu »²³⁵ : l'adaptation des nouvelles pratiques et idées à des schèmes d'action préexistants

Un second point intéressant est révélé par ce processus de projet évolutif. Les services, et tout particulièrement ici le SAGP, se révèlent être un maillon essentiel dans les changements de pratiques souhaités par la municipalité. La réduction des coûts ne peut se faire sans la prise en compte de certains aménagements nécessaires (dessin de passages piétons, mise aux normes de l'éclairage voire même l'installation du fil d'Ariane souhaité dans le cadre du projet). Leur expertise s'est avérée comme étant essentielle tout comme dans l'association qui se fait avec les collectifs. Une question demeure, celle de la place des services vis-à-vis de ces nouvelles pratiques et celle de la division des tâches dans ce nouveau schéma. D'abord placés en situation d'apprentissage puis dépossédés d'une partie de leurs attributions au profit des collectifs, il apparaît cependant que le projet a permis de montrer que les services détiennent certaines règles du jeu, celles de l'aménagement des espaces publics. Ces règles sont sans doute à réinventer dans ce temps de préfiguration.

« La circulation des savoirs et des pratiques renvoie très directement à la production d'une forme bien spécifique de « règles du jeu » : les règles issues de l' « expérience des autres » (Arab, 2007, In : Bourdin, Idt, 2016, p.12). L'expérience des autres voire les règles du jeu de leurs mondes professionnels rencontrent le travail et le monde professionnel des services. Notre travail a notamment consisté à regarder ces situations. Dans ce projet, si d'autres règles, celles des mondes professionnels de Cisco ou de la Mission PAVEX sont proposées, les services les adaptent et y font face pour continuer à faire

235 Nous faisons référence ici aux règles du jeu et à la notion de configuration de Norbert Elias.

avancer ces projets. Souvent relayés au second plan, les ingénieurs et architectes du SAGP ont en réalité acquis une position de force dans ce modèle d'aménagement. Ils modèlent et trouvent un juste milieu entre les demandes municipales et leurs connaissances de terrain.

Dans les premiers temps du projet, les ingénieurs et architectes du SAGP font face à un ensemble de règles et de langages d'autres mondes professionnels. L'intervention de la Mission PAVEX est en cela notable. Les savoir-faire, l'expérience, la formation initiale mais aussi la façon de pensée sont différents entre ces deux mondes. Si beaucoup de mots ou beaucoup d'idées liés à la scénographie sont introduits dans le travail des équipes, ce sont ces derniers qui ont en main les codes des cartes et scénarios d'aménagement. Ils maîtrisent et comprennent les exigences politiques, adaptent et intègrent les propositions et objets de la Mission PAVEX. A la fois soumis aux contraintes politiques et à une adaptation en cours d'action, ils s'accommodent et font avec ces objets pour les intégrer à leurs schèmes d'action, leurs documents.

Le second temps du projet est encore plus contraint pour les services. Il correspond notamment à l'essor de nombreux travaux d'étudiants (notamment à l'École d'Urbanisme de Paris) sur l'action des collectifs, à l'article de l'APUR sur les sept places qui positionne les collectifs au centre de ce modèle. Les interlocuteurs que nous rencontrons alors pensaient parfois que ce projet avait débuté lors de l'installation des collectifs en 2017. Pourtant, l'observation du travail des équipes de l'intérieur a permis de voir que les services sont toujours aussi importants dans la naissance et la création d'un nouveau modèle d'aménagement. Les collectifs ont d'abord du prendre connaissance de ce qui a été fait depuis 2014 ou 2012 pour la Place des Fêtes puis échanger avec les services, participer avec ces derniers aux réunions publiques. Lors d'une réunion publique Place des Fêtes, la continuité ou la complémentarité entre les deux productions – des services puis du collectif Di-DO ! - ne semble pas évidente. Par ailleurs, le rôle des services avec, en amont ou en collaboration avec ces collectifs, reste peu clair. C'est en cela que le SAGP a acquis un rôle important à travers ce projet. Il semble qu'ils ne sont pas uniquement les garants de normes techniques ou réglementaires mais aussi un maillon dans la création de ce modèle, qui doit aussi s'ancrer dans des pratiques anciennes, des processus d'aménagement préexistants et qui doit se construire au-fur-et-à-mesure.

Un dernier point à ce sujet concerne l'adaptation du travail des équipes. Les services permettraient donc d'adapter des langages et des règles exogènes aux règles du jeu qu'ils connaissent. D'une part, les services ménagent leurs process traditionnels pour inclure ces temps « extra-ordinaires » et d'autre part, ils permettent, par l'intégration de ces objets dans leur travail, la poursuite de ce projet « expérimental ». Les ingénieurs et architectes voyers du SAGP réemploient des savoirs d'autres mondes professionnels. Ils font du « bricolage à partir de la science », de l'expérience et de l'expertise – les leurs et celles de ces mondes professionnels – pour reprendre les termes de Perrenoud (2002, 2004, à partir d'Argyris et Schön, 1978).

Un praticien réflexif : une posture différente et des questions quant à leur rôle

Les services au-delà des savoirs acquis et modelés le temps du projet semblent avoir acquis une posture. Ils sont un maillon essentiel dans la construction de ces nouvelles pratiques pour la Ville de Paris. Ils sont également en situation de réfléchir à leurs pratiques, en posture critique sur leur travail et les choix faits pour le projet.

La lecture du projet comme des temps d'apprentissage et d'adaptation a permis de voir un processus de construction de praticien réflexif. C'est le résultat d'un processus et non pas comme un point de départ. Il ne s'agit pas de dire ici que les services apprennent par l'expérience mais de montrer que les situations atypiques de ce projet ont conduit les services à acquérir une posture critique et réflexive, pour prendre position sur les choix faits pour ce projet d'une part et pour réfléchir à leur posture.

« L'autoconfrontation simple propose un contexte nouveau dans lequel le sujet devient lui-même un observateur extérieur de son activité en présence d'un tiers » (Clot, Leplat, 2005, p.307).

Les situations du projet telles qu'analysées reprennent pour partie le modèle de l'autoconfrontation simple ou croisée des sciences de l'éducation ou les textes de Schön dans son ouvrage de 1983. Il semble que chaque acteur externe au service a pu, à un moment donné, jouer le rôle de l'acteur « tiers » (Pastré, 2006, 2011 ; Clot, Leplat, 2005 ; Courtois, Pineau, 1991), cette tierce personne qui pose des questions, permet à un autre professionnel de réfléchir, de se positionner et d'apprendre par les discussions en réfléchissant sur l'action (Schön, 1983). Le travail avec Cisco en est un exemple. Le chef de division et le chef de projet – tous deux ingénieurs – en charge du réaménagement de la Place de la Nation se positionnent avec et face à l'entreprise Cisco, expliquent les besoins de la Ville, son fonctionnement pour mieux se positionner et comprendre leurs pratiques ordinaires.

Cette posture réflexive, nous la relevons à plusieurs égards. Elle est le résultat de ce processus de projet, notamment avec la multiplication d'acteurs tiers. D'une figure passive, les services prennent une position critique et importante dans le projet. L'ingénieur et l'architecte du SAGP prennent la figure du praticien réflexif notamment à travers l'évolution de leurs savoir-faire et la prise de recul qu'ils ont. C'est en suivant le projet et en le lisant comme espace des savoirs qu'il a été possible de voir et de comprendre dans quelle mesure les professionnels des services sont réflexifs dans le cadre du projet et s'interrogent, pour la plupart, sur leur rôle tandis que le projet se dirige progressivement vers un effacement des acteurs et modes de faire traditionnels. Les scénarios d'aménagement par exemple qui sont un résultat en soi du travail de la maîtrise d'oeuvre en interne tendent à disparaître pour un projet incertain, une programmation qui se construit dans le temps et évolue. Julien, Latouche et Lamonde, qui s'inscrivent davantage en économie, écrivent que le scénario est *« l'image d'un futur possible et souhaitable, décrite par un ensemble donné d'objectifs à réaliser »* (Julien, Latouche, Lamonde, 1975, p.256). Ce travail qui est le fruit des services s'effacerait.

D'un décloisonnement des champs de compétences à une re-division du travail et des compétences

« Elles (les recherches sur les groupes professionnels) argumentent combien ils sont des figures problématiques, évolutives et hétérogènes ; combien ils sont des agrégats variables inscrits dans des enjeux de maîtrise et de reconnaissance d'un travail et de conquête et consolidation d'une place (parfois d'un statut) dans la division du travail. » (Demazière, Gadéa, 2009, p.437).

La posture des services évolue dans la division du travail, la question de leur rôle ou de leur place dans ce projet d'espace public se pose. Les services – dans la limite du segment étudié – n'ont pas connu d'évolutions clairement délimitées pendant ce projet. Nous rendons compte de transitions en cours,

d'interrogations qui se posent aux services tant dans l'exercice de leur métier que dans le rôle et la reconnaissance de celui-ci dans un projet d'espace public. Ces transitions se font dans un processus entrecoupé de revirements, de changements de situations. Aussi, les ingénieurs et architectes intégrés au SAGP sont d'abord deux professions qui pourraient gagner en compétences le temps du projet. Ils détiennent de nouveaux savoir faire et jouent un rôle dans leur mise en pratique. Dans un deuxième temps, ces compétences sont redistribuées et la légitimité à les détenir également. Il semble que les collectifs reprendraient une partie des savoir-faire construits par les services le temps du projet des sept places.

Ces incertitudes rendent difficile une analyse de l'évolution des activités professionnelles (Rapiau, 1993 ; Moysan-Louazel, 1995 – cités par Bouffartigue, Gadéa, 1997) des services et de leurs métiers. Aussi, quelques propositions peuvent être émises quant aux changements des contours des métiers d'ingénieur et d'architecte (notamment voyer) suite aux différentes situations et expériences tirées de ce projet. Leur métier tel qu'il est exercé au SAGP semble à la fois avoir élargi ses domaines de compétences et à la fois être interrogé sur son territoire. Ils détiennent un nouveau panel de savoirs et l'expérience de plusieurs situations alors inconnues. Ils sont tantôt détenteur du pouvoir d'agir, tantôt dépossédés – ne serait-ce que ponctuellement – d'activités propres à leur territoire professionnel. Il semblerait alors que leur métier tend d'une part à évoluer dans les pratiques qui leur sont reconnues comme exercées légitimement. Il a évolué dans l'organisation du travail (potentiellement construit avec des professionnels de la scénographie, de la réversibilité des équipements, partagé entre des temps d'échanges d'expériences avec des experts et des temps de travail plus techniques). Il continue d'évoluer quant au positionnement des services. Ce positionnement dépend à la fois de la reconnaissance de telle ou telle pratique au-delà du seul travail technique (Bouffartigue, Gadéa, 1997) mais aussi du rôle qui est attribué aux ingénieurs et architectes de la Ville dans un projet d'espace public.

Nous n'avons pas de réponse sur ce dernier point tandis que de nouveaux principes d'aménagement se construisent actuellement. Le projet observé dans ce temps limité donne du moins à voir des services dont les compétences s'élargissent à travers une multitude de situations rencontrées. Au-delà de ces savoir-faire, les services ont une place des plus importantes en adaptant ces différents savoirs à des schèmes d'actions, à un territoire, à un projet dont le processus est avancé. Les architectes et ingénieurs gagnent ainsi, notamment à travers cette posture réflexive et centrale, une fonction de coordination, une posture de garant du bon déroulement du projet et de l'assemblage des demandes politiques, des langages et règles du jeu des différents mondes professionnels. Ils sont détenteurs des savoirs techniques et permettent de « faire avec » l'ensemble des demandes faites par la Ville avec ce qu'ils savent et jugent être nécessaires pour le réaménagement des places. Leur rôle évolue donc pour eux mais aussi pour les acteurs externes à la Ville.

L'intervention plus tardive des collectifs pourrait changer la donne. Que reste-t-il de cette transition pendant et après cette phase de préfiguration ? La posture des services évoluerait-elle une fois de plus ? Et quelle serait la place des questions « techniques » dans ce modèle de projet prioritairement développé par la Mission PAVEX ?

Deux professions au SAGP qui voient leurs tâches et leur position évoluer en fonction des temporalités du projet ?

Il semble difficile de dire à cette heure quelles seraient les évolutions durables et significatives pour les métiers exerçant au SAGP. En regardant ces évolutions lors du projet, il semblerait que les ingénieurs et les architectes voient leurs tâches et leur position évoluer au fil de l'eau, en fonction des temps du projet. Cette hypothèse permet de s'éloigner de l'idée selon laquelle les compétences acquises « en cours de travail » (Schön, 1983, 1994) et la place des services seraient effacés par la présence des collectifs. De plus, ce que proposent in fine PAVEX et l'APUR est une nouvelle prise en compte des temps du projet. Le scénario n'aurait plus la même valeur. Les services ont eu à réaliser des scénarios d'aménagement plus « ouverts » : les orientations et propositions pour la programmation permettent de faire évoluer les aménagements, laissent place à un autre travail de concertation pour affiner ces premières orientations. Une concertation sur le long terme, depuis le lancement du projet jusqu'à sa livraison, et des séminaires de travail seraient également des événements qui modifient les temps du projet – l'un étend le temps de concertation, l'autre ajoute des étapes dans l'intervention de la maîtrise d'oeuvre. Un autre exemple est bien sûr celui des collectifs qui correspond à un temps d'expérimentation. Ce temps donne le droit à l'erreur, permet d'essayer, donne un coup d'arrêt au déroulement traditionnel d'un projet et permet d'animer, de concerter, de construire jusqu'à la livraison du projet. Si les temps du projet semblent être modifiés, les métiers des espaces publics, et tout particulièrement les ingénieurs et architectes des services, pourraient avoir à adapter leur rôle en fonction de ces étapes.

Les activités confiées aux services ont évolué, leur territoire professionnel d'abord en expansion est partiellement en cause. Ces évolutions rendent difficile une vision claire des évolutions des métiers. L'adaptation des services et l'évolution de leur position posent encore question avec l'arrivée des collectifs et ne présagent en rien une répétition de ces situations. La Ville de Paris cherche et construit ce nouveau modèle et les services participent à ce processus. Toujours en suivant les observations faites le temps du projet, les ingénieurs et architectes ont pour rôle de réaliser les plans-programmes. Ces plans programmes intègrent des notions nouvelles telles que des espaces réservés à l'animation, des espaces événementiels ou sportifs. Le panel des professionnels à impliquer a augmenté depuis l'équipe de designers sonores jusqu'à des sociologues experts du genre dans l'espace public ou de l'aménagement des espaces publics. Ce premier temps est celui de la mobilisation des savoirs tacites des services pour mener à bien le projet. C'est également celui du travail avec les élus, l'APUR voire la Mission PAVEX en vue de définir les grandes orientations du projet, de régler toutes les problématiques techniques, de définir de premières orientations programmatiques. Progressivement, il a été question de l'animation puis de la gestion de ces espaces. Les services ne se définissent pas comme des professionnels de l'animation et ne souhaitent pas l'être. Cette tâche est attribuée aux collectifs mais quel est alors le rôle du SAGP ? Il semble que le travail de collaboration est à construire entre ces deux ensembles de professionnels. Actuellement, leur travail respectif semble distinct. Les services ont produit des plans-programmes, défini de grandes orientations pour la programmation, prévu les changements d'attributions des voies de circulation, préparé la mise en place du Plan Vélo ou ont traité avec les différents acteurs pour chaque projet : les bailleurs sociaux pour la démolition de la casquette Place des Fêtes ou le service des canaux pour la Place de la Bastille... Les collectifs reprennent les activités liées à la participation des usagers et habitants, réalisent de nouveaux diagnostics sensibles, de nouvelles cartes des sites (qui se concentrent sur les ambiances, le vécu des usagers), et produisent de premiers mobiliers. L'un traite de mobilier durable, l'autre de mobilier ou d'équipement temporaire ; l'un traite de concertation avec des marches sensibles, des ateliers et réunions publiques, l'autre en fait de même sur site avec des

ateliers de construction. Les diagnostics faits par les services puis par les collectifs se complètent et leurs conclusions se croisent pour partie. Les mondes professionnels ne sont pas si étrangers dans leurs compétences – mais étrangers dans le mode de sélection et d'organisation du travail des collectifs : les services ont déjà travaillé avec des architectes, notamment dits « constructeurs » ou des paysagistes. Les services ont fait face à une nouvelle culture professionnelle – celle de PAVEX principalement – qui s'intéresse à la scène, à l'événementiel, à l'animation. Ils ne sont pas professionnels de l'animation mais doivent faire face à des professionnels qui le prennent en charge, l'intégrer au projet, faire avec. Au-delà des cultures professionnelles, les services et les collectifs doivent trouver leur place dans cette organisation de projet. Si le marché rédigé par la Ville de Paris – le Secrétariat Général et les directions – donne un cadre à leurs échanges, leurs rencontres et ses modalités pratiques restent à inventer en situation. Les relations professionnelles et la distribution des rôles sont affaires d'interprétations. La DVD et les collectifs ne sont par ailleurs pas les seuls dans ce nouveau temps de projet : la Préfecture de Police et les autres directions comme la DEVE sont concernées par ces installations temporaires.

Nous avons l'intuition que le rôle des services change dans cette temporalité, sans pour autant connaître les contours précis de ce nouveau territoire : celui des services s'étendrait au champ de l'animation ou tout du moins à la gestion de nouveaux équipements, celui des collectifs s'étendrait à l'installation d'équipements sur les espaces publics parisiens.

« Il reste que tout groupe professionnel s'appuie sur des processus de spécialisation des activités, par lesquels il gagne – ou perd – en spécificité et en différenciation » (Demazière, Gadéa, 2009, p.445). Cet extrait de l'ouvrage de référence sur la sociologie des groupes professionnels nous a interrogé. Cette idée a suivi ce travail. Les ingénieurs et architectes élargissent leur panel d'activités et par là leurs compétences. Ils se différencient par ailleurs clairement des autres acteurs impliqués dans ce projet. Pourtant, dans ce cas bien précis, les lignes se brouillent. Il nous est impossible de dire si ce processus de construction de connaissances a conduit à donner des spécialisations et donc des distinctions entre les groupes professionnels. Il semble plutôt que les groupes professionnels ou les acteurs du projet se sont généralisés pour s'occuper d'un ensemble d'activités qu'ils n'avaient pas parmi leurs compétences. Les ingénieurs et les architectes du SAGP que nous avons suivi ont gagné en spécificité en gagnant un rôle de traducteur des volontés politiques et de nouvelles thématiques en pratiques et mots pour le projet. En amont du projet, les services sont jugés comme justement très spécifiques et différents. Aujourd'hui, ils gardent toujours ces spécificités mais semblent prendre un nouveau rôle et s'interroger sur ce rôle dans ce projet.

Conclusion

De fait, ce processus de projet pose question. Ces transitions en cours se placent dans des situations spécifiques et ne se comprennent que dans un contexte donné. De plus, le projet est en soi une expérimentation, une succession de temps de réflexion, de nouveautés pour faire évoluer des pratiques, des configurations. Il est par ailleurs encore en cours pendant l'écriture de ce texte. Les observations faites s'inscrivent dans un temps court en comparaison de la longue histoire de ces professions. Proposer des conclusions à ce stade serait sans doute malvenu et nous en serions bien incapables. Ce ne sont ici que quelques éléments de réponses donnés à partir de l'observation d'un projet et d'un groupe d'ingénieurs

et d'architectes voyers. Ces observations visent à témoigner de changements en cours dans l'exercice de leur métier et de la place de ces métiers dans la production des espaces publics.

Aux vues de ce projet, les attributions et les territoires d'exercice des ingénieurs et architectes de la Ville posent question. Il s'agit de trouver sa place avec les autres acteurs du projet. Quel que soit le rôle qui leur sera attribué dans l'avenir, cette troisième partie a souhaité montrer la naissance d'une figure du praticien réflexif et le rôle des services dans un processus en cours. Pour reprendre les termes de Patrice Godier, l'un des enjeux du projet était le passage des principes à l'opérationnel (Godier, 2016, p.129) : en analysant le projet sous l'angle des savoir-faire et de l'adaptation, il est apparu que les services ont un rôle dans ce passage, comme maillon essentiel dans la construction d'un nouveau modèle d'aménagement.

CONCLUSION

Les chapitres 5 et 6 ont pour objet d'analyser les effets de ces temps du projet sur l'activité des professionnels de la Ville à travers les connaissances produites et les questionnements qui se posent à eux. Ce réaménagement des sept places doit permettre de réinventer des façons de concevoir, de mener à des adaptations de pratiques et de regards portés à un espace public. Ce projet est de fait incertain dans ses finalités et son déroulement. L'incertitude devient ici une donnée incontournable : les services doivent intégrer différentes connaissances liées aux différents acteurs et aux différentes exigences de la Ville au fil du temps du projet d'une part ; ils doivent s'adapter d'autre part à des acteurs qui conçoivent dans un temps volontairement incertain - la « préfiguration » - des équipements qui peuvent être ou peuvent ne pas être conservés. Dans ces conditions spécifiques de projet, les services produisent d'une part des connaissances. D'autre part, et là est un point important, par l'adaptation de leurs pratiques, concourent à construire des connaissances et des pratiques dans cet « espace des savoirs » créé par le projet. Cette posture professionnelle qui doit associer à la fois les nouveautés de la Ville et les processus plus traditionnels et ses acteurs (ABF, STIF, RATP, Préfecture...) évolue de fait. Le chapitre 6 a proposé de regarder plus spécifiquement quelques effets de ces adaptations en situation sur le schéma des acteurs des projets d'aménagements des espaces publics et sur les métiers d'ingénieurs et d'architectes dans le cadre de leur exercice au SAGP. Dans une certaine mesure, l'étude de ce projet au prisme de métiers et des savoirs permet de voir l'émergence d'un praticien réflexif ou tout du moins de professionnels de la Ville qui cherchent une place dans ce nouveau schéma.

Nous avons longtemps hésité à faire un dernier chapitre pour monter en généralité, élargir notre analyse à d'autres échelles. Ce qui paraît ici intéressant sont les questions qui se posent quant à l'avenir de la production des espaces publics à Paris. Ces questionnements ont un statut d'ouverture, de raisonnement pour souligner l'intérêt de ce travail de thèse une fois inscrit dans le contexte plus large de la Ville de Paris et montrent que ce travail est un point de départ intéressant pour interroger plus largement le renouvellement des pratiques dans l'aménagement des espaces publics. Un travail de thèse propose souvent un modèle, un schéma pour clôturer un raisonnement. Dans le cas de notre travail, il est apparu qu'il y a plus de questionnements – notamment en raison de la temporalité du projet étudié – que de modèle à proposer.

La conclusion générale à ce manuscrit propose plutôt une réflexion à plus grande échelle quant au rôle des services et aux formes de ce qui serait un nouveau modèle d'aménagement d'espaces publics à Paris. Divisée en deux parties, elle propose dans un premier temps de revenir sur ce travail et ses conclusions. Dans un second temps, nous soumettons quelques réflexions et questionnements : que reste-t-il ou que pourrait-il rester de ces évolutions et adaptations observées ? De ces adaptations et ménagement des activités et des temps de travail, y a-t-il eu une certaine hybridation entre ces pratiques ? Au-delà du projet, des questions se posent quant au maintien des pratiques dites traditionnelles et à l'ancrage des récentes pratiques et savoirs. Le modèle de connaissances qui se développe ici, inspiré des Berges de Seine et de Paris Plages, construit avec et par les services, contribue peu ou prou à l'évolution de pratiques en posant de nouvelles questions, en introduisant de nouvelles étapes dans le travail notamment. Ce modèle, quel est-il et va-t-il être conservé ? Quel est le rôle de ces collectifs qui reprennent à la fois la compétence des services d'installation de mobiliers (traduits en « équipements »), de programmation et y ajoutent

la constitution de cartes sensibles ? La conclusion s'interrogera notamment sur ce qu'il reste de toutes ces expérimentations et de toutes ces situations de résolution de problèmes. Que reste-t-il de ces temps extra-ordinaires de production collective ? Que reste-t-il du travail des services et de leur position dans ce qui serait un modèle de production des espaces publics et donc un modèle de connaissances, et de répartition des tâches entre les acteurs ? Il ne s'agit que d'une réflexion ouverte, que de questionnements et ils sont donc proposés sous la forme d'une conclusion à ce travail.

CONCLUSION GÉNÉRALE

A. CONCLUSIONS DE CE TRAVAIL DE RECHERCHE : LES APPORTS DE LA THÈSE

Notre travail a souhaité interroger les effets d'une mise en situation de professionnels dans un projet choisi comme lieu délibéré d'évolutions des pratiques. La question exploratoire s'interrogeait sur le déroulement d'un tel projet pour lequel les conditions et la réorganisation pouvaient intriguer. Le projet se fait en régie avec un budget restreint – étendu pour partie tardivement – et les services, porteurs d'une tradition de l'aménagement des espaces publics et de savoir-faire, devaient gérer la réorganisation de leurs activités, la présence de « nouvelles » figures professionnelles, introduire de nouveaux objets et réinventer leurs pratiques. La programmation initiale qui a été faite s'efface au profit d'un temps d'expérimentation ou de préfiguration pour faire volontairement des places, des espaces réversibles et changeants : pour les services, une adaptation continue au changement et à un projet sans dessin précis pour les maîtrises d'oeuvre et d'ouvrage. Les équipes sont donc en charge de ce projet qui propose plusieurs défis : intégrer une part d'équipements légers ou temporaires, se familiariser avec la collecte de données par voie numérique, comprendre et traduire des volontés politiques, comme celle liée au genre, etc. Elles sont entourées de professionnels - scénographe et urbaniste - qui conseillent et doivent participer à divers échanges avec l'ensemble de ces professionnels, utiliser de nouveaux outils inventés à l'occasion de ce projet ; à l'instar de la Boîte à Outils, qui fait autant référence à leur outil traditionnel qu'à la recherche des nouvelles pratiques initiées par l'Hôtel de Ville. Le projet est un temps d'évolutions des pratiques et des façons de faire. Les services de la Ville en charge du projet intègrent d'autres professionnels – les collectifs (MOE 2) – mais les services sont toujours des relais ou aux côtés de ces professionnels.

La Ville de Lyon souhaite également réinventer la production de ses espaces publics. La thèse de Pedro Gomes (2017) présente les ambitions de leur politique d'aménagement en la matière, ce, dès 1989 : il faut prendre en compte les attentes des usagers, pour faire de l'espace public un support d'usages. L'agglomération recherche une ligne de mobilier urbain unique pour parvenir à davantage de cohérence et pour élaborer un nouveau vocabulaire, une cellule de conception des espaces publics courants, en relation avec les services techniques gestionnaires (Gomes, 2017) est créée. Paris comme Lyon travaillent à de nouvelles manières de faire pour l'aménagement de ses espaces publics mais les moyens pour y parvenir sont différents; l'originalité du cas parisien est d'autant plus remarquable ici.

De cette situation originale, une problématique a été développée autour des connaissances et de l'évolution des activités (pratiques professionnelles et activités de travail – tant donc du côté de la pratique pour transformer un espace que du côté de l'organisation du travail).

Cette problématique a été nourrie, construite puis alimentée peu ou prou par notre approche de plusieurs disciplines telles que les sciences de l'éducation ou la sociologie des groupes professionnels. Ces approches et leur vocabulaire spécifique ont permis de construire une grille de lecture sur ce projet pour, d'une part, être en capacité d'expliquer les éléments observés dans nos cas d'études, et d'autre part, analyser avec un certain regard les éléments tirés du terrain. Cette grille de lecture n'est en soi pas

si étrange ni étrangère à nos disciplines. Les lectures plus traditionnelles qui ont construit notre regard et notre goût pour l'urbanisme (les travaux du RAMAU, du PUCA, etc.) ont construit notre approche. Les autres textes cités témoignent d'un intérêt qui s'est développé au cours de ce travail. Ces textes semblaient pouvoir expliquer ce qui était observé. Ils permettaient aussi de construire une analyse et des schémas explicatifs.

Quoi qu'il en soit, ce regard posé sur le projet s'est orienté vers la construction des savoirs par et pour un ensemble de professionnels – toujours face, avec, aux côtés des autres acteurs du projet. Nous souhaitons comprendre les effets et la mobilisation des professionnels dans un projet comme celui-ci tant du côté de la modification des activités pratiques que de l'évolution des savoir-faire voire les effets sur l'identité professionnelle des services.

Dans un premier temps, le projet de réaménagement des sept places et ses principaux acteurs ont été présentés. Cette première partie proposait aussi de dépeindre les objectifs du projet, ses temps. Si les objectifs du projet paraissent simples – il s'agit d'abord de réduire la place laissée à l'automobile au profit des piétons et autres mobilités douces – plusieurs interruptions et défis successifs sont à relever. L'accumulation de thèmes à prendre en compte, la (re)division des tâches au fil du temps (circulation de la compétence liée à la programmation par exemple) s'ajoutent à une présentation générale du projet et des services de la Ville et plus spécifiquement le Service des aménagements et des grands projets (SAGP) qui dépend de la Direction de la voirie. Ce service composé de deux principaux groupes professionnels (ingénieurs et architectes voyers de la Ville) a été présenté, en partie, pour mettre en évidence les compétences détenues, les parcours et l'intégration de ce service dans le champ de l'aménagement des espaces publics à Paris. Une fois ces éléments posés, les changements initiés par la Ville dans ce projet peuvent mieux être compris.

Dans un second temps, nous avons souhaité analyser les effets du déroulement de ce projet au fil du temps. Il a été analysé ici comme un « espace des savoirs » (Cadiou, 2016) et nous souhaitons relever les effets sur le travail en cours, sur les professionnels « en situation » ou en conversation avec une situation (Schön, 1983, 1994, p.109). Nous sommes donc entrés par ce projet pour y voir le travail de professionnels. Cette partie propose ainsi de montrer leur adaptation. Elle se fait en plusieurs étapes et diffère selon la temporalité : un temps identifié comme « extra » ordinaire, un autre plus routinier, des processus de travail faisant appel à des savoir-faire tacites (Schultz, repris par Schön, 1983, 1994, p.81) ; la routine ne ferme aucunement la porte à l'inconnu ou à l'adaptation. Au sein de ces deux temporalités de travail et d'adaptation, une lecture de la production de connaissances a été proposée. Nous y avons vu et analysé des défis, des circulations de connaissances, une reprise des questions posées par le politique. Les services s'adaptent progressivement par plusieurs biais pour que des objets circulent. Le rôle des services paraît important dans cette transition souhaitée par la Ville de Paris. Ce n'était pas tant un apprentissage qu'une adaptation progressive.

Dans un troisième temps, la dernière partie propose de voir les effets sur la construction des connaissances et des frontières et identités professionnelles. Ici, il s'agit de montrer que ces temps d'adaptation et la mise en situation des services permettent de voir certains objets et mots circuler le temps du projet. Pour autant, il semble que l'un des apports principaux de cette grille de lecture est de voir que les services ont participé à la construction de ces nouveaux objets par la traduction de mots d'un autre milieu

professionnel (Claude, 2006), l'adaptation à d'autres activités et à un territoire donné. Ces temps du projet, ses évolutions dans le temps, permettent de voir un processus de production de connaissances du côté des services qui permettent pour partie d'hybrider des connaissances issues de plusieurs mondes professionnels (à l'instar des questions de genre). Ils interviennent à plusieurs degrés dans ce schéma de production et de croisement des connaissances : ils trient les objectifs plus politiques, des objectifs plus techniques, comprennent et traduisent des objets d'autres professionnels pour les adapter à des schèmes d'actions (Piaget, 1974 ; par Pastré, 2011 ; Pastré, Mayen, Vergnaud, 2006) préexistants, pour un territoire qu'ils connaissent, ou partagent leurs contraintes et positions avec de nouveaux acteurs qui prennent donc progressivement place dans le champs de l'aménagement (ou de l'animation) des espaces publics. Ce positionnement des services a une influence sur les groupes professionnels eux-mêmes, ce qui – selon notre analyse – interroge les territoires professionnels et les identités. Le passage d'une compétence d'une association sur le genre vers les services de la Ville ou le partage de la compétence de programmation entre les collectifs, les services et la Mission PAVEX font question. Ce projet interroge les professionnels qui cherchent leur place dans ce qui serait un nouveau modèle de connaissances en construction : une place dans ce jeu d'acteurs et un rôle qui pourrait varier en fonction des temporalités du projet.

Ce projet n'est qu'une étape dans le renouvellement de pratiques souhaité par la Ville. La piétonnisation, la numérisation des outils des services ou encore les aménagements légers et événementiels ne sont pas des nouveautés à Paris. Plusieurs années de politiques d'espaces publics, exposées en première partie de ce manuscrit, le montrent. Pour autant la forme du projet des sept places, comme un espace favorable à l'évolution de certaines pratiques a permis de voir toutes ces ambitions politiques concentrées et tournées principalement vers les services de la Ville. Ces derniers se trouvent au centre de ce processus, s'adaptent, y participent. Il est enfin important de souligner que cette analyse prend en compte les process traditionnels, les pratiques ou savoirs tacites détenus et légitimement attribués aux services de la Ville. S'il y a transition dans les pratiques et logiques professionnelles, il y a aussi maintien de ces pratiques avec des process traditionnels de travail et d'aménagement des espaces publics.

D'autres conclusions et réflexions viennent ensuite à la (re)lecture de ce travail. Face aux nécessités et exigences politiques, il semblerait que les services gèrent, de fait, de nouveaux objets. Ils font avec en les intégrant. Il a été souligné que les services jouent un rôle important car ils interrogent la faisabilité et l'adaptation de nouvelles pratiques pour aménager un espace public à Paris. Ce travail formule des questionnements et décrit quelques changements dans les activités des métiers d'ingénieurs et d'architectes, ici à la DVD, à travers l'étude de nouvelles coopérations organisationnelles (Godier, Tapie, 2008, p .53).

D'autres éléments de réflexion portent plus généralement sur le projet et sa forme. Les écrits universitaires sur le projet sont nombreux. Il est tantôt incertain²³⁶, tantôt source de connaissances ou de savoirs inédits pour reprendre la formule de Patrice Godier et de Guy Tapie (2008). Le projet des sept places semble de surcroît avoir été organisé comme un temps d'expérimentations. Les défis successifs et l'adaptation sont nés d'un apprentissage en cours de projet. L'adaptation à ce flou, ces revirements mais aussi la réflexion autour de l'expérimentation (la réorganisation des acteurs, la gestion de ces équipements) voire autour

236 Certains travaux d'Alain Bourdin, de Marcus Zepf ou la thèse d'Inès Ramirez-Cobo qui abordent la question de l'incertitude dans les projets (comme frein ou avantage) sont référencés en bibliographie.

du projet évolutif (tant du côté des acteurs qui changent que dans les choix d'aménagements et les équipements en durs) sont l'objet de l'accommodation que doit permettre le projet des sept places. Progressivement, nous avons pressenti que le projet en lui-même posait question, au-delà de ce que l'on en sait comme source d'incertitudes ou de connaissances. L'analyse du travail des acteurs au sein d'un projet lu comme espace des savoirs a permis de poser plusieurs questions. Il est le lieu de démarches réflexives et de l'évolution de pratiques en situation de travail mais aussi du déplacement des frontières de territoires professionnels. Il est par ailleurs en soi l'objet d'un nouveau savoir professionnel.

Ce travail de thèse a proposé d'apporter plusieurs éléments de réflexion à plusieurs échelles. A travers une focale spécifique et sur le temps du projet, notre travail empirique et appuyé sur un outillage théorique, permet d'apporter plusieurs résultats. Tandis que nos hypothèses de départ s'intéressaient aux processus d'acquisition de connaissances en cours de projet, les résultats portent à la fois sur ces processus, les professionnels qui y participent mais aussi sur le projet à Paris.

Des résultats relatifs à plusieurs objets portent sur :

- L'évolution des processus de projets d'espaces publics à Paris et l'évolution des métiers – ingénieurs et architectes – dans leurs attributions et activités de travail.

A l'échelle d'une réflexion qui porte sur la Ville de Paris, ce travail a tout d'abord proposé de restituer une petite partie des activités de travail des services de la Ville. La présentation de ces activités a aussi pour visée de relever l'importance des rencontres entre professionnels dans le contexte parisien. Ce contexte est celui de l'émergence continue de nouveaux acteurs et d'acteurs plus anciens mais dans des formes et configurations, qui elles, sont nouvelles. L'étude de ce projet a permis d'observer et de restituer un travail inaugural entre des acteurs du numérique et les services de la Ville, entre des associations promouvant la notion de genre et la Ville ou encore une nouvelle configuration de maîtrise d'ouvrage (les services, la Mission PAVEX et l'APUR). L'étude de ce projet a également été l'occasion de voir dans un temps relativement court la mise en pratique de plusieurs sujets qui reviennent depuis plusieurs années à Paris comme la piétonnisation, la végétalisation, la réversibilité et les équipements légers dans les espaces publics. Ces différents points rejoignent bien entendu l'intérêt porté à la diffusion et création de connaissances qui naissent de ces rencontres et situations de travail.

- Les conversations des professionnels de l'aménagement avec des situations « extra »-ordinaires et les processus d'adaptation ou d'accommodation en cours de projet et/ou en cours de travail.

A l'échelle d'une réflexion sur les savoirs professionnels et les pratiques créés, en transition ou en situation de devoir s'affirmer, plusieurs réflexions et observations ont été posées. Nous avons tout d'abord proposé une grille de lecture utilisée ponctuellement pour montrer la richesse de l'analyse des pratiques, activités de travail, de l'expérience ou encore des groupes professionnels pour analyser des pratiques professionnelles en entrant dans et par un projet urbain, ici d'espace public. Il s'agissait de regarder des situations de travail, l'adaptation progressive de professionnels voire des hybridations de pratiques, de circulation de pratiques. En analysant le travail des services dans un projet d'espace public, nous avons pu présenter plusieurs niveaux de lecture de la production de connaissances mais également souligner quelques processus de construction de connaissances et ses effets sur les métiers.

- L'apposition de champs disciplinaires propres à la didactique, à l'éducation et aux groupes professionnels pour réfléchir aux innovations dans les projets urbains et la façon de produire les espaces publics.

Ces différentes réflexions ont mené, nous l'espérons, à démontrer que :

I. Sur le cas d'étude : l'évolution des processus de projets et des métiers de l'espace public à Paris :

- Le projet a été étudié ici comme un ensemble d'expériences professionnelles, comme la conversation de professionnels avec des situations innovantes ou en décalage avec les conditions plus traditionnelles de travail. Cette focale a apporté plusieurs réponses relatives à la production de connaissances dans le projet et aux évolutions dans les métiers, les savoirs à mobiliser et les pratiques d'aménagement des espaces publics à Paris.

- Les professionnels des services de la Ville, notamment ceux intégrés au Service des Aménagements et des Grands Projets :

- Doivent intégrer les attentes de l'Hôtel de Ville (aménagement par le genre, le numérique, avec des notions de scénographie urbaine, etc.) et s'adaptent au fil du temps.

- Prennent part à la construction des connaissances et participent de fait à la traduction et à la transposition de mots, de pensées et de pratiques dans des schèmes d'actions qui leur sont connus.

- Sont des acteurs centraux à la fois dans les aménagements d'espaces publics mais aussi dans le processus de renouvellement des pratiques engagé par la municipalité.

- Posent plusieurs questions quant à l'aménagement des espaces publics dans le futur (quels acteurs et quelle place doivent-ils tenir ? Quelle gestion de ces espaces ?).

- L'analyse des modifications en cours de projet permet de dire que le territoire d'exercice des ingénieurs et des architectes est à la fois élargi et partagé avec d'autres. Les jeux d'acteurs sont mouvants et leur rôle change dans le temps. Le projet a mis en question la répartition traditionnelle des tâches et l'identité professionnelle des acteurs.

- Des résultats quant aux savoir-faire des professionnels ont pu être apportés. Des mots ont circulé, comme la « scénographie ». Autre sujet, la notion de genre fera partie du paysage de l'aménagement des espaces publics, du côté des services et/ou dans le cadre de leur préfiguration.

- Ce travail a pu souligner également une certaine résistance dans le renouvellement des pratiques. Ce projet a quelque chose d'exceptionnel et chaque nouveauté doit s'intégrer de facto à des schèmes préexistants, au risque de les perturber. Les conditions de faisabilité ont pu être réunies dans le cadre de ce projet pour permettre l'installation des collectifs sur sept places publiques. Pour autant, à l'avenir, quelle est la place des ABF ? Qu'en est-il de la gestion de ces équipements et de cet espace mi-chantier mi-phase d'aménagement ? L'analyse du projet comme plusieurs situations déroutantes de (re)construction d'activités a permis de montrer les rééquilibres, les adaptations et essais successifs des acteurs du projet pour faire ensemble et traduire les demandes politiques en pratiques concrètes. Pour autant, le

caractère exceptionnel de la situation fait que l'avenir est incertain. Alors que lors de la rédaction de la thèse, l'expérimentation de Cisco a pris fin et que le statut des architectes voyers est remis partiellement en question par la Mairie de Paris, les suites éventuelles données à ces productions de connaissances et la redistribution des compétences sont obscures. Le travail de thèse a cependant permis de montrer que le projet des sept places peut être lu comme la première étape de redéfinition de pratiques, de mise en question en interne de plusieurs objets pris en main par le politique à Paris. Les conclusions à notre travail s'interrogent par ailleurs sur la construction d'un modèle ; « Réinventons nos places » étant une première étape de sa construction.

II. Sur les savoirs, l'adaptation des activités de travail en situation de projet :

- L'ensemble du processus de construction de savoirs tacites est relevé à travers l'analyse de situations de résolutions de problèmes et d'adaptation de professionnels en cours d'action.

- Un corps de savoirs de spécialités nouvelles pour les services se construit dans des situations routinières par des adaptations successives et un travail de traduction des défis municipaux et thématiques hors-sol.

- Il est difficile d'affirmer que chaque sujet ou thématique ait été réemployé concrètement dans ce projet : ces situations ont valeur d'expérimentation, chaque professionnel cherche sa place et les moyens d'agir ne sont pas toujours clairs (qui doit intervenir, quand et comment?), d'autant plus si l'on considère le fort cloisonnement des tâches et compétences jusqu'à présent. La thèse a cependant montré que ce projet regroupe des temps de constructions de savoirs professionnels et de pratiques : depuis la commande jusqu'à des réflexions ou des interventions communes, des questions sont posées et des objets circulent. Les interactions sont constantes.

- Les situations de projet peuvent être divisées en plusieurs temps : routinier ou extra-ordinaire ; phase de réalisation des plans-programmes ou préfiguration. Elles permettent aussi d'expliquer le rôle des services qui sont un acteur invariant, un pivot dans ces réorganisations. Par ailleurs, les processus d'adaptation ne peuvent se lire en faisant abstraction de l'étude des temps ordinaires. Les temps identifiés comme extra-ordinaires peuvent être des lieux et des temps d'affichages politiques, de réflexions orales. L'ordinaire est à la fois un objet d'analyse à part entière mais également un maillon essentiel dans l'analyse de la production des connaissances dans et par l'action, d'autant plus qu'une expérience pour être intégrée en compétences doit s'intégrer dans des pratiques routinières, des schèmes préexistants.

- La routine est une clé pour comprendre l'acquisition de compétences professionnelles. Les processus routiniers permettent de se référer à un ensemble d'activités en commun entre professionnels mais aussi de faire que l'innovation ne soit pas qu'imaginée et fugace mais de l'ancrer dans la réalité. On considère que la création de compétences dépend notamment de l'hybridation des pratiques et de l'intégration, de ce fait, de nouveaux objets dans des processus routiniers de travail.

- Il apparaît à la fin de ce travail que le terme d'apprentissage pour décrire ces situations n'est pas le meilleur. Nous lui avons parfois préféré celui d'accommodation. Entre adaptation, accommodation et apprentissage, il y a des nuances de sens : entre se plier, faire avec, et apprendre. Les professionnels prennent appui et jouent un rôle dans l'adaptation de pratiques, et sont acteurs de ces transformations.

Ils apprennent aussi. Le terme d'accommodation, dans ce cas d'étude, permet de donner un rôle aux services : se plier, apprendre et jouer un rôle important.

- La thèse a présenté le projet comme un processus de traduction en cours d'action : par un processus d'emprunts de mots, de traductions en d'autres mots ; les professionnels s'accommodent à de nouveaux objets notamment en les traduisant en moyens concrets d'agir.

III. Sur la lecture apportée au travail et les outils théoriques :

Les pratiques professionnelles dans un projet peuvent être étudiées à travers un regard formé à l'urbanisme accompagné de plusieurs autres disciplines comme les sciences de l'éducation qui peuvent ponctuellement apporter des mots, un cadre de pensée et des schémas d'analyse intéressants pour ces cas d'études.

Ce travail principalement empirique a cependant des appuis théoriques qui donnent en eux-mêmes des résultats et/ou affinent des observations et analyses issues du terrain. Aux côtés de champs disciplinaires comme les sociologies des groupes professionnels ou du travail, les disciplines issues du travail de Piaget ou les chercheurs influencés par le travail de Schön sont moins courants. Pourtant, les notions sont utiles à la lecture du projet urbain dans une situation de renouvellement des pratiques des professionnels et dans une logique « d'innovation ».

Les incertitudes, toujours plus importantes, et les apprentissages qui sont inhérents à tous projets, d'autant plus pour un grand projet d'aménagement d'espace public peuvent être lus et transposés dans les schémas de didactique professionnelle. Ces schémas traitent de la mise en situation de professionnels ou d'individus avec des défis, un inconnu. Ils doivent réfléchir aux manières de s'adapter et aux finalités de cet apprentissage par l'expérience et la réflexivité.

IV. Plus largement :

Ce travail permet de poser des questions plus larges, sans que cela soit une liste exhaustive. A travers l'étude du travail des services, la focale adoptée permet de s'interroger sur l'agencement et la gestion de ce nouveau modèle de projet que propose la Ville de Paris.

- Nous pouvons nous interroger sur les schémas d'acteurs pour produire un espace public, des schémas évolutifs au fil du projet. Cette évolution correspond à la fois à l'évolution des demandes politiques dans le temps – de nouveaux acteurs sont appelés en fonction des compétences – et aux hésitations quant à ce que doivent être ces « nouvelles façons de faire » - les acteurs ne sont pas toujours les mêmes, ni n'effectuent les mêmes tâches, ni ne détiennent les mêmes compétences au fil du projet.
- Ce travail permet de s'interroger sur la mise en pratique d'idées politiques mais aussi de nouvelles thématiques (genre, data numérique, événementiel et réversibilité, collectif et gestion associative, etc.) du côté des collectivités. Il permet également de poser la question

de l'aménagement des espaces publics à travers l'hybridation des savoirs et schèmes d'action d'une part et de l'association inédite des acteurs d'autre part : l'hybridation des savoirs car il est nécessaire d'intégrer ces notions de genre dans les espaces publics tout en conservant les savoir-faire traditionnels liés à l'installation de mobilier ou à la gestion des équipements ; l'association inédite des acteurs également car ce projet a permis de voir plusieurs situations de travail entre des professionnels aux langages techniques très différents ; entre Cisco et les équipes de la Ville par exemple.

- Il permet également de s'interroger sur le rôle des collectifs – des collectifs qui ne sont plus uniquement des collectifs d'architectes comme ceux étudiés par Elise Macaire mais de plusieurs professionnels aux compétences très variées qui s'unissent.

- Enfin, la notion de temporalité est importante. Le projet se transforme au fur et à mesure. Son organisation n'est pas la même en fonction de ces temps. Les professionnels des services s'adaptent au fil du temps et prennent en main ces différentes demandes dans leur travail, des demandes qui changent ou qui s'ajoutent peu à peu. Cette notion de temporalité peut être importante pour analyser le nouveau modèle de projet et de pratiques en cours de construction par la Ville de Paris.

Ce que ce travail aurait pu permettre de faire... et ses suites

Les contraintes temporelles, les limitations induites par la construction du sujet, les freins rencontrés sur le terrain mais aussi les doutes nés lors de la rédaction révèlent des regrets mais aussi des souhaits quant à la suite à donner à notre recherche.

Un premier regret suite à la rédaction de ce travail concerne la nécessaire limitation dans les informations. Vient ensuite la question de l'exhaustivité des entretiens menés. Nous aurions aimé avoir le temps, la possibilité – et que le sujet le rende cohérent – de mener davantage d'entretiens avec les métiers des services mais aussi les différents partenaires de la Ville voire les différents professionnels impliqués dans les collectifs de MOE 2. Nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels moins visibles que les professionnels de la DVD à l'image d'un ingénieur du Laboratoire des Equipements de la Rue (LER-VP). Seulement, nous aurions aimé faire davantage et rencontrer les Sections Territoriales de Voirie par exemple mais également la Direction de la Propreté ou les différents membres des ABF (rencontrés indirectement par voie de réunion). Dans le temps et le sujet impartis, il était difficile de mener ces entretiens. Nous souhaiterions les rencontrer par la suite pour compléter notre vision du fonctionnement des services de la Ville, placer ce réseau complexe que nous avons étudié dans un autre réseau plus vaste encore. Cet élargissement permettrait sans doute de compléter la vision que l'on a des métiers de la Ville de Paris, restreint ici aux professionnels directement impliqués dans le projet des sept places.

Cette limitation dans et par le temps a également restreint l'analyse du projet qui s'est arrêtée à l'arrivée des seconds collectifs de MOE 2. Le suivi s'est alors fait plus sporadique et de façon détournée (journaux, appels, entretiens ponctuels). En cela, nous aimerions explorer du côté des compétences et des activités des collectifs. Leur travail interroge tant en ce qui concerne la gestion des équipements qu'ils construisent, que du maintien de ces espaces, que de leur rôle et tâches dans un projet d'aménagement d'espace public.

Au-delà des collectifs, la question de l'adaptation – de ses leviers et temporalités – des acteurs se pose aussi avec l'extension de la notion de ville intelligente. Cette question, nous avons eu l'occasion de la poser dans le cadre d'une recherche collective menée avec deux collègues (Jérôme Rollin et Lorraine Peynichou). Des start-up qui conçoivent par exemple des outils de gestion du territoire, proposaient des formations à leur dispositif sur le territoire de l'expérimentation. Avec Cisco dans le cas d'étude du projet des sept places, nous avons pu poser la question de l'adaptation mais aussi de la circulation des mots et langages entre Cisco et les services. Le réaménagement des sept places à travers l'étude des activités des services a permis de voir la construction d'une action partagée, d'une action commune en faveur d'un projet. La question de la diffusion d'un modèle de ville intelligente interroge, à nos yeux, de nouveau, l'adaptation à ce modèle de tous les acteurs – notamment les services – et la construction de nouvelles hybridations.

L'adaptation, le changement et l'analyse que nous en faisons, pourraient être appliqués à un autre terrain ou territoire ; à l'image des travaux de Pascale Philifert. L'un de ses articles s'intéresse aux agences urbaines, au Maroc, qui se dirigent vers « *des démarches d'ingénierie territoriale basées sur la médiation et la coordination des acteurs locaux* » (Philifert, 2010, paragraphe 19). La thématique du changement peut être vue sous différents angles, acteurs et terrains.

Un autre point touche à la valorisation du travail des services de la Ville et des autres acteurs du projet. Si ce travail analyse et montre en partie les activités observées, nous avons le sentiment que tout ce travail n'est qu'une infime partie des activités menées et une infime partie de la diversité des sujets que l'on pourrait soulever ici (par exemple, les échanges entre les ABF et la Mairie centrale sur ces nouveaux aménagements « légers » dans l'espace public peuvent être très instructifs)... Ainsi, nous espérons avoir l'occasion de développer encore ces préoccupations liées aux évolutions de pratiques professionnelles et à la construction des savoirs et savoir-faire à l'avenir.

Si nous avons beaucoup travaillé à une approche théorique, il semble que nous sommes toujours démunie dans ce vaste univers des pensées et courants scientifiques. Ce manuscrit est une étape dans une réflexion et nous espérons avoir la possibilité de mener d'autres travaux à sa suite avec d'autres ressources théoriques. Par ailleurs, ce travail a mis au jour des conclusions qu'il serait intéressant, à présent, d'appuyer sur les sociologies des organisations ou de l'action organisée. Le recours futur à d'autres sociologies, comme celle de l'action organisée, sera d'autant plus riche que l'on est en rapport avec des actions organisantes ou organisatrices dans le réaménagement des sept places.

Nous aimerions, afin de poursuivre ce travail, le regarder par exemple sous l'angle des usages. Cette notion d'usage, nous l'avons étudiée dans le cadre du réaménagement de la Place de la République et pourrait être mobilisée ici. Les services sont invités à mobiliser cette notion d'usage tandis que les collectifs y travaillent, et y ajoutent cette notion d'ambiance. Une entrée par les usages aurait pu être prise pour parler du projet et du modèle d'aménagement en construction. Pour autant, les réflexions n'auraient pu être les mêmes et l'entrée par le projet pour étudier un travail, des situations et des activités nous a passionné.

Il serait également profitable de s'intéresser à l'installation de ces collectifs, à la collaboration et à l'intégration de ces acteurs dans le fonctionnement de la Ville. Ces derniers comme les services ou les autres acteurs rencontrés participent à la modification de l'espace public à Paris. Les façons dont ils travaillent sont à suivre et nous aimerions les voir de plus près.

Enfin, au risque – ou non – de s'éloigner de ce travail, nous aimerions travailler sur les « petits métiers ». Ces petits métiers à la Ville de Paris prennent plusieurs formes. Nous pensons bien sûr au service de nettoyage, rencontré dans le cadre du mémoire sur le réaménagement de la Place de la République. Nous pensons aussi aux métiers peu connus ou peu reconnus. Nous ne soupçonnions pas l'existence du Laboratoire des Equipements de la Rue. La présence de concepteurs lumières au sein de la Ville est mal connue et leurs formations le sont tout autant. Sans savoir comment mener ce travail, il serait une suite intéressante et riche pour voir davantage des activités et du fonctionnement de/à la Ville de Paris.

B. MAIS ALORS QUEL EST CE « MODÈLE » ET QUELLES QUESTIONS SE POSENT DONC AUJOURD'HUI ? PROPOSITION D'UN REGARD PORTÉ À CE PROJET, À SES SUITES

Entre un espace public « temporaire » et une redistribution des temps du projet

Nous avons souhaité analyser ce qui était proposé en termes de nouvelles pratiques et de contenu aux services de la Ville puis aux autres acteurs progressivement intégrés au projet. De ce temps d'observation et d'analyse, nous avons voulu tirer plusieurs résultats et réflexions. La deuxième partie de la conclusion revient sur ce travail de thèse et propose une réflexion, à plus grande échelle, sur le modèle d'aménagement des espaces publics que propose la Ville de Paris avec cette première expérience. Cette réflexion prend appui sur nos observations. Elle propose de regarder ces nouvelles façons d'aménager et prend notamment pour appuis des questions que nous nous posons à la fin de la rédaction et celles qui ont été soulevées par nos collègues concernant les apports de la thèse sur le projet urbain.

Que reste-t-il du « hard » (du modèle traditionnel) ? Vers quoi va-t-on ? Ce sont les grandes questions qui nous ont été le plus souvent posées. Au sein de ces grandes questions, d'autres se posent : que devient donc l'aménagement ordinaire ? Quelle est l'influence de la Mission PAVEX et que penser des évolutions observées au sein des services ? Cette préfiguration, est-elle un temps du projet qui sera reconduit dans des expériences futures ou un objet politique pour « vendre » le projet ? Ce projet qui serait processus (pour reprendre le terme d'Inès Ramirez-Cobo) sera-t-il un modèle repris ?

Au fil du temps, nous nous sommes retrouvées à observer, la construction progressive de nouvelles pratiques communes aux services et à d'autres professionnels acteurs des projets d'espaces publics en vue de faire de cet aménagement le nouveau modèle d'aménagement d'espaces publics à Paris. Sans savoir où il allait, l'Hôtel de Ville, en intégrant progressivement de nouvelles ambitions a conduit à créer un modèle de ce qu'il faudrait faire. Il faudrait - grossièrement résumé ici- intégrer le genre dans tout aménagement, du mobilier numérique et/ou innovant (cf. les références issues de la Boîte à Outils) ; il reste encore à savoir qui a la charge de ces aménagements ? La phase observée est celle d'une adaptation des services de la Ville de Paris à ces ambitions. Nous y avons décrit le travail des services, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre puis coordinateurs de la maîtrise d'œuvre 2. Ces derniers, par leur posture

et en la faisant évoluer, prennent possession de ces demandes tout en continuant parallèlement le projet dans sa forme plus traditionnelle et technique, et intègrent ces objets progressivement. Ils participent aussi et là est un point que nous avons souhaité souligner, à construire ces objets en étant des médiateurs entre ces nouveaux acteurs et les process traditionnels de production des espaces publics à Paris.

Il n'y a aucune réponse définitive. Le projet est en cours, les revirements ont été nombreux. Les pratiques des services s'y adaptent et évoluent en fonction de ces revirements. Le projet s'est construit comme un processus en régie seule puis a intégré plusieurs problématiques successivement ; le diagnostic sonore puis le genre par exemple. Le projet a pris une forme de processus de construction de connaissances. L'arrivée des collectifs en 2016 tourne une nouvelle page du projet qui n'est résolument plus uniquement un processus en régie. La précision des plans-programmes, tâches des services, n'est plus aussi importante et le projet gagne un temps supplémentaire, celui de la préfiguration d'aménagement co-construits et potentiellement temporaires. En résumé, il est difficile de voir une suite claire à ces transitions successives. Seules quelques réflexions ou hypothèses peuvent être données et elles n'ont que ce statut.

Alors que l'on écrit fin 2017, il semblerait que la municipalité souhaite à la fois voir une montée en compétences de ses services tout en les maintenant dans leur fonction initiale (aménagement de voiries, diagnostic, grandes orientations d'aménagements ou encore travail avec les différents partenaires de la Ville). Cette fonction initiale est pourtant amoindrie par la Ville puisqu'il faut limiter les travaux « en dur ». La présence des collectifs donne à penser que l'organisation traditionnelle qui a pourtant présidé jusqu'au milieu de l'année 2016 serait inappropriée. La préfiguration des espaces serait un modèle temporaire (pour aménager des sites avec des équipements réversibles) voire pérenne (et tiendrait lieu d'activité de gestion du site une fois « livré »). La préfiguration est aussi une étape qui permettrait de mener une concertation permanente, de créer un lien constant entre le politique, les usagers et des acteurs « intermédiaires » en charge de réaliser à bas coûts les souhaits des usagers. Ce retournement de situations en faveur du travail de collectifs – d'ensembles d'experts – après que la Mission PAVEX ait suivi le projet pourrait montrer la diffusion du modèle d'aménagement des Berges voire de Paris Plages à l'ensemble des espaces publics. Nous pourrions penser alors que ce modèle de Paris Plages, qui fait l'objet de la thèse de Benjamin Pradel (2010), est ce à quoi les services s'adaptent.

Un avis plus modéré peut aussi être donné. Il semblerait, et c'est ce que le chapitre 6 explore, que les pratiques et les schémas d'acteurs évoluent au fil du temps. « Réinventons nos places », cette expérience spécifique, propose peut-être une nouvelle division du temps. Les services qui ont à présent une « maîtrise » de ces nouveaux objets gèrent différemment un temps de diagnostic, de concertation, de travail avec les partenaires et de choix programmatiques. Ils savent également prendre en charge la diversité des acteurs en jeu parce que les langages professionnels ont circulé, des mots ont été réemployés, des séances de travail ont été partagées. Un second temps serait alors celui d'une préfiguration (en amont et pendant les travaux). Ce temps serait celui des collectifs qui *in situ* reprennent en main les choix programmatiques des services pour les développer avec les usagers, proposer de premiers équipements pour conduire *in fine* à des équipements plus pérennes. Ce projet évolutif serait un redécoupage des phases plus traditionnelles du projet – qui comprennent toujours leur lot d'incertitudes. Avec ces nouvelles figures professionnelles, le politique acquiert le droit à l'erreur et se protège car les actions menées sont le fait d'experts, qui (en principe) savent ce qu'ils font. Ce modèle qui paraît plus mesuré permettrait de prendre en considération les aspects techniques, une montée en compétences des

services et la mise en place de nouvelles temporalités du projet avec des acteurs « experts ». Ce qui a été observé pourrait permettre de montrer que ce projet est une première étape de redéfinition à la fois des compétences et des tâches des acteurs et des temporalités du projet.

La réalité montre des incertitudes et des adaptations complexes. Le passage des informations et la passation du travail des services aux collectifs ne nous sont pas connus. Quelles continuités peuvent être faites entre ces différentes temporalités ? Une des premières présentations du Collectif Di-DO ! a montré ces incertitudes : les services présentaient dans un premier temps leur travail puis le collectif proposait des cartes du cœur de place (Place des Fêtes).

La question des changements de postes doit également être posée. Un des professionnels de l'APUR a quitté l'APUR pendant le projet, un autre a intégré le SAGP. Plusieurs professionnels du SAGP ont changé de poste le temps du projet. Au-delà de ces limites dues au travail qui est en cours, il semble que la Ville de Paris elle-même n'a sans doute pas la réponse. Première hypothèse : le modèle « Paris Plages » laisserait moins de places aux services – notamment au SAGP – dans la production des espaces publics. La seconde hypothèse donnerait davantage de sens à la montée en compétences des équipes du SAGP puisqu'il aurait un rôle important dans ces processus de projet.

Ce premier temps de construction d'un nouveau modèle correspond à de nouvelles manières de faire. L'introduction de collectifs fait partie de ces nouvelles tentatives. Pour les services, cette introduction représente sans doute une nouvelle temporalité du projet, un acteur supplémentaire, un maillon de plus dans ce processus qui correspond à davantage d'incertitudes encore. La question est alors : comment garder une cohérence entre le travail d'ores-et-déjà fait depuis deux à trois années ? Comment travailler collectivement avec eux ? Pour la Ville, il s'agissait d'abord de choisir des compétences, de les désigner. L'appel d'offres est en cela très large et fait appel à plusieurs expertises - du genre au numérique en passant par la valorisation patrimoniale. Ces savoir-faire complèteraient ceux des services – s'ils sont toujours perçus comme techniques – et proposeraient une concertation continue. C'est aussi et surtout un temps qui laisse place à l'erreur, au changement d'idées.

Sur les collectifs

L'action des collectifs s'est construite, semble-t-il, au fil du temps tout comme l'ensemble du projet pour lequel les services ont géré au mieux les demandes politiques. Il semblerait qu'il y ait deux temps dans ces collectifs. Le premier temps est celui que nous avons suivi lors de la rédaction. Les collectifs sont des ensembles de professionnels aux compétences variées, présents sur site, pour comprendre les volontés des usagers et proposer des solutions peu coûteuses et réversibles (pour partie temporaires). Le second temps est celui qui s'est révélé comme tel quelques jours avant la rédaction de ce texte. Cette autre étape nous a engagé à réfléchir et à poser ces lignes. Les images ci-dessous sont tirées du document de présentation et compte-rendu du collectif Di-DO ! (collectif de la Place des Fêtes) de janvier 2018. Ce temps de réflexion sur le futur usage du conteneur (qui sera finalement conservé sur site) se fait en collaboration entre le collectif et les habitants. Des aspects très techniques – des compétences architecturales – sont introduits dans le projet et font l'objet d'un travail des habitants (notamment associatifs) d'une part et des collectifs (notamment architectes) d'autre part.

ASSEMBLER DES MÈTRES CARRÉS, PRENDRE PLACE PROGRESSIVEMENT

POUR TOUS

- 1 PLAN PROJET AU 1/500
- 1 MAQUETTE AU 1/50
- 1 LÉGENDE FONCTIONS
- 1 LISTE DE CONTRAINTES

PAR EQUIPE DE 3

A L'ÉCHELLE DE LA MAQUETTE

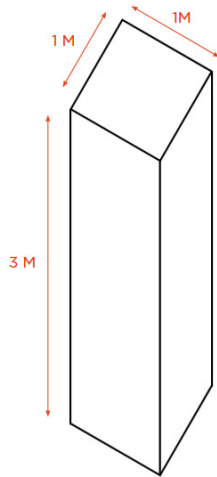
- > SCÈNE
- > SORTIE SECOURS
- > BLOCS FONCTIONS

A L'ÉCHELLE DU PLAN PROJET

PLANS À ANNOTER

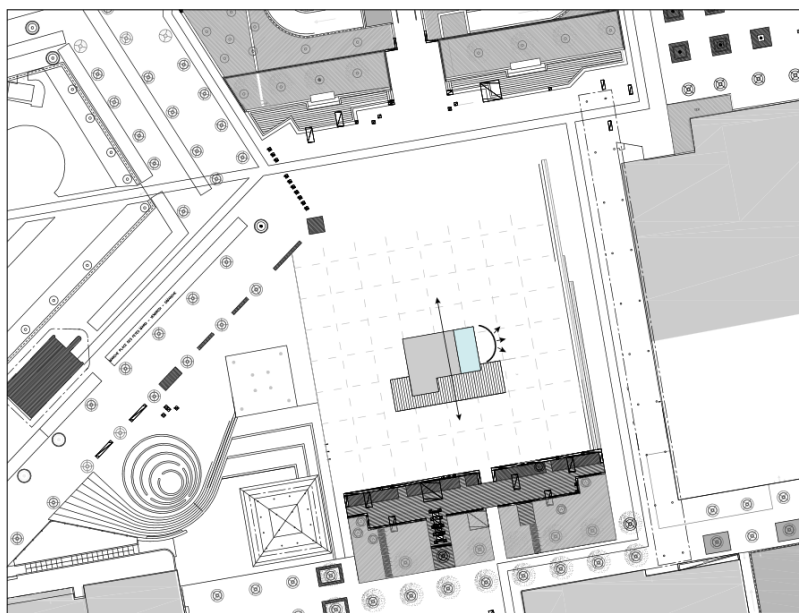
DOCUMENTS ÉCRITS À COMPLÉTER

- 4 DÉSIRS
- 4 MOBILIERS INTÉRIEURS
- 4 MOBILIERS EXTÉRIEURS

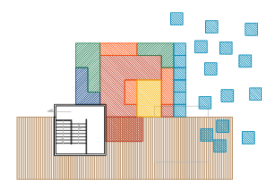


14

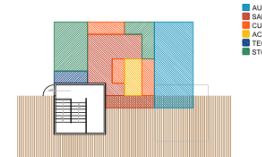
FAÇADES DE SERVICE ET SALLE TRAVERSANTE



PROPOSITION DE L'ÉQUIPE EN FIN DE SÉANCE



ÉVOLUTION / SIMPLIFICATION



- SCÈNE
- AUVENT
- SALLE
- CUISINE
- ACCUEIL
- TECHNIQUE
- STOCKAGE

RECAPITULATIF

POINTS FORTS	POINTS PROBLÉMATIQUES
> COMPACTE	> EMPÊTEMENT SUR LA SCÈNE
> MAILLAGE DE FONCTIONS	> EMPÊTEMENT SUR LA BOUCHE DE VENTILLATION
> FAÇADE - OUTILS	> VOLUME RELATIVEMENT AVEUGLE DEPUIS L'ÉMETRO
> ORIENTATION DES ACTIVITÉS VERS LES PARTIES DE LA PLACE LES PLUS USITÉES	

17

Quels rôles sont-ils alors proposés à l'un et l'autre ? N'y a-t-il pas une impression de redondance et de changement de visibilité politique ? Quelles seraient les différences de savoir-faire ou de manières de faire pour revenir au point qui nous a intéressé ? Après réflexion, nous avons l'impression que les collectifs auraient deux apports par rapport à l'action des services : le mode d'intervention d'une part (mobilier léger, peu cher, réversible) et la relation aux habitants d'autre part, donc le travail mené en continu pour nouer projet et participation. Il y a alors d'un côté, une montée en compétences et une adaptation de pratiques par les services de la Ville qui ont clairement participé à la mise en place de ce nouveau modèle (ne serait-ce qu'en ayant réuni tous les acteurs, compris l'ensemble des demandes et géré la rédaction des plans-programmes, les premiers aménagements et l'intégration de l'ensemble des récentes demandes de la municipalité). Il y a d'un autre côté, une autre forme d'action qui par certains aspects reproduit les mêmes gestes et intentions que la Ville (avec un autre vocabulaire professionnel) mais propose aussi des interventions moins coûteuses et réversibles construites avec les habitants.

Ces actions spécifiques, nous pourrions en discuter aussi. Le mobilier réversible pose bien sûr la question de la gestion de ces équipements (Seront-ils conservés ? Combien de temps ? Qui sera en charge de leur gestion et entretien ?). Nous avons longtemps cru que ces formes temporaires allaient devenir pérennes (les GBA, ces plots en bétons, étaient investis par les collectifs et disposés de façon à redessiner la place). Les conteneurs, et notamment celui de la Nation, sont des murs à tag au détriment de la lisibilité des affiches posées à l'intérieur. Du côté de la participation, rien de nouveau ici, il s'agit toujours des mêmes habitants, notamment associatifs et leur parole est traduite par les collectifs en objets (mobilier et/ou volumes et maquettes d'architectes). Il semblerait qu'il s'agisse des mêmes personnes qu'en réunions publiques. S'il est nécessaire de mobiliser les habitants, de construire le projet avec eux et pour eux, la forme de la concertation pose toujours question²³⁷.

Mais alors, et c'est pour cela que nous écrivons ces quelques lignes, pour susciter la discussion et une réflexion commune : dans quelle mesure s'agit-il d'un modèle d'aménagement d'espace public ? Modèle à suivre ou exception ? Entre le temps de travail des services d'un côté et celui des collectifs de l'autre, les phases et le travail du projet semblent se répéter (concertation, diagnostics, cartographie de ces diagnostics, propositions de programmation et d'aménagement). D'un côté, le travail de l'architecte-voyer présenté en réunion publique puis retravaillé. De l'autre côté, le travail de l'architecte en collectif qui mène un travail apparemment similaire mais en collaboration directe avec quelques habitants ayant accepté de participer ; il est vrai que leur légitimité de ces deux architectes n'est pas la même. La question posée lors de notre travail de terrain semblait être celle des savoir-faire à détenir pour faire un espace public. La question de genre, le traitement de données numériques, ou la mobilisation d'un nouveau type de mobilier urbain ont été l'objet du travail des services; or, les collectifs détiennent aussi ces compétences.

La question n'est plus tant dans les savoirs à mobiliser que dans la forme et la manière de les mobiliser : d'un côté, les services et le processus de travail, de l'autre, un collectif de professionnels experts de leurs objets et la visibilité de leur travail sur site ; dans les deux cas, tout autant d'incertitude, un budget limité et des questions quant aux finalités de ce projet.

²³⁷ Cf. article de Frédéric Gilli dans *métropolitiques* : Frédéric Gilli, « Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ? », *Métropolitiques*, 19 février 2018. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Participation-et-si-on-changeait-enfin-les-regles-du-jeu.html>

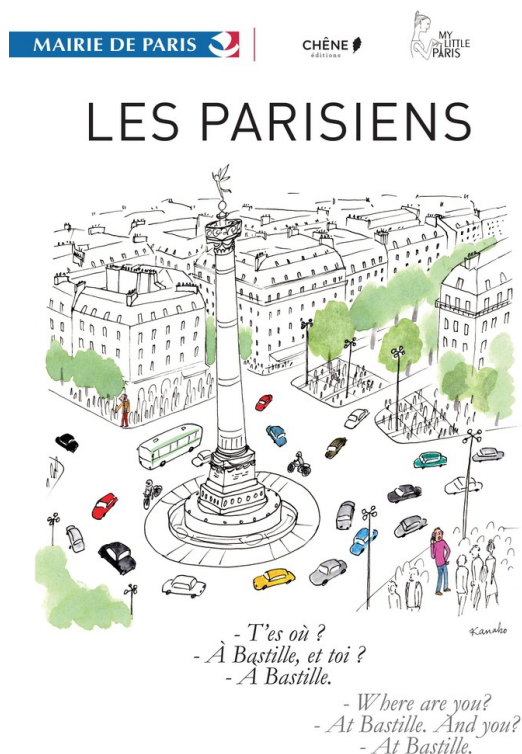
Nous nous interrogeons sur les effets à long terme de ces adaptations observées. Qui prendra en charge ces questions de genre à l'avenir et comment ? Les réunions et marches collectives entre les associations et les services d'un côté et l'action de collectifs comme sur la Place du Panthéon de l'autre sont-elles complémentaires ? Nous avons commencé ce manuscrit de thèse en parlant de curiosité. Nous finissons de la même façon... Qui prendra en charge ces objets et comment ? Le travail des services avec les partenaires (ABF, Préfecture, bailleurs, etc.) et leurs interventions sur la mise aux normes de l'éclairage ou les autres aspects techniques et liés à un aménagement sur le territoire parisien sont un premier point. Quel que soit le modèle choisi et développé par la Ville de Paris, ce travail ne devrait pouvoir être remis en cause. Il peut être dissimulé ou moins mis en valeur politiquement. Il est, à nos yeux, toujours essentiel ne serait-ce que pour mettre en place les « doctrines » municipales (Plan Vélo, remise en valeur du patrimoine, voies à 30 ou 20 km/h, etc.). Le second point concernerait l'aménagement « en dur » - autrement dit, l'installation d'équipements sur site et les travaux d'aménagement, les chantiers. Ce dernier point pose davantage question. Les collectifs reprennent ces codes, jusqu'alors propres aux services. Le mobilier urbain et son catalogue pour les uns ; des équipements réversibles, co-construits pour les autres. Le chantier de travaux pour les uns devient le chantier « ouvert » et collectif pour les autres. Le mobilier urbain rivé au sol et sélectionné – pérenne dans le temps – serait détrôné par les équipements « légers » construits avec du matériel réutilisé. Le chantier et ses inconvénients – nuisances et coûts – serait détrôné par un chantier plus ouvert, sur le temps long, avec un budget restreint et sans nuisances importantes. Ce chantier ouvert permettrait de retoucher à des aménagements plus facilement, puisqu'il n'y aurait plus de grosses entreprises de BTP au profit d'aménagements légers, de GBA pour dessiner les nouvelles voies de circulation.

La question de l'agencement des compétences des services et des collectifs mais aussi des experts « genre » ou des entreprises du numérique, à Paris, est très clairement posée. Comment vont-ils travailler ensemble et qui détiendra quelle expertise (et sa reconnaissance) sur le territoire de l'espace public parisien ? Beaucoup de questions se posent... nous espérons que la soutenance de ce travail et la suite de notre travail permettront d'en discuter, d'en poser quelques-unes et d'analyser la suite de ces péripéties !

Il serait donc tentant d'y voir la généralisation d'un modèle « Paris Plages » à l'ensemble des espaces publics, notamment avec la présence de PAVEX et l'importance prise par les collectifs dans la communication de la Ville. Pour autant, le regard jeté à l'ensemble du processus de ce projet conduit davantage à penser que le processus de projet se réinvente – même s'il se réinvente autour de notions qui s'inspirent, pour partie, de modèles comme ceux de Paris Plages ou des Berges. Les professionnels dits traditionnels acquièrent de nouveaux outils, acquiert un nouveau rôle dans le projet et vis-à-vis de la Ville de Paris. Ils s'adaptent à l'ensemble de ces pratiques, les adaptent à leur tour à leurs pratiques, au projet, au territoire. Ils auraient une nouvelle place à chaque temps de ce projet. Ils manieraient ces nouveaux objets de connaissances différemment en fonction des temporalités du projet. Les collectifs construisent quant à eux des actions propres à occuper ce temps de préfiguration et de « co-construction ». La production de connaissances viserait donc autant les acteurs du projet que la forme même du projet et son organisation. Quant à l'aménagement final des sites, il semblerait que les installations proposées par les collectifs soient privilégiées pour leur réversibilité, leur coût et leur facilité d'installation. Cependant, si nous prenons en compte l'importance de la conservation du patrimoine,

du paysage parisien (notamment avec les ABF, la DEVE ou les commissions de sélection du mobilier urbain) ou la question de la conservation sur le long terme et de la gestion de ces équipements légers, leur maintien semble plus difficile. Ces équipements doivent répondre à des exigences, notamment de la Préfecture de Police (lors de leur construction et installation, et pour leur maintien notamment pour des raisons de sécurité).

Ces équipements – notamment le container (le CAPLA Place des Fêtes va être conservé) ou des lieux d’animations – doivent être gérés et animés. Les collectifs avaient, au lancement de l’appel d’offres, un budget restreint. Les quelques professionnels rencontrés faisaient le choix d’y participer pour mettre en valeur leur agence dans un grand projet urbain parisien. Si ces équipements doivent être privilégiés, l’adaptation devra, aussi, être faite du côté des collectifs. Les différents experts devront trouver leur place dans ce projet et continuer à inventer, avec les services, une cohérence entre les différentes temporalités du projet et l’insertion à long terme de leur production dans le paysage parisien. Enfin, les travaux posent des questions similaires de coûts (les GBA peuvent être maintenus pour des raisons budgétaires), paysagères (la présence d’un objet de chantier dans le paysage parisien), techniques (intégration de cet objet dans les calculs de largeurs de voiries à la DVD notamment). Ce ne sont donc que quelques réflexions proposées ici qui interrogent ce cas d’étude, nos observations, à l’échelle de la production des espaces publics à Paris, aujourd’hui et dans un avenir proche.



Les lignes suivantes sont l’occasion d’un dernier mot. Nous avons été très fière et heureuse de suivre, même partiellement, une partie des équipes des services de la Ville dans le cadre de ces projets d’espaces publics. Nous espérons que cette thèse, forcément partielle, pourra rendre compte d’une infime partie du travail mené par les acteurs du projet. Ces situations de travail s’inscrivent dans un renouvellement progressif de pratiques et de positionnement des acteurs dans un projet. Les places étudiées ne seront plus les mêmes à l’issue de ce projet. Et l’image de la Bastille ou de la Nation, comme la République avant, ne sera plus celle d’un rond-point... (Illustration à gauche). Demeurent la question de l’agencement des acteurs traditionnels, ou plus éloignés du champ de l’espace public, dans les projets d’aménagement, et la question des compétences et connaissances à mobiliser par chacun d’entre-eux en fonction des temps du projet.

Illustration 85 — Affiche de Kanako – exposition en plein-air organisée par la Ville de Paris en 2013, tirée du journal La Croix.

BIBLIOGRAPHIE

Seuls les ouvrages cités dans le corps de texte sont référencés.

Quant aux documents liés au projet, certains n'ont pas été cités mais permettent de mettre à disposition du lecteur davantage de ressources.

ABBOTT Andrew Delano, Demazière Didier et Jouvenet Morgan (eds.), 2016, *Andrew Abbott et l'héritage de l'École de Chicago*, Paris, Éditions EHESS (coll. « Collection En temps & lieux »), 2 p.

Abbott Andrew Delano, 1988, *The System of the Professions. An Essay of the Division of Expert Labour*, (coll. « Chicago University Press »).

ALBA Dominique (ed.), 2013, *Ville visible, ressources cachées*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme (coll. « Paris projet »), 247 p.

Altet Marguerite, 2002, « Une démarche de recherche sur la pratique enseignante : l'analyse plurielle », *Revue Française de Pédagogie*, mars 2002, no 138, p. 85-93.

ARAB Nadia, 2007a., « Activité de projet et aménagement urbain : les sciences de gestion à l'épreuve de l'urbanisme », *Management & Avenir*, vol. 12, no. 2.

ARAB Nadia, 2007b., À quoi sert l'expérience des autres: « Bonnes pratiques » et innovation dans l'aménagement urbain. *Espaces et sociétés*, 131,(4), 33-47.

Arab Nadia, 2001, « La coproduction des opérations urbaines: coopération et conception », *Espaces et sociétés*, 2001, vol. 2, n°105.

ARBORIO Anne-Marie, 2011, « Marie Buscatto, La fabrique de l'ethnographe. Dans les rouages du travail organisé », *Travail et Emploi*, 126/2011, 75-77.

ARGYRIS Chris et MOINGEON Bertrand, 2007, *Savoir pour agir: surmonter les obstacles à l'apprentissage organisationnel*, Paris, Dunod.

Association des anciens élèves de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (AIVP), 2017, *Mobilités urbaines, nouvelles donnes, Ingénierie urbaine, L'aménagement de la ville intelligente et durable*, n°2, 2ème semestre 2017.

Association amicale et professionnelle des architectes voyers de la ville de paris, 1998, *Des architectes au service de la ville. L'exemple des architectes voyers de la ville de paris de 1895 à nos jours*, Les Éditions Générales, 1998, 195 p.

ASTOLFI Jean-Pierre (dir.), 2005, *Savoirs en action et acteurs de la formation*, Laboratoire CIVIIC (Centre interdisciplinaire de recherche sur les idées, les valeurs, les identités et les compétences en éducation et en formation), Publications de l'Université de Rouen, 266 p.

Atelier international du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains, 2010, *Nouveaux modèles d'aménagement de l'espace public : la marche et le partage avec les autres modes de déplacement*, Actes du séminaire POPSU Europe, Paris, 16 et 17 septembre 2010, 118 p.

Atelier Parisien d'Urbanisme, 2017, *La ville autrement. Initiatives citoyennes // urbanisme temporaire // innovations publiques // plateformes numériques*. Juillet 2017, 120 p.

Atelier Parisien d'Urbanisme, 2012, *L'espace public parisien : nouvelles pratiques, nouveaux usages*, Juin 2012, 68 p.

Atelier Parisien d'Urbanisme, 2011, *L'espace public parisien au XXI^e siècle, Étude des évolutions au travers des nouvelles pratiques*. Observation des usages par l'École d'Architecture de Versailles, Mai 2011, 108 p.

Atelier Parisien d'Urbanisme, 1993, *Paris Projet, Espaces publics*, numéro 30-31, 139 p.

AZEMA Jean-Louis, 2001, « L'expérience lyonnaise, la naissance d'une organisation », In : TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique, 2001, *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

BAILLEUL Hélène, 2008, « Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif. Analyse du rôle des images dans le débat participatif autour de deux projets urbains en France », *Métropoles*, 11 juin 2008, no 3.

BARBIER Jean-Marie et DURAND Marc, 2003, « L'activité : un objet intégrateur pour les sciences sociales ? », *Recherche & Formation*, 2003, vol. 42, no 1, p. 99-117.

BEN MAHMOUD-JOUINI Sihem, 2003, *Co-conception et savoirs d'interaction, Pratiques de projet et ingénieries*, PUCA, 290 p.

BIAU Véronique, 2012, « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence », *Métropolitiques. Eu*, 2012.

BIAU Véronique et TAPIE Guy (eds.), 2009, *La fabrication de la ville: métiers et organisations*, Marseille, Éditions Parenthèses (coll. « Collection Eupalinos. Série Architecture et urbanisme »), 217 p.

BIAU Véronique, 1998, « Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines*, 1998, vol. 29, no 1, p. 7-25.

BIDET Alexandra, 2011, *L'engagement dans le travail: qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Le lien social »), 416 p.

BIENVENU Gilles, 2013, *De l'architecte voyer à l'ingénieur en chef des services techniques : les services d'architecture et d'urbanisme de la ville de Nantes du XVIIIe siècle au XXIe siècle*, Paris 1.

BOISARD Geneviève, 2013, « Un architecte de la Ville de Paris Léon Salleron (1820-1904) », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 10 juin 2013, no 25, p. 9-24.

BONNAULT-CORNU Phanette (de) et CORNU Roger, 1991, « Savoir-faire, savoir-mesurer: La conserverie nantaise », *Terrain*, 1 mars 1991, no 16, p. 50-61.

BONNET Michel (dir.), 2005, *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, Plan Urbanisme Construction Architecture, La documentation Française, 141 p.

BONNET Michel, CLAUDE Viviane, RUBINSTEIN Michel (dir.). *La commande...de l'architecture à la ville*. PUCA – Plan Urbanisme Construction Architecture, Tome 1, 2001, 259 p.

BONNET Michel, 1998, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Publications du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture, Vol.3 : Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux, 233 p.

BONNET Michel, 1997, *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Publications du PCA, Plan Construction Architecture, Euro-conception European, Vol.2 : les commandes architecturales et urbaines, 180 p.

BOREHAM Nicholas et FISCHER Martin, 2015, *Work process knowledge*, Routledge.

BOUFFARTIGUE Paul, GADEA Charles et POCHIC Sophie (eds.), 2011, *Cadres, classes moyennes: vers l'éclatement ?*, Paris, A. Colin (coll. « Recherches »), 346 p.

BOUFFARTIGUE Paul, GADEA Charles, 1997, « Les ingénieurs français : Spécificités nationales et dynamiques récentes d'un groupe professionnel », *Revue Française de Sociologie*, avril 1997, vol. 38, no 2, p. 301.

BOURDIN Alain et IDT Joël (eds.), 2016, *L'urbanisme des modèles: références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour-d'Aigue, Éditions de l'Aube (coll. « Bibliothèque des territoires »), 188 p.

Bourdin Alain, 2015, « L'action métropolitaine, version française », *Espaces et sociétés*, 2015, vol. 160-161, no 1, p. 173.

BOURDIN Alain, 2014, « L'incertitude comme moteur de l'action », Club Ville aménagement, 5 à 7 animé et présenté par Ariella Masbounji, conférence du 21 mai 2014.

BOURDIN Alain, 2005, « Projet urbain et complexité de la ville », In : BONNET Michel (dir.), 2005, *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, Plan Urbanisme Construction Architecture, La documentation française, 141 p.

BOURDIN Alain, 2001, « Projet urbain : vers une nouvelle modalité d'élaboration de la commande ? » In : *La commande...de l'architecture à la ville*, Sous la direction de Bonnet Michel, Claude Viviane et Rubinstein Michel, PUCA, Tome 1.

BOUTET Josiane, 2001, « La part langagière du travail : bilan et évolution », *Langage et société*, 2001/4, n°98, p.17-42.

BREVAN Claude et PICARD Paul, 2000, (Rapport) *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*. Rapport à Monsieur Claude Bartolone, Ministre Délégué à la Ville, décembre 2000, 188 p.

CADIOU Stéphane, La circulation des savoirs de l'action urbanistique, In : Bourdin, Alain; Idt, Joël, 2016, *L'urbanisme des modèles : références, benchmarking et bonnes pratiques*, Éditions de l'Aube, pp.23-51, Bibliothèque des territoires.

CAHIERS DU GDR CADRES, 2004, Actes de la journée du 8 décembre 2003, organisée par l'IAE de Lyon - Cadres, Dynamiques, Représentations, Entreprises, Sociétés (CADRES), *Ce que font les cadres*, sous la direction de Yves Frédéric Livian, 133 p. - (Rapport n°3 : Sur quelques aspects transversaux, Paul Bouffartigue, p.129).

CHADOIN Olivier et EVETTE Thérèse, 2010, « Statistiques de la profession d'architecte ».

CHADOIN Olivier, 2001, « La confiance comme conséquence. Les conditions de la coordination architecturale et urbaine », Cahiers Ramau, décembre 2001, no 2, « *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale* ».

CHAMPY Florent, 2012, *La sociologie des professions*, Paris, PUF.

CHAMPY Florent, 2009, 12. La culture professionnelle des architectes, La Découverte.

CHARTIER Daniel, 2003, « Les styles d'apprentissage : entre flou conceptuel et intérêt pratique », *Savoirs*, L'Harmattan, 2003/2, n°2.

Claude Viviane, 2007, « Les villes nouvelles françaises : lieux de formation aux pratiques de l'aménagement », *Strates*, no 13.

CLAUDE Viviane, 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Parenthèses.

CLOT Yves, 2007, mis en ligne en 2009, « De l'analyse des pratiques au développement des métiers », *Éducation et didactique*, Vol.1, n°1.

Clot Yves, 2006, « Clinique du travail et clinique de l'activité », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 1, no 1, p. 165.

Clot Yves, Leplat Jacques, 2005, « La méthode clinique en ergonomie et en psychologie du travail », *Le travail humain*, 2005/1, Vol.68, pp.289-316.

Clot Yves, 2001, « Bakhtine, Vygotski et le travail », *Travailler*, 2001, vol. 6, no 2, p. 9.

Clot Yves et Faïta Daniel, 2000, Genres et styles en analyse du travail : concepts et méthodes, *Travailler*, vol.4.

COBO RAMIREZ Inès, 2016, *L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain: L'émergence d'un mode de conception« transitionnel » des espaces urbains: entre pratiques institutionnelles et pratiques alternatives*, Université Grenoble Alpes, thèse.

(COLLECTIF) *Les ingénieurs*, 1984, (coll. « Culture technique »).

- Grelon André, « Les ingénieurs, encore ».
- Vérin Hélène, « Le mot : ingénieur ».
- Benguigui Georges, Monjardet Dominique, « Le travail des ingénieurs ».
- Thépot André, « Les ingénieurs du Corps des Mines ».
- Ribeill Georges, « Entreprendre hier et aujourd'hui : la contribution des ingénieurs ».
- Ribeill Georges, « A propos des écrits extraordinaires des ingénieurs ».
- Ternier Annick, « Etre ingénieur d'hier à aujourd'hui ».

CONRAD Cristina et RENAUDIE Serge, 2001, « L'articulation entre commandes ponctuelles et commande urbaine globale » In : *La commande...de l'architecture à la ville*, Sous la direction de Bonnet Michel, Claude Viviane et Rubinstein Michel., PUCA, Tome 1.

CONRAD Cristina, 1997, « Evolutions et perspectives des commandes architecturales et urbaines en Europe » In : *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Publications du PCA-Plan Construction Architecture., dir. Bonnet Michel, vol.2 : les commandes architecturales et urbaines, p. 180.

COSNEFROY Laurent, 2005, « Le savoir d'action, géographie conceptuelle », In : ASTOLFI Jean-Pierre (dir.), 2005, *Savoirs en action et acteurs de la formation*, Université de Rouen, 266 p.

DAVEL Eduardo, TREMBLAY Diane-Gabrielle, 2012, *Formation et apprentissage organisationnel : la vitalité de la pratique*, Presses de l'Université du Québec, 285 p.

DELARC Morgane et ROLLIN Jérôme, 2017, « Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain », *Cybergeog : European Journal of Geography*.

DELARC Morgane, 2014, *De la recherche à la pratique professionnelle, l'ambiance dans un aménagement d'espace public : l'exemple du réaménagement de la place de la République (Paris)*, Dir.

Viviane Claude. Mémoire de recherche de Master 2, Espaces Urbains et Démarches de Projets, Institut d'Urbanisme de Paris.

De L'ESTOILE Benoît, 2015, Introduction - « Observer en réunion », *Genèses*, 2015/1, n°98.

DEMAILLY André et PINGAUD François, 2005, « Les organisations selon Simon, Nonaka et Takeuchi », *Bulletin de psychologie*, 2005, Numéro 475, no 1, p. 149.

DEMAZIERE Didier, GADEA Charles et ARBORIO Anne-Marie (eds.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*, Paris, Découverte (coll. « Recherches »), 463 p.

DESBROUSSES Hélène et PELOILLE Bernard, 1975, Pratiques et connaissances ouvrières dans l'industrie capitaliste, Centre de sociologie historique, Lyon.

DIALLO DJELO Mariama, CLOT Yves, 2003, mis en ligne en 2010, « L'exploration de l'expérience dans l'analyse de l'activité : problèmes de méthode », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 32/2.

DIDIER Christelle, 2010, 17. Les ingénieurs et l'éthique professionnelle : pour une approche comparative de la déontologie, La Découverte.

DIDIER Sophie, MORANGE Marianne, 2017, « Réguler le commerce de rue au Cap, Afrique du Sud (1900-1935). Aux origines de la construction d'un domaine de l'action publique locale », papier publié sur <https://dalvaa.hypotheses.org/904>, le 16 mars 2017.

DIDIER Sophie et MORANGE Marianne, 2016, « Retour de terrain – Mission au Cap (Afrique du Sud), 29 janvier 2016 », papier publié sur <https://dalvaa.hypotheses.org/639>, le 9 mars 2016.

Douay Nicolas, 2016, « La numérisation des dispositifs de participation de la Mairie de Paris : Le cas du budget participatif et de la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée ! » », *Netcom*, 16 décembre 2016, no 30-3/4, p. 249-280.

DUBOST Françoise, 1985, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, n°2.

Erbès-Seguin Sabine, 2010, *La sociologie du travail*, 3e éd., Paris, La Découverte (coll. « Collection Repères »), 125 p.

Fagnoni Edith, 2009, « Plages éphémères et ville durable : l'exemple de Paris (Short-lived beach and long-lasting city : the Paris case) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2009, vol. 86, no 3, p. 291-302.

Fenker Michael, 2009, « Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage », In : *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Parenthèses, dir. BIAU Véronique et TAPIE Guy, chapitre 11.

FISCHER Martin, & RAUNER Félix, 2002, « The implications of process knowledge for vocational training », In : Nicholas Boreham, Renan Samurçay, & Martin Fischer (Eds.), *Work Process Knowledge*, pp. 160-170, London : Routledge.

FLEURY Antoine et FROMENT-MEURICE Muriel, 2014, « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris », 2014, p. 67-79.

FLEURY Antoine, 2009, « Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin », *Annales de géographie*, 2009, vol. 669, no 5, p. 522.

FLEURY Antoine, 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, thèse, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

FLONNEAU Mathieu, 2003, *L'automobile à la conquête de Paris : chroniques illustrées*, Presses des Ponts, 290 p.

FLONNEAU Mathieu, 1997, Du profil de la rue à la forme de la ville : l'intégration parisienne du 18^e arrondissement (1860-1940), *Recherches contemporaines*, n°4, 25 p.

FLORIDA Richard, *The Rise of the Creative Class, Revisited*, New York, Basic Books, 2002, 2012, 484 p.

GADEA Charles, 2015, « Logiques professionnelles et problématiques environnementales », *SociologieS*, 26 mai 2015, (coll. « Dossiers, Enjeux environnementaux et dynamiques des groupes professionnels »).

GADEA Charles, GRELON André, « Est-ce ainsi que les professions meurent ? », p.118-128, In : DEMAZIERE Didier, GADEA Charles et ARBORIO Anne-Marie (eds.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels : acquis récents et nouveaux défis*, Paris, Découverte (coll. « Recherches »), 463 p.

GADEA Charles, PORTIER François et WOLBER Odile, 2003, « Salaires et trajectoires professionnelles des ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers : au-delà des idées reçues », *Formation Emploi*, 2003, vol. 83, no 1, p. 77-89.

GADEA Charles, LOUBET Patrick et ROQUET Pascal, 1996, « Ingénieurs en puissance : Formation promotionnelle des techniciens et ordre négocié de la sélection », *Formation Emploi*, 1996, vol. 55, no 1, p. 43-57.

GARDESSE Camille, 2011, *La « concertation » citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010): les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, thèse, Université Paris-Est.

GENESTIER Philippe, 2001, « Des projets en paroles et en images. La rhétorique du projet face à la crise du vouloir-politique », *Espaces et sociétés*, 2001/2, n°105.

GHAFFARI Sarah, 2009, 33, Le diplôme d'ingénieur à l'épreuve des conventions nationales, dans La sociologie des groupes professionnels, GADEA Charles et DEMAZIERE Didier (dir.), La Découverte.
GILLI Frédéric, 2018, « Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ? », *Métropolitiques*.

GODIER Patrice, 2016, « Le projet d'agglomération bordelais au tournant des années 2010 : un référentiel partagé ? », chapitre 5, In : Bourdin Alain et Idt Joël (eds.), 2016, *L'urbanisme des modèles: références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour-d'Aigue, Éditions de l'Aube (coll. « Bibliothèque des territoires »), 188 p.

GODIER Patrice, 2009, *Fabrication de la ville contemporaine : processus et acteurs, le cas de l'agglomération bordelaise*, Bordeaux II Victor Segalen - Ecole doctorale des sciences sociales, thèse, dir. TAPIE Guy, 342 p.

GODIER Patrice et TAPIE Guy, 2008, « Les projets urbains, générateurs de savoirs inédits », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 2008, Février 2008, no 1, p. 51.

GODIER, Patrice (rédaction). *Contrat d'Etudes Prospectives*, « Les professions de la maîtrise d'œuvre : architectes, ingénierie technique, économistes de la construction ou spécialistes de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination ». Direction scientifique : Guy TAPIE (PAVE), Elisabeth COURDURIER (GRAIN), Thérèse EVETTE (LET), Bernard HAUMONT (CRESSAC), Documents intermédiaires remis au Ministère de l'emploi, analyse stratégique, « L'interprofessionnalité », Grain Mandataire, octobre 2000, 68 p.

GOMES Pedro, 2017, *La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : politiques, processus et prise en compte des usages*, thèse, Ecole doctorale Ville, Transports et Territoires, Champs-sur-Marne.

GRELLETY BOSVIEL Alain, « Un espace de convoitise et de négociation », In : Atelier Parisien d'Urbanisme, 1993, *Paris Projet, Espaces publics*, numéro 30-31, 139 p.

GRETHER François, « La transformation des rues de Paris », In : Atelier Parisien d'Urbanisme, 1993, *Paris Projet, Espaces publics*, numéro 30-31, 139 p.

GRUDET Isabelle, 2010, « Jeu d'images intermédiaires : le grand projet architectural et urbain de Lyon Confluence », *Sociétés & Représentations*, 2010, vol. 30, no 2, p. 111.

GUILLAUMIN Catherine, 2009, La réflexivité comme compétence : enjeu des nouvelles ingénieries de la formation, *Cahiers de sociolinguistique*, Presses universitaires de Rennes, 2009/1, n°14, 192 p.

IDT Joël, « Le temps de la réalisation des projets urbains : une fabrique a posteriori des enjeux politiques de l'action collective », *Géocarrefour*, Vol. 87/2 | 2012, 75-85

IDT Joël, 2009, *Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris*, Lille, et Chartres, thèse, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.

INGERMAN Paula, LAMOTHE Marie-Claude, POIRIER Jean-Luc, RICARD Catherine, 2006, La (sic.) transfert du savoir inter-projets : comment ne pas réinventer la roue !, *Synthèse de recherche dans le cadre du séminaire international « Maîtrise en gestion de la formation »*, Université de Sherbrooke, 20 p.

JEANNOT Gilles, 2005, Les métiers flous du développement rural, *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 47 (1), pp.17-35.

JULIEN Pierre-André, LAMONDE Pierre et LATOUCHE Daniel, 1975, « La méthode des scénarios en prospective », *L'Actualité économique*, 1975, vol. 51, no 2, p. 253.

KOLB David A., 1984, *Experiential Learning. Experience as the Source of Learning and Development*, Englewood Cliffs NJ, Prentice-Hall.

LANDAU Bernard, 1998, In : *Association amicale et professionnelle des architectes voyers de la Ville de Paris, 1998, Des architectes au service de la ville. L'exemple des architectes voyers de la ville de Paris de 1895 à nos jours*, Les Éditions Générales, 1998, 195 p.

LANDAU Bernard, 1992, La fabrication des rues de Paris au XIXe siècle : un territoire d'innovation technique et politique, *Les annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 57, n°1, pp. 24-45.

LEPLAT Jacques, 2002, mis en ligne en 2012, « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 4-2.

LEPLAT Jacques, 1997, *Regards sur l'activité en situation de travail: contribution à la psychologie ergonomique*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Travail humain »), 263 p.

MACAIRE Élise, 2012, *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, Thèse de doctorat de l'Université Paris-Est.

MAIRIE DE PARIS, Direction de l'Urbanisme, 2013, *Mobilier urbain à Paris – 10 évolutions récentes*.

MAIRIE DE PARIS 2007, 1850-1950, Le Paris de Jules Antoine, Peintre, critique d'art, photographe, commissaire puis architecte voyer de la Ville de Paris, Etude menée par Pascal Martin, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, *Les Chroniques du patrimoine et de l'architecture*, Novembre 2007, 44 p.

MAIRIE DE PARIS, 2006, Pourquoi et comment restructurer les crèches, Réflexion menée par Virginie Katzwedel, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, *Les Chroniques du patrimoine et de l'architecture*, n°3, décembre 2006, 33 p.

MAIRIE DE PARIS, 2005, Analyser pour inventer, au-delà des lois sur les monuments historiques, comprendre et valoriser le patrimoine bâti, Réflexion menée par Virginie Costanza, Direction du

Patrimoine et de l'Architecture, *Les Chroniques du patrimoine et de l'architecture*, n°1, décembre 2005, 21 p.

MARCEL Jean-François, OLRÉY Paul, ROTHIER-BAUTZER Eliane, SONNTAG Michel, 2002, Les pratiques comme objet d'analyse, *Revue française de pédagogie*, n°138, 135-170, 36 p.

MARCHAL Hervé, 2005, « Gardiens hlm d'aujourd'hui, concierges d'hier », *Ethnologie française*, 2005, vol. 35, no 3, p. 513.

MARTINON Jean-Pierre, 2001, « De Babel au fragment », In : *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception*, Editions de la Villette, Paris, dir. EVETTE Thérèse, Cahiers Ramau n°2, p. 266.

MELHADO Silvio et HENRY Eric, 2001, « Management de projet, qualité et compétences des architectes », In : Cahiers Ramau, décembre 2001, no 2, « *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale* ».

MIDLER Christophe, 1995, *L'auto qui n'existait pas: management des projets et transformation de l'entreprise*, Paris, InterEditions, 215 p.

MONNY Sabrina, 2010, *Réflexion sur le risque de l'art dans l'espace public à travers l'exemple de l'Obélisque de la place des Fêtes à Paris*. Mémoire de fin d'études de 2ème année, Institut d'Urbanisme de Paris.

NEZ Héloïse, 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, 2011, vol. 2, no 4, p. 387.

NONAKA Ikujiro et TAKEUCHI Hirotaka, 1995, 1997 (France), *The knowledge-creating company*, trad. fr., *La connaissance créatrice. La dynamique de l'entreprise apprenante*, Bruxelles, Paris, (coll. « De Boeck université »).

OLRY-LOUIS Isabelle, 1995, « Les styles d'apprentissage : des concepts aux mesures », *L'Année Psychologique*.

OZANNE François, « De la voie publique à l'espace public », In : Atelier Parisien d'Urbanisme, 1993, *Paris Projet, Espaces publics*, numéro 30-31, 139 p.

PARADEISE Catherine, 1987, « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », *Sociologie du travail*, 35-46.

PASTRE Pierre, 2011, *La didactique professionnelle. Approche anthropologique du développement chez les adultes*, PUF, 318 p.

PASTRE Pierre, MAYEN Patrick et VERGNAUD Gérard, 2006, « La didactique professionnelle », *Revue française de pédagogie*, 1 mars 2006, no 154, p. 145-198.

PEAUD Philippe, 2013, Apprendre de l'expérience : l'analyse de pratiques. *Revue de l'analyse de pratiques professionnelles*, 1, pp.34-38.

PERRENOUD Philippe, 2002, 2004, « Adosser la pratique réflexive aux sciences sociales, condition de la professionnalisation », *Éducation permanente*, Conférence en 2002, septembre 2004, no 160, p. 35-60.

PHILIFERT Pascale, 2010, « Maroc : des études urbaines saisies par le changement ? », *Géocarrefour*, 11 décembre 2010, n°4, p. 323-331.

PIAGET Jean, 1974, *La prise de conscience*, Paris, PUF.

PILLARD Célie. "La réversibilité des aménagements dans la production de l'espace public parisien : le cas des berges de la rive gauche de la Seine", mémoire de M1, Ecole d'Urbanisme de Paris, 2016, dir. Taoufik Souami et Morgane Delarc.

PINEAU Gaston, 1991, « Formation expérientielle et théorie tripolaire de la formation », In : COURTOIS Bernadette, PINEAU Gaston, *La formation expérientielle des adultes*, La documentation française, pp.29-40.

PINSON Gilles, 2009, *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes, Paris*, Presses de Sciences Po (coll. « Gouvernances »), 420 p.

PINSON Gilles, « Chapitre 5 : Le projet urbain comme instrument d'action publique », In : LASCOUMES Pierre et al., *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2005, p. 199-233.

PINSON Gilles, 2003, « Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action », *Lien social et Politiques*, no 50, p. 39.

PINSON Gilles et VION Antoine, 2000, « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, 2000, vol. 13, no 1, p. 85-102.

PINEAU Gaston, 1991, « Formation expérientielle et théorie tripolaire de la formation », In : COURTOIS Bernadette, PINEAU Gaston, *La formation expérientielle des adultes*, La documentation française, pp.29-40.

PLAN URBAIN, 1988, *Espaces publics*, Paris, La Documentation Française.

POLANYI Michael, 1962, « Tacit Knowing: Its Bearing on Some Problems of Philosophy », *REVIEWS OF MODERN PHYSICS*, vol. 34, no 4, p. 601-616.

PRADEL Benjamin, 2010, *Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : les nouveaux rythmes collectifs*, thèse, Université Paris-Est.

PRADEL Benjamin, 2008, « L'urbanisme temporaire : du court au moyen terme. Une échelle d'action urbaine intermédiaire », In : DE CONINCK Frédéric et DEROUBAIX José-Frédéric (dir), *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, Paris : L'oeil d'Or, (coll. « Formes et figures »), pp.247-261.

PRADEL Benjamin, 2007, « Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour*, 1 juillet 2007, vol. 82, no 3, p. 123-130.

PROST Barbara, 2007, « Dissimuler, montrer, oublier nettoyage et nettoyeurs: La propreté des espaces publics parisiens dans la seconde moitié du xxe siècle, entre visibilité et invisibilité », *Hypothèses*, 2007, vol. 10, no 1, p. 67.

PUCA, Entretien avec Patrick Le Galès, « Retour sur vingt ans d'évolution des modes d'action publique urbaine », entretien réalisé en septembre 2015 par Max Rousseau et Maxime Huré, mis en ligne le 1er février 2016, urbanisme-puca.gouv.fr.

REYNAUD Bénédicte, 1998, « Les propriétés des routines : outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective », *Sociologie du travail*, n° 4 : 465-477.

RIX-LIÈVRE Géraldine, LIÈVRE Pascal, 2012, « La dimension « tacite » des connaissances expérientielles individuelles : une mise en perspective théorique et méthodologique », *Management international*, Vol.16, p.21-28.

RIX Géraldine., BIACHE Marie-Joseph, 2004, Enregistrement en perspective subjective située et entretien en re situ subjectif : une méthodologie de constitution de l'expérience. *Intellectica*, 38, 363-396.

ROGALSKI Janine et LEPLAT Jacques, 2011, L'expérience professionnelle : expériences sédimentées et expériences épisodiques. *Activités*, 8-2.

ROGALSKI Janine, 2007, « Approche de psychologie ergonomique de l'activité de l'enseignant » (séminaire international).

ROGER Jean-Luc, RUELLAND Danielle et CLOT Yves, 2007, « De l'action à la transformation du métier : l'activité enseignante au quotidien », *Education et sociétés*, vol. 19, n° 1, pp. 133-146.

ROUSSEL Julie, 2016, *Le confort de la marche dans l'espace public parisien : représentations, pratiques, enjeux*, thesis, Paris Est.

SAUNIER Pierre-Yves, 1995, « La Ville et la ville: les hommes et les organismes municipaux de l'aménagement urbain XIX°-XX° siècles », *Recherches contemporaines*, 1995, vol. 3, p. 121-138.

SCHON Donald A, 1983, 1994, *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les éditions logiques.

SCHWINT Didier, 2005, « La routine dans le travail de l'artisan », *Ethnologie française*, 2005, vol. 35, no 3, p. 521.

SIMON Herbert A, 2004, *Les sciences de l'artificiel*, Paris, Gallimard.

STROOBANTS Marcelle, 1993, *Savoir-faire et compétences au travail: une sociologie de la fabrication des aptitudes*, Bruxelles, Belgique, Editions de l'Université de Bruxelles (coll. « Sociologie du travail et des organisations »), 383 p.

TAPIE Guy, 2005, « Conception et réalisation de l'espace bâti : les professionnels de la maîtrise d'œuvre », In : BONNET Michel (dir.), 2005, *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendances d'évolution*, Plan Urbanisme Construction Architecture, La documentation française, 141 p.

TEXIER Simon et Pavillon de l'Arsenal (Paris, France) (eds.), 2006, *Voies publiques: histoires & pratiques de l'espace public à Paris*, Paris, A & J Picard : Pavillon de l'Arsenal, 315 p.

THEUREAU Jacques, 1992, *Le cours d'action : analyse sémiologique. Essai d'une anthropologie cognitive située*.

TRÉVELO Pierre Alain et VIGER-KOHLER Antoine (TVK), « Notes sur le mobilier urbain », In : MAIRIE DE PARIS, Direction de l'Urbanisme, 2013, *Mobilier urbain à Paris – 10 évolutions récentes*.

VERGNAUD Gérard, 1996, « Au fond de l'action, la conceptualisation ». In BARBIER Jean-Marie (dir.), *Savoirs théoriques, savoirs d'action*. Paris : PUF, p 275-292.

VERGNAUD Gérard, 1992, Qu'est-ce que la didactique ?, *Education permanente*, n°111, p.19-31.

VERGNAUD Gérard, 1991, « Langage et pensée dans l'apprentissage des mathématiques », *Revue française de pédagogie*, 1991, vol. 96, no 1, p. 79-86.

VERGNIOUX Alain, 2009, *Théories pédagogiques. Recherches épistémologiques*, s.l., (coll. « Vrin »), 159 p.

VERMERSCH Pierre, 1994, *L'entretien d'explicitation en formation initiale et en formation continue*, Paris, ESF.

VIVANT Elsa, Ozdirlik BURÇU et ARAB Nadia, 2014, « L'artiste, la carte et le territoire : détourner et retourner les représentations », *Belgeo : Revue Belge de Géographie, National Committee of Geography of Belgium*, Société Royale Belge de Géographie.

ZARIFIAN Philippe, 1988, « L'émergence du modèle de la compétence », in STANKIEWICZ François (dir.),

Les stratégies d'entreprises face aux ressources humaines, l'après-taylorisme, Paris, Economica, pp.77-82.

ZAZA Ornella, 2018, *Horizons urbains en expérimentation : discours et pratiques d'une collectivité territoriale face au numérique*, thèse, dir. Alessia de Biase, Paris 10.

ZEPF Marcus, 2004, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, PPUR presses polytechniques, 190 p.

Documents relatifs au projet « Réinventons nos places » ; aux défis posés par la municipalité

Annexe au projet de délibération (2016 DVD 58 DEVE DU), Programme de réaménagement de 7 places parisiennes. Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation, Panthéon. 8 p.

Mairie du 12^e arrondissement, Baratti-Elbaz Catherine, 2016, Communiqué sur le projet de « réinvention des 7 places parisiennes », en particulier Bastille et Nation, publié par le Pôle Démocratie locale de la Mairie du 12^e arrondissement, 8 mars 2016.

Projet de délibération d'Anne Hidalgo (2015 DVD 164) : pour des « aménagements en faveur d'un espace public accessible à tous, davantage végétalisé et rééquilibré au profit des piétons et des circulations douces », au Conseil de Paris.

Projet de délibération, Exposé des motifs. Document officiel de la Mairie de Paris : « 2015 DVD 164 Aménagement des grandes places parisiennes – Délégation générale en matière de marchés publics », au Conseil de Paris, 4 p.

Mairie de Paris, Communiqué de presse – lundi 22 juin 2015, « Anne Hidalgo appelle les habitants à réinventer 7 places parisiennes », 1 p.

Atelier Parisien d'Urbanisme (sous la dir. d'Emilie Moreau), *La ville autrement. Initiatives citoyennes // Urbanisme temporaire // Innovations publiques // Plateformes numériques*. Juillet 2017, 120 p. (« Réinventons nos places », p. 26-31).

Direction des Affaires Culturelles (DAC), Sous-Direction du patrimoine et de l'Histoire, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris, Mairie de Paris - Historique de la Place de la Madeleine (8^e arr.), 24 p.

Historique de la Place du Panthéon (5^e arr.), 16 p.

- De la Place des Fêtes (19^e arr.), 36 p.

- De la Place Gambetta (20^e arr.), 26 p.

- De la Place d'Italie (13^e arr.), 33 p.

- De la Place de la Nation (11^e et 12^e arr.), 16 p.

- De la Place de la Bastille (4, 11 et 12e arr.), 22 p.

Ville de Paris, document de présentation, « Dispositifs de guidage des personnes déficientes visuelles sur l'espace public. Démarche de concertation et principes retenus pour l'aménagement de la promenade plantée de Broussais » (Ville de Paris, document de travail de Tony Lim, ingénieur DVD, 20 février 2017, 43 p.).

Mairie de Paris, Trait Clair, Réinventons nos places, Bilan de la concertation préalable, Annexe 1 à l'arrêté n°18 645, Bilan global, avril 2016, 43 p.

Mairie de Paris, Trait Clair, Réinventons nos places, Bilan de la concertation préalable, Annexe 2 à l'arrêté n°18 645, Synthèses détaillées par place, avril 2016, 52 p.

Mairie de Paris (DVD, DEVE), document de présentation, « Réunion de restitution », Place de la Bastille, 4 février 2016.

Mairie de Paris, Mairies des 11e, 12e et 20e arrondissements, document de présentation, « Réunion de restitution », Place de la Nation, 8 février 2016, 22 p.

Mairie de Paris (DVD-DEVE-PAVEX), APUR, Brochures du séminaire du 19 novembre 2015 à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris :

- Place de la Madeleine, « La Madeleine, je l'aime », 21 p.

- Place d'Italie, « Veni, Vidi, Italie ! », 21 p.

- Place Gambetta, « Vive Gambetta », 21 p.

- Place des Fêtes, « Place Fêtes », 21 p.

- Place de la Bastille, « Reprenons la Bastille », 21p.

- Place de la Nation, « Tous à la Nation », 21 p.

- Place du Panthéon « Place du Panthéon », 21 p.

- Schéma des attentes issues de la concertation, Place des Fêtes, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Nation, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Bastille, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.)

- Schéma d'objectifs de la Place des Fêtes, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Schéma d'objectifs de la Place de la Nation, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Schéma d'objectifs de la Place de la Bastille, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.)

- Place des Fêtes, « Scénario », Hypothèse 1, Hypothèse 2 et Hypothèse 3, p.16-17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Place des Fêtes « Scénario », « Usages », p.21, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Place de la Nation, « Scénario 1 », « Scénario 2 », p.17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.

- Place de la Bastille, « Scénario 1 », « Scénario 2 », « Scénario 3 » et la carte « Usages » relative au « Scénario 1 », p.16-17 et p.20.)

MAIRIE DE PARIS (DVD-DEVE-PAVEX), APUR, *La Boîte à Outils*, Séminaire du jeudi 19 novembre 2015 à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, 52 p.

MAIRIE DE PARIS (DVD, DEVE, PAVEX), APUR, Présentation « AGORA-Revue de Projet », 5 octobre 2015, séance n°14, Présentation de la Place des Fêtes, 21 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19E ARRONDISSEMENT, Document de présentation : Réunion publique, Place des Fêtes, « Aménagement des voies de l'anneau, Aménagement du coeur de place », 9 novembre 2016, 26 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIES DES 4E, 11E ET 12E ARRONDISSEMENTS, TRAITCLAIR, compte-rendu de la réunion publique inter-arrondissement pour le réaménagement de la Place de la Bastille, 7 septembre 2015, 6 p.

MAIRIE DE PARIS, APUR, Dossier de presse « Réinventons nos places », juin 2015, 11 p.

Diagnostics techniques de la Ville de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements (présentés sous forme de documents Power Point) :

... De la Place de la Nation, Juin 2015, (Document de travail provisoire), 73 p.

... De la Place de la Bastille, Juillet 2015, 17 p.

... De la Place d'Italie, Juin 2015, (Document de travail provisoire), 40 p.

... De la Place de la Place de la Madeleine, Juin 2015, 37 p.

... De la Place du Panthéon, Mai 2015, 38 p.

... De la Place Gambetta, mars 2015, 24 p.

... De la Place des Fêtes, 2015, 20 p.

MAIRIE DE PARIS (DVD-DEVE-PAVEX), APUR, *Actes du séminaire du vendredi 29 mai 2015*, 35 p.

MAIRIE DE PARIS (DVD-DEVE-PAVEX), APUR, *Brochure du séminaire du vendredi 29 mai 2015*, 28 p.

MAIRIE DE PARIS (MAIRIE DE PARIS ET MAIRIE DU 19^E ARRONDISSEMENT), TRAITCLAIR, AME, 2014, Document de présentation, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords, *présentation des scénarios*, 19 novembre 2014 », 25 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19^E, AME, TRAITCLAIR, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords, *Compte-rendu – Atelier 5, Quels aménagements pour quels usages ?* », 10 avril 2014, 17 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19^E, AME, TRAITCLAIR, « Place des Fêtes et ses abords, Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords, *compte-rendu – Atelier 4, Déplacements tous modes* », 13 mars 2014, 15 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19^E, AME, TRAITCLAIR, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords – *Atelier 3, Comment faire « quartier » ?* », 13 février 2014, 33 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19^E, AME, TRAITCLAIR, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords – *Atelier 2 « en marchant », Diagnostic des usages – besoins – attentes* », 25 janvier 2014, 16 p.

MAIRIE DE PARIS, MAIRIE DU 19^E, AME, TRAITCLAIR, « Réaménagement de la Place des Fêtes et de ses abords, *Synthèse de Atelier de lancement* », *Atelier n°1*, 6 décembre 2013, 12 p.

MAIRIE DE PARIS, 2012, Direction de la Voirie et des Déplacements – Service des Aménagements et des Grands Projets, Document de présentation, « *Résultats du questionnaire. Perspectives* », Réunion du 27 novembre 2012, 57 p.

Mission de co-conception et de co-construction par des collectifs de compétences pluridisciplinaires dans le cadre de l'aménagement des 7 places parisiennes en 4 lots séparés, juillet 2016 :

- Cahier des clauses techniques particulières – Lot 1 (Place d'Italie et Place de la Nation), Lot 2 (Place de la Madeleine et Place du Panthéon), Lot 3 (Place des Fêtes et Place Gambetta), Lot 4 (Place de la Bastille).

—

Documents sur le genre et les espaces publics :

Centre Hubertine Auclert et l'association Genre et Ville, *Compte-rendu de la rencontre « comment créer de la mixité dans l'espace public ? »*, Cycle femmes et espaces publics, 20 mai 2017 (présence de J.-C.

Choblet et de C. Blache), <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/compte-rendu-rencontre-comment-creer-de-la-mixite-dans-l-espace-public-cycle-femmes-et>.

CIV (Secrétariat général du Comité interministériel des villes), Guide méthodologique des marches exploratoires, des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier, *Cahiers pratiques*, Hors-série, Les Editions du CIV, décembre 2012, 32 p.

Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), L'usage de la ville par le genre, une co-production a-urba – ADES-CNRS – Les femmes – *Rapport d'étude*, 30 juin 2011, 178 p.

LE MONDE, « Mieux accueillir les femmes dans l'espace public : le casse-tête des urbanistes et des chercheurs », article de Ferial Alouti du 26 juin 2017.

Newsletter et compte-rendus envoyés par l'intermédiaire de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, SEII-DDCT :

- L'exemple des marches exploratoires de la porte de Vanves, mars 2015, 6 p.
- Marche exploratoire de la Place des Fêtes, novembre 2015, 5 p.
- Les marches exploratoires de Belleville-Amandiers, 20ème arrdt, avril 2016, 3 p.
- Marche exploratoire de la Goutte d'Or, Paris 18ème, 4 p.
- Marche exploratoire Paris 13ème, 2017, 4 p.

MAIRIE DE PARIS, Direction des ressources humaines, Université des Cadres, le CNFPT, *Les actes du séminaire, Genre et espace public*, 30 mai 2017, 70 p.

MAIRIE DE PARIS, *Guide référentiel, Genre & espace public, Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire*, Paris, octobre 2016, 41 p.

MAIRIE DE PARIS, Mission égalité intégration inclusion, Direction démocratie citoyens territoires, « genre & espace public », *Les Actes de la journée du 13 octobre 2015*, 35 p.

GENRE ET VILLE. Compte-rendu de la marche sensible du 8 octobre 2015 à Paris, 18 p.

RAIBAUD Yves, 2015, *La ville, faite par et pour les hommes: dans l'espace urbain, une mixité en trompe-l'oeil*, Paris, Belin (coll. « Égale à égal »), 78 p.

Documents relatifs à d'autres expertises :

Echo bruit (magazine), Le magazine de l'actualité de l'environnement sonore, numéro 149, 16 mai 2016 : article, « Ambiance climatique, ambiance sonore, ambiance... Penser les ambiances de la future Place de la Nation », pp.53-56 (entretiens de A. Law-Lone, DVD et de F. Fradet, ThinkPhonic).

Audible, sonic design, Frédéric Fradet, *Place Bastille – Paris, environnement sonore en conception*, 3 novembre 2014, 21 p.

ThinkPhonic, *Démarche d'amélioration de l'ambiance sonore de la Place de la Nation, Analyse et Propositions*, 29 p.

MAIRIE DE PARIS, Dossier de presse, « Paris renforce sa démarche pour capter et exploiter la donnée au service des Parisiens », 9 décembre 2015, 15 p. (« *Projet d'analyse d'usage de la place de la Nation (Cisco)* ») p. 4.

Documents non publiés :

Le Masson Benjamin, Architecte-voyer de la Ville de Paris. 2017. Fiches de postes – « Le rôle de l'architecte au sein de l'agence AEAT » et « l'équipe projet et son fonctionnement au sein de l'agence AEAT », 2 p.

Archives :

LORIDAN, Benoît [géographe, urbaniste]. Recensement et analyse des réalisations parisiennes récentes en matière d'espace public. Etude commandée par le Service de l'Espace Public de la DAU à Benoît Loridan en 1993, juin 1994. [Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, livre imprimé, 204878].

Paris-Voirie-Direction. Voies piétonnes. Ville de Paris, Direction de la Voirie. 4 volumes. 1983. [Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, livre imprimé, 200043].

Seine. Préfecture. Voirie parisienne. Direction technique. Direction technique de la voirie parisienne. 1957. [Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, livre imprimé, 27130].

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- Illustration 1 — Les temps du projet et de la thèse. Page 20
- Illustration 2 — Une représentation schématique des appuis théoriques de ce travail Page 61
- Illustration 3 — Carte de localisation de la Place des Fêtes Page 73
- Illustration 4 — Place des Fêtes, vue du cœur de place. La pyramide en son centre. 24 juin 2015, source : M.Delarc. Page 73
- Illustration 5 — Kiosque du square Monseigneur Maillet, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M. Delarc. Page 74
- Illustration 6 — Fontaine Martha Pan, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M.Delarc. Page 74
- Illustration 7 — Passage Compans, Place des Fêtes, 24 juin 2015, Source : M.Delarc. Page 75
- Illustration 8 — Carte des parcours réalisés par Traitclair et les habitants Place des Fêtes. Source : réalisation Traitclair, mail des Amis de la Place des Fêtes, J.-C. Convert. Page 78
- Illustration 9 — Extrait du compte-rendu du SAGP-DVD, p.42, 2012. Page 79
- Illustration 10 — Photographie de la réunion de concertation pour le réaménagement de la Place des Fêtes, 19 novembre 2014, Source : M.Delarc. Page 79
- Illustration 11 — Extrait de la diapositive p.8 – Traitclair, AME, Ville de Paris, 5 avril 2014. Page 81
- Illustration 12 — Scénarios d'aménagement soumis aux habitants et usagers de la Place des Fêtes, Traitclair, AME, Ville de Paris, Diapositive n°16 du document de présentation en concertation, 19 novembre 2014. Page 82
- Illustration 13 — Photographies du marché de la Place des Fêtes prises rue Augustin Ribière et à l'entrée de la place, Delarc, 2018. Page 83
- Illustration 14 — Extrait du document de présentation de Traitclair, AME et de la Ville de Paris, novembre 2014. Page 85
- Illustration 15 — Diapositive 44 du document de présentation, concertation du 5 avril 2014, Traitclair, AME, Ville de Paris. Page 85
- Illustration 16 — Le square Monseigneur Maillet, le Passage Compans et les terrasses : localisation des trois sites soumis à la concertation en dehors des usages du cœur de place, courant 2014, M. Delarc. Page 87
- Illustration 17 — Calendrier du projet présenté en 2014, Traitclair, AME, Ville de Paris, 2014. Page 88
- Illustration 18 — Les grands objectifs d'aménagement pour ce projet. M. Delarc. Page 89
- Illustration 19 — Extrait d'un article du Parisien du 26 janvier 2014 Page 93
- Illustration 20 — Extrait du document distribué par la Mairie de Paris à la réunion publique du Conseil de quartier du 1er décembre 2016. Page 96
- Illustration 21 — Localisation des sept places. Page 98
- Illustration 22 — Profil de la Place de la Bastille, document de présentation, Ville de Paris « Réunion de restitution, Place de la Bastille, 4 février 2016 », p.16 Page 99
- Illustration 23 — La Place de la Bastille – 12 octobre 2016, Source : M.Delarc (images 1 et 2) Page 100
- Illustration 24 — Vue du Port de l'arsenal. et vue de l'Opéra Bastille. Source : M.Delarc Page 101
- Illustration 25 — La colonne de Juillet, Pl. De la Bastille, Source : M. Delarc. Page 102
- Illustration 26 — p.7 du diagnostic sur l'accessibilité, source : Ville de Paris Page 105

- Illustration 27 — Schéma des objectifs issu du document de présentation de la Mairie de Paris – Réunion de restitution, Place de la Bastille, 4 février 2016, p.21. Page 107
- Illustration 28 — Profil et disposition des voies, Place de la Nation, page 6 de la « Présentation du scénario préfiguration », décembre 2016, Place de la Nation, 21 p. Page 108
- Illustration 29 — La Place de la Nation, février 2016, Source : C. Francis. Page 108
- Illustration 30 — Place de la Nation, février 2016, Source : M. Delarc. Page 109
- Illustration 31 — Place de la Nation, février 2016, Source : M. Delarc. Page 110
- Illustration 32 — Extrait d'une diapositive de présentation du diagnostic technique mené pour la Place de la Nation, p.33, Ville de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements). Page 111
- Illustration 33 — *Schéma d'objectifs, aménagement de la Place de la Nation, Ville de Paris.* Page 113
- Illustration 34 — Schéma réalisé par l'APUR, « La ville autrement », APUR, 2017, p.27. Page 125
- Illustration 35 — La posture adoptée et notre point de vue dans ce travail de thèse. M. Delarc. Page 129
- Illustration 36 — Composition des équipes-projet Page 134
- Illustration 37 — Schéma des acteurs du projet. Page 141
- Illustration 38 — Mail de la DVD, décembre 2015. Page 141
- Illustration 39 — Extrait du mémoire valant offre, équipe de MOE 2, Juillet 2016. Page 142
- Illustration 40 — Parcours d'un architecte des services de la Ville Page 164
- Illustration 41 — Aménagement en zone de rencontres, diapositive de la Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements, 16 avril 2014, présentation du Plan Piéton, p.6. Page 176
- Illustration 42 — Documents relatifs au dessin d'un mobilier urbain, B. Le Masson, Mairie de Paris. Page 178
- Illustration 43 — «Les métiers de l'espace public», document de présentation, cours à l'EUP par C. Richet-Martin et Y. Le Toumelin, 23 novembre 2016. Page 180
- Illustration 44 — Arrivée d'eau destinée aux commerçants du marché de la Place des Fêtes. Rue Augustin Ribière, Delarc, 2018. Page 187
- Illustration 45 — Organisation des réunions au SAGP. M. Delarc. Page 201
- Illustration 46 — Boîte à Outils, p10. Page 206
- Illustration 47 — Illustrations tirées de la Boîte à Outils : évènements éphémères et exemple d'assise. Page 208
- Illustration 48 — Premierséminaire«Réinventonsnosplaces»,29mai2015.M.Delarc. Page 224
- Illustration 49 — Des circulations entre les acteurs. M. Delarc. Page 230
- Illustration 50 — «Usages», Place de la Bastille, document du séminaire «Réinventons nos places» du 19 novembre 2015, p.20. Page 233
- Illustration 51 — L'espace de conception du projet et le croisement des compétences, en reprenant le schéma de Sihem Ben Mahmoud-Jouini, *Les activités de conception étudiées dans la recherche*, « Pratiques de projets et ingénieries », 2003, p.14; M. Delarc. Page 254
- Illustration 52 — Préfiguration sur site de la nouvelle disposition des étals du marché, Place des Fêtes, M.Delarc, 17 février 2016. Page 255
- Illustration 53 — Deux illustrations, pages 13 et 14 de la BAO. A gauche, le gabion «traditionnel», à droite, un exemple de gabion «revisitée». Page 256
- Illustration 54 — Schéma figurant ce double processus de travail, M. Delarc, 2017. Page 260

Illustration 55 — Diapositive 7 du PPT réalisé par le SAGP-DVD, avec l'animatrice «genre», les habitantes et la mairie du 19e arr. (concertation du 11 avril 2016, Place des Fêtes). Page 277

Illustration 56 — L'objet de recherche, ses appuis - M. Delarc Page 285

Illustration 57 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place des Fêtes, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 288

Illustration 58 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Nation, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 289

Illustration 59 — Schéma des attentes issues de la concertation, Place de la Bastille, p.13, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.) Page 289

Illustration 60 — Schéma d'objectifs de la Place des Fêtes, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 290

Illustration 61 — Schéma d'objectifs de la Place de la Nation, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 291

Illustration 62 — Schéma d'objectifs de la Place de la Bastille, p.14-15, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR.) Page 292

Illustration 63 — Place des Fêtes, « Scénario », Hypothèse 1, Hypothèse 2, p.16-17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 293

Illustration 64 — Place des Fêtes, « Scénario », Hypothèse 3, p.16-17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 294

Illustration 65 — Place des Fêtes « Scénario », « Usages », p.21, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 295

Illustration 66 — Place de la Nation, « Scénario 1 », « Scénario 2 », p.17, Plaquette du séminaire du 19 novembre 2015, Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR. Page 296

Illustration 67 — Place de la Bastille, la carte « Usages » relative au « Scénario 1 ». Page 297

Illustration 68 — Place de la Bastille, « Scénario 1 ». Page 297

Illustration 69 — Place de la Bastille, « Scénario 2 », « Scénario 3 ». Page 298

Illustration 70 — Présentation « AGORA-Revue de Projet », Mairie de Paris (DVD, DEVE, PAVEX), APUR, 5 octobre 2015, séance n°14, Présentation de la Place des Fêtes, 21 p. Page 299

Illustration 71 — A gauche, mail du 22 août 2016 du Collectif Faites ! A droite, mail du Collectif Faites ! du 21 septembre 2016. Page 302

Illustration 72 — Place des Fêtes, le 5 novembre 2016 (M. Delarc). Page 303

Illustration 73 — Mail du collectif Di-DO ! du 21 novembre 2017 Page 305

Illustration 74 — Deux affiches, tirées de mails du Collectif DIDO du 20 avril 2017. Page 306

Illustration 75 — Place des fêtes, installations temporaires, de nuit, le 14 novembre 2017 (M.Delarc). Page 307

Illustration 76 — Place de la Nation, container et GBA, octobre 2017, M. Delarc. Page 308

Illustration 77 — Place de la Nation, octobre 2017, M. Delarc. Page 309

Illustration 78 — Container Place du Panthéon, le 21 avril 2017, M. Delarc. Page 310

Illustration 79 — Mobilier, Place de la Bastille, le 19 décembre 2017 (M. Delarc). Page 311

Illustration 80 — Panneau d'affichage du collectif Place de la Bastille, décembre 2017 (M. Delarc). Page 311

Illustration 81 — Extrait d'un document de présentation de la DVD et du collectif DIDO, page 20 du document : « Réunion publique du 14 novembre 2017 – Travaux d'aménagement des voies de l'anneau, Aménagement des voies limitrophes, Aménagement du coeur de place ». Page 312

- Illustration 82 — Extrait d'un document de présentation de la DVD, 5 décembre 2016. Page 326
- Illustration 83 — Carte «usages» - scénario 1 - pour la Place de la Nation, document du séminaire du 19 novembre 2015, p.20, Mairie de Paris. Page 328
- Illustration 84 — Extraits de la présentation et du compte rendu du collectif Di-DO ! Janvier 2018. Page 379
- Illustration 85 — Affiche de Kanako – exposition en plein-air organisée par la Ville de Paris en 2013, tirée du journal La Croix. Page 382

ANNEXES

Annexe 1 : Les guides d'entretiens

1. Le guide d'entretien : les professionnels et le projet des sept places

(Plusieurs autres questions sont spécifiques à un seul entretien ; elles ne figurent pas toutes ici).

Thème 1 : Le parcours et l'identité des professionnels

- Quelle est votre formation initiale ? Avez-vous suivi une formation continue ?
- Pouvez-vous me raconter votre parcours universitaire et professionnel ? (études, affinités, postes précédents...).
- Quelles sont, pour vous, les spécificités de votre profession ? (regards/spécialités/etc.).
- (en fonction du professionnel rencontré) Quelle est la particularité de votre profession face à un concepteur lumière dans le privé / un architecte en libéral ? Quelles sont les spécificités de votre grade/ titre d'ingénieur ?
- Comment travaillez-vous avec les autres services techniques ?
- Quelles sont vos relations avec tel autre professionnel ?
- (en fonction du professionnel rencontré)
Qu'est-ce que la « scénographie » et la « préfiguration » ? Vous parlez à telle réunion de « changement de culture », que voulez-vous dire ? Comment souhaitez-vous intégrer ces principes/ces sujets au projet des sept places ?
Vous représentez la question du genre dans ce projet : qu'est-ce pour vous ? Comment souhaitez-vous la voir s'intégrer au projet/à d'autres projets ?

Thème 2 : L'expérience professionnelle

- Avez-vous participé à d'autres projets, études ?
- Avez-vous déjà travaillé pour un projet d'espace public ?
- Selon vous, les façons de faire dans votre métier ont-elles évolué ?

Thème 3 : Le travail quotidien

- Quel est votre travail ? (de manière générale et dans le projet des sept places) Comment s'organise-t-il concrètement ? (réunions sur site, avec qui ?, nombre de projets, etc.).
- Quels sont vos interlocuteurs au quotidien ?

- Comment s'organise une semaine type (s'il y en a une) ?
- (la coopération professionnelle/le vocabulaire technique) Est-il facile de communiquer avec tel ou tel professionnel ?

Thème 4 : La Place de la République / La Ville de Paris

- Y a-t-il, pour vous, une continuité entre « Réinventons nos places » et le réaménagement de la Place de la République ?

Thème 5 : Le projet « Réinventons nos places »

(En fonction de la date de l'entretien / de la personne rencontrée).

- Que pensez-vous de ce projet ? Comment y avez-vous été intégré ? Vos missions ?
- Où en est le projet actuellement ?
- Quels professionnels rencontrez-vous de façon inhabituelle ?
- Retour d'expériences suite aux réunions de travail : A telle réunion... tel professionnel a présenté... Qu'en avez-vous pensé ?
- Retour d'expériences suite aux réunions publiques (les réactions des habitants/usagers).
- Y a-t-il des contraintes spécifiques ?
- Quelles sont les prochaines étapes ?
- Comment comprenez-vous la politique de la Maire actuelle ? Comment appliquez-vous ces « doctrines » ?
- Avez-vous rencontré les ABF / la Préfecture ? (adapté en fonction des temps du projet)
- La notion de genre est nouvelle pour vous, qu'en pensez-vous ? Que représente-t-elle ? Comment envisagez-vous le travail avec Cisco/la Ville/PAVEX, etc. ?
- Qu'en est-il de l'organisation du travail pour ce projet ? (réunions, échanges avec la Mairie centrale, etc.).
- Quelle est votre vision de l'organisation dans ce projet : quel rôle joue PAVEX/l'APUR/les experts, etc. ?

... Précisions sur tel ou tel point abordé en entretiens (fonctionnement du casque de réalité augmentée de Timescope, Place de la Bastille ; ou, relations entre la Ville et les concessionnaires comme EVESA – rôle de ce dernier dans un projet, etc.).

2. Le guide d'entretien : les entretiens-métiers

Thème 1 : le métier d'ingénieur et le métier d'architecte-voyer

- Quelle est votre formation initiale ? Et votre parcours professionnel ?
- Avez-vous des formations supplémentaires en cours de carrière ?
- Pensez-vous être davantage un généraliste ou un spécialiste ? (pour beaucoup vous êtes des spécialistes du « technique » mais en observant votre travail, vous êtes aussi des généralistes en pensant à tous les sujets quant à l'aménagement d'un espace public par exemple, non ?).
- Il y a plusieurs titres d'ingénieurs (travaux par exemple) : quels sont-ils ? Est-ce une question de hiérarchie ? De spécialisation ? De types de tâches à réaliser ?
- Quels types de projets avez-vous réalisés ? (un ou des exemples)
- Quelles productions « cartographiées » ou « dessinées » faites-vous ? On dit souvent que l'architecte sait dessiner par exemple. Réalisez-vous les cartes, les dessins, croquis, etc. ? Avez-vous des logiciels propres à votre métier ?
- Comment définiriez-vous votre métier ? (ce qui vous distingue des autres professionnels qui travaillent aux mêmes projets).

Thème 2 : votre métier au sein de la DVD

- Quelle est la distinction entre un professionnel ingénieur à la DVD et vos collègues des autres directions (ayant le même métier/la même formation initiale) ?
- Quand contactez-vous les autres directions de la Ville ?

Thème 3 : Le travail au quotidien

- Quelle serait la « semaine classique » : une « semaine type » dans votre agenda ? (Quelles étaient vos activités la semaine dernière par exemple ?).

- Est-il possible de photocopier (en floutant/supprimant des informations si besoin) un exemple de croquis, dessin, carte ? (une production qui symboliserait votre métier). Ce peut être un texte aussi.

4. Questions plus précises (en lien aux projets récents d'aménagement d'espaces publics à Paris) :

- Quelles sont les relations « classiques » qu'entretient la DVD avec l'APUR ? Ce sont des commandes de diagnostics ?
- Que pensez-vous (en quelques mots) de ce nouveau « modèle » d'aménagement que l'on voit (même s'il y a beaucoup d'affichage politique) tels que les berges de Seine ou les 7 places (le tout réversible, les événements, etc.) ?

Annexe 2 : Liste des entretiens et des réunions

Les services de la Ville de Paris

Quatre chefs de projet ACO-SAGP-DVD
Deux chefs de division ACO-SAGP-DVD
Ingénieur AEAT-SAGP-DVD
Trois architectes voyers AEAT-SAGP-DVD
Architecte-voyer DPA
Ingénieur au Laboratoire des Equipements de la Rue (LER)
Deux ingénieurs du service de l'éclairage-DVD
Concepteur lumière du service de l'éclairage-DVD
Ingénieur à l'Agence de la Mobilité-DVD
Deux paysagistes, DEVE
Directrice du SAGP-DVD
Directrice AEAT-SAGP-DVD

Les élus/conseillers (Ville de Paris) / l'APUR

Conseillère en architecture, Cabinet de Jean-Louis Missika.
Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris.
Responsable de la Mission PAVEX
Conseillère à l'architecture et à l'espace public de la Maire
Directeur du développement de l'APUR
Chargé de projet à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, SEII, DDCT

Acteurs extérieurs à la Ville

Deux professionnels, Trait Clair et AME
Paysagiste DPLG, expert pour les places
Designer sonore, ThinkPhonic
Co-fondateur Timescope
Responsable de l'accélération de la numérisation territoriale (chef de projet, relations avec la Ville de Paris), Cisco
Président du Département Espace public, Aménagement, Mobilité de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris
Graphiste, Agrafmobile

Acteurs institutionnels

Chargé de mission à la Préfecture de Police (Sous-Direction des Déplacements et de l'Espace Public – SDDEP)
Professionnel de la RATP, développement territorial

Acteurs associatifs

Quatre membres de l'Association des Amis de la Place des Fêtes
Président de l'APEDV (Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels)

Liste des réunions suivies

PF – Place des Fêtes

PN – Place de la Nation

PB – Place de la Bastille

TP – Toutes les places

PF - 19 novembre 2015 – Concertation – Présentation des scénarios

PF – 26 février 2015 – SAGP/Intencité/DDEEES

PF – 9 mars 2015 – interne SAGP-DVD

PF – 11 mars 2015 – SAGP/service des marchés

PF – 11 mars 2015 – SAGP/Mairie du 19e arrondissement

PF – 17 mars 2015 – SAGP/Préfecture de Police/Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

PF – 26 mars 2015 – Comité technique DVD/DEVE/DU/DPE/bailleurs, etc.

PF – 27 mars 2015 – SAGP/AME/Trait Clair

PF – 16 avril 2015 – SAGP/Service de l'éclairage

PF – 17 avril 2015 – SAGP/Direction des Finances et des Achats

TP – 29 mai 2015 – Séminaire « Réinventons nos places »

PF – 24 juin 2015 – concertation

PF – 3 juillet 2015 - SAGP/Service de l'éclairage

PF - 3 juillet 2015 – interne SAGP-DVD

PF – 15 juillet 2015 – DVD/APUR/PAVEX

PF – 22 juillet 2015 – Séance AGORA, interne DVD

PN – 3 septembre 2015 - concertation

PB – 7 septembre 2015 – concertation

PB – 11 septembre 2015 – SAGP (pré-AGORA)

TP – 24 septembre 2015 – inter-SAGP

TP – 28 septembre 2015 – AGORA (Bastille, Gambetta et Madeleine)

PF – 28 septembre 2015 – concertation (atelier)

PN – 5 octobre 2015 - concertation (atelier participatif)

TP – 5 octobre 2015 – AGORA (Italie, Fêtes, Nation et Panthéon)

PF – 15 octobre 2015 – idem (suites)

PF – 10 septembre 2015 – SAGP/Service de l'éclairage

PF – 11 septembre 2015 – interne SAGP-DVD

TP - 19 novembre 2015 – Séminaire « Réinventons nos places »

PF – 23 novembre 2015 – concertation (restitution travail sur le genre)

PF – 27 novembre 2015 – SAGP/DDEEES
TP – 8 décembre 2015 – SAGP/ABF
PN – 8 février 2016 - concertation
PF – 17 février 2016 – Préfiguration sur site (étals du marché)
PF – 3 mars 2016 – Validation projet sur site
PF – 4 avril 2016 – atelier « genre » ; habitantes/Maturescence/SAGP
PF – 11 avril 2016 – concertation
PN – 4 mai 2016 – DVD/DEVE/PC Lutèce.../CISCO
TP – 10 octobre 2016 – Séminaire Genre et Espace public
PF - 1er décembre 2016 – concertation (présentation collectif)
PN – 5 décembre 2016 - concertation

Annexe 3 : Projet de délibération - Mairie de Paris



Direction de la Voirie et des Déplacements
Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Direction de l'Urbanisme

2016 DVD 58 DEVE DU : Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de sept places parisiennes, dont les orientations ont été présentées au Conseil de Paris lors de la séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, a fait l'objet d'une phase de concertation préalable intense et riche, qui s'est achevée. Au regard du bilan de cette concertation, le programme d'aménagement de chacune des 7 places, sous forme de scénario, portant sur l'infrastructure, la répartition des espaces et les actions qui seront privilégiées, peut être arrêté de la façon suivante .

Fondamentaux communs à l'ensemble des places :

Le programme vise en priorité à transformer les usages des places en faveur des habitants, des touristes, des piétons et de leurs déplacements, pour en faire des espaces publics accueillants où les usagers prennent plaisir à s'arrêter, à flâner, à se rencontrer, des espaces confortables et pratiques à emprunter dans les parcours quotidiens ou occasionnels.

Sur l'ensemble des places, l'espace est largement rééquilibré en faveur des piétons et des cyclistes : la surface qui leur est consacrée augmente d'environ 50 % par réduction de la surface réservée aux véhicules motorisés. La traversée des chaussées principales est réduite à 12 m afin de faciliter les parcours piétons. Les traversées piétonnes sont multipliées, notamment pour donner accès aux ronds-points centraux lorsqu'ils sont conservés et permettre de franchir la place diamétralement.

Les contre-allées sont apaisées par leur transformation en zones de rencontre ou en aire piétonne.

Des pistes protégées sont aménagées pour les cyclistes qui peuvent également continuer à utiliser les espaces en zone de rencontre et en aire piétonne en y laissant la priorité aux piétons.

La qualité paysagère de ces grandes places est mise en valeur. La végétalisation est développée sous diverses formes (tout en tenant compte des particularités patrimoniales des sites) afin d'augmenter et de diversifier les strates végétales présentes : plantations d'arbres là où l'occupation du sous-sol par les réseaux le permet, jardinières de pleine terre ou hors sol, enherbement partiel des surfaces au sol, végétalisation associative....

L'eau est présente sous forme de fontaines à boire ou de jeux d'eau légers (brumisation).

La lisibilité des transports en commun est facilitée par le regroupement des arrêts de bus en vis-à-vis sur les voies d'entrée-sortie de place, si possible au plus près des autres modes de transport (entrées de métro par exemple) et par une signalétique guidant les usagers vers les correspondances.

Les espaces piétonnisés sont rendus intégralement accessibles et désencombrés du mobilier obsolète ou gênant. Des parcours ménagés pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes sont dégagés et signalés par un « fil d'Ariane » détectable à la canne pour faciliter le repérage sur la place. Des outils numériques sont également développés à cet effet.

Des usages nouveaux sont créés avec les habitants par le biais d'une mission de co-conception et animation affectée à chaque place confiée à des équipes professionnelles pluridisciplinaires. Elles seront chargées de travailler avec les habitants et les partenaires locaux (écoles, associations, intervenants culturels) pour définir les éléments à installer sur les places à cet effet : mobiliers, jeux, équipements de convivialité, scènes...

Les branchements nécessaires à l'alimentation en énergie, eau et télécommunications pour ces nouvelles activités sont prévus dans l'aménagement des sols.

Une mise en valeur des éléments patrimoniaux est étudiée avec les partenaires compétents (centre des monuments nationaux, architectes des bâtiments de France), tant dans l'aménagement de l'espace qu'au moyen d'outils d'information et d'animation.

Place de la Bastille : rattacher la colonne au bassin de l'Arsenal

La place de la Bastille est un espace de continuités interrompues, entre le canal et la Seine, la ville ancienne et ses faubourgs. La colonne érigée en 1840 a toujours été le centre d'un rond-point de circulation. Malgré le dessin très architecturé du sol, la rénovation de 1989 n'a pas réussi à rendre perceptible la géométrie de la place, dominée par les grands éléments du paysage : ouverture vers le port de l'Arsenal, colonne de Juillet, opéra et grands alignements d'arbres des boulevards Beaumarchais et Bourdon.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer une liaison piétonne Est-Ouest
- Renforcer la liaison piétonne et paysagère Nord-Sud et vers le port de l'Arsenal
- Faciliter les traversées piétonnes et vélos
- Renforcer la présence végétale et notamment les trames vertes en lien avec la promenade plantée
- Intensifier les usages du parvis de l'Arsenal et le lien visuel vers le port
- Révéler l'histoire et le patrimoine (prison et colonne)
- Faire sortir l'Opéra de ses murs

Parmi plusieurs scénarios étudiés et sous réserve que les études de circulation en confirment la possibilité, celui qu'il est proposé de retenir met l'accent sur la promenade du boulevard Richard-Lenoir aux berges via le bassin de l'Arsenal, ouvrant la perspective sur le grand paysage. Il magnifie l'espace autour de la colonne de Juillet par l'aménagement d'un vaste terre-plein, relié au parvis du bassin de l'Arsenal tout en permettant le passage des bus, des taxis et des vélos. Il est également relié aux quartiers environnants par

2

de larges passages piétons, qui permettent un accès confortable à la colonne. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et le sport. L'accès au pied de la colonne et à la crypte, dont l'ouverture au public est prévue par le centre des monuments historiques, est rendu possible.

La circulation générale est réorganisée en liaison avec la Préfecture de Police pour tenir compte de la nouvelle forme de la place et d'autres projets de la mandature tels que la rocade des gares et le réseau express vélo. La circulation des vélos est facilitée et sécurisée.

Les espaces piétons des parvis Richard Lenoir et Arsenal sont désencombrés et élargis. Le carrefour du Faubourg Saint Antoine est simplifié pour faciliter le parcours piétons.

Des solutions techniques sont recherchées avec l'Opéra Bastille et la RATP pour réduire les mésusages de l'escalier d'accès au métro devant l'Opéra.

Une présence d'eau sous une forme légère participe à mettre en valeur l'espace et rappelle la présence du canal. De nouveaux arbres de grand développement peuvent venir rythmer l'architecture de l'opéra et unifier le front Est de la place aujourd'hui perçu comme disparate. Côté rue de Lyon, un traitement mixte minéral et végétal et une végétalisation verticale sur la façade de l'Opéra pourraient faire le lien avec la promenade plantée.

De nouveaux arbres sont plantés sur les trottoirs côté Roquette et Opéra. Une végétalisation mixte au sol ou en bac agrément les espaces disponibles de la place.

La place est équipée des moyens techniques permettant l'accueil des grands événements dans le respect de la charte d'écoconception des manifestations.

Place du Panthéon : reconquérir l'espace et rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève au Panthéon

Place monument, la place du Panthéon est au cœur d'une composition urbaine qui tire profit de sa situation élevée, de la percée de la rue Soufflot vers le jardin du Luxembourg et des couchers de soleil du ciel de Paris. Elle est à la fois un haut lieu du patrimoine bâti parisien avec l'église Saint-Etienne-du-Mont et la bibliothèque Sainte-Geneviève, et de l'histoire universitaire de Paris au cœur du quartier latin et de la mémoire nationale, abritant les grands hommes et femmes dans le Panthéon. Les modifications du XXème siècle ont altéré la lecture de l'espace avec la réorganisation du plateau de surface pour la circulation des voitures et l'installation d'un parking souterrain.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer de nouveaux usages et des espaces pour les étudiants notamment en face de la bibliothèque Sainte-Geneviève
- Réorganiser le stationnement
- Requalifier les espaces avec le végétal
- Valoriser la perspective monumentale

- Traiter le parvis de la mairie et de l'université

Le scénario retenu a pour objectif de magnifier le monument en le dégagant du stationnement des véhicules afin de le mettre en valeur et de consacrer les espaces regagnés à l'accueil du public, étudiants, habitants, visiteurs du Panthéon. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et la rencontre, à destination de tous les publics, notamment les étudiants et lycéens des établissements voisins qui peuvent investir ces espaces « hors les murs » pour y trouver des lieux de travail et d'échanges.

La circulation est apaisée par la fermeture à la circulation générale de la portion de place située entre la rue Valette et la rue Cujas, en laissant toutefois passer les bus, les taxis, les vélos et les livraisons (fonctionnement en aire piétonne). Cette piétonisation permet de rattacher la bibliothèque Sainte-Genève et l'université au Panthéon. Le prolongement du bus 75 jusqu'à la place est étudié dans le cadre de la restructuration du réseau de bus par le STIF.

Les places de stationnement supprimées autour du monument sont potentiellement compensées par l'offre de stationnement en sous-sol dans le secteur.

L'ensemble des espaces piétons ainsi aménagés est traité de manière simple principalement pour en assurer l'accessibilité handicapés et mettre à disposition des assises. Un travail est mené en coordination avec le centre des monuments nationaux pour faciliter les accès au monument. Le cas échéant, sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, une végétalisation à définir profitant de la possibilité de planter en pleine terre est proposée.

Place de la Madeleine : limiter la circulation sur les voies principales et révéler les parvis Nord et Sud

La place de la Madeleine, place-monument, est au cœur d'une composition majeure intégrant l'Assemblée nationale. Envahie par la circulation automobile, elle a progressivement été encombrée de mobilier urbain, de services, et subi de très fortes contraintes de flux. Cet encombrement dégrade la perception du monument, empêche son accessibilité, et n'offre aucun espace de promenade alors qu'elle est au cœur du Paris touristique.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer un véritable parvis au Nord
- Piétonner et végétaliser les angles sud
- Agrandir le parvis sud et sécuriser les traversées piétonnes
- Réorganiser les voiries et trottoirs latéraux pour intensifier les usages
- Renforcer la présence du végétal en reconstituant la forme rectangulaire de la place par un cadre de végétation
- Mettre en valeur le monument par la lumière et la végétation

Ainsi l'accès à la façade Sud principale de l'église est mieux aménagé et relié à la rive sud de la place par des passages piétons, redonnant ainsi de la perspective sur l'église. Un parvis élargi au Nord de l'église peut accueillir des événements temporaires qui prennent appui sur les emmarchements. Il est proposé de réduire l'emprise de la voiture sur les espaces latéraux à l'Est et à l'Ouest pour offrir des espaces apaisés aux piétons et désencombrés des mobiliers et édifices inutiles. L'élargissement des trottoirs latéraux bordés de commerces attractifs facilite les usages et la promenade piétonne.

L'église peut ainsi retrouver son écrin rectangulaire souligné par des alignements d'arbres renforcés et la piétonisation des espaces triangulaires situés au sud de la place, qui sont végétalisés.

De nouveaux usages peuvent y être proposés en lien avec la mode, la gastronomie, la culture. Sur les terre-pleins, les installations actuelles des marchés et kiosques seraient rénovées et reconfigurées, de nouvelles terrasses ou salons peuvent s'installer et accueillir les flâneurs pour se reposer, se restaurer...

Un travail est mené en coordination avec l'église pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales accueillies en sous-sol.

Place de la Nation : relier les îlots et apaiser les contre-allées

La place de la Nation, avec son immense diamètre de 250 m et ses 5 hectares est un espace à double échelle : elle est à la fois une composition monumentale et symbolique liée à la «grande Histoire» et un espace de proximité grâce aux contre-allées accompagnant une vie locale riche et variée. Lieu de rassemblement national, la place est aussi un point majeur de convergence de transports publics, desservie par le métro, les bus, le RER et en lien avec le projet d'extension du tramway jusqu'à Nation. Elle est la «grande place» par excellence : ouverte sur le vaste cours de Vincennes par les colonnes du Trône de Ledoux, rythmée par l'arrivée de 5 grands boulevards majeurs, plantés de grands arbres d'alignement. Elle est sans doute la seule place de Paris dont le piéton ne peut saisir la totalité du paysage.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont :

- Renforcer l'attractivité du jardin central par les usages, la présence du végétal et de l'eau, la mise en valeur patrimoniale et une meilleure accessibilité
- Apaiser les contre-allées
- Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation
- Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest
- Optimiser l'intermodalité
- Raccorder l'avenue du Trône avec la place en intégrant le projet du tramway

Deux principes forment le socle des propositions, l'élargissement du jardin central au profit d'une meilleure accessibilité et la pacification des contre-allées. La chaussée est largement réduite de façon à étendre le jardin central. Certaines contre-allées pourraient être transformées en zones de rencontre, d'autres deviendraient piétonnes ouvertes seulement aux vélos. Les trottoirs des contre-allées où la circulation automobile est maintenue sont élargis au profit d'un meilleur confort pour les piétons. Les voies radiales les moins circulées seraient fermées.

La circulation des vélos peut être aménagée de manière sécurisée sur le pourtour du jardin central et/ou sur les contre-allées.

Les espaces piétons des terre-pleins périphériques sont désencombrés, végétalisés et deviennent le support d'usages ludiques, culturels, sportifs en lien avec les quartiers environnants, notamment les universités et écoles.

Des dispositifs de repérage facilitent les correspondances entre les transports en commun.

Place d'Italie : agrandir le jardin central

La place d'Italie est un point de convergence très ancien des tracés viaires. Haussmann, en lui donnant sa forme actuelle, propose de lui conférer le caractère d'un square. Un siècle plus tard, la place d'Italie a conservé sa géométrie partiellement désaxée, renforcée par le contraste entre le tissu urbain du XIXe siècle et celui de la deuxième moitié du XXe siècle. Le square central, agrémenté d'un jet d'eau, se distingue par son relief en creux qui l'abrite du bruit et, depuis 2005, les contre-allées et terre-pleins périphériques qui ont été réaménagés, offrant de nouvelles promenades.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants

- Désenclaver, redynamiser le jardin central et renforcer les usages
- Faciliter les liaisons piétonnes
- Faciliter les circulations piétonnes et cyclistes
- Apaiser les contre-allées et végétaliser les terre-pleins
- Intensifier les usages événementiels sur la couronne, notamment sur le parvis de la Mairie et du centre commercial

Le square central est sensiblement élargi afin de le rendre plus accessible et de réduire la longueur des traversées piétonnes, facilitant ainsi les parcours directs Est-Ouest et Nord Sud. Les contre-allées sont apaisées en zone de rencontre et les jardinets étendus sur les trottoirs. Les parcours cyclables sont complétés, sécurisés et mieux identifiés. Des équipements d'animation artistique lumineuse en lien avec les parvis et les façades du centre commercial et de la Mairie sont intégrés à l'aménagement.

Place des Fêtes : libérer et animer le cœur de place

Place restée toujours populaire et vivante, la place des Fêtes est très marquée dans sa physionomie par la rénovation urbaine des Trente Glorieuses, tout en ayant gardé les traces du square haussmannien. L'intervention de Bernard Huet en 1995 lui a redonné une cohérence postmoderne assumée, qu'incarne de manière controversée la pyramide. Elle souffre de dysfonctionnements communs à toutes les places : envahissement par la voiture, notamment les jours de marché, parcours piétons parfois peu lisibles, en particulier depuis la rue Compans, avec un passage trop réduit et couvert par une casquette inutile.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Réorganiser et conforter le marché
- Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
- Renforcer la présence du végétal
- Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
- Valoriser la fontaine

Le scénario retenu respecte les options approuvées par la votation de décembre 2014, organisée par la mairie du 19e.

Pour dégager le cœur de place, le marché est conforté autour du square, et partiellement réorganisé sur les rues Augustin-Thierry et Henri-Rivière au plus près des cheminements provenant de la rue de Belleville, ce qui permet d'animer ce secteur aujourd'hui perçu comme un « arrière ». L'ensemble de la voirie entourant la place est repensé pour agrandir les trottoirs, redonner de l'espace aux piétons, favoriser les circulations douces.

Au Sud, la voirie est réduite à une file de circulation et à une file de stationnement. Un espace piétonnier élargi séparé de la chaussée, permet à la fois l'installation du marché et le passage des vélos. Au Nord, la rue Louise-Thuliez est réduite à un couloir de bus, une file de circulation et une bande cyclable à contresens. Les traversées piétonnes des carrefours Crimée/Fêtes et Louise-Thuliez/Bois/Lilas/Henri Ribière sont simplifiées et sécurisées par la suppression des îlots.

Toutes les rues sont mises en zone 30, voire pour certaines en zones de rencontre sous réserve d'une baisse des flux de circulation.

La pyramide sera supprimée pour créer un espace libre favorable à de nouveaux usages, ludiques, culturels et de vie de quartier. La liaison de la place avec son environnement est améliorée par la suppression de la couverture du passage Compans et l'ouverture des jardinières le long de la rue Louise-Thuliez. La place sera végétalisée de manière plus attrayante. L'axe de promenade correspondant à l'ancien tracé de la rue du Pré-Saint-Gervais sera mis en valeur par une meilleure liaison de la fontaine au cœur de place et la requalification de la placette Nord Est. L'éclairage amélioré participera à l'ambiance de la place.

Place Gambetta : élargir les musoirs et réduire le giratoire

La place Gambetta est la plus petite en surface des places retenues pour la requalification des places parisiennes. Elle est la parfaite illustration d'un dessin Haussmannien, transformé uniquement par la fontaine installée en 1992 et les éléments de mobilier urbain. Ce mobilier particulièrement envahissant empêche non seulement la lecture de son tracé régulier et la mise en valeur de la mairie du 20ème, mais aussi le déplacement confortable des très nombreux piétons.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants:

- Libérer, agrandir et végétaliser les terre-pleins au profit des piétons
- Apaiser et végétaliser les voies périphériques
- Valoriser le lien entre la place et le square Edouard-Vaillant
- Valoriser la liaison avec le cimetière du Père-Lachaise
- Relocaliser les arrêts et les terminaux de bus à l'arrière de la Mairie

Cœur du 20e arrondissement, la place Gambetta retrouvera son caractère vivant et animé. Ainsi les musoirs périphériques sont agrandis, végétalisés, désencombrés au profit d'usages de proximité. La rue du Japon est aménagée pour recevoir les terminus de bus. La lisibilité des arrêts de bus et des accès au métro ainsi que l'amélioration des traversées piétonnes, favorisent l'intermodalité.

Des aménagements végétaux renforcent la trame verte du quartier entre le cimetière du Père-Lachaise et le square Edouard-Vaillant. Une réflexion sera menée avec les habitants sur l'apaisement et la végétalisation de la première couronne de voies autour de la place.

ÉLEMENTS DE BUDGET, DE METHODE ET DE CALENDRIER

Le travail de concertation et de conception mené depuis un an a également permis d'évaluer un coût d'aménagement estimé entre 35 et 40 M€ pour l'ensemble des sept places auquel s'ajoutera un budget destiné au renforcement de la végétation. Les études de projet préciseront l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Cette enveloppe inclut une part consacrée à une nouvelle façon de travailler à l'aménagement de l'espace public, plus participative, plus à l'écoute des besoins des habitants et des usagers tout au long du projet. Ainsi, une consultation sera lancée auprès d'équipes pluridisciplinaires pour accompagner les nécessaires travaux de voirie et d'espaces verts par des démarches de co-conception et de coproduction avec les habitants, les écoles et universités voisines de chaque place, les associations et partenaires locaux, démarches de création qui pourront concerner du mobilier, des jeux, des dispositifs de végétalisation, des œuvres artistiques, temporaires ou pérennes, ou l'organisation d'événements de préfiguration ou d'accompagnement.

Ainsi, dès l'été prochain, les places du Panthéon et des Fêtes pourront expérimenter cette nouvelle manière de créer de l'espace public commun.

En parallèle, les services mèneront sur les places les plus circulées les études techniques nécessaires pour confirmer et préciser les choix de réorganisation de l'espace. Le cas échéant, comme sur la place de la Bastille dont la complexité et le caractère patrimonial nécessitent un soin particulier, des équipes de maîtrise d'œuvre architecturale paysagère et technique seront missionnées pour mener à bien les études de réaménagement.

Comme je m'y suis engagée, ces études et travaux seront conduits dans un souci de sobriété et de simplicité qui n'exclut pas l'ambition et la qualité, mais qui privilégie les investissements en faveur de nouveaux usages, destinés à toutes et tous.

Les activités économiques déjà présentes sur les places et les opportunités nouvelles que les réaménagements pourraient offrir seront prises en compte et sollicitées pour animer l'espace mais de manière équilibrée afin que les places restent également un espace de respiration libre et gratuit.

L'année 2016 sera consacrée à la poursuite des études et à la concertation avec les partenaires institutionnels. En parallèle, la concertation sur les usages et l'animation se développera avec les habitants, au travers d'ateliers de co-conception pilotés par des équipes professionnelles pluridisciplinaires, et donneront lieu le cas échéant à des préfigurations partielles. La Place des Fêtes verra des premiers travaux s'engager à l'automne 2016, en lien avec le déplacement du marché décidé suite à une votation organisée fin 2014.

L'année 2017 sera celle des études de détail, des études d'impact le cas échéant, des autorisations administratives et des consultations des entreprises. Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 (pour les places nécessitant le moins de procédures) à 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver le programme d'aménagement de chacune des 7 places parisiennes, de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation et du Panthéon, 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

LA MAIRE DE PARIS



SÉMINAIRE

À L'ÉCOLE DES INGÉNIEURS
DE LA VILLE DE PARIS

JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

MAIRIE DE PARIS



apur
ATELIER PARISIEN
D'URBANISME



COMMENT RÉINVENTER LES PLACES?

Le projet des sept places répond à quatre grands objectifs d'aménagement de l'espace public:

- Rééquilibrer l'usage de l'espace public au profit des piétons
- Répondre aux nouvelles attentes des usagers
- Répondre à l'impératif écologique
- Renouveler et innover

De ces nouveaux objectifs découle la nécessité de renouveler les outils. Ce document, non exhaustif, présente des références d'aménagement provenant d'horizons divers pouvant soit se substituer soit se combiner au vocabulaire d'aménagement actuel de l'espace public parisien.

Il décline les principes fondamentaux permettant l'aménagement d'un espace public confortable pour tous et de qualité. Ces principes sont notamment: le désencombrement de l'espace pour le confort des piétons, l'accessibilité des personnes handicapées, la prise en compte du genre dans l'espace public, l'insertion harmonieuse et sécurisée des circulations cyclables, le positionnement lisible des arrêts de bus, la mise en oeuvre du plan de zonage pluvial,...

Ces outils proposent des réponses sobres et évolutives aux questions suivantes:

- Comment traiter le sol récupéré sur la chaussée au profit des piétons ?
- Comment délimiter l'espace circulé de l'espace piéton ?
- Comment végétaliser les sols encombrés par les réseaux souterrains? Comment intégrer l'eau afin d'améliorer le confort climatique ?
- Comment développer les usages grâce à des mobiliers fixes ou mobiles ? (sport, jeux, assises, signalétique...)
- Comment permettre aux personnes handicapées de se repérer dans ces espaces vastes et complexes ?
- Comment utiliser la lumière pour créer une ambiance nocturne agréable ?

« NOUS POUVONS
RÉINVENTER
CE QU'ON VEUT
MAIS AUSSI LA FAÇON DONT
ON VA LE FAIRE »

ANNE HIDALGO-SÉMINAIRE 29/05

SOMMAIRE

P.4	LES FONDAMENTAUX
P.4	LE DÉSENCOMBREMENT DE L'ESPACE
P.4	L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
P.5	LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ESPACE PUBLIC
P.6	L'INSERTION HARMONIEUSE ET SÉCURISÉE DES CIRCULATIONS CYCLABLES
P.6	LE POSITIONNEMENT DES ARRÊTS DE BUS
P.7	LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE ZONAGE PLUVIAL
P.8	LE TRAITEMENT DU SOL
P.8	LA PEINTURE
P.9	LA RÉSINE GRAVILLONNÉE
P.10	LE TRAITEMENT DE LA LIMITE PIÉTON/VOITURE
P.10	LA GLISSIÈRE BÉTON ARMÉ RÉ-INTERPRÉTÉE (GBA)
P.12	LA LIMITE «RUBAN»
P.12	LES PARKLETS
P.13	LE GABION DÉCLINÉ
P.15	LA VÉGÉTALISATION ET LA PLACE DE L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC
P.15	LA VÉGÉTALISATION
P.24	L'EAU
P.26	LES USAGES
P.26	MOBILIER FIXE (ASSISES, SPORT, JEUX...)
P.33	MOBILIER À GREFFER: PLUGS-IN
P.34	MOBILIER DÉPLAÇABLE
P.35	CULTURE ET ÉVÉNEMENTS
P.37	SIGNALETIQUE
P.38	SERVICES
P.41	MOBILIER CO-CONÇU ET CO-CONSTRUIT
P.43	PROPRETÉ
P.44	VILLE OUVERTE ET CONNECTÉE
P.45	PERMETTRE AUX PERSONNES HANDICAPÉES DE SE REPÉRER ET DE S'APPROPRIER L'ESPACE PUBLIC: LE FIL D'ARIANE
P.47	CRÉER UNE AMBIANCE NOCTURNE AGRÉABLE
P.49	SCHÉMAS PROGRAMMATIQUES

Sauf mention complémentaire, les illustrations sont réalisées par la Direction de la Voirie et des Déplacements et par la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts.

LES FONDAMENTAUX

LE DÉSENCOMBREMENT DE L'ESPACE

INSTALLER MOINS DE MOBILIER POUR FACILITER ET LIBÉRER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS

Désencombrer, c'est libérer l'espace d'obstacles empêchant une pratique fluide de l'espace public. Cela nécessite de diminuer le nombre de mobiliers, en ne les installant qu'en cas de nécessité avérée. On veillera également à limiter le nombre de panneaux de signalisation verticale qui sont d'autant mieux compris qu'ils sont peu nombreux. Par exemple, les potelets à boule blanche sont à éviter: ils sont plus des obstacles dans les cheminements qu'une aide pour les mal-voyants, au niveau des traversées piétonnes.

Désencombrer implique de mener une réflexion visant à étudier l'implantation optimale des mobiliers: en plaçant mieux les mobiliers, on peut en installer moins. Penser aux mobiliers multifonctionnels (associant plusieurs usages) permet également de réduire le nombre de dispositifs installés.



Rue Lucien Sampaix - Avant Travaux



Rue Lucien Sampaix - Après Travaux

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

RENFORCER LE CONFORT D'USAGE, L'ORIENTATION DANS L'ESPACE ET L'IDENTIFICATION DU LIEU

L'espace public doit être accessible à tous, sans exception. Les personnes en situation de handicap (quel qu'il soit) ainsi que toute personne se retrouvant un jour en état de vulnérabilité (personne âgée, personne encombrée, les enfants) doivent pouvoir se déplacer de manière sécurisée, fluide, confortable.

La ville de Paris s'inscrit dans cette volonté d'accessibilité universelle par la mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et l'application du schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des parisiens en situation de handicap. Des mesures ont été mises en place, telles que l'abaissement des trottoirs, le désencombrement et la rationalisation de l'installation du matériel urbain, la mise en place de matériels conformes aux normes de détection visuelle, l'équipement du mobilier en dispositifs sonores, etc.

Il s'agit avant tout de poursuivre dans cette direction sans revenir sur les mesures mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui. L'enjeu est donc de les prendre en compte comme des éléments fondamentaux auxquels peuvent être ajoutés d'autres dispositifs. La complexité des places en fait un pôle d'étude et d'expérimentation sur des dispositifs innovants de guidage et de signalétique répondant à la question: comment permettre aux personnes aveugles et mal-voyantes (PAM), entre autres, de s'orienter de manière intuitive ?

Les nouveaux usages (assises, jeux, mobiliers multifonctionnels...) sont à intégrer dans l'aménagement du cheminement privilégié comme éléments de repères (par le son généré, par exemple). Ainsi, faute d'être praticables par les PAM, ils leur profiteront néanmoins.



BOÎTE À OUTILS

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ESPACE PUBLIC

AMÉNAGER DES ESPACES RÉELLEMENT POUR LES FEMMES ET LES HOMMES



©Genre et Ville

L'usage de l'espace public répond à des codes sexués. Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. Les questions sécuritaires ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes.

Prendre en compte le genre dans l'espace public, c'est prendre conscience de ces inégalités et tenter d'y remédier. Des outils existent, comme la participation (écouter et faire entendre la voix des femmes de la même manière que celle des hommes), les marches exploratoires permettant de mesurer le ressenti par les femmes (ou d'autres groupes d'utilisateurs) de et dans

l'espace public pour en faire ressortir des préconisations d'aménagement.

Les domaines d'application sont nombreux et transversaux : les temps de la ville et les usages différenciés/ la mobilité et les déplacements, à pied, en vélo, en voiture et en transport en commun/ les sports et loisirs dans des espaces réservés ou non/ l'art et la création/ la présence de noms de femmes dans les noms des rues/ la sécurité de jour et de nuit/ le mobilier urbain et la propreté /la végétalisation et l'esthétique de la ville/ etc.

Pour approfondir la réflexion et porter davantage attention à la place des femmes et des hommes dans l'espace public (qu'ils et elles soient des enfants, des adolescent-es, des adultes ou des personnes âgées), il convient de se poser les questions suivantes :

- Comment les femmes se saisissent-elles de la ville dans le quotidien ?
- Femmes et hommes bénéficient-ils de manière égale des installations, établissements, structures publiques ?
- Sont-elles/ils actrices et acteurs à part entière dans le processus de décision ?

L'INSERTION HARMONIEUSE ET SÉCURISÉE DES CIRCULATIONS CYCLABLES

RÉDUIRE LES CONFLITS ENTRE VÉLOS ET PIÉTONS, ET ENTRE VÉLOS ET AUTOMOBILISTES

Les places, par définition, sont des carrefours de circulation (véhicules, vélos...) générateurs de conflits, ainsi que des lieux intensément fréquentés par les piétons. L'enjeu est de réduire les conflits notamment dans les aires piétonnes et les zones de rencontre*.

Pour garantir la sécurité et le confort des cyclistes, il est nécessaire d'adapter le revêtement de sol, et notamment les pavés, dont l'usage sera limité dans une optique de sobriété des aménagements.

Tous les cyclistes également à l'aise en ville, et ne circulent pas de la même manière, ni à la même vitesse. Deux types de besoin doivent donc être pris en compte: une circulation rapide et une circulation plus lente.

LE POSITIONNEMENT DES ARRÊTS DE BUS

La position des arrêts de bus doit contribuer à améliorer l'intermodalité et être facilement repérable.

Les principes suivants ont donc été retenus pour les places:

- le positionnement en vis-à-vis , sur les voies radiales pour libérer l'espace de la place,
- le positionnement au plus proche des accès aux stations de métro et RER.

LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE ZONAGE PLUVIAL

MULTIPLIER LES ZONES D'INFILTRATION POUR LIMITER LE VOLUME D'EAU À GÉRER ENSUITE

La réglementation du plan de zonage pluvial sera applicable en 2016. L'objectif visé est de diminuer les rejets à la Seine des égouts lors des fortes pluies, ainsi que de limiter le traitement de l'eau de ruissellement.

Pour atteindre ces objectifs, deux principes peuvent être mis en place et développés: l'infiltration de l'eau dans le sol et le retardement de l'écoulement des eaux de ruissellement à l'égout.

Ce plan apporte deux principaux avantages: il permet de limiter les coûts liés au traitement d'un volume d'eau trop important et il favorise la perméabilisation de la ville, par le recours à des sols perméables et à une végétalisation.

REVÊTEMENT PERMÉABLE



Béton perméable - Permeaway



Sol mixte

OUVRAGES D'INFILTRATION EN SURFACE OU ENTERRÉS

Extrait de fiche technique réalisée par la DPE: tranchée drainante

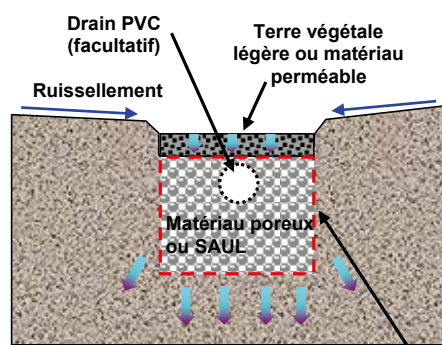


Schéma-coupe de principe Géotextile

Noie drainante - La Courneuve



Fossé drainant - Noisy Le Grand



Jardin de pluie - La Courneuve



LE TRAITEMENT DU SOL

LA PEINTURE



Place Martin Nadaud - Paris 20eme -
oeuvre de S.Lang et Baumann



Collège à Bobigny,
oeuvre conçue par Malte Martin, avec InSitu



© MalteMartin



BOÎTE À OUTILS

Annexe 5 : Compte rendu d'une table ronde au séminaire «Réinventons nos places» du 29 mai 2015





SYNTHÈSE TABLE 7

Laurence Daude • DVD - SAGP - Animatrice
Cédric Bouteiller • Collectif ETC - Expert
Morgane Delarc • Doctorante en urbanisme - Rapporteur
Patrick Pecrix • DVD -SAGP
Guislaine Lépine • DVD - Poste central de la gestion des flux
Sophie Dobler • DEVE
Nadhia Kacel • Cabinet Hélène Bidart, Égalité Femmes-Hommes
Charlotte Fontaine • Fédération des Arts de la Rue en Ile-de-France
Sophie Rabbat • Agence AME - Rédactrice

S'appuyant sur l'état actuel des places, les participants déclinent un certain nombre d'évolutions souhaitables pour l'espace public parisien. Il existe un préalable essentiel aux changements sur les places : le **désencombrement de l'espace** et la redistribution entre **l'espace circulé et l'espace réservé aux modes doux** (piétons et vélos). Comme sur la place de la République, il ne faut pas avoir peur du vide ; celui-ci permettant aux usages de se développer et aux usagers de se saisir de l'espace. Si le vide permet la prise en main par des acteurs divers, les artistes notamment, il faut également tisser du lien avec les différentes administrations (Préfecture...) afin de permettre une appropriation équilibrée et sécurisée par chacun. En effet, la table souligne que la spontanéité n'existe pas en soi (sur le domaine de la végétalisation par exemple), des associations, entre autres, pourraient gérer les interventions pour qu'elles soient les plus collectives possibles.

Il est vrai que le couple mobilité / usages s'avère être une cohabitation difficile. Néanmoins, il reste possible de jouer sur **différentes temporalités**. Pour cela, **l'expérimentation et la réversibilité** des aménagements pourraient être des outils pertinents pour une redéfinition et une répartition de l'espace entre véhicules et piétons. Proposer un produit qui n'est pas fini encourage et permet le changement de vécu des places. Ceci conduit toutefois à une réflexion budgétaire : comment combiner fonctionnement et investissement ?

Il ne s'agit donc pas d'une révolution mais d'un accompagnement du changement d'usages via des micro-expériences. Les participants soulignent le fait qu'il est aujourd'hui facile de mettre en place des animations urbaines à usages commerciaux. Générer des usages spontanés se révèle plus compliqué. Il faut être vigilant et **ne pas privatiser l'espace public**. Créer des espaces ludiques, c'est aussi faire utilité pour les habitants du quartier avec une accessibilité accrue aux services publics et de proximité.

Pendant les travaux, la table propose de **poétiser le chantier**. Ce dernier peut représenter une calamité pour les riverains et usagers mais aussi une opportunité s'il est expliqué. Il est possible de travailler avec les habitants et de les impliquer pour la végétalisation notamment, pour des expositions, des photos décoratives, afin de faire du chantier un événement

La co-construction avec les habitants peut aussi favoriser la mise en place d'une large **palette de mobilier urbain**, d'un catalogue dans lequel la création artistique aurait une large place. Il reste crucial de définir un nouveau mode d'association de la ville : concertation participative, ateliers permanents... Il existe un véritable potentiel d'autoconstruction si l'on fait un appel à idées, une mobilisation de savoir-faire, de réflexions et de travaux. Cette démarche demeure tout de même chronophage et interroge la manière dont on sollicite les usagers de différents types : des places par les habitants mais souvent sans habitat... Sur chaque place, **créer une équipe de pilotage référente in situ** pourrait se révéler intéressant. Il s'agirait pour les usagers d'identifier facilement un référent présent localement avec qui dialoguer, à la maison des projets par exemple.

Annexe 6 : Liste des prestations attendues des MOE 1 et MOE 2 (CCTP pour les collectifs)

Liste des prestations attendues des MOE1 et MOE2 sur l'ensemble des places

Répartition et coordination

Catégories	Prestations	MOE 1	MOE 2	Coordination MOE1 / MOE2
A/ Prestation de la MOE 1				
Nouveau partage de la voirie				
	Infra classique	X		+
	Séparateurs (le cas échéant gabions)	X		+
	Aménagement des pistes cyclables	X		+
	Reprises des revêtements	X		-
	Signalisation Horizontale et Verticale règlementaire	X		-
	Signalisation lumineuse tricolore	X		-
	Fil d'Ariane*	X		+
	Réorganisation du mobilier, désencombrement	X		+
	Réorganisation des arrêts de bus	X		-
	Mise en conformité de l'éclairage public	X		-
	Mise en lumière de l'espace	X		+
	Apaisement des aires piétonnes	X		+
	Aménagement des zones de rencontre	X		+
	Apaisement de la circulation	X		+
Végétalisation				
	Végétalisation pleine terre	X		+
	Modification des espaces végétalisés	X		+
	Végétalisation dans chaussée récupérée (si travaux d'infra)	X		+
	Prise en compte du zonage pluvial / dispositif d'infiltration	X		+
Divers				
	Infrastructures événementielles (réseaux)	X		+
	Eau	X		+
	Mise en lumière	X		+
	Signalétique et jalonnement des équipements*	X		+
	Signalétique et info patrimoine*	X		+
B/ Prestation de la MOE 2 (co-construction majoritairement)				
Mobilier				
	Mobilier co-construit		X	+
	Aires de jeux co-construites		X	+
	Agrès sportifs co-construits		X	+
	Brumisateurs		X	+
	Deck, espaces scéniques mobiles		X	+
	Parklets		X	+
	Marquages au sol (ludiques ou artistiques)		X	+
	Cimaises		X	+

Végétalisation légère				
	Végétalisation hors sol co-construite		x	+
	Végétalisation dans chaussée récupérée (sans infra)		x	+
C/ Cas particuliers - Prestations de la MOE1 ou/et de la MOE2				
Mobilier				
	Mobilier fixe ou mobile (catalogue)	x	x	+
	Agrès sportifs fixes (catalogue)	x	x	+
	Aire de jeux (catalogue)	x	x	+
Végétalisation				
	Végétalisation hors sol fixe	x	x	+
	Végétalisation hors sol mobile (* éventuellement)	x	x	+
	Traitement des pieds d'arbres	x	x	+
Patrimoine				
	Mise en scène du patrimoine spécifique	x	x	+
	Intégrer l'enjeu de la présence artistique	x	x	+

Légende

*Prestations qui feront l'objet d'une réflexion commune sur les 7 places du projet « Réinventons nos places »

Est indiqué par une croix la MOE qui propose dans le cadre de sa mission

Est indiqué par + ou – la coordination nécessaire et l'interaction des projets entre les deux MOE

Principes généraux

La **MOE 1** intervient principalement sur les aménagements de voirie ou de végétalisation nécessitant des travaux d'infrastructures, sur le partage de la voirie et les questions relatives aux circulations.

La **MOE 2** intervient principalement sur les aménagements supports d'usages complémentaires co-construits.

Selon les projets, les **MOE 1 ou/et MOE 2** choisissent les mobiliers sur catalogue, les dispositifs de végétalisation légères, de mise en valeur du patrimoine et d'intégration de la présence artistique.

Le fil d'Ariane, la signalétique générale et la signalétique patrimoniales seront définis après réflexion commune des MOE 1 des 7 places et coordonnées avec les MOE2.

VOLUME SÉPARÉ

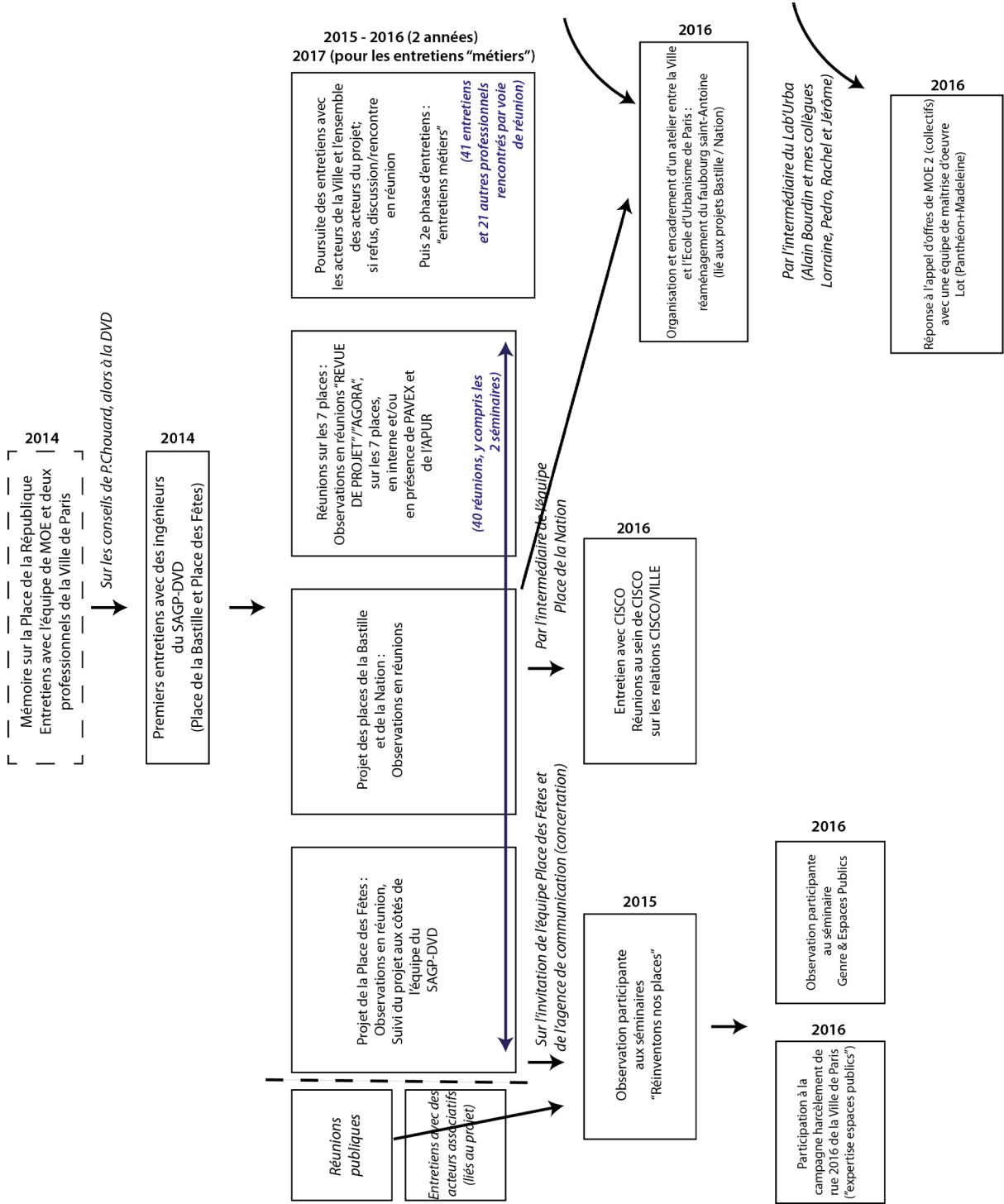
**SCHÉMAS, FRISES,
CHRONOGRAMMES**

- Schéma 1 - *Appuis méthodologiques : une représentation schématique du recueil de données et des opportunités d'observation*
- Schéma 2 - *Choix des places étudiées*
- Schéma 3 - *Phasage du projet des sept places*
Phasage du projet du réaménagement de la Place des Fêtes
Phasage du projet du réaménagement de la Place de la Bastille
Phasage du projet du réaménagement de la Place de la Nation
- Schéma 4 - *Une représentation simplifiée des jeux d'acteurs*
- Schéma 5 - *Les "entretiens-métiers"*
- Schéma 6 - *L'architecte-voyer et ses échanges professionnels à la DVD et à la DPA*
- Schéma 7 - *Le schéma d'acteurs ; le SAGP au centre*
- Schéma 8 - *Les métiers du SAGP*
- Schéma 9 - *Chronologie des réunions*
- Schéma 10 - *Chronogramme : la thématique du genre*
- Schéma 11 - *Chronogramme : la BAO*
- Schéma 12 - *La double temporalité du projet*
- Schéma 13 - *Des stratégies d'adaptation différenciées selon les sujets et les métiers*
- Schéma 14 - *L'adaptation du SAGP face à la thématique du genre*
- Schéma 15 - *La résolution de problèmes dans le projet des sept places*
- Schéma 16 - *L'agencement du SAGP avec les autres acteurs s : l'accommodation à la thématique du genre*
- Schéma 17 - *Les grandes étapes du projet : réorganisation et nouveaux défis*
- Schéma 18 - *La construction des connaissances à partir de l'expérience : plusieurs références*
- Schéma 19 - *Un schéma simplifié de l'évolution du rôle des services dans le temps*



Appuis méthodologiques : une représentation schématique du recueil de données et des opportunités d'observation

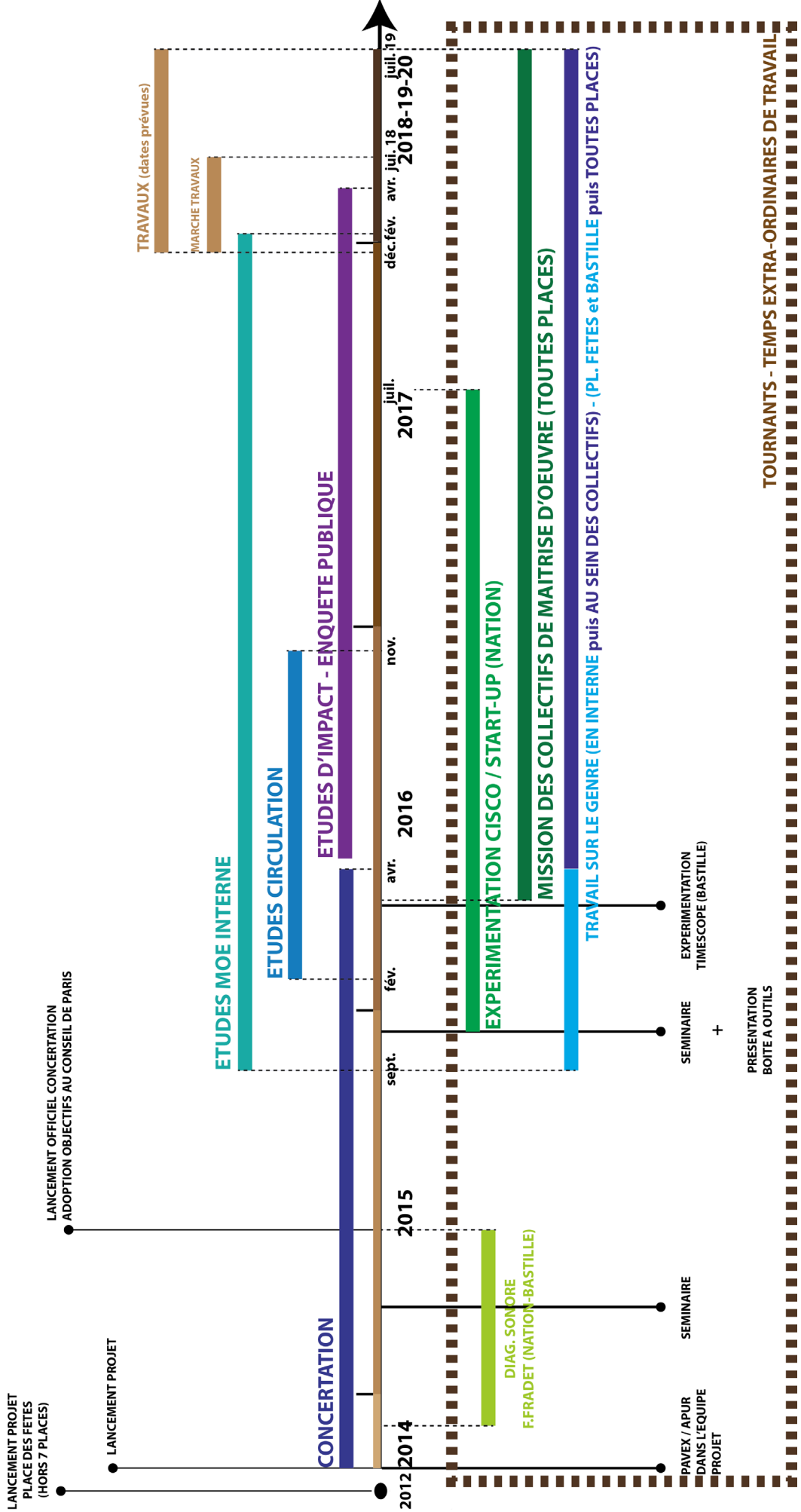
Appuis méthodologiques : une représentation schématique du recueil de données et des opportunités d'observation



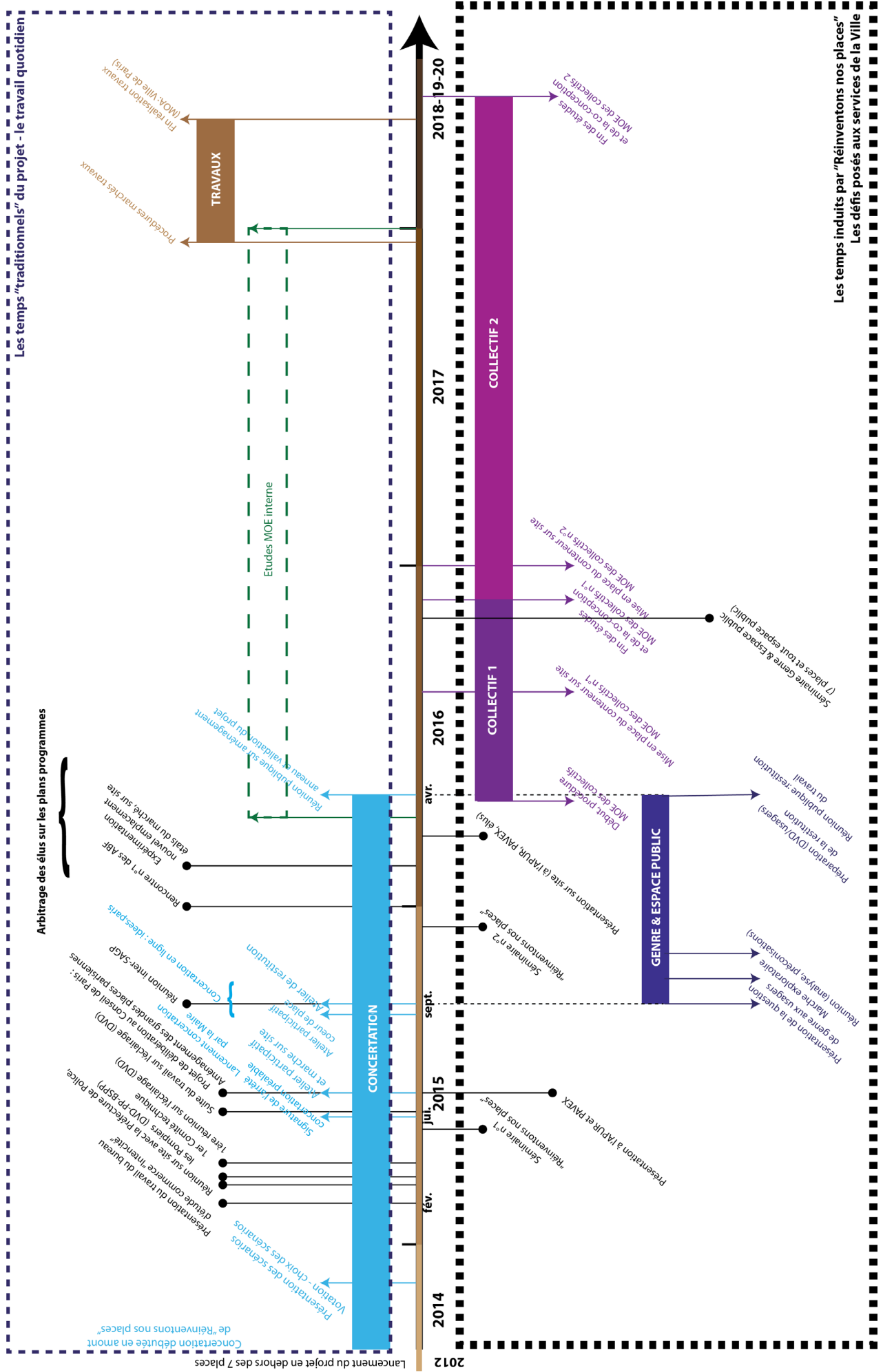
PLACES ETUDIÉES DE FAÇON CENTRALE

	Place des Fêtes	Place de la Bastille	Place de la Nation	Place Gambetta	Place du Panthéon	Place de la Madeleine	Place d'Italie
Projet débuté en 2012							
Projet débuté fin 2014							
Lancement de ces places par la suite							
Travail sur le genre (avant les collectifs)							
Intervention de CISCO (entreprise du numérique)							
Diagnostic sonore (ThinkPhonic)							
Installation d'une start-up (numérique/tourisme : Timescope)							
Collectifs 1 ^{ère} phase							
Collectifs 2 nd phase							
Collectif qui a une approche sur le genre							
Autres		Concours dessins d'enfants					
Places concernées par les séminaires « Réinventons nos places »							
Places concernées par l'utilisation des références de la Boîte à Outils							

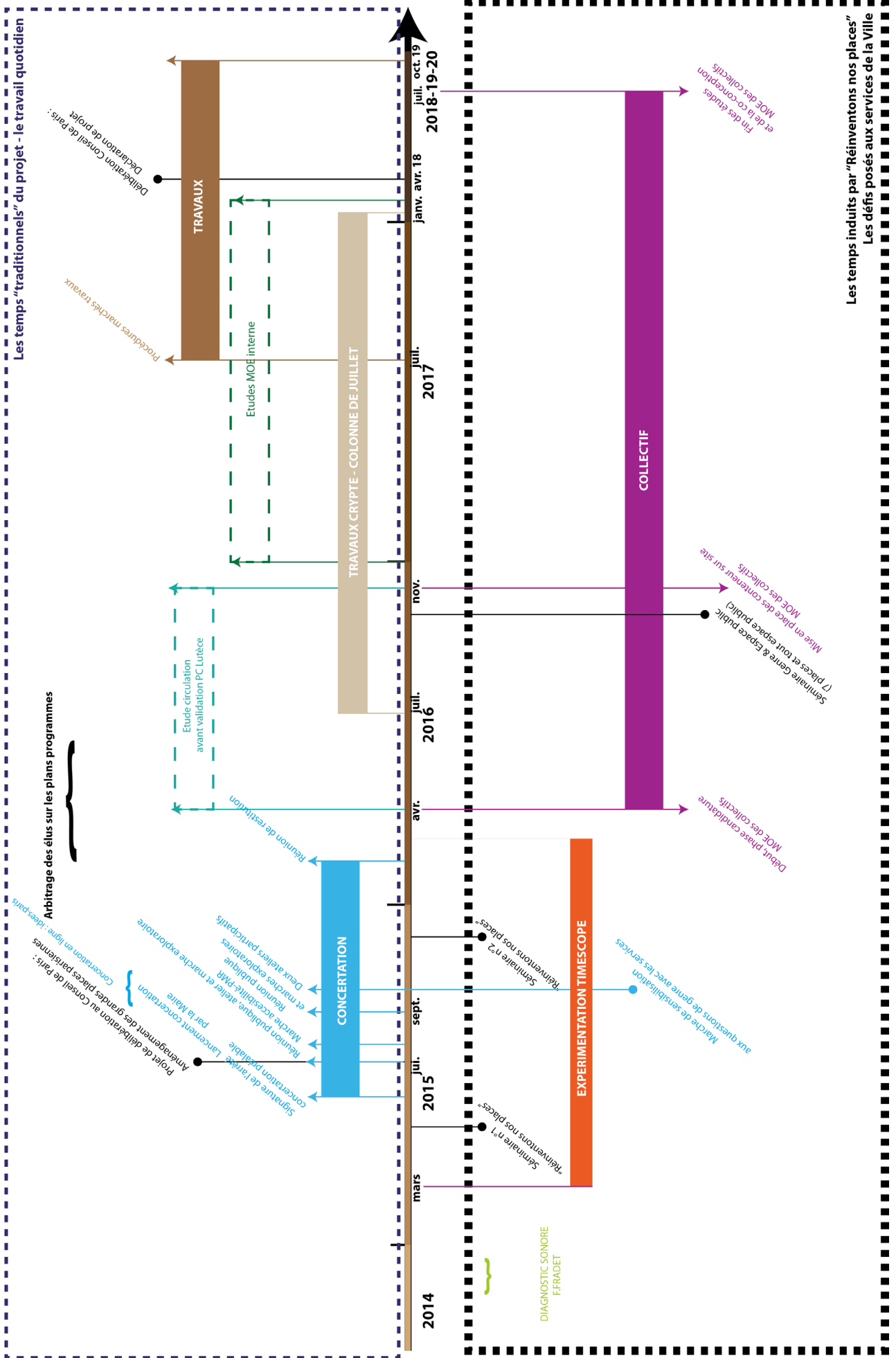
MISE EN PARALLELE DU CALENDRIER DU PROJET DES 7 PLACES ET DE SES PRINCIPAUX TOURNANTS (AYANT UNE INFLUENCE SUR LE TRAVAIL DES SERVICES)



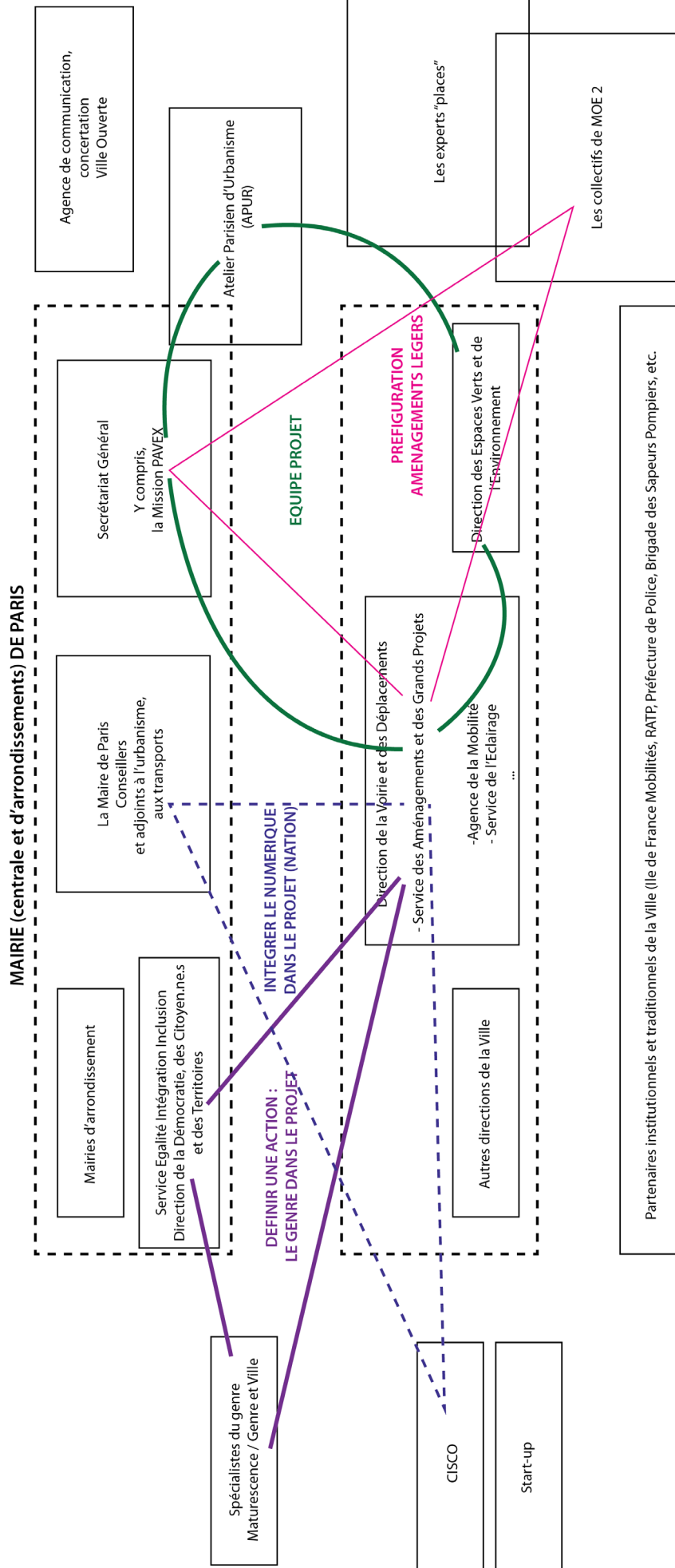
Le réaménagement de la Place des Fêtes : temps "traditionnels" et temps induits par le projet des 7 places



Le réaménagement de la Place de la Bastille : temps "traditionnels" et temps induits par le projet des 7 places

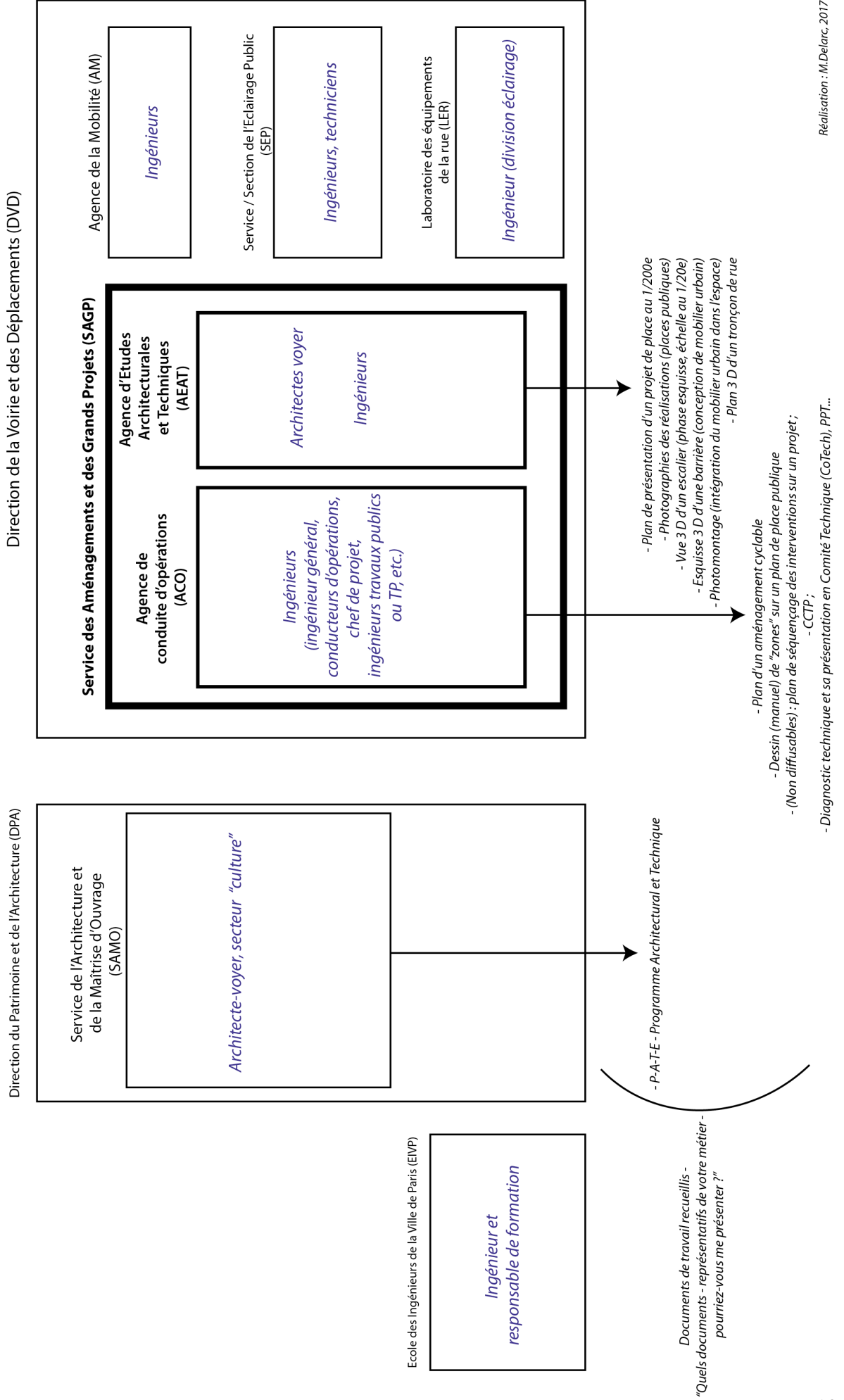


Une représentation simplifiée des jeux d'acteurs dans le projet "Réinventons nos places" : mise en évidence de quelques relations privilégiées de travail



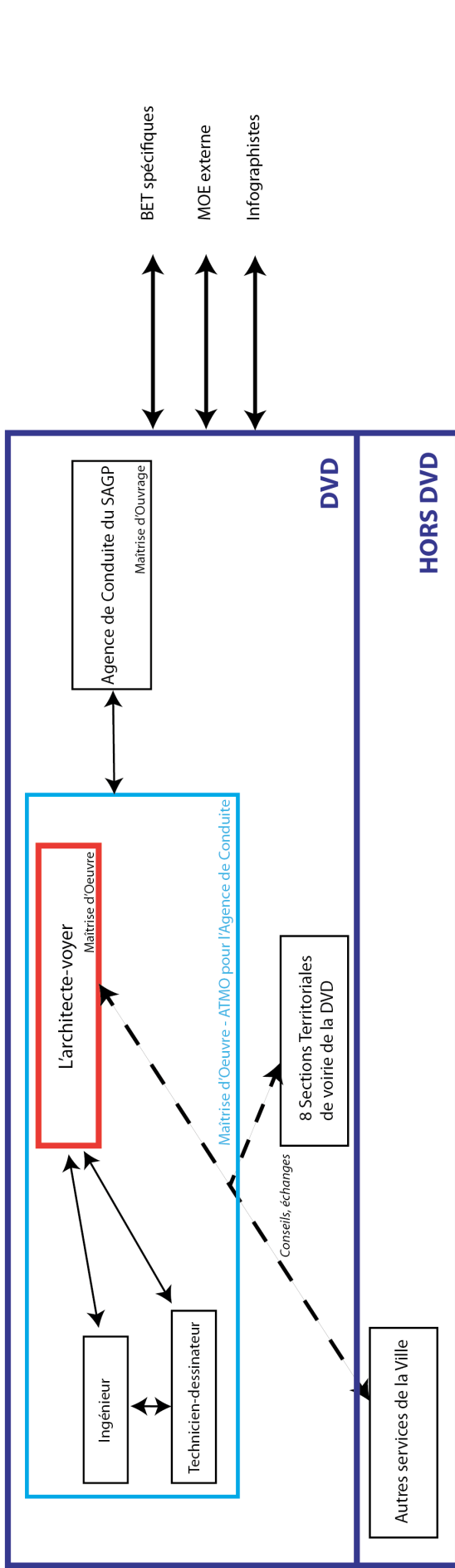
Delarc, 2017.

Les "entretiens-métiers" : titres et situations des professionnels rencontrés et les documents de travail recueillis
(ces entretiens se distinguent de ceux menés sur le projet "Réinventons nos places")

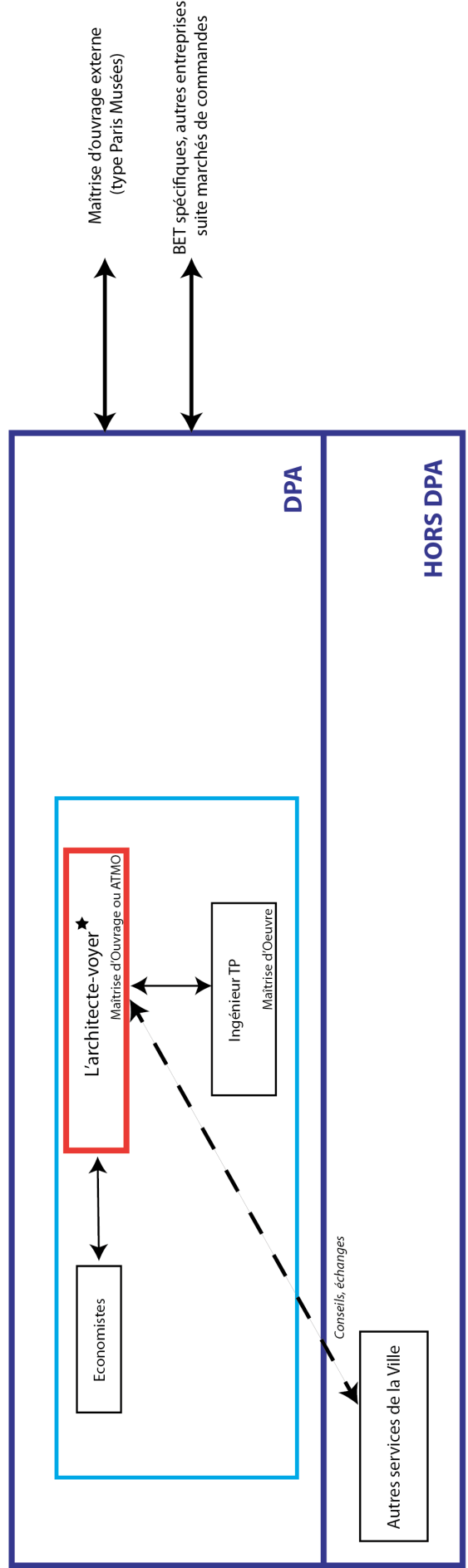


L'ARCHITECTE-VOYER ET SES ÉCHANGES PROFESSIONNELS À LA DVD ET À LA DPA - DES RÔLES ET DES ÉCOLOGIES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

Direction de la Voirie et des Déplacements - Service des Aménagements et des Grands Projets - Agence des Etudes Architecturales et Techniques du service (AEAT)

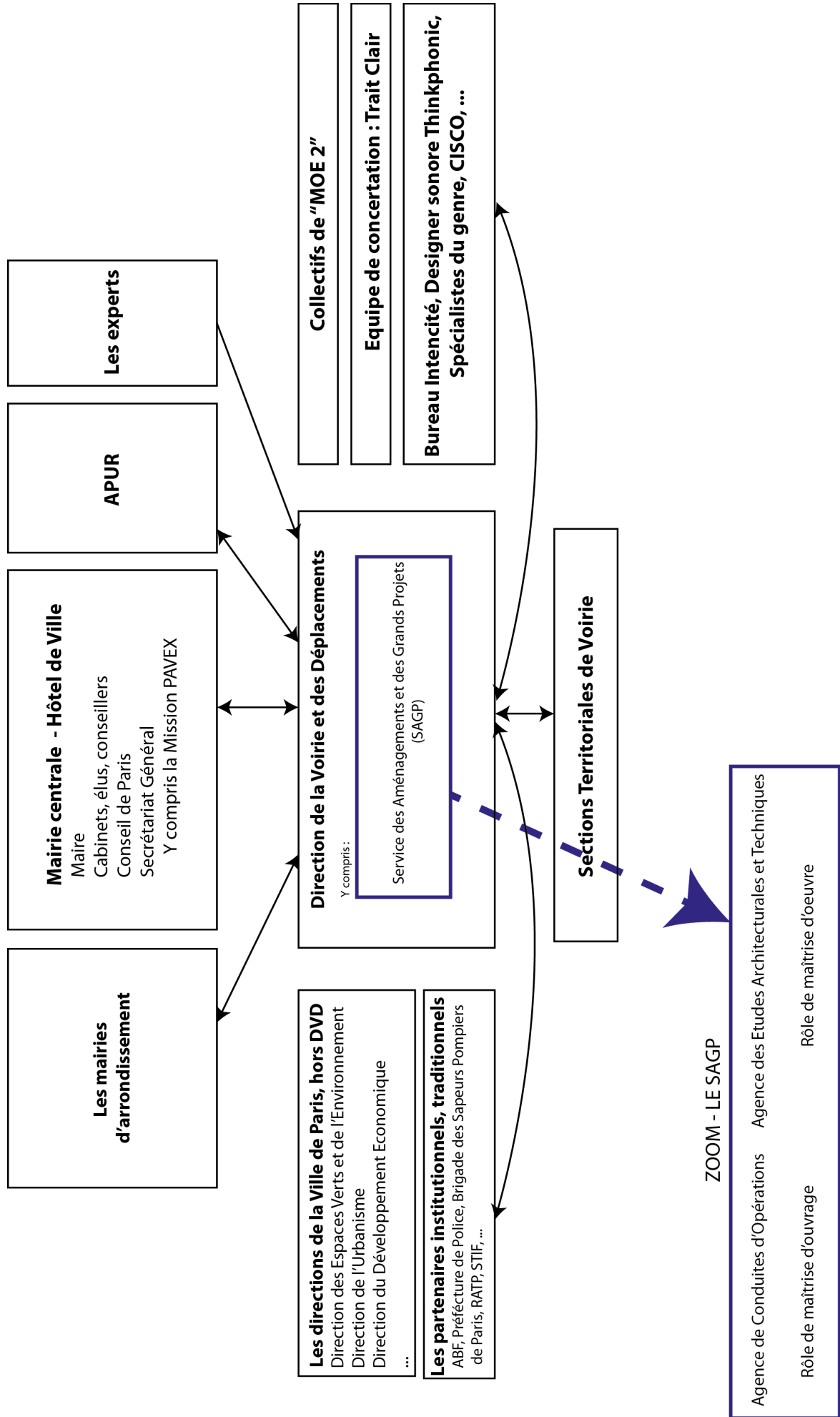


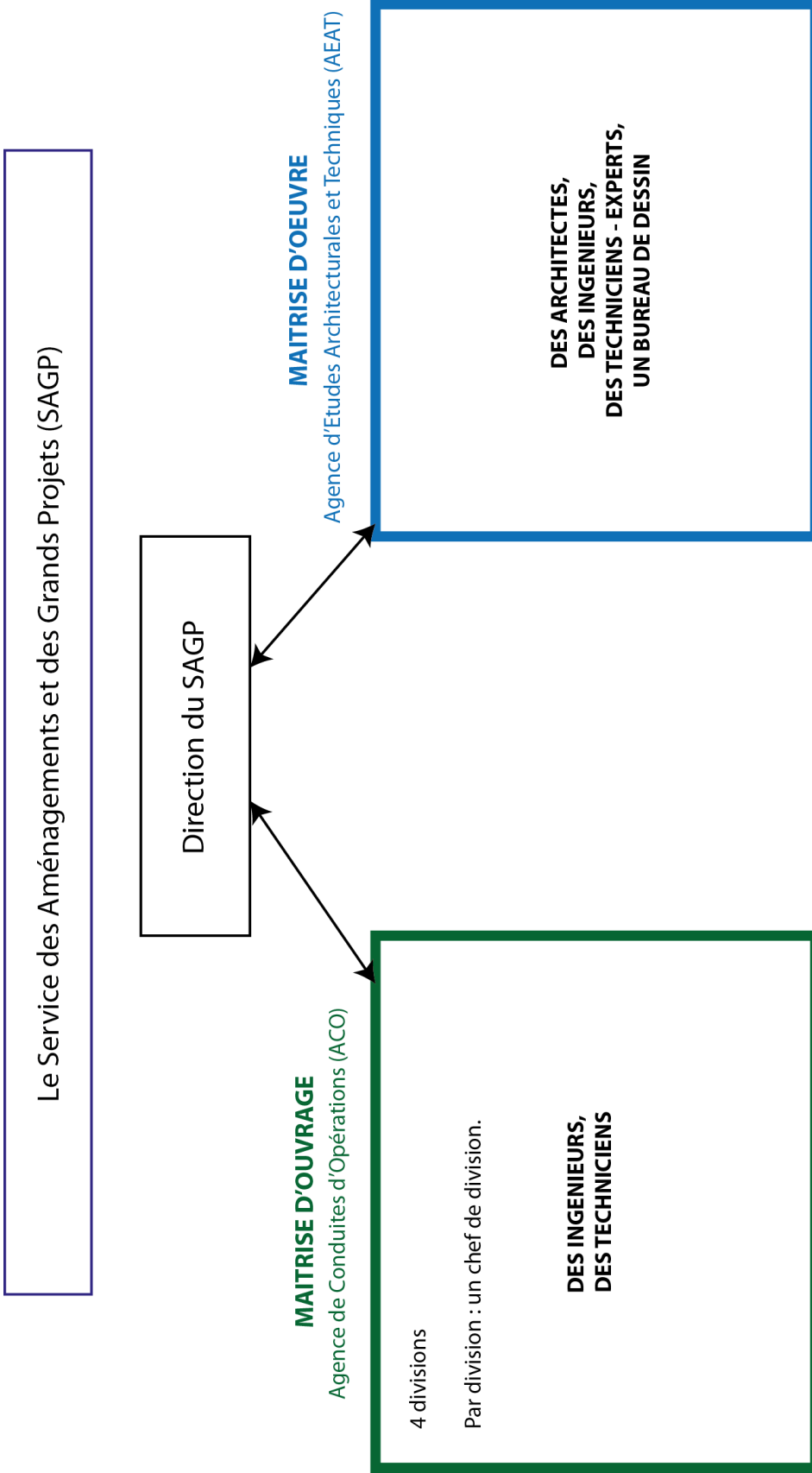
Direction du Patrimoine et de l'Architecture - Service de l'Architecture et de la Maîtrise d'Ouvrage - Secteur Culture



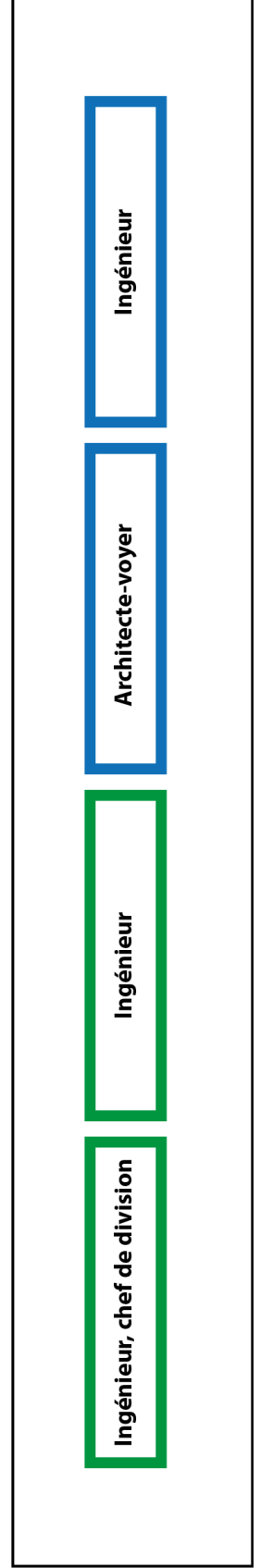
Au sein de la Ville de Paris

★ Position des architectes rencontrés (d'autres sont programmistes à la DPA par ex.)

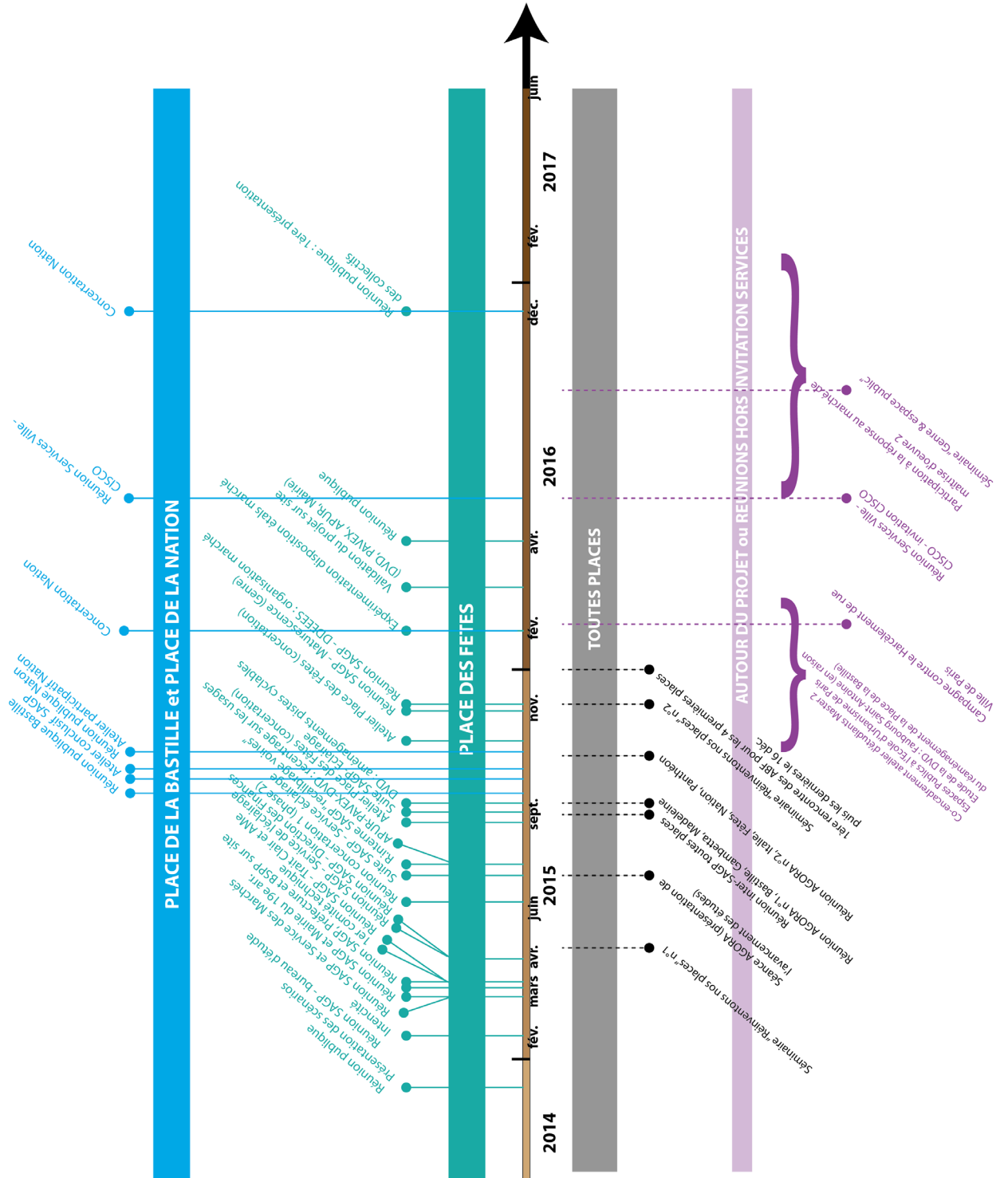


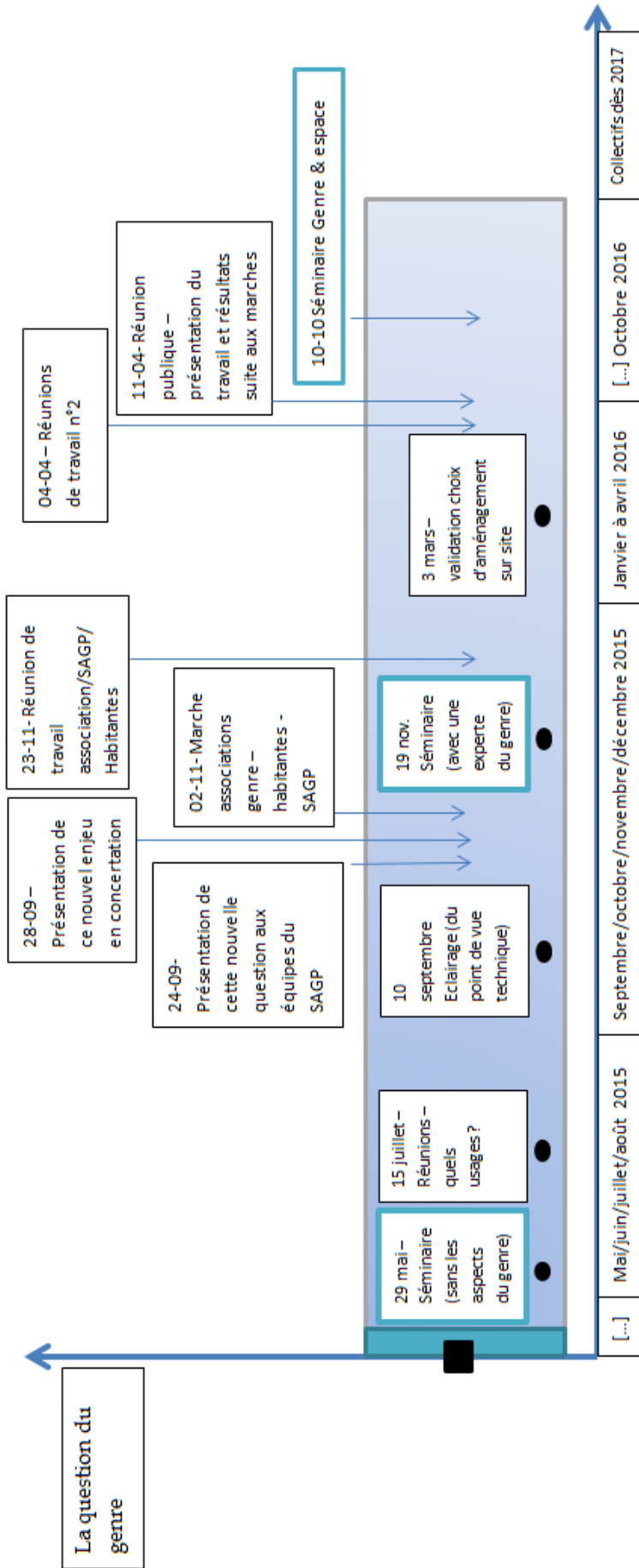


→ Exemple de composition de l'équipe-projet pour le réaménagement de la Place des Fêtes côté DVD



FRISE REPERES : REUNIONS ET OBSERVATIONS MENEES/SUIVIES (HORS ENTRETIENS)

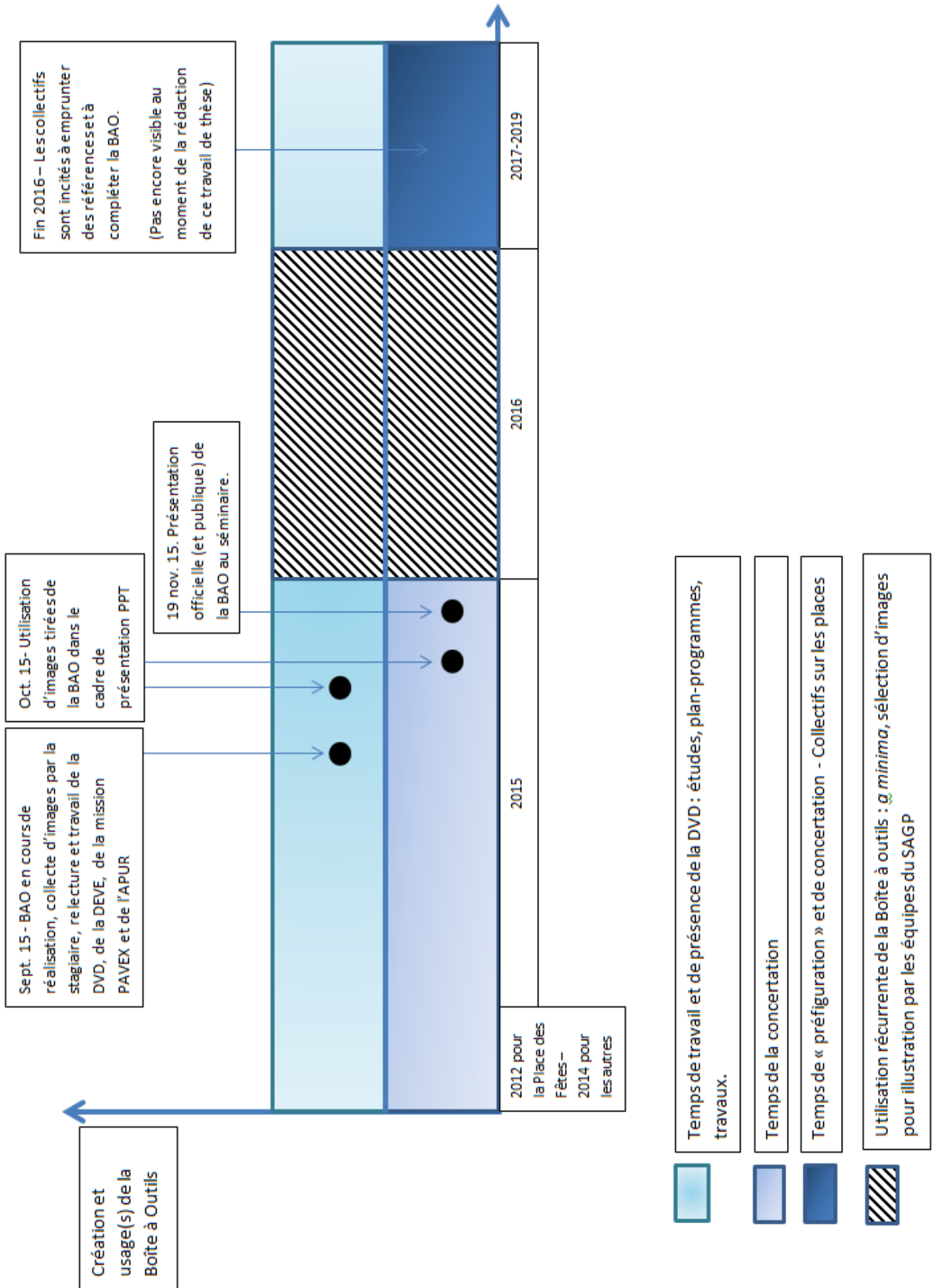


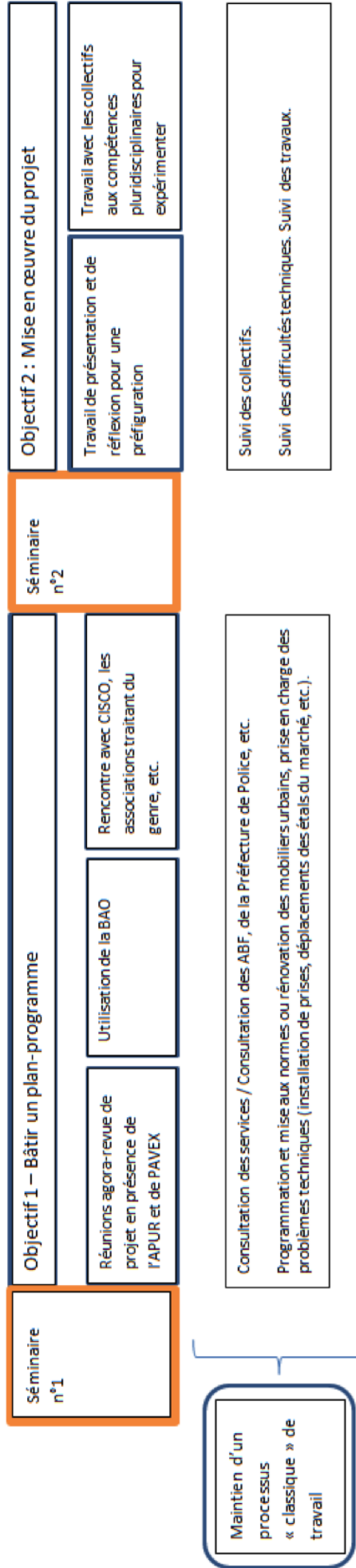


Le travail du SAGP sur les usages (et donc la programmation de ces usages sur site) pour la Place des Fêtes (avec TraitClair et AME en phase concertation)

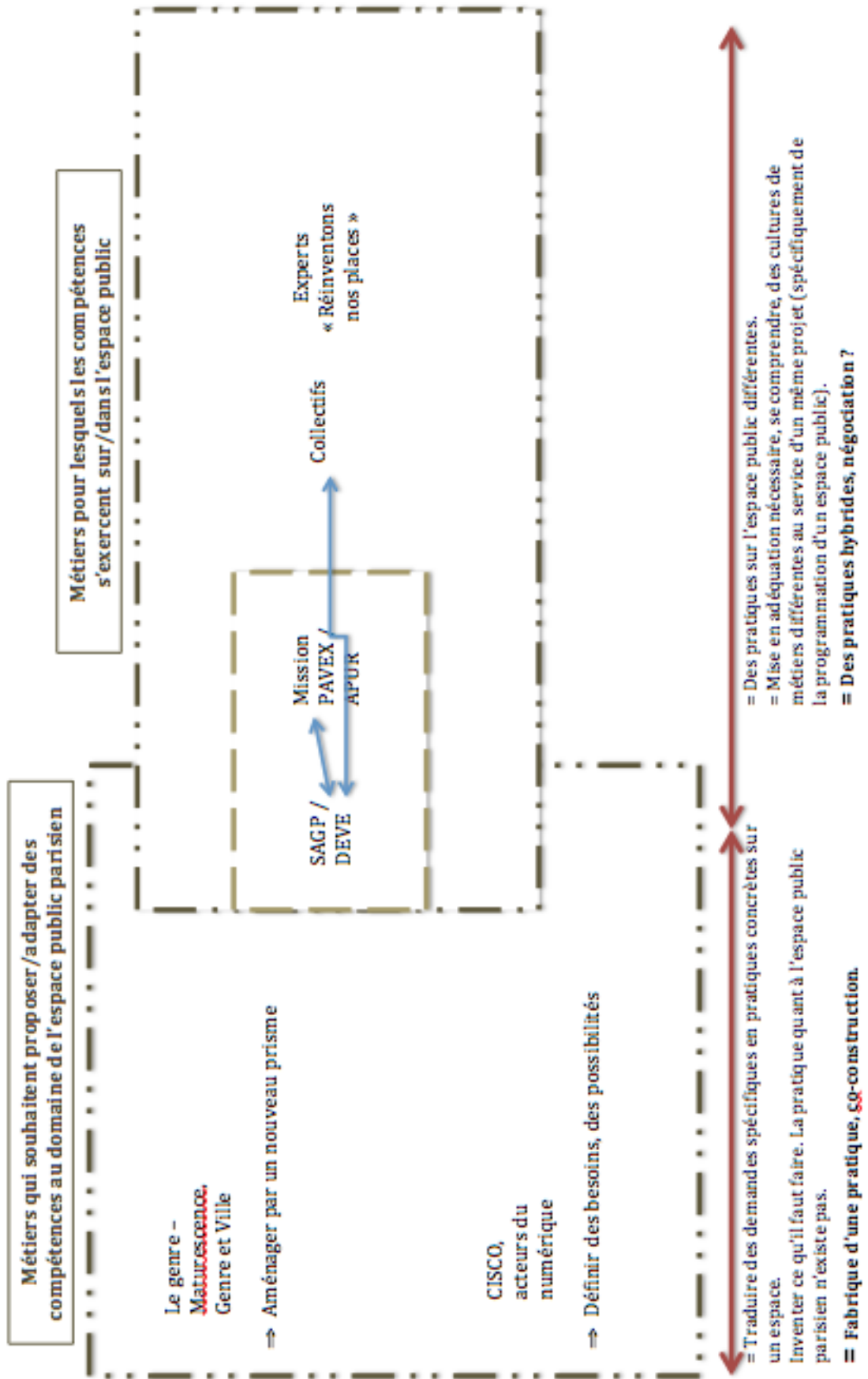
Concertation menée par TraitClair et le SAGP depuis fin 2012 (sans les questions du genre)

Lancement du projet de réaménagement de la Place des Fêtes, en amont du programme « Réinventons nos places », 2012.

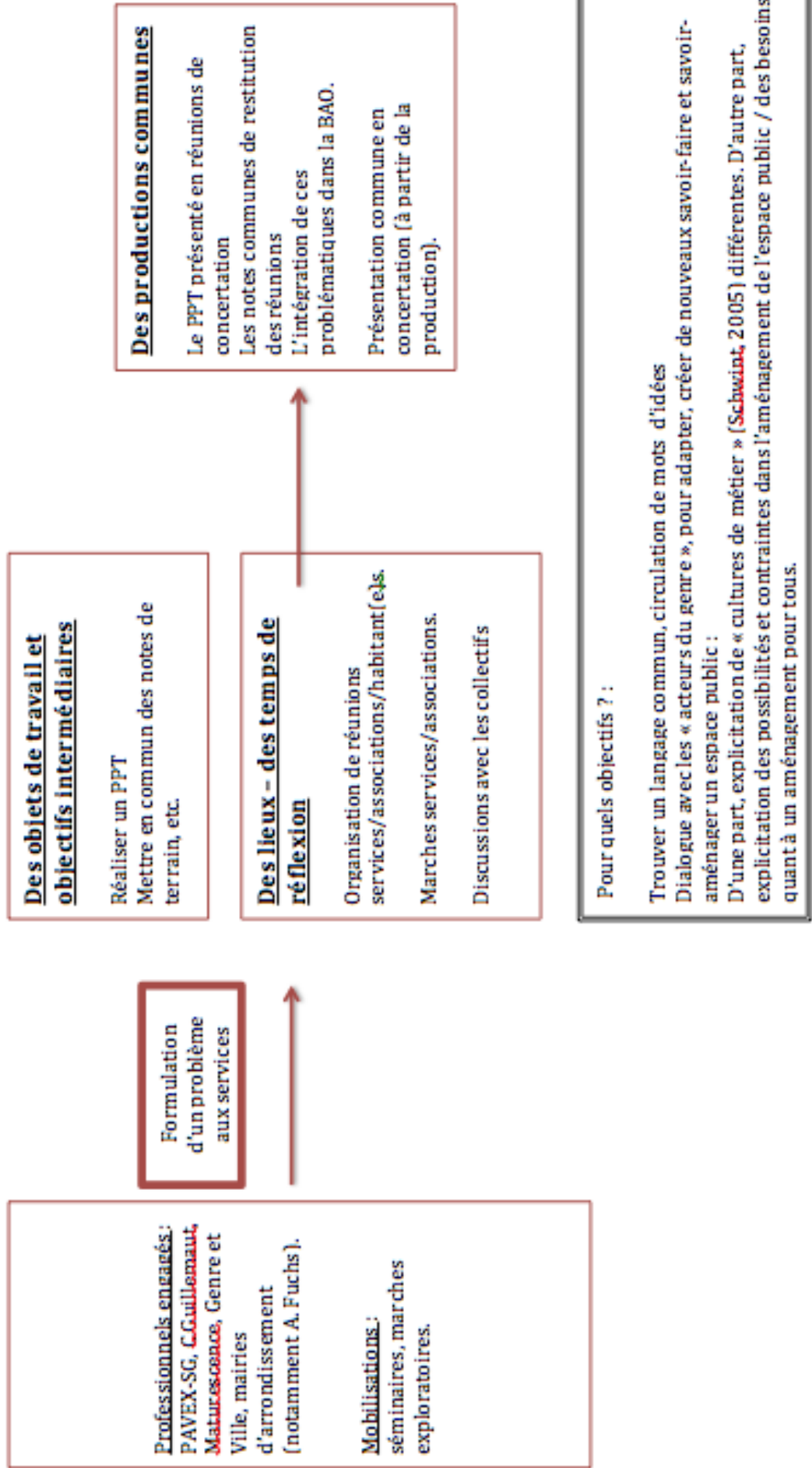




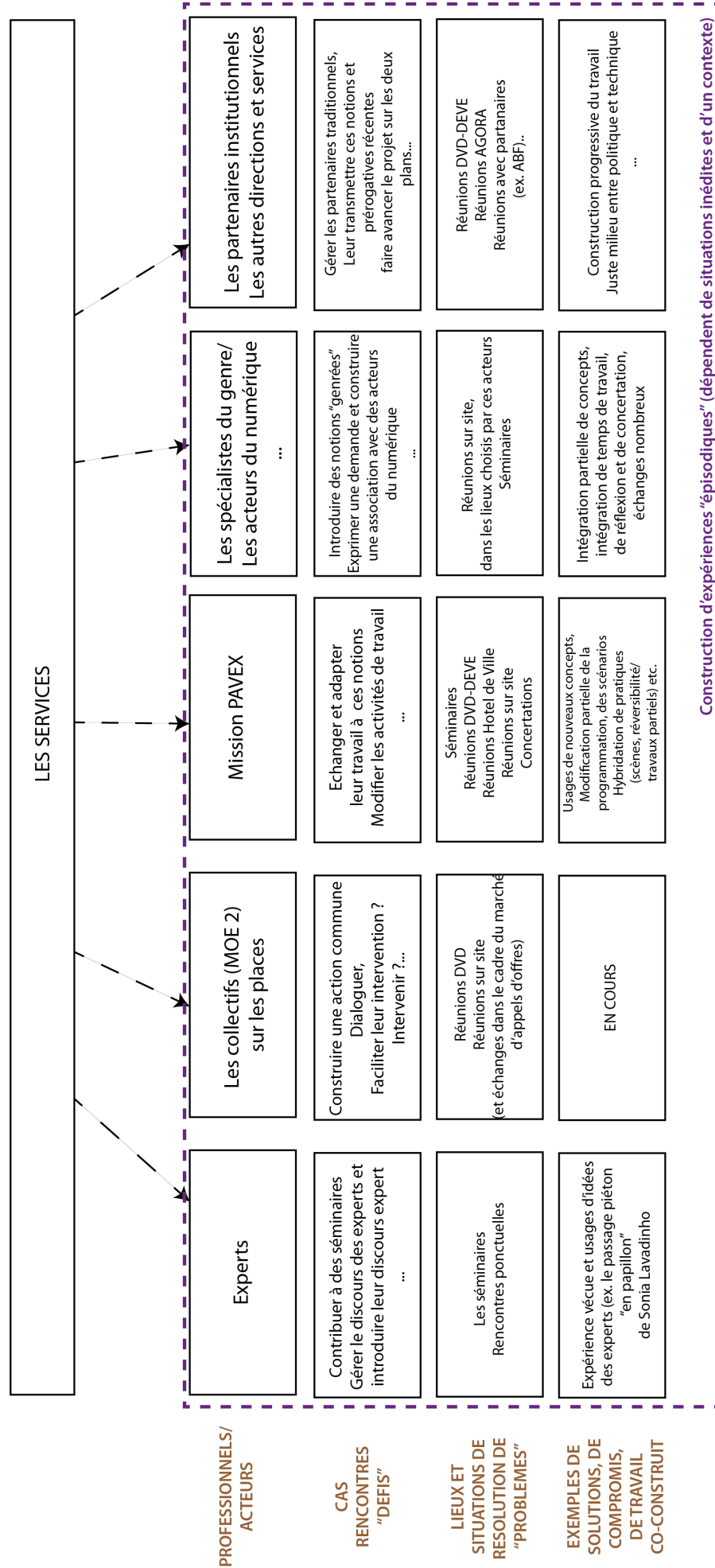
DES STRATEGIES D'ADAPTATION DIFFERENCIEES SELON LES SUJETS ET LES METIERS, M.Delarc, 2017



L'adaptation du SAGP à la demande formulée par la Ville sur le genre et mise en place d'un procès de fabrication d'objets, et mises en circulations de connaissances, de mots

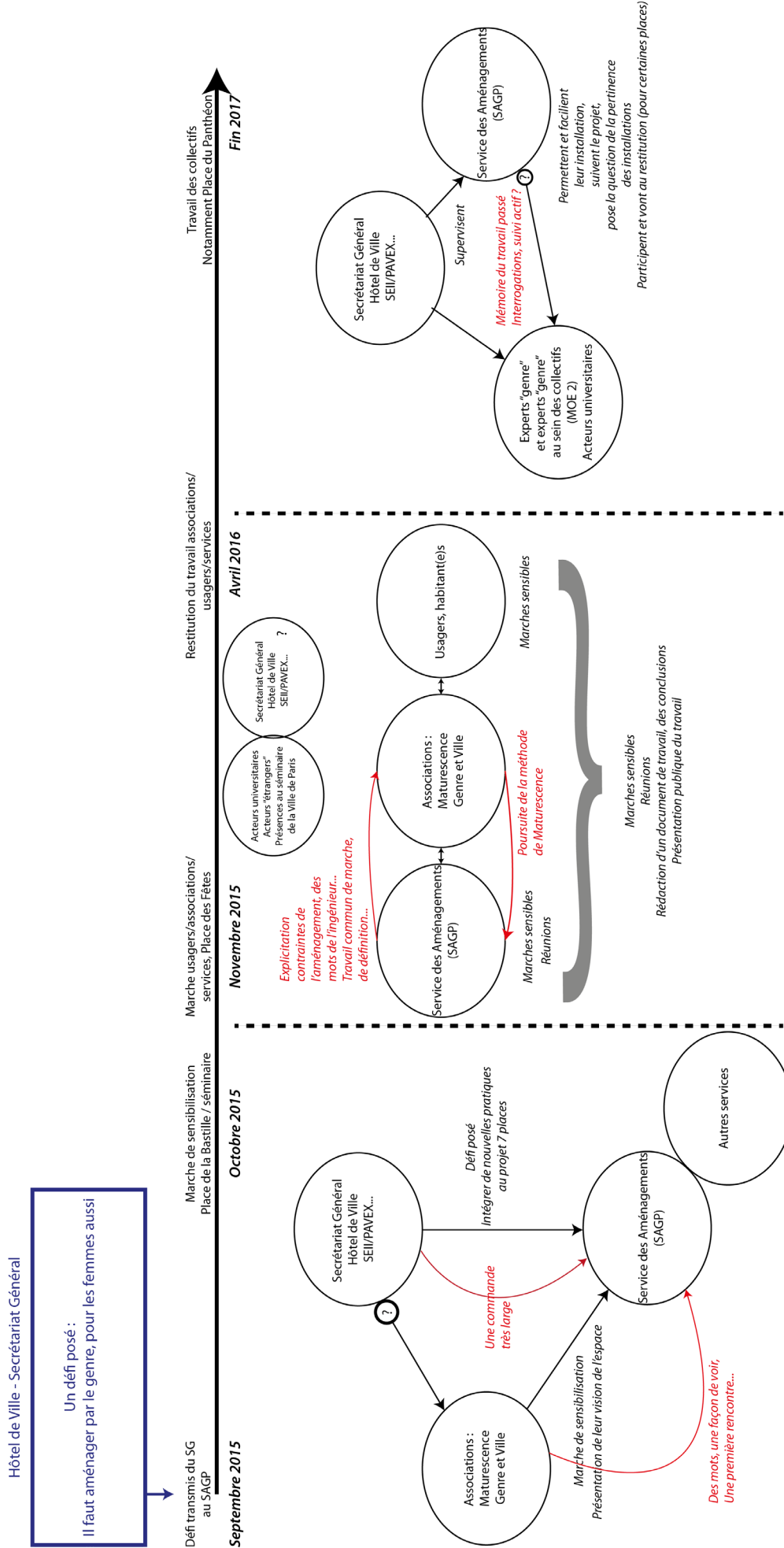


La rencontre de "cas" et la "résolution de problèmes" dans "Réinventons nos places"



Construction d'expériences "épisodiques" (dépendent de situations inédites et d'un contexte)

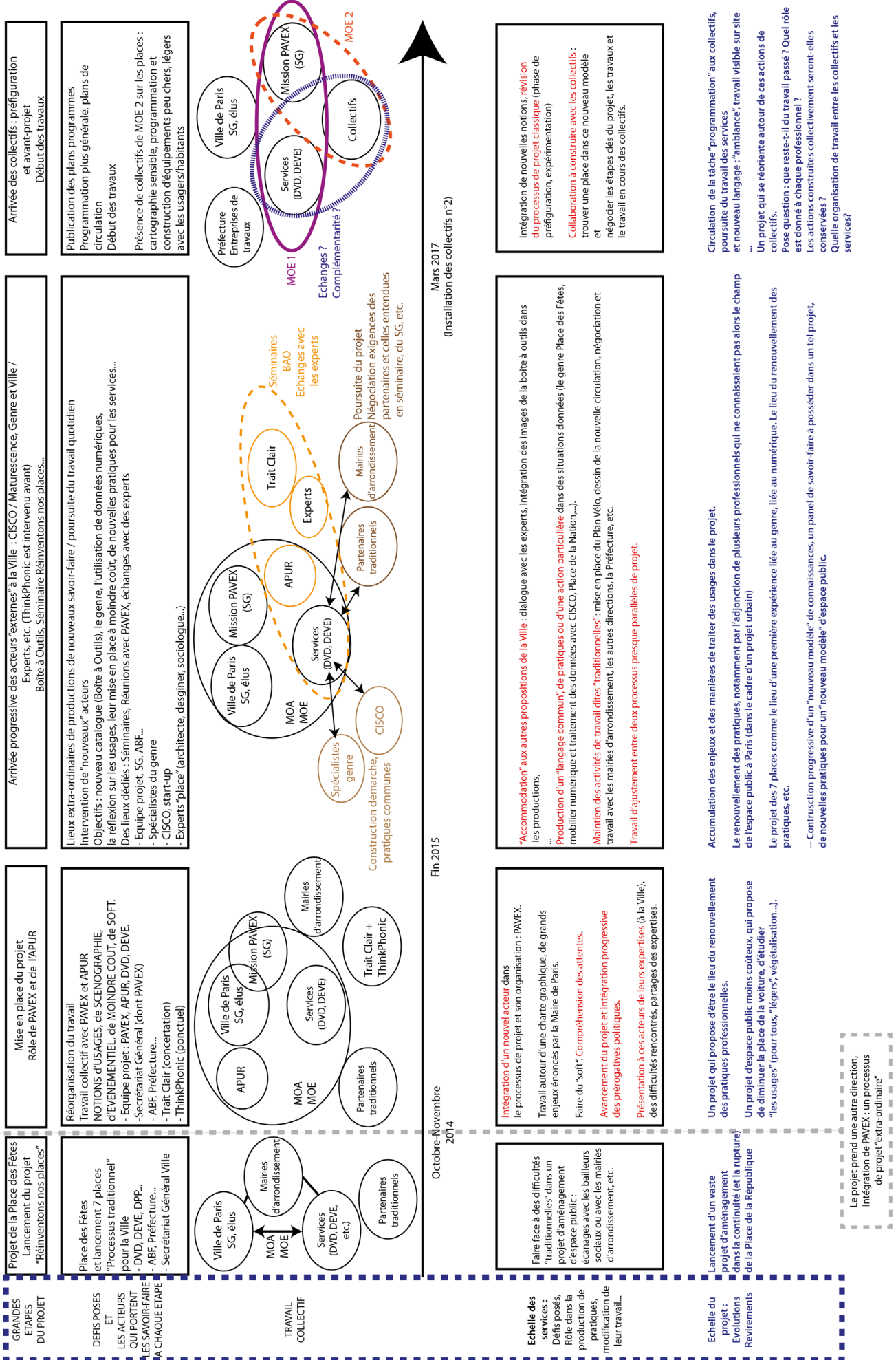
Une tentative de figuration du rôle d'un acteur, le SAGP, avec et face aux autres acteurs dans le processus engagé par la Ville de renouvellement des pratiques : l'exemple de l'accommodation des services à la question du genre



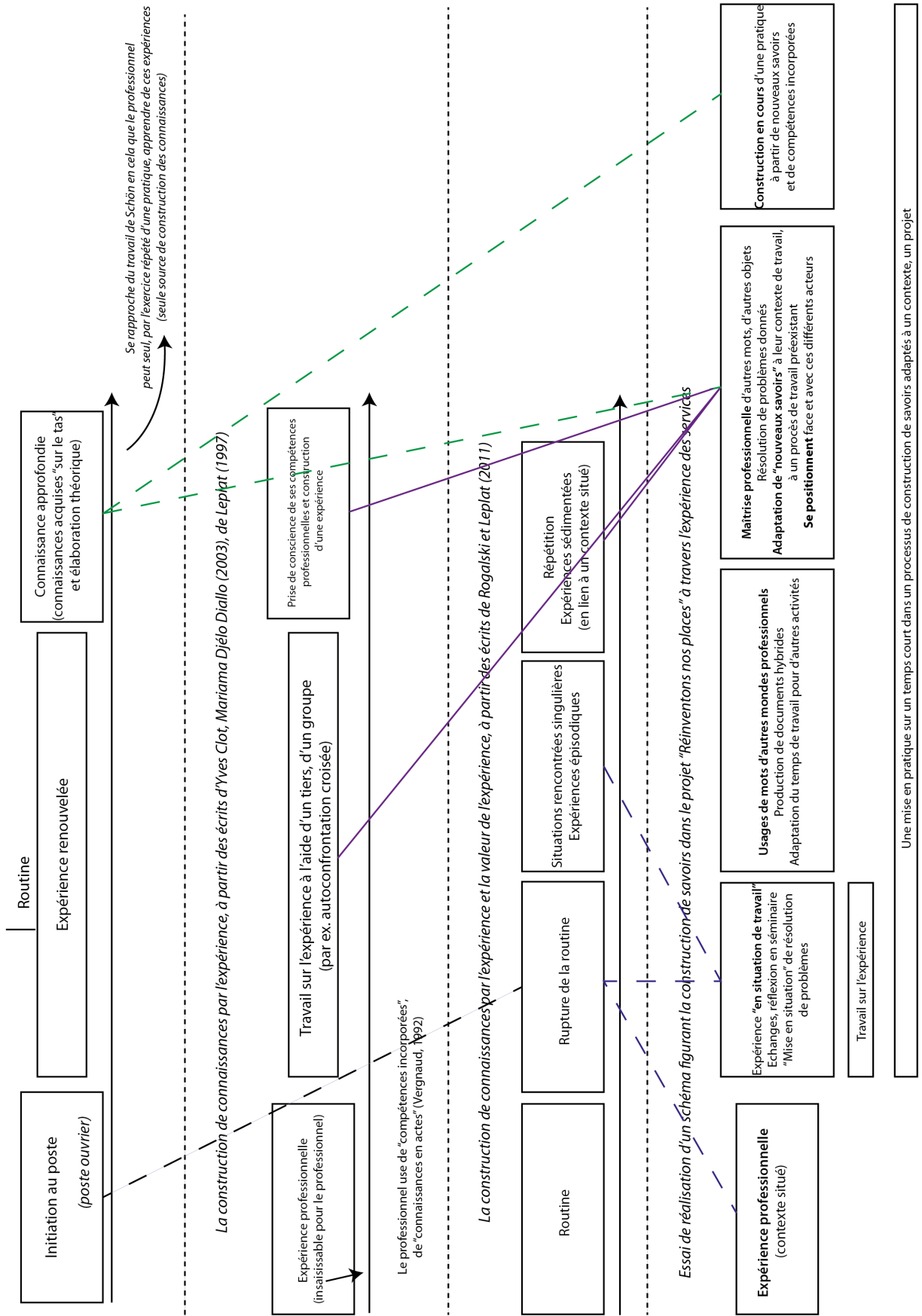
Situation de départ
Système descendant : problème posé aux services
Ces derniers : **participent à la marche**, rencontrent ces acteurs
Ils se posent des questions (**de quoi s'agit-il ?**)

Participation active des services aux activités et à la méthodologie proposée par les spécialistes du genre
Partage des positions de la Ville, des connaissances "de l'ingénieur".
Traduction des mots des spécialistes en mots pour l'aménagement (travail collectif), production d'un document hybride.
= **Adaptation** à un groupe de professionnels de la part des services et **traduction d'un objet jusqu'alors inconnu, par un travail commun, en mots et principes d'aménagement.**

Phase encore incertaine...
Travail commun moins important. Pour autant, **suit** des services des installations et du travail.
Poursuite du travail débuté par les services pour mener à bien les projets,
Questionnements quant à la pertinence de cette phase d'installations, suivi du projet et **mémoire des précédentes étapes** (notamment, participation aux précédents séminaires "Genre et Espace public").

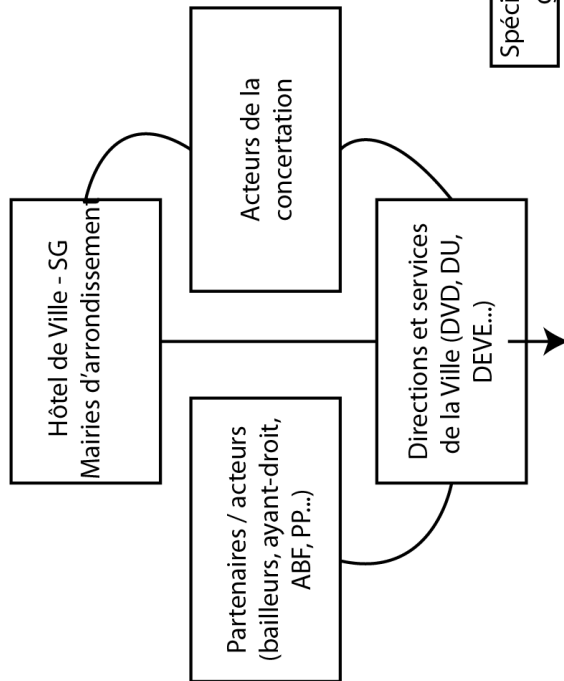


La construction de connaissances par l'expérience pratique, schéma réalisé à partir de la pensée de Desbrousses et Pelloille (1975) et Marcelle Stroobants (1993)

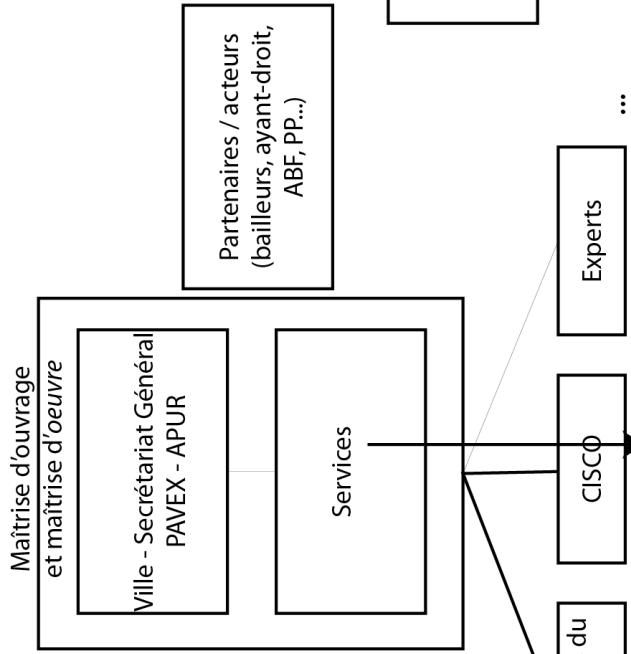


Une illustration simplifiée de l'évolution des schémas d'acteurs : le rôle des services qui évolue

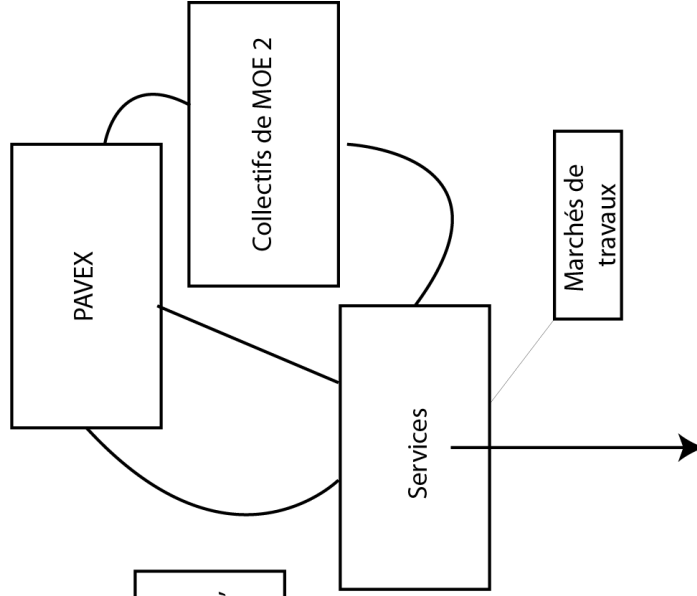
Projet "traditionnel"
(Cas d'un projet en régie au sein de la Ville de Paris)



1er temps du projet
"Réinventons nos places"



2nd temps du projet
"Réinventons nos places"



Poursuite du projet
Collaboration en construction avec les collectifs
Beaucoup de points d'interrogations...

(Delarc, 2017)